This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

From the Library of the
Fogg Museum of Art
Harvard University

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

NOUVELLES ARCHIVES

DE L'ART FRANÇAIS

Digitized by Google

63
S67b
1880-81

Digitized by Google

NOUVELLES ARCHIVES

DE

L'ART FRANÇAIS

RECUEIL DE DOCUMENTS INÉDITS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

DEUXIÈME SÉRIE

TOME II

(8e VOLUME DE LA COLLECTION)

PARIS

CHARAVAY FRÈRES, LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ

4, RUE DE FURSTENBERG

1880-81

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE
DES MEMBRES FONDATEURS
DE LA SOCIÉTÉ
DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS.

La Bibliothèque de Copenhague.
La Bibliothèque de Lille.
La Bibliothèque de Munich.
La Bibliothèque de Pau.
La Bibliothèque de la ville de Paris.
La Bibliothèque de la ville de Troyes.
L'École des Chartes.
L'École nationale des Arts décoratifs.

MM.

Alkan (Alphonse), à Paris.
André (Édouard), à Paris.
Armand, architecte, à Paris.
Arnauldet (Thomas), à Niort.
Badin, à Paris.
Bailly, membre de l'Institut, à Paris.
Ballu (Roger), inspecteur des Beaux-Arts, à Paris.
Barbet de Jouy, conservateur hon. des Musées nationaux, à Paris.
Bardonnet, à Niort.
Barthélemy (Ed. de), à Paris.
Baur, libraire, à Paris.
Berger (Georges), à Paris.
Bodin, à Compiègne.
Bonnaffé, à Paris.
Bonnassieux, membre de l'Institut, à Paris.
Bosc (Ernest), architecte, à Paris.
Bourgeois (Jacques), à Compiègne.
Bouvenne (Aglaüs), à Paris.
Bouvrain, architecte, à Paris.
Brugière (Dieudonné de), à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde).
Bruyerre, architecte du gouvernement, à Paris.
Burbure de Wezembeech (le chevalier Léon de), à Gand.
Capetter (Gustave), à Angoulême.
Castagnary, à Paris.

Digitized by Google

Chabouillet, conservateur du Cabinet des Médailles, à Paris.
Champion, libraire, à Paris.
Charavay (Étienne), à Paris.
Charvet, architecte, à Lyon.
Chaulnes (le duc de), à Paris.
Chennevières (le marquis de), directeur des Beaux-Arts.
Chéron (Paul), de la Bibliothèque nationale, à Paris.
Chevrier (Maurice), à Paris.
Clément de Ris, conservateur du Musée de Versailles.
Corroyer, architecte, à Paris.
Courajod (Louis), conservateur-adjoint du Musée du Louvre.
Curmer, à Châlons-sur-Marne.
Darcel (Alfred), administrateur de la manufacture des Gobelins.
Dassy (Léon), à Paris.
Dauphinot, à Reims.
David (Jules), à Paris.
Davillier (le baron Charles), à Paris.
Delaborde (le vicomte Henri), membre de l'Institut, à Paris.
Delagrave, à Paris.
Delaherche, à Beauvais.
Delisle (Léopold), administrateur de la Bibliothèque nationale.
Destailleur, architecte, à Paris.
Devrez (Désiré), architecte du gouvernement, à Paris.
Didot, à Paris.
Dreyfus (Gustave), à Paris.
Dubost (R.), à Paris.
Dumoulin, libraire, à Paris.
Duplessis (Georges), conservateur-adjoint au Cabinet des Estampes, à Paris.
Dupont-Auberville, à Paris.
Duval (A.), à Lyon.
Fayet, à Paris.
Fillon (Benjamin), à Fontenay-le-Comte.
Fidière des Prinveaux (O.), à Paris.
Fournier (Charles), à Paris.
Gautier, à Paris.
Gérard, à Paris.
Gérardin (Alfred), à Paris.
Giacomelli, à Versailles.
Gonse (Louis), à Paris.

Digitized by Google

Grandmaison (Charles de), archiviste, à Tours.
Guiffrey (Jules), à Paris.
Hardouin-Duparc (André), au Mans.
Havard (Henry), à Paris.
Hédou (Jules), à Rouen.
Heiss (A.), à Paris.
Herbet, archiviste-paléographe, à Paris.
Herluison, libraire, à Orléans.
Houdoy, à Lille.
Jacob, notaire, à Angerville.
Jamain (Joseph), à Paris.
Jarry (Louis), à Orléans.
Jeancourt (Charles), à Paris.
Jouin (Henry), à Paris.
Laborde (le marquis Joseph de), à Paris.
Lafenestre (Georges), inspecteur général des expositions, à Paris.
Laisné (Charles), architecte du gouvernement, à Paris.
La Pommeraye (de), à Alexandrie (Égypte).
Lavigne (Hubert), sculpteur, à Paris.
Le Chevallier-Chevignard, peintre, à Paris.
Lemarié, à Paris.
Letrône, à Paris.
Liepmannssohn (Léon), à Berlin.
Liesville (de), à Paris.
Lisch (Just), architecte du gouvernement, à Paris.
Lopinot (Amédée), à Paris.
Louvrier de Lajolais, à Paris.
Lucas (Charles), architecte, à Paris.
Maciet, à Paris.
Magnabal, au ministère de l'Instruction publique, à Paris.
Mantz (Paul), directeur général des Beaux-Arts, à Paris.
Marcille (Eudoxe), à Paris.
Mareuse (Edgar), à Paris.
Mauban (Georges), à Paris.
Maze (Alphonse), à Paris.
Meaume (Édouard), à Paris.
Menu (Henri), à Paris.
Mercier (Charles), à Paris.
Merson (Olivier), à Paris.
Molinier (Émile), attaché au Musée du Louvre, à Paris.

Digitized by Google

Montaiglon (Anatole de), professeur à l'École des Chartes, à Paris.
Müntz (Eugène), à Paris.
Naples (Paul), architecte du gouvernement, à Paris.
Nicard (Pol), à Paris.
Normand (Jacques), à Paris.
Pallier, à Paris.
Paris (Gaston), professeur au Collège de France, à Paris.
Patenotte (Mme), à Paris.
Pécoul (Auguste), à Paris.
Pelliot (Charles), à Paris.
Périn, architecte, à Paris.
Petit (F.), avocat au Conseil d'État, à Paris.
Pinchart, chef de section aux Archives du royaume, à Bruxelles.
Popelin (Claudius), à Paris.
Port (Célestin), à Angers.
Portalis (le baron), à Paris.
Pouy (F.), à Amiens.
Raynal (E. de), conseiller référendaire à la Cour des comptes.
Reiset (Frédéric), directeur honoraire des Musées nationaux.
Revilliod de Watteville, à Genève.
Richard, archiviste du département de la Vienne, à Poitiers.
Rondot (Natalis), au château de Chamblon (Suisse).
Rothschild (le baron James de), à Paris.
Sabine, architecte, à Paris.
Sardou (Victorien), à Paris.
Scheffer, directeur de l'École des langues orientales, à Paris.
Sénemaud (Ed.), archiviste des Ardennes.
Siret (Adolphe), commissaire d'arrondissement, à Saint-Nicolas (Belgique).
Sourdois, au château de Vaux, à Creil.
Sully Prudhomme, à Paris.
Tamizey de Larroque, à Gontaud (Lot-et-Garonne).
Tempier (D.), archiviste des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.
Thibaudeau (A.-W.), à Londres.
Tripier le Franc, à Paris.
Vaillant (V.-J.), à Boulogne-sur-Mer.
Valabrègue, à Paris.
Varennes (le marquis de), à Paris.
Vandeuvre (Gabriel de), à Paris.
Vasselot (Marquet de), statuaire, à Paris.

Digitized by Google

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES MEMBRES FONDATEURS

DU VENDREDI 28 MAI 1880.

La séance est ouverte à quatre heures et demie sous la présidence de M. A. de Montaiglon, dans la salle des Cours, à la Bibliothèque nationale.

Sont présents : MM. A. de Montaiglon, P. Mantz, Chabouillet, Corroyer, *membres du Comité ;* M. Badin, *trésorier;* M. J. Guiffrey, *secrétaire*, et MM. Tripier Le Franc, Henry Jouin, F. Petit, P. Nicard, Ch. Fournier, Ernest Bosc, Fayet, Eud. Marcille, *membres fondateurs de la Société.*

Après le discours du Président qui rend compte des travaux de la Société pendant l'exercice 1879 et expose les publications en cours de préparation pour l'année 1880[1], la parole est donnée à M. J. Badin, trésorier, qui présente en ces termes son rapport sur les finances de la Société :

Messieurs,

Lors de la dernière assemblée des Membres fondateurs de la Société qui eut lieu le 25 avril 1879, votre trésorier regrettait que certaines circonstances indépendantes de sa volonté ne lui permissent pas de rendre un compte complètement satisfaisant, et il vous annonçait que des mesures avaient été prises pour remédier à cet état de choses. Notre situation s'est améliorée.

1. Nous ne donnons pas cet exposé; il n'aurait aujourd'hui qu'un intérêt rétrospectif; mais il était essentiel de porter à la connaissance des sociétaires, même après un long intervalle, les rapports financiers de la Société. Aussi réduisons-nous le compte-rendu imprimé des assemblées générales de 1880 et 1881 à la publication des rapports de M. Badin.

Digitized by Google

Diverses modifications ont été apportées dans le recouvrement des cotisations. Jusqu'en 1878, notre libraire, chargé de cette opération, percevait 1 fr. par cotisation. Aujourd'hui, ce recouvrement est fait directement, et la Société bénéficie de ce droit qui représentait environ 150 fr. par an. D'un autre côté, le timbre-quittance n'est plus réclamé aux souscripteurs. Ces modifications nous constituent une économie malgré l'indemnité allouée à l'agent chargé des recouvrements. Nous y trouvons, en outre, l'avantage d'avoir toujours nos fonds sous la main et de pouvoir solder immédiatement nos dépenses, sans avoir à demander les sommes dont nous pouvons avoir besoin.

Le nombre des membres de notre Société a peu varié. Si la mort a enlevé quelques-uns des nôtres, si quelques rares démissions nous ont été adressées, quelques adhésions nouvelles sont venues combler les vides, et nous nous retrouvons à peu près au même nombre.

La nature de nos recettes change peu. Cinquante-deux cotisations antérieures à 1879 et montant à 1,040 fr. sont rentrées. Nous avons perçu 137 cotisations de 1879, soit 2,740 fr. Divers ouvrages vendus dans le courant de la même année ont produit 90 fr. Enfin la souscription ministérielle de 1879 est venue augmenter notre avoir de 800 fr. Ces diverses recettes ajoutées à 2,381 fr. 20 c., montant de notre reliquat de 1878, portent nos recettes totales à 7,051 fr. 20 c. Ce chiffre est supérieur d'environ 1,600 fr. à celui du compte précédent.

Il reste 26 cotisations à recevoir. Je ne saurais trop, à cette occasion, renouveler à nos souscripteurs des départements la prière de nous signaler à Paris une personne qui serait chargée de solder leur cotisation. Je dois en effet remarquer que, sur les 26 cotisations arriérées, la plus grande partie provient des départements.

Nos dépenses de 1879 sont légères. Les menus frais afférents aux timbres, indemnités, copies diverses de manuscrits, lettres de convocations, montent au chiffre total de 196 fr. 40 c., et les impressions, à 2,472 fr. 80 c.

Le mémoire produit par l'imprimeur, M. Daupeley, monte à 2,431 fr. 80 c., dont 2,269 fr. 30 c. pour l'impression du 7e volume des nouvelles Archives de l'art français. Ce chiffre dépasse celui du 6e volume. Nous devons donc reconnaître que le mode nouveau de publication adopté par votre Comité est plus onéreux.

Digitized by Google

Les frais de brochure, couverture et de distribution entrent pour une somme plus élevée. Le volume qui, dans l'ancien système, serait revenu à 2,100 fr. environ, coûte cette année 2,294 fr. 30 c.

En agissant comme il l'a fait, votre Comité, qui a reçu quelques observations relatives au nouveau système adopté, pense y trouver des avantages sérieux. Il se met plus fréquemment en relation avec les sociétaires, leur communique plus rapidement les découvertes que les recherches ont amenées ; de plus, ce système permet de ne pas remettre à une année suivante le complément de renseignements nouveaux relatifs à tel ou tel artiste dont le nom se trouve cité dans un fascicule précédent. Nous devons faire remarquer que le tome VII comprend une année et demie.

Le total des dépenses porté au compte de 1879 est seulement de 2,653 fr. 20 c., ce qui laisse un excédent en caisse de 4,398 fr. à reporter sur 1880.

Outre ce reliquat, nous avons en réserve un certain nombre de volumes publiés par la Société et qui, par suite des acquisitions futures, viendront augmenter nos ressources et nous permettront d'étendre nos publications.

Vous remarquerez certainement, Messieurs, que les dépenses arrivent cette année à un chiffre notoirement inférieur à celui de l'année précédente. Votre Comité a cependant livré à l'impression un certain nombre de volumes qui sont ou seront délivrés très prochainement. Le travail herculéen auquel s'est livré M. de Montaiglon pour l'établissement de l'Index des deux volumes des Comptes des Bâtiments royaux du XVIe siècle n'a pas permis de régler encore avec l'imprimeur la dépense de ce travail. Vous verrez donc figurer au compte de 1880 le montant de cette dépense ainsi que les frais d'impression du troisième volume des Procès-verbaux de l'Académie royale, du volume si intéressant de Cochin, et du livre des lettres de décès des artistes contemporains, mis en ordre par notre confrère, M. Hubert Lavigne. Le degré d'avancement de ces volumes nous permettra de régler prochainement cette dépense qui absorbera, à peu de chose près, votre reliquat de 1877.

En résumé, Messieurs, si les ressources de votre Société sont modestes, votre Comité ne donnant à imprimer qu'en raison des fonds en caisse, vous pouvez être certains que nous serons toujours au pair.

Digitized by Google

Voici le compte des recettes et dépenses de 1879 que je vous demande de vouloir bien approuver.

COMPTE DE L'ANNÉE 1879.

Recettes.

Solde en caisse de 1878	2,381 fr.	20 c.
52 cotisations antérieures à 1879. . .	1,400	»»
137 id. de 1879	2,740	»»
Vente de volumes	90	»»
Souscription ministérielle	800	»»
Total	7,051 fr.	20 c.

Dépenses.

Déménagement de volumes	18 fr.	10 c.
Copies diverses de manuscrits. . . .	56	55
Indemnités au garçon de recettes, au gardien des livres et au garçon de bureau des archives.	70	»»
Timbres-poste et timbres-quittance. .	35	75
Impression de lettres de convocation .	16	»»
Id. de prospectus	162	50
Id. du 7e volume des Archives, y compris les frais de brochure et de distribution (241 fr. 80 c.).	2,294	30
Total	2,653 fr.	20 c.

Balance.

Recettes	7,051 fr.	20 c.
Dépenses	2,653	20
Excédent de recettes à reporter à 1880.	4,398 fr.	»»

L'Assemblée, après avoir entendu ce rapport, approuve à l'unanimité les comptes présentés par M. Badin.

Digitized by Google

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES MEMBRES FONDATEURS

DU VENDREDI 29 AVRIL 1881.

La séance est ouverte à quatre heures et demie sous la présidence de M. A. de Montaiglon, dans la salle des Cours, à la Bibliothèque nationale.

Sont présents : MM. A. de Montaiglon, Paul Mantz, G. Duplessis, H. Lavigne, Chabouillet, Courajod, *membres du Comité;* M. Badin, *trésorier;* M. J. Guiffrey, *secrétaire*, et MM. H. Jouin, Tripier Le Franc, Ernest Bosc, Charles Lucas, Bonnaffé, baron Davillier, Bruyerre, E. Meaume, Alkan aîné, *membres fondateurs de la Société.*

Le président présente, selon l'habitude, le compte-rendu des travaux de la Société pendant l'exercice écoulé et un exposé des ouvrages à l'impression qui paraîtront dans le cours de l'année 1881. Après avoir rappelé les noms des membres que la Société a eu le regret de perdre depuis l'assemblée précédente, il donne la parole à M. J. Badin, *trésorier*, pour rendre compte de l'état financier de la Société.

M. Badin lit le rapport suivant :

Messieurs,

Cette année, nos cotisations sont rentrées un peu moins rapidement qu'en 1879. Ce retard tout fortuit ne doit donner lieu à aucune préoccupation. Un certain nombre de cotisations antérieures à 1880 et qui devaient nous rentrer par divers intermé-

Digitized by Google

diaires ont donné lieu à une correspondance assez active, et, dans le courant du mois prochain, il y a lieu d'espérer la rentrée de tout ou partie de cet arriéré.

D'un autre côté, la subvention de 1880 du gouvernement n'a pas encore été encaissée, les divers volumes afférents à cet exercice n'ayant pu être mis que tout dernièrement à la disposition des sociétaires. Cette subvention de 800 fr. rentrera aussitôt que la livraison des volumes qui aura été faite au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts aura été reconnue.

Malgré ces deux faits, notre encaisse de 1880 est supérieur à celui de 1879 : 122 cotisations, dont 12 arriérées et 110 de 1880, soit 2,240 fr., ont été encaissées. Les volumes publiés par la Société et achetés par divers ont produit 402 fr. Ces deux sommes, ajoutées au reliquat de 1879, donnent comme recettes, pour l'exercice 1880, un total de 7,240 fr.

Chaque année, notre plus forte dépense porte sur les impressions. Une somme de 4,745 fr. 50 c. figure aux dépenses : 2,772 fr. pour l'impression des Comptes des Bâtiments royaux de M. de Laborde; 1,945 fr. 50 c. pour le troisième volume des Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture, et 28 fr. pour lettres de convocations.

Les indemnités au garçon de recettes, au gardien des livres et au garçon de la bibliothèque, montent à 70 fr.; enfin, les autres menues dépenses pour timbres, frais de poste et d'expédition s'élèvent à 120 fr. 65 c. Le total des dépenses est donc de 4,936 fr. 15 c.

La balance fait ressortir un excédent de recette de 2,303 fr. 85 c. à porter au compte de 1881.

Cet excédent est suffisant pour solder les factures d'impression des Mémoires de Cochin et des Actes d'état-civil des artistes qui viennent de paraître.

J'ai l'honneur, Messieurs, de vous demander d'approuver les chiffres suivants du compte de 1880, dont le détail et les pièces justificatives ont été déposés au secrétariat de la Société, comme cela a eu lieu les années précédentes.

Digitized by Google

COMPTE DE L'ANNÉE 1880.

Recettes.

Solde en caisse au 1er janvier 1880 . .	4,398 fr.	»»
12 cotisations antérieures à 1880. . .	240	»»
110 cotisations de 1880	2,200	»»
Achats par divers de volumes publiés par la Société	402	»»
Total des recettes . .	7,240 fr.	»»

Dépenses.

Lettres de convocation	28 fr.	»»
Mémoire d'impression des Comptes des Bâtiments royaux.	2,772	»»
Mémoire d'impression du troisième volume des Procès-verbaux de l'Académie royale.	1,945	50
Dessin et cliché d'une médaille de Dupré.	16	»»
Indemnité au garçon chargé des recouvrements.	50	»»
Indemnité au gardien des livres . . .	15	»»
Indemnité au garçon de la bibliothèque.	5	»»
Frais d'expédition de documents . . .	61	»»
Timbres-poste et timbres-quittance . .	43	65
Total des dépenses. .	4,936 fr.	15 c.

Balance.

Recettes	7,240 fr.	»»
Dépenses	4,936	15
Excédent à reporter à 1881.	2,303 fr.	85 c.

A la suite de la lecture de ce rapport, les comptes présentés par M. Badin sont approuvés à l'unanimité.

Digitized by Google

MM. Badin, Courajod, J. de Laborde et Louvrier de Lajolais, membres sortants, sont renommés membres du Comité pour une période de six années. M. Henry Jouin est nommé, à la majorité des voix, en remplacement de M. Cottenet, décédé, pour la même période de temps.

Digitized by Google

JEHAN BOURDICHON

PRIX ET QUITTANCE

DU LIVRE D'HEURES D'ANNE DE BRETAGNE.

14 mars 1508.

Communiqué et annoté par M. André Steyert.

Les *Archives de l'Art français* ont eu plus d'une fois à revenir sur *Jean Bourdichon*[1]. Pour lui, comme pour *Jean Perréal*, son contemporain, les mentions sont nombreuses. Pour le second on le trouve toujours pour des soins, des voyages, des affaires, des conseils, des inspirations et des surveillances, mais nous en sommes encore à rencontrer la trace d'un important travail personnel, et il a plus l'air d'un factotum et d'une espèce de surintendant que d'un artiste remarquable. Pour *Bourdichon* nous avions des mentions de travaux d'art, mais de ces travaux officiels, pour des funérailles, des fêtes ou des tournois, qui tiennent à la charge et se font à l'entreprise et par l'atelier, sans témoigner d'une valeur véritablement personnelle. *Bourdichon*, né en 1457, était cependant, pour employer un terme plus moderne, le premier peintre du Roi depuis Louis XI en 1484 jusqu'à François Ier en 1520, et, dans l'École française, il tient chronologiquement la place entre *Fouquet* et *Clouet*. La pièce que M. Steyert a eu le bonheur de rencontrer à Lyon, et dont sa sagacité a du premier jour vu la valeur et l'importance, est, — non seulement pour l'un des plus beaux manuscrits qui existent et dont il nous révèle l'auteur, sans qu'il puisse désormais y avoir

1. 1re série, IV, Mai 1855, 1-23.

Digitized by Google

lieu à contestation et à doute, mais pour l'histoire de l'artiste, — d'une importance capitale.

Les Heures d'Anne de Bretagne sont tout entières l'œuvre de l'atelier de *Bourdichon*, à qui elles sont payées comme son œuvre, et par conséquent les plus belles miniatures sont de sa main. Or les plus belles, sans y ressembler, ont exactement la même valeur que les miniatures sur bois peintes par *Memling* sur les panneaux de la châsse de sainte Ursule. *Bourdichon* n'est donc pas seulement un nom de plus révélé par des documents écrits; c'est un grand artiste, vraiment remarquable et digne d'être compté désormais dans l'histoire de l'art.

Il devra cette gloire légitime à la quittance sauvée par M. Steyert. Il a bien voulu donner aux *Archives* l'honneur de la publication de cette pièce capitale, qui sera d'après lui et d'après elles citée et reprise plus d'une fois. Nous ne pouvions commencer le nouveau volume de 1880 par un document plus nouveau et plus important; nous ne saurions par conséquent trop remercier de sa bonne grâce notre nouveau collaborateur; il a très judicieusement commenté la pièce qu'il a découverte et nous sommes heureux de lui laisser la parole. — A. DE M.

Il était regrettable que les miniatures des *Heures d'Anne de Bretagne*, l'un des chefs-d'œuvre de l'ancien Art français, fussent anonymes. Un document inédit qu'un heureux hasard a mis sous ma main dissipe cette fâcheuse ignorance et attribue ces admirables peintures à un maître dont la réputation n'était pas inférieure à leur mérite. C'est un mandat de paiement donné en 1508 (n. s.), par la reine Anne, en faveur du célèbre peintre *Bourdichon*, pour avoir peint ce manuscrit.

Cette pièce que j'ai trouvée en 1868, à Lyon, chez un antiquaire, M. Pupier, faisait partie d'un lot de titres anciens formant le résidu d'une collection importante dont les débris, après diverses vicissitudes, étaient venus échouer dans la boutique où je les ai rencontrés. Il est même étrange que ce document, le seul d'une certaine valeur qui restât, ait pu échapper aux différents curieux qui s'étaient partagé cette collection et qu'il n'ait été recueilli que par le dernier investigateur.

La collection dont il s'agit venait originairement de Paris, à ce que le vendeur m'a assuré; une étoile à jour imprimée en bleu

Digitized by Google

en était la marque[1]. Elle était considérable, car le titre en question porte le numéro d'ordre 7420; mais son possesseur, à en juger par le choix des pièces que j'ai pu voir et par le mot : *autographe*, tracé au crayon, son possesseur l'avait formée dans un but très restreint de curiosité et non en vue de l'intérêt historique; c'est ce qui expliquerait comment cette pièce si importante a pu rester ainsi ignorée.

Comme toutes les quittances du même genre, ce mandat est écrit sur un parchemin oblong; il était scellé sur simple queue, mais on a enlevé la bande détachée qui portait le sceau, et avec si peu de précaution que la souscription accompagnant la signature du secrétaire de la Reine a été mutilée par la déchirure. Le texte, dans la forme ordinaire, se lit ainsi :

Anne, par la grâce de Dieu Royne de France, Duchesse de Bretaigne, à nostre amé et féal Conseiller et Trésorier général de noz finances, Me Raoul Hurault, salut et dillection. Nous voullons et vous mandons que, des deniers et revenu de nostre douaire de ceste présente année, commancée le premier jour d'octobre derroin passé, vous poiez, baillez et délivrez à nostre cher et bien amé *Jehan Bourdichon*, Paintre et Varlet de chambre de Monseigneur, la somme de mil cinquante[2] livres tournois en six cens escuz d'or, auquel nous l'avons donnée et ordonnée, donnons et ordonnons par ces présentes, tant pour le récompenser de ce que il nous a richement et sumptueusement historié et enlumyné unes grans Heures pour nostre usaige et service, où il a mys et employé grant temps, que aussi en faveur

1. C'est la marque des collections du *Collège héraldique*, qui a fait plusieurs ventes successives.

2. Le chiffre *cinquante* est, dans les deux endroits, inscrit sur un grattage très apparent du parchemin. Cette correction doit provenir d'une erreur qui aurait été commise dans l'évaluation de l'écu d'or. Ceux qui furent remis à Bourdichon ne valaient que 1 l. 15 sols.

Digitized by Google

d'autres services qu'il nous a cy devant faiz. Et par rapportant cesd. présentes signées de nostre main avec quictance dud. *Bourdichon* sur ce suffisante seullement, Nous voullons lad. somme de mil cinquante l. t. estre allouée à voz comptes et rabatue de vostre Recepte par noz amez et féaulx les gens des Comptes de mond. S. à Paris sans aucune difficulté, car tel est nostre plaisir. Donné à Bloys le xiiij^e[1] jour de mars, l'an de grâce mil cinq cens et sept.

ANNE.

Par la Royne et Duchesse,

DEFOREST.

Ce document, dans sa brièveté, est néanmoins si explicite et si précis qu'il ne peut y avoir aucun doute sur le manuscrit qui y est désigné en ces termes : « Une grans Heures à notre usage ». Il ne peut être que le manuscrit si célèbre et dont l'auteur avait été vainement cherché, et, chose curieuse, c'est précisément l'artiste qu'on avait *a priori* exclu de toute participation à cette œuvre qui s'en trouve être le véritable et unique auteur. « Jean Bourdichon, toutefois, n'est pas l'auteur des célèbres Heures exécutées vers 1497, » dit M. Ferdinand Denis dans son étude sur l'*Ornementation des manuscrits* (p. 119). M. Le Roux de Lincy pensait de même, et ce jugement n'était motivé que par des extraits de comptes de dépenses publiés par M. de Laborde (*Renaissance des Arts*, I, p. 169 et 275) et d'après lesquels l'auteur de la *Vie d'Anne de Bretagne* s'est efforcé de démontrer que *Jean Poyet* était l'auteur de ces miniatures. Déjà cependant, en 1865, M. Jules Labarte avait fait remarquer (*Histoire des Arts industriels*, III, 304) qu'il semblait peu vraisemblable « que ces articles « de comptes, où il s'agit de *petites Heures à l'usage de Rome*, « pussent s'appliquer à un volume de plus de 475 feuillets, de « format petit in-folio, renfermant un grand nombre de pièces,

1. Le chiffre xiiij du quantième, la souscription : *par la Royne*, etc., et la signature qui l'accompagne, sont d'une autre encre et d'une autre plume que le reste du mandat.

Digitized by Google

« avec titres en français, qui ne sont pas comprises dans le Psau-
« tier Romain. »

L'examen des documents allégués en faveur de *Jean Poyet* et des arguments à l'aide desquels on les a interprétés et fait parler montrera encore mieux le peu de solidité de cette opinion.

Les extraits de comptes sont au nombre de trois, l'un pour l'écrivain, l'autre pour le miniaturiste, le troisième pour la reliure.

Les voici reproduits textuellement pour que l'on puisse juger de leur valeur et les comparer avec le document nouveau qui leur est opposé :

A Jean Riveron, escripvain, demourant à Tours, pour avoir escript à la main unes petites Heures, que ladicte Dame a faict faire, à l'usage de Romme, et pour avoir fourni le vélin, xiiij° livres. — 4 septembre 1497.

A *Jehan Poyet,* enlumineur et historieur, demourant au dict Tours, la somme de sept vingt treize livres tournoys, pour avoir faict esdictes Heures, vingt trois histoires riches, deux cent soixante unze vignettes et quinze cens verse. — 29 août 1497.

A Guillaume Mesnager, marchand de Tours, la somme de vingt sols tournoys, que deue luy estoit pour une petite pièce de veloux cramoisy, de luy prinse et achaptée et par luy baillée et délivrée pour couvrir lesdites Heures, xx s.

Il fallait certes être bien désireux de trouver un auteur à notre manuscrit pour lui attribuer ces articles de comptes qui ne s'y rapportent ni pour la date, ni pour le nombre des miniatures et des ornements, ni pour les dimensions du volume. Il s'agit ici de petites Heures, ornées de 23 miniatures, de 271 bordures et de 1500 petites vignettes, et achevées dans le courant de l'année 1497. Les célèbres Heures du Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale sont de grand format ; elles renferment 49 grandes miniatures (il y en a même eu 51), 344 bordures et plus de 3000 vignettes ou lettres ornées ; enfin elles portent les chiffres de

Digitized by Google

Louis XII et d'Anne de Bretagne, ce qui prouve qu'elles ne sont pas antérieures à 1499, ou même à 1506, si l'on tient compte que le portrait de la Reine qui y figure la montre âgée de plus de trente ans.

M. Le Roux de Lincy trouvait des réponses à toutes ces graves objections. Si le compte de Poyet ne mentionne que 23 miniatures, c'est qu'il n'en a exécuté que ce nombre, les autres paraissant en effet être d'autres artistes moins habiles. Pour les bordures, il suppose que *Poyet* en aura peint le surplus postérieurement, et, à l'égard des 1500 versets au lieu de 3000, il imagine que les agents de la Reine comptaient plusieurs de ces ornements pour un seul. Voilà certes une étrange explication, car il n'y a aucune raison qui pût empêcher de compter exactement en donnant une valeur moyenne à chacun de ces ornements, comme on le faisait pour les bordures et pour les grandes miniatures.

La désignation de petites Heures ne l'embarrasse pas non plus; selon lui, elle n'indique pas le format, mais elle exprime que ces Heures étaient un abrégé des grandes Heures de Rome. Cette interprétation est beaucoup trop commode et d'ailleurs elle n'est pas exacte, puisque, comme le fait observer M. Jules Labarte (*loc. cit.*), les grandes Heures que l'on conserve actuellement ne sont pas un abrégé de celles de Rome.

M. Le Roux de Lincy, en supposant que Poyet avait achevé ses bordures postérieurement à la date indiquée par les comptes, a oublié l'objection que fait naître le troisième article de ces comptes. Les Heures dont il s'agit furent reliées cette même année et le travail des peintures n'a pu être continué, surtout pour un nombre aussi considérable de peintures, 73, après que le livre eut été relié.

L'objection qui résulte de la date indiquée par les chiffres et par le portrait est traitée aussi légèrement. L'auteur de la *Vie d'Anne de Bretagne* avance une nouvelle hypothèse, non moins gratuite que les autres, et émet, sans aucune preuve, l'opinion que ce portrait, l'une des pièces capitales du manuscrit, a été, ainsi que les chiffres, ajouté après coup.

Ces critiques de l'assertion imaginée, on peut le dire, par M. Le Roux de Lincy, sont celles qu'on aurait pu faire dès qu'elle a été émise, sans chercher d'autre preuve que sa faiblesse et son invraisemblance même. Mais, lorsqu'on lui oppose la pièce nou-

Digitized by Google

velle dont le texte est ici publié pour la première fois, l'application que l'on a voulu faire à notre manuscrit de ces articles de comptes devient absolument insoutenable. Autant il y a de difficultés et d'invraisemblance dans ceux-ci, autant au contraire on trouve dans notre mandat de convenance et de certitude.

L'auteur, la date, le chiffre considérable de la somme payée, tout se rapporte merveilleusement bien à l'importance matérielle des peintures, à leur mérite artistique et à l'époque de la vie d'Anne de Bretagne indiquée par son portrait et par la présence de son second mari, qu'elle épousa le 7 janvier 1499. Notre mandat est du 14 mars 1508 (1507 v. s.); en admettant que le portrait eût été peint l'année précédente, soit en 1507, ce qui est fort vraisemblable, la Reine aurait eu alors plus de trente ans, et précisément M. Le Roux de Lincy fait remarquer que « dans ce portrait, la Reine a certainement dépassé sa trentième année ». (*Op. cit.*, t. III, p. 80.)

En ce qui concerne l'auteur des peintures, la convenance de l'attribution fournie par notre document n'a pas besoin d'être démontrée. On doit même s'étonner que le nom de *Bourdichon* ne se soit pas imposé de lui-même aux critiques, sans qu'il fût besoin d'aucune preuve écrite. N'est-il pas évident que le manuscrit le plus important qu'ait commandé la Reine a dû être confié par elle au peintre le plus habile qu'elle eût à ses ordres, préférablement à un artiste pour ainsi dire étranger et d'un talent relativement secondaire? Un seul artiste aurait pu entrer en concurrence avec *Bourdichon;* c'était *Jean Perréal* qui ne lui cédait en rien, paraît-il, et qui était également attaché à la Maison du Roi. Mais on voit, par les documents publiés et par M. Le Roux de Lincy lui-même, que *Bourdichon* fut l'artiste préféré de la Reine. Tandis que *Perréal* n'est mentionné qu'une fois, *Bourdichon* paraît à trois reprises différentes chargé de travaux d'art par Anne de Bretagne. En 1491, il fournissait douze modèles pour les monnaies de Bretagne; en 1492, il recevait 50 livres pour plusieurs histoires qu'il avait peintes pour la Reine; enfin en 1507, date de l'achèvement des Heures, il était chargé de faire d'après nature le portrait de François de Paule, qui venait de mourir au Plessis-lès-Tours. Personne ne pouvait donc prétendre lui disputer l'honneur d'être chargé de peindre le précieux livre que la Reine avait rêvé.

Sans épiloguer sur les expressions ni détourner les termes de

Digitized by Google

leur véritable acception, on admettra aussi que la qualification de grandes Heures convient, sous tous les rapports, au manuscrit, l'un des plus grands et des plus volumineux livres d'Heures de cette époque.

Le chiffre énorme de 1050 livres, stipulé sur le mandat, est une preuve encore plus décisive. Qu'est-ce que les 153 livres attribuées à *Poyet* et que M. Le Roux de Lincy trouve déjà considérables et suffisantes pour payer le splendide manuscrit qui existe, qu'est-ce que cette somme en comparaison de celle que reçut *Bourdichon*? Elle est aussi disproportionnée, si l'on peut parler ainsi, que les Heures de la Bibliothèque nationale sont supérieures à tous les autres manuscrits contemporains. S'il fallait admettre que *Poyet* a travaillé réellement à ces Heures et en a exécuté la moitié des peintures, comme son compte l'indiquerait, le total des prix s'élèverait à 312 livres et il faudrait supposer l'existence d'un autre livre perdu, dû au pinceau de *Bourdichon* et d'une importance de près de quatre fois plus grande que celle des Heures merveilleuses que nous possédons. Cela, il est permis de l'affirmer, n'est pas possible.

D'ailleurs il semble que la Reine ait tenu à justifier le prix énorme qu'elle accordait à son peintre en faisant valoir son travail. Elle s'applique à dire, multipliant les épithètes élogieuses, que cette œuvre était riche et somptueuse, et elle ajoute que l'artiste y a consacré un temps très long. Cette appréciation est parfaitement exacte et encore aujourd'hui, après trois siècles et demi de progrès accomplis dans tous les genres, le manuscrit d'Anne de Bretagne excite toujours l'admiration. Les qualifications de *riche* et de *somptueux* sont loin de paraître exagérées et l'on s'étonne du temps qu'il a fallu pour l'exécuter.

Cette somme de 1050 livres, comparée avec les chiffres fournis par le compte de *Poyet*, peut servir d'élément à la critique. *Poyet*, pour avoir peint 23 miniatures à personnages, 271 bordures et 1500 vignettes, recevait 153 livres. Les Heures d'Anne de Bretagne contiennent le double d'ornements et de peintures; ce serait donc environ 300 livres qu'il aurait coûté; mais, si l'on tient compte des termes, *grandes* et *petites Heures*, on constate par le prix payé à *Bourdichon* que le manuscrit qu'il avait décoré était de trois à quatre fois plus important que celui de *Poyet*, et, en effet, c'est la proportion qui existe entre les Heures dont nous nous occupons et les Heures de cette époque que l'on rencontre

Digitized by Google

ordinairement. D'après cette certitude on peut évaluer le prix des 51 grandes miniatures à 8 livres chacune, ce qui fait 408 livres; celui des bordures à 1 livre et demie, soit 516 livres, et enfin celui des vignettes et lettres ornées à 10 deniers, ce qui fait 126 liv., le total desquelles sommes représente les 1050 liv. du mandat.

En prenant pour base d'estimation le prix qu'à la même époque de 1497 la duchesse d'Angoulême payait les miniatures de Vérard[1], et en calculant sur la même proportion du manuscrit comparé avec les Heures du célèbre imprimeur, on compte les grandes miniatures 4 écus, les bordures 1 écu, faisant, à 204 écus d'une part et 344 de l'autre, un total de 548 écus, qui, pour arriver aux 600 écus du mandat, laissent 52 écus pour le prix des vignettes, ce qui est bien suffisant.

Sans attribuer à ces estimations une exactitude plus rigoureuse qu'elles ne peuvent en avoir, on reconnaîtra néanmoins qu'elles fournissent des approximations si vraisemblables qu'on peut les invoquer comme des preuves sérieuses en faveur de la thèse que je soutiens ici.

Une objection importante, la seule du reste que l'on puisse opposer à ce concours unanime de preuves, se présente néanmoins et ne doit pas être passée sous silence. Il est certain, et tous ceux qui ont vu les Heures d'Anne de Bretagne l'ont constaté, il est certain que les peintures de ce célèbre manuscrit ne sont pas toutes de la même main. Les critiques s'accordent à reconnaître que trois artistes différents, sinon même quatre, ont peint les grandes miniatures, ce qui semble en contradiction avec les termes du mandat de paiement.

Cette observation n'a rien qui contredise le document.

Remarquons d'abord que l'on s'accorde à reconnaître que les bordures sont dues à un seul et même artiste. On prétend seulement que les miniatures à personnages sortent d'autres ateliers. Cette opinion est mal fondée; elle ne s'accorde pas avec les usages bien connus des ateliers du moyen âge où l'on cultivait à la fois toutes les branches de l'art, l'ornementation et la figure. Elle est condamnée également par les deux documents relatifs à

1. Vérard recevait un écu pour les grandes miniatures et cinq sols pour les petites (M. de Laborde : *la Renaissance des Arts à la cour de France*, t. I, p. 275-7).

Digitized by Google

Poyet et à *Bourdichon* qui font l'objet de cette étude et où l'on constate que ces deux artistes traitaient à la fois les histoires et les enluminures. Or, comme on sait, et le compte de *Poyet* le constate en termes précis, les enluminures étaient les vignettes, les bordures ornées et les versets, de même que les histoires étaient les compositions à personnages. Par conséquent *Bourdichon* a peint non seulement les miniatures à figures, mais aussi les bordures, puisque le mandat stipule qu'il a fait œuvre d'*historieur* et d'*enlumineur* comme son confrère *Poyet*. Il faut donc attribuer à *Bourdichon* personnellement les bordures et les 23 plus belles miniatures; peut-être même faudrait-il réduire ce nombre à 15, les huit autres étant reconnues quelque peu inférieures aux premières. Ces huit miniatures et les 26 autres, d'un travail qui ne saurait leur être comparé, ne doivent pas pour cela être attribuées à un autre atelier. L'explication de ces disparates est bien simple : ces 34 miniatures sont l'œuvre des élèves de Bourdichon.

Au moyen âge comme à présent, ou plus encore qu'à présent, car il n'y avait pas d'Écoles artistiques, les peintres avaient des élèves, disons simplement comme eux des apprentis, qui les aidaient dans leurs travaux et sans lesquels ils n'auraient pu suffire. *Raphaël* n'en agissait pas autrement. Il n'en est pas moins vrai que les œuvres sorties de l'atelier du maître lui appartenaient exclusivement; c'était à lui seul que le salaire était payé et l'honneur attribué. On fait encore ainsi dans tous les métiers, dans toutes les industries et même dans certaines branches artistiques, notamment dans l'architecture. Et voilà pourquoi il y a des inégalités, des traces de mains différentes dans les Heures d'Anne de Bretagne; un seul homme n'aurait pu l'achever qu'en sacrifiant une trop grande partie de son existence. L'infériorité même de quelques-unes de ces peintures prouve qu'elles sont dues à des élèves, car, si on avait appelé plusieurs peintres à concourir à ce travail, on les aurait choisis parmi des émules dignes du maître : *Perréal* par exemple, qui n'eût pas été inférieur à son collègue; *Jean Poyet*, qui, d'après des témoignages anciens, ne le cédait guère aux plus célèbres artistes de son temps, et bien d'autres qui sont restés inconnus.

Après cet exposé de la question il est permis de dire, je crois, que l'auteur des peintures de notre splendide manuscrit est enfin

Digitized by Google

découvert. Ce résultat est doublement intéressant, d'abord en ce qu'il donne un père à ce précieux monument artistique, mais aussi et surtout en ce qu'il fait connaître le style, la manière d'un artiste célèbre à juste titre et qui jusqu'alors n'était connu que de nom. Ce premier jalon servira de point de départ à de nouvelles investigations et il permettra peut-être à quelque critique de faire pour *Bourdichon* ce qui a été réalisé pour *Foucquet*.

A. Steyert.

Digitized by Google

COLART DE LAON.

DOCUMENTS INÉDITS

Communiqués et annotés par M. Ulysse Robert.

LETTRE A M. ANATOLE DE MONTAIGLON.

Colart de Laon n'est pas, dans les arts, un nom nouveau comme *Pièvre André*, ce peintre de la Maison d'Orléans, dont j'ai esquissé la biographie d'après des documents originaux et qui maintenant, grâce à la bienveillante hospitalité que vous m'avez accordée dans vos *Archives*[1], n'est plus tout à fait un inconnu. *Colart* a attiré l'attention de plusieurs savants; Leroux de Lincy, Champollion-Figeac, le comte L. de La Borde, Vallet de Viriville et M. Édouard Fleury ont recueilli et réuni sur lui de précieux renseignements. Après eux, les érudits laonnais ont rassemblé pieusement toutes les indications relatives à l'artiste que, à tort ou à raison, ils prennent pour un des leurs; mais ils ne semblent pas toujours avoir été très heureux, sinon dans leurs recherches, du moins dans leurs conclusions. L'un d'eux, M. Ed. Fleury, a fait justice des opinions hasardées de deux de ses confrères de la Société académique de Laon, MM. Melleville et Matton, d'après lesquelles Colart figurerait dans des actes compris entre 1355 et 1428 et d'où il résulterait qu'il a vécu environ cent ans. Ses conclusions et l'ensemble des recherches faites sur Colart sont consignées dans un opuscule qui a pour titre : *Les peintres Colart de Laon et Colart le Voleur* (Laon, 1872, in-8° de 55 p.; extrait du *Bulletin de la Société académique de Laon*). M. Fleury reproduit, dans cette brochure, les mentions authentiques relatives à Colart qu'il a trouvées dans les travaux de ses devanciers. Elles sont au nombre de dix-neuf et vont de 1382-1383 à 1402.

Après M. Fleury, notre confrère M. J. Guiffrey et M. Matton ont

1. 1877, p. 120-135.

Digitized by Google

découvert et publié plusieurs extraits ou pièces qui sont dans les *Nouvelles Archives* de 1878 (p. 168-175) et de 1879 (p. 5-7). La plus moderne est du 14 janvier 1406.

Il semble que depuis plus de quarante ans que l'on s'occupe de Colart de Laon et après tous les travaux que vous citez dans vos *Nouvelles Archives* (1879, p. 4), il ne devrait plus rien rester à trouver sur ce peintre. Cependant, j'ai eu le bonheur de rencontrer, en classant les pièces originales du Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, onze documents nouveaux émanés de lui ou le concernant. Permettez-moi, monsieur et cher maître, de vous les offrir pour vos *Archives* et de vous témoigner ainsi ma reconnaissance pour l'excellent accueil que vous avez bien voulu faire à mes premières découvertes.

Ces documents ne présentent pas tous un intérêt égal, mais il y en a deux qui sont d'une importance incontestable, parce qu'ils sont signés de notre artiste et scellés de son sceau. Je lis dans la brochure de M. Fleury : « Une quittance de Colart, c'est un tableau de Colart, nous disait avec vérité et concision notre collègue M. Midoux. » Quels n'auraient pas été les transports de M. Fleury et de M. Midoux, s'ils avaient découvert des quittances signées de Colart ! Mais aussi combien leur enthousiasme sera diminué, quand ils verront que, dans l'acte du 21 mai 1404, Colart n'a que la qualité de « marchand » et que d'après la plupart des pièces ci-dessous il n'a fait œuvre que de « simple décorateur ornemaniste », ainsi que le conjecturait M. Melleville.

Les recherches que j'ai été amené à faire à la suite de ma découverte m'ont permis de rectifier plusieurs erreurs de M. Fleury. Ainsi, le marché relatif au tableau de bois peint pour la chapelle du duc d'Orléans et indiqué par M. Fleury sous le n° 5 (p. 16), est du 29 mai et non du 15 avril 1396; ce même marché nous apprend que Colart avait reçu 40 francs d'avance (ms. fr. 10431, p. 234, n° 1320). La date de l'acte relatif à la décoration de la chapelle pour le service mortuaire du duc de Bar est du 17 novembre 1397, d'après le ms. fr. 10431, p. 402, n° 2293, et non du 17 octobre, comme le dit M. Fleury; le même ms. fr. 10431, p. 445, n° 2534, porte *Perrin* et non *Perreïs* de Dijon. Enfin la pièce n° 2 (p. 15) doit être rectifiée ainsi : ligne 3, après le mot *cler*, il faut ajouter : *avec la ferreure du heaume, pour ce* x *frans;* l. 4, au lieu de *glaisées*, il faut *glaicées;* l. 6,

Digitized by Google

au lieu d'*anelez*, il faut *anelès;* l. 7, au lieu d'*assoir*, il faut *asseoir ;* au lieu de *harnois*, il faut *harnoiz ;* l. 8, au lieu de *joutte*, il faut *jouste;* l. 9, au lieu de *valant*, il faut *valent;* au lieu de 5 *deniers*, il faut 5 *sous;* l. 11, au lieu de *11* francs, il faut 2 francs; enfin, l. 13, au lieu de IIIIc IIIIX *et* V, 10 *livres*, il faut IIIIXX V, 30 *livres*.

Le dernier document connu relatif à Colart était jusqu'ici celui du 14 janvier 1406. Les deux derniers que je publie étant de l'année 1411, l'existence de notre artiste se trouve ainsi prolongée de plus de cinq ans.

Veuillez, monsieur et cher maître, agréer l'expression de mon sincère dévouement et de mon profond respect.

Ulysse Robert.

I.

1391 (8 mai). — *Colart de Laon*, peintre et varlet de chambre du Roy nostre sire, confesse avoir eu et reçu de Jehan Poulain, garde des finances de monseigneur le duc de Touraine, la somme de trente six frans d'or pour avoir paint un harnois de jouste et plusieurs autres choses pour le dit seigneur, contenues plus applain en un mandement d'icelui seigneur sur ce donné à Paris le XVIIje jour de juillet l'an mil CCC IIIIXX et dix, derrain passé, de la quelle somme de XXXVI frans il se tint à bien paiez et en quicte le dit Poulain et tous autres, etc., promectant, conxentant et obligeant, renonçant. Fait l'an mil CCC IIIIXX et onze, le lundi VIIIje jour de may.

N. Senebouc — V. Chaon.

(Cabinet des titres, *Pièces originales*, dossier 38294, Laon, n° 3.)

II.

1391 (29 août). — Loys, filz de roy de France, duc de Touraine, comte de Valoiz et de Beaumont, à Jehan Poulain, nostre varlet de chambre, commis de par nous

Digitized by Google

recevoir et garder les deniers de noz finances, salut. Nous voulons et vous mandons que des deniers d'icelles bailliez et delivrez à *Colart de Laon*, peintre, nostre varlet de chambre, la somme de quatre vins seize frans que nous lui devons pour les parties plus à plain escriptes et declairées en ce présent roolle ataché à ces présentes, lesquelles parties nous avons fait prandre de lui par Boneface de Morez [1], nostre escuier d'escuierie, comme il appert plus à plain par certificacion de lui et par rapportant ces présentes le dit rolle avec la dicte certificacion et quittance sur ce, nous voulons la dicte somme estre allouée en voz comptes et rabatue de vostre recepte par tout où il appartendra, non obstant ordenances, mandemens ou défences contraires. Donné à Paris, le XXIXe jour d'aoust, l'an de grace mil CCC IIII^XX^ et onze.

Par monseigneur le duc,

Thierry.

(Dossier LAON, n° 4.)

III.

1394 (17 novembre). — *Colart de Laon*, peintre et varlet de chambre du Roy nostre sire, confesse avoir eu et receu de honorable homme et saige Jehan Poulain, tresorier de monseigneur le duc d'Orliens, la somme de sept vins livres tournois pour le paiement de douze vins frans d'or [2], qui deubz lui estoient par marchié fait avecques lui pour les choses cy après declairées. C'est assavoir pour avoir peint une lictière et un curre [3] et doiez [4] de fin

1. Boniface de Morez était capitaine de Chauny. Voyez Ms. fr. 26027, n° 2139.
2. C'est-à-dire deux cent quarante
3. Chariot.
4. Dais.

Digitized by Google

or et par les carrefours[1] a un compas de elles[2] poinçonnées dehors et dedens, et dedens yceulx compas deux losanges armoiées des armes[3] poinçonnées, c'est assavoir la moitié des armes dudit seigneur et l'autre partie des armes du sire de Milan, conte de Vertuz, lesquelles sont escartelées de France et de une guivre, et, par dehors le chariot, les deux boux du dit chariot sont à compas de elles, poinçonnées et couronnées comme dit est, et par en costé a teurtres[4] séans sur un rainceau d'une ronce et autour dudit rainceau un rolet, ouquel est escript le dit[5] de Madame, et y a : *A bon droit,* et aux deux costez des diz lictière et curre a pilliers champtournez, et dedens les cavèz entre les pilliers a un soleil rayent, poinçonné, et ou milieu d'icelui soleil a un ront où est une petite teurtre qui a un rolleau où est le mot dessus dit, et en l'autre cartier a une losange armoyée des armes dessus dictes, et la champaigne des diz lictière et curre diaprée de fin or, et ou tiers quartier a une trutterelle[6], assavoir sur un rainceau a un rolet tout autour où est le mot dessus dit. Item, entre lesdiz compas des sarcèles et des lances, y a un petit soleil ou milieu, acompaigné de deux losanges, dont en l'une a une L et en l'autre un V[7] environnés de quatre branches geutens[8] feuilles de ronces et en manière de mentes, et sont les champaignes de la dicte besoingne fin sinope en façon de rouge cler, le coffre qui est derrière le chariot avec les eschamaux[9] sont peins de la dicte divise avec les telles[10] des colliers

1. Selon Sainte-Palaye, les endroits de la bordure qui se croisaient.
2. Un cercle avec des ailes à l'état de vol.
3. *De madame d'Orliens* a été effacé.
4. Tourterelles. — 5. La devise. — 6. Tourterelle.
7. *Louis* et *Valentine*. — 8. Jettant. — 9. Escabeaux.
10. Toiles.

Digitized by Google

des chevaux et les coliers, et ont... [1] elles, les soulaux [2] armoirié et les compas tout poinçonnez, desquelx VII^XX livres, il se tint à bien payez, etc., quictant et obligeant, renonçant. Faict l'an mil CCC IIII^XX quatorze, le mardi XXVIJ^e jour de novembre.

N. Senebouc. — V. Chaon.

(Dossier LAON, n° 5.) Cette pièce a déjà été donnée par M. Delisle dans une note de son beau livre : « Le Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque nationale », I, 1868, p. 131.

IV.

1399 (20 mars). — Quittance de *Colart de Laon*, peintre et valet de chambre du Roi et de M. le duc d'Orléans, à Godefroy le Fèvre, épicier et valet de chambre du dit seigneur duc, de la somme de 100 sous parisis qui lui étoit due à cause de l'obsèque de feu Boniface, premier écuyer dudit seigneur duc [3], c'est assavoir pour avoir fait 50 écussons d'armes dudit écuyer à 2 sous parisis la pièce, et aussi pour avoir assis lesdits écussons, tant dedans l'église des Célestins comme dehors. Donné sous son scel, le 20 mars 1398.

(Ms. fr. 10432, p. 62, n° 227. Copie moderne de la fin du XVIIIe siècle.)

V.

1398, avril. — A *Colart de Laon*, peintre, XXXII frans qui deuz lui estoient pour cause d'avoir fait par le commandement de monseigneur le duc plusieurs demis corps à grans manches pour plusieurs escuiers de mondit seigneur pour jouster, et aussi pour avoir fait aultres choses touchant son mestier pour ledit seigneur, si

1. En cet endroit le parchemin est rongé.
2. Soleils.
3. Probablement le Boniface de Morez de la pièce III.

Digitized by Google

comme il appert par sa quittance, donnée le xxiiij^e avril oudit an... pour ce xxxii l. t.

(Rôle des dépenses du duc d'Orléans pour le mois d'avril 1398, dans les *Titres originaux*, Orléans, t. IV, n° 264.)

VI.

1401 (10 mars). — Quittance de *Colart de Laon*, peintre et valet de chambre de monseigneur le duc d'Orléans, à noble homme Ogier de Nantoillet, premier écuyer d'écurie dudit seigneur, par la main de Jean Henry, clerc dudit écuyer, de la somme de 58 francs qu'il lui devoit à cause d'un harnois de joutes fait pour ledit seigneur duc en la manière qui suit : sçavoir selle, pissière, chanfrain et écu dorés de fin or et semés de pocs (*sic*) espy de peinture, et par dessus toutes ces choses ont été couvers de [1]... en manière de haubregière [2] ou d'or gippe et, sur le heaume dudit seigneur un timbre de po..., levé au ront, issant d'un rosier, et sur la croupe du cheval de mondit seigneur un poc espy ...nt au long, et par dessus la maille dessus dite, tout semé de grandes feuilles d'orties d..., pareillement la croupière dudit cheval faite à maille ; lesquelles choses ont été par lui faites pour la somme de 80 francs, dont ledit écuyer a quittance de 22 francs précédent cette présente. Du 10 mars 1400. Sous son scel.

(Ms. fr. 10432, p. 327, n° 1501. Copie moderne de la fin du xviiie siècle.)

— Dans le compte, terminé le 20 avril 1401, veille de Grans Pasques, c'est-à-dire 1402, du Sacristain du duc Louis d'Orléans pour les dépenses de chapelles aux Célestins et à Saint-Eustache de Paris, publié par M. Fernand Bournon dans les appendices de sa thèse à l'École des chartes sur l'hôtel Saint-Paul (*Mémoires*

1. Les mots remplacés par des points ont été laissés en blanc.
2. Cotte de mailles.

Digitized by Google

de la Société de l'histoire de Paris, t. VI, 1880), on trouve (pièce IX, p. 88 du tirage à part) une mention de *Colart de Laon* comme celui qui autorise le paiement : « Par certiffication de *Colart de Laon*, Paintre et Varlet de chambre du Roy et de Monseigneur. »

VII.

1403 (15 mai). — Saichent tuit que je, *Colart de Laon*, paintre et varlet de chambre de monseigneur le duc d'Orléans, confesse avoir eu et reçeu de Jehan Poulain, trésorier general de mondit seigneur le duc, la somme de douze livres tournois, en quoy mondit seigneur m'estoit tenuz pour le parpaiement de XXIIII livres tournois pour avoir paint à la devise de mondit seigneur XXIIII pavaz[1], si comme il appert par ses lettres données le iiij^e jour de juillet l'an mil CCCC et II, derrenièrement passé. De laquelle somme de XII livres tournois dessus dicte, je me tieng pour content et bien paié et en quitte mon dit seigneur, son dit trésorier et touz autres. Tesmoing mon scel et saing manuel, mis cy dessoubz le XVe jour de may, l'an mil CCCC et trois.

(Dossier LAON, n° 6.)

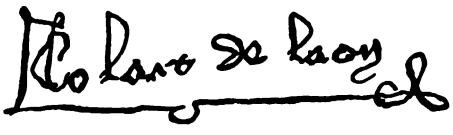

1. Pavois, écussons.

Digitized by Google

VIII.

1403 (9 juillet). — Je *Colart de Laon*, paintre, demourant a Paris, confesse avoir eu et reçeu de honnorable homme Jehan Poulain, trésorier général de monseigneur le duc d'Orleans, la somme de neuf livres, douze solz parisis, sur certaine besongne de painture que je fais en vint six pavas [1], aux armes de mondit seigneur, de laquelle somme dessus dicte je me tieng à bien paié et en quitte ledit tresorier et tous autres à qui quittance en puet et doit appartenir. Tesmoing mon seel mis en ceste quittance le lundi ixe jour de juillet l'an mil cccc et trois.

(Dossier Laon, n° 7.)

IX.

1404 (21 mai). — Loys, filz de Roy de France, duc d'Orleans, conte de Valoiz, de Bloiz et de Beaumont et seigneur de Coucy, à nostre amé et féal conseiller Jehan le Flamenc salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que des deniers de noz finances vous, par Jehan Poulain, nostre trésorier general, faictes paier, bailler et delivrer à *Colart de Laon*, marchant, demourant à Paris, la somme de vint quatre frans, douze soubz parisis, en quoy nous luy sommes tenuz pour certainnes besoingnes par lui faictes pour l'obsèque de feu nostre

1. Pavois, écussons.

Digitized by Google

très chier et très amé oncle le duc de Bourgoingne[1], lequel nous avons fait faire le ve jour de ce présent mois en l'église des Célestins à Paris, c'est assavoir pour avoir fait la représentation de nostre dit oncle, noirsir la chapelle dedens et dehors, et dessus la dicte chapelle houssez sept croix de sendal noir et semées d'escuçons de bateure[2], jusques à la somme de lxx escuçons. Item pour la dicte chapelle avoir fait les deux pignons de bateure et armoier tout à plain. Item, pour les goutières pendens, avoir fait xxiiij escuçons de bateure sur sendal. Item pour avoir houssez les pilliers de la dicte chapelle et semez d'escuçons jusques à la somme de cinquante escuçons. Item pour avoir cousu le poille de draps d'or et les bordeures de sendal. Item pour avoir mis ou dit poille dix escussons de plus grant volume que ceulx dessusdiz. Item pour avoir noirsy parmi la dicte église des Célestins la sainture, tant dedens le cueur et dehors comme à la nef de la dicte église, et pour y avoir mis jusques à la somme de soixante escuçons, fais de bateure sur papier de grant volume, lesquelles parties montent en tout, par marchié fait audit *Colart,* à la dicte somme de vint et quatre frans douze soubz parisis, la quelle par rapportant ces présentes avec quittance suffisant sur ce, sera sanz contredit alouée ès comptes de nostre dit trésorier, par noz amez et feaulx genz de noz comptes, non obstant ordonnances, mandemens ou deffenses quelxconques à ce contraires. Donné à Paris le xxj^e jour de may, l'an de grace mil quatre cens et quatre.

Par monseigneur le Duc,

M. Heron.

(Dossier Laon, n° 8.)

1. Philippe le Hardi, mort le 27 avril précédent.
2. Espèce de dorure.

Digitized by Google

X.

1411 (10 août). — A touz ceulx qui ces présentes lettres verront, le Bailli de Blois, salut. Savoir faisons que, en la présence de Huet Jamet, clerc tabellion, juré de scel aux contraux de la chastellenie de Blois, fut présent *Colart de Laon*, paintre et varlet de chambre du Roy nostre sire, le quel cognut et confessa avoir eu et reçeu de Pierre Renier, trésorier general de monseigneur le duc d'Orliens, la somme de vint livres tournois, sur ce qu'il peut estre deu audit paintre pour faire les estendards et les banières de mondit seigneur le duc, desquelx xx livres tournois le dit *Colart* s'est tenu à bien paié par devant ledit juré, et en aquicte mondit seigneur, son dit trésorier et touz autres. En tesmoing de laquelle chose nous, Bailli dessus dit, à la relation du dit juré avons fait sceller ces présentes lettres du scel dessus dit, l'an de grace mil quatre cenz et unze, le dixyesme jour d'aoust.

H. Jamet.

(Dossier Laon, n° 9.)

XI.

1411 (20 septembre). — A touz ceuls qui verront ces présentes lettres, Alain Dubey, licencié en lois, garde de la prévosté d'Orliens, salut. Saichent tuit que *Colas de Laon*, paintre, varlet de chambre du Roy nostre sire et de monseigneur le duc d'Orliens, estably par devant nous en droit, recognut et confessa avoir eu et reçeu de Pierre Renier, trésorier general de monseigneur le duc d'Orliens, la somme de cent livres tournois, en déduction de greigneur somme à lui deue, pour avoir fait certaines euvres de paintrerie pour mondit seigneur le duc, c'est assavoir estandars grans et petiz,

Digitized by Google

bannières de trompetes, avec quatre millers deux cens de petiz panons à lances, tout batu à or d'une part et d'autre part d'argent, si comme le dit *Colas* disoit. De laquelle somme de C livres tournois dessus dicte, le dit *Colas de Laon* se tint à bien content et paié par devant nous en droit, et en quicta et quicte à touzjours mès monseigneur le duc, son dit trésorier et touz autres. Ce fut fait soubz le scel de la prévosté d'Orliens, l'an de nostre Seigneur mil IIII^c et onze, ce dimenche XXe jour du mois de septembre.

C. Berthier.

(Dossier LAON, n° 10.)

Digitized by Google

MEREVACHE

PEINTRE POITEVIN DU SEIZIÈME SIÈCLE.

Épitaphe en forme de sonnet, communiquée par M. Charles de Grandmaison.

J'ai rencontré dans la Bibliothèque historique et critique du Poitou, de Dreux du Radier, tome V, p. 211, un sonnet de Scévole de Sainte-Marthe qui m'apprend le nom d'un peintre que j'ignorais. Il est qualifié d'Appelles poitevin et, comme la première édition du recueil d'où est tiré ce sonnet est, je crois, de 1573, il en résulte que le sieur *Merevache*, mort à 80 ans, florissait dans la première moitié du XVIe siècle. Si ce personnage vous est aussi inconnu qu'à moi, on pourrait, je pense, insérer ce sonnet dans nos *Archives de l'Art français*.

Ch. DE G.

Ici gît *Merevache*, Appelle poitevin,
Qui nous faisoit douter si sa vive peinture
Suivoit le naturel, ou bien si la Nature
Imitoit elle-même un peintre si divin.

Bien que quatre-vingts ans aient borné sa fin,
Jamais il n'a vieilli, vivant à l'aventure,
Sans avoir soin de rien, ni sentir la pointure
Des avares desirs qui hâtent le destin.

Ennemi de Bacchus, il humoit à largesse
L'onde qui l'arrosant faisoit que la jeunesse,
Comme l'herbe à la pluie, en lui reverdissoit.

Mais à la fin ces eaux, quand sa force fut moindre,
Comme dejà le feu naturel s'abaissoit,
L'ont fait, sans y penser, soudainement éteindre [1].

1. Ce buveur d'eau semble être mort hydropique.

Digitized by Google

VÉRITABLE NOM DE LA FEMME

DE

JÉROME PACHEROT

SCULPTEUR ITALIEN

ÉTABLI AU COMMENCEMENT DU XVIe SIÈCLE, D'ABORD A AMBOISE ET ENSUITE A TOURS.

Par M. Charles de Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire.

Dans l'article de nos Documents sur les arts en Touraine consacré à *Jérôme Pacherot*, la femme de cet artiste est nommée Jehanne Meusnier ou Mercier. L'extrait suivant nous donne son vrai nom qui était Jehanne Mennette; il ne saurait y avoir doute sur la lecture, puisque son frère s'appelait Pierre Mennet, et que cette façon de féminiser un nom était tout à fait dans les usages du temps. On remarquera que *Jérôme Pacherot*, — dont l'origine florentine a été mise hors de doute par le précieux extrait de la Chambre des comptes qu'a publié M. de Boislisle (*Nouvelles Archives*, 1879, p. 8-10), — a dans cet acte, qui est du 25 janvier 1519 (1520 n. s.), la qualification d'ymaigier du roy, que ne lui donne pas la pièce du 12 juillet 1521, analysée p. 217 de nos *Documents inédits*, et que nous n'avions jusqu'ici rencontrée qu'en 1527.

Le jeudy xxve jour de Janvier, l'an mil cinq cens dix neuf, par devant Etienne Viau, notaire à Tours, furent personnellement establis et deuement soubmis en la court du Roy nostre sire, honneste femme Jehanne Mennette, à présent femme de maistre *Iherosme Pascherot*, ymaigier du Roy, d'une part, et Jehan Herpin,

Digitized by Google

marchand, d'autre part, paroissiens de Saint-Estienne de Tours, laquelle Jehanne Mennette bailla et baille à tiltre de louaige audit Jehan Herpin, prenant et acceptant audit tiltre, une chambre de la maison où pend pour enseigne *le souleil*, ès forsbourg de Tours, en ladicte paroisse Saint-Estienne, appartenant à Pierre Mennet, frère de ladicte Jehanne, etc., (le loyer est fait pour deux ans à dix livres par an).

(Extrait des minutes d'Étienne Viau, notaire à Tours, maintenant Champion.)

Digitized by Google

LETTRES

DE

CATHERINE DE MÉDICIS

SUR LES PORTRAITS DE SES ENFANTS.

(Juin 1552.)

Communiquées par M. Ed. de Barthélemy.

Nous trouvons dans le recueil coté 3139, manuscrits de la Bibliothèque nationale, les deux lettres suivantes de Catherine de Médicis relatives aux portraits qu'elle faisait faire de ses enfants, adressées à Madame d'Humières, leur gouvernante.

Cte E. de Barthélemy.

I.

Madame d'Humières, vous ne fauldrez de faire paindre au vif, par le painctre que avez par delà vous, mes enffans, tant filz que filles, avec la Royne d'Écosse ainsi qu'ils sont, sans rien oblier de leurs visaiges, mais il suffit que ce soit en créon [1] pour avoir plus tost faict, et me les envoyez le plus tost que vous pourrez, priant Dieu, etc.

Catherine.

Chaalons le 6e jour de juing 1552.

II.

Madame d'Humières, par vostre lettre du xiij^e de ce moys j'ay veu la dilligence que faict le painctre de paindre

1. C'est-à-dire *en crayon*.

Digitized by Google

ma fille la royne d'Ecosse et mon filz et filles ; si tost qu'ils seront painctz, je vous prye ne faillir de m'en envoyer les portraictz, et au surplus continuer tousjours à m'advertir de la disposition de mes dictz enffans, et vous me ferez plaisir, priant Dieu, etc.

CATHERINE.

De Chaalons le 18e jour de juing 1552.

Il ne sera pas utile de m'envoyer le painctre, mais je vous prye de m'envoyer les dictz portraictz par la poste[1].

1. Les anciennes Archives de l'Art français (III, nov. 1853, p. 41-6) ont déjà publié des pièces de Catherine sur une suite de portraits et sur une commande de bijoux.

Digitized by Google

LETTRE DE FRANÇOIS

FILS DE

JEAN WARIN

A MONSIEUR DE PONTCHARTRAIN.

(8 mai 1693.)

Communiquée et annotée par M. A. de Boislisle.

Parmi les enfants du célèbre graveur général des monnaies, Jal n'a rencontré qu'un fils, nommé *Henri,* baptisé le 29 juin 1637. Il pourrait avoir écrit la lettre que nous publions comme interprète des réclamations de ses co-héritiers. Jal n'a trouvé aucun détail sur cet individu resté fort obscur. Il constate seulement qu'il existait encore en 1672, et c'est tout. Le *Claude Warin*, maître de la monnoie de Lyon en 1651 (Archives, 2e série, I 299-304), était probablement un de ses fils, mais il était mort en avril 1654 puisqu'il fut remplacé dans sa charge de sculpteur par *Mimerel* (Ibid., II, 20-1). Mais le *François Warin* est certainement un autre fils de *Jean*, puisqu'il fut son successeur dans la charge de conducteur des machines des monnaies au moulin de Paris et que dans son testament (Archives, 1re série, I, 297-300) *Jean* enjoint à *François* de payer à Henri Warin, qui ne paraît pas avoir été de la même profession, le quart des émoluments de sa charge. Nous ne savons pas la date de la mort de François, mais la lettre que nous publions est certainement de lui puisqu'il y fait allusion au temps pendant lequel il eut la suite de la charge de son père.

Jal nous a fait connaître toutes les difficultés que rencontrèrent les propriétaires expropriés pour l'agrandissement du Louvre, avant d'obtenir le payement de leur indemnité. Le roi en général faisait largement les choses; seulement, la somme une fois fixée, les fonds manquaient et les créanciers attendaient dix, vingt,

Digitized by Google

trente ans et davantage. Cependant les héritiers de Warin n'étaient pas encore parmi les moins bien traités. Leur lettre même avoue qu'une partie notable du prix était payée. Nous trouvons sur le registre des comptes des bâtiments pour l'année 1673 un article qui semblerait en contradiction avec leurs prétentions. Le voici : « 7 septembre 1677, aux héritiers du feu sieur *Warin*, pour « parfait payement de 201,666 l., 13 s. 10 d. pour leur rem- « boursement des maisons que led. feu sieur Warin avoit fait « construire dans l'enceinte du chasteau du Louvre et palais des « Thuillerles, suivant la réassignation qui en a esté faite par « arrest du Conseil du 12 may 1676, et par ordonnance de fondz « dud. jour, 50,000 l. » On s'explique mal que les héritiers d'un homme aussi avare et aussi riche que Jean Warin en soient arrivés en si peu d'années à cet excès de misère dont notre lettre porte le témoignage.

A. DE B.

Monseigneur [1],

Permettez-moi, s'il vous plaît, que je m'adresse à Votre Grandeur, pour lui demander le payement de ce qui nous est dû par le Roi. Sa Majesté a acheté en 1666 les maisons que feu mon père a fait bâtir dans l'enclos du Louvre, où loge M. de Beringhen et les officiers de la petite écurie, la somme de deux cent mille livres, et s'est obligée par le même arrêt d'en payer les intérêts jusqu'au parfait payement. Il en reste encore de dû, tant en principal qu'intérêts, vingt cinq mille écus. A l'égard, Monseigneur, de la charge de garde et conducteur des machines des galeries du Louvre qui a été achetée par feu mon père, le Roi, en son Conseil, a fait mettre *néant*, quand à présent, sur les pièces. Considérez, je vous prie, Monseigneur, que cette charge a été possédée successivement dans notre famille depuis près de deux cents ans qu'elle a été créée ; je l'ai exercée durant quatre années après la mort de mon père, avec

1. Cette lettre est conservée aux Archives nationales, G 7552.

Digitized by Google

une fidélité irréprochable, comme il paroît par l'arrêt du Conseil d'en haut, que j'ai eu lors de ma dépossession, et dont je n'ai eu aucun remboursement. Les grandes dépenses, Monseigneur, qu'il a fallu faire pour la construction et perfection desdites machines, ont coûté beaucoup, et devroient tenir lieu de finance. Votre Grandeur aura la bonté, s'il lui plaît, de remarquer que nos maisons sont encore en nature, dont le Roi jouit actuellement, et que le retardement de ce payement nous a causé une grande perte, et fait décréter tous nos biens par les créanciers, ce qui nous cause une ruine entière.

C'est, Monseigneur, le seul bien qui nous reste, n'ayant pas de pain, et ayant été obligé de vendre mes meubles, pièces à pièces, pour vivre. Je me jette aux pieds de Votre Grandeur pour la supplier très humblement de vouloir incessamment prendre connoissance de cette affaire, et d'ordonner que nos titres soient mis entre les mains de qui il lui plaira, pour lui en faire le rapport; si Sa Majesté n'est pas présentement en état de rembourser le fond, qu'elle ait la bonté de nous en payer les intérêts, qui nous serviront de pension alimentaire, étant dans le dernier besoin. Nous espérons ce payement de la seule justice du Roi, qu'il voudra bien nous rendre, Monseigneur, par votre ministère, et qu'il aura aussi égard à quarante années de service que feu mon père a eu l'honneur de rendre à Sa Majesté. C'est la grâce, Monseigneur, que j'espère de votre justice et de l'honneur de votre protection. Pardonnez-moi, Monseigneur, la liberté que je prends et permettez-moi de me dire, avec un profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

WARIN.

Digitized by Google

Monsieur le curé de Saint-Laurent, mon beau-frère, vous peut rendre témoignage, Monseigneur, de la vérité que je vous dis, et de l'état où je suis.

Ce 8me mai 1693.

A Monseigneur,
Monseigneur de Pontchartrain,
contrôleur général en cour.
En cour.

Fragment de cachet, où l'on pouvait voir un *W* et un *C* ou un *F* surmontés d'une couronne comtale.

Digitized by Google

BALTHAZARD, PEINTRE

ALLÉGORIE SUR L'ACCOUCHEMENT DE LA REINE

(1779).

A défaut du tableau, voici la curieuse description d'une allégorie mythologique sur l'accouchement de Marie-Antoinette. L'auteur, qui aimait les talents en général et la peinture en particulier, était de Lorraine; c'est cette circonstance qui nous fait attacher à son œuvre peut-être plus d'intérêt qu'elle ne mérite. Car c'est un de ces artistes provinciaux si peu connus jusqu'ici et qui parfois gagnent tant à le devenir. Celui-ci ne se contente pas d'un seul talent; il les « aime tous en général », comme il le dit lui-même, et en cultive au moins deux, car, avec l'explication de sa peinture, il nous a légué un échantillon de sa poésie. On ne le jugerait sans doute pas très favorablement sur ces seules preuves de son savoir-faire.

J. J. G.

Monsieur,

Je n'ai pas l'honneur d'être connu de vous, mais on sçait avec quel zèle vous secondés les talens; je les aime tous en général et je cultive la peinture en particulier. Il me semble, monsieur, qu'à ce double titre j'ay droit à votre protection et je vous la demande; c'est sous les auspices du chef célèbre de l'illustre corps dont vous êtes le protecteur, que j'ose la réclamer dans la circonstance que je vais avoir l'honneur de vous tracer. Le premier rejetton d'une Reine qu'on adore m'a fait prendre les pinceaux pour célébrer ce don précieux qu'elle nous a fait. Il y a près de sept mois qu'on en avoit porté l'allégorie à Versailles sous l'espoir flatteur

Digitized by Google

de me la faire donner à Sa Majesté; mais elle ne parvint pas même jusqu'à elle, et on me la rapporta il y a quelques semaines fort en désordre.

Des circonstances m'empêchèrent de lui offrir plutôt cet hommage dont j'avois conçu l'idée dès l'instant même de la naissance de la princesse, et, malgré qu'il devienne en ce moment encore plus tardif, je pense qu'il est toujours tems de le mettre au jour, d'autant plus qu'un tel evènement, evènement bien extraordinaire, ne doit pas rester dans l'oubli. Le sujet même surtout demande à être exécuté en grand pour frapper d'une façon plus sensible les regards de la postérité et lui faire connoître notre amour pour le couple auguste qui nous gouverne.

A qui pourrois-je mieux m'adresser qu'à vous, Monsieur; Mécène me répond du succès de ma démarche.

Je suis avec un respect infini, etc.

Baltazard,

rue de Bourbon, maison des Théatins.

P. S. — J'ay l'honneur de vous envoyer l'explication de mon allégorie.

ALLÉGORIE DU SIEUR BALTAZARD SUR L'ACCOUCHEMENT DE LA REINE.

Actions de graces de la France à Lucine sur l'heureux accouchement de la Reine.

La France, pénétrée de joye, vient de faire un sacrifice à Lucine en reconnoissance d'un événement si désiré. La déesse a exaucé ses prières et remet l'enfant nouveau-né à Hygie pour en prendre soin, tandis que Clotho, la meilleure des Parques, témoigne par son maintien et son air d'allégresse combien elle est charmée de ce pre-

Digitized by Google

mier fruit d'un hymen qui fait notre bonheur. On la voit d'une main répandre des fleurs sur l'enfant et de l'autre tenir une quenouille entourée de soye, mêlée d'or; présage heureux des longues et brillantes années qu'elle se prépare à lui filer.

Derrière et proche de la France paroît l'Espérance; celle-ci l'anime avec chaleur et semble l'assurer du comble prochain de ses vœux.

A côté de la France sont trois petits génies représentans la Lorraine, l'Italie et l'Allemagne, trois nations qui s'intéressent à la conservation des jours de la Reine et à sa fécondité. On les voit de concert remercier Lucine; mais le génie qui se fait le plus remarquer par son empressement est celui de la Lorraine[1]; celui-ci s'élève avec vivacité vers Lucine et lui présente une cassolette pleine d'encens et de parfums.

Un des deux autres génies tient un médaillon où est représenté un dauphin avec cette légende : *Spes altera gentis*. A l'exergue est le nom de la petite princesse et l'époque de sa naissance.

La scène est au temple de Lucine.

Nota : Lucine est caractérisée par une couronne de dictame et par une clef d'or. Sa statue étoit toujours voilée et telle qu'elle est peinte dans ce tableau.

On reconnoît Hygie, déesse de la santé, au bâton noueux d'Esculape entouré d'un serpent.

L'Espérance est désignée par l'ancre qui fait son symbole.

Le génie de la Lorraine se connoît aux armes de ce

1. *Note de l'auteur :* L'auteur a voulu se désigner lui-même sous ce symbole; il est de Lorraine; les attributs de l'art qu'il cultive n'y sont pas oubliés; des pinceaux, une chaîne d'or attachée à un masque font connaître que c'est la peinture.

Digitized by Google

duché semées sur sa draperie rouge qui est le fonds des armes.

A LA REINE.

Sur la naissance de Madame Première.

Ta Fille à tout François cause une joye extrême,
Antoinette! Elle aura tes grâces, ta beauté,
Ton cœur, ta bienfaisance et ton humanité;
Te reproduire ainsi toi-même
C'est augmenter encor notre félicité.

Par son très respectueux serviteur
et très fidèle sujet.
BALTAZARD, de Nancy,
auteur de l'allégorie.

Le Directeur des Bâtiments répondit, le 11 novembre 1779, au solliciteur qu'il était bien tard, après un délai de sept mois, pour faire cette présentation et l'engagea à attendre quelque autre circonstance nouvelle qui lui en fournît l'occasion.

Digitized by Google

CLAUDE DESBATISSES

SCULPTEUR,

PROFESSEUR DE L'ACADÉMIE DE SAINT-LUC,

Mort en 1761.

Note communiquée par M. H. Menu.

Dans un volume intitulé *Collection de Mémoires en conformité desquels les affaires dont ils traitent ont été jugées*, faits, recueillis et mis en ordre par Me L.-S. Fardeau, procureur au Châtelet de Paris (Paris, chez l'auteur, rue Saint-Martin, 1778, *in-12*), se trouve une supplique adressée au Lieutenant de Police par la mère de *Claude Desbatisses*, sculpteur et professeur de l'académie de Saint-Luc. Cette supplique apprend que le sieur *Desbatisses*, « un des plus fameux artistes du siècle », mourut au mois de septembre 1761, au château des Ormes, en Poitou, chez le comte d'Argenson. Il laissait une succession assez considérable, composée, entre autres choses, d'une maison sise à Paris, rue Meslé, et de recouvrements à faire de plusieurs créances. « Le sieur *Desbatisses* étoit un artiste dont l'imagination travailloit sans cesse, et le portoit toujours, soit dans l'exercice de son art, en travaillant à son ouvrage, ou en toute autre occasion, à faire, refaire, changer, augmenter ou diminuer, et même détruire, si ce qu'il avoit fait ne lui plaisoit pas et n'étoit pas conforme à sa manière momentanée de penser. »

Digitized by Google

L'inconstance de *Desbastisses* reçut une confirmation posthume par la découverte faite à son domicile parisien, rue Meslée, en présence de ses frères et sœurs Louis-Joseph, Jeanne-Thérèse et Louise-Jeanne, de sa mère Jeanne Marteau, veuve en premières noces de Joseph Desbatisses, « intéressé dans les affaires du Roi », épouse en secondes noces de Pierre Besse, bourgeois de Paris, de deux testaments écrits en 1754 « avant de partir pour Tonnerre », mais surchargés, puis approuvés et enfin bâtonnés et rayés. Confiés, avec un récepissé de la somme de 1200 livres avancée par le défunt au mariage de sa sœur Jeanne-Thérèse, à la femme Besse, veuve Desbatisses, ces deux testaments devinrent l'objet d'une action intentée par les frères du défunt à leur mère, seule héritière du sculpteur, suivant l'article 318 de la Coutume de Paris, conçu en ses termes : *La mort saisit le vif; son hoir plus proche est habile à lui succéder.* Elle n'eut pas de peine à démontrer sa bonne foi et le tribunal débouta à son profit ses adversaires de la demande en preuve de rature des testaments du sculpteur *Claude Desbatisses.*

C'est tout ce qu'il y a à prendre pour l'histoire de l'art dans cet acte extra-judiciaire.

H. M.

Digitized by Google

ANDRÉ FEUILLET

MAÎTRE DE DESSIN,

ET

JEAN-BAPTISTE FEUILLET

SCULPTEUR, ANCIEN DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE SAINT-LUC

(1780).

Note communiquée par M. J. J. Guiffrey.

Dans le procès-verbal d'adjudication d'une maison sise à Paris, rue de la Mortellerie, au coin de la rue Geoffroy Lasnier, ayant pour enseigne le Pélican, vendue après le décès de Sébastien Feuillet, marchand épicier à Paris, figurent parmi ses enfants et héritiers les deux artistes dont les noms suivent :

« Le sieur *André Feuillet*, professeur de dessein du collège royal et militaire de Pont-Levois;

« Le sieur *Jean-Baptiste Feuillet*, sculpteur, académicien et ancien directeur de l'académie de Saint-Luc. »

Dans la suite de l'acte, on voit qu'*André* est habituellement domicilié au collège de Pont-Levois, près Blois, et *Jean-Baptiste* demeure cul-de-sac du Coq, paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Les autres héritiers, leurs frères et sœurs, se nomment Marie Feuillet, fille majeure; Denis Feuillet, maître maçon, entrepreneur de bâtiments à Paris, qui réclame une somme de 1118 ℔ 2 s. 1 d. pour travaux faits à

Digitized by Google

ladite maison ; Charles Feuillet, officier aide-major de la maréchaussée générale des monnoyes de France, maréchal des logis ordinaire du Roy en son grand Conseil et pensionnaire de Sa Majesté ; enfin François Feuillet, bourgeois de Paris.

Parmi les créanciers dont les dettes devront être payées par l'acquéreur, en déduction du prix de l'adjudication, figure « mademoiselle Marie-Marguerite Prudhomme, veuve d'*Albert-Alexis Prin*, maître peintre et professeur de l'académie de Saint-Luc, pour la somme de quatre mille livres pour le principal de deux cents livres de rente restant dus de celle de deux cent cinquante livres constituée au proffit de sieur *Jean-François Prudhomme,* maître peintre à Paris, par le feu sieur Sébastien Feuillet, par contrat passé le 11 juillet 1749. »

La mise à prix, outre diverses charges sans intérêt, était fixée à 10,000 livres. Quatre fois de suite, le 6 mai, le 3 et le 17 juin, le 6 juillet, l'adjudication fut remise, faute d'enchérisseurs. Enfin, le douze aoust, deux procureurs se présentèrent et firent monter le prix à dix-huit mille livres. Mais à l'expiration de la quinzaine, le 26 aoust, un des deux enchérisseurs, le procureur Jurieu, revint à la charge et resta acquéreur pour vingt mille livres. Le 2 octobre suivant, Jurieu déclarait être le mandataire de Denis, André, Jean-Baptiste, Charles et Marie Feuillet, propriétaires, chacun pour un sixième, de ladite maison.

Ce contrat a conservé, comme on le voit, les noms de quatre artistes peu connus ; c'est son seul intérêt.

J. J. G.

Digitized by Google

LETTRE EN VERS

DE

CHARLES-NICOLAS COCHIN FILS

Communiquée par M. le baron Portalis.

La colère suffit et vaut un Apollon.

Vous triomphés, cruelle, et bravés ma douleur,
Je n'avois pas encor senti tout mon malheur,
Et vous ne comparés ma perte et votre gloire
Que pour mieux relever une injuste victoire.
Oui, Madame, il est vray, j'ay perdu mon pari,
Qui l'auroit pu penser ? Où étiés-vous, Fleuri ?
Mais faudra-t-il encor que prest à satisfaire
Au devoir que m'impose un pari téméraire,
J'aille exposer ma honte aux regards du passant,
Traîner de la cloyere un trophée insultant ?
Sauvés moi cet opprobre ; êtes-vous généreuse ?
Sans me faire rougir soyés victorieuse ;
Que mercredi prochain vers l'heure de midi
L'écaillère chés vous ouvre l'huistre à l'envi ;
Que dans votre quartier cette femme choisie
Prodigue ses efforts, d'un bon couteau munie.
Il me reste un espoir, c'est d'en manger assés
Pour subjuguer enfin vos appetits lassés,
Et, bravant les propos de tous vos malins drilles,
Me faire un beau rempart d'un monceau de coquilles.

J'ay l'honneur d'être avec respect,
Madame,
Votre très humble et très obéissant serviteur,
Ce 12 mars 1785. *Cochin.*

(Lettre en vers de Cochin adressée à madame Pommyer de Rougemont, chez qui il dînait tous les mercredis ; la lettre dit assez à quelle occasion.)

Digitized by Google

LE SAINT JEAN L'ÉVANGÉLISTE

DE

RAPHAEL

Note de M. F. Reiset.

Nous transcrivons ici sans y rien changer la note rectificative que nous recevons de M. Reiset, comme nous l'avons fait pour sa précédente communication :

Je suis très reconnaissant de la courtoisie avec laquelle, quoique non entièrement convaincu, vous avez accueilli la modeste rectification que je vous ai soumise à propos de *Cosway* et de ses cartons.

Voici, à titre de remerciement et pour vous prouver la bonne volonté d'un pauvre malade qui s'intéresse toujours avec passion à ce qui concerne le Louvre, un nouvel essai de rectification.

Le saint Jean de *Raphaël* dont vous parlez (pages 407 à 417 de votre dernier fascicule, vol. de 1879), et qui avait été transporté de bois sur toile par le sieur Picault, n'est pas le même que celui qui a été replacé dans la grande galerie, il y a quinze ou vingt ans. Ce dernier est un saint Jean Baptiste dans le désert; l'autre était un saint Jean l'Évangéliste écrivant l'Apocalypse (voy. p. 415). Tous deux avaient été rudement éprouvés par le temps et probablement aussi par les hommes. Mais

Digitized by Google

le saint Jean si longuement torturé par le sieur Picault était un ouvrage sans valeur et indigne de la collection, tandis que ce qui reste du saint Jean Baptiste est d'une rare beauté.

Vous trouverez dans les recueils de Crozat ou de Landon la gravure des deux tableaux, qui sont absolument différents l'un de l'autre.

Vous avez bien raison, ce me semble, de parler en bons termes du comte d'Angiviller. J'ai depuis longues années pour ce Directeur des bâtiments une véritable reconnaissance. Si vous preniez le plaisir de relever tout ce qui a été acquis par son ordre (rien ne serait plus facile), vous verriez ce que nous lui devons !

La comparaison qu'il fait, dans la lettre que vous publiez (page 414), entre Picault et Hacquin, est une preuve de son bon esprit. Car la méthode de Hacquin était la vraie ; c'est la seule employée aujourd'hui. Pourvu que l'on se contente de faire le STRICT NÉCESSAIRE, ce procédé rendra à l'art de grands services en retardant pour un temps plus ou moins long la ruine trop certaine, hélas ! de tant de chefs-d'œuvre.

Mille compliments empressés.

Reiset.

8 mai 1880.

— Nous rapprochons de l'appréciation d'un juge si compétent sur les procédés du sieur Hacquin les lettres suivantes qui fixent la date de sa mort. L'occasion ne nous manquera pas de revenir sur ce personnage et sur les tableaux de la collection du Roi qu'il a été chargé de remettre en état. Le fils de Hacquin, dépositaire des secrets paternels, continua de s'occuper de la restauration des tableaux. C'est lui qui eut pendant la Révolution cette grande querelle avec le sieur Picault fils, à la suite de laquelle les deux rivaux firent imprimer les curieux factums que l'on connaît.

Digitized by Google

Lettre de Pierre au Directeur des Bâtiments.

Monsieur,

Le sieur *Haquin* est mort subitement. Je l'apprends dans le moment et j'en ai la confirmation depuis que j'ay envoyé chez luy. C'est une vraye perte ; je crois que son fils pourra le remplacer ; au moins le père me l'a-t-il dit plusieurs fois. Mais trouvera-t-on toutes les bonnes qualités du père. Il faut présumer qu'un bon arbre produit de bons fruits. J'attendrai vos ordres sur ce qu'il sera convenable de faire dans cette circonstance.

Je suis avec un profond respect, etc.,

Pierre.

9 décembre 1783.

Réponse de M. d'Angiviller à Pierre (17 déc. 1783).

J'apprens, Monsieur, par votre lettre la mort du sieur *Hacquin*, dont je suis véritablement fâché. Vous m'instruisez en même temps que son fils est en état de le remplacer, au moins dans l'art, quoique vous doutiez encore s'il a d'ailleurs les bonnes qualités du père. Je ne vois aucun inconvénient que vous essayiez son talent avec les précautions convenables, et, si d'ailleurs il est d'une bonne conduite, je pourrai, avec ce double essay, l'attacher aux Bâtimens sur un pied semblable à celui sur lequel étoit son père.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc.

Digitized by Google

LE POLYTIPE

DE

MM. HOFFMANN, GRAVEURS

1783-1787.

Documents communiqués et annotés par M. J. Guiffrey.

Nous admettons trop volontiers que notre siècle a eu le privilège exclusif des découvertes ingénieuses, fécondes en applications industrielles et artistiques; c'est faire tort à nos ancêtres. Le dix-huitième siècle en effet est une époque d'investigations ardentes, passionnées, non seulement dans le domaine des sciences philosophiques, mais aussi dans celui des sciences physiques, avec l'accompagnement en quelque sorte obligé des applications industrielles et artistiques.

C'est une invention de cette nature que nous font connaître les documents suivants, avec l'opinion de juges compétents sur l'utilité de cette découverte. Malheureusement ces pièces ne nous renseignent pas exactement sur le résultat du nouveau procédé de M. Hoffmann. Nous voyons bien par la lettre de *Le Barbier* l'aîné qu'il consiste principalement dans la reproduction à un grand nombre d'exemplaires d'un dessin tracé par un artiste sur un cuivre préparé par M. Hoffmann. Mais l'inventeur s'entourait d'un profond mystère; il dérobait soigneusement le secret de la préparation qu'il faisait subir au métal. C'est tout au plus si, pressé par la nécessité et n'ayant pas les premiers fonds pour tirer parti de son procédé, il consent à livrer à deux personnages influents son secret pour obtenir la protection et les secours dont il a besoin. Cependant le bruit de la nouvelle découverte avait transpiré; une grande émotion s'était répandue chez ceux dont elle pouvait compromettre les intérêts, et nous en voyons les premiers effets dans cette saisie pratiquée chez le s. Hoffmann à la sollicitation

Digitized by Google

des imprimeurs en taille-douce. A travers les plaintes exagérées de la lettre écrite à M. d'Angiviller, lors de cette tentative, on voit fort bien que les imprimeurs, mécontents de cette dangereuse concurrence, n'avaient rien négligé pour surprendre les secrets de leur rival redouté. Aussi M. d'Angiviller, que les confidences de l'inventeur avaient pleinement convaincu, paraît-il, de l'utilité du procédé, se hâte-t-il de se plaindre au lieutenant de police de la violence faite à son protégé et de faire délivrer l'expédition du privilège de quinze ans sollicité par le sieur Hoffmann. La première application de la découverte aurait été faite à un journal imprimé et mélangé de gravures suivant le nouveau procédé. Le Roi consentit même à se laisser inscrire en tête des souscripteurs au journal polytipe. Tant de faveurs ne suffirent pas à assurer le succès de l'invention; moins de deux ans après l'apparition de la première livraison du journal polytipe, publié en février 1786, les sieurs Hoffmann étaient en pleine déconfiture. Le commissaire au Châtelet Chénon père est invité, par lettre du 8 octobre 1787, à se transporter, en compagnie du s^r Henry, inspecteur de police et de la librairie, à l'imprimerie polytipe des sieurs Hoffmann père et fils, à l'effet d'assister à la levée des scellés apposés sur cette imprimerie par le commissaire Berton, et de dresser procès-verbal de tous les objets compris dans l'imprimerie et même dans l'atelier secret des sieurs Hoffmann. La visite de cet atelier avait été formellement réservée au lieutenant de police par l'arrêt du conseil du 5 décembre 1785, qui accordait aux inventeurs un privilège de quinze années. Malheureusement les procès-verbaux et interrogatoires des ouvriers, dressés par le sieur Chénon, ne nous apprennent rien de ce qu'il serait intéressant de savoir. Nous voyons seulement par ces pièces (Arch. nat., Châtelet : V, 11433) que le sieur Hoffmann s'entendait fort mal à l'imprimerie, que la maison était dirigée par le sieur Pottier de l'Isle qui tenait les écritures et les livres, enfin qu'on imprimait surtout dans le mystérieux atelier des pamphlets et des libelles dont les titres sont énumérés sur une liste jointe au dossier. Il s'y trouve notamment les *Lettres à M. le comte* *** ou *Considération sur le clergé; Le mémoire de la dame Kornmann contre son mari; Les observations du sieur Kornmann en réponse au mémoire de M. Le Noir; Lettre de madame De Launay, appareilleuse, à M. Suart de l'Académie françoise*, etc., etc. Malheureusement les pièces relatives à l'invention du polytipe

Digitized by Google

paraissent avoir formé un dossier spécial, probablement réservé au lieutenant de police, car celui que nous possédons ne nous fournit aucune explication sur le polytipe et sur les procédés par lesquels le sieur Hoffmann était arrivé à imprimer simultanément le texte et les gravures.

I.

Lettre de Le Barbier l'aîné à M. d'Angiviller.

Monsieur le Comte,

Jamais on n'a vu de siècle plus fécond en découvertes que le nôtre; elles semblent se disputer à l'envi l'honneur d'ajouter à la gloire du règne de Louis XVI. Les sciences ont commencé; il falloit aussi une découverte aux arts. L'heureux monsieur Hoffmann l'a faite; il a eu l'honneur de vous être présenté par monsieur Le Roy, un de ses admirateurs; mais, comme il s'agit de l'art, il n'y a qu'un artiste qui puisse rendre un compte exact des résultats et des avantages d'une telle découverte. C'est ce que j'ose faire, monsieur le Comte, puisque personne ne s'en est occupé plus particulièrement que moy. Sa promptitude est un miracle qui étonne tous les scavants. J'ay expérimenté et j'ay vu que ce nouvel art étoit susceptible de toute la perfection des desseins les plus étudiez et les plus rendus, et que par son moyen l'on pourra conserver à la postérité une infinité de belles compositions qui se perdent dans les portefeuilles des artistes ou qui restent ignorées dans les cabinets des amateurs, parce qu'au lieu d'opérer sur le papier, l'artiste peut faire son dessein sur le cuivre que M. Hoffmann lui donnera. Et, le dessein fini, deux heures suffisent pour le multiplier à un très grand nombre. Comme ce nouvel art ne peut être employé avec succès que par des artistes habiles, il ne pourra

Digitized by Google

jamais nuire à la gravure parce qu'il y aura toujours entre l'un et l'autre la même différence qui existe entre un dessein et une estampe. Nous avons différents genres de lavis; l'on ne s'est jamais plaint qu'ils fissent tort à la gravure. J'en ai fait un essai chez M. le Cte d'Affry qui a étonné par sa promptitude. Malheureusement pour cette belle découverte, son auteur est dans une situation si pressante qu'il ne peut se procurer les moyens mécaniques dont il auroit besoin pour opérer avec une certitude géométriquement démontrée. Il ignore que j'ay l'honneur de vous écrire sur ce sujet; mais j'ose le faire pour l'intérêt de l'art dont vous êtes le ministre et le protecteur.

Sy j'avois osé, monsieur le Comte, j'aurois pris la liberté de vous prier de me faire donner ce qu'il doit me revenir de mon tableau du dernier Sallon. Malgré le besoin que j'en ai moi-même pour faire avancer mon Gessner, j'aurois aidé M. Hoffmann pour l'empêcher de porter ailleurs une découverte aussi intéressante. Je ne doute pourtant pas, monsieur le Comte, que, bien instruit de l'importance du nouvel art, vous ne veniez à l'aide de son auteur qui n'attend qu'un encouragement pour faire aussitôt des preuves éclatantes. Je serai trop heureux que ce soit par moy que les premiers fruits vous en soyent présentés pour vous assurer publiquement du profond respect avec lequel je suis, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Barbier l'aîné.

A Paris, ce 16 mars 1784.

Le 28 mars, M. d'Angiviller répond à *Le Barbier* que M. Hoffmann est venu à Versailles le mettre au courant de sa nouvelle découverte nommée le polytipe.

Digitized by Google

Il s'étonne qu'elle soit connue de l'Académie des Sciences et que l'Académie de Peinture n'en soit pas informée. Il en écrit à M. *Pierre* pour que M. Hoffmann soit mis à même de faire connaître sa découverte aux artistes de l'Académie (cette lettre à Pierre est jointe au dossier). Quelque difficulté qu'il y ait à aider l'inventeur avec les fonds des Bâtiments, il lui a cependant demandé un mémoire sur sa découverte.

II.

Minute d'une lettre de M. d'Angiviller à M. de Calonne.

(De l'écriture de Montucla.)

21 septembre 1784.

Sur la demande, Monsieur, que j'eus l'honneur de vous faire au mois de juin dernier, d'un privilège en faveur du sieur Hoffmann, inventeur du Polytype, vous m'avés fait l'honneur de me répondre que vous pensiez comme moi sur la justice qu'il y a à récompenser les auteurs de découvertes agréables ou utiles; que vous ne voyiez aucun inconvénient à lui accorder un privilège pendant un temps limité pour l'exercice de son nouvel art, à la charge par lui de remplir ce qu'il promet; mais qu'il vous paroissoit prudent d'exiger de lui des essays plus capables d'annoncer le degré de perfection dont cet art est susceptible. Je lui ai communiqué cette réponse, sur quoi il m'a répondu que lorsqu'elle a été écrite, vous n'aviez encore vu que des essays de son invention que lui-même jugeoit encore très foibles; mais que depuis ce temps il en a fait de beaucoup plus propres à donner une idée de ce qu'il peut exécuter. En effet il m'a envoyé plusieurs desseins beaucoup plus considérables qu'il a répétés d'après les originaux de divers académiciens. J'en joins ici quelques-uns d'après lesquels

Digitized by Google

vous pouvés juger que, quoique l'on puisse encore y désirer quelque chose, il a fait un grand pas depuis les premières esquisses de son art qu'il vous a communiquées. Je crois donc, Monsieur, qu'il y a maintenant lieu à lui accorder le privilège qu'il demande, comme le seul moyen de lui assurer au moins pendant quelques années la possession exclusive de son invention, et même de le mettre en état de la porter beaucoup plus loin. Je crois aussi qu'on ne peut pas en fixer la durée à moins de 15 ans. Je vous serai en conséquence fort obligé de vouloir bien lui obtenir de S. M. ce privilège qu'il attend pour monter un établissement qui lui deviendroit plus onéreux qu'utile s'il n'avoit l'assurance que personne ne pourra pendant un temps partager avec lui les bénéfices de son nouvel art.

J'ai l'honneur d'être, etc.

III.

Lettre de M. de Miroménil à M. d'Angiviller.

Paris, le 17 août 1785.

Je me suis fait rendre compte, Monsieur, du mémoire joint à votre lettre du 22 mai dernier, suivant lequel les sieurs Hoffman père et fils sollicitent le privilège d'une imprimerie à l'effet d'exercer l'art polytype dont ils sont les inventeurs. Avant de prononcer définitivement sur cette demande, j'ai pensé qu'il convenoit de faire faire l'expérience à laquelle les sieurs Hoffman se soumettent de procéder, et je m'empresse de vous prévenir que j'ai nommé pour commissaires, tant pour assister à cette expérience que pour recevoir le secret des sieurs Hoffman et le faire consigner dans un mémoire qui ensuite sera déposé au greffe du conseil, M. Vidault

Digitized by Google

de la Tour, conseiller d'État, et vous, Monsieur. Je viens de l'en prévenir et je vous prie de vouloir bien vous concerter avec lui pour assigner aux sieurs Hoffman le jour qui vous conviendra. Je lui ai envoyé toutes les pièces.

On ne peut rien ajouter, Monsieur, aux sentimens de véritable attachement que j'ai pour vous

Miroménil.

En tête de cette lettre se trouve la note suivante :

« Dimanche 19. — M. le Comte a dit à MM. Hoffmann qu'ils se tinssent [prêts] pour dans une quinzaine de jours, comme vers le samedi 5 du mois prochain, et qu'il prendroit jour avec M. Vidaud de la Tour pour y aller quelques jours après.

En faire souvenir M. le Comte et prévenir MM. Hoffmann.

Cela a été fait mardy 27 septembre 1785. »

IV.

Lettre de Hoffmann à M. d'Angiviller (11 novembre 1785).

Monsieur le Comte,

Je suis désolé de vous importuner encore, mais je viens d'éprouver un abus d'autorité des plus violents dont je vous supplie de vouloir bien me préserver à l'avenir. Voici le fait :

Les imprimeurs en taille-douce, informés que nous n'avions point encore l'expédition de notre privilège ont entrepris de le rendre inutile par une violence qui doit faire trembler tout citoyen.

Hier, à neuf heures du matin, est monté chez moi un commissaire de police nommé Foucard, avec une

Digitized by Google

vingtaine d'hommes de très-mauvaise mine. Ils sont entrés dans mon imprimerie, et y ont tout saisi, sous prétexte d'un ordre général de M. le lieutenant de police qui autorisoit les imprimeurs en taille-douce à faire visite et recherche des presses contraires aux réglemens. Je les ai laissé faire sans la moindre opposition. De là ils se sont présentés aux autres portes de ma maison et en ont exigé l'ouverture. Je leur ai représenté que c'étoit mes atteliers secrets; qu'il n'y avoit point de presses; qu'il étoit important pour moi de soustraire à la vue de tout le monde les outils et ouvrages qu'ils contenoient, et que personne n'y étoit encore entré que vous, monsieur le Comte, et M. Vidaud de la Tour, comme commissaires du gouvernement, lorsque j'ai confié et mis mon secret sous sa protection.

Le commissaire m'a répondu d'un air goguenard qu'il n'y avoit point de secrets pour un commissaire de police, que si je refusois de lui ouvrir mes ateliers, il en alloit faire enfoncer les portes. En effet il a envoyé aussitôt chercher un serrurier avec douze hommes de la garde. Alors j'ai demandé un référé devant M. le lieutenant de police, consentant et offrant de laisser mettre le scellé sur toutes mes portes et qu'on y plaçât des sentinelles pour sûreté pendant notre absence. Le commissaire m'a refusé le référé en me narguant et ordonnant d'enfoncer mes portes. Jugés, monsieur le Comte, de ma désolation en me voyant enlever d'une manière aussi outrageante, aussi violente, mon secret et le fruit de tant d'années de peines et de travaux.

J'ai prié par ma fenêtre les voisins assemblés en grand nombre d'avertir M. le lieutenant de police des violences qu'on exerçoit chez moi; aussitôt le commissaire m'a fait arrêter par la garde, m'a menacé de me faire lier et

Digitized by Google

conduire en prison, et m'a traité comme le dernier des hommes devant une multitude de voisins accourus à mon secours.

Mon fils étoit allé chez M. Vidaud de Latour pour l'instruire de cet événement et lui demander une lettre pour M. le lieutenant de police où on lui a expédié un ordre au commissaire de surseoir.

Inutilement je demandois au commissaire d'attendre le retour de mon fils, il a ordonné au serrurier de lever les serrures de mes portes ; heureusement ce serrurier, qui étoit le mien, a refusé son ministère ; le commissaire en a envoyé chercher un autre ; mais mon fils est arrivé aussitôt que lui, apportant l'ordre en question.

Voilà, monsieur le Comte, le détail exact de l'excessif abus d'autorité de cet officier de police qui a osé me refuser le référé chez M. de Crosne, se doutant bien que ce magistrat arrêteroit ses violences.

Mais si M. Vidaud de La Tour ne s'étoit pas trouvé chez lui, tout étoit perdu, et que de malheurs ne pouvoit-il pas arriver ?

Enfin voilà ce à quoi m'expose le retard de l'expédition de mon privilège pendant que je donne tous mes soins à la perfection d'un art nouveau que vous avés bien voulu prendre sous votre protection et mettre sous celle du gouvernement. N'est-ce pas vous manquer, monsieur le Comte, et manquer au gouvernement même que d'exercer envers moi de pareilles violences, sans aucun motif, sans que l'on puisse rien me reprocher?

J'ose donc vous supplier, Monsieur le Comte, de vouloir bien me faire accélérer l'expédition de ce privilège qui doit assurer ma tranquilité et me préserver de pareil événement à l'avenir.

Digitized by Google

Je suis avec un profond respect, monsieur le Comte, votre très humble et très obéissant serviteur.

(Signé :) *Hoffmann.*

A Paris, ce 11 novembre 1785.

(La lettre n'est pas de la même main que la signature.)

A la suite de la lettre du sieur Hoffmann, M. d'Angiviller adressa, le 19 novembre 1785, une plainte à M. de Crosne, lieutenant général de police, relatant les faits tels que les avait présentés le plaignant et insistant sur la violence dont avait usé le commissaire Foucard. Le directeur des Bâtiments ajoutait : « Il y a tout lieu de croire qu'il s'est prêté en cela à la passion des syndics imprimeurs en taille-douce qui ont imaginé par ces moyens violents venir à bout de découvrir les procédés ingénieux de l'art des sieurs Hoffmann, dont M. Vidaud de La Tour et moy sommes les seuls dépositaires par ordre du Roy. » On terminait en demandant une réprimande pour les syndics de la communauté.

V.

La réponse du lieutenant de police est curieuse parce qu'elle présente les faits sous un jour tout nouveau. Elle est datée du 23 novembre. Après avoir accusé réception de la lettre de M. d'Angiviller, M. de Crosne continuait ainsi :

J'aurai l'honneur de vous observer, Monsieur, que lors du référé que j'ai ordonné sur le champ, en conséquence d'une lettre de M. Vidaud, j'ai été à portée de reconnoître, d'après le compte qui m'a été rendu de cette affaire, que ce commissaire n'avoit fait que remplir ses fonctions et qu'il ne méritoit véritablement aucuns reproches, attendu qu'il étoit porteur d'une ordonnance qui se donne annuellement à tous les corps et communautés pour les mettre à même de veiller aux contraventions qui se font à leurs réglements, et que d'après cette ordonnance il pouvoit, sans s'arrêter à la réquisition d'un référé par devant moi, faire faire toutes ouvertures de portes, puisqu'elle en contient l'autorisa-

Digitized by Google

tion expresse. J'ai encore eu lieu de reconnoître que les sieurs Hoffmann s'étoient conduits en cette occasion d'une manière peu modérée vis-à-vis de ce commissaire, qui étoit alors en fonctions; il a même paru constant qu'ils s'étoient permis de crier par une des fenêtres de leur appartement : au voleur et à l'assassin, aussy n'ai-je pu me dispenser de leur faire sentir les torts qu'ils pouvoient avoir à cet égard, et dans l'explication que j'ai eu avec eux, j'ai cru voir qu'ils n'étoient pas éloignés de les reconnoître.

Les saisies que les sindics des différents corps sont dans le cas de faire pour la conservation de leurs droits, les ouvertures de portes qui en sont quelquefois la suite, entraînent nécessairement avec elles de grands inconvéniens; mais ce moyen est malheureusement le seul qu'aient les communautés pour faire constater les contraventions.

Je puis vous assurer, Monsieur, que cette affaire m'a fait beaucoup regretter que les sieurs Hoffmann ne m'aient pas donné connoissance des sollicitations qu'ils faisoient pour se procurer un privilège, parce qu'alors j'aurois arrêté les démarches des sindics imprimeurs en taille-douce, et je m'y serois porté avec encore plus d'empressement et de plaisir si j'avois été instruit de tout l'intérêt que vous voulés bien prendre à leur établissement.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De Crosne.

En tête de cette lettre se trouve cette double note : 1° Répondu le 9 janvier 1786; 2° MM. Hoffmann ont depuis obtenu leur privilège et se sont mis en règle relativement à la communauté des imprimeurs et celle des libraires.

Digitized by Google

VI.

Rapport de M. d'Angiviller au Roi.

12 février 1786.

Les sieurs Hoffmann, inventeurs d'un nouvel art de graver et imprimer sur lequel j'ai déjà pris la liberté d'entretenir Votre Majesté, qui voulut bien m'autoriser à leur donner un secours pour cet effet, viennent d'obtenir l'arrêt du Conseil qui leur accorde le privilège exclusif pendant quinze années de l'exercice de ce nouvel art. Ils en ont consigné les procédés dans un écrit cacheté qui a été déposé à l'Académie royale des sciences après me les avoir dévoilés, ainsi qu'à M. Vidaud de La Tour. Cet écrit ne doit être ouvert qu'à l'expiration de leur privilège.

Un des premiers essays publics de cet art est un nouveau journal imprimé et mélangé de gravures suivant leur nouveau procédé. Ils m'ont supplié de mettre aux pieds de Votre Majesté leur désir qu'elle veuille bien souscrire pour ce journal et leur permettre d'honorer de son nom la liste de leurs souscripteurs.

La veille, les sieurs Hoffmann père et fils avaient écrit à M. d'Angiviller pour lui demander de solliciter du Roi la faveur de pouvoir l'inscrire en tête de leurs souscripteurs. A cet effet ils avaient retardé de huit jours la publication de la première livraison. On vient de voir que M. d'Angiviller s'était prêté à leur demande, et le même jour, 12 février, il écrivait à MM. Hoffmann, rue Favart :

Je viens, MM., de mettre sous les yeux de S. M. le prospectus de votre nouveau journal polytype et le désir que vous avez qu'elle veuille bien honorer de son nom la liste de vos souscripteurs. C'est avec plaisir que je vous annonce qu'Elle a bien voulu y consentir. Je vous ferai remettre incessamment le prix de l'abonnement.

J'ai l'honneur d'être, MM., votre...

Digitized by Google

OBJETS D'ART

TRANSPORTÉS DE ROME EN FRANCE

DU SEIZIÈME AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

(1541-1864).

Documents recueillis et publiés par M. A. Bertolotti, traduits et annotés par M. Pol Nicard.

Un certain nombre des documents qui suivent ont paru pour la première fois dans l'*Archivio storico, artistico, archeologico e letterario della citta e provincia*, qui paraît à Rome. D'autres nous ont été transmis directement et paraissent ici pour la première fois.

M. A. Bertolotti les a rencontrés dans les archives du Camerlingue qu'il a dépouillées méthodiquement depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours. Tous les objets d'art, toutes les antiquités transportées de Rome en France pendant les trois derniers siècles ne figurent évidemment pas sur cette liste. Beaucoup de monuments précieux ont dû disparaître sans qu'il soit resté trace de leur enlèvement, surtout à la fin du XVIe ou au commencement du XVIIe siècle. Ce n'est guère qu'à partir du pontificat d'Innocent XI qu'une licence spéciale devint nécessaire pour enlever de Rome les objets d'art; et cette autorisation ne s'accordait pas aisément, excepté quand le demandeur était un personnage éminent, comme l'ambassadeur ou le roi de France. Cette prohibition remonte à l'année 1677; antérieurement, les statues, vases, marbres, donnaient matière à un commerce très actif qui ne rencontrait aucune entrave.

Malheureusement les désignations du Camerlingue n'entrent dans aucune description. Malgré leur concision, nous avons pensé que cette masse énorme de matériaux ne serait pas dénuée d'intérêt pour ceux qui s'occupent des grandes collections françaises et de l'histoire de nos musées. Un commentaire n'aurait

Digitized by Google

eu de prix qu'à la condition d'offrir des résultats certains, et, sauf un très petit nombre de cas, il fallait s'en tenir à des hypothèses. Ceux que ces recherches intéressent sauront bien découvrir les articles qui jettent quelque lumière sur certains points obscurs de l'histoire des arts. On remarquera notamment l'envoi porté sous la date du 16 février 1622 concernant le cheval de bronze et celui de trois cents caisses expédiées par Charles Errard le 16 avril 1670. Il est plus que probable qu'il s'agit ici des moulages de la colonne Trajane ; cette opération, confiée aux soins du sculpteur Girardon, coûta des sommes énormes et resta sans résultat, car les plâtres, une fois arrivés à Paris, ne furent jamais exposés ni utilisés.

Les envois de tableaux prennent au commencement du XIXe siècle des proportions jusque-là inconnues. C'est Cacault qui expédie d'un seul coup deux cent quarante tableaux, puis se fait envoyer un peu plus tard cinq cents toiles. L'ambassadeur Alquier se comporte avec plus de modération ; il se contente de deux têtes copiées d'après Canova. On sait que la nombreuse collection réunie par Cacault dans son château de Clisson fut offerte par cet ambassadeur à la ville de Nantes et forma le premier noyau du musée de la même ville.

Quelques noms d'artistes français emportant des œuvres exécutées par eux à Rome sont disséminés çà et là. Mais comment se fait-il que Wicar, que Fabre, que d'autres amateurs bien connus par leurs précieuses trouvailles en Italie ne figurent pas sur les registres consultés par M. Bertolotti ?

Malgré ses lacunes, malgré sa concision, malgré la transcription fautive de certains termes inexplicables, cette suite de documents nous a semblé digne d'être comptée parmi les plus précieuses trouvailles que les explorations des érudits italiens aient arrachées aux archives locales ; elle méritait donc une place dans un recueil qui se préoccupe de tout ce qui a rapport non seulement aux artistes français, mais aussi à l'histoire des œuvres d'art conservées en France.

Pol Nicard.

XVIe SIÈCLE.

1541.

23 mai. — Magnifiques douaniers de Rome, vous

Digitized by Google

laisserez passer Alexandre Pascal avec les objets ci-après décrits, francs de droits, lesquels appartiennent à monseigneur *de Rodès*, ambassadeur du roi très chrétien, et que le même Pascal conduit en France à la demande de cet ambassadeur; n'y manquez pas.

G. As. Cardinalis Camerarius.

Une chapelle en albâtre avec tout ce qui la compose, soit un tabernacle pour le *Corpus Domini*, deux chandeliers, une croix, deux ampoules (burettes) avec leur plateau. Une crédence avec trois bassins, six chandeliers, deux coupes, dix bocaux, quatre tasses, six assiettes, quatre salières, plusieurs tables, six plats dont quatre en marbre de couleur; quatre encadrements de marbre semblable.

Tous ces objets sont placés dans 12 caisses de bois avec lesquelles se trouvent des livres et des vêtements.

1574.

Rome, 24 mars. — Louis, etc., Camerlingue. En vertu des présentes, nous ordonnons de laisser sortir deux petites caisses renfermant des marbres de couleur que conduit le porteur de ces présentes, de Rome en France, pour le service de l'illustre seigneur Jules Riccio, etc.

Le même J. Riccio avait obtenu, le 30 mars 1575, la permission de conduire, de Rome à Rouen, sept caisses renfermant des marbres divers.

21 septembre. — Laissez sortir deux fontaines ou piliers de marbre, un de marbre de couleur avec une Vénus, et l'autre de marbre blanc avec trois enfants, tous modernes, lesquels le magnifique M. Alexandre Doni envoye de Rome à Rouen par l'entremise de M. Louis Diacetto.

Digitized by Google

1575.

25 janvier. — Le même Alexandre Doni, de Rome, envoye à destination de Paris, à Louis Diacetto, une fontaine avec deux montants et autres marbres destinés à orner cette fontaine, et une statuette de Vénus, également en marbre, modernes.

1577.

10 avril. — Sébastien Seguin, de Carpentras, envoye de la présente ville de Rome deux caisses renfermant les bustes des douze Césars, travail moderne.

1579.

21 mars. — En vertu des présentes et par ordre de notre seigneur, transmis par l'entremise et de l'autorité de notre office de Camerlingue, nous ordonnons expressément de laisser sortir six morceaux de marbre blanc ou de couleur et neuf caisses renfermant des *bustes* modernes dont les têtes antiques sont restaurées, et en même temps d'autres morceaux de marbre et quatre douzaines de boules de marbre de couleur, le tout allant de Rome en France sous la conduite de maître *Jean Mynard,* sculpteur, pour le service de la sérénissime reine mère du roi très chrétien de France.

1583.

13 juin. — Laissez sortir une tête en marbre moderne, laquelle est expédiée de Rome à Marseille par M. François Quaranta, Marseillais.

1585.

2 mai. — Laissez sortir un tombeau avec deux statues de marbre faites par ordre de monseigneur de Foys,

Digitized by Google

autrefois ambassadeur de France, lesquels, renfermés dans dix-sept caisses, sont envoyés de Rome à Narbonne pour le service du comte et de la comtesse de Caraman.

1589.

4 mars. — Le cardinal de Joyeuse envoye au maréchal de Joyeuse, à Narbonne, outre du vin grec et du fromage de Milan, des verres de Venise, une caisse de moyenne grandeur renfermant des portraits, des livres, et quelques autres objets.

15 octobre. — Le cardinal de Joyeuse expédie à Narbonne pour son usage particulier et sur la barque commandée par Nicolas Bossu, deux cheminées en marbre blanc.

1600.

15 janvier. — Permission au rév. signor Donato Coraisio d'extraire de Rome les têtes des douze Césars en marbre dont la hauteur n'excède pas une palme 1/2 et 18 boules de marbre et porphyre, lesquelles, par l'entremise du patron Guillaume Tornieri, il envoye à Avignon.

8 février. — Sur une barque, deux cheminées en marbre, l'une dite *Petra Santa* et l'autre dite *Terra nera,* pour Avignon, à l'usage de Biagio Capizucchio, général (d'ordre religieux ?) dans la même ville.

XVIIe SIÈCLE.

1601.

Le pape envoye à la reine très chrétienne de France deux broderies exécutées par Francesco Bano, brodeur,

Digitized by Google

lequel a reçu, au mois de décembre 1601, 400 écus en paiement.

1602.

12 avril. — Nous accordons à l'illustre seigneur duc de Luxembourg la licence de pouvoir extraire de Rome dix-huit têtes diverses en marbre blanc, les unes antiques, les autres modernes, toutes d'une valeur médiocre, deux têtes de bronze avec buste moderne, une Vénus en marbre de grandeur ordinaire, moderne; un Hercule en marbre, hauteur 4 palmes; un Bacchus jeune de trois palmes; deux Augustes, dont l'un a la hauteur de 2 à 3 palmes; une statue de trois palmes et trois statues chacune de trois palmes; deux bordures en marbre d'une palme 1/2 renfermant, l'une une Vénus, l'autre un Amour; un Moïse en bronze de deux palmes; deux petites statues de bronze. Le tout, en partie antique et en partie moderne, est renfermé dans quinze caisses pour être conduit en France.

22 novembre. — Jean Tallino conduit à Paris une cheminée de pierre sculptée et une tête de Christ moderne.

1604.

21 mars. — L'ambassadeur du roi très chrétien près Notre Sainteté peut conduire de Porto à Rome dix charrettes remplies de marbres divers pour terminer quelques-unes des statues qui lui appartiennent.

1606.

2 juin. — Biasio Capizucchi conduit à Avignon, sur la barque commandée par Stroppio Turco, une table en albâtre avec son pied et des comestibles, etc.

1609.

25 janvier. — Le duc de Nevers extrait de Rome

Digitized by Google

quarante-trois caisses et paniers renfermant des albâtres et divers petits tableaux pour les conduire en France. Ces objets ont été reconnus et déclarés par Flaminio Pontio, architecte de Notre Sainteté, comme inutiles à la fabrique de la chapelle papale.

1617.

6 mars. — Le Gouverneur de Lyon importe en France un paysan et une paysanne, un cerf et une biche, un sanglier, un loup, un renard, deux lièvres, deux lapins et deux chiens, tous animaux en pierre coloriée et modernes.

1621.

16 avril. — Monseigneur Horace Capponi, évêque de Carpentras, est autorisé à faire porter dans son diocèse une vasque de marbre de Pietra Santa, avec un balustre et deux colonnettes devant servir de fonts baptismaux ornés d'inscriptions ; ces objets sont de travail moderne.

1622.

16 février. — Monseigneur Russellai, clerc de la Chambre, importe en France le cheval de bronze qui se trouve dans son palais situé au Corso et cinquante caisses remplies de diverses statues, de fleurs et autres objets en marbre, de pierres de diverses espèces pouvant être employées à des fontaines et à des cheminées.

Avignon, 26 septembre. — G.-B. Simonetti expédie à l'adresse de cette ville un saint Charles moulé en plâtre, haut d'environ deux palmes, avec son piédestal et autres ornements ; cinq anges en cuivre, hauts chacun d'une demi palme environ, récemment exécutés.

1628.

19 avril. — G.-B. Varand et Pierre Courtinet, fran-

Digitized by Google

çais, expédient en France pour le service d'Erlières (d'Orléans ?) cinq statues hautes d'environ 5 palmes, cinq autres dont la hauteur n'est que de 3 palmes, sept têtes de grandeur naturelle et trois petites, six cassettes ou urnes et un petit tonneau. Tous ces objets sont en marbre et remplissent quinze caisses.

1630.

8 avril. — Etienne Quarteron et *Claude Vignon*, envoyent au duc d'Orléans[1] les têtes, figures et bas-reliefs, en partie antiques et en partie modernes, décrits plus loin, savoir :

Tête de Scipion, le buste moderne, de grandeur naturelle ;

Tête semblable de Pupien (?) d'exécution très médiocre, le buste est restauré ;

Tête de Marc-Aurèle jeune, avec buste antique, de grandeur naturelle, tête semblable au dieu de la Fortune (terme), buste antique ;

Tête de Servilius (Al.), buste antique, de grandeur naturelle ;

Esculape, buste antique, restauré, hauteur 3 palmes, médiocre ;

Tête d'un jeune homme avec une peau de chèvre, figure restaurée, médiocre ;

Tête d'Hébé jeune, buste restauré, médiocre ;

Quatre têtes d'Agrippine, de Faustine, de Lucille et de Sabine ; demi-bustes en partie antiques et en partie modernes, médiocres ; huit têtes de diverses femmes et

1. Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, grand amateur d'objets antiques et rares, laissa ses collections à Louis XIV. Elles devinrent le premier noyau du Cabinet des médailles et antiques. Voy. la notice de M. Chabouillet publiée dans les *Nouvelles Archives*, 1873, p. 263-340.

Digitized by Google

de déesses plus petites que nature, demi-bustes, de travail ordinaire; trois têtes semblables, portraits modernes; trois Vénus, nues ou vêtues, de quatre palmes, en partie antiques et en partie modernes;

Une statue de Cérès, de 2 palmes, de travail ordinaire;

Un enfant nu tenant une corne d'abondance avec un Bacchus assis, de trois palmes, exécution médiocre;

Une statuette d'Hercule jeune, assis, moderne, hauteur trois palmes;

Une tête de Romulus semblable à Mars armé, antique;

Une tête d'Agrippine, buste antique, de grandeur naturelle;

Six petites têtes diverses, hautes d'une palme, travail médiocre.

Deux têtes de divinités;

Une Cléopâtre nue, haute d'une palme, encadrée dans une corniche de marbre jaune, moderne, et une Proserpine enlevée par Pluton, moderne, hauteur une palme.

Un Jupiter avec une Cérès, tous deux vêtus, hauteur quatre palmes, antiques;

Deux têtes antiques de personnages consulaires, de grandeur naturelle, avec un Sénèque en marbre noir moderne;

Trois têtes d'impératrice, avec bustes, l'une d'Aliggia (*sic*), vêtue, hauteur 3 palmes, antique, travail médiocre;

Quatre têtes, savoir : Bacchus, Cupidon, un philosophe, une femme, toutes quatre antiques;

Une petite fille, antique, avec le buste de grandeur naturelle, excellent travail;

Cinq têtes médiocres; différents portraits modernes, un Homère et un Sylla;

Digitized by Google

Têtes grandes comme nature, modernes, une tête représentant Rome armée, demi-buste, antique ;

Un Terme moderne, représentant une femme assise, avec des petites têtes de femmes modernes ;

Un Faune de 2 palmes, avec trois petites têtes modernes ;

Une tête d'Alexandre, moderne, grande comme nature;

Une tête de Brutus, buste antique, d'un bon travail ;

Une tête antique, grande comme nature, de Faustine, femme d'Aurélien, le buste est également antique;

Trois Vénus antiques, hauteur 6 palmes, restaurées en plusieurs endroits ;

Une Pallas antique, même hauteur ;

Un Silène nu, même hauteur, bon travail ;

Quatre têtes de femmes, modernes ;

Six autres têtes modernes ;

Dix têtes de femmes et divers portraits d'après nature, bustes restaurés ;

Trois figures antiques de divinités, bras et jambes restaurés, hauteur cinq palmes ;

Un Antinoüs presqu'entièrement restauré, de même grandeur ;

Une autre Vénus, hauteur cinq palmes, en grande partie restaurée ;

Six statues semblables de divers personnages, en partie antiques et en partie modernes ;

Une tête de Pompée, antique, le buste de marbre jaune est moderne ;

Deux têtes de personnages jeunes, mais sans buste, entièrement restaurées ;

Quatre urnes sépulcrales, antiques, de travail médiocre.

Tous ces objets doivent être conduits en France pour le service du sérénissime frère du roi de France.

Digitized by Google

19 avril. — *Claude Vignon* et Etienne Cateron (voy. ci-dessus, p. 64) font au duc d'Orléans une seconde expédition composée de huit caisses renfermant des tableaux, lesquels représentent diverses figures, personnages historiques ou des paysages exécutés par Philippe de Naples, deux tableaux de Paul Bril, un enlèvement de Ganymède, du Josépin, un tableau de Manfredi[1], un autre de Cornelis, un autre de Léonard, un autre du Gobbo[2] et d'autres différents maîtres.

En outre des dessins des artistes dénommés ci-dessus, des gravures de Tempesta, des couleurs, quarante médailles antiques et différents objets en bronze.

1633.

3 mars. — Il est permis au cardinal de Richelieu d'emporter de Rome soixante statues, en pied, grandes, moyennes et petites, deux têtes sans buste, soixante bustes, cinq vases dont quatre en porphyre modernes et un en marbre blanc.

22 avril. — Permis à Etienne Gufier d'emporter trois têtes de personnages consulaires, modernes, et une tête antique, mais restaurée, de Julie, femme de Titus.

1634.

5 avril. — César Filonardi expédie à Avignon quatre pierres de grandeur médiocre, sur deux desquelles on a sculpté deux petits anges couchés et sur les deux autres deux demi-bustes de saint Pierre et de saint Paul, bas-reliefs.

1. Manfredi Bartolommeo, de Mantoue, est mort sous le pontificat de Paul V.

2. Le Gobbo. Deux peintres ont été ainsi surnommés : Pierre Paolo Bonzi, mort sous le pontificat d'Urbain VIII; Andrea Solari florissait en 1530.

Digitized by Google

1645.

8 mai. — Le cardinal Mazarin envoye à Paris vingt-deux socles de pierre peperino, avec bases et cimaises en marbre.

1647.

9 septembre. — Monseigneur l'archevêque Mazzarini emporte en France les bustes en marbre des douze Césars, bustes en marbre rouge, piédestaux en marbre blanc, plus grands que nature, et dix autres piédestaux semblables, modernes, à son usage personnel.

20 septembre. — Le même emporte huit statues en marbre, modernes ; chacune d'elles a huit palmes de haut.

1657.

24 mai. — Guillaume Boschetto expédie en France les statues et autres objets modernes dont la description suit, savoir :

Une Flore (terme), haute de 9 palmes ;
Une Minerve (terme), même hauteur ;
Une Pomone (terme), même hauteur ;
Une faunesse (terme), même hauteur ;
L'Automne (terme), même hauteur ;
Un satyre (terme), même hauteur ;
Un Hercule barbu (terme), 9 palmes ;
Vertumne (terme), 9 palmes ;
Une femme vêtue à la moderne, 9 palmes ;
Bacchus (terme), 9 palmes ;
Deux colonnes de marbre blanc et noir, travail moderne, hauteur 12 palmes ;
Deux colonnes de marbre africain, commun, 12 palmes ;
Une petite table en porphyre de 3 palmes 1/2 ;

Digitized by Google

Une table en marbre, avec diverses pierres modernes;
Deux buffets d'albâtre de Sicile;
Deux petits vases en porphyre, modernes;
Une tête moderne en marbre sur un buste d'albâtre;
Deux vases en forme de vaisseaux en marbre blanc et noir de Carrare.

1665.

8 octobre. — Le cardinal Orsini expédie en France une statue, haute d'environ 8 palmes, vêtue d'un voile presque transparent, représentant une divinité, sur un piédestal moderne en verd antique, dont les quatre faces sont revêtues d'albâtre de Sicile (diaspro) et en même temps ornées d'un filet de cuivre doré régnant tout autour.

1666.

29 janvier. — Nicolas Mellet, de Verdun en Lorraine, obtient l'autorisation de faire porter dans sa patrie quatre bustes modernes, de grandeur moyenne, avec leurs têtes; trois têtes avec leurs torses, antiques mais restaurées; des petits bustes modernes, avec leurs têtes; un saint Jean, deux enfants Jésus et un bas-relief représentant la Madone.

1667.

19 octobre. — *Jean Dughet*, romain, expédie en France les statues et les bustes modernes de Jules César, d'Auguste, de Tibère, de Caligula, de Galba, de Vitellius, de Néron, de Claude, d'Homère, de Cicéron, de Domitien, de Vespasien et de Titus.

1670.

16 avril. — *Charles Errard*, directeur de l'Académie de France à Rome, envoye à Sa Majesté très chrétienne

Digitized by Google

trois cents caisses de moulages d'après l'antique et d'autres statues.

Statues et têtes en marbre envoyées en France avec laissez-passer de monsieur l'ambassadeur de France, à partir du pontificat d'Innocent XI.

1677.

26 janvier. — Monsieur Sert exporte en France, pour le service du cardinal de Bouillon, les têtes des douze Césars de grandeur naturelle, en marbre blanc, avec des bustes en marbre de diverses couleurs avec leurs piédestaux, deux vases d'albâtre, six camées de Volterre et deux autres petites têtes modernes.

27 janvier. — Vingt-huit caisses avec trente-six bustes en marbre.

1678.

15 décembre. — L'abbé Louis Francavilla expédie de Rome à Saint-Malo en Bretagne quatre bustes modernes dont les têtes sont en marbre blanc et le reste en pierre de diverses couleurs.

1679.

9 décembre. — Cinquante-trois caisses contenant différents ouvrages de marbre.

1682.

10 avril. — Cent soixante et dix-sept statues de marbre.

1682.

18 mai. — Claude Voiret envoye en France douze

Digitized by Google

têtes en marbre blanc, un peu plus grandes que nature, dont les bustes sont de marbre de couleur ; douze têtes en marbre et deux statues plus grandes que nature représentant l'Été et l'Hiver [1].

1683.

4 janvier. — Deux statues de marbre, l'une représentant une femme, l'autre un Bacchus et autant de statues semblables (*énoncé très incorrect*).

14 janvier. — Le même Claude [*Voiret*] expédie de Rome deux statues en marbre (termes) ; l'une, sous la figure d'une femme ornée de fleurs, est la personnification du Printemps ; l'autre représente Bacchus orné de pampres et personnifie l'Automne [2].

8 février. — Caisses renfermant dix-neuf statues, des vases et des bustes d'après l'antique et trois copies de tableaux de Raphael.

20 avril. — Jérôme Cantoni importe en France six bustes, les têtes sont en marbre blanc tandis que le reste est en marbre de couleur ; deux tables et deux socles.

1684.

17 octobre. — Objets antiques, savoir : caisses contenant quarante-huit statues entières de marbre, trente-six bustes en marbre, treize vases en marbre, d'après l'antique.

(Une note qui suit l'énoncé ci-dessus, à coup sûr fort

1. Évidemment il règne ici une grande confusion, et en même temps le rédacteur a dû oublier quelque chose.

2. Ne serait-ce pas le même envoi que celui porté dans l'article précédent à la date du 4 janvier?

Digitized by Google

incomplet, nous apprend que les Petrosini mettaient au compte de la Chambre apostolique les frais d'embarquement des statues équestres de Sa Majesté très chrétienne, sans autre explication ; mais de quelles statues peut-il être question ici? Ne s'agirait-il pas des moulages de la statue de Marc-Aurèle envoyés en France l'année suivante?)

1685.

13 juin. — Dix-huit caisses renfermant le plâtre de la statue de Marc-Aurèle au Capitole, et onze caisses avec quarante tables de pierres antiques (mosaïques), et six vases en porphyre.

1686.

13 mars. — L'ambassadeur de France envoye en France, par l'entremise de M. Alvarese :

Quarante-six bustes en marbre,
Quinze petites urnes en marbre,
Six vases en marbre,
Quatre colonnes en marbre,
Quatre termes en marbre,
Quinze statuettes en marbre.

13 mars. — Pour le service de Sa Majesté très chrétienne on a embarqué trente-sept caisses contenant différentes statues antiques mutilées, et restaurées par *Girardon*.

15 mars. — L'ambassadeur de France, par l'entremise de M. Alvarese, expédie en France :

Une statue antique de Germanicus [1] ;

1. Actuellement au Louvre, n° 712 du livret de M. de Clarac, sous la dénomination de personnage romain en Mercure.

Digitized by Google

Une autre statue, pareillement antique, de Cincinnatus[1].

16 mars. — M. de la Teulière, directeur de l'Académie de Sa Majesté très chrétienne à Rome, expédie à Paris vingt-cinq caisses contenant quatre petites tables de lumachelle, modernes, longues de 7 palmes; deux tables de lumachelle, antiques, formées de plusieurs morceaux réunis, de la même grandeur que les précédentes;

Deux tables de marbre paonazzo d'environ 6 palmes;

Deux piédestaux en albâtre antique;

Deux vases en porphyre, sculptés, hauts de trois palmes au plus avec leurs supports et leurs couvercles;

Un autre vase de même matière, hauteur 2 palmes 1/2.

Quatre vases de moindre dimension, en forme de bateaux, marbres de couleur;

Un autre petit vase en albâtre;

Un grand vase avec son couvercle et son support, haut de 5 palmes, hauteur du vase 4 palmes environ;

Quatre têtes modernes en marbre, grandes comme nature, avec bustes en albâtre formés de plusieurs morceaux;

Deux têtes antiques, plus grandes que nature, sans bustes;

Un tableau du Guide, représentant Dalila et Samson, de la longueur de 12 palmes.

Tous les marbres sont modernes.

23 mars. — Louis Alvarese expédie de Rome pour le service du roi de France quarante caisses avec quinze petites tables de marbre de couleur;

1. Actuellement au Louvre, n° 710 du livret de M. de Clarac, sous la dénomination de Jason.

Digitized by Google

Douze *socles* (scabelloni) ;

Quatre lions de marbre blanc ;

Un bas-relief, représentant Armide et Renaud, en marbre blanc, long de 7 palmes ;

Six chapiteaux corinthiens, avec leurs bases ;

Trois bénitiers avec leurs pieds ;

Deux colonnettes torses et une aiguille ou pyramide haute de trois palmes ;

Deux médaillons sculptés ;

Trente têtes avec bustes ;

Quatorze statuettes ;

Un Terme.

9 avril. — Par ordre de M. de la Teulière on a embarqué :

Onze tables de marbres divers ;

Quinze socles ;

Neuf vases en marbre et en porphyre ;

Six têtes en marbre avec leurs bustes ;

Une statue de la Renommée, de grandeur considérable, du ciseau de Dominico Guidi.

20 avril. — Sa Révérence le cardinal Camerlingue nous ayant représenté que le duc d'Estrées, ambassadeur ordinaire de Sa Majesté le roi très chrétien, avait acheté du prince Savelli, de cette ville de Rome, pour le service de S. M. très chrétienne, deux statues antiques en marbre, l'une de Germanicus et l'autre de Cincinnatus, avant la publication de notre ordonnance qui prohibe l'exportation des statues de marbre, de bronze et autres choses semblables quand elles sont antiques, et qu'en conséquence cet ambassadeur sollicite l'autorisation d'exporter ces deux statues nonobstant la défense contenue dans ladite ordonnance, nous voulons nous-

Digitized by Google

même lui accorder la faveur qu'il demande par le seul fait que ces statues sont destinées à Sa Majesté le roi, nous lui concédons en conséquence la licence nécessaire.

INNOCENT XI.

25 juin. — Par les présentes nous donnons la licence au révérendissime Alexandre Montecatini[1], archevêque d'Avignon, et pour lui au porteur des présentes, de pouvoir en une ou plusieurs fois extraire et faire extraire de cette cité de Rome les tableaux ci-après indiqués, à savoir : deux tableaux d'environ 9 palmes, l'un représente saint Gerome, l'autre Titius dévoré par un vautour[2], ouvrage de Peruzzini[3], auteur moderne; deux grands tableaux, Belisaire demandant l'aumône et la Paix enchaînant la Guerre, par le même peintre; un saint Jean, demi-figure sur une toile (dite d'*imperatore*) dont l'auteur moderne est inconnu;

Saint Gerome avec l'ange sonnant de la trompette, dont la hauteur est d'environ 15 palmes; la Charité romaine, de même grandeur; ces deux tableaux peints par Peruzzini;

L'ivresse de Noé, même grandeur et même pinceau;

Caïn et Abel, du même maître et de grandeur égale;

Tentative de meurtre commise sur Joseph dans un paysage, même peintre, même grandeur;

Les frères de Joseph montrant sa tunique à leur père Jacob, tableau haut de 10 palmes, peint également par Peruzzini;

1. Alexandre de Monte-Catino fut archevêque d'Avignon de 1685 au 8 octobre 1689.

2. Le Titien a peint le même sujet, comme nous l'apprend Vasari.

3. Peruzzi (le chevalier Giovanni), né à Ancone en 1694. Plusieurs peintres ont porté le même nom.

Digitized by Google

Deux paysages, sans attribution d'auteur, hauts de sept palmes, modernes ;

Un autre paysage de la même grandeur, également moderne ;

Saint Jean-Baptiste montrant le Christ, dont la hauteur atteint environ 7 palmes, peint par Peruzzini ;

Une copie de l'École d'Athènes de Raphael, longue de 7 palmes ;

Le sacrifice d'Abraham, auteur moderne inconnu, hauteur 8 palmes ;

Un paysage, de 7 palmes, tableau moderne dont l'auteur n'est pas connu ;

Une distillerie avec différents vases et ustensiles, peinture moderne dont on ignore l'auteur ;

Deux ports maritimes, modernes ;

Moïse qui fait jaillir l'eau dans le désert, longueur du tableau 8 palmes, tableau moderne, sans nom d'auteur ;

Deux paysages sur toile dite d'*imperatore*, modernes ;

Deux demi-figures, Euclide et Archimède, sur toile dite d'*imperatore,* modernes ;

Un tableau de fleurs sur toile semblable, moderne ;

Un dessus de porte représentant des animaux, tableau moderne ;

Deux marines, dessus de porte, plus longues que larges, peintes par Peruzzini ;

Deux autres paysages, de grandeur égale, modernes.

Tous ces tableaux doivent être conduits à Avignon en vertu de l'engagement de l'antiquaire déposé aux mains du soussigné, sans aucun empêchement et sans encourir aucune peine. Nous commandons cependant à ceux que cela regarde de ne molester aucunement le porteur de la présente licence, à peine d'être punis comme nous l'entendrons. Cependant nous entendons que chaque fois

Digitized by Google

que les tableaux seront exportés on ne manque pas d'inscrire derrière les présentes la marque de notre commissaire à ce choisi pour qu'aucune fraude n'ait lieu, et en foi de quoi... Donné à Rome, dans la R. C. Apostolica, ce jour 25 juin 1686.

P. Cardinal ALTIERI, Camerlingue.

18 septembre. — Le P. Gerome Raverelt, agent des réformateurs de saint François en France, vous porte un tableau d'autel représentant N. S. Jésus-Christ. La hauteur de ce tableau est de 12 palmes sur 9 de large, et huit autres peintures de divers maîtres.

XVIIIe SIÈCLE.

1705.

13 octobre. — Le Père procureur général des Bénédictins de France, de la congrégation de Saint-Maur, envoye à Toulouse quatorze grands tableaux modernes.

1707.

1er octobre. — Laurent Nelli[1] envoye en France huit tableaux sur toile, de 6 à 7 palmes, savoir :

Copie du tableau de saint Pierre *in Montorio*, de Raphael ;

Copie du Jugement, de Michel Ange ;

Copie de saint Jérôme de la Charité, du Dominiquin ;

Copie de la Galatée, de Raphael ;

Copie de la Léda, du Corrége ;

Copie de la Déposition de croix, de Daniel de Volterre, et deux autres tableaux originaux de Nelli.

1. Nelli (Pietro) florissait au commencement du XVIIIe siècle.

Digitized by Google

1708.

10 mars. — L'abbé de Villanova envoye en France douze tableaux modernes.

14 septembre. — Jacob Mancini envoye en France neuf portraits.

9 novembre. — L'abbé Crese (?) envoye en France vingt tableaux modernes.

1709.

2 septembre. — L'abbé Paiis envoye à Avignon sept tableaux modernes.

1711.

28 avril. — Antoine Maggiore emporte en Lorraine huit tableaux modernes.

1713.

31 mai. — Le P. Francesco Bianchi expédie à Marseille soixante-quinze tableaux (ce sont des copies modernes).

1718.

3 décembre. — Le P. Baile porte en France trente-deux tableaux, copies modernes.

1721.

29 août. — Le cardinal Armand de Rohan expédie en France une quantité de tableaux.

1728.

Avril. — Antoine Beaurepaux, Français, expédie en France quarante tableaux, tant petits que moyens, qui sont des copies.

1730.

Août. — G.-B. Ponzi expédie à Marseille trente tableaux modernes.

Digitized by Google

1732.

30 janvier. — Jacob de Ries porte à Marseille, sa patrie, douze portraits avec un autre tableau représentant sainte Cécile, peintures modernes.

1745.

12 août. — Thomas Chamber l'aisné envoye à Civita Vecchia quatre tableaux de vues intérieures, peintures modernes.

1751.

Septembre. — Pierre Peyrot expédie à Marseille quarante-huit médailles en argent, à l'effigie papale, d'une valeur de 63 écus;

Et un médaillon en marbre, d'une palme, lequel représente Alexandre le Grand.

1762.

24 novembre. — *Charles Natoire* envoye en France cinq tableaux, de grandeurs diverses, peints par M. *Joseph Monte Santo,* peintre vivant.

1764.

12 avril. — France : *Martin Floriot* emporte en France quarante-six tableaux de grandeurs diverses et de sujets différents, ouvrages modernes estimés par le commissaire des antiquités Winckelmann, 111 écus.

1766.

29 novembre. — Le secrétaire royal de France exporte de Rome les statues suivantes, savoir : une copie du Gladiateur de la villa Borghèse, deux groupes de l'Amour et Psyché, semblables, copiés de l'antique du Capitole, l'un exécuté en marbre défectueux et non terminé; différents moulages et modèles modernes.

Digitized by Google

1789.

12 octobre. — Le chevalier de Combans expédie à Paris cinq tableaux modernes dont deux portraits, deux autres à l'huile, deux aquarelles et trois cartons renfermant quelques dessins modernes, le tout estimé 200 écus.

XIXe SIÈCLE.

1801.

21 octobre. — Pierre Collotti envoye en France trois portraits de l'École vénitienne ;

Trois paysages, dans la manière de Salvator Rosa ;

Une copie de la Vénus et du Mars de l'Albane ;

Une sainte famille, école florentine ;

Un paysage, style du Poussin, les figures sont modernes ;

Trois copies, l'une de l'École lombarde, l'autre de l'École florentine, et enfin la troisième du tableau de Tintoret représentant Mars et Vénus.

1802.

10 novembre. — L'envoyé de la République française Cacault expédie en France deux cent quarante tableaux.

1803.

28 février. — *François-Maximilien Laboureur*, sculpteur, expédie trois bustes en marbre, dont deux représentent le premier consul Bonaparte, le troisième un général français.

20 mai. — Paul Urbinati, intendant de Son Excellence M. Cacault, ministre de la République française, expédie en France cinq cents tableaux appartenant à M. Cacault.

30 août. — M. Cacault exporte différents vases copiés

Digitized by Google

de l'antique et le buste du premier consul Bonaparte, moulé sur l'original de *Canova*.

1804.

Berger ayant peint d'après nature deux portraits de Sa Majesté le roi de Sardaigne, demande l'autorisation de les exporter de Rome.

1805.

6 mars. — *Dupaty*, élève pensionnaire (sculpteur) de l'Académie de France, exporte un buste en marbre.

11 mars. — Le chevalier *d'Agincourt* expédie de Rome trois caisses contenant les cuivres gravés de son ouvrage sur les beaux-arts.

19 décembre. — Même autorisation donnée au même afin d'exporter un buste copié chez le marquis Torlonia.

26 novembre. — *Anatole Devosge*[1] sollicite l'autorisation de pouvoir envoyer en France douze tableaux de sa façon.

1806.

3 octobre. — *Callemard*, pensionnaire de l'Académie de France, exporte un marbre ébauché représentant l'empereur Bonaparte, un buste moderne, quelques fragments moulés sur la statue ci-dessus.

29 avril. — François Bormans, officier, est autorisé à exporter de Rome sept tableaux.

23 juillet. — *Angelica Kauffmann* expédie à Paris un tableau de sa composition représentant Cléopâtre aux pieds d'Auguste, toile haute de 8 palmes.

1. Le fils de François Devosge, le maître de Prudhon. Anatole Devosge est représenté par plusieurs œuvres importantes au musée de Dijon.

Digitized by Google

4 septembre. — M. *Laboureur*, sculpteur, envoye en Toscane un petit monument de sa composition.

1807.

11 avril. — *François-Maximilien Laboureur*, sculpteur, pourra exporter douze bustes en marbre, copies de l'antique.

25 avril. — L'ambassadeur Alquier expédie de Rome deux têtes en marbre représentant, l'une Psyché, et l'autre Hébé, copiées d'après *Canova*.

1864.

19 mai. — Le directeur de l'Académie impériale de France sollicite l'autorisation de pouvoir expédier à Paris deux modèles en cire et le moulage en plâtre d'un médaillon exécuté par M. *Lagrange*, graveur en médailles, pensionnaire de l'Académie impériale de France.

20 mai. — *Hamon* demande l'autorisation d'exporter deux de ses tableaux.

Digitized by Google

CHEMINÉE DE MARBRE

EXÉCUTÉE PAR

ANTOINE COYSEVOX

1694.

Document communiqué par M. J. J. Guiffrey.

En 1694, le fameux sculpteur lyonnais *Antoine Coysevox* a dépassé la cinquantaine ; c'est assez dire qu'il jouit de toute sa réputation. S'il consent à fournir et à tailler les marbres d'une cheminée pour un personnage aussi peu connu que celui dont le nom figure dans la pièce suivante, c'est qu'un pareil ouvrage rentrait dans les travaux courants dont les artistes les plus célèbres ne dédaignaient pas de se charger. Quel sculpteur, même parmi les débutants, daignerait aujourd'hui accepter une besogne pareille? Nous ne savons pas bien ce que l'art a gagné à cette division du travail et à cette subtile distinction entre les œuvres qui relèvent de l'artiste et celles qui rentrent dans le domaine de l'artisan ; mais à coup sûr Versailles, Fontainebleau, Chambord ne causeraient pas aujourd'hui l'admiration des visiteurs si les artistes des temps passés n'avaient mis tous leurs soins à achever les plus petits détails avec la même perfection que les grandes masses de peinture et de sculpture. Aussi ne doit-on pas être surpris qu'*Antoine Coysevox* consentît à sculpter le marbre d'une cheminée pour un simple particulier. Il est plus surprenant que cet amateur économe, après avoir choisi un des plus célèbres artistes du temps pour la décoration de sa demeure, ait lésiné sur le prix et ait réduit Coysevox à le poursuivre devant la juridiction de l'Hôtel du Roy. C'est en effet dans le fonds des requêtes de l'Hôtel, aux Archives nationales, sous la cote V⁴, 675, que nous avons rencontré la pièce suivante :

Digitized by Google

Deffault à *Antoine Coizevox*, sculpteur ordinaire du Roy, adjoint recteur de l'Académie royalle de peinture et sculpture, demeurant à l'hostel royal des Gobelins, demandeur, aux fins de l'exploit du 7 janvier 1694, controllé à Paris par Pernet, commis au controlle, le neuf desd. mois et an, tendant à ce que le deffendeur cy après nommé soit condamné à luy payer la somme de quatre cens dix sept livres dix sols pour tous les ouvrages de marbre, fourniture de marbres, changemens, augmentations et autres choses faites par le demandeur pour le deffendeur pour raison de la cheminée de la salle de sa maison rue de Grenelle, ainsy qu'il est précisément marqué et expliqué en destail, article par article, dans le mémoire à luy communiqué, à laquelle somme de quatre cens dix sept livres dix sols le demandeur se restraint pour tous lesd. ouvrages, fournitures, changemens, augmentations, si mieux n'ayme la prisée et estimation qui en sera faite par experts sculteurs, marbriers, dont les partyes conviendront, sinon nommés d'office, aux interests de lad. somme du jour de la demande et aux depens, par Me Jean Baptiste Gillet et Pierre Gillet, son advocat et procureur; contre Me Louis Hiacinthe d'Autecour, aumosnier de la feue Reyne, abbé de Conque, deffendeur et deffaillant, par vertu duquel la cour a donné deffault, et pour le proffit a condamné et condamne le deffendeur de payer au demandeur la somme de quatre cens dix sept livres dix sols pour tous les ouvrages faits par le demandeur pour le deffendeur et dont est question, aux interests de lad. somme; si mieux n'ayme le deffendeur la prisée et estimation desd. ouvrages par experts dont les partyes conviendront, par devant le sieur Ladvocat, maître des requestes, sinon par luy nommé d'office, ce que le def-

Digitized by Google

fendeur sera tenu d'opter dans trois jours, sinon descheu, et la sentence executtée. Et en cas d'option de l'estimation, les morceaux de marbre non deffectueux, rebuttés par le deffendeur seront prisés et estimés par lesd. experts avec les ouvrages dont est question, et à cet effet le demandeur tenu de les représenter ; condamne le deffendeur aux depens, et signiffié.

Du 26 febvrier 1694.

Malheureusement cette décision n'est accompagnée d'aucune autre pièce. Nous ne connaissons pas l'issue de l'affaire, et le mémoire de *Coysevox*, qui eût été pour nous le document le plus précieux de ce singulier procès, ne nous est pas parvenu.

Digitized by Google

BLAISE HURLOT

PEINTRE DE L'ACADÉMIE DE SAINT-LUC

(15 juillet 1715).

La pièce suivante donne le nom d'un peintre de l'Académie de Saint-Luc vivant en 1715 ; ce n'était pas le premier venu puisqu'il était marguillier de sa paroisse, et, en cette qualité, il reçoit ici une somme avancée par lui à la fabrique, preuve certaine qu'il jouissait d'une certaine aisance puisqu'il pouvait fournir plus de 3100 l. de ses deniers pour les besoins de l'église.

J. G.

Blaise Hurlot, peintre de l'Acad. de Saint-Luc demeurant à Paris rue Dauphine, parroisse Saint-André-des-Arts, a reconnu et confessé avoir reçu de Me Hubert de Misgrigny, etc., marguilliers de lad. parroisse, la somme de 3110 liv. 3 sols 7 deniers, due aud. *Hurlot* pour reliquat du compte qu'il a rendu de la recette et dépense de lad. fabrique pendant l'année 1712 qu'il a été marguillier comptable de lad. fabrique, etc., et donne main-levée des saisies-arrêts et oppositions par luy formées ès mains des locataires et débiteurs de lad. fabrique, dans laquelle somme est entrée la somme de 3000 liv. qu'ils ont empruntée en constitution de rente au nom de lad. fabrique.

15 juillet 1715.

Digitized by Google

MÉMOIRE D'UN TABLEAU

FAIT PAR LE PEINTRE

JEAN RESTOUT

POUR LA MANUFACTURE DES GOBELINS

(18 novembre 1751).

Document appartenant à M. le comte Borromée de Milan.

Le tableau décrit dans la pièce suivante avait été spécialement peint pour servir de modèle aux tapissiers de la manufacture royale des Gobelins. Son auteur nous apprend qu'il faisait partie d'une suite de quatre panneaux représentant les Quatre Arts : la peinture, la sculpture, l'architecture, et sans doute la musique. M. Lacordaire, dans sa *Notice sur les Gobelins*, ne parle pas de cette tenture ; les seuls modèles qu'il attribue à *Restout* sont deux sujets tirés du Nouveau Testament : le baptême de Jésus-Christ et Jésus lavant les pieds aux Apôtres. Ces compositions formaient, avec six autres panneaux composés par *Jouvenet*, une tenture en huit pièces dont on a vu souvent quelques échantillons à diverses expositions récentes. Quant à la tenture des Quatre Arts, nous ne la connaissons pas et il se peut qu'elle n'ait jamais été complètement exécutée. Les registres de la manufacture pourraient seuls donner sur ce point un renseignement certain. Dans tous les cas, la description du sujet par l'auteur lui-même, ce commentaire animé où le peintre souligne les intentions qu'il a mises dans les diverses parties de son allégorie, offre un véritable intérêt.

J. J. G.

Digitized by Google

Mémoire [1] fait pour le service du Roy par l'ordre de Mr le Contrôleur général des bâtiments de S. M. par *Jean Restout*, peintre ordinaire du Roy, adjoint recteur de son Académie royale de peinture et sculpture en 1751. — 17 pieds 1/2 de long sur 11 pieds de haut.

Ce tableau est le troisième des quatre qui m'ont esté ordoné par la manufacture royale des Gobelins, et représentant les Quatre Arts. Celuy cy est pour l'architecture, dont le sujet est Didon qui montre à Enée les bâtiments de la nouvelle ville de Cartage.

La reine Didon et Enée avec le petit Ascagne paroissent au milieu du tableau. Un architecte, accompagné d'un jeune homme qui porte un rouleau de desseins, présente le plan d'un édifice à exécuter; deux pages suivent la Reine, dont l'un porte le bas de son manteau et de sa robe, plusieurs femmes et quelques soldats, dont un à cheval, annoncent l'arrivée de la Reine et du Prince Troyen.

Ce tableau estant destiné à représenter l'architecture, l'autheur a tâché de faire entrer dans la composition le plus grand nombre de parties qui regardent l'exécution de cet art.

Au dessous de la suitte de la Reine est un tailleur de pierre occupé à finir la base d'un pilastre; à côté de lui, sur une pierre, sont les instruments de sa profession; sa règle est appuyée sur le parement de la pierre qu'il taille.

Sur un plan plus avancé et de l'autre côté du tableau est un grouppe de cinq ouvriers occupez à lever un bloc de pierre pour le metre en chantier, deux de ces gens-là

1. En marge on lit : Ce mémoire a été présenté à M. de Vandières le 18 janv. 1752 et arrêté à 3500 l.

Digitized by Google

pèsent sur un levier, deux autres aident de leurs mains. Cette pierre est taillée sur une face et tracée pour la travailler de l'autre côté; derrière ces ouvriers est un autre qui porte un moilon pour caler ce bloc, au devant paroit une baze preste à poser.

Derrière ce grouppe est un notable citoyen amené par la curiosité qui semble s'entretenir avec d'autres que la grandeur de la toille n'a pas permis d'y adjouter.

Plus loin que ces figures est une suitte d'échafaux de charpente que les ouvriers élèvent, tant pour poser les machines pour la construction d'un bâtiment que pour le finir et y élever des trophées, figures et autres ornements destinez à la décoration ; en cela l'autheur a suivy la narration de Virgile qui raporte les mouvements des Tyriens fugitifs qui sont tous occupez à suivre les ordres et les empressements de Didon qui leur distribuoit l'ouvrage pour la construction des bâtiments et des ramparts de cette ville qui a disputé l'empire à la ville de Rome, ce que l'autheur ne pouvoit faire agréablement qu'en variant les espèces de travaux de cet art. Il a peint dans le fond une colonnade semblable à celle du Louvre, ne pouvant suivre un plus magnifique modèle pour la décoration du fond de son tableau.

Sur le devant du tableau est un commencement du port de Carthage avec une barque où sont deux matelots, dont l'un avec sa rame tâche d'aprocher de terre et l'autre roule un balot de marchandises pour en décharger la barque.

L'obélisque qui est derrière la Reine fait voir que cette scène se passe en Afrique, qui est la partie du monde où ces sortes d'ouvrages sont plus communs, comme en Égypte, et sert en même temps pour la décoration de la place devant le palais. Les arbres qui sont

Digitized by Google

sur le devant démontrent que cette ville n'étant pas finie à l'arrivée d'Enée, ils doivent estre arrachez dans la suitte, et servent en même temps à la décoration du tableau, cette ville ayant été bâtie par Didon en pleine campagne et non sur les ruines d'une autre ville.

Pour mes peines et soins il m'est dû la somme de 3500 l.

Je soussigné Premier Peintre du Roi, certifie à M. de Tournehem, Directeur et ordonnateur général des Bâtimens, que le tableau ci-dessus mentionné a été fait et fort approuvé

A Paris, le 18 novembre 1751.

Signé : COYPEL.

Digitized by Google

MÉMOIRE DE PORTRAITS

EXÉCUTÉS PAR

LE BRUN

PEINTRE EN MINIATURES

(1756-57).

Plusieurs artistes ont porté, au siècle dernier, le nom de Le Brun. Celui dont il est ici question s'était fait une certaine réputation dans la miniature, ce genre si cultivé et poussé au dernier degré de perfection pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle. Les détails biographiques sur l'artiste employé par la famille royale en 1756 et 1757 manquent presque complètement. Ce mémoire pourtant, dont le texte original nous appartient, n'est pas le seul de Le Brun que nous connaissions. Les cartons de la maison du roi, aux Archives nationales (série O[1]), en renferment un certain nombre, tous relatifs, comme celui-ci, à des fournitures de miniatures, à des portraits de princes ou princesses de la famille royale, destinés à être offerts en cadeau, à garnir soit des bijoux, soit ces tabatières qu'on recherche si ardemment et qu'on paye de si hauts prix aujourd'hui. Le Brun travaillait beaucoup pour les tabatières ; on le voit par le mémoire que nous publions et aussi par ceux qui sont enfouis dans les papiers de la direction des Bâtiments.

Les livrets des expositions de l'Académie de Saint-Luc n'apprennent rien sur notre artiste ; il ne prit part à aucune de ces manifestations qui indisposèrent si fort l'Académie royale de peinture. Son nom ne paraît pas davantage sur la liste des peintres qui composaient l'Académie de Saint-Luc au moment de sa suppression, liste réimprimée naguère dans la *Revue universelle des arts* (t. XVI, p. 297). Aussi est-ce surtout pour provoquer

Digitized by Google

des recherches sur un artiste estimable qui paraît mériter d'être tiré de son obscurité que nous publions la pièce suivante. Elle peut aider à indiquer dans quel sens doivent être dirigées les investigations.

J. J. G.

Mémoire des portraits fait pour le servise de la famille royale par Le Brun pendant l'année 1756 et comandé par Monseigneur le duc de Fleury et M. de La Ferté.

Livré à M. de Fonpertuy, pour remettre à M. de La Ferté, un portrait de M. le Dauphin an tabatier, le 11 avril 1756	240 l.
Livré à M. Rondé un portrait de Mme Sophy an bracelet, le 10 juin 1756	240 l.
Livré à M. de La Ferté un portrait de M. le Dauphain an tabatier, le 9 juillet 1756	240 l.
Livré à M. de La Ferté un portrait du Roy an tabatier, le 22 décembre 1756	240 l.
Livré à M. de La Ferté un portrait du Roy an tabatier pour luy, le 13 aoust 1757	240 l.
Livré à M. de Fonpertuy un portrait du Roy an tabatier pour lui, le 8 mars 1757	240 l.
	1440 l.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE
DU COMTE D'ANGIVILLER
AVEC BOSSCHAERT

POUR L'ACQUISITION DE DIVERS TABLEAUX PROVENANT DES COUVENTS SUPPRIMÉS DES PAYS-BAS

Pendant les années 1785-1786.

Documents communiqués et annotés par M. J. J. Guiffrey.

Il y a peu de temps, notre savant confrère M. F. Reiset, directeur honoraire des musées nationaux, exprimait ici même la reconnaissance que nous devons tous au dernier Directeur des bâtiments sous l'ancienne monarchie pour la sollicitude éclairée qu'il mit à enrichir, pendant la durée de son administration, les collections royales. Nous avons déjà donné plus d'une preuve de cette infatigable activité ; la correspondance suivante en présente une nouvelle. Ce ne sera pas la dernière sans doute que nous fournira le hasard de nos recherches.

Le personnage qui entre ici en relation avec le directeur des bâtiments a été récemment tiré de son obscurité par M. Ch. Piot, correspondant de l'Académie royale de Belgique, dans une notice lue à cette compagnie et portant ce titre : « Les tableaux enlevés à la Belgique en 1785 [1]. » L'auteur de ce travail nous apprend que l'empereur d'Autriche ayant supprimé, par une ordonnance en date du 17 mars 1783, cent soixante-deux couvents, abbayes

1. Cette notice, dont il a été fait un tirage à part, a paru dans le *Bulletin* de l'Académie royale de Belgique, 2e série, t. XLIII, n° 6, juin 1877. Le tirage à part a 20 pages.

Digitized by Google

et prieurés des Pays-Bas, considérés comme inutiles, leurs biens furent confisqués et vendus en partie pour faire face aux dépenses que cette mesure d'expropriation entraînait. On trouva dans les établissements supprimés vingt-deux mille tableaux dont la mise en vente dut être précédée d'une évaluation sommaire. La commission chargée de ces opérations, désignée sous le nom de *Comité de la caisse de religion*, ne se fiant pas à ses seules lumières, et pour cause, eut recours à l'expérience d'un amateur estimé, nommé Bosschaert, qui remplissait les fonctions de greffier de la Chambre ducale à Bruxelles ; sa réputation d'amateur et d'iconophile l'avait désigné pour cette mission de confiance. Un second expert, le peintre André Lens, fut adjoint à Bosschaert. L'un était sans doute chargé de l'attribution des peintures, le second, de leur estimation. Voici nos deux délégués au travail. Leurs opérations furent longues et pénibles. On n'inventorie pas vingt-deux mille objets d'art disséminés entre cent soixante dépôts différents en quelques jours. Bosschaert commença par dresser un catalogue de 272 objets réunis dans les dépôts de Bruxelles, de Gand et d'Anvers. Ce catalogue fut imprimé à Bruxelles et la vente des objets qu'il contenait fixée au 12 septembre et jours suivants.

M. Piot signale en même temps un catalogue manuscrit, de la main de Bosschaert, plus complet que le catalogue imprimé et mentionnant les prix d'adjudication et les noms des acquéreurs. Ce manuscrit appartient à la Bibliothèque royale de Bruxelles (fonds van Hulthem, n° 9408).

Avant la vente, l'empereur Joseph II s'était réservé cinq tableaux portés sur le catalogue imprimé ; de plus il avait recommandé à son ministre dans les Pays-Bas de choisir pour la collection impériale les deux plus belles œuvres du peintre Gaspard de Crayer enlevées aux couvents supprimés. En exécution des ordres du souverain, André Lens désigna deux peintures de Crayer qu'on envoya en Autriche. L'une représentait la Vierge tenant l'enfant Jésus, entourée de saints et de saintes ; elle provenait du couvent de Saint-Pierre à Bruxelles. L'autre, enlevée au maître-autel du couvent des Carmélites d'Alost, montrait la Vierge passant au cou de sainte Thérèse un riche collier, tandis que saint Joseph et un ange, tenant un vêtement orné de perles et de pierreries destiné à la sainte, sont derrière le groupe principal. Ces deux

Digitized by Google

tableaux font encore l'ornement du Belvédère ; les critiques les plus compétents les rangent parmi les plus belles œuvres de leur auteur.

Déjà Marie-Thérèse, en 1777, avait dépouillé l'abbaye de Saint-Jacques sur Coudenberg, à Bruxelles, des célèbres tableaux de Rubens, la gloire de cette église. Il n'est pas indifférent de constater que ceux qui nous ont si souvent reproché d'avoir abusé de nos victoires pour dépouiller les pays conquis de leurs chefs-d'œuvre, n'en ont pas usé autrement que nous, avec cette différence que leurs violences s'exerçaient, non sur des vaincus, mais sur leurs propres sujets, obligés de subir le caprice d'un maître absolu.

M. d'Angiviller n'avait pas à sa disposition, pour enrichir les collections confiées à sa garde, l'expédient économique employé par l'Empereur. S'il voulait obtenir une part des dépouilles des couvents de Belgique, un seul moyen s'offrait à lui. L'adjudication publique lui permettait de venir disputer les plus beaux morceaux mis en vente. Toutefois n'y avait-il pas lieu de craindre, si on voyait le représentant du roi de France enchérir pour son maître, qu'on fît monter à un prix excessif les articles sur lesquels il aurait jeté son dévolu ? Pour parer à ce danger, le directeur des Bâtiments, toujours attentif à ménager les finances du royaume, entra en relation directe avec l'agent sur lequel reposait le soin de toute cette affaire, le flatta, sut le gagner à ses intérêts et en faire un défenseur dévoué des intérêts de la France.

Tels sont en résumé les faits qui donnèrent naissance à la curieuse correspondance qu'on va lire.

M. Ch. Piot n'a pas connu et ne pouvait soupçonner ce côté du rôle de Bosschaert ; les lettres qu'il écrivit à M. d'Angiviller sont pleines de révélations piquantes ; à côté des renseignements qu'elles nous fournissent sur l'acquisition d'un certain nombre de toiles aujourd'hui conservées au musée du Louvre, elles offrent des traits de mœurs charmants, et c'est ce qui nous décide à publier cette correspondance intégralement. Nous sommes convaincu que le lecteur y trouvera de l'intérêt. Ne fût-ce qu'à cause de cette étrange proposition, dont nous n'avions jamais entendu parler jusqu'à ce jour, de faire vendre au roi de France la galerie de Dusseldorf, la principale richesse du musée de Munich, les lettres de Bosschaert mériteraient de voir

Digitized by Google

le jour. Nous y joignons quelques lettres du peintre *Sauvage* et de l'architecte *de Wailly* qui viennent compléter et éclairer celles de Bosschaert.

Quel malheur que tous les beaux projets de l'enthousiaste correspondant de M. d'Angiviller n'aient pas été suivis d'exécution! Le Louvre posséderait aujourd'hui et le Chapeau de paille et trente ou quarante Rubens parmi lesquels on compte des œuvres de premier ordre, sans compter les Jordaens, les Van Dyck et nombre d'autres maîtres qui ne sont pas à dédaigner.

Nous ne terminerons pas ce préambule sans exprimer le vœu que M. Ch. Piot complète l'œuvre qu'il a commencée et réimprime le catalogue dressé par Bosschaert en 1785, en y joignant les renseignements portés sur le manuscrit du fonds van Hulthem, c'est-à-dire l'indication des prix d'adjudication et les noms des acquéreurs.

J. J. Guiffrey.

I.

Lettre de M. de Wailly à M. d'Angiviller[1].

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux la notice des tableaux et autres objets dont je désire me défaire. Si vous jugez à propos, monsieur le comte, de les connoître afin de choisir pour le roi ceux qui vous agréeront, je vous supplie de m'en instruire en me donnant vos ordres.

Il m'est intéressant de sçavoir vos intentions à cet égard pour que je puisse disposer des objets qui ne vous conviendroient pas.

Je crois, monsieur le comte, devoir vous prévenir que, pour la valeur de ceux qui vous agréeroient, je

1. Bien que la plus grande partie de cette lettre soit étrangère aux négociations engagées entre Bosschaert et M. d'Angiviller, nous avons cru devoir la donner comme une sorte d'entrée en matière.

Digitized by Google

préférerois une rente viagère reversible entre ma femme et moi à tout autre payement.

Obligé de remettre mon apartement au Louvre, où les objets sont accumulés, j'aurois besoin d'un lieu convenable pour les soumettre à l'examen qu'on doit en faire. L'on m'a indiqué comme tel l'atellier au-dessus du dépôt des tableaux, où l'on copie les portraits du Roi. Aurés-vous, monsieur le comte, la bonté de permettre qu'ils y soient déposés, seulement pour l'examen dont il s'agit, et de donner vos ordres en conséquence.

Si vous jugez, monsieur le comte, que je doive mettre un prix à chaque objet, je le ferai en consultant des artistes, sauf à être de nouveau examiné et estimé par vos ordres. Comme il m'importe beaucoup, vu la médiocrité de ma fortune, de réaliser promptement ces objets, je vous suplie, monsieur le comte, de vouloir bien me mettre à même de vous les faire connoître le plus tôt possible.

Je joins ici, monsieur le comte, la réponse que je viens de recevoir de M. Boscahert, de Bruxelles, à la lettre que je lui avois écrite d'après vos intentions et que M. *Sauvage* [1] lui a remise. Je crois que vous aurés lieu d'être satisfait de M. de Boscahert.

Je suis avec respect, etc.

De Wailly.

Ce 31 aoust 1785.

1. Cet agent reparaît souvent dans la correspondance de M. d'Angiviller relative à des achats de tableaux. Ne s'agirait-il pas du peintre habile Piat-Joseph Sauvage, qui excellait dans l'imitation du bas-relief en peinture et qui aurait été, les fonctions qu'on lui confie le prouvent, un connaisseur émérite? Le peintre Sauvage ne mourut qu'en 1818.

Digitized by Google

II.

Lettre de Bosschaert à M. de Wailly.

Rien au monde, mon cher monsieur, ne pouvoit me flatter davantage que la confiance que vous avez inspiré à monsieur le comte d'Angivilliers ; je vous prie de lui en témoigner ma vive et sincère reconnoissance, en l'assurant que je ferai tout ce qui dépendra de ma prudence pour remplir complètement ses vues.

Mr *Sauvage* m'a remis ce matin, mon cher ami, votre lettre ; je l'ai d'abord conduit au dépôt de nos tableaux, et lui ai laissé tout le loisir d'examiner en détail toutes les pièces qui peuvent avoir quelque rapport à sa commission. Nous sommes convenus de nos faits à la réserve d'un seul tableau qui se trouve dans la liste de M. *Sauvage*, et qui a été malheureusement réservé à l'auteur du catalogue pour le dédommager de ses foibles peines. Leurs Altesses Royales m'ont gratieusement fait insinuer que je pouvois jetter les yeux sur un tableau que l'on achéteroit à la vente à mon profit. Mon choix est tombé sur le tableau de saint Jean, par *Crayer*, et naturellement il ne pouvoit tomber sur un autre. Ce choix a été communiqué à L. L. A. R. qui l'ont approuvé ; j'étois loin alors de prévoir les intentions de M. le comte d'Angivillers que je serois trop heureux de pouvoir obliger. Lorsque le tableau sera en ma possession, si M. le comte insiste, je crois que je n'aurai pas la force de le lui refuser, soit au prix de l'acquisition, ou soit en échange d'un tableau d'un autre maître que je laisserai à la discrétion de M. le comte de me faire parvenir, soit enfin comme il le jugera à propos, mon usage n'étant pas de poser des conditions. Comme M. *Sauvage* envoie

Digitized by Google

son rapport circonstancié, je n'entrerai pas dans d'autres détails ; je vous prie de présenter l'hommage de mon respect à la belle dame et d'être persuadé, etc....

Boschaert.

P. S. — Mille compliments de la part de M. *Sauvage* dont je suis enchanté de faire la connoissance ; j'ai été frappé de son tact. Pas un coup de pinceau de notre nombreuse collection n'a échappé à son intelligence. M. le comte d'Angivillers ne pouvoit placer sa confiance en meilleures mains. Quoique connoissant mes tableaux par cœur depuis plus de six mois, je me suis trouvé bien petit surtout à côté de M. *Sauvage* que je connoissois d'ailleurs de réputation depuis très longtems.

III.

Lettre de Sauvage à M. d'Angiviller.

De Bruxelles, le 26 aoust 1785.

Monsieur,

J'ai vû avec la plus grande attansion[1] les tableaus anonsé par le catalogue ; Mr Boschart a û la bonté de m'accompagner et m'a fait procurer toutes les facilitez pour les examiner de très près. La clace des *Crayers* est bien méllée ; il n'y en a que qu'atres de distingué et sur tous, la *Décolation de saint Jean,* mais j'aprent avec peine que celuy là est destiné à M. Boschart, qui est l'homme le plus honnet et le plus complaisant, m'a déclaré, avant de parler d'affaires, que Mrs du Comité, pour le reconoitres des peines qu'il s'est donné pour faire le catalogue, et pour rassembler les tableaux, luy

1. Nous conservons l'orthographe fantaisiste de *Sauvage,* fort excusable d'ailleurs de ne pas écrire correctement la langue française, puisqu'il était né et avait été élevé à l'étranger.

Digitized by Google

ont fait présent de ce *Crayer*. Cependant il sera vendu comme les autres en public par forme, et à tel prix que les amateurs le pousseront, il pourra toujours ce le faire adjuger ; je luy en ai témoignet mon regret ; il m'a dit que lors qu'il l'aurois copiéz et gardé quelque tems pour en jouïre, qu'il ce fera un plaisir de vous le reséder au meme prix qu'il aura été vandû publiquement, car il désire beaucoup de faire quelque chose qui vous soit agréable. Ce tableau est le n° 601, il doit être rentoillé ; mais il n'i a rien de repeint. Son pandant le n° 602 est fort beau ; c'est celuy que j'estime le plus après la Décolation ; mais il y a un peu de retouche dans ses draperies et presque rien dans les carnations. Ce tableau est très riche de composition, plain de noblesse ; le Saint a une chasuble toute brodée en or [1], avec des détaille de toute beauté ; quoiqu'en très mauvais état je crois qu'il ne faut pas insister (hésiter ?) à en faire l'acquisition.

Pour la *Résurection du Lazard*, il est au-dessous de sa réputation ; la figure du Christ est courte et ignoble ; en général le tableau n'est pas bien composé quoiqu'il y a des très belles parties, mais il ce ressent des 82 ans de l'auteur. Le n° 713 est un des mieux conservé en comparaison des autres ; il est beau et bien frais, des têtes pleines de noblesse et rien de repeint ; il y à pour celuy-là des amateurs, à ce que m'a dit M. Boschart. Le n° 3289, l'*Apparition de la Vierge et de l'enfant Jésus à plusieurs saintes* [2] est très légèrement peint et

1. Ce tableau, qui représente *saint Augustin en extase*, est au Louvre. Voy. n° 102 du catalogue de l'Ecole flamande. Le catalogue dit qu'il a été acquis en 1785 ; on voit ici dans quelles circonstances et quelles conditions.

2. C'est le tableau qui porte le n° 101 sur le catalogue de l'Ecole flamande. Le catalogue dit qu'il provient de l'ancienne collection. On voit par cette correspondance qu'il fut acheté en 1785 ; en

Digitized by Google

plein de grâce, mais faible d'effet. Voilà tous ceux de Crayer qui mérite attansion; les autres sont inférieurs.

Quand aux *Rubens*, il n'y en a que deux, mais au-dessous de tout ce que vous avez. Le n° 2093 est comme une grande esquisse, mais plain d'esprit et de finesse. C'est un petit tableau pour ce maître. Des *Jordans*, je n'en dirai rien, non plus que des *Van Dick*. Le *Snayders* est beau et bien conservé, quoique extraordinairement sale. Mais, l'aïant fait mouiller partout, j'ay apprécié un beau tableau, et une franchise de touche qui n'appartenoit qu'à ce maître.

Le *Van Dick* n° 1929. C'est un tableau très capital, mais il est noir et gris, un saint et une sainte en abit de Dominicain répandent une monotonie dans le tableau; avec cela un ciel noir et un Christ blanc; au surplus ce tableau est de la plus belle conservation, seulement un peu sale, et d'une touche superbe.

Le *Van Artois* est un beau paysage d'une vérité extraordinaire; il est bien fait pour inspirer les peintres qui étudient ce genre. Les arbres sont d'une grandeur au-dessus de tout ce que j'ay vu. Les détailles du devant en sont vrais; seulement le fond un peu bleu, mais des plans superbes sur le devant, où il ne manque que des figures; ils invite à en mettre. Ce tableau est bien conservé et d'une grande fraîcheur.

Comme M. Boschart a été extrêmement flatté de la confiance que vous luy témoignez, à son tour il montre son zèle à vous servir; il m'a fait la confidence des prix que le Comité désire avoir des tableaux, mais cela ira plus ou moins selon les amateurs. Le chevalier Reïgnols[1]

même temps que le saint Augustin, et entra avec lui dans la collection de Louis XVI.

1. Le peintre anglais sir Joshua Reynolds.

Digitized by Google

est venu de Londres pour voir la collection, mais l'on ne sait pas ses intentions; il n'a rien fait connoître; il ne paroît pas qu'il y ait beaucoup de chaleur pour l'acquisition de ces tableaux, et ils pourront fort bien aller au-dessous des prix qu'ils y ont adopté, et que vous trouveré icy derrière :

N° 601. La Décolation de saint Jean, 3 ou 4,000 l.
N° 602. Saint Augustin, 3 ou 4,000 l.
N° 713. La Vierge et Sainte Dorothée, 4,000 l.
N° 2289. La Vierge et l'enfant Jésus qui apparoissent à des saintes, 1,000 l.
N° 254. La résurection du Lazard, 3 ou 4,000 l.

Rubens.

N° 1324. L'Adoration, 24,000 l.
N° 2093. L'Enfant, 4,800 l.
N° 497. *Van Artois,* 1,000 ou 1,200 l.
N° 1929. *Van Dick,* 24,000 l.
Le *Snayders,* 1,200 l.

Il y en aura beaucoup dans tout cela qui n'iront pas à ces prix, mais il se pourroit que d'autres passeront. Il me paroîst pourtant que cela est fait avec assez de justesse. M. Boschart se chargera avec plaisir des commissions que vous voudrez bien le charger, il en paroît même flaté; quand aux payments après les acquisitions, vous trouverez toute la confiance et l'honnêteté; quand au secret, vous pouvez compter sur luy; j'attends votre réponse et suis avec le plus profond respect...

Sauvage.

Mon adresse est chez M. Stievenard, à l'hôtel rouge, vieille Halle au blé, à Bruxelle.

— Répondu le 5, même jour, lettre de politesse à M. Boschaert, greffier de la Chambre ducale.

Digitized by Google

IV.

Lettre de Sauvage à M. de Wailly (?)

Monsieur,

Voicy enfin la note de M. Boschart que j'attendois avec tans d'impatience; j'y joins sa lettre par laquelle vous verrez pourquoi il a tant diféré à écrire, et à quoi il en est à l'égare du tableau d'*Herodias*, et la demande qu'il fait de le garder deux mois.

D'après l'ordre de Monsieur le Comte, j'avois consulté M. *Pierre* pour savoir ce qu'il falloit donner au marchand qui avois mit les enchères. M. *Pierre* m'avois dit de mettre douze ou quinzes louis; Monsieur le Comte véra ce que M. Boschart mande à cet égard, deux ou trois louis ont satisfait la personne; dans celle que j'atant de M. Boschart il me mandera ce qu'il aura fait pour le concierge des Riches Clairs. C'est ce qu'il me demande dans sa seconde lettre. Comme j'ay oublié d'en parler à M. *Pierre*, j'ay écrit il y a quelques jours qu'il luy donne deux ou trois louis, et plus s'il le trouvoit convenable; j'ay pris cela sur moi, n'aïant pas trouvé M. *Pierre*.

J'avois oublié aussi de prévenir Monsieur le Comte sur le sol au florin; c'est l'usage du pays.

J'ay l'honneur, etc.

Sauvage.

Paris, ce 28 septembre 1785.

V.

Lettre de M. Bosschaert à M. Sauvage.

Monsieur,

Je viens de faire emballer et transporter chez le rou-

Digitized by Google

lier Champon les deux caisses à l'adresse de M. le comte d'Angivilliers. Un amant passionné qui se voit séparé pour toujours de sa chère maîtresse, n'éprouve pas une douleur plus vive que n'a été la mienne en voyant disparaître sous le couvercle d'une caisse la belle *Hérodias*. Si vous assistez au déballage de cette caisse qui ne contient qu'un seul tableau, vous jugerez des précautions que j'ay pris pour éviter qu'il n'arrive le moindre accident à cette belle fille que je regretterai toute ma vie. Je vous prie de conseiller à celui qui ouvrira la caisse de s'y prendre avec bien de la prudence. Comme c'est un tableau qui a déjà beaucoup souffert, il faudra bien prendre garde qu'en détachant le papier dont il est couvert, on n'emporte de la couleur; ce malheur serait irréparable, et arriverait cependant si l'on oublioit que la toile est consommée dans bien des endroits. Il faudra aussi que celui qui le nettoyera se familiarise avec la manière de peindre qui est particulière à *Crayer;* au reste il aura devant les yeux le *Lazare* sur lequel il pourra se régler.

La seconde caisse contient le paysage d'*Artois*, la *Chasse aux ours*, et le *Lazare*, tous les trois roulés, comme vous avez chargé qu'on désiroit qu'ils le fussent, soigneusement emballés, et spécialement recommandés au chartier, auquel j'ai dit qu'on donneroit à l'ouverture des caisses une couronne pour boire si tout étoit en bon état.

Quant au *Saint Augustin*, je le garde chez moi provisionnellement jusqu'à ce que le Comité ait décidé, et si comme je n'en doute pas il m'est adjugé, j'espère que M. le comte d'Angivilliers me tiendra quelque compte du départ de la belle Herodias; je n'ay pu, comme vous avez vu par ma dernière lettre, refuser à ce seigneur la

Digitized by Google

satisfaction de le rendre possesseur du seul tableau sur lequel il avait fixé si décidément sa pensée.

Le menuisier ne m'a pas encore remis son état, mais ce sera peu de chose; comme c'est toujours le même prix que vous connaissez, en lui donnant un louis au-dessus de son état, je me charge de le rendre parfaitement content; un demi-louis aux ouvriers qui ont porté sur leurs épaules les deux caisses à une grande distance.

J'ai employé, pour coller le papier sur les tableaux et pour les rouler, ce même homme qui les avoit acheté pour moi à la vente. Il conviendroit pour ce surcroit d'ouvrage de lui donner trois louis au lieu de deux que j'ay demandé pour lui, mais je voudrois que ce salaire fût désigné dans un article à part qui chargeroit *M. Boschaert de remettre trois louis au marchand dont il s'est servi pour faire les acquisitions de tableaux.* Vous ne trouverez pas cette précaution tout-à-fait inutile vis-à-vis d'un homme qui pourrait peut-être ne pas rendre justice à ma façon de penser et s'imaginer qu'on ne lui a pas tout donné; j'ai réduit son salaire de quinze louis à trois, parceque lui-même ne m'a pas demandé moitié de cette somme; mais, comme il a bien fait la chose et fidèlement, c'est une légère augmentation bien méritée.

J'attends pour écrire à M. le comte d'Angivilliers la lettre que j'attends du commissaire-rapporteur, ayant été envoyé à Liège et dans ses environs pour présider aux approvisionnements de nos troupes. Les nouvelles qui se confirment de la paix le rapelleront à Bruxelles, et l'affaire sera bientôt terminée. Je vous avoue que je ne me serois pas attendu à ce léger contretemps qui ne doit pas vous avoir donné une idée bien favorable de la

Digitized by Google

manière dont on nous récompense dans nos provinces. Pour prix de mes peines et de mes courses dans toutes les villes du Pays-Bas je n'avois demandé qu'un tableau à mon choix ; on me le promet, on me comble d'éloges pour la manière dont j'ai rempli ma commission, et puis l'on se prévaut de l'absence du commissaire pour suspendre l'exécution de ce qui m'avoit été promis. Je suis en vérité humilié de vous entretenir de ces détails, mais j'y ai été forcé. Du reste, quoique les choses soient encore en suspens, je m'applaudis d'avoir été au-devant de ce qui pouvoit faire plaisir à M. le comte d'Angivilliers; je me représente son impatience à l'arrivée des caisses; je vous félicite aussi des compliments que vous recevrez lorsqu'à la vue de ces belles pièces on verra combien vous avez montré de justesse et de sagacité dans votre choix. Les marchands d'ici sont au désespoir, spécialement un nommé Bettels et de Roy qui ont acheté les *Crayers* n°s 713 et 3289. J'ai appris que ces Messieurs, qui envoient aussi ces deux tableaux à Paris, faisaient cabale dans l'espoir de faire classer ces deux tableaux pour les plus beaux de la collection des *Crayer*, mais vous savez trop bien à quoi vous en tenir pour être effrayé de cette clique dans laquelle Le Brun jouera le plus grand rôle, puisque c'est à lui que je crois ces tableaux adressés... Personne au monde avant la vente n'a eu le moindre soupçon de mes emplètes, l'événement l'a bien prouvé, puisque les achats ont tous éte faits au-dessous de l'estimation. Il falloit empêcher au reste que le Roy n'achetât trop bon marché, car la critique de vos brocanteurs eût trouvé prise en disant qu'on avait acquis pour le Roy des tableaux que les Flamands avaient dédaignés et méprisés. J'ai heureusement évité ce reproche en fixant moi-même, par

Digitized by Google

un peu d'adresse, un prix mitoyen entre vos estimations et celles qu'il convenait de donner aux *Crayers* que nos marchands s'étaient efforcés de décrier, dans l'espoir de les acquérir à vil prix, pour y gagner ensuite des 20 ou 30,000 livres à la revente. Je sais qu'ils se plaignent d'avoir manqué leur coup; c'est précisément aussi ce qui fait l'éloge et le succès de votre commission et de la mienne. Il ne me reste plus à désirer que d'apprendre que les tableaux sont arrivés à bon port; je n'ai rien négligé pour cela.

Adieu, mon cher Monsieur; je vous prie d'être assuré de l'attachement inviolable avec lequel je suis, etc.

Boschaert.

P.-S. — Comme je garde provisionnellement le *saint Augustin*, c'est 860 fl. de change et 860 sols à déduire de la somme totale; le moindre banquier de Paris vous fera cette réduction en argent de France.

VI.

Note du prix des tableaux achetés pour M. d'Angiviller[1].

Herodiade,	1,320 fl.	=	2,828 l.	11 s.	4 d.
Lazare,	1,800	=	3,857	2	10
Saint Augustin,	860	=	1,842	17	1
Snyders,	350	=	750	»»	»»
Van Artois,	260	=	557	2	10
	4,590	=	9,835	14	2
	229 10	=	491	15	8
	3 7	=	7	3	6
	4,822 17	=	10,334 l.	13 s.	5 d.

1. La note présentée par Boschaert entre dans des détails de

Digitized by Google

VII.

Lettre de Bosschaert à M. d'Angiviller.

Monsieur le Comte,

J'ai fait soigneusement emballer en ma présence, et charger ensuite sur un charriot qui est parti ce matin, deux caisses contenant, l'une Hérodias seule, l'autre contenant trois tableaux roulés, savoir : le Paysage d'*Artois*, la Chasse de *Snyders* et la Résurrection du Lazare de *Crayer*. A l'égard du Saint Augustin, qui à cause de son délabrement demandait, comme Hérodias, une caisse à part, il eût été impossible de le placer sur le même charriot ; je l'ai fait provisionnellement transporter chez moi, dans l'intention de le faire servir en même temps de titre de réclamation du tableau qui m'avoit été promis par le Comité, et sur lequel l'absence du rapporteur n'a pas encore permis de prononcer. Du reste je reconnais, monsieur le Comte, n'avoir aucun droit sur ce tableau que j'ai acquis par vos ordres, et comme la petite difficulté que j'éprouve vis-à-vis du Comité n'a rien de commun avec l'acquisition que vous aviez projetté de faire, je n'attendois d'autre retard que celui d'une lettre pour faire emballer le saint Augustin. Je me représente, Monsieur le Comte, votre impatience de voir arriver ces tableaux qui, de l'aveu général des connaisseurs, sont les plus beaux de la collection. Vos soins vont enrichir les arts des ouvrages d'un peintre injustement dédaigné jusqu'à nos jours, et que vous

compte que nous avons jugé inutile de reproduire. Ainsi, il convertit successivement en livres de France, pour le premier tableau, 1000 florins, puis 300, puis 20 florins. Le seul point essentiel à retenir, c'est que le florin équivaut à 2 l. 14 s. de France.

Digitized by Google

avez tiré de l'obscurité. J'ai indiqué dans une lettre à M. *Sauvage* les précautions que des gens du métier m'ont conseillé pour le déballage de la belle Herodias. Son état est tel qu'on s'exposerait, en ôtant le papier, d'en détacher la couleur ; c'est bien dommage, car c'est un bien beau tableau. Personne ne méritait mieux que vous, Monsieur le Comte, d'en faire l'acquisition ; il m'aurait été impossible de ne pas céder à vos instances ; pardonnez, je vous supplie, qu'en amateur j'ai osé vous le disputer un instant. Depuis plus de six mois j'avais jetté les yeux sur ce tableau qui devoit être la récompense de la fatigante besogne dont j'avois été chargé. Tout en regrettant d'en avoir fait hommage à la confiance dont vous avez daigné m'honorer, rien au monde ne pouvoit me flatter davantage, et si j'avois eu le bonheur, Monsieur le Comte, de remplir au gré de vos désirs ma commission, ma joie seroit égale à ma reconnaissance.

Je suis, Monsieur le Comte, etc.

Boschaert.

Bruxelles, le 1er octobre 1785.

P.-S. — Le nom du voiturier est Champon; il arrivera samedi prochain au Renard rouge, rue Saint-Denis.

VIII.

Lettre de Bosschaert à M. d'Angiviller.

Monsieur le Comte,

Mon cœur sensible et reconnaissant ne trouve point de bornes qui puissent exprimer combien je suis pénétré de vos bontés. La confiance dont vous avez daigné m'honorer, les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire étoient un prix assez flatteur du léger service que j'ai eu le bonheur de vous rendre, sans y

Digitized by Google

ajouter la précieuse collection[1] que vous voulez bien m'annoncer et que je recevrai avec autant de respect que de reconnaissance. Je viens de terminer vis-à-vis du Comité l'affaire du *Van Dick*, et j'ose espérer, Monsieur le Comte, que vous serez content de ma négociation puisqu'elle vous laisse le maître des conditions. Ces Messieurs que j'avois fait sonder sur le prix qu'ils exigeoient au-dessus des 6,000 florins de change, auxquels le tableau avoit été retiré, paraissoient d'abord ne pas vouloir se relâcher de la première estimation qui étoit à peu près de 1,000 louis. Je me suis rendu hier chez M. le Président, et, après lui avoir fait les objections convenables à la circonstance, j'ai pris sur moi de lui faire un offre de 1,500 fl. courant en sus des 6,000 fl. de change, ce qui fait à peu près une augmentation de 2,600 l.; comme la chose demandoit une délibération en comité assemblé, j'ai eu pour réponse aujourd'hui qu'on me laisseroit le tableau au prix de 2,000 fl. courant, au lieu des 1,500 que j'avais proposé. Si l'offre que j'ai fait ne vous paroît trop fort, Monsieur le Conte, la différence de 1,500 à 2,000 fl. courant ne va guère au delà de 900 l. ce qui ferait en totalité la somme de 16,600 l., à peu de chose près, et aux environs de 800 fl. moins que le tableau n'avoit d'abord été estimé.

Au reste, comme je n'ai point accepté cette augmentation, rien n'est fait de votre côté, Monsieur le Comte; j'ai même acquis par mon office le droit d'observer la non-nécessité de souscrire à l'augmentation proposée par le Comité qui doit se regarder fort heureux de profiter de 2,600 l. au-dessus de la somme qui avoit formée la dernière enchère du tableau. Ma réponse au Président

1. Probablement les gravures du cabinet du Roi.

Digitized by Google

a été que j'attendrois la décision de la personne qui avoit daigné me charger de sa commission, sans me rendre garant de son acceptation. Au reste, la lettre du Comité que je joins ici ne laissera aucun équivoque sur cet objet. N'ayant pas jugé à propos, Monsieur le Comte, de vous nommer, vous pardonnerez au Président la désignation dont il fait usage dans son billet; je me réserve pour la conclusion de cette affaire de lui donner part des bontés dont vous avez daigné me combler. Je joins également ici la quittance du fermier de la vente, et celle du marchand dont je me suis servi pour mettre des enchères. Quant aux cinq louis destinés au menuisier, j'attendrai pour les lui donner qu'il ait fait la caisse du tableau restant.

Je suppose, Monsieur le Comte, que les deux caisses sont arrivées; mon impatience est extrême d'apprendre s'il n'est arrivé aucun accident aux tableaux. J'en serois au désespoir; malgré les précautions que j'ai cru nécessaires pour prévenir tout malheur, la longueur de la route, le cahotement d'un charriot sont choses contre lesquelles je ne serai parfaitement rassuré qu'après un mot d'avis de M. *Sauvage,* que j'ai prié de m'écrire aussitôt après l'ouverture des caisses. J'ose espérer, Monsieur le Comte, que, si tout arrive à votre satisfaction, vous daignerez m'employer encore. Mon bonheur sera de vous être utile en toutes occasions et de vous prouver tout le respect

Avec lequel je suis, etc.

Boschaert.

Bruxelles, le 11 octobre 1785.

Digitized by Google

IX.

Quittance du prix d'emballage des tableaux et de la commission.

Reçu de Monsieur Bosschaert la somme de trois louis pour avoir porté des enchères par commission sur deux tableaux de *P. de Crayer* et un de *Sneyders*, et avoir collé et empacté ces tableaux et deux autres.

Fait à Bruxelles, ce 11 octobre 1785.

P. J. Thys.

X.

Quittance du prix d'adjudication des tableaux.

J'ai reçu de Mme veuve de Nettine et fils, payant pour le compte de M. Boschaert, la somme de quatre mille huit cent vingt-trois florins de change pour le prix de cinq tableaux.

Bruxelles, 11 octobre 1785.

S. Suys.

L. 10,334, 19, 7 de France.

XI.

Lettre adressée à M. Boschaert.

Bruxelles, 11 octobre 1785.

Monsieur,

J'ai rendu compte au Comité de l'offre qui a été faite par votre canal d'une somme de L. 8,500 fl. pour le tableau de *Van Dick;* le résultat de la délibération est que, si cette personne veut porter son offre jusqu'à

Digitized by Google

f. 9,000 fl. courant, on proposera à leurs A. R. de laisser suivre.

J'ai l'honneur, etc.

Signé : *De Kulberg*.

XII.

Lettre de Bosschaert à M. d'Angiviller.

Monsieur le Comte,

J'aurois eu trop à me reprocher de ne pas avoir profité du départ de M. de Wailly pour venir en personne vous présenter l'hommage de mon respect et de ma reconnaissance; je serois trop heureux, Monsieur le Comte, si ma présence avoit pu me conserver la bonne opinion qu'on vous avoit donné de moi et que je tâcherai de plus en plus de mériter.

Je viens de faire emballer et expédier par le roulier Champon le *saint Augustin* qui fait le pendant d'*Hérodiade* et que vous trouverez digne, Monsieur le Comte, de figurer à côté de ce tableau. La figure du saint, et les anges qui l'accompagnent sont de la plus grande beauté[1]. La Religion, sous les traits d'une femme, laisse quelque chose à désirer du côté de l'expression, mais ce léger défaut se trouve bien compensé par d'autres parties, qui sont vraiment sublimes et qui peut-être ne le cèdent en rien ni aux *Rubens*, ni aux *Van Dick*. A l'égard du tableau de celui-ci[2], la résolution que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer a été signifiée au Président du Comité; je lui ai dit qu'on n'acceptoit pas les

1. Voy. n° 102 du catalogue de l'École flamande au Musée du Louvre.

2. C'est-à-dire du Van Dyck dont il est question dans une précédente lettre.

Digitized by Google

9,000 fl. *courant*, mais qu'on renonçoit même à l'acquisition du tableau. J'ai compris par sa réponse que son avis particulier avoit été d'accepter mon offre, mais je crois qu'en ne se pressant pas, il se présentera le moyen d'acquérir ce tableau à meilleur marché. Le désir que j'ai, Monsieur le Comte, de seconder les vues qui vous portent à encourager les arts, a dirigé de ce côté-là toutes mes démarches; j'ai déjà depuis mon retour cinq ou six tableaux en négociation. Ne voulant pas vous compromettre, j'irai lentement et à couvert du secret. J'ai vu à mon passage à Cambrai le *Rubens* des Capucins, et j'ai cru entrevoir qu'en ménageant adroitement cette négociation, il y aurait peut-être moyen de réussir. Or, comme les Capucins de proche en proche se connoissent, mon dessein est d'employer un de ces Pères que nous avons ici, et à qui j'ai reconnu toute l'intelligence nécessaire; je l'exciterai par l'espoir d'une légère récompense en cas de réussite; je ne voudrois pas au reste que ce tableau excédât les 12 à 14,000 l. Il est beau sans doute, mais il a été nettoyé et retouché d'une manière assez sensible. J'ai également en négociation le fameux *Chapeau de paille* et l'*Enlèvement des Sabines;* Je saurai dans quelques jours le prix que l'on attache à ces deux tableaux; je saurai également le prix d'un troisième dont M. de Wailly et moi avons eu l'honneur de vous parler, représentant la *Guérison du Paralitique.* Je connais encore quatre superbes acquisitions à faire chez une dame d'Anvers; je ne sais si son nom qui est Mme Pitié, ne rappellerait pas à MM. *Pierre* ou *Robert*, une *Vénus* de *Rubens,* deux magnifiques portraits de *Van Dick*, et le *Martyre d'un saint,* par le même. Les quatre tableaux placés dans une salle obscure, annoncent trop d'indifférence de la part de celle à qui ils appar-

Digitized by Google

tiennent, pour ne pas laisser l'espoir de les acquérir. Je connais les enfants de Mme Pitié; je puis facilement me procurer accès dans sa maison et faire naître, sans qu'il y paraisse, une proposition. Je connais encore chez les Dominicains d'Anvers un superbe portrait de *Rubens* qui se trouve dans les notes de M. *Robert,* et que j'estime au moins valoir cent cinquante à deux cents louis.

Vous vous rappellerez, Monsieur le Comte, un tableau de *Jourdans* dont nous avons eu l'honneur de vous entretenir; le particulier à qui il appartient m'ayant permis de le copier, j'ai été le voir ce matin, et marchandant le tableau comme pour moi-même, j'ai amené le possesseur à me le vendre (si je le voulois) pour cinquante louis. Ma surprise fut extrême car je m'attendois au double au moins de ce prix. Je ne parle pas du dessin, car il est trop connu que *Jourdans* dessinoit on ne peut plus mal, mais il n'est pas possible de se représenter un coloris plus séduisant, plus animé et plus vrai; j'ai demandé huit jours pour me décider; ce terme sera suffisant, Monsieur le Comte, pour recevoir votre réponse; mais, si vous daignez vous en rapporter à M. de Wailly ou à moi, ce tableau est un des plus heureux hasards que l'on puisse faire; je demanderai seulement la permission de le garder une douzaine de jours pour faire quelques études. Il vient tout récemment d'être remis en état, assez mal il est vrai, mais, comme il y a des gens à Paris qui entendent supérieurement cette partie, ce tableau deviendra d'un éclat extraordinaire; d'ailleurs le plus médiocre *Jourdans* a toujours vallu cinquante louis; celui-ci est d'une vigueur, d'un empâtement comme il s'en rencontre peu. Les petites acquisitions de détail ne me font pas perdre de vue la grande opération, la plus digne de vous, Monsieur le

Digitized by Google

Comte, l'acquisition de la superbe et infiniment renommée gallerie de Dusseldorf. Ce projet, quoique chimérique en apparence, ne tient peut-être qu'à la confiance d'oser l'entreprendre. Il ne seroit pas bien frayeux[1] de se rendre à Munich où réside l'Électeur. Son éloignement de Dusseldorf, le mécontentement que ceux de cette ville lui ont, dit-on, donné, accéléreroit peut-être la négociation. Le prix sans doute seroit considérable, mais on pourroit prendre des arrangements pour faire à terme les paiements. D'ailleurs, comme on n'auroit pas besoin de tous les tableaux qui composent cette gallerie, on pourrait en convenir avec l'Électeur d'en excepter quelques-uns, tels que les *Van der Werve*, ou bien l'on pourrait faire à Paris une vente de tous les tableaux surabondants qui n'auroient pas été jugés dignes d'être placés dans la superbe gallerie du Louvre. Après cette brillante acquisition, je crois qu'il resteroit peu de choses à désirer, et vous jouiriez tout d'un coup, Monsieur le Comte, de la gloire d'avoir donné à la France le monument le plus vaste, le plus magnifique. L'Europe entière, étonnée déjà de ce monument dû à vos soins, ne trouvera plus de termes pour le sentiment de son admiration. Les chefs-d'œuvres de l'Italie, de la Flandre confondus dans une seule collection attesteront à tous les siècles la direction de M. le comte d'Angivilliers. Daignez pardonner l'enthousiasme que vous m'avez inspiré, Monsieur le Comte; je m'égare peut-être, mais trop d'indifférence ou de sang-froid ne répondroit pas à l'élévation de vos vues.

Je suis, Monsieur le Comte, etc.

Boschaert.

Bruxelles, le 4 novembre 1785.

1. C'est-à-dire bien dispendieux.

Digitized by Google

— En tête de la lettre se trouve la note suivante :

« Rép. le 10 en luy montrant beaucoup de confiance, « luy donnant liberté de hâter prudemment l'acquisition « de Dusseldorf.

« Autorisant les négociations isolées dont il est ocupé « et admettant l'achapt du *Jordaens* pour cinquante « louis. »

XIII.

Lettre de Bosschaert à M. d'Angiviller.

Monsieur le Comte,

Je suis loin d'oser me flatter de réussir dans la négociation dont vous m'avez fait l'honneur de me rappeler l'idée ; mais en mettant en balance la simple possibilité de faire cette brillante acquisition avec le léger désagrément d'une course infructueuse qui ne compromettroit personne, je crois qu'il n'y a point à hésiter. Les circonstances semblent se prêter au projet. Sans chercher à pénétrer ce qu'il peut y avoir de réel dans les nouvelles dont les papiers publics retentissent, elles sont de nature cependant à encourager une tentative; en effet, dans la supposition qu'il soit question d'échanger les Pays-Bas avec la Bavière, ce seroit peut-être rendre service aux parties contractantes que de les dégager d'un objet fait pour entrer en considération, embarrassant par sa valeur, et difficile à compenser. L'échange de la Bavière ayant lieu, que deviendra Dusseldorf et sa gallerie? S. M. l'Empereur, obligé de solder soit en argent ou autrement la différence qu'il pourrait y avoir entre les Pays-Bas et les provinces qu'on lui céderoit, ne se souciroit peut-être pas d'échanger une collection de tableaux. Ceci au reste n'est qu'une conjecture très vague, très hasardée; mais

Digitized by Google

elle tend au même but, qui seroit d'entamer au plus tôt possible cette négociation. Voici, Monsieur le Comte, comme je m'y prendrais. Comme amateur, on trouvera fort naturelle ma curiosité d'aller voir la gallerie de Dusseldorf et les autres collections de tableaux qui se trouvent à portée de là. Le duc d'Arenberg qui est proche parent de l'Électeur, se fera, ainsi que le Prince de Ligne, un plaisir de m'accorder des lettres de recommandation. Il ne m'en faudra pas davantage; le secret et les circonstances feront le reste. Je m'arrêterai à Dusseldorf le temps nécessaire pour examiner cette gallerie sans prévention. Je sais que les *Van der Werf* en font le principal objet; or, comme ceux que j'ai eu la permission de voir à Paris ne laissent rien à désirer, il reste à savoir si les tableaux des autres maîtres sont véritablement dignes de la réputation qu'on leur a donné. Des personnes instruites m'ont assuré que parmi les quarante ou quarante-quatre *Rubens* il y en avoit plus de la moitié de très équivoques. S'il en est de même des autres, je n'irai certainement pas plus loin, attendu que votre intention, Monsieur le Comte, n'est certainement pas de payer très cher vingt-quatre *Van der Werf*, dont aucun sans doute n'est supérieur à ceux que vous possédez déjà. Au reste, étant sur les lieux, je prendrai la liberté de vous écrire franchement ma façon de penser; mon seul but est de remplir le devoir que la reconnaissance m'impose, et de mériter de plus en plus votre confiance. J'ai fait l'acquisition du *Jordans*. L'objet n'étant que de cinquante louis, je n'ai pas demandé de terme, mais aussi je n'ai pas fixé de paiement; vous ferez à cet égard, Monsieur le Comte, ce que vous jugerez à propos. Lorsque j'enverrai ce tableau, j'y joindrai un beau paysage d'*Artois* qui, se trouvant coupé aux deux

Digitized by Google

bouts, n'a pas été mis dans ce catalogue; il a été vendu avec d'autres tableaux de rebut, mais comme il étoit beau et que ma qualité de commissaire ne me permettoit pas de l'acheter pour moi-même, je l'ai fait acheter pour le duc d'Arenberg, qui ne s'en est pas soucié et qui vient de m'en faire présent. Si j'osois, Monsieur le Comte, vous en faire hommage au même prix, je vous supplierois de ne pas le regarder comme un sacrifice puisqu'il n'a coûté que 44 fl. de change, et que, par sa grandeur, il ne convient véritablement qu'à une galerie. Il n'y auroit qu'à ajouter aux deux bouts les pièces qui manquent dans la forme à peu près du papier ci-joint[1], faire peindre le vide par une main habile, effacer quelques figures qui sont mauvaises; avec ces changements ce seroit un tableau superbe, dans le style de celui que j'ai envoyé, plus brillant encore et plus riche dans les détails. Il a d'ailleurs un peu souffert par la négligence des gens, dans la maison d'Arenberg, mais il sera facile d'y remédier.

Les autres acquisitions sont encore en suspens. Je compte me rendre demain à Gand où je verrai le *Benedetto Castiglione*, qu'on vante comme très beau, mais dont je ne puis encore rendre compte. Le particulier à qui il appartient ne se dissimule pas que la grandeur de cette pièce doit nuire à son prix; ainsi j'espère que nous aurons ce tableau à un taux raisonnable, s'il vaut toutefois la peine d'en faire l'acquisition. D'abord après mon retour de Gand, j'irai à Anvers, pour l'*Enlèvement des Sabines* et pour le beau *Portrait* de Rubens que M. *Robert* connaît. Quand au fameux *Chapeau de*

1. A la lettre est en effet joint un morceau de papier blanc ayant à peu près la forme d'un tryptique ouvert, dont les volets seraient moins hauts que la partie centrale.

Digitized by Google

paille, je n'ai point encore reçu la réponse que j'attendois, mais je doute qu'on puisse l'acquérir au-dessous de 1,000 louis, car moi-même, il y a deux ans, j'ai offert 20,000 l. qui ont été refusés.

Je suis, etc.

Boschaert.

Bruxelles, le 19 novembre 1785.

XIV.

Lettre de Bosschaert à M. d'Angiviller.

Monsieur le Comte,

Le *Benedetto*, dont j'ai fait mention dans la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, est un tableau de quinze pieds de large sur neuf pieds de haut. Il représente une *Caravane en pleine marche,* mais dans l'éloignement. Le milieu du tableau est groupé d'une grande quantité d'animaux, tous de grandeur naturelle, et parfaitement bien rendus. A quelques troncs d'arbres qui servent de fond avec leurs branches, se trouve suspendue une guirlande de roses d'hiver, dont les couleurs viennent se marier à un tapis de Turquie jetté négligemment au-dessus de quelques malles. En dessous est un beau bélier; en avant de celui-ci se trouve une chèvre avec son chevreau; plus bas est un singe avec des dindons et des poules à l'entour; plus loin, un épagneul couché; derrière celui-ci, un lévrier debout; plus haut, un âne dont on n'apperçoit que la tête. A l'extrémité, à gauche, est la tête d'un mulet enharnaché. Comme le peintre a voulu représenter la marche d'une caravane, il règne dans l'ensemble une espèce de confusion ménagée cependant avec beaucoup d'intelligence. Les animaux se trouvent confondus avec d'autres accessoires. Un pan

Digitized by Google

d'une vérité et d'une illusion singulière se remarque, perché sur une malle; des perroquets de différents plumages se lient avec la guirlande; un vase de bronze se trouve au-dessous d'un globe de géographie; plus bas, il y a un grand plat d'argent sculpté en figures. J'oubliois, à gauche et au bas du tableau, un petit chien prêt à s'élancer sur deux canards qui s'échappent le long d'une petite mare d'eau. Je ne sais, Monsieur le Comte, si ma description aura pû vous donner une faible idée de ce tableau qui, dans son genre, m'a paru fort beau. Tout ce que je puis lui reprocher est le tapis dont le ton rougeâtre dominant n'est pas des plus agréables. Le peintre a voulu se sauver en liant ce tapis avec la guirlande de roses qui sont également rouges, et mélangées de rouge et de blanc. Le globe de géographie n'est pas non plus heureux, mais, en glissant sur ces légers déffauts, il y a des choses charmantes dans ce tableau qui est bien dessiné et bien colorié. Les animaux sont vivants; les figures touchées avec esprit et très variées. Ce tableau appartient à un gentilhomme, qui, ayant transféré son domicile à la campagne et n'aimant pas les tableaux, cherche à se défaire de celui-ci dont la grandeur l'incommode. Après beaucoup de discussions nous sommes tombés d'accord pour cent pistoles de Brabant, qui font à peu près deux mille livres, à condition que la personne pour laquelle j'ai fait un offre jugeât à propos de le ratifier. Vous n'êtes par conséquent tenu à rien, Monsieur le Comte, et sans oser prendre sur moi de priser ce tableau, je puis seulement vous assurer qu'il avoit de la réputation à Gand, et qu'il eût été vendu aux Anglais depuis longtemps sans le droit d'une guinée par pied que les tableaux payent d'entrée en Angleterre. Le baron de Kessel, c'est le nom du propriétaire, que je connais

Digitized by Google

depuis bien des années, m'a assuré que sa femme, du chef de qui il tient ce tableau, en avait refusé 1,400 fl. de change; ce récit m'a été confirmé par la personne qui a ce tableau en garde depuis le déplacement du baron de Kessel. J'espère, Monsieur le Comte, que vous ne regarderez pas ces détails comme tout-à-fait inutiles puisqu'ils viennent à l'appui de mon jugement particulier. Je ne connais pas précisément ce que vallent les *Benedetto Castiglione;* je n'ai pas vu beaucoup de tableaux de ce maître, mais j'ai jugé que celui-ci avoit été peint avec trop de soin, trop d'intelligence et trop de richesse pour ne pas valloir la somme de 2,000 l. Il n'a jamais passé par les mains des marchands; il est fort sale, mais bien conservé, d'ailleurs d'un faire si facile qu'il ne seroit pas possible de le soupçonner une copie.

D'après toutes ces remarques, si vous voulez, Monsieur le Comte, courir les risques de mon faible choix, je prendrai pour le payement les arrangements qui vous conviendront le mieux. Le baron de Kessel n'attend pas après cet argent; d'ailleurs, il est trop de mes amis pour me mettre dans le cas de vous nommer, ce qui mettroit certainement fin à toute difficulté, mais l'incognito vaut mieux pour les acquisitions qui restent à faire. De Gand, je me suis rendu à Anvers où j'ai vu la *Vénus de Rubens* appartenant à Mme de Pitié. C'est un charmant tableau. Il représente une femme nue, accroupie, tenant devant elle une espèce de draperie blanche qui, en retombant, couvre un petit amour également accroupi et colorié en reflet; plus haut, est un satyre qui présente à la femme une corbeille de fruits. Un paysage sert de fond au tableau; les figures sont de grandeur naturelle. Le gendre de Mme Pitié s'est chargé de lui demander un prix; mais je doute que nous puis-

Digitized by Google

sions l'avoir, non plus qu'un terrible *Van Dick* représentant *le Martyre de saint Pierre*[1], au moment où cet apôtre étant attaché à la croix, la tête en bas, les boureaux dressent cette croix pour la fixer. Ce tableau, en hauteur, n'est composé que de quatre figures grandeur naturelle, mais il est d'une force dont rien n'approche, et serait avec la *Vénus* deux superbes acquisitions. J'attends avec la plus vive impatience une réponse que je crains; cependant, sans perdre courage, je retournerai à la charge si la première négociation ne réussit pas. Ce sont des trésors que ces tableaux, qui ayant passé de père en fils dans les familles, portent avec eux les titres de leur originalité. Jamais la main d'un marchand ou d'un brocanteur ne les a souillés; ils sont sans prix, mais plusieurs aussi sont inestimables. Je ne sais rien encore du *Chapeau de paille*, ni de l'*Enlèvement des Sabines*[2]; quoique ce dernier soit dans ma famille, je craindrois de montrer trop d'empressement. Les possesseurs de ces tableaux sont fiers des offres qui leur ont été faites, ce n'est qu'en gardant le plus grand secret qu'on parviendra peut-être à leur enlever quelques trésors.

Dans un sens, je ne devrais pas désirer ce dépouillement, mais je ne sais par quel charme j'ai été captivé; la reconnaissance vient à l'appui d'une reflexion fort simple, savoir que, si ce n'est pas moi qui enlève à mes patriotes leurs tableaux, ce sera un autre; ainsi plus de scrupule.

Je suis avec, etc. *Boschaert.*

Bruxelles, le 23 novembre 1785.

1. Évidemment celui que possède le Musée de Bruxelles.

2. Le Musée de Munich possède une toile qui répond à ce titre (n° 249 du catal. de Rod. Marggraff). — Le Castiglione paraît être le tableau du Louvre, n° 165 du livret de M. Villot, édit. de 1853.

Digitized by Google

— Au bas de cette lettre le commis des Bâtiments a mis cette note : « Le 30 répondu pour acceptation du *Benedetto*, et au surplus beaucoup de politesses méritées, au ton de son enthousiasme. »

XV.

Lettre de Sauvage à M. d'Angiviller.

Paris, ce 4 décembre 1785.

Monsieur le Comte,

J'ai fait partir, selon vos ordres, les quatre volumes destinés à M. Boschart de Bruxelles ; j'espèr qu'il les a reçus maintenant en bon état. Le dernier tableau de *Crayer*, le *saint Augustin*, est au dépôt du Louvre depuis mardi ; j'ai vue avec un extrême plaisir les assistants, à l'ouverture de la caisse, admirer et aplaudir au tableau qu'elle contenoit ; plusieurs le mète à l'égal de la Décolation. Ce qu'il y a de vrai, c'est que c'est un morceau rare par son harmonie et son ton séduisant. Cela est de l'aveux de tous les amateurs de Bruxelles.

Mon étonnement a été sans égal ce soir de voir M. *Pierre* d'un avis tous diférent. Il peut avoir raison ; mais j'espère qu'il le revéra avec d'autres yeux, un autre instant ; je vous supplie, Monsieur le Comte, d'avoir la bonté de me faire avertir quand vous irés le voirs ; je ne vous ferois pas cette demande si je n'espérois vous voir quelques satisfactions ; je suis sur cela en assurance.

J'ai l'honneur, etc.

Sauvage.

Digitized by Google

XVI.

Lettre de Pierre à M. d'Angiviller.

Monsieur,

Le *saint Augustin* de Crayer arriva hier au magazin du Louvre. La tête du Saint a une belle expression; le reste du tableau est très faible.

L'on m'a montré seize dessins de *Jean-Paul Panini* qui représentent des lieux interressants dans la ville de Rome. Sept m'ont paru beaux et entièrement de sa main. Une main étrangère présente une préparation plus pesante que celle de ce maître. Il serait convenable néanmoins de prendre la totalité, à moins que le marchand ne consentît à les séparer. L'enthousiasme de quelques artistes qui les ont vu ne m'étonne pas en général, mais celui des artistes qui ont ou doivent avoir, par habitude, le tact plus fin, m'étonne.

Le prix ne me regarde guère; d'ailleurs ces dessins sont en bon ordre; les verres demandent à être netoyés.

Je suis, Monsieur, etc.

Pierre.

1er décembre 1785.

Évidemment les seize dessins n° 427-442 du vieux livret du Musée des Dessins du Louvre, édition de 1841.

XVII.

Lettre de Bosschaert à M. d'Angiviller.

Monsieur le Comte,

Je ne doute pas que vous n'ayez reçu les deux lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire et dont la dernière étoit datée de Languefield, au-dessus de Dusseldorf; il

Digitized by Google

étoit assez naturel dans un premier moment d'hésiter, mais l'endroit où je suis actuellement prouve que je n'ai pas balancé longtemps. Sans un détour qu'on m'a fait faire inutilement j'aurois déjà passé Manheim, où je sais qu'il y a de beaux tableaux, mais de plus beaux encore et en plus grand nombre à Munich. Je pars pour cette ville avec de bonnes recommandations du Prince de Ligne, du Duc d'Arenberg et du neveu du Premier Ministre de Bavière. Si vous me faites, Monsieur le Comte, l'honneur de m'écrire, je vous prie de supputer le temps que cette lettre aura été en route, avec le temps qu'il me faut encore pour arriver à Munich; ce sera au moins huit jours encore. En supposant que j'en reste huit autres dans cette ville, je puis, je crois, espérer de recevoir vos lettres à Munich, ou bien au retour, poste restante, soit à Ulm, soit à Manhein. J'ai oublié bien des tableaux dans ma relation de Dusseldorf; je ne parlerai ici que de neuf superbes *Snyders* que j'ai vu dans un château de l'Électeur de Bavière, à trois lieues de Cologne. Ce sont des tableaux de longeur exécutés avec le même précieux que l'on admire dans les petits *Weenix* qui sont fort chers. Un seul de ceux dont je parle contient plus d'ouvrage et de composition que tous les tableaux réunis de ce maître qu'on pourrait rassembler aux Pays-Bas. Ce sont tous sujets de chasse, les animaux grands comme nature : ci c'est un cerf accroché à un arbre, là c'est un chevreuil terrassé par des chiens; ailleurs c'est un beau cygne qui domine par sa blancheur sur un tas d'oiseaux et de gibier de toutes espèces. J'ai beaucoup admiré une selle de cavalier allemand jettée dans le coin d'un tableau; il faut la toucher pour ne pas jurer que c'est du cuir. Or, d'après ce que j'ai déjà vu, on peut je crois se former une idée très

Digitized by Google

avantageuse de ce qui me reste encore à voir. Le temps est beau et le froid jusqu'ici supportable. Ma seule inquiétude seroit d'attraper en chemin une atteinte de goutte; j'ai malheureusement hérité de mes pères de ce vilain mal qui m'a déjà fait sentir quelques légers picottements, mais l'exercice et la sobriété les dissiperont j'espère. J'aurai l'honneur de vous écrire, Monsieur le Comte, à mesure que j'avancerai; vous priant d'être persuadé de tout le respect avec lequel je suis, etc.

De Boschaert.

Francfort, le 13 décembre 1785.

P.-S. — Les lettres pour l'Allemagne doivent être affranchies.

XVIII.

Lettre de Bosschaert à M. d'Angiviller.

Monsieur le Comte,

J'ai bien des reproches à me faire d'avoir gardé si longtemps les tableaux; mais j'espère que vous me pardonnerez cette faute en faveur de l'art et de ses difficultés. Ayant entrepris de copier le *Jordans*, je n'ai pu me résoudre à me détacher de mon modèle avant que d'avoir atteint à l'imiter parfaitement, et ce n'est qu'avec beaucoup de peines, de temps et de patience, qu'un faible amateur comme moi a pu parvenir. Je crains fort qu'en voyant la *Suzanne* vous ne soyez choqué, Monsieur la Comte, de ses dégoûtants appats. Mais, si l'on peut oublier dans *Jordans* une incontinence de dessin impardonnable, il étonne par la facilité et la fraîcheur de son pinceau; il y a dans son faire une espèce de magie qui séduit et qui doit faire le plus grand plaisir aux artistes qui cherchent à imiter les effets et la nature. Au reste les deux autres tableaux plairont plus généra-

Digitized by Google

lement, et j'ose me flatter que vous en serez content. La caisse qui les contient partira demain, et j'en ai écrit à M. *Pierre*, pour le prévenir du jour de l'arrivée. Le Duc de Saint-Albans, en mourant, a laissé quelques tableaux qui vont être vendus. Il y a entre autres un portrait de Charles Ier, roi d'Angleterre, par *Van Dick*. Le monarque est représenté assis dans un fauteuil; son habillement à l'espagnol est noir liseré d'argent; un manteau, jetté négligemment, laisse apercevoir une doublure violette qui s'accorde avec les bas du roi qui sont de la même couleur. Il a à sa droite un enfant debout et en foureau verd. Je suis entré dans ces détails pour donner quelque idée de ce tableau qui est d'un grand effet et qui je crois se vendra fort cher. Il y a aussi le portrait de Henriette de France, par *Van Dick*, à demi corps. La draperie de la Princesse est bleue sur un fond obscur. Ce tableau est peint avec une grande franchise; les mains sont bien dessinées et la tête a infiniment d'expression. Il y a encore le portrait de la femme de Quintus Meltius (?), par *Holbein*, et le portrait de Saint-Évremont par une main inconnue, mais touché avec beaucoup de vérité. Si aucun de ces tableaux pouvait vous convenir, Monsieur le Comte, je pourrois les faire voir à M. *Spaendonck* quand il repassera par Bruxelles. Je n'ai trouvé depuis mon retour aucun tableau de *Reinbrandt* du genre de ceux que vous désireriez. Je trouve en général que les bonnes choses diminuent, mais on parle de nouvelles suppressions de couvents; ils donneront sans doute une ample carrière au zèle qui vous anime en faveur des arts.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Comte, etc.

Boschaert.

Bruxelles, le 7 mai 1786.

Digitized by Google

XIX.

Lettre de Sauvage (à Pierre ?)

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous remettre la note des trois tableaux que M. Boschart vient d'envoyer de Bruxelles; vous avez celle du dernier envoi qui se monte à

	211 l. 8 s.
et celle-ci à	159 11
	370 l. 19 s.

Je vous serai bien obligé si vous voulez avoir la bonté de me faire rentrer ces petites avances, car l'on a besoins d'argent quand l'on déménage. J'ai l'honneur d'être avec attachement,

Monsieur, votre très, etc.

Sauvage.

Ce vendredi soir.

— En tête de la lettre se trouve la note suivante, qui fixe la date de l'envoi du mémoire :

« Le payement a été ordonné, le 1er juin 1786, sur « l'exercice 1786. »

XX.

Notes des frais de douane et de transport d'une caisse contenant trois tableaux, dont deux pour le Roi, et un pour M. le comte d'Angivillier, envoyé par M. Boschart de Bruxelles,

Payés par M. *Sauvage*, peintre du Roi, par ordre de M. le comte d'Angivillier[1] :

1. A ce mémoire est jointe la lettre de voiture dont il nous paraît inutile de reproduire ici le texte. Elle nous apprend que

Digitized by Google

Pour transport	110 l.	7 s.
A la Doine	41	3
Droit de garde	»»	5
Le transport de la Doine au Louvre	6	»»
Un homme pour aidé	1	4
Le commissionnaire qui a porté la lettre de voiture	»»	12
Total	159 l.	11 s.

la caisse contenant les tableaux ne pesait pas moins de cinq cent vingt livres. Le voiturier chargé du transport était le même J. B. Champon dont il a été question lors du premier envoi de Bosschaert. Cet entrepreneur demeurait à Gand, sur le marché aux bêtes, et avait une maison à Bruxelles. Ses correspondants à Paris étaient les sieurs Hémery, au Renard rouge, à Paris.

Digitized by Google

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

AU

PORTRAIT DE LOUIS XV

PAR CH.-NIC. COCHIN FILS.

(*Collection du comte Borromeo de Milan.*)

Je soussigné, Graveur du Roi et Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de peinture et de sculpture, reconnois avoir reçu de M. la somme de *vingt-quatre livres* par forme de souscription, pour la gravure du portrait en pied, revêtu des habits royaux, de Louis XV, roi de France et de Navarre, qui sera gravé d'après le Tableau original de L. Michel Vanloo, dans la grandeur et en pendant de la grande Estampe de Louis XIV, gravée par P. Drevet, et je m'engage à fournir pour ladite somme la quantité de *une* estampes, premières épreuves bien conditionnées de ce Portrait aussi-tôt que la planche sera terminée.

Paris, ce *12 mars 1779*.

Cochin.

(Cette feuille de souscription est gravée sur une planche dont les témoins sont visibles. Nous imprimons en italiques les seuls mots laissés en blanc sur la planche et écrits à la main.)

Digitized by Google

PROJETS DE SOUSCRIPTION

POUR HONORER LA MÉMOIRE

DE MIRABEAU

1791.

Nous réunissons ici deux pièces bien différentes venant de deux sources tout à fait étrangères l'une à l'autre, mais qui se proposent toutes deux le même but : célébrer la mémoire du grand orateur de la Révolution qui venait de mourir, le 2 avril 1791, dans tout l'éclat de sa réputation et de sa gloire. Le premier de ces projets, inspiré par la douleur à l'âme sensible du citoyen Lavallery, officier municipal de la ville d'Étampes, est adressé par son modeste auteur à l'Assemblée nationale, qui s'empresse de renvoyer la proposition au Comité de constitution. Celui-ci de son côté juge fort sainement qu'il n'y a pas d'autre usage à faire de cette pièce que de l'enfermer bien et dûment étiquetée dans un de ses cartons, où elle est soigneusement conservée depuis lors (Archives nationales D IV, carton 60, n° 1786). Quelle douleur pour le bon officier municipal d'Étampes de ne pouvoir apporter le *denier de la veuve* à la souscription nationale pour le monument de Mirabeau! L'autre pièce a un caractère plus sérieux; en effet, il s'agit d'une opération commerciale. L'entrepreneur de la manufacture de porcelaines d'Orléans (son nom est resté en blanc sur la circulaire, dont nous devons communication à M. le baron de Girardot) a eu l'ingénieuse idée d'offrir à tous les bons patriotes qui pleurent le grand orateur un buste en porcelaine du héros en vogue. Il y en a pour toutes les bourses; les fortunes modestes devront se contenter de la réduction de 35 à 40 centimètres; mais en même temps un modèle plus grand est offert aux assemblées politiques qui voudraient décorer du portrait du grand homme le lieu de leurs séances. Le buste a-t-il été exécuté?

Digitized by Google

Ce serait un point intéressant à élucider pour l'histoire de la céramique. Cependant s'il existe des bustes en porcelaine de Mirabeau, il se pourrait que d'autres commerçants aient eu en même temps l'ingénieuse idée du directeur de la manufacture d'Orléans et se soient plus hâtés de la mettre à exécution. Il ne faudrait donc donner une origine orléanaise à un buste de Mirabeau en porcelaine que sur une preuve bien certaine. Toutefois la pièce que nous publions pourrait aider à fixer les incertitudes des collectionneurs. Si le buste existe, il doit se trouver à Orléans; nous laissons à nos lecteurs le soin de faire cette constatation.

J. J. G.

I.

Lettre de Lavallery, officier municipal de la ville d'Étampes, au Président de l'Assemblée nationale à Paris.

Monsieur le Président,

Sa gloire est donc entière, la calomnie se tait. Mirabeau fait couler les pleurs des amis de la liberté, et les factieux même célèbrent ses talents. Courageux citoyens, ce n'est pas par des larmes que vous honorerez sa cendre; c'est par l'union, la fermeté, le patriotisme que vous serez dignes de l'avoir eu pour collègue. Mais notre douleur a besoin d'épanchement, et nos descendants voudront savoir que le premier politique, le plus grand orateur de l'Europe a été dignement apprécié par ses contemporains.

Daignez, Monsieur le Président, inviter nos augustes représentants à permettre qu'au milieu du champ de la Fédération s'élève le premier des monuments qui seront consacrés aux héros de la France. Une pyramide, simple d'exécution, présenterait d'un côté le buste de Mirabeau couronné du bonnet de la liberté; au-dessous seraient

Digitized by Google

inscrits les titres de ses ouvrages. Sur la face opposée un bas-relief le représenterait répondant au maître des cérémonies après la fameuse séance royale. Sur une des faces latérales les génies de l'éloquence et de la liberté consoleraient la France en lui montrant la salle de l'Assemblée nationale. Enfin la quatrième face porterait, sans aucun autre détail, les noms et l'âge du plus grand des restaurateurs de notre liberté.

Un deuil de huit jours serait arrêté par le même décret. Dans des circonstances plus heureuses le Trésor public suffirait à ces monuments honorables; aujourd'hui les circonstances sont trop impérieuses, et celui qui éclaira sa patrie ne doit pas lui être à charge après sa mort.

J'ose en conséquence proposer qu'une souscription soit autorisée pour subvenir aux frais de ce monument. Citoyen peu fortuné, j'y apporterai le denier de la veuve, et regretterai de ne pas mieux savoir peindre ma douleur et répondre à la consternation générale.

Je suis avec le plus profond respect,

Monsieur le Président,

Votre frère et concitoyen,

Lavallery,

Officier municipal.

Étampes, 4 avril 1791.

II.

Projet de souscription à un buste de Mirabeau en porcelaine adressé au public par l'entrepreneur de la manufacture de porcelaines d'Orléans.

Orléans, le 18 avril 1791.

Messieurs,

Comme administrateurs, comme citoyens, vous don-

Digitized by Google

nez des larmes à la mort de Mirabeau. Je viens offrir à votre patriotisme le moyen de multiplier l'image de l'homme incomparable que nous regrettons. Nos neveux liront l'histoire de sa vie; qu'ils aient aux arts l'obligation de leur transmettre les traits de sa figure.

J'ai ouvert une souscription pour autant d'exemplaires qu'il y aura de souscripteurs du buste de Mirabeau. Je joins ici l'aperçu de cette souscription. Le buste monté aura 12 à 13 pouces de haut.

Le fini de l'exécution, la ressemblance et la facilité de se procurer à peu de frais autant d'exemplaires qu'on le demandera, feront le mérite de cette production : un des meilleurs maîtres travaille au modèle.

Veuillez, Messieurs, m'adresser vos souscriptions, ou les faire chez le Directeur des postes de votre ville.

Si vous vouliez, à l'instar de plusieurs départemens, élever un buste à ce grand homme, dans le lieu de vos séances, j'en fais exécuter un en grand. Le prix de la souscription pour celui-ci sera de 150 livres.

Je suis avec respect, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : . . . . . .

Entrepreneur de la manufacture de porcelaines, à Orléans.

Digitized by Google

QUITTANCE

DE

JACQUES LABOUREUR

TAILLEUR D'ANTIQUITÉS

Du 20 septembre 1584

POUR DES TRAVAUX EXÉCUTÉS A L'ARSENAL DE PARIS.

Communication de M. Chabouillet.

Jacques Laboureur, tailleur d'antiquités, demourant à Paris, rue Montmorancy, confesse avoir eu et receu de noble homme Mr Anthoine Bourderel, cons^er^ du roy et trésorier général de son artillerie, la somme de vingt-deux escus et demy pour son entier et parfaict payement de la somme de vingt-sept escus et demy à luy ordonnée par le sieur de la Foucodière, Lieut^t^ de monsieur le Grand-maistre de lad. artillerie en l'Arsenac dud. Paris, pour avoir par luy taillé plusieurs trophées tant à la barrière de la porte dud. Arsenac qu'au cinctre de la porte neufe faicte à l'entrée dud. Arsenac, icelle barrière et porte enrichye de plusieurs trophées, comme canons, boulets, cacques, picz et toutes sortes d'armes pour marque du lieu, le tout suyvant le marché qui a esté de ce faict entre led. sieur de la Foucodière et led. Laboureur, le tout faict depuis trois sepmaines en ça, dont quict., promet^t^, oblig^t^, renon^t^. Faict et passé avant midy ès

Digitized by Google

estudes des notaires, l'an mil v^c quatre-vingt-quatre, le vingtiesme jour de septembre.

Jacques LABOUREUR.

Et plus bas à gauche et à droite, les signatures des notaires.

Dernièrement, en faisant une recherche dans des papiers administratifs du Cabinet des médailles, je mis la main sur la quittance que l'on vient de lire. Écrite sur un morceau de parchemin irrégulièrement coupé et endommagé en quelques endroits par des taches noirâtres, cette quittance se lit cependant assez couramment. Du reste, on peut s'en rapporter à la transcription qui précède; les quelques mots à demi effacés ou difficiles ont été déchiffrés par M. Léopold Delisle.

La qualification de *tailleur d'antiquités*, qui ne pouvait manquer d'attirer mon attention, est peut-être ce qui valut à ce document d'avoir été conservé par l'un de mes prédécesseurs, peut-être Gros de Boze. Si je ne me trompe, cette qualification répond à celle de *sculpteur-décorateur* ou *ornemaniste*.

C'est sans doute parce qu'il arrivait souvent à Jacques Laboureur de s'inspirer de l'antiquité pour composer des motifs allégoriques, qu'il eut l'idée de se dire *tailleur d'antiquités*. Notre document nous apporte-t-il le premier et l'unique exemple de cette qualification ? Je serais tenté de le croire; du moins, je ne l'ai jamais rencontrée ailleurs.

Faut-il inscrire le nom de Jacques Laboureur sur la liste des artistes français? Pourquoi non? En admettant qu'il ne faille considérer que comme un habile ouvrier, comme un praticien, celui qui fut chargé en 1584 de décorer de trophées, de canons et de boulets la barrière et la porte neuve de l'Arsenal, ce praticien serait-il le seul qui serait parti de là, pour s'élever jusqu'à l'art? N'est-il pas possible que l'on découvre quelque jour qu'il est l'auteur d'une œuvre plus digne d'attention qu'une quasi-enseigne? Existe-t-il une représentation des bâtiments de l'Arsenal datant de la fin du XVIe siècle et assez détaillée pour que l'on puisse y reconnaître la barrière et la porte de 1584? Je l'ignore; ce que je puis dire, c'est que la riche collection topographique du Cabinet des Estampes à la Bibliothèque nationale n'en possède point.

Digitized by Google

Du moins subsisterait-il aujourd'hui quelques vestiges des trophées de Laboureur? Au-dessus de l'une des portes qui donnent accès aux bâtiments de la bibliothèque de l'Arsenal, rue de Sully, on voit un bas-relief assez bien conservé, sauf dans sa partie centrale. Or, il n'est pas certain que ce bas-relief ait été placé originairement où nous le voyons; il pourrait avoir été emprunté à la barrière ou à l'une des anciennes portes extérieures de l'Arsenal, par un architecte respectueux du passé, comme ils ne le sont malheureusement pas tous. Sur ce bas-relief paraît une sorte de trophée composé de deux canons se contrariant, séparés par une grosse caque, de deux obusiers, enfin de boulets et de piques. Voilà qui ne répond pas mal à la description de notre quittance; cependant, je ne crois pas qu'on puisse attribuer ce bas-relief à Jacques Laboureur, d'abord en raison de son travail peu élégant qui n'indique pas le XVIe siècle, même à son déclin, mais surtout en raison de cette inscription, qu'on y lit gravée en creux à la partie inférieure : « TELO METVENDA PATERNO ».

Comme la plupart des devises, celle-ci est assez obscure, et on n'en saisirait peut-être pas parfaitement le sens, si elle ne se retrouvait pas ailleurs avec un *corps* qui, selon moi, en révèle tout le mystère. C'est sur un jeton frappé par les ordres d'un personnage qui exerça les fonctions de Grand maître de l'artillerie au milieu du XVIIe siècle et sous l'administration duquel fut sculpté le bas-relief de la rue de Sully, où nous lisons la même devise.

Qu'on me permette de décrire ce jeton. Du côté principal, on lit :

MRE · A · DE · LA · PORTE · M · DE · LA · MEILLERAIE · G · MRE · DE · LARIE · DE · FR. Cette légende est placée autour de l'écusson des armes du marquis de la Meilleraye, de gueules au croissant montant d'argent chargé de cinq mouchetures d'hermines. Cet écusson est surmonté d'une couronne ducale et timbré d'un casque de face dont le cimier est un levrier issant; les supports sont deux levriers; au-dessous on voit deux canons. A l'exergue : 1652.

Au revers, la devise, dont l'âme TELO METVENDA PATERNO est écrite en légende, tandis que le corps, une main armée de la foudre sortant d'un nuage, occupe le champ.

(Argent. Cabinet des médailles, à la Bibliothèque nationale.)

Digitized by Google

Pour peu que l'on se rende compte de la situation du marquis de la Meilleraye au moment où fut frappé ce jeton, on saura le mot de l'énigme.

Armand-Charles de la Porte, marquis de la Meilleraye, plus tard duc de Mazarini, ou à la française, de *Mazarin*, par suite de son mariage avec Hortense Mancini, nièce et héritière du cardinal Mazarin, était fils de Charles de la Porte de la Meilleraye, maréchal de France et grand-maître de l'artillerie de France[1]. Armand-Charles de la Porte fut investi de cet office de la Couronne à la mort de son père arrivée à l'Arsenal, le 8 février 1644, et en avait exercé les fonctions, sans doute comme survivancier du vivant et de l'agrément du roi et de son père, mais il n'avait pas attendu cet événement pour en prendre le titre que notre jeton lui donne dès l'année 1652. C'est donc par égard pour son père que le marquis de la Meilleraye prit la devise : *Telo metuenda paterno.*

Voici la traduction de cette devise par J.-F. Félibien, qui nécessairement sous-entendait le mot *manus:* « Elle est à craindre par les traits que son père lui confie. » On le voit, bien que Félibien se soit contenté de traduire cette devise, il entendait comme nous que c'est un hommage rendu par le survivancier à son père[2]. Si l'on partage la manière de voir de J.-F. Félibien et la nôtre, il faut conclure que le seul des trophées des portes de l'Arsenal qui subsiste, ayant été exécuté longtemps après l'année 1584, et selon toute apparence au milieu du XVIIe siècle, ne peut être de Jacques Laboureur, et qu'il ne reste rien de ceux dont il est question dans sa quittance. Toutefois, on peut s'en faire une idée, attendu que le bas-relief de la rue de Sully est une copie, plus ou moins libre, des trophées de notre artiste.

En terminant, je ne dois pas oublier de rappeler que, l'Arsenal de Paris ayant été presque entièrement détruit par un incendie, en 1563, on le reconstruisit sur de plus grandes proportions,

1. Il existe aussi des jetons de ce grand-maître de l'artillerie, où il ne prend plus d'autre nom que celui de *duc de Mazarini* et où, pour obéir aux volontés du cardinal Mazarin, il a quitté le croissant herminé pour la hache d'armes consulaire et les étoiles de l'oncle d'Hortense Mancini.

2. *Jettons de France.* Catalogue manuscrit, t. II, au mot de la Porte.

Digitized by Google

mais assez lentement, puisque l'on sait que Henri IV l'agrandit encore, et que l'on sait aussi que la grande porte, sans doute la porte neuve signalée dans notre quittance, fut reconstruite sous Henri III, Philibert de la Guiche étant grand-maître en 1584, c'est-à-dire à la date de notre document[1]. Cette porte était décorée, en guise de colonnes, par quatre canons, comme *marque du lieu*, pour employer les termes de Jacques Laboureur.

CH.

1. Voyez Piganiol de la Force, *Description de la ville de Paris*, t. IV, p. 277. — Voyez encore Dom Félibien, *Hist. de Paris*, t. II, p. 1087, et Germain Brice, *Description de Paris*, t. II, p. 355.

Digitized by Google

DOCUMENTS

SUR

LES TAPISSERIES ET LES BRODERIES

AU XVIIe ET AU XVIIIe SIÈCLE.

Communication de M. J. J. Guiffrey.

Nous réunissons sous cette rubrique trois pièces fort différentes par leur date, leur objet et leur contenu. Toutes trois fournissent quelques renseignements curieux sur un sujet dont on s'occupe beaucoup en ce moment; mais elles étaient trop peu importantes pour paraître isolément.

La première apporte un témoignage nouveau sur l'importance de la manufacture des Gobelins avant sa réorganisation par Colbert. La lettre porte la date de 1651; *Pierre Lefebvre* a déjà été appelé de Florence et le flamand *Jean Jans* est venu s'établir à Paris; les Gobelins possèdent donc en 1651 les grands artistes qui feront leur réputation et qui créeront ces admirables tentures de l'*Histoire du Roi*, des *Saisons*, des *Éléments*, etc., etc.; mais on a fort peu de détails sur cette première période de réorganisation. Le témoignage du sieur de Villefranche sur la valeur, comme sur les prix des ouvrages fabriqués aux Gobelins, nous a donc semblé précieux à recueillir. Il est fâcheux, sans doute, que le correspondant n'entre dans aucune explication sur cette tenture évaluée 4000 livres, ne nous dise pas notamment s'il s'agit d'un ou de plusieurs panneaux. D'après les termes de la lettre il semblerait être question d'une seule tapisserie; le prix d'ailleurs serait bien en rapport avec ceux que Louis XIV payait aux habiles chefs de l'atelier.

La seconde pièce nous offre un marché conclu entre Jean-Claude-Prosper Héron de Villefosse, receveur général des finances de Champagne, et *Louis Nouzon*, tapissier des Gobelins, pour

Digitized by Google

l'exécution d'un meuble complet de tapisserie de haute lisse comprenant huit fauteuils et un sopha. Les dimensions, la matière, le prix sont soigneusement spécifiés ; c'est ce qui fait l'intérêt principal de ce document. On voit enfin, par les dates des payements successifs, que l'exécution demanda environ dix-huit mois.

D'après une note qui nous a été remise par notre confrère, M. Héron de Villefosse, attaché à la conservation des antiques au Louvre, Jean-Claude-Prosper Héron de Villefosse était le quatrième fils de Jean-Baptiste Héron, trésorier des guerres à Tournai, en 1678, et à Bruxelles, en 1680. Les frères de notre receveur des finances de Champagne étaient : 1° Héron d'Argeville, contrôleur général à la grande Chancellerie ; 2° Don Marcel Héron, commandant du 4e bataillon des gardes wallones, lieutenant général, gouverneur de Tarragone; 3° Héron de Courgy, receveur général des consignations du parlement de Paris. La fille du dernier de ces quatre frères, Anne Héron de Villefosse, épousa M. Chaumont de la Millière, intendant de Limoges.

Est-il besoin d'ajouter que les descendants de notre personnage ne possèdent plus aucun reste du beau meuble de haute lisse commandé en 1739? La Révolution a tout détruit.

Le dernier de nos documents n'a peut-être qu'un rapport assez indirect avec les questions d'art. Cependant, on sait avec quel talent les anciens brodeurs décoraient soit les robes des femmes, soit les étoffes des meubles. Il nous a donc semblé qu'à ce titre le meuble exécuté, pour la comtesse de Valentinois, par une brodeuse de Paris nommée *Beury*, pouvait prendre place après les meubles de haute lisse du tapissier Nouzon. Il y a là quelques notes curieuses pour ceux qui recherchent des détails sur les mœurs et les goûts du XVIIIe siècle.

J. J. G.

I.

Lettre relative aux tapisseries des Gobelins.

Monsieur,

Pour satisfaire à vos intentions j'ay fait une exacte recherche aux Gobelins dans l'asseurance qu'on m'a donné que c'estoit le lieu où je trouverois les tapisseries

Digitized by Google

de la façon qu'on les peut souhaiter. En effet j'en ay veu de diverses sortes, dont la moindre satisfait beaucoup; mais on n'en veut pas moins de quatre mille livres et, pour l'avoir de la mesure que vous me marquez dans votre mémoire, il la faudroit faire faire expressément audit pris de 4000 liv. et donner six mois de temps pour vacquer à ce travail, en sorte que ce n'est que de cette façon que vous y pourriez rencontrer votre satisfaction.

Je ne me mets pas en peine de la vaisselle d'argent ny des dantèles puisque c'est icy où j'en trouveray de toute sorte; mais ce qui fait mon appréhension, c'est que, si vous me marquez de la donner à quelqu'un pour vous la faire tenir; je crains avec grand sujet qu'elle ne soit prise par les chemins qui sont très dangereux à cause des guerres civiles. Cependant je vous asseure que j'embrasseray très volontiers tous les moyens dans lesquelz je vous pourray continuer mes services, puisque vous pouvez croire avec vérité que je suis de tout mon cœur

Votre très humble et très affectionné cousin
et serviteur.

Vilefranche.

(La signature n'est pas de la même main que le corps de la lettre.)

Monsieur,

Madame de Javon, ma cousine, trouvera icy que je suis son très humble serviteur.

De Paris, ce 27 octobre 1651.

(Adresse au verso de la 2e page :) A monsieur, monsieur de Javon fils, en Avignon.

La lettre était close par un double cachet armorié retenant un fil de soie blanc qui entourait le papier.

Digitized by Google

II.

Marché pour la fourniture d'un meuble de tapisserie.

Nous soussignés, Jean-Claude-Prosper Héron de Villefosse, conseiller du Roy, receveur général des finances de Champagne, et *Louis Nouzon*, tapissier des Gobelins, sommes convenus de ce qui suit, savoir : que moi, *Nouzon*, m'engage envers Monsieur Héron de Villefosse de luy faire et fournir dans le courant du mois de février mil sept cent quarante les dessus de tapisserie de haute lisse pour couvrir les dossiers, fonds et manchettes d'un sopha et de huit fauteuils, dont le bois dud. sopha aura sept pieds et demi de long et les mesures me seront remises par mondit sieur de Villefosse. Tous les dits ouvrages seront faits et fabriqués en soye ainsy que le fonds brun excédent le cartouche, excepté néanmoins les bruns qui servent à ombrer l'ouvrage, qui seront en laine fine de bon teint, conformément aux desseins et tableaux qui sont et seront acceptés par mondit sieur de Villefosse, moyennant le prix et somme de deux cent vingt-cinq livres pour chaque fauteuil complet, et le sopha sera payé suivant et à proportion de sa grandeur relativement aud. fauteuils. Ce qui a été accepté par moy Héron de Villefosse, pourquoy je m'oblige de payer aud. *Nouzon* la somme de douze cent livres à compte du prix de sesd. ouvrages, lorsqu'il me livrera le premier fauteuil parfait ; et le surplus du prix desdits ouvrages sera payé au fur et à mesure des livraisons. Fait double entre nous aux susdites conditions, à Paris, le 21 janvier mil sept cent trente-neuf.

(Signé :) *Héron de Villefosse.*

M. *Nouzon* a remis ce jourd'huy cinq fauteuils com-

Digitized by Google

plets à compte du présent marché à M. de Villefosse, ce 5 octobre 1739. — *Lottin.*

Les trois autres fauteuils complets ont été remis à M. Molin, le 26 avril 1740. — *Lottin.*

Le canapé ou sopha a été livré à M. Molin, le 30 juillet 1740. — *Lottin.*

III.

Mémoire de la cantité de cartouches brodés en soies et liserée d'un cordon d'or et entourés de mouches et rosètes de passé d'or qui sont sur le meuble de madame la comtesse de Valantinois, fait par Beury, brodeur à Paris, livré au commencement de novembre 1759.

34 Cartouche sur le mathela du sauphas.
23 sur le dosié.
2 pour les bras
46 pour les quatre siège et les quatre dossiers des quatre fauteuils.
12 sur deus partie de careau.
5 sur une autre partie de careau où est le borde.

122	cartouche, à 8 l. pièce, fait	976 l.
5	cartouche pour la partie de careau qui a été fait pour l'échantillon, à 12 l. pièce	60
18	sur deux partie de rideau, à 9 l. pièce, fait	162
7	sur la plate-forme du sauphas, à 6 l. pièce	42
4	plate-forme pour les quatre fauteuils, à 8 l. pièce	32
8	pour les bras desdit fauteuils, à 5 l. pièce	40
3	aune et demie de borde, à 24 l., fait	84
16	aune de toille de Cholet, à 25 s., fait	20

Digitized by Google

pour avoir reblanchi l'argent du dès (dais) de madame la Comtesse 12

Total. 1428 l.

Plus un tabouret de 5 cartouche à 8 l. 40

1468

Reçu. 768

dont j'ay doné quitance; reiseté à paiié 700 l.

J'ay fait le tabouret despui que madame la Comtesse a veis ce memoire, ce qui fait que je n'es put meitre cette article que despui que j'ay hu ce memoire, et mon memoire éteis areités; que Madame se souvienne que les pri a estés fait avan que de faire le meuble, par conséquant ile n'i a rien à diminués.

(Au dos de ce mémoire se trouve le règlement suivant :)

J'ay reçu à conte du meuble du boudoire, san vein livre, ce 10 mars 1760. — *Beury*.

J'eay pour cegon paimant, ce premié de juliet, quatre-vein saise livre. 1760. — *Beury*.

Reçu 48 l. ce 3 septambre 1760. Reçu à compte soisante et douse livre, ce 29 décembre 1760. — *Beury*.

Receu à compte quatre-vaint-sese livre, ce 6 juin mil sept cent soisante e eun. — *Beury*.

Resu de madame la contesse de Valantinoi la somme de 48 l., ce 14 juillet 1761. — *Beury*.

Resu 96 l., ce 18 octobre 1761.

Resu 72 l., ce 15 jeanvier 1762. — *Beury*.

Reseu à compte soisente-douze livre, ce 2 juin 1762. — *Beury*.

Receu à compte 48 livre, ce 12 septembre 1762. — *Beury*.

Selon le mémoire de Mlle Bury qui est ci-dessus

Digitized by Google

détaillé se monte à quatorze cent franc pour le meuble qu'elle a fait et qui est dans le boudoir, sur quoi elle a reçue à compte la somme de sept cent soixante et huit livre, dont voici ses quittances[1].

La Cte de Valentinois.

J'ai entre les mains la quittance des reçus ci-dessus marqué.

La Cte de Valentinois.

Il reste due pour solde six cent soixante et douze, ce 12 septembre 1762.

La Cte de Valentinois.

J'ay reçu de M. Boudot en l'acquit de M. le C. de Valentinois les six cent soixante douze livres cy-dessus, pour solde de tout compte jusqu'à ce jour, dont quittance.

A Paris, ce 1er septembre 1764.

Beury l'aîné. *Beury.*

1. Cette phrase et les deux suivantes sont écrites par la comtesse de Valentinois elle-même.

Digitized by Google

LE SCULPTEUR

JEAN-BAPTISTE GOY

MORT CURÉ DE SAINTE-MARGUERITE.

1664-1738.

Les *Nouvelles ecclésiastiques* renferment parfois certains détails qu'on ne songerait guère à y chercher. Ainsi on y lit, à la date du 22 avril 1738, une notice très étendue sur la vie et les œuvres d'un curé de l'église Sainte-Marguerite, au faubourg Saint-Antoine, récemment décédé. Cette notice débute par les lignes suivantes qui révèlent un artiste tout à fait inconnu :

Le 18 janvier dernier (1738), mourut ici, sur la fin de sa soixante-douzième année, messire *Jean-Baptiste Goy*, docteur en théologie de la faculté de Paris, curé de Sainte-Marguerite, fauxbourg Saint-Antoine, et ancien promoteur général de l'archevêché de Paris.

Il s'étoit appliqué jusqu'à l'âge de vingt-six ans à la sculpture, et avoit passé pour cet effet près de dix ans à Rome, en différens temps. Plusieurs pièces de sa façon, qui sont dans les jardins de Versailles, de Meudon et de Marli, ont été pour lui, depuis que Dieu l'eût touché, un objet continuel de gémissemens. Ayant donc renoncé à cet art par religion, il s'appliqua sérieusement à l'étude et, par l'avis des personnes qu'il consultoit alors, il entra dans l'état ecclésiastique...

Là s'arrêtent les détails sur la vie de l'artiste. Le surplus de l'article, encore fort long, est consacré à la carrière ecclésiastique

Digitized by Google

de l'ancien sculpteur. Nous n'avons pas à nous en occuper ici. Il suffit d'avoir signalé la date exacte de sa mort.

On connaît deux sculpteurs du nom de *Gois;* mais il est fort douteux qu'ils fussent parents, à un degré quelconque, du curé de Sainte-Marguerite. Les noms ne s'écrivent pas de même. Dans les comptes des bâtiments du temps de Colbert, un certain *Claude Goy* reparaît fréquemment avec la qualité de peintre et doreur; cette double désignation nous avertit que l'homme à qui nous avons à faire tenait à peu près le milieu entre l'artiste et l'artisan. Il ne serait pas impossible que le peintre doreur *Claude Goy* fût le père du sculpteur converti *Jean-Baptiste Goy*. Les dates du moins ne s'opposent pas à cette hypothèse.

Peut-être dans la suite des comptes dont nous parlons rencontrerait-on le nom de notre sculpteur. Mais il ne saurait se présenter avant les années 1685 ou 1690, et nous n'en sommes pas encore arrivé là. Notons toutefois que dans son catalogue du musée de Versailles, M. Eudore Soulié n'a indiqué aucun marbre portant la signature de notre artiste ou qui lui soit attribué par les anciens historiens du palais.

J. J. G.

Digitized by Google

AMBROISE DUVAL

SCULPTEUR-FONDEUR DU ROI.

MARCHÉ DE SIX VASES POUR LES ORANGERS DE VERSAILLES.

(13 décembre 1665.)

Il existe encore un grand nombre de marchés identiques à celui que nous publions. Quelques mois avant de commander six vases ou urnes, pour les orangers de Versailles, au sieur *Ambroise Duval*, Colbert s'était adressé à deux autres fondeurs et, par contrat en date du 7 juin 1665, les sieurs *Denis Prevost* et *François Picard*, fondeurs, s'engageaient à livrer six vases pour orangers, exécutés d'après les dessins du sieur *Ballin* et sur les modèles des sieurs *Magnières* (*Laurent Magnier*) et *Baptiste* (*Jean-Baptiste Tubi*, dit *Baptiste*), sculpteurs de l'Académie royale, aux mêmes conditions qu'*Ambroise Duval*, c'est-à-dire moyennant la somme totale de sept mille deux cents livres, soit douze cents livres par vase. Dès l'année suivante, on le voit par les comptes des bâtiments royaux, les vases à orangers sont terminés et livrés, et, le 19 février 1667, *Ambroise Duval* reçoit le complément du prix convenu dont les premiers acomptes lui ont été remis dans le cours des années 1665 et 1666. Les articles des comptes des bâtiments viennent confirmer les faits révélés par ces marchés qui fournissent toutefois sur l'exécution, sur les auteurs des dessins et des modèles des renseignements précis qu'on chercherait vainement dans une récapitulation de dépenses.

Ces documents sont tirés des papiers de la Maison du Roi classés aux Archives nationales sous la cote O[1] (Versailles, jardins).

J. J. G.

Digitized by Google

I.

MARCHÉ POUR DES VAZES DE BRONZE DESTINÉS AU PARC DE VERSAILLES.

(13 décembre 1665.)

Pardevant les notaires du roy au Châtelet de Paris soussignez fut present *Ambroise du Val*, sculpteur-fondeur du roy, demeurant rue de Grenelle, fauxbourg Saint-Germain, lequel a fait marché, promis et promet par ces présentes, au Roy notre sire, ce acceptant pour Sa Majesté messire Jean-Batiste Colbert, chevalier, baron de Seignelay et autres lieux, commandeur et grand trésorier des Ordres du Roy, conseiller ordinaire de Sa Majesté en tous ses conseils du Conseil royal, intendant des finances, surintendant et ordonnateur général des bastimens, arts et manufactures de France, demeurant rue Neuve-des-Petits-Champs, parroisse Saint-Eustache, et messire Pierre Coquart, sieur de la Motte, conseiller du Roy en ses conseils, intendant et ordonnateur desdits bastimens, demeurant rue des Mauvaises-Parolles, parroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, pour ce présens et comparans, de mouller, fondre, jetter, nettoyer et renettoyer, et réparer bien et duement six vases ou urnes pour servir à mettre des orangers, lesquels seront de vingt-six pouces de haut, le diamettre à proportion, suivant les desseins du sieur *Baslin* et les modelles des sieurs *Anguier* et *Le Gendre,* sculpteurs de l'Académie royalle, après que lesdits desseins auront esté approuvez par led. sieur Colbert, lesquels vases seront de belle bronze, composée moitié pur cuivre rouge battu et moitié laicton sans potin, en sorte qu'ils puissent estre dorés à fin quand il plaira à Sa Majesté, et, après

Digitized by Google

les avoir jetté en bronze, led. entrepreneur sera tenu de les renettoyer et réparer au désir dud. sieur *Baslin* et ensuite les vernir d'un beau verny et de belle couleur, telle qu'il luy sera donnée, et pour faire lesd. ouvrages ledit entrepreneur fournira toute la bronze, plastre, cire, terre, fer, bois et autres matéreaux, peines d'ouvriers et généralement de tout ce qu'il conviendra à travailler et continuer lesdits ouvrages incessamment et faire en sorte qu'il y ayt trois desd. vases jettez en fonte dans la fin du présent mois ou au commencement de janvier prochain, et les trois autres dans la fin du caresme aussy prochain, et, après qu'ils auront esté renettoyez, ledit entrepreneur sera tenu, lorsqu'il plaira à Sa Majesté, de les voiturer au chasteau de Versailles et les poser en place en luy fournissant les charrois et voitures nécessaires. Ce marché fait moyennant la somme de sept mil deux cens livres tournois, qui est à raison de douze cens livres pour chacun desd. vases, sur laquelle somme led. entrepreneur confesse avoir reçu la somme de neuf cens livres tournois, dont il a donné quittances particulières à la descharge du s^r le Besgue, trésorier des bastimens de Sa Majesté, lesquelles quittances et ces présentes ne serviront ensemble que d'un seul acquit; et quand au surplus il sera payé aud. entrepreneur sçavoir : dix-huit cens livres lorsqu'il faudra jetter en moulle les trois premiers vases, et deux mil deux cens cinquante livres à chacune livraison de trois desd. vases aux termes cy-dessus, et ce par le sieur trésorier des bastimens qui sera en exercice, etc., etc.

Fait et passé en l'hostel dud. s^r Colbert l'an 1665, le treizième jour de décembre, et ont signé la minutte des présentes, demeurée vers Le Fouin, notaire.

Signé : De Beauvais et Le Fouin, avec paraphe.

Digitized by Google

II.

MARCHÉ POUR LES MARBRES DE LA FONTAINE DE L'ARC DE TRIOMPHE A VERSAILLES.

(3 février 1679.)

Devis des ouvrages d'architecture de marbre à faire suivant l'ordre de monseigneur Colbert, ministre et secrétaire d'Estat, surintendant et ordonnateur général des bastimens et jardins de Sa Majesté, arts et manufactures de France, à deux des bassins angulaires des pieds destaux des aiguilles de la fontaine de l'Arc de triomphe dans le petit parc du château de Versailles.

Premièrement.

Sera fait une bordure de marbre blanc au pourtour du pied destail de chacune aiguille, laquelle sera ceintrée selon le ceintre dudit pied destail; vis-à-vis de chacune face d'iceluy il y aura environ trois pieds et demy de distance jusqu'au dans œuvre de ladite bordure; par le milieu de chacune desdites faces et vis-à-vis de chacun des trois angles coupez dudit pied destail seront faites deux aureilles lesquelles enfermeront une portion de celle en ance de panier ceintrée en dehors, en cela différente des long pans qui seront ceintrez en dedans, et y aura dudit angle dudit pied destail jusqu'au dans œuvre dudit ceintre ou ance de panier quatre pieds trois pouces ou environ, et ainsy continuera ladite bordure au tour dudit piedestail et contiendra en sondit pourtour environ cinquante deux pieds de huit pouces de largeur et d'un pied de hauteur depuis le haut jusqu'au fond du bassin, sans y comprendre deux pouces que le pavé dud. bassin aura d'épesseur, si bien que ladite bordure aura quatorze pouces de haut, y compris une bande de six

Digitized by Google

pouces de largeur et deux pouces d'épaisseur, qui doit tenir à ladite bordure de marbre blanc tout autour dud. bassin, le tout conforme aux modelles en grand faits sur la place et aux desseins arrestez par mondit seigneur.

Plus sera fait et posé le fond ou pavé dudit bassin, le tout conforme selon les compartimens et couleurs des marbres marquez sur les desseings, sçavoir lesdits marbre blanc, porte or et Languedoc, lesquels seront fournis aux dépens du Roy, et l'entrepreneur fera toutes les voitures tant à Paris qu'à Versailles, posera ledit ouvrage sur de bon ciment bien retenu avec des agraffes de fer où il en sera besoin, lesquels ciment et agraffes seront aussy fournis au dépens de Sa Majesté.

— Par devant les notaires à Paris, soussignez, fut présent *Philipes de Zègre*, marbrier des bastimens du Roy, demeurant à Paris, rue du Bout-du-Monde, parroisse Saint-Eustache, lequel a reconnu et confessé avoir fait marché, promis et s'oblige au Roy, ce acceptant pour Sa Majesté messire Jean-Baptiste Colbert, chevalier, marquis de Seignelay, etc., etc., demeurant à Paris, en son hostel rué Neuve-des-petits-Champs, parroisse Saint-Eustache, à ce présent, de faire et parfaire bien et deuement comme il appartient, au dire d'ouvriers experts et gens à ce connoissans, les ouvrages contenus au devis cy-devant écrit pour les deux bassins y enoncez, et pour cet effet fournir à ses dépens tout ce qu'il conviendra, voitures, peines d'ouvriers et toutes autres choses, à la réserve seullement des marbres, ciment et agraffes qui seront fournis aux dépens de Sa Majesté, à commencer à travailler auxd. ouvrages avec nombre d'ouvriers suffisans pour rendre lesdits ouvrages faits le plutost qu'il se poura. Ce marché fait moyennant la somme de deux mil livres pour chacun desdits deux bassins que

Digitized by Google

ledit seigneur surintendant audit nom promet et s'oblige faire bailler et payer audit *Dezegre* ou au porteur, et au fur et à mesure qu'il travaillera audits ouvrages, et ce par le sieur trésorier général desdits batimens en exercice, des fonds qui seront à cet effet destinez par sadite Majesté. Car ainsy et pour l'exécution des présentes ledit *Dezegre* a esleu son domicile en la maison où il est demeurant sus déclarée auquel lieu.....

Fait et passé en l'hostel dudit seigneur, l'an M VIC soixante-dix-neuf, le troisième jour de février avant midy et ont signé la minutte des présentes demeurée audit Beauvais. Pour copie :

Beauvais.

Digitized by Google

QUITTANCE D'UN TABLEAU

DU PEINTRE

PIERRE PARROCEL

POUR L'ÉGLISE DE CAVAILLON

Suivi d'un rapport de Sabatier sur les monuments des sciences et arts de cette ville.

(1709-1794?)

Pièces communiquées et annotées par M. J. J. Guiffrey.

Nous réunissons deux documents qui paraîtront au premier abord n'avoir que bien peu de points de contact. Tous deux se rapportent à des œuvres d'art destinées à Cavaillon ou existantes dans cette ville. On va voir cependant que ces deux pièces s'éclairent l'une l'autre et qu'il était par conséquent indispensable de les publier simultanément. Elles proviennent d'ailleurs de la même source et nous les avons acquises en même temps du libraire qui les avait recueillies.

La première par sa date est une quittance d'un des plus célèbres membres de l'innombrable dynastie des *Parrocel*. Il s'agit de *Pierre Parrocel*, né à Avignon en mars 1670, mort à Paris en 1739, après avoir été agréé par l'Académie de peinture en 1730. Fils de *Louis Parrocel* et frère d'*Ignace*, peintre de batailles, il laissa deux fils artistes, *Pierre-Ignace* et *Joseph-François*. Comment se reconnaître au milieu de cette multitude de peintres portant le même nom, parfois le même prénom, vivant à la même époque et tous relégués dans la pénombre de la province? Il n'est pas de généalogie plus difficile à établir.

Notre *Pierre Parrocel* fut, disions-nous, un des artistes les

Digitized by Google

plus éminents de cette grande famille. Il a laissé dans son pays un nombre considérable de portraits et de tableaux religieux. Sa réputation s'étendit dans toutes les provinces du midi. Enfin il mourut à soixante-quinze ans.

La quittance que *Parrocel* signe le 15 février 1709, — il avait alors trente-neuf ans et jouissait déjà de toute sa renommée, — ne nous donne pas de grands détails sur la peinture dont il est chargé. Elle nous apprend seulement que le tableau était destiné à l'autel de la confrérie du Saint-Sacrement, dans la grande église de Cavaillon, et que le premier paiement s'élevait à neuf louis, faisant cent trente-six livres dix sols. Comme il est indiqué comme le tiers de la somme totale, celle-ci monte à vingt-sept louis de treize livres, faisant quatre cent neuf livres dix sous.

Quel était le sujet du tableau ? C'est ce qu'on demanderait vainement à la quittance de *Parrocel;* la seconde pièce que nous publions à sa suite va nous renseigner sur ce point.

Le littérateur André-Hyacinthe Sabatier, de Cavaillon, chargé pendant la Révolution, — la date précise fait défaut, mais la pièce peut être attribuée selon toute vraisemblance à l'année 1794, — Sabatier, disons-nous, chargé de présenter un rapport sur les monuments des sciences et des arts se trouvant à Cavaillon, dresse un inventaire sommaire des tableaux qui décoraient les églises de la ville. C'est dans cette énumération que nous voyons figurer cinq tableaux de *Pierre Parrocel*. La suite relative au martyre de sainte Seconde ne saurait se rapporter à la quittance de 1709, où il n'est question que d'un seul tableau, tandis que le sujet du bon Ange conviendrait fort bien à une confrérie voulant donner à la chapelle qui lui est consacrée un témoignage de sa piété. Il nous paraît donc assez probable que ce tableau du bon Ange est bien celui qui fut peint par *Pierre Parrocel* en 1709, pour la confrérie du Saint-Sacrement de Cavaillon.

Mais l'indication de cette peinture ne constitue pas le seul intérêt du mémoire de Sabatier. La ville de Cavaillon n'avait certes pas une grande importance, et ne devait pas posséder de riches trésors. Cependant Sabatier trouve à signaler une Madeleine de *Nicolas Mignard* et trois tableaux de *Pierre Mignard*.

Que sont devenus les tableaux signalés dans ce rapport? Nous en avons vainement cherché la trace dans les catalogues des musées du midi. Aucune des nombreuses toiles de *Nicolas Mignard* que possède le musée Calvet à Avignon ne représente

Digitized by Google

une Madeleine. Le catalogue met seulement sous le nom de *Pierre Mignard* une Madeleine d'après *le Guide,* venant de la collection Sauvan (n° 177). Ce tableau est-il le même que celui de l'église de Cavaillon? Il est bien difficile d'avoir une opinion positive sur ce point.

Quant aux tableaux de *Pierre Parrocel,* il nous a été impossible de retrouver leurs traces, de savoir ce qu'ils sont devenus, si seulement ils existent encore. Peut-être sont-ils retournés à Cavaillon ou décorent-ils quelque modeste chapelle des environs. C'est aux chercheurs du midi à nous renseigner. La *Biographie de Vaucluse* par Barjavel énumère de nombreux ouvrages de *Pierre Parrocel,* mais ne parle pas des toiles qui nous intéressent ici.

La seconde partie du rapport de Sabatier n'offre pas moins d'intérêt que l'énumération des tableaux de Cavaillon. Après avoir mentionné l'arc de triomphe romain bien connu, il parle d'un jeune sculpteur du pays nommé *Taurreau,* mort à l'âge de vingt ans, après avoir annoncé les plus heureuses dispositions.

On chercherait vainement quelque renseignement biographique sur ce *Taurreau* dans la Biographie de Vaucluse. Sabatier est peut-être le seul auteur qui ait parlé de lui, dans le rapport que nous publions. Dire qu'il aurait pu égaler *Puget,* c'est sans doute aller trop loin et se laisser entraîner par la vivacité des regrets; mais on aime voir un homme de bon sens condamner en pleine Révolution la rage de destruction qui s'est acharnée sur un buste de saint et qui a fait périr une œuvre estimable. Peut-être pourrait-on ajouter l'hypothèse que ce jeune artiste appartenait à la famille de *Bernard Toro.*

Sur le paragraphe relatif aux livres conservés dans les maisons religieuses de Cavaillon, nous n'avons pas à insister ici. Sabatier se montre sévère dans le jugement qu'il porte des poèmes latins des Jésuites aussi bien que des livres d'enseignement faits par eux. On sait qu'il avait occupé une chaire d'éloquence au collège de Tournon après l'expulsion de l'ordre.

J. J. G.

QUITTANCE DE PIERRE PARROCEL.

Je soussigné confesse avoir ressu de monsieur Vincens Reinne, baile et trésorier de la confrairie du Saint-

Digitized by Google

Sacrement de la grande église de Cavaillon, neuf louis d'or de treize livres chacun, tout en petite piesse de sinc sols de pape, qui font en patas cent trente six livres dis sols. C'est pour les arres et la premiere paye du tableau que je pains pour estre plassé à l'autel de ladite confrairie, dont contant et le tiens quitte. Fait à Avignon le quinziesme fevrier mille sept cent neuf.

P. Parrocel.

Cette quittance, qui occupe la moitié d'une petite feuille de papier in-4°, est entièrement autographe. Au verso de la feuille se trouve l'ordre suivant :

Sr Vincens Reyne, baile et trésorier de la dévote confrérie du très Saint-Sacrement, payé à *M. Parrocel* neuf louis d'or de la valeur de treize livres de Roy, qui sont pour le tiers d'un tableau que led. *Parrocel* fait pour la chapelle du très Saint Sacrement, suivant l'accord fait et aprétié par feu monseigneur l'évêque et prieur, et raportant le présent mandat et acquit dudit *Parrocel*, lesdits neuf louis d'or seront admis à nos comptes. A Cavaillon, ce douziesme février mil sept cent neuf.

V. Ragart, prieur.

Raport fait par le citoyen Sabatier sur quelques monumens des sciences et des arts existants dans le district d'Avignon, adressé à l'agent national près le District.

Avignon possède plusieurs monuments des sciences et des arts et des connaisseurs éclairés pour les apprécier. Les autres communes du District n'ont rien qui puisse attirer les regards des curieux, excepté Cavaillon qui

Digitized by Google

mérite qu'on fasse mention de quelques ouvrages renfermés dans ses murs.

La cy-devant parroisse présente plusieurs tableaux :

1° Une Magdeleine par *Nicolas Mignard*, d'Avignon, surnommé *Mignard d'Avignon*, quoique né en Champagne. Ce tableau d'un bon stile apelle l'attention des connaisseurs, quoiqu'il soit inférieur à la Magdeleine de *Le Brun*, ouvrage qu'on ne peut voir sans être saisi d'une admiration mêlée de tendresse.

2° Un tableau représentant l'Annonciation par *Pierre Mignard*, surnommé *le Romain*, qui, devenu en peu de tems habile en dessinant d'après l'antique et d'après les ouvrages de Raphael et de Titien, et se livrant trop à l'imitation, acquit une manière timide qui arrette quelquefois l'essor de son imagination.

3° On voit, du même peintre, deux grands tableaux, l'un représentant la Nativité, et l'autre Veran[1], évêque de Cavaillon. Veran paroit en habits pontificaux et entouré du peuple et du clergé. Cette composition est pleine de vie et d'un grand effet. On estime le coloris, les draperies, l'art des grouppes et des attitudes.

4° On voit un bon Ange de *Pierre Parrocel* qui réussissoit également dans le portrait et dans les sujets d'histoire, partie sublime de la peinture. On a du même peintre, dans la cy-devant chapelle des Pénitents noirs, le martyre de Seconde[2] en quatre tableaux qui sont comme une tragédie en quatre actes.

Ces tableaux où il y a du fracas perdent de leur prix parce qu'ils ne sont pas placés relativement aux figures qui paroissent trop colossalles.

1. Saint Véran ou Vrain fut évêque de Cavaillon en 585.
2. Sainte Seconde.

Digitized by Google

On trouve dans les caves du cy-devant évêché un monument antique, qu'on croit un arc de triomphe érigé en l'honneur de Marius. Je pense qu'il est du Bas-Empire. Comme il n'y a aucune inscription, aucune lettre initiale, les antiquaires dans le genre d'Hardouin peuvent errer dans le vague des conjectures. Les restes de ce monument méritent d'être conservés.

Je ne puis condamner au silence une destruction vandalique, opérée par des passants sur un buste de François d'Assise, production d'un artiste de Cavaillon, nommé *Taurreau* mort à vingt ans. S'il eût fourni sa carrière et qu'il eût vécu à Paris ou à Rome, son génie auroit pu le placer à côté du *Pujet*.

On ne trouve aucun livre de goût, aucun manuscrit précieux, aucune édition de Plantin et d'Elsevir dans les bibliothèques des cy-devant Dominicains et Capucins. Des théologiens obscurs et barbares, des sermonaires dont la pluspart composaient dans la manière de Raullin et de Menot, prédicateurs extravagants du seizième siècle, voilà ce qui occupait dans les bibliothèques des places distinguées. On sait que le dieu du goût n'a jamais été couvert d'un froc.

La bibliothèque du cy-devant séminaire-collège, si l'on excepte l'Histoire universelle composée en anglais par une société de gens de lettres et une collection de quelques années du *Journal des Savants*, le père des journaux et celuy qu'on lisoit le moins, n'offre rien de remarquable. On y voit des livres élémentaires faits par les Jésuites qui, dans ce genre, n'ont donné aucun bon livre, quoiqu'ils enseignassent par état les belles-lettres et les sciences. On y trouve quelques poèmes latins modernes par les mêmes Jésuittes qui mettoient en pièces Virgile, Ovide et Horace, et qui se croyaient originaux

Digitized by Google

en ne faisant que copier. Tous ces poètes latins modernes, *nomen adoratum quondam*, comme le dit Vanière, l'un de ces imitateurs serviles, tous ces poètes latins modernes, si l'on excepte Santeuil n'offrent aucun trait qui annonce le véritable enthousiasme [1].

1. L'auteur de ce rapport, qui ne porte pas de signature, le littérateur André-Hyacinthe Sabatier, naquit le 18 décembre 1726 à Cavaillon et mourut à Avignon le 14 août 1806.

Digitized by Google

LES SCULPTEURS

LAMBERT-SIGISBERT

ET

NICOLAS-SÉBASTIEN ADAM

(1729-1790).

Documents publiés et annotés par M. J. J. Guiffrey.

Cette famille d'artistes lorrains a tenu un rang distingué dans l'art du XVIIIe siècle. La *Bibliothèque lorraine* de dom Calmet (1751) donne sur toute cette dynastie de sculpteurs des renseignements puisés à une source sûre, car ils avaient été fournis par un des intéressés, par *Nicolas-Sébastien*. Il suffira de rappeler brièvement les principales dates de leur biographie.

Jacob-Sigisbert Adam, né à Nancy, le 28 octobre 1670, et mort dans la même ville en 1747, était fils d'un maître fondeur, nommé Lambert Adam. Il eut le titre de sculpteur du duc Léopold Ier et travailla surtout à Nancy. Il eut trois fils qui devinrent sculpteurs tous les trois :

1° *Lambert-Sigisbert*, l'artiste le plus connu de la famille, né le 10 février 1700, mort le 13 mai 1759.

2° *Nicolas-Sébastien*, né le 22 mars 1705, mort le 27 juin 1778. Il ne fut admis à l'Académie qu'en 1762.

3° *François-Gaspard*, né le 23 mai 1710, mort en 1761. Il remporta le prix qui valait aux élèves de l'Académie le voyage de Rome, en 1741, mais ne fut jamais reçu académicien.

Dom Calmet donne sur la carrière des trois frères — qui travaillèrent tour à tour : à Rome, pour le pape et pour le cardinal de Polignac ; à Berlin, pour le roi de Prusse ; à Paris, pour Louis XV — de nombreux détails. Les morceaux de réception des deux aînés, conservés dans la salle des Coustou, au musée

Digitized by Google

du Louvre, font connaître leur talent facile mais emphatique et théâtral, sous un aspect peu favorable.

Rappelons encore que M. J. Cousin a consacré un excellent article de la *Revue universelle des Arts* (t. XVIII, p. 215-28) à nos artistes et à celles de leurs œuvres qui sont placées dans les monuments de Paris, sous ce titre : *les Créateurs de Paris.*

Les documents qui suivent, s'ils n'ajoutent pas beaucoup de faits nouveaux à la biographie des *Adam*, nous donnent de curieux détails sur leur caractère, et tous, il faut bien l'avouer, ne sont pas à leur avantage. Ce n'est pas la première fois que nous avons l'occasion d'insister ici sur ces débats intéressés entre les artistes et l'administration des beaux-arts sous l'ancien régime. Bien rarement les sculpteurs obtenaient sans contestation la rétribution sollicitée pour leurs travaux. Mais n'exagéraient-ils pas aussi parfois leurs exigences en prévision des rabais et du retard apporté aux payements ? Toutefois *Lambert-Sigisbert Adam* paraît avoir dépassé la mesure, à en juger par la note anonyme de 1751 émanée évidemment de quelque conseiller intime du chef de l'administration. Ce n'est pas tout. Il ne reculait devant aucune importunité pour obtenir l'achat de ses œuvres, et, s'il s'attira parfois de dures rebuffades, il ne l'avait que trop mérité.

L'intérêt principal de ces documents, empruntés à différentes collections — le plus grand nombre, en effet, provient des Archives nationales tandis que quelques-uns sont conservés dans des cabinets d'amateurs — l'intérêt, dis-je, des pièces suivantes est de rappeler la carrière des trois sculpteurs depuis l'époque où ils étaient pensionnaires du roi à Rome, jusqu'aux suprêmes relations de la veuve du dernier survivant avec la Direction des bâtiments du roi. On trouvera dans les biographies de la *Bibliothèque lorraine* tous les éclaircissements désirables sur les faits auxquels cette correspondance fait allusion.

J. J. G.

I.

Placet de Lambert-Sigisbert Adam.

(1729.)

Le s. *Sigisbert Adam*, sculpteur du Roy et de son Académie,

Digitized by Google

Expose qu'il a un frère aussi sculpteur[1] pensionnaire de Sa Majesté à Rome depuis trois ans, où il a été envoyé après avoir gagné le premier prix à l'Académie de Paris, et qu'il fait tous ses efforts pour se perfectionner dans son art.

Que, lorsque les sujets sont bons et se donnent de la peine pour leur avancement, il est d'usage de doubler leur tems quand même on envoieroit de nouveaux pensionnaires, en leur donnant une figure de marbre à faire pour le Roy, ce qui est à l'avantage de Sa Majesté; sinon on leur accorde une couple d'années, ou au moins une pour achever leurs études, grâce que le s. *Adam* suplie monsieur le Directeur général d'accorder à son jeune frère qu'il peut assurer être un trés bon sujet; qu'il seroit fâcheux s'il quittoit au milieu de ses études le seul endroit du monde où on puisse les perfectionner; que si monsieur le Directeur général veut bien s'en raporter à M. *de Troy*, son directeur, il ne doute pas qu'il ne rende un très bon témoignage sur le compte de son frère, ce qui lui fait espérer d'obtenir ce qu'il demande, et dont ils auront l'un et l'autre, toute leur vie, une reconnaissance infinie.

(Placet non autographe, in-4°, communiqué par M. Ét. Charavay.)

1. *Lambert-Sigisbert Adam* remporta le premier prix de l'Académie en 1723. On voit par une lettre de Poerson, alors directeur de l'École de France à Rome, qu'il était arrivé dans la ville pontificale avec *Bouchardon*, couronné en 1722, le 12 octobre 1723. *Nicolas-Sébastien Adam*, frère cadet de *Lambert-Sigisbert*, n'eut jamais le premier prix dans le concours académique; mais il vint à Rome à ses frais pour étudier auprès de son frère. Il entreprit ce voyage en 1726 (voy. dom Calmet). Une lettre de *Vleughels*, en date du 10 décembre 1728, parle de ses succès à Rome. Le placet que nous publions doit donc être daté de 1729.

Digitized by Google

II.

Lettre de Lambert-Sigisbert Adam au duc d'Antin. (1730.)

Monseigneur,

Je fait mes très humbles remerciment à Votre Grandeur de la grace qu'elle m'a fait en m'envoyant ici à la pansion et en m'y continnuant[1]. Je n'ai rien oublié pour remplir l'obligation que j'avois d'y étudier. J'esper que Mr le chevalier *Vleugle*, notre Directeur, m'aura rendu cette justice auprès de Votre Grandeur en luy écrivant au sujet de la statue du Mars que j'ay fait pour le Roy[2] et qu'il a fait partir. J'ay prit la liberté d'i joindre le modéle d'un Ulysse pour Votre Grandeur[3], que je la prie d'agréer comme une foible marque de ma gratitude, et j'ose la supplier de me continuer l'honneur de sa puissente protection; j'ay fait un modéle et un dessein pour l'ornement de la fontaine de Trève à

1. *Adam* était à Rome depuis 1723, c'est-à-dire depuis sept années. Il y resta jusqu'au mois de janvier 1733 (voir *Académie de France à Rome*, par Lecoy de la Marche) en s'occupant de divers travaux commandés par des particuliers; il ne se décida à rentrer en France que sur les pressantes instances du duc d'Antin. Ses succès en Italie, les démarches faites pour le faire revenir à Paris contribuèrent sans doute à exalter sa vanité et à lui donner ces prétentions outrecuidantes qu'il laisse voir dans les pièces suivantes.

M. Lecoy de la Marche dit qu'à dater du mois d'octobre 1730, *Adam* et *Bouchardon* vécurent à leurs dépens et n'eurent plus que la jouissance d'une chambre à l'Académie. La lettre qu'on lit ici confirme cette assertion.

2. On lit dans la *Bibliothèque lorraine* : « Il termina à la fin de son tems une figure de marbre de six pieds de proportion pour le Roi : cette figure représente Mars caressé par l'Amour d'après l'antique. »

3. Dom Calmet ne parle pas de cette figure dans sa biographie.

Digitized by Google

laquelle le Pape veut faire travailler[1]. Si j'ay le bonheur d'être préféré au concours où je vais être exposé avec mes confrères et que Votre Grandeur me permette d'exécuter ce grand ouvrage, je tacherai de m'y fair honneur, sinon je me rendrai à Paris pour y travailler sous ses ordre auxquel je serai toujour très soumis.

J'ay l'honneur d'être avec un très profond respect,

Monseigneur,

de Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur.

SIGISBERT ADAM[2].

A Rome, ce 9 novambre 1730.

III.

Lettre de Nicolas-Sébastien Adam (1740).

Monsieur,

Je vien d'avoir l'honneur de recevoir votre lettre par la quel vous me demendé en quel état et mon barlief[3].

1. Voyez les longs détails rapportés par la *Bibliothèque lorraine* sur cet incident. Les obstacles mis par la jalousie des Italiens et enfin le départ d'*Adam* l'empêchèrent de mettre à exécution ses projets pour la fontaine de Trevi.

2. Cette lettre a fait partie de la collection J. Boilly, n° 495 du catalogue.

3. Malheureusement l'artiste néglige de nous dire le sujet de son bas-relief. « En 1739, d'après dom Calmet, il exécuta, pour « l'abbaye royale de Saint-Denis, un grand fronton dont le sujet « représente saint Maur qui implore le secours du Seigneur pour « la guérison d'un enfant mis à ses pieds par sa mère affligée; le « saint pose sur la tête de l'enfant l'étole que S. Benoît lui avoit « donnée quand il reçut les ordres; les figures de ce fronton sont « de neuf pieds de proportion. Il en a aussi exécuté un autre « pour la même abbaye, représentant les armes de la congrégation « dans un cartel. » Je ne vois guère que le grand fronton de Saint-Denis qui puisse se rapporter à l'indication de la lettre qu'on a sous les yeux.

Digitized by Google

J'ai l'honneur de vous dire que je travale après la cire. Jai touché cenq cent livre a conte; pour de la bronze je n'en n'é point reçu; sy Monsieur de sa bonté voulet men donner l'ordre, je vous seré infiniment obligé et vous supliant de me permettre de me dire avec respect,

Monsieur,

Votres très humbles et très obeissant serviteur.

ADAM *le cadet*[1].

De Paris ce 20 désembre 1740.

IV.

Lettre de Billaudel à Lambert-Sigisbert Adam[2].

A Choisy, le 6 septembre 1742.

Je suis chargé, Monsieur, de vous mander de venir icy au plutost chercher le buste du Roy que vous avez fait, S. M. ne voulant plus le voir icy. Il desire qu'il soit osté avant qu'il n'y revienne, qui sera le 25. Il trouve bon qu'on vous fournisse la caisse et le transport à Paris, et m'a dit, en cas que vous ne le veniez pas prendre dans le temp prescrit, de le faire enballer à vos risques et de vous le renvoyer dans cet position. Je crois que vous ferez beaucoup mieux de le faire emballer vous mesme; mandez moi la resolution que vous aurez prise à cet égard, pour que je puisse rendre compte de cette comission. Je suis très parfaitement, Monsieur, vostre très humble et très obeissant serviteur.

Billaudel.

1. Cette lettre, entièrement autographe, on le voit de reste, et dont le destinataire est resté inconnu, a fait partie de la collection de Jules Boilly et a figuré dans le catalogue de sa vente, sous le n° 496.

2. Ce document et les suivants sont conservés dans les papiers de la maison du roi, aux Archives nationales.

Digitized by Google

Je laisse l'ordre a M. Jeanson de vous faire faire la caisse telle que vous l'ordonnerez et transport, ainsy en cas que je fus absent vous pourez vous adresser à luy.

V.

Lettre adressée à Lambert-Sigisbert Adam.

A Paris, le 17 septembre 1742.

Je vous avois prevenu, Monsieur, que le Roy ne vouloit pas de son buste, aussy Sa Majesté a-t-elle été bien étonnée, au dernier voyage, de le voir encore. Elle m'a renouvellé ses ordres pour que vous le fassiés enlever au plustot; vous le portates à Choisy sans aucun ordre du Roy, ni de M. de Tournehem. Vous avez néantmoins recours à ma justice et à ma generosité; ma justice exige que je vous ordonne, comme je le fais, de le retirer sans délay de Choisy, puisque vous l'y avés fait porter sans ordre, et ma générosité ne peut avoir lieu sur un ouvrage qui n'est digne ni de vos talents, ni de l'endroit où vous l'aviés placé. Plus j'ay d'amour pour les arts et d'amitié pour les artistes, moins je leur passe certains sentimens d'intérêt, tels que ceux que vous m'avés laissé voir lors de l'arrêté du compte des deux grouppes de la Pesche et de la Chasse et de la statue de la Poésie pour Bellevüe, et cependant quoique vous soyés un des artistes des mieux traittés, vous êtes toujours prêt à vous plaindre : Je vous le repette, ne manqués pas de retirer au plustot le buste du Roy qui est à Choisy[1].

Je suis, etc.

1. Malgré cet échec, Adam ne craignait pas de rappeler une œuvre qui ne lui avait guère attiré que des déboires. On lit, en effet, dans la biographie de dom Calmet, rédigée sur les notes

Digitized by Google

VI.

MÉMOIRE SUR LE GROUPE DU BASSIN DE NEPTUNE.

A Monseigneur Orry, ministre d'État, controlleur général des finances, directeur et ordonnateur général des bâtiments, jardins, arts et manufactures royalles de Sa Majesté.

25 décembre 1742.

Monseigneur,

Plaise à Votre Grandeur, d'accorder à *Sigisbert Adam*, à la fin de cette année 1742, le parfait payement du grouppe de Neptune[1] qu'il a composé et exécuté à Versailles, dont la somme totalle est partagé entre deux frères associés pour cet ouvrage. Il a fait ses représentations l'année dernière à Votre Grandeur, à ce sujet. Il laisse à Votre Grandeur, le tout entre ses mains, s'il luy plaist d'accorder telle gratiffication qu'il luy plaira

fournies par la famille : « Il a fini et posé — ceci se place en 1742, — dans les apartemens du Roi un portrait de Sa Majesté, en marbre, de sa composition, et fait d'après nature. » Dans le *Mercure de France* de novembre 1751 (p. 2293-2294) cité par dom Calmet, il est encore question de notre buste; voici le passage : « Le buste du Roi, en marbre, qu'il vient de finir, est traité avec toute l'étude et la légèreté possibles; les cheveux de Sa Majesté imitent le naturel, les draperies sont voltigeantes; il est coiffé de lauriers. Ce monarque est représenté sous la figure d'Apollon. » On voit par les lettres reproduites ici que, malgré tous les éloges de ses biographes, Adam avait assez mal réussi en cette circonstance.

1. Ce groupe avait donné lieu à un concours dans lequel *Adam* remporta le prix en 1735. Il s'occupa pendant plusieurs années de l'exécution qui fut terminée sur place le 26 novembre 1740, après avoir duré cinq années. Les figures ont quatre mètres de proportion et l'ensemble quatorze mètres de diamètre. Ce groupe décore encore la partie centrale du bassin de Neptune à Versailles. Dom Calmet dit que le groupe est en fonte; c'est une erreur, comme on le sait et comme on le voit d'ailleurs par la pièce n° VII. Le tout est en plomb.

Digitized by Google

en achevant le parfait payement; jusqu'à présent il n'a pu parvenir à payer les dettes à beaucoup près dans lesquels ce grand ouvrage l'a jetté, qui a été achevé en 1740. Il prie Votre Grandeur de luy faire la grace d'y faire attention pour le tirer de ses engagements. Ce morceau qui a été approuvé de Sa Majesté, de toute la cour et du public, donne lieu au suppliant d'espérer des bontés de Votre Grandeur à recompenser les arts par les dons repandües pour les encourager. Il ne cesse de travailler continuellement pour le Roy et compose de temps en temps quelque chose de nouveau à la gloire de Sa Majesté, n'y ayant personne plus attachés que luy à son service, en perfectionnant bien ses ouvrages. Son intention et de pouvoir pousser la sculpture en marbre et en bronze a un degré de perfection et de légéreté où on n'ayent pas encore atteint. Il fera son possible moyennant la grace du Très-Haut de réussir comme il a commencé dans les ouvrages qui sont de sa composition desjà avancé à un certain degré. L'intention du supliant estant de perfectionner la sculpture en France à son dernier periode, et s'il le peut au-dessus des nations qui nous ont devancées et d'y former des élèves, il ne croit jamais assez bien executter les ouvrages qu'il fait pour un si grand monarque, auquel il est attaché, et sera toujours son unique ambition. C'est de quoy il vous suplie, Monseigneur, d'etre très persuadé.

VII.

A M...

Les deux grouppes de Dragon qui se moulent à présent à la pièce de Neptune, dépenseront 26 milliers de plomb.

Digitized by Google

Il y en a 40 milliers dans le magasin provenant des démolitions.

Si Monseigneur le trouve bon, l'on continuera cette besogne.

Bon.

VIII.

Observations sur les réclamations de Lambert-Sigisbert Adam.

De Paris, le ... décembre 1751.

Monsieur,

Ce fut, je crois, en 1747 que le sieur *Adam* présenta son premier mémoire de ses deux groupes à feu monsieur de Tournehem ; il se montoit alors, autant que je puis m'en souvenir, à soixante mille livres, savoir :

25,000 livres pour le groupe de la Chasse et 35,000 pour celui de la Pêche [1].

Monsieur de Tournehem fort effrayé de ce prix me chargea de faire des représentations de sa part au sieur *Adam*. Elles ne produisirent pas grand effet, et le sieur *Adam* m'assura que s'il n'obtenoit pas au moins cinquante mille livres il y perdroit. Je le priai instamment de faire ses réflexions, l'assurant que monsieur de Tournehem n'étoit pas dans la disposition de lui accorder sa demande ; il me dit qu'il n'en pouvoit rien rabattre. Je portai sa réponse au supérieur qui me chargea, avec beaucoup de vivacité, de lui en témoigner son mécon-

1. Ces groupes, exécutés immédiatement après le Neptune de Versailles, c'est-à-dire en 1741, furent terminés et posés dans les jardins du roi en 1743. Dans la description de ces figures, dom Calmet, c'est-à-dire *Adam* lui-même, insiste avec complaisance sur la légèreté du travail, sur le filet de la *Pêche* tout percé à jour, le tout pris dans un bloc de marbre de huit pieds de hauteur.

Digitized by Google

tentement, et j'ose dire que je n'eus pas peu de peine à l'adoucir. Mais cela me fut pourtant plus facile que de faire entendre au sieur *Adam* qu'il portoit les choses trop haut.

Un an après, il présenta son dernier mémoire à monsieur de Tournehem, et au lieu de cinquante mille livres, il lui en demandoit plus de quatre-vingt; alors je supliai monsieur le Directeur général de me dispenser de parler davantage au s^r *Adam*, et de vouloir bien regler lui-même led. mémoire; il me fit l'honneur de me répondre qu'il le feroit, mais qu'il ne passeroit pas sûrement quarante-cinq mille livres.

Voilà, Monsieur, l'histoire des mémoires du s^r *Adam* pour ses groupes de la Chasse et de la Pêche.

A l'égard du buste du Roi, il n'a jamais été ordonné au s^r *Adam*. J'ignore si le Roi a voulu qu'il restat à Choisy dans le temps que le s^r *Adam* obtint la permission de le faire voir à Sa Majesté, il vous sera très facile, Monsieur, d'éclaircir ce point.

Quant au grand ouvrage que vous demande le sieur *Adam*, c'est sans doute, Monsieur, cette Bataille[1] dont il vous pria de venir voir le modèle avec feu monsieur de Tournehem qui m'ordonna à Versailles, en votre présence, de demander au s^r *Adam* à combien pourroit monter l'exécution d'un pareil ouvrage. Le s^r *Adam* m'en donna un devis qui se montoit à cinq cent mille livres, ce qui effraya si fort monsieur le Directeur général, qu'il ne voulut plus en entendre parler.

Je représentai alors au s^r *Adam* qu'il n'avoit pas sans doute fait réflexion que si on lui eût accordé sa

1. Quel était ce nouveau projet? dom Calmet n'en dit rien, car il s'arrête dans la biographie des Adam vers 1742, et le projet de bataille ne paraît être né que plus tard.

Digitized by Google

demande, on se seroit mis dans l'impossibilité de distribuer aucun ouvrage à ses illustres confrères puisque à peine auroit-on eu des fonds suffisans pour payer le sien. Je crus alors l'avoir convaincu qu'il n'y avoit pas de justice à faire de semblables propositions; mais je vois bien que je n'avois pas mieux réussi sur cet article que sur celui des memoires.

J'ai crû, Monsieur, ne pouvoir mieux répondre à l'honneur que vous me faites, de me demander mon avis, qu'en vous exposant les faits le plus simplement qu'il m'a été possible.

Comme il pourroit m'arriver cependant contre mon intention, de mettre un peu d'humeur dans une affaire qui m'a déjà causé beaucoup de tourment, j'ose vous suplier de consulter sur le prix des deux groupes du s^r *Adam* quelqu'habile artiste, ou quelque amateur éclairé. Après quoi vous me permettrez de vous presser un peu pour son parfait payement.

Il a reçu acompte 42,600 liv.

IX.

Placet de Lambert-Sigisbert Adam.

A madame la marquise de Pompadour.

Madame,

Adam l'ainé, sculpteur ordinaire du Roy, et professeur en l'Académie royale, a l'honneur de vous représenter que la fixation qu'on a faite de son mémoire des deux groupes de la Chasse et de la Pêche, est si modique qu'elle ne luy fournit aucun liquide, son tems, ses dépenses, ses avances, et ses ouvriers acquités, pour se constituer la plus petite rente. Il y a dix-neuf ans que son attachement pour Sa Majesté et pour l'Académie

Digitized by Google

l'engage à travailler avec le même désintéressement, n'épargnant aucun de ses fonds, pour avancer par préférence les ouvrages dont il a l'honneur d'être chargé pour le Roy. Les avantages qu'on luy a offerts en païs étranger ne l'ont jamais tenté. Le Roy de Prusse luy a inutilement fait offrir dix mil livres de pension, indépendamment du païement des ouvrages qu'il feroit. *Adam* le jeune, son frère[1], a profité de son refus, et jouit actuellement d'une pension de 4000 livres, ses ouvrages et ses ouvriers payés à part. Il a également remercié les personnes qui luy ont fait de pareilles propositions de la part d'autres princes étrangers. Son vœu de mourir au service du Roy le rendra toujours insensible à tout ce qu'on poura luy présenter d'ailleurs.

Aucun sculpteur à l'Académie ne conteste à *Adam* l'ainé l'ancienneté, ny l'avantage d'avoir été chargé des plus grands ouvrages pour le Roy; c'est aussi ce qui luy fait espérer de Sa Majesté, sous votre protection, Madame, quelque augmentation de bonté à la pension de 500 livres qu'il a obtenue en 1740.

Mrs *Coustou* frères[2], qu'il se flatte d'avoir l'honneur de remplacer, ont jouy successivement de 4000 livres de pension du Roy. *Adam* l'ainé, qui, depuis qu'il est à l'Académie, a tout mis en œuvre pour donner des marques de son amour pour le travail et de son empressement respectueux à exécuter les ordres dont il est chargé, espère que cela deviendra pour vous, Madame, un motif de luy procurer par bonté les bienfaits du Roy,

1. Il s'agit ici du dernier frère, *François-Gaspard*, appelé à Berlin en 1747 et qui reçut, en effet, dès son arrivée, une pension de 4000 livres. Il eut même le titre de premier sculpteur du roi de Prusse.

2. *Nicolas Coustou*, mort en 1733, et *Guillaume Coustou* l'aîné, mort en 1746.

Digitized by Google

bienfaits qui, loin de le jetter dans l'inaction, renouvelleront son courage, ses forces et ses avances, sans rien ajouter à son zèle qui est inexprimable, et au très respectueux attachement qu'il vous a voüé, Madame, pour toute sa vie.

X.

Adam l'aîné à M. le marquis de Marigny.

Monsieur,

Suplie humblement *Adam* l'ainé, sculpteur ordinaire du Roy et professeur de l'Académie royale de peinture et de sculpture, qu'il vous plaise ordonner qu'il lui soit délivré quelques sommes à compte de celles qui lui sont dues par le Roy, soit sur les loyers des lieux qu'il occupe depuis son déménagement du Louvre, soit pour le reste des grouppes de la Pesche et de la Chasse, ou pour la statue de l'Abondance, et il redoublera ses vœux pour la santé et prospérité de Monsieur.

Adam l'aîné[1].

Rue Basse-du-Rempart, quartier de la ville l'Évêque, n° 13.

A Paris, ce 5 novembre 1755.

M. de Marigny répondit que le Roi ayant besoin du logement qu'*Adam* occupait au Louvre, il ne lui doit aucun dédommagement en le reprenant; cependant il cherchera à lui donner quelque indemnité pour frais de déménagement. Il promèt de payer bientôt ce qui lui est dû sur les groupes de la Chasse et de la Pêche. Quant à l'Abondance il lui a dit souvent que cet ouvrage ne pressait point, et de ne pas se hâter.

1. La signature et l'adresse seules sont autographes.

Digitized by Google

XI.

Décompte des ouvrages de sculpture, faits pour le service du Roy, par feu monsieur Adam l'ainé[1].

Consistant :

1° En deux grouppes en marbre, représentant
L'un la *Chasse;*
L'autre la *Pêche,*
dont le mémoire est au bureau des bâtiments, et arreté par monsieur le Directeur et ordonnateur général à la somme de 52,000 l.

2° Une figure en marbre représentant l'*Abondance*[2] avec ses attributs. Il y a un mémoire pour ladite figure, qui n'est pas arrêté par monsieur le Directeur général, montant à la somme de 10,000 l.

Estimation des ouvrages 62,000 l.

A comptes sur les deux grouppes

1735 et 1745	15,000 l.	50,800 l.
1748, 19 février et 29 septembre	4,000	
1749, les 6 fév., 23 mai, 17 juil., 22 décembre	10,000	
1750, 6 mai et 3 août	4,000	
1751, 20 janv., 28 mars, 20 juil., 9 octobre	9,600	
1752, 3 fév., 22 mai, 20 déc.	7,000	
1754, 12 novembre	1,200	

1. *Adam* venait de mourir le 13 mai 1759; ses héritiers dressèrent, comme on le voit, ce décompte un mois plus tard, le 16 juin.

2. Cette statue n'est-elle pas à Versailles?

Digitized by Google

A compte sur la figure de l'Abondance.

1754, 18 mars	1,200	4,577l. 13s.
1755, 20 janvier	1,500	
1758, 15 fév., 15 mars	1,877 l. 13 s.	
Partant il reste dû le 16 juin 1759.		5,422l. 7s.

XII.

***Mémoire pour le sieur Nic.-Sébastien Adam, sculpteur du Roi et professeur de son Académie royale de peinture et sculpture, présenté à Monsieur le comte d'Angiviller, directeur et ordonnateur général des bâtiments du Roi*[1].**

19 août 1775.

Le sieur *Nicolas-Sébastien Adam* a obtenu des bontés du feu roi, en 1742, une pension de 500 l. sur les Bâtiments et un logement consistant en une maison située rue Champ-Fleuri, près le Louvre.

Le s^r *Adam*, pendant près de trente ans, n'a rien touché de sa pension, laquelle, en 1772, a été convertie en un contrat de cent-vingt-six livres sur l'Hôtel-de-ville.

La maison dont jouit le supliant[2] est menacée depuis plusieurs années d'être abatue. On lui fait envisager aujourd'hui ce malheur come très prochain; c'est pour le prévenir que le s^r *Adam* prend la liberté de recourir à Monsieur le comte d'Angiviller, à l'effet d'obtenir de Sa Majesté, par forme de dédommagement, soit une autre maison dont l'épouse du supliant auroit aussi la

1. Ce mémoire paraît être écrit par Adam lui-même qui, selon l'usage, n'a pas signé.

2. Elle était située rue Champfleury, comme on le voit par le mémoire de la veuve Adam, pièce n° XIV.

Digitized by Google

jouissance sa vie durante, soit une pension de 1000 liv. dont 500 seroient reversibles à sa femme, soit enfin une somme une fois payée.

Le s^r *Adam* est plus qu'aucun artiste dans le cas d'espérer cette grâce du Roi par le besoin extrême qu'il en a.

Usé par des travaux qui ont infiniment plus contribué à sa réputation qu'à sa fortune, accablé d'infirmités, presque entièrement privé de la vüe, le supliant est depuis longtemps hors d'état d'exercer son talent. Il prévoit avec une vive douleur qu'il laissera après lui sa femme et ses enfants dans la plus triste situation; la grâce qu'il sollicite adouciroit leurs sort, et assureroit l'éducation de ses deux fils qu'il destine aux arts.

Monsieur le Comte est le protecteur des arts et des artistes autant par son goût personnel que par le devoir de sa place. Le s^r *Adam* a la plus grande confiance en ses bontés; il se flatte que son âme sensible sera touchée des malheurs du supliant, et qu'il voudra bien en tempérer l'amertume en apuïant de tout son crédit auprès de Sa Majesté son très humble supliant.

Note : M. Le D. G. recevant ce mémoire des mains de monsieur *Mique*, l'a dans l'instant repondu d'un refus absolu.

XIII.

Mémoire pour Monsieur le comte d'Angiviller, controlleur général des bâtiments du Roy.

La veuve *Adam* a eu l'honneur, il y a environ deux mois, de faire présenter par M. *Pierre*, premier peintre du Roy, à monsieur le comte d'Angiviller, un mémoire où elle le supplioit de vouloir bien lui faire payer le

Digitized by Google

restant de la statue d'Iris qui avoit été commandée à feu M. *Adam* pour le Roy, et qui a été finie et livrée il y a environ cinq ans[1]; il a été payé 4000 liv. acompte sur ce travail. Les motifs sur lesquels la veuve *Adam* et ses fils appuioient leur respectueuse demande, étoient le besoin urgent qu'ils avoient de cette somme pour terminer les affaires de la succession de feu M. *Adam* et le besoin particulier qu'éprouvoit le s^r *Adam* le jeune[2] qui s'est livré à la peinture, et qui est sur le point d'entreprendre des voyages pour perfectionner ses talents avec M. *Nivard*, peintre de l'Académie, dont il est l'élève. Ces circonstances réunies font espérer aux supplians que monsieur le comte d'Angiviller daignera accueillir favorablement leurs très humbles instances. Ils regarderont comme une grâce la justice qu'il voudra bien leur accorder, et ils ne cesseront conjointement d'adresser leurs vœux au Ciel pour la conservation de ses précieux jours.

Présenté par le s^r *Adam* le jeune, le 8 mars 1787.

Carle Adam.

XIV.

Requête de la veuve Adam au comte d'Angiviller.

Monsieur le Comte,

Au moment où j'ai été menacé d'être évincé de ma maison, je me suis adressé à M. Cuvilier, en votre absence, pour obtenir la jouissance de mon logement,

1. *Adam,* étant mort en 1778, aurait laissé la statue inachevée si on prend ce passage au pied de la lettre et si on admet que la statue d'Iris n'avait été achevée et livrée qu'en 1782 ou cinq ans avant 1787.

2. On ne sait rien sur cet artiste qui, d'après ce passage, avait pour père *Nicolas-Sébastien Adam* et s'appelait *Carle Adam*.

Digitized by Google

sans avoir pu le trouver favorable à ma demande. Depuis que j'ai sçu votre retour, j'ai disposé le mémoire ci-joint; je me suis rendu en conséquence en votre hotel quatre fois sans avoir eu le bonheur de vous y rencontrer et dans l'intention d'avoir l'honneur de vous le présenter, ce qui me met dans le cas de vous l'adresser; la lecture que je vous supplie d'en prendre, vous instruira des motifs de ma réclamation.

Dans le trouble et le chagrin où m'a jetté l'événement précipité de mon déménagement et de ma sortie, et ne sachant à qui m'adresser, vous n'i étant pas, monsieur le Comte, et vu le refus de M. Cuvilier, de m'entendre, j'ai fait remettre un mémoire à M. Bailly, mais pensant bien qu'il vous appartient particulièrement de me rendre justice, j'ose réclamer vos bontés, monsieur le Comte, et vous supplier de m'être favorable; ma reconnoissance égalera le profond respect avec lequel

Je suis, etc.

Veuve Adam,

Rue Champ-Fleury, à l'hotel du Saint-Esprit.

Note : Répondu le 28 mars 1790, pour lui prouver l'injustice de sa plainte en lui rappelant ce qui s'est passé en septembre 1789.

Affaires généralles. Paris. — La veuve *Adam* (sculpteur) réclame contre la démolition de sa maison, rue Champ-Fleury, dans laquelle elle avoit permission de loger jusqu'à la démolition ordonnée par les lettres-patentes de 1759.

Digitized by Google

GUILLAUME DUPRÉ

SCULPTEUR

ET GRAVEUR EN MÉDAILLES ET EN PIERRES FINES.

Nouveaux documents pour sa biographie.

« Maille à maille se fait l'haubergeon. » En 1875, je publiais dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de l'Art français*[1], sous le titre de *Guillaume Dupré, graveur en pierres fines*, une notice sur une pierre gravée sur saphir que j'attribuais à ce grand artiste. A cette époque, *Dupré*, célèbre comme médailleur, était à peine connu comme sculpteur et commissaire des fontes de l'artillerie de France, et l'on était en droit de s'étonner d'apprendre qu'on voulût encore qu'il se fût aussi essayé dans la gravure en pierres fines. Cependant, que je sache, nul ne contesta cette attribution, née de la présence sur cette petite pierre[2] des lettres G. D. F. jusqu'alors inobservées et que l'on n'y distingue guère qu'à la loupe. D'ailleurs ces trois lettres, qui me parurent devoir être considérées comme la signature de Guillaume Dupré, se dissimulaient soigneusement sous le bras du personnage représenté. Au moment où je publiai ce précieux monument, j'avais reconnu qu'il existait une sérieuse ressemblance entre les traits du personnage qui y est représenté en

1. 1re année, juillet 1875, p. 37 à 46.
2. Module, 20 mill. de haut. sur 14 de largeur.

Digitized by Google

buste, la tête nue, presque de face, avec armure et écharpe, et ceux des princes d'une illustre maison qui joua un grand rôle à l'époque probable de l'exécution de la pierre, c'est-à-dire la fin du XVIe siècle et le commencement du XVIIe. Mais comme à l'exception de cette ressemblance, élément trop souvent trompeur, rien ne venait m'aider à choisir parmi ces princes, je me contentai d'annoncer que j'espérais nommer quelque jour l'original de ce portrait et d'affirmer que désormais il fallait placer le médailleur *Guillaume Dupré* dans les rangs peu nombreux de nos graveurs sur pierres fines. D'ailleurs, je me dédommageai de laisser une aussi fâcheuse lacune dans mon travail en signalant deux autres intailles, aussi précisément sur saphir, qui me paraissaient et me paraissent encore devoir être attribuées à notre grand artiste, puis en essayant de montrer que Mariette s'est fourvoyé lorsqu'il identifia *Julien de Fontenay*, valet de chambre du roi Henri IV et son graveur en pierres précieuses[1], avec « un excellent homme » qu'il nomme *Coldoré*, lequel n'a pas existé et est un produit de son imagination, sorti probablement de la lecture fautive de certain document qui parle d'un Olivier *Codoré* et non *Coldoré*, tailleur et graveur de pierres précieuses vivant en 1571[2].

Il y a longtemps que je suis en mesure de désigner avec certitude le prince dont le portrait paraît sur le saphir rencontré par moi, il y a quelque vingt ans, dans la collection de feu le baron Octave Roger de Sivry ; si je ne me suis pas plus tôt acquitté de mon engagement à cet égard, c'est que j'attendais le moment où je pourrais

1. *Traité des Pierres gravées*, t. I, p. 135 et suiv.
2. V. p. 38 et suiv. notice déjà citée du *Bulletin* de la Société de l'Art français de 1875.

Digitized by Google

publier l'ensemble de ce que j'ai réuni de documents ou d'informations sur *Dupré, Warin, Briot* et quelques autres médailleurs ou *intagliatori* français. Ce moment reculant de jour en jour devant des devoirs impérieux, je me décide à détacher de mon travail cette addition à mon premier essai sur *G. Dupré*. Par là sera doublée l'importance du saphir en question. En effet, cette petite pierre va devenir un monument historique, et du même coup l'attribution à *G. Dupré* de la gravure du portrait que l'on y admire passera, je l'espère, à l'état de chose démontrée.

Ce portrait, c'est celui de Maurice de Nassau, le second fils de Guillaume le Taciturne. Voici comment s'établit cette identification. Au lendemain de la mort du célèbre stathouder, arrivée à la Haye, le 23 avril 1625, on grava une petite médaille[1], ovale comme le saphir, représentant, d'un côté, le défunt presque de face, la tête nue, revêtu d'une armure ornée d'une écharpe, avec cette brève inscription à l'exergue : Æ. 58, et de l'autre, l'écusson de ses armes surmonté de la date 1625. Gérard Van Loon, qui a publié cette médaille dans son *Histoire métallique des XVII provinces des Pays-Bas*, en parle en ces termes : « Quelques-uns prétendent « que tous ceux qui assistèrent à ces funérailles, portèrent « sur la poitrine la petite médaille suivante; mais cette « particularité n'est pas trop bien prouvée. Ce qu'il y a « de certain, c'est que c'est la dernière Pièce sur laquelle « sa mémoire se trouve conservée[2]. »

Il n'importe pas à mon objet que cette médaille, qui est munie d'une bélière comme celles des Gueux, ait

1. Cette médaille est encore moins grande que le saphir; elle n'a que 15 mill.

2. Édit. française, t. II, p. 160, col. 2.

Digitized by Google

été faite pour être portée aux funérailles de Maurice par ses partisans, ou qu'elle l'ait été un peu plus tard afin de perpétuer son souvenir ; ce qu'il est bon de dire, c'est que, selon toute probabilité, elle est de la main de *Guillaume Dupré,* aussi bien que le saphir.

Si cette fois, contrairement à ses habitudes, l'auteur n'a pas signé son œuvre, c'est en raison de l'exiguïté du monument et aussi pour obéir à un sentiment des convenances qu'il savait respecter et dont j'ai déjà cité un exemple, en lui attribuant une jolie petite médaille d'or non signée représentant Henri IV et Marie de Médicis[1].

Il aurait semblé peu respectueux à *Dupré* d'inscrire son nom sur un petit monument funéraire où l'on ne lisait même pas celui du défunt que les dates et ses traits bien connus désignaient d'ailleurs suffisamment le jour où il fut distribué.

La médaille et la pierre gravée accusent tellement le même faire ; la pose, le costume sont tellement semblables que, malgré mon goût pour la réserve, je crois pouvoir me prononcer et les attribuer toutes deux nettement à *Dupré.* Tout ce que je puis accorder à la prudence, c'est d'admettre que l'un de ces monuments pourrait être la copie de l'autre; dans ce cas je ne crois pas que l'auteur du saphir, certainement *Dupré,* puisqu'il l'a signé, ait été le copiste. A ceux qui objecteront que les lettres G. D. F. peuvent à la rigueur ne pas signifier *Guillelmus Dupré fecit*, je répondrai qu'il est une circonstance de nature à convaincre les plus sceptiques de la certitude de mon explication. C'est qu'en 1625

1. Cette médaille est gravée dans le *Trésor de numismatique. — Œuvre de Dupré et Warin*, 2e partie, pl. XXIX, n° 11. Voy. aussi la note déjà citée, *Guill. Dupré, grav. en pierres fines*, p. 45.

Digitized by Google

notre *Dupré* était depuis longtemps en relations avec la maison de Nassau, ainsi que le prouve l'existence d'une très belle médaille datée de 1605, représentant Philippe-Guillaume de Nassau, prince d'Orange, frère aîné et consanguin de Maurice, et qui est signée du nom de Dupré *in extenso*. Cette médaille, que je ne vois pas dans le recueil de Van Loon, figure dans le *Trésor de numismatique*[1].

Il me semble que des hypothèses fondées sur de pareils rapprochements équivalent à des documents et justifient le sous-titre de la présente notice. Je n'insisterai donc pas : j'ajouterai seulement que le conservateur du Cabinet des médailles et antiques a été assez heureux pour obtenir l'autorisation d'acquérir, de la succession du baron Octave Roger de Sivry, le saphir représentant Maurice de Nassau. Ce remarquable monu-

1. Voici la description de cette médaille : PHIL·G·D·G·PR· AVRAICÆ·CO·NAS· Buste à droite de Philippe-Guillaume, prince d'Orange, comte de Nassau. Sous les lettres PHIL, on lit en caractères très fins : G. DVPRE. Au revers, l'*impresa* du prince d'Orange, vaisseau voguant, la date 1605 et la légende :

SVSTINENDO PROGREDIOR.

qui n'est pas sans analogie avec celle que l'on voit au revers d'une autre médaille du même prince, non signée et non datée, vaisseau immobile sur ses ancres au milieu d'une tempête, avec ce *motto :* SVSTINEBO, qui semble avoir précédé et qui pourrait avoir inspiré la devise analogue si connue de Maurice : *Je maintiendrai,* laquelle figure encore aujourd'hui sur les armoiries du roi des Pays-Bas.

La première de ces deux médailles est gravée, pl. XVII, n° 3, dans le *Trésor de Numismatique,* Œuvre de Dupré et de Warin; il n'est pas inutile d'avertir les lecteurs que par suite d'une distraction inexplicable, dans le texte de cet ouvrage, p. 11, on a donné la biographie de Guillaume le Taciturne, mort en 1584, au lieu de celle de son fils aîné, Philippe-Guillaume, tout en laissant le nom de celui-ci à la première ligne de l'article. La seconde des médailles de Philippe-Guillaume que nous venons de citer se trouve dans le recueil de Van Loon, t. I, p. 462.

Digitized by Google

ment, qui prouve une fois de plus qu'on peut faire grand dans le plus étroit espace, *maxima minimis*, et qui nous offre les traits d'un des plus célèbres capitaines de son temps, d'un héros comparable à Henri IV, à Alexandre Farnèse et à Spinola, est l'un des plus curieux de la série des intailles modernes du Cabinet national[1].

La *Société de l'histoire de l'Art français,* heureuse de faire connaître sous une face nouvelle le premier des médailleurs français, a cru devoir, par dérogation à ses habitudes, illustrer cette notice avec la reproduction du saphir signé G. D. F. que les lecteurs des *Nouvelles Archives* ont déjà vu dans le Bulletin de 1875, en y ajoutant celle de la médaille de Maurice de Nassau publiée par G. van Loon. C'était la seule manière de

1. Au Cabinet des médailles, la petite pierre de Maurice de Nassau, gravée sur saphir par G. Dupré, est exposée dans la vitrine des intailles modernes, à côté d'une cornaline octogone d'un module encore moindre, 14 mill. de haut. sur 12 de largeur. Cette cornaline représente, le buste de face, avec armure et écharpe, Frédéric-Henri de Nassau, frère puîné et consanguin de Maurice. Le prince Frédéric-Henri, filleul de notre Henri IV et de Frédéric II, roi de Danemarck, fils de Guillaume le Taciturne, prince d'Orange et stathouder, et de sa quatrième femme, Louise de Coligny, naquit en janvier 1584, l'année même où son père fut assassiné en juillet. Élève de son frère, auquel physiquement il ressemblait beaucoup et dont il égala presque la renommée, Frédéric-Henri lui succéda non seulement dans la principauté d'Orange, mais dans le stathoudérat. On peut juger de l'exactitude de l'attribution de cette cornaline à Frédéric-Henri en comparant l'effigie qui y paraît avec les portraits gravés des deux frères de la série iconographique du Cabinet des Estampes, avec leurs médailles publiées par G. Van Loon, ouvrage cité plus haut, et même avec leurs monnaies de la principauté d'Orange réunies sur la planche 100 du tome III des *Monnaies féodales de France* de F. Poey d'Avant sous les nos 1 à 5 et 6 à 15. La cornaline représentant Frédéric-Henri de Nassau porte le no 2495 dans mon *Catalogue général des camées*, etc. du Cabinet national, publié en 1858.

Digitized by Google

permettre de juger de l'exactitude de notre double hypothèse.

1.

PIERRE GRAVÉE.

2.

MÉDAILLE ET REVERS.

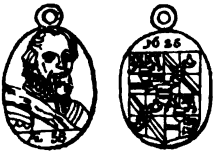

Un mot encore. En donnant à *Guillaume Dupré* le titre de premier des médailleurs français, j'entendais parler seulement des auteurs de médailles proprement dites, et non pas des graveurs de monnaies. S'il s'agissait de nommer le premier de nos artistes dans cette spécialité, il faudrait revoir les belles espèces de ce *Marc Béchot* dont Henri II loue avec tant de justice « la suffisance, la prodhommie et la longue experience « en l'art de tailler et sculpter et graver, » dans les lettres patentes de 1547 par lesquelles ce prince lui octroyait l'office de tailleur, sculpteur et graveur de ses monnaies[1]; mais, je le répète, je parle uniquement des

1. *Graveurs généraux et particuliers des monnaies de France*, etc., par Albert Barre. Paris, 1867. (V. p. 6.) Tirage à part de l'Annuaire de la Société de numismatique.

Digitized by Google

médailles et dis de propos délibéré que je place *Guillaume Dupré* avant *Nicolas Briot* et *Jean Warin*. Entre ces deux hommes et *Dupré*, il y a la distance du talent au génie. Chez nous, je ne connais rien de supérieur aux médailles de *Dupré;* on ne peut les comparer qu'à ces grands médaillons de Catherine de Médicis et de ses fils[1] dont mon collègue et ami M. Anatole de Montaiglon entretenait les lecteurs des *Nouvelles Archives de l'Art français* il y a déjà huit ans[2]. Encore faut-il songer que ces petits bas-reliefs, copiés et exécutés par des procédés spéciaux, ingénieusement devinés et clairement exposés par le critique dont je viens d'écrire le nom, composent une série à part et qu'il ne serait pas juste de les mettre en parallèle avec de véritables médailles, comme celles que l'on doit à *Dupré*.

ANATOLE CHABOUILLET.

1. On peut voir d'excellentes reproductions de 4 spécimens de cette série dans le *Trésor de numismatique*, méd. françaises, 1re partie, pl. XVI, nos 1 et 2; XX, n° 1, et XXIV, n° 1.

2. Voyez *Nouvelles Archives de l'Art français*, t. I publié en 1872, p. 200 et suiv., à la suite de documents, communiqués par M. Benjamin Fillon, relatifs aux mouleurs en médailles.

Digitized by Google

CLAUDE VIGNON

QUITTANCE

D'UN TABLEAU POUR LES MATHURINS

(1646-7)

Communiquée par M. Léopold Delisle.

Plus payé à M. *Vignon*, Peintre du Roy, la somme de 150 l. pour le tableau qu'il a falu mettre à l'hostel (*sic*) de S. Jean, celuy qui y estoit auparavant estant trop petit à cause du changement de décoration que Monseigneur le Général y a faitte, et celuy qui y estoit ayant esté porté en la Chambre syndicalle au Collège royal, pour ce 150 l.

Compte de la confrérie de S. Jean l'Évangéliste, fondée en l'église des RR. PP. Mathurins, à Paris, pour les années 1646 et 1647.

(B. N. Mss. français, 21872, fol. 158.)

La meilleure notice sur *Claude Vignon*, dont on voit à Sainte-Croix d'Orléans un bien beau et très vigoureux tableau de saint Mamert agenouillé aux pieds du Christ en croix, est comme toujours pour les artistes de l'Académie royale l'éloge de Guillet de Saint-Georges, publié, en 1854, dans les *Mémoires inédits des Académiciens*. En rappelant le détail amusant que, s'étant marié deux fois, il eut de chacune de ses deux femmes dix-sept enfants, en tout trente-quatre, ce qui est un joli chiffre, — Jal, dans son dictionnaire, p. 1267-9, a retrouvé les noms de vingt-quatre, — il est bien plus curieux de trouver dans Guillet l'éclaircissement du document que nous communique M. Delisle. « On voit de sa

Digitized by Google

main... dans deux chapelles de l'église des Mathurins, un saint Jean l'Évangéliste, dans l'une, et un saint Charlemagne, dans l'autre (Mémoires inédits, I, 275). » Dans l'article que Piganiol a consacré au couvent des religieuses de la Sainte-Trinité et rédemption des captifs, surnommés Mathurins, VI, 277-304, qui étaient aux environs de l'hôtel Cluny, dans la rue des Mathurins, entre la rue Saint-Jacques et la rue de la Harpe, on voit que la confrérie de Saint-Charlemagne était celle des Messagers de l'Université, dont Charlemagne passait pour le fondateur, et que celle de saint Jean-Porte-Latine était celle des libraires et imprimeurs de Paris. Le compte dont M. Delisle nous a donné l'extrait émanant de cette dernière, dont la chambre syndicale était, comme on l'a vu, au Collège de France, nous avons ici le prix et la date du saint Jean. Quand au général des Mathurins, c'était en 1646 et 1647 le P. Louis Petit, dont il est d'ailleurs question dans Piganiol, pour des travaux de décoration faits dans l'église des Mathurins. (T. VI, p. 287-90.)

A. DE M.

Digitized by Google

COMPIGNIE,

TOURNEUR DU ROI.

VERS 1755.

A l'une des séances du mois de janvier dernier de la Société des antiquaires de France, M. Schlumberger a montré deux médaillons en cuivre, de forme ronde et mis sous verre dans des bordures d'écaille, qui nous apprennent le nom d'un très habile ouvrier. Ce sont, comme on le voit par les inscriptions, des reproductions, nécessairement fort sommaires, des deux vues du port de Marseille de *Joseph Vernet*. Comme celles-ci ont été peintes de 1751 à 1753 et qu'elles ont été gravées dans les années qui suivirent immédiatement, il est certain que les médaillons de *Compignie*, qui a dû travailler d'après les gravures, furent exécutés sous le règne de Louis XV.

Voici les deux inscriptions gravées en cercle autour de la vue et à l'intérieur d'un encadrement ornemental également circulaire :

Première vue de Marseille exécutée sur le tour par Compignie Tourneur du Roy à Paris d'après le tableau original de M. Vernet peintre de Sa Majesté.

Seconde vue de Marseille. Fontaine Saint-Jean exécutée sur le tour par Compignie Tourneur du Roi à Paris d'après le tableau original de M. Vernet peintre de Sa Majesté.

Ces médaillons ronds, de la grandeur d'une boîte de tabatière, et c'est probablement pour décorer des tabatières qu'ils ont été faits, ne sont pas l'œuvre même exécutée sur le tour par *Compignie*, mais de véritables épreuves. Ce qu'il a travaillé au

Digitized by Google

tour c'est un coin de métal qu'il a gravé en relief, et sur lequel il a pu indéfiniment estamper de minces feuilles de métal, comme celles-ci. Ce qui le prouve, c'est que les traits en creux du revers, qu'on voit au travers de la plaque d'écaille qui préserve le côté postérieur, sont bien plus vifs que le relief du côté destiné à être vu. Il faut ajouter que par un assez méchant goût, pendant que le paysage, la mer, les vaisseaux et les figures sont restés à l'état nu et brillent de tout l'éclat du métal, les ciels sont empâtés de peinture à l'huile.

En tous cas ce n'est l'œuvre que d'un artisan, mais ce nom était bon à relever; quand il s'en tenait aux vraies conditions de son métier, il est certain que ce devait être un tourneur des plus habiles.

A. DE M.

Digitized by Google

LA TENTURE DES INDES

PAR

ALEXANDRE-FRANÇOIS DESPORTES

Documents communiqués par M. J. J. Guiffrey.

Les tapisseries connues sous la désignation de *tenture des Indes* et dont les modèles sont dus, pour la plus grande part, au talent du plus célèbre des *Desportes*, jouissent d'une renommée générale. On les voit périodiquement figurer dans l'escalier du palais de l'Industrie, à chaque salon annuel. La série complète se compose de huit pièces dont M. Lacordaire indique les sujets dans la *Notice des Gobelins* publiée en 1853, sous les titres suivants :

1° Le combat des animaux; c'est le tableau dont l'auteur lui-même présente ici la description. D'après *Desportes*, il aurait occupé dans la série le n° 4,

2° Le chameau,

3° Le chasseur,

4° Le cheval rayé ou le zèbre,

5° Les taureaux,

6° Les pêcheurs,

7° Le Roi porté par deux Maures,

8° L'Indien à cheval.

Il y eut deux tentures des Indes. Celle dont il est ici question fut la seconde. *Desportes* seul en est l'auteur. La première, exécutée de 1687 à 1692, sur les modèles de *Fontenay*, *Houasse*, *Bonnemer*, *Yvart* et *Desportes*, reproduisait une tenture en huit pièces, originaire des Indes, offerte au roi par un prince d'Orange et représentant des animaux, des fleurs, des fruits, des paysages.

La seconde tenture, celle de *Desportes* obtint un immense succès; elle le méritait pleinement par son caractère franchement

Digitized by Google

décoratif. Aussi fut-elle reproduite maintes fois dans le cours du dix-huitième siècle. Les sujets venaient-ils à manquer? On remettait sur le métier la tenture des Indes. Cela dura jusqu'à la Révolution.

Est-il bien nécessaire de rappeler ici qu'*Alexandre-François Desportes*, né à Champigneul, le 24 février 1661, mourut à Paris le 15 avril 1743, après avoir été admis à l'Académie le 1er août 1699; que son fils, *Claude-François*, né à Paris en 1695, académicien en 1723, mourut le 31 mai 1774, après avoir suivi les traces et imité le genre de son père; enfin que *Nicolas Desportes*, neveu de *Claude-François*, entra à son tour à l'Académie le 30 juillet 1757? C'est ce dernier qui écrivait en 1785 à M. d'Angiviller la lettre qu'on lira ci-après sous le n° II. Il mourut en 1787.

J. J. G.

I.

Lettre de Desportes à M. Orry.

1er décembre 1738.

Monseigneur,

Messieurs *Gabrielle* et *de Cotte* ayant vu mon quatriesme tableau, ie croyoist qu'ils en auroints rendu compte à Vostre Grandeur et qu'elle ordonneroist qu'on le porte à Versailles pour que le Roy le voye; ce sera apparamment pour dimanche prochain. Je croy devoir en attandant vous en envoyer la description affin qu'en accompagnant Sa Majesté lorsqu'elle le vera, elle puisse plus aisément l'entretenir de ce qu'il représente; il auroit été à désirer pour moy que vostre grandeur l'eust comparé à l'ancien pour juger combien d'objet j'y ay augmanté et comme les autres y sont tournez tout autrement.

Par la gracieuse lettre que vous m'i fites l'honneur de m'escrirre de vostre main le 30 juin dernier, vous avé la bonté de me fairre espérer deux choses : une gratification secrette et proportionné à la moitié de mon ouvrage.

Digitized by Google

et une autre faveur qui depend de vous seulle et qui ne coutera rien au Roy; celle-la seulle me feroit oublier tout le reste et mettroit le comble à mes satisfactions parce qu'ayant depancé plus de douze mille livres pour m'accommoder où ie suis, il n'en reviendra rien aux miens si ce logement passe en d'autre main.

Vostre grandeur ayant vû des ouvrages de mon fils lorsqu'elle vint voir mon premier tableau, elle en parut très satisfaite. L'accadémie l'a recu dans son illustre corps dès 1723. J'ose assur vostre grandeur que c'est un bon sujet et qu'elle ne peut guerre le mettre en de meilleure main.

Je promis à vostre grandeur, en repondant à cette lettre, que ie feroit mon possible pour meriter ses bontez par mon quatriesme tableau, l'esperance qu'elle me donnoit a telement soutenus mon courage que j'esperre qu'en le voyant, elle me trouvera de parole. De quoy mon zelle ne sera-t-il pas capable dans ce qui me reste à fairre si cest encouragement m'est accordé? Je suplie très humblement vostre grandeur d'avoir quelque égard à mes anciens services et à tout ce que j'ay quitté de fortune en Pollogne et depuis en Angleterre pour me rendre aux ordres du Roy.

J'ay l'honeur d'estre avec un très profond respect de Vostre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur.

Desportes.

A Paris, ce 1er décembre 1738.

Description du quatrieme tableau de la tenture des Indes, fait pour le service du Roy, pour etre executé en tapisseries aux Gobelins par l'ordre de Monseigneur

Digitized by Google

Orry, ministre d'État, controlleur général des finances, directeur général des bâtimens du Roy, arts, manufactures et jardins de Sa Majesté, peint par Desportes, pendant les mois de juillet, aoust, septembre, octobre et novembre de la presente année 1738.

Ce tableau a 12 pieds de long sur 11 et demy de haut, et représente des combats d'animaux et oiseaux la plupart des Indes, dans un païsage dont les arbres, fruits, fleurs et plantes marquent les mêmes climats.

Sur un grand arbre chargé de poires d'acajou produisant la petite noix d'acajou et garny de grands feuillages bien terminés, se trouve perché une espèce de duc ou chat-huant à qui une grande quantité d'oiseaux d'espèces différentes et rares font la guerre.

Sur le plan de derrière paroit un grand arbre apellé chou-palmiste chargé de son fruit, dont le tronc est environné de la plante volubilis avec ses fleurs et feuilles. Sur le même plan un aiglon fond à tire d'aisle sur une autruche tandis que le masle, de l'autre côté, semble vouloir la secourir.

Sur le plan endeça, un lion tient avec ses dents et ses grifes une espèce d'élan singulier qui tâche de s'échaper. Un peu derrière, un tigre de la petite espèce s'élance sur un sanglier animé, et, apuyant sa grife sur sa hure, cherche à s'emparer de l'oreille pour le coeffer.

Sur le devant du tableau, un cerf terrassé et aux abois est saisy à la gorge par une lionne, tandis qu'un chien, animé de colère et de crainte, regarde cette bête fauve comme sa proye et n'ose l'abandonner, ny le disputer contre un si rude adversaire. Un autre chien jetté par terre marque par son attitude la douleur qu'il ressent de sa blessure. Derrière la tête du cerf, un croquodille,

Digitized by Google

sorty de dessous des plantes aquatiques, emporte dans sa gueulle un bellier de Barbarie.

Dans l'eau qui règne au bas du tableau sont plusieurs poissons rares, et sur les bords quelques crabes auprès de l'autruche masle. Il y a aussi la plante poussée par la racine de cassave ou manioc dont les habitans des isles font leur pain; derrière le cerf est la plante Sollanum furieuse, et derrière le sanglier, celle de tabac, et plusieurs autres d'espèces curieuses. Le tout finy avec beaucoup de soin, pour ce la somme de...[1]

II.

Lettre de Desportes le neveu à M. d'Angiviller.

Monsieur le Comte,

Il y a déjà du tems que tous les ouvrages de feu M. *Desportes*, mon oncle, ont été transportés à la manufacture de Sève. L'état que j'avois eu l'honneur de vous remettre a été examiné et vérifié par M. *Pierre* et MM. *Bachelier* et *La Grenée;* ils l'ont trouvé non seulement exact, mais plus étendu, parce que j'y ai ajouté beaucoup d'études que j'ay retrouvées depuis; présentement je vous suplie, Monsieur le Comte, pour consommer cette affaire, que vous donniez vos ordres pour me faire expédier le brevet de la pension que vos bontés m'ont fait obtenir du Roy; je désire infiniment recevoir ce brevet, je n'ay pas ozé le solliciter plustot de crainte de vous importuner; mais j'ay tant de confiance à votre générosité que je prend la liberté de vous suplier de me le faire expédier, afin que je puisse jouir avec tranquilité de vos bienfaits.

Je suis avec etc. *Des Portes.*

A Paris, ce 26 avril 1785.

1. Le prix du tableau n'est pas mentionné.

Digitized by Google

DUMONT LE ROMAIN

DESSUS DE PORTE

POUR LE CHATEAU DE LA MUETTE

(1749).

Un de nos confrères avait projeté une étude complète sur le peintre *Dumont le Romain;* il avait déjà rassemblé beaucoup de notes et un certain nombre de documents inédits. Cette étude ne paraîtra pas. Le travail commencé par Henri Lot était trop peu avancé pour qu'un autre puisse le terminer. Il n'y avait rien d'écrit. Aussi nous décidons-nous à donner ici quelques pièces de peu d'importance, destinées à prendre place dans cette monographie, si la mort n'avait empêché l'historien de *Dumont le Romain* de mettre son projet à exécution.

Comment avait-il été amené à s'occuper de celui-là plutôt que de tant d'autres peintres plus célèbres ou plus intéressants? Il lui était arrivé l'aventure commune à tant d'amateurs. En examinant de près des tableaux qui lui venaient par héritage, il s'était peu à peu intéressé à l'auteur de la peinture, il avait voulu connaître sa vie, il avait réuni quelques pièces sur ses ouvrages, il avait recherché son portrait; ainsi était née l'idée d'une biographie détaillée. L'auteur nous aurait probablement fourni quelques détails sur ces dessus de porte commandés pour la Muette et aussi sur cette note énigmatique qui accompagne la dernière pièce et qui en constitue le seul intérêt : « M. Dumont, mort sans enfans, laisse sa veuve avec une fortune aussi réelle qu'imprévue. » Avait-il gagné à la loterie? Thésaurisait-il en cachette? Mystère.

Nous renvoyons le lecteur aux documents publiés par M. Lavigne dans notre recueil sur la famille des Dumont, en 1874-75 (p. 233-262) et en 1877 (p. 219-274).

J. J. G.

Digitized by Google

I.

Lettre de M. Lenormand de Tournehem sur M. Dumont le Romain.

A Marly, le 13 mai 1749.

Vous pouvez, Monsieur, puisque vous le jugés nécessaire pour le bien de l'Académie, faire l'acquisition pour le Roi des statues et bustes qui restent au s^r *Robert*, ne voulant pas refuser ce qui peut faire du bien aux élèves et leur procurer la facilité d'acquérir des talens.

M. *Dumont le Romain* m'a proposé pour les quatre dessus de porte du salon de la Muette, plusieurs sujets, entre lesquels j'ai choisi les quatre suivants :

La Paix, sous la figure d'une femme, avec ses attributs.

La Victoire, *idem*, tenant un laurier.

L'Abondance, aussi sous la figure d'une femme.

Et la Generosité, *idem*.

En conséquence du choix que j'ai fait, je vous prie de dire à M. *Dumont* de travailler incessamment à ces quatre tableaux.

Je suis très véritablement, Monsieur, etc.

Lenormant.

II.

Remerciement de Dumont le Romain à M. de Marigny.

Monsieur,

Je suis pénétré des bienfaits du Roy et de vos bontés[1]. Permettez-moy, Monsieur, de vous en marquer toutte

1. L'artiste venait d'obtenir un logement aux galeries du Louvre. Le brevet que nous avons signalé (*Nouvelles Archives*, 1873, p. 95) porte la date du 20 mai 1764.

Digitized by Google

ma reconnoissance. J'ay reçu le brevet et la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, qui met le comble à vos faveurs. Je n'oublieray jamais la manière avec laquelle vous dispensez les grâces qu'on vous demande. Rien ne manquera à ma satisfaction, si je puis vous faire connoistre, Monsieur, à quel point j'y suis sensible.

Je suis avec respect, etc.

J. Du Mont le Romain.

A Paris, ce 30 juin 1764.

III.

Note sur la succession de Dumont le Romain.

Département des Arts.

Note pour mon camarade[1].

M. *Pierre* demande pour la succession de M. *Dumont le Romain* le payement de ce qui lui reste dû, sur les Batimens, de sa pension.

1. M. Pierre n'ignore pas que cette partie est la moins arréragée de toutes celles de cette classe et que M. Dumont, mort sans enfans, laisse sa veuve avec une fortune aussi réelle qu'imprevûe (observation en marge de la note).

Digitized by Google

BILLET D'ENTERREMENT

DE

CHARLES-ANTOINE COYPEL

PREMIER PEINTRE DU ROI

(15 juin 1752).

Communiqué par M. Chabouillet.

Le *Bulletin* de notre Société a reproduit à diverses reprises les billets d'enterrement de certains artistes du siècle dernier, et notamment ceux de *Gabriel Audran*, graveur, 15 mars 1740 (p. 99); de *Robert le Lorrain*, sculpteur, 2 juin 1743 (p. 130); de la veuve de M. *Lapierre*, sculpteur, 30 mai 1719 (p. 170); de la veuve de *Josse Tristan*, peintre, ancien recteur de l'académie de Saint-Luc (p. 170); de la veuve de *Monthéan*, sculpteur, 19 janvier 1706 (p. 171); de *Nicolas Lancret*, 14 septembre 1743 (p. 171); et d'un certain nombre d'artistes contemporains. En ce moment, un recueil exclusivement composé de billets mortuaires du XIXe siècle, réunis par les soins de notre confrère, M. H. Lavigne, est à l'impression. La pièce suivante, retrouvée dans les papiers du Cabinet des médailles, se trouverait dépaysée dans la collection formée par M. Lavigne et nous avons pensé que l'importance du personnage, avec la désignation de tous ses titres et dignités, rendait ce document digne d'être tiré de l'oubli. Coypel était mort le 14 juin 1752; on voit qu'il fut enterré le lendemain de sa mort. Comme toujours, cette pièce n'a été sauvée de la destruction que parce qu'on l'avait employée à un usage auquel elle n'était pas destinée. Elle servait d'enveloppe ou de chemise à des papiers de Gros de Boze, ancien garde du cabinet des raretés et médailles du Roi.

C.

Digitized by Google

Vous estes prié d'assister au convoy et enterrement de Messire Charles-Antoine *Coypel*, écuyer, premier Peintre du Roy et de Monseigneur le duc d'Orléans, directeur et recteur de l'Académie royale de peinture et de sculpture, garde des dessins du cabinet de Sa Majesté, et censeur royal, décédé en son appartement aux Galleries du Louvre; qui se fera aujourd'huy jeudy, quinzième juin 1752, à sept heures précises du soir, en l'église royale de Saint-Germain-l'Auxerrois, sa paroisse, où il sera inhumé.

REQUIESCAT IN PACE.

Le *Requiescat* est en caractères gras mais moindres que le reste.

Digitized by Google

LES SCULPTEURS

VINACHE ET GILLET

(1755-1789).

Documents communiqués par M. J.-J. Guiffrey.

Le sculpteur *Jean-Joseph Vinache*, né en 1696, mort le 1er décembre 1754, faisait partie de l'Académie depuis le 27 mai 1741. Il travailla surtout pour les églises et les châteaux, ce qui explique la demi-obscurité qui enveloppe aujourd'hui sa mémoire. Son morceau de réception, représentant l'Amour liant les bras à Hercule, est au Louvre (n° 264 du catalogue de la sculpture, 1873).

La pièce par laquelle le sculpteur *Nicolas-François Gillet* s'engage à terminer les œuvres inachevées de *Vinache* nous fait connaître deux ouvrages de ce dernier : une statue représentant l'Aurore et un groupe d'enfants, probablement le groupe appelé dans la récapitulation des sommes payées au sculpteur les enfants de Sarrazin. Bien qu'il prenne dans ce marché le titre de sculpteur du Roi, *Gillet* n'était pas encore académicien. Sa nomination ne date que du 30 avril 1757; mais il avait probablement subi la première épreuve et se trouvait au nombre des agréés. Il mourut le 7 février 1791, à l'âge de quatre-vingt-deux ans; sa naissance remonte donc à 1708 ou 1709. Appelé en Russie en 1758, *Gillet* y resta jusqu'en 1778 et prit à son retour le titre peut-être trop ambitieux d'ancien directeur de l'Académie de Saint-Pétersbourg. Il avait exécuté, pendant son séjour, une statue de Pierre le Grand et une autre du grand duc Paul. Nagler nous apprend encore qu'il avait deux filles, Félicité et Sophie, et ajoute même que cette dernière fut agréée à l'Académie, comme peintre, ce qui ne s'accorde pas avec les procès-verbaux de la compagnie.

C'est probablement Sophie Gillet qui épousa le peintre *Étienne de Lavallée-Poussin*, ainsi qu'on le voit par la pièce III.

J. J. G.

Digitized by Google

I.

Note sur la succession de M. Vinache, sculpteur du Roi.

Étant sur le point de liquider les ouvrages de feu M. *Vinache*, j'ai relu, Monsieur, le bordereau que vous m'avez communiqué au commencement de l'année et dont je vous envoye copie afin de vous demander, pour mon éclaircissement, si les cinq premiers acomptes formant la somme de 6800 l., laquelle jointe avec les quatre autre acomptes faisant un total de 21,500, si, dis-je, cette somme de 6800 l. a été payée par vos mains. Je vous fais, Monsieur, cette demande par ce que je trouve cette même somme, avec peu de différence, dans les dattes portées sur un registre tenu par Mrs *Coypel* et *Lépicié*, comme payée sur les fonds des Bâtiments. Vos observations, Monsieur, sur ce sujet me deviendront nécessaires pour présenter en conséquence mon état de demandes à Monsieur le directeur et ordonnateur général sur lesd. ouvrages qui restent à payer à la dame veuve *Vinache*, par les Bâtiments.

Acomptes donnés sur la copie des enfants de *Sarrazin*.

Par les Bâtiments :

Le 22 décembre 1749.	1,200 l.
Le 3 aoust 1750.	2,000
Le 2 mai 1751.	2,000
Le 20 juillet 1751.	1,200
Le 3 février 1752.	1,200
Le 26 décembre 1752.	1,200
Le 12 novembre 1754.	2,000
Total. . . .	10,800 l.

Digitized by Google

Suivant le bordereau de M. Collin :

Le 4 décembre 1749	1,200 l.
Le 8 mars 1751.	2,000
Le 28 juillet 1751.	1,200
Le 9 février 1752	1,200
Le 2 janvier 1753.	1,200
Le 11 octobre 1753.	3,000
Le 23 septembre 1754.	3,000
Le 12 septembre 1755.	8,200
Ledit jour	500
	21,500 l.

II.

Contrat par lequel F.-N. Gillet s'engage à terminer les ouvrages laissés inachevés par Vinache.

Je soussigné, *François-Nicolas Gillet*, sculpteur du Roy, promets et m'engage entre les mains de M. *Cochin*, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de peinture et de sculpture, chargé du détail des arts par Monsieur le marquis de Marigny, directeur et ordonnateur général des Bâtiments du Roy, de finir et terminer les ouvrages commencés pour le Roy par feu M. *Vinache*, aussy sculpteur du Roy, consistant en une figure de marbre de six pieds de proportion représentant l'*Aurore*, et en un grouppe de deux enfants avec accessoires, aussy en marbre, pour la somme de cinq mille livres, à laquelle somme j'ai traitté avec madame la veuve *Vinache*, du consentement de Monsieur le directeur général, sçavoir : la somme de 2000 l. pour la figure de l'*Aurore*, et celle de 3000 l. pour le grouppe d'enfans, promettant de terminer lesdits ouvrages dans le cours de trois années

Digitized by Google

à commencer de ce jour, scavoir : la figure de l'*Aurore* dans le cours d'une année, et le grouppe d'enfans dans le cours de deux années suivantes ; et demandant à recevoir en acompte sur la figure de l'*Aurore* pendant le cours de l'ouvrage la somme de 1200 l. et celle de 800 l. restante en livrant la ditte figure ; et pour le grouppe d'enfants, en acompte pendant le cours de l'ouvrage, la somme de 1800 l., et en livrant ce grouppe celle de 1200 l. restante, et je remets le présent engagement entre les mains de M. *Cochin* afin qu'il puisse en rendre compte selon les circonstances à M. le directeur général des bâtiments du Roy.

A Paris, ce 23 décembre 1755. — Signé : F. N. Gillet.

Conforme à l'original déposé en mes mains, ce 23 décembre 1755.

C. Cochin.

Je soussigné C. B. Vitry, veuve de M. *Vinache*, sculpteur du Roy, reconnois avoir traitté avec M. *Gillet*, aussy sculpteur du Roy, du consentement de Monsieur le marquis de Marigny, directeur et ordonnateur général des Bâtiments du Roy, pour terminer entièrement les ouvrages cy dessus énoncés, commencés pour le Roy par le feu s^r *Vinache*, mon époux, à la somme de cinq mille livres, et m'engage à laisser pour sûreté envers les Bâtiments du Roy une somme de 2000 l. à retenir sur ce qui peut m'y être dû ; laquelle somme je ne toucheray que lorsque lesdits ouvrages seront terminez et livrés.

A Paris, ce 23 décembre 1755.

Signé : *C. B. Vitry-Vinache.*

Conforme à l'original déposé en mes mains, ce 23 décembre 1755.

C. Cochin.

Digitized by Google

III.

Lettre de Lavallée-Poussin, peintre, à M. d'Angiviller.

Monsieur le Comte,

Enhardi par M. *Pierre*, premier peintre du Roy, mon cher et respectable maître, je prends la liberté de vous faire part de mon mariage avec Demoiselle *Gillet*, fille du s. *Gillet*, sculpteur du Roy et de son Académie, et ancien directeur de l'Académie impériale de Russie à Petersbourg. Oserai-je me flatter que le protecteur immédiat des arts daignera devenir le mien en signant à notre contrat de mariage que je vous suplie, Monsieur le Comte, de me permêtre de vous présenter. Vous prenez tant de plaisir à favoriser les arts et ceux qui les professent que je me livre avec confiance à l'espoir d'obtenir une grâce si propre à accroître le désir que j'ai de justifier vos bontés.

Je suis, etc...

De Lavallée-Poussin,
de l'ordre de Malthe.

Ce 22 aoust 1788.

La réponse de M. d'Angiviller, en date du 24 août, ne contenant aucun détail nouveau, accordait bien entendu la faveur sollicitée.

IV.

Réception de La Vallée-Poussin, Giraud et Delaunay à l'Académie.

Dimanche 6 aoust 89[1].

Les s^rs *Lavallée-Poussin*, peintre, *Giraud*, sculpteur

1. Les trois artistes furent reçus académiciens à la même séance, le 28 août seulement. *Étienne de La Vallée-Poussin* avait présenté comme morceau de réception le Retour du jeune Tobie;

Digitized by Google

et *de Launay*, graveur, ci-devant agréés, présentèrent le 29 du mois dernier à l'Académie royale de peinture, les morceaux de réception qui leur avoient été prescrits. Ces morceaux parurent à cette compagnie dignes de leur suffrage et mériter à leurs auteurs leur admission en qualité d'académiciens.

Votre Majesté est en conséquence suppliée de vouloir bien confirmer ce choix de son Académie de peinture.

Nicolas Delaunay, les portraits gravés de MM. *de Troy* fils et *Leclerc*, d'après *Aved* et *Nonnotte*, dont les planches sont conservées aujourd'hui à la Chalcographie du Louvre. Quant au sculpteur *Jean-Baptiste Giraud*, il ne figure pas dans la liste des morceaux de réception présentés à l'Académie. Né à Aix, en 1752, cet artiste vivait encore en 1831, car il a un article dans le dictionnaire de Gabet qui assure qu'il s'était formé seul et n'avait point eu de maître.

Digitized by Google

DONATION

DU

COMTE DE CAYLUS

A L'ACADÉMIE DE PEINTURE

POUR LA FONDATION DU CONCOURS DIT DE LA TÊTE D'EXPRESSION

(21 juin 1760).

Pièce communiquée par M. Charles Henry.

On connaît bien le concours annuel ouvert depuis 1760, sous le nom de concours de la tête d'expression. On sait que ce concours a été établi par le comte de Caylus, qui constitua à l'Académie un fonds spécial pour cette destination. Les anciennes *Archives de l'Art français* (2e série, t. I, p. 195-208) ont donné la liste des lauréats depuis 1760 jusqu'en 1861, en la faisant suivre de la nomenclature des artistes qui ont remporté le prix de la demi-figure peinte, dit du torse, fondé par *Maurice Quantin de Latour*. Que de noms oubliés parmi ces vainqueurs!

Aujourd'hui M. Henry a retrouvé, sur les indications de M. Campardon, le texte même de la fondation de Caylus, mais trop tard pour l'insérer dans les *Mémoires de Cochin* où était la vraie place de ce document. Les membres de la Société n'y perdront rien, car M. Henry a pensé qu'il ne saurait faire un meilleur emploi de sa trouvaille qu'en l'imprimant dans notre recueil.

Cette pièce est empruntée aux registres des insinuations du Châtelet[1]. (Archives nat., Y 394, f° 36.)

1. On trouve dans ces registres d'autres actes intéressant le comte de Caylus :

Y 289, f° 448 : 8 juin 1714. Insinuation d'un acte par lequel l'évêque d'Auxerre fait un legs à son neveu.

Y 328, f° 119 : 12 août 1729. Insinuation d'un acte par lequel Caylus fait donation de rentes viagères à divers domestiques de feue la comtesse de Caylus, sa mère.

Digitized by Google

DONATION DE CAYLUS A L'ACADÉMIE DE PEINTURE.

21 juin 1760.

Par devant les conseillers du Roy, notaires à Paris soussignés, furent présents très haut et très puissant seigneur Anne-Claude-Philippes de Thubières de Grimoard de Pestel de Lévy de Caylus, chevalier, comte de Chaylus, marquis de Ternay, baron de Branzac, Pestel, Fontanges, La Roche-Salers, Privezac, Beauzac, Asprières, Préveuquière, Malleville, Taurine, Salanech, Candor, Moalitaur et autres lieux, conseiller né d'honneur au parlement de Toulouse et honoraire de l'Académie royalle des inscriptions et belles lettres, demeurant à Paris à l'Orangerie des Thuilleries, paroisse Saint-Germain l'Auxerrois, d'une part;

Et s^r *Jean Restout*, Recteur, à présent recteur en quartier de l'Académie de peinture et de sculpture, demeurant à Paris, aux Galleries du Louvre, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois;

Sr *Noël Hallé*, professeur en exercice au mois de février dernier de ladite Académie de peinture et de sculpture, demeurant à Paris, cloistre et paroisse Saint-Benoist.

Sr *Jean-Siméon Chardin*, conseiller et trésorier de l'Académie, demeurant aux Galleries du Louvre, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois;

Et s^r *Joseph-Marie Vien*, professeur actuellement en exercice, demeurant au vieux Louvre, susd. paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, tous d'autre part;

Sr *Charles-Nicolas Cochin*, secrétaire de lad. Académie, demeurant au vieux Louvre, susd. paroisse Saint-Germain l'Auxerrois.

Digitized by Google

Lesquels ont dit que mondit seigneur comte de Caylus, pour contribuer au progrets de la peinture et de la sculpture et augmenter de plus en plus l'émulation des personnes qui s'adonnent aux arts aussy utiles qu'agréables, a formé ce projet de fonder un prix annuel pour l'étude des testes et de l'expression des passions ;

Que mondit seigneur comte de Caylus a proposé à Mrs de l'Académie de peinture et de sculpture de vouloir bien se charger de l'exécution de son projet, persuadé que la décision de ce prix remise entre leurs mains augmenteroit l'envie et la gloire de le mériter ;

Que les propositions dudit seigneur comte de Caylus ont été reçues de Mrs de l'Académie avec les sentiments qui sont dus au zèle dudit seigneur et ont été communiqués à Mr le marquis de Marigny qui en a rendu compte à Sa Majesté et en a obtenu son agrément, ainsy que le tout est constaté :

1° Par la délibération de l'Académie de peinture et de sculpture du neuf février dernier, inscritte sur les registres de lad. Académie, dont une copie délivrée par le dit sr *Cochin*, le sept juin, présent audit acte, controllé à Paris par Blondelet, le dix-neuf dudit présent mois.

2° Et par la copie de la lettre écritte par Mr le marquis de Marigny, le vingt-sept mars dernier, déposé au secrétairiat de lad. Académie, copie de laquelle lettre délivrée aussy par ledit sr *Cochin*, ensemble de ladite délibération sont demeurés jointes à la minutte des présentes après que l'acte fait sur chacune d'icelles mention de l'année, et pourquoy il a été fait, convenu et arrestés entre les partie ce qui suit :

Article premier.

Led. seigneur comte de Caylus fonde par les présentes à perpétuité un prix qui se distribue annuellement

Digitized by Google

comme il sera expliqué dans les articles suivants, à l'élève qui, au jugement de Mrs de l'Académie, aura le mieux réussi, soit dans la peinture, soit dans le dessein, soit dans la sculpture de ronde bosse ou de bas relief [à] atteindre dans une teste l'expression d'une passion.

Article deuxième.

L'étude des testes et de l'expression des passions se fera sur le naturel et non autrement.

Article troisième.

Dans l'assemblée du premier samedy de septembre de chaque année, à commencer de la présente année, il sera nommé par le sort l'un des douze professeurs pour procéder à tout ce qui concerne ce prix.

Article quatrième.

Dans le même mois l'Académie ouvrira aux élèves un concours pour dessiner ou peindre, modeler de ronde bosse ou de bas relief une teste d'après nature, de grandeur naturel représentant l'expression d'une passion.

Article cinquième.

Le professeur désigné par le sort se chargera de chercher, de choisir et d'instruire la personne de l'un ou de l'autre sexe qui voudra bien servir de model et autant que ce sera possible on préferrera pour cette étude une teste de femme.

Article sixième.

Ce modèle sera toujours pris dans l'age de la jeunesse et la vieillesse ne pourra estre employée. L'on évitera avec soin que le choix ne tombe sur des femmes de mauvaises mœurs, et l'on ne se servira pour cet usage d'anciens mandiants ny autres dont la bassesse dans les habitudes extérieures et dans le caractère du visage les rendroit incompatibles avec l'étude des belles formes qui doivent être inséparables de l'expression de ce concours.

Digitized by Google

Article septième.

Pour raison de cette fondation ledit seigneur comte de Caylus a, par ces présentes, donné, ceddé et transporté, sans autre garentie que celle de ces faits et promesses, à l'Académie royalle de peinture et de sculpture, ce accepté par lesdits s^rs comparants,

Deux cent livres de rentes annuelle et perpétuelle au principal de quatre mille livres, constituées au proffit dudit seigneur comte de Caylus sur les états de la province de Bretagne par Mre Jean-Baptiste-Simon Boyer, écuyer, s^r de la Boissière, trésorier général desdits états, en vertu de leur procuration du dix-neuf février mil sept cents cinquante neuf, suivant les deux contrats de constitution de cent livres de rente chacun, au principal de deux mille livres, passé l'un comme l'autre devant Lenoir l^é et son confrère, notaires à Paris, le vingt-cinq janvier mil sept cent soixante, par lesquels contrats les quatre mille livres de rente au même principal, constitués sur lesdits états en vertu de leur procuration du dix-huit février mil sept cent cinquante-neuf, en présence de Me Jacques-Antoine Aillaud, avocat au parlement, par deux contrats passés devant ledit Me Lenoir l^é et son confrère un même jour dix-sept décembre mil sept cent cinquante-neuf, numérottés 1455 et 1486.....

Pour jouir, faire et disposer desdittes rentes par lad. Académie, à commencer la jouissance du vingt-cinq janvier mil sept cents soixante.

Article huitième.

L'employ de ces deux cents livres de rentes sera fait annuellement ainsy qu'il suit : et il en sera accordé cent livres à l'élève qui aura été jugé mériter le prix ou une médaille de pareille valleur.

Cinquantes livres à la personne qui aura bien voulu

Digitized by Google

servir de modèle et les autres cinquante livres serviront aux frais nécessaires.

Ces deux dernières sommes seront remises au professeur désigné pour les employer à leur destination.

Article neuvième.

Le concours sera ouvert tous les ans dans le mois de septembre, à commencer de la présente année et ne pourra être recullé sans importantes raisons.

Article dixième.

Le prix sera adjugé annuellement à la dernière assemblée du mois de septembre par les voix de toute l'Académie, ainsy qu'il est d'usage pour le grand prix.

Article unzième.

Il n'y aura ordinairement qu'un prix de cent livres ainsy qu'il est dit cy-dessus, qui sera donné à celuy d'entre les élèves, soit peintre, soit sculpteur qui aura été jugé le mériter à la pluralité des suffrages. Cependant, s'il arrivoit que les voix se partageassent avec égalité, l'Accadémie offrira au concurrents ou de partager le prix entre eux ou de le tirer au sort.

Article douzième.

Avant que de juger ce prix, l'Académie décidera si les ouvrages présentés méritent qu'il soit accordé, et en cas de diversité de sentiments, cette décision préliminaire sera déterminée par le scrutin ordinaire composé des officiers ayant voix délibérative ainsy qu'il est d'usage pour le grand prix.

Article treizième.

Si le prix n'est pas accordé à cause de la foiblesse des sujets qui auront concouru, il sera remis en l'année suivante, et ce prix sera double, c'est-à-dire de deux cents livres.

Digitized by Google

Article quatorzième.

Cependant s'il y a égalité apparente de méritte entre les élèves des deux talents différents qui concourent, l'Accadémie pourra partager le prix double et en composer deux de cents livres chacun, l'un pour la peinture et l'autre pour la sculpture, ce qui sera décidé par le scrutin ordinaire avant que de procéder au jugement du prix.

Article quinzième.

On ne pourra étendre le refus du prix au-delà d'une année, et au concours suivant, le prix double ou partagé sera accordé.

Article seizième.

Pour éviter que ceux qui auront concouru lorsque le prix n'aura point été accordé, ne voyent l'année suivante le prix donné à des ouvrages inférieurs à ceux qu'ils avoient présentés, on conservera la meilleure ou les deux meillieurs testes, soit en peinture soit en sculpture, pour être représentés au concours suivant et admises à pouvoir remporter le prix si elles se trouvent supérieures ; ainsy toute l'Académie procédera au choix de ces testes qui doivent être réservés, comme elle auroit procédé au jugement du prix.

Article dix-septième.

L'Académie jugera de ce prix suivant l'intention du fondateur, c'est-à-dire qu'elle aura principalement égard à l'art de rendre l'expression des passions.

Article dix-huitième.

La somme accordée pour le prix sera délivrée ce même jour et en la présence de la même assemblée qui l'aura adjugé.

Article dix-neuvième.

Si l'Académie voit les progrès des élèves, dans cette

Digitized by Google

partie difficile de l'art, arriver au degré qui puisse devenir satisfaisant pour le public, la teste qui aura gagné le prix sera exposée l'année suivante avec le grand prix, le jour de la feste de S. Louis.

Article vingtième.

En cas de remboursement des rentes cy-dessus transportées, il sera fait remploy des principaux en acquisition de rente par délibération de M^rs de l'Académie pour sûreté de l'exécution de la présente fondation, et jusqu'au remploy, les deniers de remboursement demeureront entre les mains de tels dépositaires qu'ils auront choisis sans que dans aucun cas ledit seigneur comte de Caylus ses heritiers et ayant causes soient tenus de suivre les remploys ny garands d'aucuns évènements à ce sujet.

Article vingt-unième.

Lesdits s^rs commissaires obligent et engagent l'Académie à tenir et exécuter toutes ces conventions cy-dessus arrestés et afin qu'elles soient remplis avec exactitude; et ayent leur plein et entier effet, le secrétaire de l'Académie aura soin de le dire tous les ans dans l'assemblée dans laquelle sera élu le professeur qui doit présider à cet exercice.

Article vingt-deuxième.

S'il arrivoit que l'Académie laissât écouler trois ans sans faire la distribution du prix fondé par ces présentes, en ce cas les arrérages de la rente cy-dessus donnée, qui auroient dus être employés au prix desdites trois années, appartiendront aux pauvres de la paroisse Saint-Germain l'Auxerrois et seront remis par le trésorier de l'Académie entre les mains du curé de la paroisse qui en fera la distribution, sans être tenu d'en rendre compte; à l'effet de quoy toute personne sera admise, pour assurer la présente fondation, à demander l'exécution de la pré-

Digitized by Google

sente clause qui ne pourra être réputée comminatoire, mais de rigueur.

Article vingt-troisième.

Et attendu qu'aux termes de la présente fondation le premier prix doit être distribué au mois de septembre prochain et que pour lors l'Académie n'aura touché que les arrérages échus au premier juillet précédent, montant à quatre-vingt-six livres treize sols quatre deniers, ledit seigneur comte de Caylus, pour complèter la somme de deux cents livres nécessaire pour cette première distribution, a présentement payé aud. s^r *Chardin* qui le reconnoit et luy a réellement délivré, à la vue des notaires soussignés, en louis d'argent et monnoye ayants cours, la somme de cents treize livres six sols huit deniers dont lesdits s^rs commissaires, esdits noms, quittent, et déchargent, et remercient led. seigneur comte de Caylus.

Et pour l'exécution des présentes, lesd. s^rs commissaires ont élu domicile ici pour l'Académie en la demeure de Mr *Cochin*, secrétaire de l'Académie, et de ses successeurs en laditte place, auxquels lieux nonobstant prometant, obligeant, renonceant.... Fait et passé à Paris, scavoir : à l'égard dudit seigneur comte de Cailus, en sa demeure, et desd. s^rs commissaires, l'an mil sept cent soixante, le vingt-un juin avant midy, vont signer la minutte de présentes à Me Matois, l'un des notaires soussignés.

Et, le trente-un juilliet mil sept cent soixante, est comparu par devant les conseillers du Roy, notaires à Paris soussignés, ledit s^r *Chardin*, conseiller et trésorier de laditte Accadémie de peinture et sculpture, cy-devant dénommé et domicilié.

Lequel a reconnu avoir reçu dud. s^r comte de Caylus

Digitized by Google

la somme de quatre-vingt-six-livres treize sols quatre deniers pour les arrérages desd. deux parties de rente de cent livres chacune sur les états de Bretagne, énoncés en l'acte précédent, échus depuis le vingt-cinq janvier jusque et compris le dernier juin dernier, lesdites quatre-vingt-six livres treize sols quatre deniers faisant avec cent treize livres six sols huit deniers qui ont été payés à lad. Académie de peinture et sculpture es mains dud. s^r *Chardin* par ledit acte cy devant, celle de deux cents livres pour une année échue le premier juilliet présent mois, de deux cents livres de rente, montant de l'objet de ladite fondation.

De laquelle somme de quatre-vingt-six livres treize sols quatre deniers ledit s^r *Chardin*, au nom de ladite Académie, quitte et décharge ledit seigneur comte de Caylus de toutes autres choses.

Dont acte. Fait et passé à Paris en la demeure dudit s^r *Chardin*, lesdits jour et an, et a signé la minutte des présentes étant ensuitte de celle dont expédition est des autres parts, le tout demeuré à Me Mothon, l'un des notaires soussignés. Insinué à Paris, le quatorze aoust mil sept cents soixante à la réquisition du porteur qui a signé, dont acte.

MONNOT.

Digitized by Google

PLACET

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DE PEINTURE, SCULPTURE ET ARCHITECTURE DE TOULOUSE AUX ÉTATS DE LA PROVINCE SUR PLUSIEURS OBJETS DE DÉPENSE

(1763).

Grâce à l'*Almanach des peintres, graveurs*, etc. de l'abbé Le Brun, publié chez la veuve Duchesne en 1777, l'Académie royale de Toulouse est une des mieux connues parmi ces compagnies provinciales qui entretinrent, durant le XVIIe siècle, dans les principales villes de France, le feu sacré de l'art. M. le marquis de Chennevières d'abord, dans le deuxième volume de ses *Recherches sur la vie... des peintres provinciaux* (p. 30-38), puis M. Étienne Parrocel, dans son curieux ouvrage intitulé : *Annales de la peinture* (p. 81-86) ont emprunté à l'*Almanach* de 1777, en y ajoutant l'un et l'autre de nouveaux et curieux détails, tous les renseignements qu'il fournit sur l'Académie royale de Toulouse, la première qui ait été établie en France sur le modèle de l'Académie royale de Paris. Sa constitution définitive porte la date de 1750 ; mais, dès le XVIIe siècle, deux peintres d'un certain mérite, *Hilaire Pader* et *De Troy*, tentèrent de fonder à Toulouse une école de dessin (voy. les *Recherches sur la vie des peintres provinciaux*). Leur rivalité fit avorter cette utile entreprise ; ce ne fut qu'en 1726 que quelques amateurs artistes, reprenant leur idée, jetèrent les bases d'une société destinée à l'enseignement de l'art, qui devint, en 1750, l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse.

A sa tête fut placé un homme d'un véritable talent, *Antoine*

Digitized by Google

Rivals, qui contribua pour une bonne part à sa prospérité. On sait, par l'*Almanach* de 1777, que des salons annuels soumettaient au jugement du public non seulement les œuvres des professeurs de l'Académie, mais aussi les essais des élèves, et faisaient connaître en même temps des tableaux anciens prêtés par les principaux amateurs de la ville. De pareilles expositions, fréquemment répétées, devaient entretenir une utile émulation, et réchauffer le zèle et le génie des jeunes artistes en leur proposant pour modèles les œuvres vantées des anciens maîtres.

Ces efforts produisirent d'heureux résultats; l'historien de l'Académie de Toulouse constate que le goût et la connaissance du dessin s'étaient répandus dans toutes les classes, avaient profité à tous les métiers, et qu'il ne se trouvait guère d'officiers, parmi ceux qui avaient été élevés aux environs de Toulouse, qui ne fussent en état de dessiner et de lever le plan d'une place.

Les habiles professeurs placés à la tête de cette école ne se proposaient pas tant de créer des peintres, des sculpteurs ou des architectes, que de donner aux artisans voués aux professions industrielles une connaissance suffisante des lois de l'art, pour que leurs œuvres fussent conçues selon les règles du goût. Cela n'empêchait pas de pousser plus loin les élèves qui montraient de véritables dispositions pour la peinture et la sculpture; et, de fait, plusieurs artistes distingués sortirent de l'école académique de Toulouse.

Mais ce qui nous paraît le plus remarquable dans cette école, et ce qui ressort particulièrement de la pièce que nous publions ici, c'est la préoccupation de répondre aux besoins de l'industrie, en répandant le plus largement possible l'enseignement du dessin dans la classe des artisans.

Certes les hommes qui au milieu d'une discussion financière ont inséré la phrase suivante savaient tout aussi bien que les administrateurs modernes combien l'enseignement du dessin importe aux progrès de l'industrie. Ne semblerait-il pas que cette phrase soit écrite d'hier, tant elle est l'expression exacte des besoins de notre époque : « Nous osons représenter que le des-« sein qui est la baze et le principal objet de nos instructions est « nécessaire à tous les arts et à toutes les professions mécha-« niques, que c'est un outil universel dont aucun attelier ne peut « se passer et qui sert à tout objet d'industrie, d'où il suit qu'une « école publique et gratuite de dessein est un des objets qui

Digitized by Google

« méritent le plus l'attention et les faveurs de l'administration « civile et œconomique, etc., etc... »

Certes les administrateurs qui comprenaient et défendaient si bien l'utilité universelle du dessin méritaient de réussir dans leur campagne auprès des États de la province et d'obtenir le supplément de budget qu'ils sollicitaient pour donner à leur œuvre vraiment patriotique tout son développement. Il est probable qu'ils réussirent dans leur démarche puisqu'en 1777, l'école académique, de plus en plus prospère, ne comptait pas moins de deux cents élèves. Notre savant ami, M. le marquis de Chennevières, disait que l'académie de Toulouse pouvait être proposée comme un modèle d'organisation. La pièce que nous publions ici fait connaître avec quelles modestes ressources cette compagnie avait su obtenir les brillants résultats constatés par les auteurs contemporains. Quelques milliers de livres bien employées avaient suffi pour répandre dans toute une province la connaissance et la pratique des principes élémentaires du dessin. Et il n'y avait pas besoin alors de nommer des inspecteurs, de rédiger des rapports, de convoquer des commissions ; on travaillait en silence au bien public et on obtenait de grands résultats avec de petits moyens. Pourrait-on en dire autant maintenant ?

La pièce originale est actuellement en notre possession.

J. J. G.

A Nosseigneurs des États.

L'académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse vient réclamer la libéralité et la munificence ordinaires de Nosseigneurs envers tout établissement consacré au bien public.

Cette compagnie a commencé de cultiver les arts en commun, sous le nom de Société, et de donner des leçons publiques et gratuites de dessein en l'année 1730.

Elle a été érigée en Académie royalle en l'année 1750, et dottée par le corps de ville d'une pension annuelle de 2,342 liv.

Digitized by Google

Cette érection en Académie royale luy fut accordée comme un honneur et une récompense dus à son zèle et à ses services.

Cette pension annuelle de 2,342 liv. que le corps de ville assigna à l'Académie pour son entretien parut d'abord suffisante. On la régla sur les dépenses d'un corps naissant dont les besoins se réduisent à l'étroit nécessaire. Mais on fit espérer que les secours deviendroient plus abondants lorsque les écoles deviendroient plus fréquentées et les progrès des arts plus étendus.

Alors une trentaine d'élèves tout au plus venoient profiter des leçons de nos professeurs, et ces leçons se réduisoient à corriger des desseins et à enseigner les principes de la géométrie pratique, de la perspective et de l'anatomie pittoresque.

Quoique les lettres-patentes eussent étably des professeurs de peinture, de sculpture et d'architecture, ces trois professeurs étoient sans exercice parce qu'ils étoient sans appointemens, la ville n'en ayant accordé que pour les professeurs de dessein, de perspective, de géométrie et d'anatomie.

Cependant le nombre des élèves grossit insensiblement et il s'accrut au point qu'il y a actuellement quatre vingt jeunes gens qui dessinent dans nos écoles.

Le s^r Labat de Savignac dont la famille a l'honneur d'être connue de M. le prince de Beauveau et qui a fait aux arts le sacrifice d'un rang et d'une fortune considérables, n'écoutant que son zèle et son amour pour eux, demanda la place de professeur d'architecture. L'Académie la luy accorda avec d'autant plus de plaisir qu'elle la donnoit au mérite et qu'il n'exigeoit aucun honoraire.

Ce professeur, aussi habile que généreux, professe

Digitized by Google

gratuitement depuis près de dix ans. Il a formé un grand nombre d'élèves dont plusieurs ont été porter au loin la réputation de nos écoles : les sieurs *Raymond* et *Pujos* à Paris, le sieur *Gamelin* à Rome et le sieur *Arnal* à Madrid.

Une vive émulation a régné parmi tous nos professeurs. Ils se sont tous appliqués à mériter l'estime et la confiance publiques. On leur doit le changement considérable que l'on remarque depuis quelque temps dans la décoration de nos édifices publiques, dans la distribution des maisons des particuliers et dans les divers ouvrages d'ornement et de goût qui sont sortis des ateliers de nos artistes.

L'augmentation du nombre de nos élèves a augmenté nécessairement nos dépenses ; deux écoles n'ont pas été suffisantes pour les contenir. Il a fallu en établir une troisième, et, dès ce moment, la lumière et le feu ont augmenté d'un tiers.

La ville n'avoit point fondé de prix pour la perspective, l'anatomie et la géométrie ; l'Académie, ayant reconnu qu'il étoit nécessaire d'en donner à ces trois classes, a été obligée d'y suppléer en prenant sur les prix réservés dans les autres classes et quelquefois en intéressant la générosité de ses membres.

Les professeurs de dessein, qui, dans l'origine, n'avoient qu'une trentaine d'élèves à corriger distribués en deux salles de plein pied, ont demandé une augmentation d'appointements pour le surcroît de travail et de peine occasionné par l'augmentation du nombre des élèves jusqu'à quatre-vingt et l'établissement d'une troisième classe placée en un étage différent, ce qui les oblige de monter et de descendre fréquament pendant la tenue de la classe.

Digitized by Google

Les 2342 liv. de pension annuelle accordée par la ville sont distribués en la manière suivante :

Dix professeurs de dessein qui servent chacun un mois ; à chacun soixante douze livres	720 liv.
Aux professeurs de géométrie, de perspective et d'anatomie, chacun cent livres	300
Un grand prix chaque année, à l'alternative, à la peinture, la sculpture et l'architecture	300
Petits prix pour des desseins d'après l'estampe, la bosse, le modelle vivant et des morceaux d'architecture et de sculpture	200
Au modelle vivant	150
A l'écrivain	80
Au concierge	60
Entretien et frais des écoles, lumière et feu, et des salles	532
Total	2342 liv.

On a représenté plusieurs fois au Conseil de ville que cette pension n'étoit plus proportionnée aux besoins actuels et on a demandé une augmentation ; mais les dépenses que la ville a été obligée de faire pour des choses plus pressantes ne luy ont pas permis sans doute d'avoir égard à nos représentations, et l'Académie elle-même n'a point osé insister. Les bienfaits qu'elle a reçus de la ville à qui elle doit son existence ne luy permettront jamais de laisser parler vis à vis d'elle que sa reconnoissance.

Dans cette situation, qui devient à tout instant plus critique et plus pressante, l'Académie n'a d'autre ressource, pour prévenir le découragement des maîtres, la désertion des élèves et la chute d'un établissement utile

Digitized by Google

que dans le secours que Nosseigneurs accordent aux compagnies qui se consacrent à l'instruction publique.

L'Académie royale des sciences de Toulouse et la Société royalle des sciences de Montpellier ont obtenu chacune de la liberalité de Nosseigneurs une pension annuelle de six cens livres.

Nous osons représenter (sans toutefois prétendre égaler nos travaux à ceux de ces compagnies savantes) que le dessein qui est la baze et le principal objet de nos instructions est nécessaire à tous les arts et à toutes les professions méchaniques, que c'est un outil universel dont aucun attelier ne peut se passer et qui sert à tout objet d'industrie, d'où il suit qu'une école publique et gratuite de dessein est un des objets qui méritent le plus l'attention et les faveurs de l'administration civile et œconomique, que de plus notre constitution réunit deux avantages dans l'ordre public, l'un de rassembler en corps académique un certain nombre de citoyens distingués, dont l'exemple et les recherches ne peuvent que contribuer à faire fleurir les arts, et l'autre d'en donner des lecons publiques et gratuites à tout venant; c'est-à-dire que nous sommes à la fois accadémie et collège, et de plus la seule Académie de dessein qu'il y aît dans la province, et actuellement il y a dans nos écoles une vingtaine d'élèves de différentes villes et lieux du Languedoc. En nous considérant sous ces deux points de vue nous pourrions nous flatter d'avoir quelque part aux dons et aux grâces d'un corps qui a mérité dans tous les temps le titre auguste des pères de la province par la sagesse et la bonté de son administration et par son zèle à encourager et à soutenir tous les établissements dont le bien public est l'objet.

Mais nous devons encore être considérés sous un

Digitized by Google

point de vue qui nous lie en quelque sorte à une des branches les plus importantes du gouvernement œconomique de la province.

Les ponts et chaussées du Languedoc appartiennent à Nosseigneurs. C'est par l'ordre et l'intelligence qui y règnent que cette partie d'administration a acquis dans ces derniers temps une supériorité décidée sur les autres provinces du royaume; mais cette intelligence qui fait l'éloge des directeurs actuels peut se perdre avec eux. Ne seroit-ce pas un objet digne de l'attention des États de former un établissement où fussent rassemblés tous les maîtres, toutes les écoles, tous les secours nécessaires pour former des élèves qui pussent remplacer un jour les hommes de génie qui remplissent ces places avec tant de distinction. Nous avons déjà des professeurs de dessein et un professeur d'architecture. Ces deux parties sont nécessaires à quiconque se destine aux ponts et chaussées.

Mais, en attendant que Nosseigneurs remplissent ce plan dans toute son étendue et selon leur sagesse ordinaire, il leur importe de conserver ces mêmes professeurs de dessein et d'architecture qui peuvent toujours être utiles aux jeunes gens qui se destinent à entrer dans les ponts et chaussées. Le professeur d'architecture a commencé de dicter un traitté sur cette matière suivant l'avis public affiché.

C'est pourquoi l'Académie supplie très humblement Nosseigneurs de vouloir bien ordonner, en attendant qu'il y soit autrement pourvu, que les jeunes gens qui se présenteront pour être admis dans la conduite des travaux de la province seront tenus d'avoir dessiné pendant trois ans dans les écoles de dessein de l'Académie royalle de peinture de Toulouse et de rapporter

Digitized by Google

des certificats des professeurs d'assiduité et de capacité, comme aussy ils seront tenus d'étudier pendant le même temps sous le professeur d'architecture et de rapporter pareillement des certificats d'assiduité et de capacité, lesquels certificats seront remis aux directeurs des travaux.

Et pour dédommager les professeurs de ce surcroît de travail et mettre l'Académie en état de remplir toutes les vues qu'elle se propose pour le bien public,

Nosseigneurs sont pareillement suppliés d'accorder à l'Académie une pension annuelle de douze cens livres pour être distribuée, savoir : quatre cens francs au professeur d'architecture ; deux louis à chacun des professeurs de dessein, ce qui fait quatre cens vingt livres et trois cens cinquante livres pour servir à des dépenses nécessaires et utilles telles que l'Académie jugera à propos pour le bien des arts.

Digitized by Google

EDME DUMONT

SCULPTEUR[1]

CHARGÉ DE TERMINER UNE STATUE DE FALCONET

(1765-1772).

I.

Lettre de Cochin à M. de Marigny.

Monsieur,

Vous avés bien voulû accorder a M. *Falconet* de ne point achever une figure de la France qui embrasse le Buste du Roy, qu'il avoit commencé en marbre et dont il étoit dégoûté, et il a été payé dans le temps pour l'ouvrage qu'il avoit fait.

Cet ouvrage seroit en pure perte pour le Roy aussi bien que l'argent qu'il a déjà coûté, s'il n'étoit pas achevé; d'ailleurs quoique ce modèle soit peut-être moins beau que M. *Falconet* ne le feroit à présent, néanmoins il est bien, et il n'en peut resulter qu'un morceau agréable et dont le sujet est intéressant.

J'ay donc l'honneur de vous proposer, pour achever ce morceau, M. *Dumont*, sculpteur, neveu de feu

1. Voyez les documents sur les *Dumont*, sculpteurs, et les *Coypel*, peintres, communiqués par M. *Dumont*, membre de l'Institut, et annotés par M. *H. Lavigne*, qui ont paru dans les *Nouvelles Archives*, années 1874-75 (p. 233-259) et 1877 (p. 219-272).

Digitized by Google

M. *Coypel*, et agréé à l'Académie depuis plusieurs années. Il me paroist très en estat de le bien finir, et M. *Falconet*, que j'ay consulté là dessus, comme étant son ouvrage, est aussi de cet avis.

Je suis, etc.

COCHIN.

Ce 29 avril 1765.

II.

Requête de Dumont à M. de Marigny.

Dumont, sculpteur ordinaire du Roy, supplie Monsieur le marquis de Marigny d'ordonner que le morceau représentant la France contemplant le Buste du Roy soit transporté aux frais de Sa Majesté, pour vuider l'attelier qui luy avoit été accordé, avant la décision du corps de garde. Son peu d'aisance le force à faire cette demande. Il prend la liberté de représenter à Monsieur le marquis de Marigny, qu'ayant été déplacé plusieurs fois, il n'a jamais eu aucun dédomagement ny aucunes indemnités du logement qu'il occupoit dans le milieu du Louvre, ny des frais des différents déplacemens.

L'ouvrage qui est à transporter a été commencé par M. *Falconnet* qui a reçû la plus forte partie du prix accordé pour ce grouppe; et luy, *Dumont*, n'a reçû aucun acompte depuis qu'il y travaille. Les dérangemens qu'il a suporté, et sa situation, qui est des plus gênées, luy font espérer que monsieur le marquis de Marigny ne luy refusera point la grâce qu'il espère de ses bontés.

En marge de cette lettre se trouve la note suivante :

Il est d'usage que les morceaux de sculpture pour le Roy soient transportés aux frais des Bâtimens ; ainsi j'estime que l'on peut faire cette faveur à M. *Dumont*

Digitized by Google

en donnant ordre aux charpentiers de faire ledit transport.

A Paris, ce 13 Avril 1772.

PIERRE.

III.

Lettre de M. de Marigny à Soufflot.

Versailles, le 20 Avril 1772.

M. *Dumont*, sculpteur du Roy, qui est chargé d'achever, au lieu et place de M. *Falconet*, le morceau de sculpture qui représente la France contemplant le buste du Roy, m'a fait l'observation que ce travail ne lui ayant encore procuré aucun payement, il seroit naturel que du moins ce morceau fût transporté aux frais du Roy dans le nouvel attelier que je lui ai donné. Cette demande m'a paru juste, ainsi vous chargerez le charpentier du Roy de ce transport dont il portera les frais dans son memoire, et que je vous autorise à lui passer.

Je suis, monsieur, etc.

Digitized by Google

BOISTON

SCULPTEUR

DE L'ACADÉMIE DE SAINT-LUC.

(1770.)

Bien qu'il ait appartenu à l'académie de Saint-Luc, à laquelle il avait présenté pour morceau de réception une figure en terre représentant Vulcain qui se repose sur son enclume, exposée au salon de 1764, le sculpteur *Boiston* est aujourd'hui tout à fait oublié. On chercherait vainement son nom dans Nagler ou dans n'importe quel autre dictionnaire spécial. Raison de plus pour donner ici les pièces qui ont conservé le souvenir d'un incident de sa carrière et l'opinion de quelques-uns de ses contemporains sur son talent.

La Danseuse de *Massou* le fils, dont il est ici question, est le morceau de réception, présenté le 25 novembre 1707 par *François-Benoît Massou*, fils d'*Antoine;* le sujet était, d'après les registres de l'Académie, non une Danseuse, mais une Bacchante.

Pour en revenir à *Boiston*, il figure sur les almanachs des artistes, de 1776 et 1777, à titre de sculpteur en ornements.

Voici la mention qui se trouve dans celui de l'année 1776 :

« *Boiston*, rue Mêlée. Il a fait les ornemens du palais Bourbon, qui donnent une grande idée de son goût. » Malgré cet éloge, on voit que *Pierre* n'avait pas tout à fait tort de se défier de son habileté comme sculpteur de figures.

J. J. G.

I.

Lettre du duc d'Uzès au marquis de Marigny.

A Paris, 15 Juillet 1770.

Je viens de voir Monsieur, dans une des salles de

Digitized by Google

l'Académie de peinture et sculpture une figure en marbre représentant une Danseuse faitte par le s^r *Massou* fils, je voudrais la faire exécuter par le s^r *Boiston*, mon sculpteur, que je charge d'avoir l'honneur de vous remettre cette lettre, pour la placer dans le fond de mon jardin, j'espère que vous ne lui refuserez pas la permission de la copier, je vous en serai infiniment obligé.

J'ai l'honneur, etc.

LE DUC D'UZÈS.

II.

Lettre de Pierre à M. de Marigny.

Monsieur,

Il est très facile de faire une réponce agréable à M. le duc d'Uzès, aussitôt la réception de vos ordres sur sa demande ; on donnera au s^r *Boiston*, son sculpteur, une permission de modeler dans les salles de l'Académie une copie d'après l'original de M. *Massou* le fils. Ce s^r *Boiston* est fort médiocre ; son talent me fait craindre qu'il ne vous fasse demander la permission de mouler laditte figure. Pour constater mes inquiétudes, avant d'avoir l'honneur de vous en prévenir, j'ay consulté MM. *Coustou* et *Le Moine*. Ils m'ont assuré tous les deux qu'ils ne risqueroient point une pareille opération quand même Parmelle, le meilleur des mouleurs, entreprendroit de la faire. Ils craindroient que les efforts du plâtre ne fissent briser les parties de la figure, qui sont en l'air et détachées. Ce seroit une véritable perte ; ce morceau est très beau.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 23 juillet 1770.

Digitized by Google

III.

Lettre de M. de Marigny à Pierre.

26 Juillet 1770.

Puisqu'il n'y a, monsieur, aucun inconvénient à laisser au sr *Boiston* la liberté de modeler dans une des salles de l'Académie, la figure du sr *Massou* fils, je donne bien volontiers mon agréement à ce qu'il en fasse une copie de cette manière, mais point du tout en la moulant. J'écris à M. le duc d'Uzés pour l'en prévenir.

Je suis, etc.

IV.

Lettre de M. de Marigny au duc d'Uzès.

A Compiègne, le 26 Juillet 1770.

Monsieur,

Je consens bien volontiers que le sr *Boiston*, votre sculpteur, fasse dans les salles de l'Académie une copie de la Danseuse du sr *Massou* fils, que vous desirés avoir. Mais je ne puis me dispenser d'avoir l'honneur de vous prévenir qu'il faut que cette copie soit faite en modelant d'après cette figure, et nullement en en prenant un moule, l'extrême délicatesse de quelques-unes de ses parties ne permettant en aucune manière ce dernier genre de travail. Je suis très flatté de cette occasion de vous donner des marques du parfait attachement avec lequel, etc.

Digitized by Google

HONORÉ GUIBERT

SCULPTEUR EN ORNEMENTS

(1780).

C'est dans la catégorie des sculpteurs en ornements que l'Almanach des artistes de 1776 classe *Honoré Guibert*, homme habile, employé dans presque toutes les maisons royales, comme le prouvent les divers mémoires de travaux dont il réclamait le payement en 1780. Les registres des comptes des Bâtiments jusqu'à la mort de Louis XV et les archives de la maison du roi, après 1774, fourniraient évidemment de nombreux détails sur ces sculptures de la Muette, de Fontainebleau, de Trianon, et surtout de la salle de spectacle de Versailles. Mais ce dépouillement exigerait beaucoup de temps et de longues recherches pour un résultat qui ne mérite peut-être pas tant de peine.

Honoré Guibert doit une certaine notoriété à sa parenté avec *Joseph Vernet*, le peintre de marines, dont il avait épousé la sœur. Son nom revient fréquemment dans la correspondance et dans les agendas de l'auteur des Ports de France. Aussi M. Léon Lagrange, dans son étude sur *Joseph Vernet*, a-t-il pu donner une notice biographique assez exacte sur le sculpteur d'ornements.

Dès 1755, *Joseph Vernet*, occupé à peindre le port de Toulon, écrit à M. de Marigny pour lui recommander son beau-frère qui n'a pas encore quitté sa ville natale. Le passage vaut la peine d'être cité : « Un beau-frère, sculpteur, dit *Vernet*, que j'ay à « Avignon, dont j'ay eu l'honneur de vous parler et que vous me « fittes la grâce de me promettre d'employer dans les Bâtimens, « s'il vennoit à Paris, pourroit, en attendant d'avoir cet avan-

Digitized by Google

« tage, faire des bordures pour les tableaux que je peint pour le « Roy ; il en fairoit à mesure que je fairoit des tableaux ; il « pourroit se charger de la dorure et les feroit rendre à Paris « comme si elles y avoient esté faittes. Je puis avoir l'honneur de « vous assurer, Monsieur, qu'elles seroient au moins aussy bien « que touttes celles que je puis avoir vû à Paris, et j'ose avancer « qu'elles seroient mieux. Pour estre mieux assuré de ce que « j'avance icy on pourroit luy en faire essayer une, et je m'en- « gage à les luy faire faire à deux cents livres ou cents écû meil- « leur marché que les quatre qu'on a déjà fait pour mes quatre « premiers tableaux ; comme M. *Cochin* a été chargé de faire « exécuter les dittes bordures, je luy ai écrit pour qu'il m'aida « an cette affaire ; j'ose espérer que vous voudrez bien me faire « ajouter cette obligation à tant d'autres que je vous ay déjà. »

Cette pressante recommandation produisit l'effet désiré. Dès 1755, *Guibert* recevait des commandes pour le Roi, bien qu'il n'ait quitté Avignon et ne se soit établi à Paris qu'une ou deux années plus tard.

Son mariage avec une sœur de *Joseph Vernet*, nommée Agathe-Faustine, remontait au 13 août 1744. On peut donc placer sa naissance aux environs de l'année 1720.

En 1760, nous le trouvons installé à Paris, habitant successivement la rue de Tournon, la rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, puis la maison neuve de Saint-Sulpice, enfin la rue de Sèvres, suivant l'Almanach des artistes de 1776. Il ne cessa toute sa vie d'entretenir les plus cordiales relations avec son beau-frère, et son nom revient fréquemment sur les agendas et notes de *Vernet*. Tantôt c'est pour une visite ou un dîner, tantôt pour une lettre, tantôt c'est la mention d'un cadeau de nouvelle année, tantôt c'est un prêt consenti par le peintre des ports de France. Il ressort de ces mentions que les deux beaux-frères restèrent toute leur vie intimement liés.

Pour s'adonner à un genre secondaire qui le relègue dans la catégorie des artisans, *Guibert* n'en était pas moins un fort habile homme, et l'éloge qu'on vient de lire est mérité. En effet, dans une lettre écrite dix-huit ans après la première, en 1773, *Joseph Vernet* s'exprime ainsi : « Le sieur Guibert, sculpteur en orne- « mens, qui depuis dix et huit ans travaille pour le Roi et a fait « tout ce qu'il y a de plus beau dans toutes les Maisons Royalles. » Si cette appréciation paraît inspirée par la sympathie, on n'a qu'à

Digitized by Google

se reporter au *Mercure* qui vante en ces termes la décoration de la salle de spectacle de Versailles : « Les ornemens en sculpture « faits par M. *Guibert*, variés à l'infini et aussi précieux par « leur légèreté et leur élégance que par l'agrément de leur com- « position, confirment la réputation qu'il s'est faite dans ce « genre. » D'ailleurs les travaux de Guibert à la salle de spectacle de Versailles existent encore ; on peut donc contrôler le jugement de ses contemporains. Ce n'était qu'une faible partie, comme on le voit par les mémoires que nous publions, de ses travaux pour les Bâtiments du Roi. *Guibert* avait été employé à la décoration de Compiègne, de Trianon, de Fontainebleau, de Saint-Hubert, de La Muette et de beaucoup d'autres maisons royales de moindre importance. Il mérite donc d'occuper une place distinguée parmi les artisans qui ont porté si haut l'art de la décoration au dix-huitième siècle.

Bien qu'il payât cher l'honneur de travailler pour le Roi et ne pût, comme tous ses collègues, obtenir des à-comptes qu'à force de sollicitations et après de longs retards, il paraît s'être trouvé dans une situation aisée. Lors de la mort de *Joseph Vernet*, en 1789, il vivait encore et signa même, en qualité de témoin, l'acte de décès de son beau-frère. Il devait approcher de sa soixante-dixième année. M. Lagrange, à qui nous empruntons les renseignements qui précèdent, ignore la date exacte de sa mort.

J. J. G.

État des ouvrages faits pour le roy par le s^r Honoré Guibert, et non payés.

Année 1760.

Mémoires fournis et non arrêtés.

A l'École roiale militaire pour bordures 546 l.

Au château de la Meute, au cabinet de phisique, le model en petit du pieddestal du grand telescope 650 l.

1763.

Au château de St Hubert pour ou-

Digitized by Google

vrages en marbre à une cheminée 1,200 l.

A Compiègne, à l'hôtel de la Direction, sculptures en bois pour des tables 1,600 l.

1764.

A Fontainebleau, sculpture en marbre à une cheminée 120 l.

A Paris, à l'Académie d'architecture, pour une bordure sculptée et dorée 570 l.

1768.

Au nouveau Trianon, pour divers ouvrages 5,862 l.

1770.

Pour ouvrages faits à l'autel du Sacré Cœur à Versailles 3,500 l.

Pour ouvrages faits dans l'appartement de Mr le Dauphin 7,500 l.

1775.

Pour ouvrages faits sur le Garde meuble et à la croix du Trahoir 1,200 l.

1776.

Pour ouvrages faits pour le département de Paris à l'appartement de M. Amelot, Ministre d'État, et à l'Académie d'architecture 4,375 l. 8 s. 9 d.

A l'hotel de M. le Premier, au Carousel 1,414 l.

A l'hotel de la Direction 4,102 l. 2 s.

Au chateau de la Samaritaine, Pont neuf 591 l. 12 s. 6 d.

A l'eglise des Dames Capucines, place Vendôme 150 l.

Digitized by Google

Mémoires arrêtés.

1770.

Pour solde des ouvrages faits à la salle des spectacles de Versailles	29,000 l.
Pour différentes bordures pour le portrait du Roy Louis XV en pied, et pour autres tableaux ; les mémoires de ces ouvrages n'ont pas encore été fournis, ils montent environ à	6,000 l.
Total	68,381 l. 3 s. 3 d.
Reçu à compte	8,000 l.
Reste dû	60,381 l. 3 s. 3 d.

Mémoire à fournir de l'apartement qu'a ocupé Me la comtesse du Barry, au château de Versailles, sur lesquels ouvrages j'ay reçu six cent livres (600 l.) ; plus il m'est dû encore un mémoire sur le département de Bellevüe à Brinborion, sur lequel j'ay aussi reçu six cent livres, ci 600 l.

État des Billets et Obligations souscrits par le sieur Honoré Guibert, sculpteur du Roy.

Engagemens échus.

1778.	Par billets	1,693 l.
1779.	Par billets	3,059 l.
1780.	Par billets	6,968 l.
	Par obligation	4,589 l. 13 s. 4 d.

Engagemens à échoir.

1781.	Par billets	3,930 l.
1782.	Par billets	4,151 l.
1783.	Par billets	287 l.
	Par obligation	3,200 l.
	Total	27,877 l. 13 s. 4 d.

Digitized by Google

Le Sr Guibert.

Suivant luy :

Versailles.

Salle de spectacle, solde	29,000 l.
Trianon	5,862 l.
Autel du Sacré Cœur	3,500 l.
Apartement du Dauphin	7,500 l.

Suivant le Bureau :

Salle	129,998 l.
Sacré Cœur	»
Apt Dauph.	»
	129,998 l.
1/3 à ôter	43,333 l.
	86,665 l.
A comptes	75,800 l.
Reste	10,865 l.

Suivant luy :

Paris.

Garde meuble et croix du Trahoir, solde	1,200 l.
Académie d'architecture de M. Amelot	4,375 l.
M. le Premier	1,414 l.
Direction	4,102 l.
Pont Neuf	593 l.
Capucine	150 l.
	11,834 l.
Cabinet de phisique	payé.

Suivant le Bureau :

Académie d'architecture	4,375 l.
M. le Premier	1,414 l.

Digitized by Google

Direction	4,102 l.
Pont Neuf	593 l.
Capucines	150 l.
	10,634 l.
1/3 à ôter	3,544 l.
Reste	7,090 l.
Garde meuble	10,794 l.
Croix du Trahoir	2,052 l.
	19,936 l.
A comptes	12,700 l.
Reste	7,236 l.

Ecole Militaire	546 l. Mémoire inconnu.	
Saint Hubert	1,200 l. Mre inconnu.	
Compiègne	1,600 l. Mre inconnu.	
Fontainebleau	120 l. Mre inconnu.	
Bellevue	réglé à	1,070 l. 18 s.
Bordures	570 l. Mre inconnu.	
Nouveau Trianon	5,862 l. Mre inconnu.	

Digitized by Google

LE TOMBEAU DE L'ABBÉ TERRAY

PAR LE SCULPTEUR

FÉLIX LECOMTE

(1780).

Si insignifiantes que soient les deux lettres suivantes, elles nous révèlent un fait que presque tous les biographes paraissent avoir ignoré. En effet, Quatremère de Quincy, dans son éloge académique de *Lecomte* devenu membre de l'Institut et mort le 11 février 1817, ne parle pas du tombeau de l'abbé Terray, pas plus du reste que des travaux de notre habile sculpteur pour le pavillon de la comtesse du Barry à Lucienne et pour la maison de Mlle Guimard dans la chaussée d'Antin (Voy. *Archives de l'art français*, I, 270-2).

L'abbé Terray, dont nous n'avons pas à rappeler ici le rôle historique pendant les dernières années de Louis XV, sous le ministère Maupeou, était mort le 18 février 1778.

J. J. G.

I.

Lettre de Le Comte à M. d'Angiviller.

Monsieur le Comte,

Ayant fini le tombeau de M. l'abbé Terray, je désirerois que vous voulussiés bien me faire l'honneur de le venir voir. Je croirois manquer à mon devoir si je

Digitized by Google

ne faisois pas au Ministre des arts le premier hommage de mes productions.

Si Monsieur le Comte daigne m'accorder cette grace, j'ose le supplier de m'en indiquer le moment.

Je suis, Monsieur le Comte, etc.

Le Comte, sculpteur.

Ce 19 avril 1780.

II.

Réponse de M. d'Angiviller au sculpteur Le Comte.

A Versailles, le 24 avril 1780.

Je recevrai, Monsieur, très volontiers le morceau de sculpture que vous venez d'executer pour le tombeau de M. l'abbé Terrai, mais je ne présume pas pouvoir aller à Paris avant un des jours de la semaine prochaine. Je charge quelqu'un de vous prévenir du jour où j'y serai afin que vous puissiez passer chez moi et me le rappeler. Je ne doute point que je n'y éprouve la satisfaction que m'ont déjà donné divers de vos ouvrages.

Je suis, M., etc.

Digitized by Google

JACQUES-GERMAIN SOUFFLOT

ET

RESTOUT FILS

Extraits des registres du chapitre de Sainte-Geneviève

(1780-1781).

Les deux extraits qui suivent venant de la même source, nous ne les avons pas séparés quoiqu'ils se rapportent à des artistes et à des faits bien différents.

Ces passages nous ont été signalés par M. G. Fagniez parmi les actes capitulaires de l'abbaye de Sainte-Geneviève, dont le recueil est conservé à la bibliothèque du même nom dans les in-folios (H fr., 45 et 48).

Soufflot était mort le 19 août 1780. On voit ici que, par délibération en date du 1er septembre, le supérieur et les chanoines de Sainte-Geneviève décidèrent que le corps de l'architecte serait déposé dans les caveaux de l'église dont il avait donné les plans et qui reste son principal titre de gloire.

Par la seconde délibération, le sieur *Restout* fils est autorisé à acquitter une somme de 812 l. 2 s. qu'il doit à l'abbaye pour certaines pièces de terre acquises d'elle, en réparant un ouvrage de son père se trouvant dans lad. abbaye. Il s'agit du plafond de la bibliothèque peint par *Jean Restout* (1692-1768); les termes mêmes employés par *Jean-Bernard Restout* (1732-1797) offrant de réparer « ce qui concernait son art » nous confirment dans cette hypothèse. Le plafond avait probablement besoin aussi des soins du maçon. Ce plafond, que Thiéry vante comme « un des plus beaux morceaux de peinture sortis du pinceau de M. *Restout* père », représentait l'apothéose de saint Augustin.

J. J. G.

Digitized by Google

I.

Et led. jour premier septembre 1780, le révérendissime abbé et supérieur général a dit ausd. capitulants que monseigneur l'évêque de S. Brieux et M. *Vernet*, exécuteur du testament de feu messire *Jacques-Germain Soufflot*, chevalier de l'ordre du Roy, architecte de S. M., intendant général de ses bâtiments, honoraire et architecte de la nouvelle église de Sainte-Geneviève, sont venus lui rendre visitte et le prier, tant de leur part que de celle des frères et sœurs, neveux et nièces du deffunt, de consentir que son corps fût deposé dans lad. abbaye en attendant qu'il pût estre transporté et inhumé dans la nouvelle église, que cette demande lui parroissoit d'autant plus juste et raisonnable que le deffunct n'avoit rien épargné pour mettre la dernière main à cet édifice et le porter à sa dernière perfection, qu'il convenoit de lui en témoigner sa reconnoissance; sur quoy, les capitulants soussignés ont été d'avis d'accéder à cette demande et en conséquence de recevoir avec les cérémonies ordinaires le corps du deffunt, de le déposer dans le caveau où sont enterrés les corps des chanoines réguliers de l'abbaye de Sainte-Geneviève, et même, dès le lendemain, de chanter une messe solemnelle pour le repos de son âme, à laquelle seroient invités mond. seigneur l'évêque de S. Brieux, l'exécuteur du testament et les parents et amis du deffunt. Délibéré lesd. jour et an.

(Actes capit. de l'abbaye de Sainte-Geneviève. — Bibl. Sainte-Geneviève, in-fol. H. fr. 45.)

Digitized by Google

II.

Sur le raport fait aud. chapitre que le plafond du dôme de la bibliotèque[1] se trouvoit lezardé et la peinture endomagée en plusieurs endroits, que M. *Restout* fils, peintre ordinaire du Roi, désirant perpétuer et conserver un ouvrage fait par M. son père et admiré des connoisseurs, a offert de réparer ce qui concernoit son art moyennant la somme de 812 l. 8 s. qu'il doit à lad. abbaye pour plusieures pièces de terre qu'il a acquises sur le fief de Sainte-Geneviève, par contrat du 8 octobre de la présente année, le Chapitre a arresté que les offres de M. *Restout* seroient acceptées et qu'après que les défectuosités de la peinture seroient réparées, M. *Restout* demeureroit déchargé du montant de lad. somme de 812 l. 8 s. qu'il s'est obligé de nous payer pour les lods et ventes de l'acquisition qu'il a faite par le contrat du 8 octobre, et qu'après la confection entierre desd. ouvrages le billet qu'il a fait de lad. somme de 812 l. 8 s. seroit nul et lui seroit rendu.

(Actes capitulaires de l'abbaye Sainte-Geneviève. Séance du 24 novembre 1781. — Bibl. Sainte-Geneviève, in-fol. H fr. 48.)

1. La bibliothèque du chapitre de Sainte-Geneviève fait aujourd'hui partie des bâtiments du collège Henri IV. On y voyait, il y a une trentaine d'années, le plafond de Restout qui doit exister encore, dans un des dortoirs du lycée, à moins qu'il n'ait été couvert de badigeon.

Digitized by Google

NICOLAS-FRANÇOIS DUPRÉ

SCULPTEUR

(1784).

Dupré, mort à cinquante-huit ans le 17 avril 1787, fut admis comme agréé à l'académie à la suite de la lettre que nous donnons ci-après. Une autre pièce, publiée autrefois dans les *Archives de l'art français* (I, 338), nous apprend qu'il était en même temps chargé de travaux pour Versailles et pour l'église de Sainte-Geneviève. C'est dans cette église, comme nous l'apprend le rapport de M. d'Angiviller, qu'il fit une chute et se brisa la cuisse et l'épaule.

La démarche de l'académie ne fait pas moins d'honneur à ce corps qu'à celui qui en est l'objet ; aussi ne pouvait-elle manquer de réussir, ce qui arriva.

On trouve dans l'ouvrage consacré par M. Tarbé à la biographie de *Pigalle* (p. 202) des détails sur l'accident arrivé à *Dupré* et sur la façon dont *Pigalle* se conduisit en cette circonstance à l'égard de son élève. Dezallier d'Argenville (*Voyage pittoresque de Paris,* 6e édition, 1778, p. 384) nous apprend que Dupré avait fait les deux statues du Feu et de la Terre que l'on voit encore aujourd'hui sur l'attique de l'hôtel de la Monnaie de Paris.

J. J. G.

I.

Lettre de l'Académie à M. d'Angiviller.

Monsieur le Comte,

Touchée de l'accident arrivé à M. *Dupré*, sculpteur, élève de M. *Pigalle,* connoissans depuis longtemps les ouvrages publics sortis de la main de cet artiste, informé

Digitized by Google

en outre qu'il méditoit depuis plus de deux ans de faire une figure pour se faire agréer de l'Académie, projet auquel sa fortune s'est oposé jusqu'à présent, l'Académie, d'après ces considérations, a été aux voix pour savoir si Elle agréeroit M. *Dupré*. Les suffrages ayant été en sa faveur, la Compagnie l'a agréé, sans la présentation de ses ouvrages à l'Académie, le jugeant sur ceux exposés au public; mâis elle ne l'a fait que sauf le consentement de Monsieur le Directeur général.

Tels sont les vœux de l'Académie; nous avons l'honneur de vous les présenter et sommes, Monsieur le Comte, etc.

Ce 6 novembre 1784, en l'Académie, séance tenante.

Pierre, *Allegrain*, *Pigalle*, *Pajou*,
Lagrenée, *Vien*, *Renou*.

P. S. — Monsieur le Comte, rien n'a été inscrit sur le registre, l'Académie attend votre attache.

II.

Rapport de M. d'Angiviller au Roi.

Dimanche, 7 novembre 1784.

Le s^r *Dupré*, sculpteur, dont différens ouvrages publics attestent la capacité, ayant eu le malheur de faire une chute à Sainte-Geneviève, dont il a eu une cuisse cassée et une épaule brisée, s'est vu par là, et il sera peut-être à jamais dans l'impossibilité de présenter à l'Academie de Peinture et Sculpture le morceau pour son agrément qui est exigé par les statuts.

L'Académie, touchée de son accident, m'a écrit la lettre ci-jointe, par laquelle, en me faisant part de la délibération par laquelle elle juge le s^r *Dupré* dans le cas d'être agréé sur ses ouvrages connus, elle me

Digitized by Google

témoigne ses vœux pour que cette délibération aît son effet et soit confirmée.

J'ai cru en conséquence devoir mettre cet objet sous les yeux de Votre Majesté, et, comme c'est un cas qui est hors de la règle et que le s^r *Dupré* est en effet un artiste de mérite, je supplie Votre Majesté de vouloir bien valider cette délibération.

Digitized by Google

MICHEL-BRUNO BELLENGÉ

PEINTRE DE FLEURS.

MODÈLES POUR LA MANUFACTURE DE LA SAVONNERIE

(1786).

Documents communiqués et annotés
par M. J. J. Guiffrey.

On connaît fort peu l'histoire intérieure de la manufacture de la Savonnerie. La direction de cet établissement fut occupée par plusieurs membres de la famille *Duvivier* pendant presque toute la durée du XVIIIe siècle ; mais l'histoire des ouvriers de la manufacture et des peintres qui leur fournissaient des modèles reste entièrement à faire.

Les pièces suivantes nous font connaître sous un jour assez singulier l'un des artistes qui travaillaient pour la Savonnerie ; c'est le peintre de fleurs *Michel-Bruno Bellengé*, admis à l'académie le 27 octobre 1764, sur un tableau représentant un Vase rempli de fleurs avec des fruits au bas. C'est à peu près tout ce qu'on sait de la vie de cet artiste dont le Louvre ne possède ni tableau, ni dessin ; on ignore même la date de sa mort.

Par les pièces publiées ici on apprend qu'il travaillait habituellement aux modèles des tapis de la Savonnerie. Il s'éleva souvent des plaintes contre ses cartons ; cela ne doit pas surprendre. Aux Gobelins aussi, les tapissiers étaient en discussion continuelle avec les peintres. Il ne faut pas sans doute admettre toutes les allégations de la note de *Pierre*, évidemment écrite dans un moment de mauvaise humeur ; mais tout cela donne une assez pauvre idée du talent de *Michel-Bruno Bellengé ;* ce n'est probablement pas sans quelque raison qu'il est complètement oublié aujourd'hui.

J. J. G.

Digitized by Google

I.

Lettre de Bellengé au comte d'Angiviller.

A Versailles, ce 16 avril 1786[1].

Monsieur le Comte,

Il y a onze mois que j'ai terminé le modèle d'un tapis pour servir d'original à la manufacture de la Savonnerie... M. Pierre *que je sollicite depuis ce tems pour le voir et le mesurer n'y est point encore venu.* Je lui ai demandé plusieurs fois qu'il me laissât faire les six feuilles de paravent dont j'ai eu l'honneur de vous présenter les esquisses, *lesquelles vous avez bien voulu signer par derrière pour marquer qu'elles étoient conformes à vos intentions*, il m'a encore éloigné à ce sujet, en m'assurant qu'il ne pouvoit sans vos ordres, Monsieur le Comte, m'autoriser à en faire l'exécution.

Permettez-moi, Monsieur le Comte, de vous interrompre pour vous prier de vouloir bien considérer que je suis sans fortune et que depuis onze mois je reste sans occupations.

Je suis avec respect...

Bellengé.

En tête de cette lettre se trouve la note suivante :

A M. *Pierre* pour me marquer son avis sur cette demande de M. *Bellangé.*

A Versailles, le 18 avril 1786.

D'Angiviller.

1. En marge : Répondu le 28 avril 1786. Nous donnons cette réponse plus loin.

Digitized by Google

II.

Réponse de M. d'Angiviller au peintre Bellengé.

Versailles, le 28 avril 1786.

J'ai reçu, M., la lettre que vous m'avés écrite concernant le modèle de tapis que vous avez fait pour la Savonnerie et au sujet duquel vous me marqués que vous n'avés pu obtenir depuis onze mois que M. Pierre vînt à la Savonnerie pour le voir et le mesurer. Ce n'est point M. Pierre qui est cause de ce retard que vous éprouvez; mais il vient de ce que sur diverses choses qui m'ont été dites concernant les ouvrages que vous avés exécutés pour la Savonnerie, et dont je ne dois pas vous cacher qu'on se plaint, j'ai voulu moi-même voir ce modèle pour juger de son exécution; c'est ce que je ferai à la première occasion que j'aurai de faire quelque petit séjour à Paris.

A l'égard des esquisses des six feuilles de paravent, vous devés sentir que leur exécution dépandra de ce que je pourai juger lors de l'inspection du modèle du tapis.

Je suis, M., etc.

III.

Note de Pierre sur les travaux de Bellengé pour la Savonnerie.

La lettre de M. Bellengé seroit plus honeste envers un homme qui luy a fait tout le bien qu'il a pu, ne contiendroit pas des mensonges, si les espèces qui abusent de quelques mots lâchés dans l'humeur ne vouloient pas se faire de feste, et si les articles étoient ce qu'ils étoient autrefois.

Voyons un peu le vray.

Digitized by Google

Le sieur *Bellengé,* reçu à l'Académie comme tant d'autres, mouroit de faim. M. *Pierre* demanda à feu M. *Soufflot* de chercher à l'employer dans le genre des tapis. Ce dernier en parla à M. de Marigny. Le s^r *Bellengé* fut occupé ; son caractère le lia avec M. *Duvivier,* et ses progrès furent tels qu'on luy donna le logement du concierge alors vacant. La belle passion étoit telle qu'il fut question d'ôter à l'inspecteur, M. Gibert, une chambre ; celuy-cy soutint ses droits.

M. *Pierre*, devenu premier peintre, arrêta des mémoires du s^r *Bellengé* sans se mesler de ses travaux; feu M. *Soufflot* l'en prioit.

Depuis que M. *Pierre* a vu ce qui se passoit à la Savonnerie, il s'est aperçu du mauvais dans les ouvrages de M. *Bellangé;* mais comme il n'y avoit point de plaintes il présumoit que M. *Duvivier* tiroit party de ces mauvais.

Les plaintes se sont répandues, notament Monsieur le Directeur général dit à M. *Pierre* environ depuis deux mois que le cri étoit général contre les tapis, que son projet étoit d'en faire exécuter des modèles par les s^rs *Poussin* et *Lagrenée*. Ce plan excellent mit M. *Pierre* dans le cas de dire que le s^r *Bellengé* en avoit fini un, qu'il n'avoit pas voulu être reçu par l'inspecteur avant que M. le Directeur général l'eût vu, parce que sa décision termineroit.

Le s^r *Duvivier* de son côté jettoit les hauts cris contre son ancien ami *Bellengé,* parce que l'intérest personnel a toujours raison; les ouvriers refusent de travailler d'après M. *Bellengé*.

M. *Pierre*, dans cette position, attendoit que Monsieur le Directeur général vît ce tapis. M. *Bellengé* venoit de tems à autre sçavoir des nouvelles.

Digitized by Google

Il y a environ un mois que les intrigans conselièrent à M. *Bellengé* d'écrire. Que ne l'a-t-il fait? Mais il s'y refusoit alors, par égard, disoit-il, envers un homme qui luy avoit fait tant de bien et qui luy en vouloit encore.

Le retard a causé des bavardages et par suitte des mensonges. M. *Pierre* est présenté comme ayant de la mauvaise volonté.

Quand il avoit traînassé jusqu'à ce coup d'œil de M. le Directeur général, il n'avoit prouvé que son embarras sur une décision qu'il ne vouloit pas prendre sur luy.

Mais voicy un fait singulier :

Samedy dernier, 15 du présent, Mr *Bellengé* arrive chez M. *Pierre* pour sçavoir des nouvelles. M. *Pierre* avec sa vivacité luy dit : « M. le Comte arriva hier au soir, je m'habille, je n'ai personne, il n'y a qu'un pas, allés, demandés au suisse la marche, nous irons tout de suitte voir si M. le Comte pourroit venir dans le Louvre. »

Le s^r *Bellangé* va et revient, dit que le suisse luy avoit dit que M. le Comte sortoit dans le moment. M. *Pierre* tout habillé va dans le Louvre, de là demander au suisse la marche de M. le Directeur général ; le suisse répond que M. le Comte avoit passé une demie heure à Paris la veille et étoit reparti sur le champ. « Comment, M. *Bellengé* ne sort pas d'icy ? — Non, Monsieur, personne n'a paru. »

Que veut dire cette misère? Le voicy. Les polissons de mœurs, à qui l'on a ouvert la barrière, n'attendoient qu'un dernier refus involontaire pour faire partir la lettre du 16, qui aura certainement été bien calculée vu sa fausseté.

Digitized by Google

Il se trouve un premier faux dans le début qui est sousligné, puisque M. *Pierre* a vu quatre fois le tapis, trois à la Savonnerie. M. *Pierre* ne parle pas des visites qu'il a fait avant et après l'ouvrage commencé ; et c'est en raison de ces trois inspections que le tapis a été rapporté chez le s^r *Bellengé*, chez lequel M. *Pierre* s'est transporté pour l'aider à le racommodé; mais que faire lorsqu'il n'y a pas d'étoffe.

Il est vray que depuis le transport de tapis dans le bas magasin du Louvre, il n'a été vu qu'une fois, il faisoit peine; mais l'on attendoit M. le Comte, fait convenu.

Second fait faux : M. *Bellengé* parla à M. *Pierre* d'esquisses qui luy avoient été demandées par M. *B. Duvivier* pour un paravent; la réponse fut vague. Ces esquisses ont été apportés et ont paru mauvaises ; comme on ne les a pas sous la main, l'on ne peut assurer si elles sont signées ou non (on ne les croit pas signées, mais comme on aura dit, je les ferai signer, M. *Bellengé* part de là) ; mais quand elles le seroient, ce ne seroit pas une raison pour qu'elles fussent exécutez, puisque, d'après l'examen des tapis, des esquisses, les plaintes de M. *Duvivier*, du refus des ouvriers et surtout du mécontentement de Monsieur le Directeur général, M. *Pierre*, qui a voulu ménager l'amour propre, a toujours répondu par des *nous verrons, attendons la décision.*

Sous M. de Marigny, il vaqua une chambre à côté du logement du s^r *Monet*. Le s^r *Bellengé*, radieux à la Savonnerie, sûr de l'amitié de M. *Pierre*, luy en parla comme d'un besoin pour son travail; ce dernier en parla à M. de Marigny, qui lui dit : « Je ne veux pas vous écrire sur cette chambre. *Bellengé* a un logement

Digitized by Google

à Paris et à la Savonnerie; placés-le là comme de vous-même afin que je sois toujours libre. »

Tout ce narré, qui est vray, méritoit-il la lettre qui a été envoyée? *Bellengé* aura beaucoup balancé, mais la fureur des artistes qui voient le calme de M. *Pierre* cherchent à tout dissoudre. Ils sont bien deçu.

IV.

La lettre suivante, d'une date antérieure au factum de *Pierre*, prouve que le peintre *Bellengé* n'avait pas toujours à se plaindre de la Direction des Bâtiments. Malgré nos recherches il nous a été impossible de découvrir à quelle faveur il est fait allusion dans cette lettre.

Lettre de Bellengé à M. d'Angiviller.

Paris, le 15 juillet 1785.

Monsieur le Comte,

L'effet de la grace que vous avés ordonnée a eu lieu en ma faveur hier. Que de remerciement ne dois-je pas à vos bontés et à ce bienfait! L'expression manque pour vous en marquer ma gratitude; je ne viveray jamais assés pour vous bénir, vous prouver ma reconnoissance et le respect avec lequel

Je suis, etc.

Bellengé,
Peintre du Roy.

Digitized by Google

LES DESCENDANTS

DE

CHARLES LE BRUN

(1788).

Le peintre de Louis XIV laissa-t-il un fils ? La pétition suivante soutient l'affirmative, en contradiction avec toutes les traditions et toutes les vraisemblances. Aussi le directeur général ne prend-il la peine de faire examiner sérieusement et réfuter la demande de la femme Allard que parce qu'elle est appuyée par un personnage d'importance, par le fameux savant Lavoisier. La note envoyée au protecteur de la dame Allard accorde qu'elle est bien fille d'un sieur Le Brun ; mais qu'elle n'a pas su rattacher ses ascendants au premier peintre du roi.

Quant à la prétention du s^r Butay qui invoque sa parenté avec les ancêtres de la femme de Le Brun, elle n'est pas discutée. Il nous paraît seulement singulier de voir un commis des bâtiments écrire au bas de la pétition qu'on ne connaît pas de peintre du roi du nom de *Butay*. Au reste le postulant ne dit pas que son aïeul fût premier peintre du roi ; mais il dit peintre ordinaire du roi et son assertion est fondée, comme on peut s'en convaincre par l'article consacré aux peintres qui ont porté le nom de *Butay*, dans le *Dictionnaire critique* de Jal. Le directeur des Bâtiments aurait pu répondre que la parenté alléguée n'était pas un titre suffisant à l'obtention d'une place dans les Bâtiments ; mais il a eu tort de contester l'existence des artistes dont la mémoire était invoquée par Joseph Butay.

J. J. G.

Digitized by Google

I.

Lettre de Mme Allard à M. d'Angiviller.

Monsieur,

Je prend la confiance de vous adresser la présente sous les auspices de monsieur Lavoisier, et vous prie, en ma qualité de descendante de *Charles Lebrun*, peintre de feu Sa-Majesté Louis quatorze, d'heureuse memoire, de m'accorder une audience, en m'indiquant le jour et l'heure où je pourrois avoir cet honneur, j'espère cette grâce de vous.

Je suis avec respect, etc.

F. ALLARD,
née LEBRUN.

Rue des Prestres vis-à-vis celle du Fauconnais, n° 31.

Ce 27 mars 1788.

II.

Réponse de M. d'Angiviller à Mme Allard.

Le 4 avril 1788.

Il ne m'est guère possible, madame, de vous indiquer en ce moment un jour et l'heure auxquels je pourrois vous recevoir, du moins à Paris, car j'y vais fort rarement, et je ne vois nullement quand des affaires m'y ramèneront. Toutefois je vous ferai volontiers scavoir quand j'y irai et que j'y ferai le plus petit sejour. Mais il seroit beaucoup plus simple que vous m'exposassiez dans un memoire l'objet de l'entretien que vous désirez avoir avec moi. J'y ferai sûrement toute l'attention que réclame votre descendance d'un artiste aussi célèbre que M. *Lebrun*.

J'ai l'honneur, etc.

Digitized by Google

III.

Analyse du titre remis par Mme Allard pour prouver sa descendance de Charles Le Brun, premier peintre de Sa Majesté, au quatrième degré.

Ce titre ou cette pièce n'a aucune espèce d'authenticité et ne pourroit tout au plus être regardée que comme une indication des titres qui peuvent servir à prouver la filiation de la dame Allard depuis *Charles Le Brun*.

Suivant cette pièce, *Charles Le Brun* eut un fils unique, André Le Brun, qui s'établit à Saint-Étienne en Forez, et qui eut trois fils, un desquels est nommé Damien Le Brun. Celui-ci eut quatre fils, un desquels (le second) fut Joseph Le Brun ; c'est de celui-ci que la dame Allard est fille ; Joseph Le Brun est mort à Paris sur la parroisse Saint-Étienne du Mont en 1777, âgé de 69 ans, il etoit par conséquent né vers l'an 1708.

La dame Allard n'aura sans doute pas de peine à prouver qu'elle est fille du sr Joseph Le Brun, et d'Antoinette Girard.

Mais il faut qu'elle prouve par actes, tels qu'extraits baptistaires, mortuaires, actes de célébration de mariage, etc.

1° Que Joseph Le Brun étoit fils légitime d'un Damien Le Brun.

2° Que Damien Le Brun étoit fils légitime d'André Le Brun.

3° Et c'est ici probablement le plus difficile, qu'André Le Brun étoit fils de *Charles Le Brun,* alors ou depuis peintre ordinaire de Sa Majesté ; car la naissance d'André Le Brun, dont le petit-fils Joseph Le Brun est né vers 1708, doit remonter vers 1650 ou 1660, peut-

Digitized by Google

être même beaucoup plus haut. Or *Le Brun* qui n'avoit pas fait encore la fortune qu'il fit depuis dans les arts, n'avoit peut-être alors aucune demeure bien fixe ; ce qui peut rendre comme impossible la découverte de son acte baptistaire ; cependant le contrat de mariage d'André Le Brun avec Benoite Flachat, et son extrait mortuaire y suppléeront peut-être.

Sans tous ces actes, il est certain que ce qu'a administré la dame Allard ne signifie rien, et une pareille pièce ne seroit pas recevable en justice réglée, quand il s'agiroit du plus mince intérêt ; car qui ne pourroit pas se fabriquer une généalogie, la faire imprimer avec de prétendues collations et certifications ? Il faudroit au moins avoir les pièces originales de ces collations et certifications.

Je dirai même que cette pièce présente toutes les apparences de la fabrication. Car l'on voit à la fin de cette généalogie la certification conforme aux notes, donnée à Paris par un s^r Potier de Novion, en datte du 29 mai 1663 ; or je demande comment on a pu certifier en 1663, par pièces originales, la descendance jusqu'au 3e degré d'un homme mort en 1690 ; il y a donc au moins erreur, et il faut lire 1763. Aussi voit-on une autre collation de ce même M. Potier de Novion dattée du 29 mai 1763. Mais si l'on lit 1763, comment en 1747, un s^r Dujat a-t-il pû certifier d'après le collationnement de 1763, et comment M. de La Frasse, lieutenant général de police de Lyon, a-t-il pu certifier la même généalogie en 1743 ? S'il faut lire 1663, indépendamment de l'absurdité remarquée plus haut, comment le s^r Dujat a-t-il pu dire en 1747 : d'après le collationnement de notre cher confrère Potier de Novion (on n'appelle pas son cher confrère un homme mort 80 ans

Digitized by Google

avant soi)? Tout cela est absolument inconsistant et annonce une pièce fabriquée; elle s'est probablement trouvée parmi les papiers du s^r Joseph Le Brun. Sa fille, madame Allard, les trouvant, a été flattée de la descendance de cet homme célèbre et n'a pas fait attention à ces contradictions.

On est très persuadé qu'elle est dans la meilleure foi du monde. Il peut, absolument parlant, se faire que Le Brun ait eu dans sa jeunesse un fils légitime ou naturel et que madame Allard en descende. Mais la pièce administrée est absolument insuffisante, pour ne pas dire suspecte de fausseté.

On y voit, page 8, une autre chose fort extraordinaire, c'est une Étiennette Le Brun, sœur de Joseph, mariée à un grand théologien, docteur en Sorbonne. Je doute qu'il y ait eu jamais un grand théologien, docteur en Sorbonne, qui ne fût engagé dans l'ordre eclésiastique.

On y dit enfin que cette famille est aujourd'hui (en 1747 ou 1748) soutenue par les quatre fils de Damien Le Brun, tous grands médaillistes et exerçant l'état de la gravure dans toutes sortes de genres. Les noms de ces grands médaillistes sont absolument inconnus dans les arts, et dans l'extrait mortuaire de Joseph Le Brun, l'un de ces quatre fils, on ne lui donne ni la qualité de graveur ni celle de médailliste, mais celle de mécanicien.

On croit devoir ajouter qu'il paroit constant que *Le Brun* est mort sans enfans; qu'il a fait une fondation dont les actes ne rappellent l'existence d'aucun enfant à lui, mais seulement des collatéraux au profit desquels elle a été faitte; et en effet, il seroit étonnant que si *Le Brun* avoit eu un fils unique et légitime; il ne l'eût pas appellé auprès de lui dans le tems où il

Digitized by Google

jouissoit de la faveur de Louis XIV, et d'un état aussi brillant que l'étoit le sien.

Réponse en forme de note :

Il existe un collatéral reconnu de la famille de M. *Le Brun*. C'est M. *Caffiéri*, sculpteur du Roy ; ses titres sont constans. Madame Allard pourroit le voir et peut-être tirer plus de lumières sur sa descendance.

IV.

Lettre de M. d'Angiviller à M. Lavoisier.

Versailles, le 4 may 1788.

L'intérêt, Monsieur, que vous m'avez témoigné prendre à la dame Allard qui se dit descendante en ligne directe du célèbre *Charles Le Brun*, m'a engagé à faire examiner avec attention la pièce imprimée qu'elle m'a remise à l'appuy de cette prétention. Je crois ne pouvoir faire mieux que de vous addresser l'analyse de cette pièce, par laquelle vous verrez certainement que Madame Allard s'est faite illusion à cet égard, et que cette pièce présente des incohérences qui la rendent tout à fait de nulle autorité. En effet comment, en 1663, un s^r Potier de Novion a-t-il pu collationner des titres de la descendance jusqu'au 3e degré de *Charles Le Brun*, mort seulement en 1690? Et, si l'on dit qu'il y a erreur de datte et qu'il faut lire, comme en effet on lit dans un autre endroit, 1763, comment a-t-on pu donner en 1747 et 1748 des certificats d'aprez une collation faite en 1763? Ce sont là des contradictions qu'il est superflu de qualifier, et qui ôtent évidemment toute autorité à une pareille pièce qui d'ailleurs n'en auroit déjà aucune, en l'état où elle est. Je suis au surplus bien convaincu

Digitized by Google

que Madame Allard est dans la meilleure foi du monde. Elle a trouvé cette pièce dans les papiers de son père, et sans trop l'examiner ou la faire examiner, elle l'a regardée comme un titre convaincant; mais je me persuade que d'après l'examen que j'ai l'honneur de vous envoyer elle reconnoîtra son erreur.

J'ai l'honneur, etc.

V.

Placet du s^r Butay, se disant parent de Le Brun.

Cy joint le placet au Roi d'un s^r Butay qui se dit arrière petit-fils du s^r *Butay*, qu'il qualifie de premier peintre du Roy avant M. *Le Brun*, petit fils d'un autre s^r *Butay*, peintre du Roy, et fils enfin d'un troisième peintre du Roy de ce nom, qu'il qualifie de peintre ordinaire de S. M., neveu enfin de *Charles le Brun*, et du s^r *Verdier*, peintre du Roy, l'un des élèves et coopérateurs de *Lebrun*.

Ce s^r Butay, se fondant sur tous ces titres, demande une place dans les Batimens du Roy, ou dans les ponts et chaussées..

Note.

M. le Comte n'a aucune place à donner au s^r Butay qui d'ailleurs n'entre en aucun détail sur ses talens particuliers.

On ne connoit point de peintre du Roy du nom de *Butay*.

Ce 29 Juillet 1784.

Au Roy

Sire,

Le nommé Joseph Butay, petit fils de *Joseph Butay*, peintre ordinaire du Roy; de *Jean Butay* son ayeul,

Digitized by Google

aussi peintre et valet de chambre de Sa Majesté, de *Claude Butay* son bisayeul, valet de chambre et aussi premier peintre du Roy en 1653, de *Charles Le Brun*, son grand oncle, premier peintre du Roy, et de *Charles Verdier*, porte manteau de votre auguste ayeul, lors de son sacre en 1715, de la charge duquel le dire du suppliant s'est trouvé frustré lors du décès dudit *Verdier*, a l'honneur de vous représenter qu'il est le seul de sa famille qui n'ait pas eu celui d'être attaché au service de Votre Majesté. Il supplie humblement Votre Majesté, en qualité d'héritier dudit *Verdier*, de vouloir bien lui faire acorder une place dans vos Bâtimens ou dans les ponts et chaussées, pour l'aider à subsister; le suppliant joint ses vœux, à ceux de la nation entière pour la conservation de vos précieux jours.

Réponse en forme de note :

M. le comte avoit déjà sur un pareil sujet répondu qu'il n'y a pas de place à donner au suppliant.

Digitized by Google

INVENTAIRE

DES PEINTURES ET SCULPTURES

DU COUVENT DES CORDELIERS DE PARIS

DRESSÉ PAR MM. DOYEN ET MOUCHY

En 1790.

Document communiqué et annoté par
M. J. J. Guiffrey.

Le double inventaire que nous publions est conservé aux Archives nationales dans les cartons de la série S qui concernent l'ancien couvent des Cordeliers de Paris. Il nous a été gracieusement signalé par M. J. Quicherat.

L'importance de ce document n'échappera pas à nos lecteurs. Un état complet et détaillé de tous les objets d'art, peintures ou sculptures, existant dans un couvent de Paris au début de la Révolution, serait en lui-même fort intéressant. Celui-ci a de plus l'avantage d'avoir été dressé par deux hommes dont le nom garantit la compétence et dont les appréciations méritent par conséquent pleine confiance.

Sans vouloir présenter une description détaillée de ce couvent qui occupait l'emplacement pris aujourd'hui par la place de l'École-de-Médecine et par les maisons voisines et qui donna, sous la Révolution, son nom au fameux club des Cordeliers, nous rappellerons les dates les plus importantes de son histoire.

Érigée par saint Louis, en grande partie avec l'amende dont ce souverain avait frappé Enguerrand de Coucy, l'église des Cordeliers, dédiée le 6 juin 1262, fut complètement ruinée par le feu le 19 novembre 1580. L'incendie détruisit le chœur, les chapelles, une partie du cloître et un certain nombre d'anciens tombeaux en marbre et en bronze dont Corrozet nous a conservé la liste.

Digitized by Google

Le bâtiment fut promptement réparé, grâce aux libéralités de Henri III et à la sollicitude du premier président Christophe de Thou et de Jacques-Auguste de Thou, son fils. Félibien[1] et Sauval[2] s'accordent pour nous présenter cette nouvelle église comme une des plus vastes et surtout des plus longues de Paris. Sauval ajoute que les vitres gauches de la principale nef étaient assez bien peintes et très vivement coloriées. Le même auteur parle avec le plus grand éloge de certains monuments funéraires qui se voyaient encore dans l'église en 1790. Nous rapportons en note les passages relatifs à ces tombeaux.

En 1703, le grand autel fut entièrement restauré. Le nouveau cloître, construit en 1683, passait pour le plus spacieux et le plus beau qui existât dans les maisons religieuses de Paris. Citons encore une particularité rapportée par Sauval; elle n'a aucun rapport aux questions d'art, mais sa singularité la rend intéressante : « Leur marmite, dit Sauval, n'est pas si grande que le peuple s'imagine, mais le gril, dont on ne parle point, est monté sur quatre roues et capable de tenir une manequinée de harengs. »

Deux célèbres confréries se réunissaient aux Cordeliers, celle du tiers-ordre de saint François, et celle qui tirait son nom du Saint-Sépulcre dont les Cordeliers avaient la garde à Jérusalem depuis 1336. Au sujet de la chapelle de cette dernière confrérie, Sauval cite un monument curieux dont il ne semble pas rester trace dans notre Inventaire : « On voit dans un tableau de bois attaché contre le pilier de la chapelle de Jérusalem, où se lit le jour de sa dédicace, on y voit, dis-je, quelques grotesques de bronze travaillés avec une grande délicatesse et une propreté inimitable. »

Rappelons enfin que c'était au couvent des Cordeliers que se tenaient les réunions de l'ordre de Saint-Michel institué par Louis XI.

Les deux inventaires publiés ici sont d'un intérêt bien inégal. Les peintures des Cordeliers étaient loin d'avoir l'importance et le mérite des œuvres de sculpture qui décoraient les tombeaux. Aussi les anciens historiens de Paris, Félibien, Sauval, et Ger-

1. Tome I, p. 286.
2. Tome I, p. 448.

Digitized by Google

main Brice, Piganiol de La Force, Thiéry, se contentent-ils de citer un ou deux tableaux, surtout l'Adoration des Bergers de Franck, placée sur le maître-autel, pour arriver bien vite aux tombeaux. De cet exemple, comme aussi d'autres documents de la même époque, il est permis de déduire qu'en général, dans les anciennes églises de Paris, la peinture était bien inférieure à la sculpture. Beaucoup de copies, un certain nombre d'œuvres d'un ordre secondaire et fort peu de bonnes toiles, tel est le bilan à peu près invariable des églises conventuelles ou paroissiales. Les chefs-d'œuvre sont extrêmement rares.

Grâce aux tombeaux des grands personnages, la sculpture se trouvait mieux représentée. On peut dire que les couvents renfermaient le véritable musée de la sculpture française depuis le moyen âge. Malheureusement les incendies, ici comme ailleurs, avaient singulièrement diminué ces richesses avant qu'elles fussent dispersées ou détruites par la Révolution.

Ainsi Claude Malingre[1], après avoir cité, en suivant les indications de Corrozet, les « noms et épitaphes de ceux qui avoient des monumens de marbre en l'église des Cordeliers devant la combustion d'icelle, » ajoute un peu plus loin : « De tant de riches et magnifiques tombeaux qui estoient en l'église des Cordeliers de Paris, il n'en reste que cinq entiers... » C'étaient les tombes de Blanche de France, fille de saint Louis, du comte Charles d'Étampes, mort en 1636, du président Le Maître avec sa femme, en albâtre, « sans écriture », de Filhol de Gannat, archevêque d'Aix, qui mourut à l'âge de cent deux ans, le 22 janvier 1640, enfin la belle figure du comte de Carpi, par *Paul Ponce*, aujourd'hui conservée au musée du Louvre.

La piété des générations qui vinrent après le désastre de 1580 combla les vides faits par le feu. Les chapelles se garnirent peu à peu de riches monuments dont on trouve la mention et la description dans les historiens du XVIIIe siècle, surtout dans Piganiol de La Force. Malheureusement les détails dans lesquels il entre sont encore bien incomplets, et nous voyons figurer dans notre inventaire bien des tombeaux dont il serait impossible de déterminer le titulaire. En somme, le couvent des Cordeliers, en 1790, pouvait passer pour un des cimetières les plus aristocratiques de la capitale.

1. *Les Antiquités de la ville de Paris*, tome I, 235-253.

Digitized by Google

M. de Guilhermy, dans le premier volume des *Inscriptions du diocèse de Paris*, a reproduit en fac-simile quatre inscriptions funéraires provenant de l'ancien couvent des Cordeliers. Ce sont celles qui étaient gravées sur le dais, surmontant autrefois la statue du comte d'Étampes, aujourd'hui placée à Saint-Denis; celle de Gabrielle Sapin, femme de Denis des Riants, baron de Triel, morte le 25 septembre 1587; celle de Catherine de Nogaret, fille de Jean de Nogaret, baron de La Valette, et femme de Henri, duc de Joyeuse, morte le 12 août 1587; enfin celle de Jean Bouchot, bourgeois de Paris, décédé le 28 août 1693. Cette dernière n'existe plus depuis longtemps, non plus que celle de Gabrielle Sapin. Quant à la statue funéraire de la duchesse de Joyeuse, elle fait partie maintenant du musée de Versailles.

Ce sont les seules épaves de l'église des Cordeliers que M. de Guilhermy ait pu retrouver. Il est vrai de dire que, comme il ne s'inquiétait que des inscriptions, il ne parle pas des statues muettes, si on peut s'exprimer ainsi, qui existent encore. Ainsi il n'a pas eu à mentionner la belle figure du musée du Louvre représentant le comte de Carpi.

Notons enfin dans la nouvelle édition de l'*Histoire de la ville et du diocèse de Paris* de l'abbé Lebœuf, mise au jour par M. Cocheris[1], une liste des tombeaux de l'église des Cordeliers; mais cette liste nous a paru bien incomplète, soit qu'on se réfère aux anciens historiens de Paris, soit qu'on s'en rapporte à l'inventaire de 1790.

Toutefois on admettra difficilement que tous les monuments indiqués ici aient complètement disparu. Le musée des monuments français d'Alexandre Lenoir en a sauvé une grande partie. Il s'agit maintenant d'aller les découvrir dans les nouvelles retraites que leur a assignées la Restauration. M. L. Courajod a entrepris ce travail méritoire. Peut-être les inventaires de 1790 pourront-ils seconder dans leurs investigations tous ceux qui s'occupent aujourd'hui, soit à titre particulier, soit à titre officiel, de dresser l'inventaire des richesses d'art de notre pays.

J. J. G.

1. Tome III, p. 321.

Digitized by Google

I.

Inventaire des peintures et tableaux du couvent des cordeliers, fait par M. Doyen le 15 décembre 1790.

Salle Capitulaire. — Un tableau représentant le mauvais riche à table. Le Lazare à ses pieds; copié d'après *Paul Véronèse.*

Deux païsages dans le goût de *Chavanne.*

Un Christ en croix, la Magdeleine à ses pieds; faible copie d'après *Le Brun.*

Une Vierge et l'Enfant Jésus; copie d'après *Mignard.*

Un portrait gravé par *Poilly;* non encadré.

Douze portraits, tant de Gardes des sceaux que de Chanceliers de France; copiés d'après *Detroy le père.*

Chambre du Prieur. — La Vierge et l'Enfant Jésus; assez bien copié d'après *Raphaël.*

Jésus au Jardin des Oliviers; autre : le mariage de sainte Catherine; mauvais tableaux.

Une Magdeleine; copié d'après *Santerre.*

Le Repas chez le Pharisien; copié en petit d'après *Le Brun.*

Un dessus de porte représentant un petit chien chassant des perdrix; peint par *Oudry.*

Sacristie. — Les quatre Évangélistes, en petit; par *Baujin.* Un des quatre est tombé derrière la boiserie. — Une tête de saint Jérôme, mauvais. — Un Ecce Homo; copié d'après *Le Bourdon.* — Le mariage de sainte Catherine; copié d'après *Cyrofère*[1]. — Tête d'Ecce Homo. — Et une tête de Mère de douleurs dans le goût de *Santerre.* — La mort de saint François; copié d'après *Carrache.* — Sainte Cécile; copié d'après

1. Ciro Ferri.

Digitized by Google

Mignard. — Portrait de saint Bonaventure, peint d'après nature; *gothique.* — Une tête de Vierge. — Autre tête : l'Enfant Jésus. — Portrait de saint Thomas d'Aquin; *gothique:* — Une descente de croix; copiée d'après *Carrache.* — Un saint André, dans le goût de *Luc Jordans*[1]. — Un grand Christ en croix; mauvaise copie d'après *Rubens.* — Deux autres mauvaises copies : l'une est saint Jean; et l'autre, saint Jérôme.

Sanctuaire. — Sur le maître-autel, un grand tableau représentant l'adoration des bergers, peint dans le goût des Vénitiens; par *Franck*[2].

Au-dessus est un Père Éternel, environné de sa gloire; par *Aubin Vouët.*

Dans le chœur. — Les douze Apôtres, grandeur naturelle, peint dans un genre gothique. — Ex-voto à la Vierge, donné par Anne d'Autriche, reine de France. Ce tableau est peint dans le goût de *L'Allement; il est réclamé par une confrérie.*

L'École d'Athènes, copié d'aprés *Raphaël.* La dispute sur la réalité du Saint-Sacrement, copié aussi d'après Raphaël. Dans le milieu, la Scène, copié d'après *Léonard de Vinci.*

1. Luca Giordano et non Jordaens, comme la forme du nom pourrait le faire présumer.

2. Le tableau qui est au milieu de cet autel (dit G. Brice, 1752, III, 257) a été peint, en 1585, par Jérôme Franck, et représente l'enfant Jésus dans la crèche, adoré par les bergers. Christophe de Thou y est représenté avec toute sa famille. Jérôme Franck le vieux, fils de Nicolas, mort à Anvers, avait vécu en France, où il fut peintre de Henri III. — « Il y a un autre tableau dans une chapelle de cette église, près d'une des entrées latérales du chœur, auquel on ne paroît pas faire grande attention, et qui mérite pourtant d'être remarqué; il représente la Pentecôte, et il y a toute apparence qu'il est de quelque maître florentin. »

Digitized by Google

Chapelle sur l'autel. — Un tableau représentant saint Bonaventure en oraison devant un Christ qu'il tient. Il est peint par *Louis Carrache* ou par le *Féty*.

Autre chapelle. — Sur l'autel, un mauvais tableau représentant saint François en oraison dans un désert.

Autre chapelle. — Sur l'autel, une Annonciation de la Vierge; par *Champagne*. — Sur le devant d'autel, deux panneaux peints représentants saint Sébastien et saint Claude.

Autre chapelle. — Sur l'autel, saint Antoine de Pade présente la sainte hostie à un âne qui tombe à genoux, et convertit par ce miracle un incrédule; le tableau est d'un élève de *Galloche*. — Une tête d'ange, d'après *le Guide*. — Un Ecce Homo. — Le martyre de sainte Catherine; par *Vignon*.

Autre chapelle. — Sur l'autel, un saint Jean dans le désert, peint par *Aubin Vouët;* un petit mauvais tableau.

Autre chapelle. — Sur l'autel, l'ascension de saint Bonaventure; mauvais tableau.

Autre chapelle. — Sur l'autel, un Christ au tombeau; peint par *Aubin Vouët*. — Au-dessus : une élévation en croix par le même. — Sept panneaux représentants la passion de Jésus-Christ; peints par le même.

Autre chapelle. — Sur l'autel, saint Bonaventure sauvant des malheureux du naufrage par son intercession auprès de la Vierge; médiocre tableau.

Un petit tableau représentant un Christ au tombeau; peint dans le goût d'*Aubin Vouët*.

Autre chapelle. — Sur l'autel, un tableau représentant une sainte famille, peinte sur bois, dans le genre de *Raphaël;* peut-être est-il de son école.

Autre chapelle. — Quatre mauvais tableaux, repré-

Digitized by Google

sentants divers sujets de la vie de saint Bonaventure. Des vitraux curieux peints dans le goût d'*Albert Durer*.

Autre chapelle. — Un vieux tableau représentant le Calvaire.

Autre chapelle[1]. — Sur l'autel, une Annonciation de la Vierge, peint par M. *Vien*.

Autre chapelle. — Une Magdeleine dans le désert; mauvais tableau. Sur les vitraux, le portrait de saint Louis; il est assez bien peint.

Autre chapelle. — Sur l'autel, un tableau représentant la Vierge déposant son fils dans les mains de saint Bonaventure.

Autre chapelle. — Sur l'autel, un tableau peint sur bois représentant saint Bonaventure en contemplation devant la Sainte Trinité; peint dans le goût de *Raphaël Sadeler*.

Dans le passage. — Deux tableaux médiocres, savoir : la Vierge, et l'autre : saint Bonaventure.

Derrière le sanctuaire. — Des vitraux précieux et bien conservés.

Près d'un passage. — Une Assomption de la Vierge, peint sur bois; d'après *Léonard de Vinci*.

Chapelle Saint-Claude. — Sur l'autel, un Christ au tombeau; très mauvaise copie d'après *Bassan*. — Une Samaritaine; mauvaise copie d'après *Boullogne*.

Autre peint sur bois, représentant la Circoncision; il est dans le goût de *Léonard de Vinci*.

Autre chapelle. — Sur l'autel, un saint Louis; mauvais tableau.

1. D'après le Guide de Thiéry, II, 367, cette chapelle appartenait à la famille Gougenot qui l'avait restaurée. C'est là que se trouvait le tombeau de l'abbé Gougenot, par *Pigalle*.

Digitized by Google

Autre chapelle. — Un devant d'autel peint sur bois doré, représentant une Descente de croix, plusieurs évêques et autres figures; le tableau, très gothique, est des premiers temps de la peinture.

Autre tableau gothique, mais moins que le précédent, représentant trois sujets, savoir : la naissance de Jésus, Jésus en croix; et l'autre, l'Ascension.

La nef. — A une chapelle tenant à la porte du chœur, l'Enfant Jésus apparaissant à saint Bonaventure; copié d'après *Cirofère.*

De l'autre côté, le Père Éternel, et Jésus apparaissant à saint Bonaventure; peint en 1660.

Chapelle Sainte-Reine. — Sur l'autel, un tableau représentant les miracles opérés par la fontaine de Sainte-Reine, et son Assomption; peint par *Le Maire.*

Quinze tableaux enchassés dans la boiserie, représentant divers passages de la vie, miracle et supplices de sainte Reine.

Chapelle de la confrérie de Jérusalem. — Sur l'autel, Jésus en croix; au milieu, ses deux larons, copié d'après *l'Allement;* au-dessus, le Père éternel, dans le goût de *Coïpel.*

Un Christ en croix, et un autre soutenu par des anges dans le jardin des Oliviers; copiés d'après divers maîtres. — Réception du duc de Bourgogne à la confrérie de Jérusalem; mauvais tableau. — Une tête de saint Pierre. — Deux Ex-voto. — Une Sainte-Trinité; peint dans le goût de *Coïpel.* — Une sainte Famille; peint dans le goût de *Bourdon.* — Un *Ecce Homo* peint sur bois, dans le goût de *l'Allement.* — Autre tableau en très mauvais état.

Nef. — Six tableaux de la vie de saint Bonaventure, de saint Antoine de Pade, et un représentant sainte

Digitized by Google

Reine portant l'Eucharistie. On ne peut les juger étant trop haut et trop noirs. — Les vitraux de cette église sont d'un bon goût de dessin et paraissent précieux à conserver.

Chapelle. — Sur l'autel : le mariage de sainte Catherine ; faiblement peint.

Chapelle. — Sur l'autel : saint Claude résussitant un enfant; mauvais tableau. — Autre mauvais tableau.

Réfectoire. — La passion de Jésus, peinte en trois parties et ne fesant qu'un tableau, savoir : Jésus à la colonne; Jésus outragé par les soldats de Caïphe, et un portement de croix; ce tableau est copié d'après *Sadeler.* — Au-dessus est un Christ; mal peint. — Saint Bonaventure recevant un livre des mains de Jésus; mauvais tableau. — Un pape reçoit saint Bonaventure à la tête de ses religieux; mauvais tableau. — La Vierge et Jésus apparaissant à saint Bonaventure; peint dans le goût de *l'Allement.* — L'Esprit saint descend sur saint Louis; copié d'après *Aubin Vouët.* — Sainte Reine fesant la charité; médiocrement peint.

Salle du Comité. — Portrait de Clément IV; autre portrait en pied de Sixte IV; peint par *Pape*[1]. — Portrait en pied de Sixte V. — Saint Antoine de Pade écrivant; peint par *Pape.* — Saint Bonaventure écrivant sur la foy; par le même.—Portrait en pied d'Alexandre V; peint par *Pape.* — Nicolas IV, peint en pied; par *Guillemaud.* — Tous ces papes sont peints en habits ponti-

1. On connaît deux peintres flamands du nom de Simon de Pape; le père, né à Audenarde, est mort en 1677; d'après M. Kramm, cité par Siret; son fils était à Paris en 1750. Les Minimes de la Place Royale avaient dans leur sacristie « un grand tableau peint par de Pape et représentant S. François de Paule délivrant de la peste les habitants de Fréjus ». Thiéry, I, 686.

Digitized by Google

ficaux et assis sur leurs siéges. — Portrait de Louis XIV; portrait du grand Dauphin. Ces deux tableaux sont de faibles copies. — Portrait d'un Chancelier; assez bien traité. — Saint Bonaventure reçu cardinal au Concile, l'an 1274; ce tableau est médiocre. — Autre, représentant saint Antoine de Pade faisant la lecture; faible tableau.

Salle Saint-Michel. — Portrait en pied de Louis XI en habits royaux selon le costume du temps. — Saint Michel combattant le démon; copié d'après *Raphaël.* — Portrait en pied de Louis XV dans sa jeunesse. Tous trois sont bordés et réclamés par l'ordre saint Michel; et tous trois sont foiblement copiés.

Chapelle du Tiers-Ordre. — Sur son maître-autel, un grand tableau représentant un Portement de croix peint par *Antoine Dieu;* au-dessus, deux tableaux représentants l'un, un saint Jean dans le désert, et l'autre, un des Évangélistes; ces deux tableaux, quoique placés très haut, paroissent être d'une bonne manière. En bas, près l'autel, saint Pierre et saint Paul d'après divers maîtres. Un petit tableau représentant saint François dans le désert, copié d'après le *Carrache.* Sur un petit autel, saint Bonaventure assis sur des nuages, écrivant sur la Foy. Autre tableau : saint François donnant le scapulaire à sainte Reine. Autre, représentant le martyre de sainte Claire, peint dans le goût de *Dumont le Romain.* Un très médiocre tableau représentant saint François prêchant la foy. — Un saint François en oraison, peint sur bois à mi corps dans le goût des *Golthius.*

Une immaculée Vierge au milieu d'une gloire, accompagnée par plusieurs groupes d'anges; peint dans le goût de *Champagne.* En petit, une Assomption de la Vierge : mauvaise copie d'après *Rubens.* Deux tableaux

Digitized by Google

servant de bannière, représentants l'un, saint François, et l'autre, saint Louis et sainte Élisabeth, reine d'Hongrie. — Un tableau représentant trois cœurs, dont un est couronné d'épines. Ce tableau est très bien encadré.

Ce 4 janvier 1791. (Signé :) DOYEN.

II.

INVENTAIRE DES SCULPTURES ET STATUES DE LA MAISON DES CORDELIERS, FAIT PAR M. MOUCHY LE 15 DÉCEMBRE 1790.

Sacristie. — Trois plaques en marbre noir pour fondations. — Une petite plaque en cuivre *idem.* — Les grouppes de chérubins qui ornent la boiserie sont médiocrement sculptés en bois. — Au-dessus de la porte : un buste en marbre annonçant un homme de robe. — Dans un passage voisin : un *idem.* Je présume qu'ils viennent d'un cénotafe démoli.

Sanctuaire. — Le maître-autel est de marbre blanc, et sa plaque du milieu, de marbre d'Italie; ses ornements et (est) une colombe en cuivre doré. La table, contretable en marbre blanc, aussi décorés d'ornements en cuivre. Cet autel est orné de quatre colonnes de marbre d'Italie[1]; leurs bases et chapiteaux sont de bois doré; l'entablement est en bois, orné de têtes de chérubins et décoré par quatre anges, le tout en bois doré et grandeur naturelle. Deux figures bas-reliefs servent d'enca-

1. « Le maître-autel, dit Sauval (I, 448), est d'une beauté considérable et soutenu de colonnes de marbre jaspé, fort hautes et bien choisies. Le tableau est si bien fait par *Le Franc* (lisez *Franck*), que l'architecte s'est assujetti et accommodé à sa grandeur. Le surintendant Bullion a fourni les frais de l'autel, et *Mercier* en a donné le dessin. »

Digitized by Google

drement au tableau du *Vouët*. La décoration générale de l'autel est tantôt en marbre, et tantôt en armoiries, et têtes de chérubins en bois doré. Une bordure de marbre ornée de fleurons de cuivre encadre le tableau de *Franck*, dont j'ay (*sic*) donné le détail dans l'inventaire de la peinture. Le tabernacle est de marbre blanc; il représente une niche dont le fond est orné de mosaïques et fleurons en cuivre doré; il comporte huit colonnes et huit pilastres en marbre d'Egypthe, leurs bazes et chapitaux sont en cuivre doré, les côtés sont ornés par des mosaïques, trophées sacerdotaux et de deux têtes en bas-reliefs, la Vierge d'un côté, et Jésus de l'autre. Une plaque en marbre blanc, ornée de rosettes mosaïques et d'un bas-relief représentant les pains de proposition : de l'autre côté, même décoration. Le bas-relief représente le sacrifice d'Abraham, le tout en cuivre doré, ainsi que la porte du tabernacle qui représente l'Agneau paschal; elle est accompagnée par deux bas-reliefs d'un bon stil en cuivre doré, représentant l'un les Pelerins d'Emaüs, et l'autre l'Adoration des Rois. Je les crois de *Poncet* qui a beaucoup travaillé pour cette maison[1]. Le dit tabernacle est surmonté par deux anges adorateurs tenant une croix; au-dessous d'eux sont deux têtes de chérubins. Tout le grouppe est de cuivre doré, sculpté par *Vassé*. Six pots à feux terminent tout le couronnement. Deux statues en pierre accompagnent l'autel, savoir : saint François et la Madeleine. Trois marches mènent à l'autel; elles sont de marbre blanc. Les bazes des colonnes sont ornées d'armoiries coloriées et dorées.

Tombeaux. — Une table en pierre portant dans son milieu une plaque de marbre noir, décorée et ornée de

1. Il veut probablement parler de maître *Ponce*.

Digitized by Google

divers marbres plaqués, fleurons et armoiries dorés. Elle est surmontée d'une tête d'enfant en marbre qui paraît être un portrait, lequel est accompagné de deux petits enfans qui ont été brisés. Vis à vis, est une plaque en marbre noir portant une niche vuide et deux petits vases dorés; sa base est une armoirie de marbre blanc. Autres tables en pierre, décorées de marbre de raports, garnies dans leur milieu d'une plaque marbre noir, peu intéressantes.

Au-dessous est un tombeau de marbre noir, sur lequel est couché Charles-Jean, comte d'Estampes, mort en 1334. Cette figure, de grandeur naturelle, est de marbre blanc, revêtue d'une cuirasse; [elle] porte un lion sous ses pieds, les mains jointes, et un écusson semé de fleurs de lys; sa tête est couverte d'un petit dôme d'église.

Plus loin, est un autre tombeau de marbre noir, portant une figure de femme couchée, ayant les mains jointes; elle est de marbre blanc et de grandeur naturelle. Son inscription annonce qu'elle représente Catherine Blanche, reine de Castille, fille de saint Louis, qui fut si malheureuse en Espagne.

Une plaque marbre noir décorée de têtes de chérubins et d'armoiries.

Vis-à-vis, est un tombeau en pierre recouvert d'une table de marbre noir. Un tableau en marbre noir, enchassé dans un cadre de bois pour fondation.

Un tombeau en pierre, portant une figure de vieillard cuirassé, couchée, et lisant dans un livre; cette figure est en bronze, de grandeur naturelle, et sculptée par *Ponce*. Elle représente Albert Pio, à qui le duc de Ferare enleva le comté de Carpi; il vint alors en France et combattit avec vigueur les différants partis hérétiques

Digitized by Google

qui s'y étaient levés. Il mourut de la peste en 1536[1]. Au-dessus est une table en pierre, décorée par divers marbres de raports, et d'une plaque de marbre noir inscrittes et portant des vers français en l'honneur de Bersou, astronome, mort en 1605.

Derrière le Sanctuaire. — Une plaque en cuivre pour fondation. — Un mausolée détruit, portant encore plusieurs plaques de marbre noir et plusieurs têtes de chérubins.

Tombeau. — Un mausolée décoré par des plaques de marbre noir; au milieu, est un grand sarcophage en marbre noir porté par des trétaux en pierre ornés d'armoiries et d'une plaque de marbre noir; sa base est en pierre, garnie de trois plaques de marbre noir, au milieu desquelles est une tête de mort et des ossements sculptés en marbre blanc. Ce sarcophage porte une figure de femme, sculptée en marbre blanc, de grandeur naturelle. Elle est à genoux, et représente Catherine Nogorothæ[2]; au-dessus est un blazon en marbre blanc.

Chœur. — Le pupître est en bois, décoré par quatre têtes de chérubins et d'autant de guirlandes d'un bon goût de sculpture; il est surmonté d'une espèce de boule en cuivre; le reste est en fer.

Tombeaux. — Une plaque et ses compartiments en marbre noir, inscrite en l'honneur de Nicolas Delyra, fameux théologien en 1380[3]. — Autre plaque en pierre

1. Piganiol de La Force (VI, 52) cite l'épitaphe du tombeau d'Albert Pio. Sauval, qui donne beaucoup d'éloges à ce morceau, ajoute qu'il passe pour une des principales beautés de la ville.

2. C'est une transcription peut-être fantaisiste du génitif latin de l'épitaphe. Est-ce Nogaret? L'inscription portait probablement *Catharinæ Nogarethæ.*

3. Nicolas de Lyre, celui dont Rabelais a dit *Lyra delirat;* mort en 1349, dit G. Brice (1752, t. III, p. 258). Voy. son épitaphe dans Piganiol (1742, VI, 78).

Digitized by Google

portant deux plaques en cuivre. — Autre plaque en marbre noir; ces trois plaques sont scellées dans le pavé.

Petit mausolée en l'honneur de Bernard de Bëon. Il est représenté à genoux, cuirassé. Derrière lui, est son casque; au-dessus et au-dessous sont ses armes, le tout sculpté en pierre; deux plaques en marbre noir décorent ce petit catafalque, ainsi que divers marbres de rapports.

Un mausolée en pierre, formant une niche ronde, dans laquelle est un buste de guerrier sculpté en marbre blanc, porté par un socle de marbre noir; au-dessous, sont ses armes en marbre blanc. De chaque côté du buste, est une femme voilée éteignant le flambeau de la vie, sculptés dans la pierre; il est orné de consoles et de trois plaques en marbre noir incristés (*sic*) et par divers marbres de rapports; au-dessous est une figure de pierre représentant un guerrier portant sur son esthomac une plaque de marbre noir inscritte. Ce mausolée est celui de Guillaume Forlick, fameux colonel mort en 1562[1], et celui de Baltazar de Grisach.

Chapelle. — Une table de marbre blanc, encadrée d'une bordure de marbre noir, ornée de deux enfans pleurant et voilés. Elle est surmontée d'un enfant tenant des armoiries; au bas, est une tête de mort aillée

1. Sauval parle en ces termes de ce tombeau (I, 448) : « Le tombeau dans le chœur de Guillaume Frolich, seigneur allemand, est fort remarquable par un buste de marbre que l'on croit être un des bons morceaux de Paris; le front en est bien plicé; les sourcils bien froncés; les yeux sont accompagnés de beaucoup de gravité; la barbe fort longue, fouillée et recherchée plus délicatement et plus profondément sur le marbre qu'on ne pourroit faire sur le bois, marque bien cet air et ce port majestueux qui ne se rencontre que dans les personnes extraordinaires. » Voy. aussi G. Brice, 1752; III, 259.

Digitized by Google

en chauve-souris. Les décorations sont sculptées en marbre blanc; c'est la sépulture de Hardy du Fay, de son épouse et de Claude la Palu, en 1687.

Chapelle; tombeaux. — Un tombeau en pierre orné d'armoiries, et surmonté aussi d'armoiries et de deux lampes sépulcrales, et accompagné par deux pilastres plaqués en marbre. Dans le milieu est une plaque de marbre désignant être le tombeau de Geofroi de la Croix, mort en 1688. Cette table est découverte par un rideau accompagné de deux enfans pleurans, et supportés par une tête de mort grouppées avec des branches de laurier, un fémur et un tibia, et fleurons, etc. Autre plaque en cuivre en l'honneur de Claude la Croix, annonce que son aïeul Jean de la Croix se distingua en 1421, et que ces chevaliers descendent en droite ligne de saint Roch. — Vis-à-vis, est un petit saint Roch sculpté en plâtre et peint à l'huille.

Autre chapelle. — Trois médiocres statues sculptées en bois : saint Bonaventure, saint François et sainte Anne.

Autre chapelle. — Un tableau en marbre, orné d'armoiries et de deux femmes pleureuses en marbre blanc, et d'une plaque de marbre noir inscritte en l'honneur des Daguesseau.

Autre chapelle; tombeaux. — Un tombeau en forme de voûte, garni de diverses plaques de marbre, d'armoiries et de deux têtes de mort; dessous ce catafalque est une statue couchée, ayant les mains jointes; elle est en marbre grandeur naturelle, costumée en religieuse et coloriée; une plaque de marbre noir annonce que c'est la sépulture de Jeanne D'Estissac, comtesse de la Rochefoucault, morte en 1562.

Un tableau en pierre, garni de marbre plaqué, orné

Digitized by Google

d'armoiries, de têtes de chérubins et d'une petite tête de mort; c'est le tombeau des Béraudière, famille des Larochefoucault.

Une plaque en pierre, sur laquelle est tracé un guerrier cuirassé monté sur un lion; il est gothique.

Autre chapelle; tombeaux. — Un fort beau buste représentant Claude de Buillon, Conseiller d'État, mort en 1670[1]; il est porté par une urne garnie de têtes de lions en consoles, avec une inscription désignant la sépulture des Buillons; le tout en marbre blanc.

Un sarcophage de marbre noir, orné de fleurs et de trois consoles en bronze, supporté par quatre consoles de marbre blanc, dont deux figurent deux têtes de femmes voillées; au milieu est une tête de chérubin. Il est surmonté par deux colonnes de marbre noir; leurs chapiteaux et bases sont de bronze, lesquelles colonnes portent un entablement garni d'armoiries en marbre blanc, d'une tête de mort ornée d'ailes de chauve-souris en bronze; lequel entablement est surmonté par deux enfans pleurans, et d'une urne funèbre en marbre blanc; dans le milieu du tombeau, sont deux bustes en marbre blanc; de chaque côté, sont deux figures marbre blanc, l'une représentant la Religion, et l'autre la Foy. Les deux bustes sont portés par deux cartouches, portant chacune une plaque de marbre noir, annonçant l'une Claude de Buillon, et l'autre Chrétien de Lamoignon[2], tous deux présidents au Parlement, l'un mort en 1640, et l'autre en 1636. — Derrière eux est une grande plaque de marbre noir et une tête de chérubin en bronze.

1. Voir plus haut, page 276.

2. G. Brice assure que la sépulture de Chrétien de Lamoignon se trouvait à Saint-Leu (1752; III, 263). Il donne l'épitaphe de sa fille enterrée aux Cordeliers.

Digitized by Google

Autre chapelle. — Une table de pierre garnie d'armoirie, de plaques de marbre plaqués d'une tête de chérubin, et d'une plaque en marbre noir désignant la sépulture des d'Antonis. — Autre cénotafe décoré de même. — Autre, *idem.*

Autre chapelle. — Un saint François sculpté en pierre, en oraison devant un Christ; cette figure est colossale, et était au-dessus d'une porte extérieure.

Autre chapelle. — Un devant d'autel sculpté, d'un genre gothique, représentant trois sujets : dans le milieu, Jésus en croix, la Vierge et saint Jean ; d'un côté, la naissance de la Vierge, et de l'autre, sa mort.

Tombeaux. — Une plaque en cuivre pour le souvenir de Maurice Buillon, conseiller au Parlement, doyen du chapitre de Saint-Marcel, mort en 1580.

Une table, ornée de deux colonnes en marbre noir, décorée par des armoiries dorées et plusieurs plaques de marbres incrustés, et de deux plaques en marbre noir; deux figures debout en pierre dorée l'accompagnent; pour son couronnement, un grouppe doré représentant la Charité; la plaque du milieu est de marbre noir, surmontée d'une tête de chérubin accompagnée par ses guirlandes; c'est le tombeau de Mlle Le Jay, veuve de Longeuil, conseiller au Parlement.

Autre cénotafe de marbre blanc, surmonté d'armoiries, soutenues par deux têtes de chérubins, près desquels sont deux cassolettes funèbres. Elle est encadrée de marbre noir, surmontée par deux petites urnes funèbres en cuivre doré. Il est en l'honneur de M. de Longeuil[1] et de plusieurs membres de sa famille, en 1669.

1. Les Longueil, marquis de Maisons.

Digitized by Google

Autre plaque en l'honneur de la même filiation; elle est enchâssée dans une table de pierre décorée de quantités d'armoiries et de marbres plaqués, de têtes de chérubins, et surmontée par deux têtes de mort.

Derrière un panneau sous une voûte : Une statue de pierre couchée, représentant un évêque en habits pontificaux. Elle est sans inscription.

Une plaque de cuivre décorée d'un Calvaire en calque[1]; autre petite, *idem*.

Sur le pavé, une grande plaque de cuivre représentant en calque un religieux.

Autre chapelle. — Un bas-relief gothique, représentant le martyre de saint Bonaventure et celui de ses disciples.

Tombeaux. — Un petit tombeau de marbre blanc représentant la Mort aillée, déroulant une tablette, sur laquelle est inscrit un Épitafe en l'honneur de dame Briçonet, épouse du chevalier Du Drac. Près l'inscription est une petite figure de femme de marbre blanc, dans l'attitude de tracer l'inscription : *En 1680*.

Un mausolée de pierre, décoré de divers plaques en marbre, plaqué et orné de deux colonnes de marbre portant un entablement sur lequel pose deux figures, savoir : la Religion et la Piété; dans le milieu de l'entablement sont des armoiries encore accompagnées de deux petites colonnes en marbre portant un entablement cintré et surmonté d'une urne funèbre, de laquelle pendent plusieurs festons de ciprés dorés; au milieu, sur un petit socle, est le buste en marbre blanc de François Briçonet, conseiller du Roy à la cour des Aides, mort en 1637.

1. C'est-à-dire gravée en traits creux formant un dessin noir comme un dessin calqué à la plume.

Digitized by Google

Autre tombeau en l'honneur de Charles Briçonet, président à mortier au parlement de Metz; mort en 1680. Il est de pierre, orné de plusieurs plaques en marbre noir, dont une grande inscritte; au-dessus, une niche, d'une forme ronde, dans laquelle est son buste de marbre blanc; deux figures de femmes l'accompagnent; des armoiries couronnent le tout. — Autre tombeau de Thomas Briçonet, chevalier, conseiller du Roy à la cour des Aides. Il est en pierre, garni de marbres de rapports, et d'une grande, de marbre noir inscritte. Deux colonnes de marbre portent un entablement portant deux figures de femmes voilées et pleurantes; au milieu sont des armoiries, accompagnées de deux petites colonnes de marbre; l'entablement est de pierre et nud; au milieu de ce cénotaphe est une niche ronde; sur un petit socle de marbre noir est posé son buste en marbre blanc.

Tombeau de Thomas d'Elbène Rich[1], secrétaire du Roy, mort en 1593. Il est en pierre, orné d'une grande plaque de marbre noir inscritte, et de petites aussi de marbre, d'une tête de chérubin, d'armoiries; au milieu est une niche ronde, portant sur un petit socle son buste en marbre blanc.

Dans le passage. — Un Ecce Homo en pierre colorié à l'huile, d'une médiocre sculpture.

Autre chapelle. — L'autel, son gradin et ses estrades, et sa contre-table, tout est en marbre de Flandres de deux couleurs; le devant, l'autel, représentant un Christ porté au tombeau, bas-relief de stuc par *Jean Goujon.*

Tombeau. — Tombeau de l'abbé de Gougenot; il représente un socle quarré au milieu duquel est une

1. Thomas d'Elbène, fils de Richard d'Elbène, naquit en décembre 1527. (Voy. *Dictionnaire critique* de Jal.)

Digitized by Google

plaque de marbre blanc inscritte en son honneur. Son buste en bronze est au-dessus; derrière lui, sur un cartel de marbre blanc, est en bas-relief le portrait de son père et celui de sa mère; il est entouré d'un grouppe composé de livres, d'instruments sacerdotaux, de justice et de géométrie, comme littérateur, géomètre et conseiller au Parlement, mort en 1770. Ce tombeau, d'une composition simple et correcte en même temps, est de *Pigalle*. (*Voy*. ci-dessus, p. 272, note.)

Autre chapelle. — Un grand bas-relief gothique représentant une Vierge adorée par des anges; il est de pierre et peint.

Tombeaux. — Cénotafe en l'honneur de Nicolas de la Place; il est de pierre, décoré de figures, d'armoiries, et de deux plaques marbre noir inscrites, et de deux pilastres aussi de marbre noir.

Autre chapelle. — Un cénotafe en l'honneur de François de Müa; il est orné d'armoiries, de marbres, plaqué d'une grande plaque marbre noir et de deux pilastres en marbre.

Autre chapelle. — Un cénotafe en pierre garni d'une plaque marbre noir; elle est décorée de marbre plaqué, d'armoiries et de deux enfans pleurans.

Autre cénotafe gothique. — Autre en cuivre.

Dans le passage. — Sous une espèce de porche est un Calvaire, accompagné de plusieurs figures à genoux; au pied de la croix est un cardinal à son pridieu; au-dessous est une hydre à sept têtes couronnées, savoir : des serpents, des aigles et des lions; d'un côté de cet hydre est un squelette debout, et de l'autre, une femme; au bas du monument sont en petit les douze apôtres. Ce monument allégorique est gothique, sculpté en pierre de rond de bosse. Du côté de l'intérieur, derrière le sanc-

Digitized by Google

tuaire, est figuré le même porche. Il porte un Ecce Homo accompagné par deux anges; au-dessous est une statue couchée. Elle est sculptée en pierre, de grandeur naturelle, portant ses habits sacerdotaux. Elle représente mésir (*sic*) Lenormand, mort en 1540; une petite Vierge en pierre est au-dessus de sa tête, dans une petite niche. Je présume que tout ce monument a été élevé en son honneur. — Vis-à-vis est un tombeau de marbre noir, orné de diverses voussures en marbre blanc; il porte une figure couchée, sculptée en marbre blanc. Elle est cuirassée, de grandeur naturelle, portant un blazon et une eppée parsemés de fleurs de lys. Ce guerrier est porté par un lyon; il est posé sous une espèce de porche en forme d'église; la voûte est peinte en bleu et semée de fleurs de lys d'or; *c'est, dit-on, un des fils de saint Louis, rien n'autorise à le croire; le tombeau est sans inscription, et l'histoire même m'autorise à nier cette prétention des religieux.*

Une plaque de cuivre.

Autre plaque de marbre noir.

Passage qui tourne le sanctuaire. — Un bénitier en pierre orné de boules en marbre noir.

Une plaque de marbre noir.

Autre plaque de marbre noir entourée de marbre de Languedoc plaqué.

Deux figures gothiques habillées en pélerins; au milieu d'eux est une plaque inscrite en l'honneur de François Calventio.

Un petit bénitier de marbre blanc.

Une plaque en cuivre.

Deux autres plaques en pierre, ornée chacune de marbres de rapports, d'armoiries, et d'une grande plaque marbre noir, et d'une tête de mort.

Digitized by Google

Petite plaque de marbre noir.

Autre cénotafe garni de marbres de rapports, de têtes de chérubins et d'une grande plaque noire.

Quatre plaques en marbre blanc simples et peu intéressantes. — Deux noires simples, *idem*.

Une ornée d'armoirie, de chérubins et d'une tête de mort.

Une en pierre simple; une de marbre noir simple; une, la pierre ornée d'une tête de mort voilée et ailée, d'un fémur et d'un tibia, de caissons, fleurs, vases funèbres, de deux cassolettes et d'une plaque de marbre noir inscritte. Toutes ces plaques sont des fondations peu intéressantes.

Une Vierge en pierre, médiocre; vis-à-vis, une plaque en marbre.

Autre chapelle. — Statue de saint Claude, gothique, en pierre coloriée; à ses pieds est une femme puisant de l'eau, gothique, aussi colorié; ce monument est mauvais.

Autre chapelle; tombeau. — Sous une voûte, un tombeau en pierre portant deux figures de grandeur naturelle. Elles sont à genoux devant un prie-dieu, représentant, l'une : Gilles Lemaître, premier Président au Parlement de Paris, connu par sa vertu, mort en 1562, le 5 décembre; l'autre représente Marie Sapin, sa femme. Ce tombeau est orné de trois plaques inscrittes en son honneur; ils sont costumés selon le temps et coloriés à l'huille.

Un mausolée en pierre, garni de plaques de marbre et d'une grande noire inscritte en l'honneur d'Antoine Lemaître, conseiller d'État. Il est décoré par des armoiries, des enroulements et de têtes de morts.

Autre cénotafe en pierre garni de marbre plaqué, et

Digitized by Google

d'une grande [plaque] en marbre noir inscritte d'armoiries sculptés en marbre blanc.

Autre chapelle; tombeaux. — Un gothique en pierre représentant l'Annonciation de la Vierge, de grandeur naturelle; à côté est un saint Michel combattant un démon sculpté en pierre, très gothique et colorié.

Un mausolée en pierre, garni de marbres de couleurs, plaqué d'une grande plaque marbre noir inscritte; elle est surmontée d'une tête de chérubin, et, au-dessous, d'une tête de mort ailée, grouppée par un tibia et un fémur, le tout en marbre blanc. Et plusieurs armoiries coloriées; au-dessous est une plaque de marbre de Languedoc, au milieu de laquelle est une de marbre noir inscritte en l'honneur de Paul Aimeret, conseiller du Roy, mort en 1650.

Le catafalque est orné de deux grandes colonnes dont les fûts sont de marbre noir; leurs bazes et leurs chapitaux sont de marbre blanc; au-dessus de l'entablement qu'elles portent sont deux figures ailées et dorées soutenants une urne funèbre et des armoiries.

Autre plaque de marbre noir.

Autre, en cuivre.

Nef. — La séparation du chœur[1] est en pierre d'un goût gothique, décoré d'anges, d'ornements et bas-reliefs; les portes sont en bois, décorés par quatre figures bas-relief, savoir : saint Jean, sainte Catherine, sainte Reine, et un saint George. Je crois cette porte ornée

1. « L'architecture du jubé est assez belle, dit Sauval (I, 448). Il est orné de deux niches remplies des figures de saint Pierre et de saint Paul, faites par *Boudin*. Les deux figures sont des plus accomplies que ce sculpteur ait faites. La barbe, entre autres, de saint Paul, est vénérable et bien fouillée. L'une et l'autre de ces figures seroient excellentes si elles n'étoient un peu courtes, mais c'étoit la manière de ce sculpteur. »

Digitized by Google

par *Poncet*. Au-dessus est un bas-relief représentant une Descente de croix, accompagnée de deux adorateurs; au-dessus s'élève un très grand Christ, accompagné par la Vierge et par saint Jean. Les figures sont colossales et sculptées en pierre. D'un côté de la porte : saint Pierre sculpté en pierre et colossale; de l'autre côté : saint Paul. Ces figures sont sculptées par *Poncet*.

Autels des côtés : un saint Bonaventure en plâtre colorié; sur l'autre autel : une autre figure en plâtre aussi coloriée.

Chapelle Sainte-Reine. — Un grand tombeau en stuc, garni d'une grande plaque de marbre noir, sans inscription, et de cinq autres petites *idem*.

Autre chapelle. — Un sépulcre composé d'un grouppe de huit figures grandeur naturelle, sculptées en pierre et coloriées à l'huille. C'est, dit-on, le tombeau de Jean de Monceau, gouverneur d'Artois, mort en 1505. Deux petites tables en marbre. Un bas-relief sculpté en bois représentant la Résurrection; par *Burel* (ou Buret?).

Nef. — Une plaque de marbre noir attachée à un cénotafe de pierre orné de têtes de morts, d'armoiries dorées; la chaire est ornée de quatre panneaux sculptés en bois, représentant saint Jean annonçant la naissance du Christ, saint Jean prêchant dans le désert, saint François, et une sainte Catherine. Le buffet d'orgue est orné de plusieurs grouppes d'anges et divers bas-reliefs sculptés en bois, qui sont dans le goût de *Paul Ponce*, qui paraît avoir décoré plusieurs endroits de cette maison.

Autre chapelle. — Toute cette chapelle est décorée de marbre; son autel porte un entablement de marbre, accompagné par deux grandes colonnes de marbre noir; leurs chapiteaux sont de marbre blanc, et leurs bazes en

Digitized by Google

marbre de Flandres rougeâtre; elles portent chacune un petit entablement de marbre dont les moulures sont les unes en marbre blanc, et les autres en marbre de couleur placés alternativement; au-dessus de chacune est un vase de marbre soutenu par deux enfans, aussi de marbre blanc, lequel vase est surmonté d'un cœur en marbre; cette forme d'autel paraît être celle d'un mausolée.

Tombeaux. — Un grand cénotafe en pierre garni de marbre plaqué de couleur et de petites et d'une grande plaque marbre noir inscritte. Elle est surmontée par une tête de chérubin en marbre blanc; il est accompagné de deux colonnes dont les fûts sont de marbre noir; les chapitaux, ornés de têtes de chérubins, sont de marbre blanc ainsi que leurs bases. Son entablement est de marbre blanc, couronné par deux figures de femmes voilées; les consoles qui portent les colonnes représentent aussi des têtes de femmes voilées. Ce tombeau est celui de d'Hancarville. La grille de cette chapelle est en bois, décorée par des sculptures d'un assez bon genre.

Cinq plaques de marbre noir; deux en pierre, une en cuivre, et des armoiries en marbre blanc.

Autre chapelle; tombeaux. — Deux cénotafes en pierre garnis d'une plaque en marbre noir.

Un grand tombeau en pierre, portant au bas une grande plaque de marbre noir, inscritte en l'honneur de François de Vertamon; au-dessus sont divers cartels et deux enfans sculptés en pierre pleurans, près d'un piédestal qui porte le buste en bronze; à côté sont des têtes de morts et des grouppes funèbres, l'entablement porte deux lampes sépulcrales, et, dans son milieu, une urne cinéraire en marbre, grouppée par des branches de ciprés dorées.

Digitized by Google

Autre chapelle; tombeaux. — Un grand cénotafe orné de marbre plaqué, d'une grande table de marbre noir inscritte, décorée par deux têtes de chérubins, deux enfans et deux statues de femme voilées.

Deux autres cénotafes décorés de marbre plaqué, et de deux figures de femmes voilées.

Un autre cénotafe en marbre plaqué, garni de deux colonnes en marbre de Languedoc.

Saint Denis, saint François et un autre, sculptées dans un goût gothique.

Réfectoire. — Quatre plaques marbre noir inscrittes.

Chapelle du Tiers-Ordre de Saint-François. — L'autel est décoré par des colonnes en bois sculptées. Deux statues assez bien sculptées, en bois, l'accompagnent, savoir : saint Louis et sainte Reine.

Une statue de sainte Monique, plâtre médiocre.

Sainte Claire, en plâtre, coloriée à l'huile.

Un Christ en ivoire sous verre.

Une petite Vierge aux anges, sculptée en bois, d'après *Vassé.*

Une Madone gothique, en bois peint.

Sur le tabernacle : — Deux bas-relliefs en cuivre doré, savoir : une Adoration des Mages, et l'Adoration des Bergers, sculptés par *Ponce.* Au-dessus, quatre colonnes et une grande couronne en cuivre doré; deux petits anges adorateurs en bois, peints et dorés. Saint Joseph et la Vierge; ces deux statues sont peintes et dorées.

Sur le pavé : quatre plaques ou tombes de marbre noir; quatre autres petites *idem*, toutes en l'honneur des frères et sœurs du tiers-ordre.

Digitized by Google

Sur une porte extérieure. — La statue de saint Louis, gothique sculpté en pierre, et très estimée à cause de la vérité du portrait.

Autres grouppes gothiques, sculptés en pierre, d'un bon genre, placés vis-à-vis la rue du Batoir.

(Signé :) MOUCHY.

Digitized by Google

STATUE DE SAINT VINCENT DE PAUL

PAR

JEAN-BAPTISTE STOUF

(29 décembre 1790).

La statue de saint Vincent de Paul avait été exposée en plâtre au Salon de 1787; le marbre ne fut terminé que beaucoup plus tard. Elle rentrait dans la suite des grands hommes de la France dont M. d'Angiviller avait confié l'exécution aux sculpteurs les plus distingués. Il serait difficile d'expliquer comment le prix d'un modèle terminé et exposé dès 1787 ne fut payé qu'en 1790, si on ne connaissait les embarras inextricables des finances sous Louis XVI et les retards que devaient subir les artistes comme les entrepreneurs employés par le Roi.

J.-B. Stouf, élève de Coustou, fut reçu académicien le 28 mai 1785. Nommé membre de l'Institut en 1817, il est mort le 1er juillet 1826. Il est représenté, au Louvre, par un Abel mourant; à Versailles, par une statue de Suger. Son groupe de saint Vincent de Paul est aux Enfants trouvés.

J. J. G.

Mémoire d'une Statue ordonnée en 1786 pour le service du Roy par Monsieur D'Angiviller, Directeur et Ordonnateur Général des Bâtimens de Sa Majesté, à exécuter en marbre, par le sr *Stouf*, Sculpteur du Roy.

Cette Statue a 6 pieds de proportion.

Elle représente St Vincent de Paul.

Estimée 10,000 l.

Digitized by Google

Le modèle et le plâtre exécutés vallent 3,000 l.

Je soussigné, Premier Peintre du Roy, certifie à Monsieur d'Angiviller, Directeur et Ordonnateur Général des Bâtimens de Sa Majesté, que le modèle et plâtre de la ditte statue sont faits et aprouvés ; à Paris, ce quinze septembre mille sept cent quatre vingt dix.

Vien.

De l'ordre et en présence de Monsieur d'Angiviller, Directeur et Ordonnateur Général des Bâtimens du Roy, Jardins, Arts, Académies et Manufactures Royales, Nous soussignés, procédant au titre de nos Commissions respectives, selon le vœu des articles 34 et 35 du titre 2 de l'Édit de septembre 1776 pour Réglemens généraux de l'Administration des Bâtimens de Sa Majesté, avons réglé et arrêté le présent Mémoire à la somme de trois mille livres ; à Paris, ce vingt neuf décembre mil sept cent quatre vingt dix.

Hazon — Jardin — Vien.

Vu bon :

D'Angiviller.

Digitized by Google

JACQUES SWEBACH DIT FONTAINES

PEINTRE DE BATAILLES ET DE GENRE.

(1818.)

« Cet artiste, dit Gabet, a exposé au musée royal une quantité prodigieuse de tableaux... » Aussi ne paraît-il pas avoir été très exigeant sur le prix de ses œuvres. Au bas de la lettre qui suit et qui a été copiée dans un recueil d'autographes conservé dans le fonds français de la Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions, n° 2773, se trouve une note ainsi conçue qui semble indiquer le prix des œuvres offertes à l'amateur de province : *Cheval tigré*, 320 l.; *Caravane*, 900 l.; *Marche d'armée*, 600 l.

Quel est ce M. Barthe, à la fois amateur de tableaux et peintre lui-même? Nous n'avons pu recueillir sur ce collectionneur provincial aucun renseignement.

J. J. G.

Narbonne, le 21 juin 1818.

Monsieur,

Désirant posséder dans mon cabinet un de vos tableaux qui ne fût point d'une extrême grandeur, je vous serai infiniment obligé de m'en faire savoir le prix, pour que je puisse vous en faire passer le montant. Le sujet du tableau m'est indifférent, alte ou convoy, pourvu que les figures soient d'une assez jolie proportion; d'un pouce et demi à peu près. Comme vous en avez quelquefois de terminez, vous m'obligerez beaucoup de me le faire savoir en m'honorant d'une de vos lettres.

J'ai l'honneur de vous saluer,

P. Barthe.

Digitized by Google

P.-S. — Je désirerais que ce tableau fût avec son cadre doré.

Mon adresse : A Monsieur *Barthe*, peintre, cloître Saint-Just, à Narbonne, département de l'Aude.

Au dos est écrit : A Monsieur *Swebach*, dit *Fontaine*, rue Notre-Dame-de-Nazareth, n° 13, à Paris.

Digitized by Google

SALOMON-GUILLAUME COUNIS

PEINTRE EN ÉMAIL.

(1824.)

La réputation de l'artiste si chaudement recommandé par le baron de Férussac s'est un peu obscurcie depuis 1824. Personne aujourd'hui n'oserait comparer *Counis* à *Petitot*. Au surplus, on voit rarement les œuvres des peintres en émail. Conservés dans les familles des modèles qui les ont fait exécuter, ces portraits sont comme soustraits à tout jamais aux regards du public; aussi les peintres en émail, comme les miniaturistes, sont-ils en général peu connus. On sait l'extrême rareté des émaux de *Hall* et de *J.-B. Massé*, et cependant nous avons la certitude que tous deux ont employé ce procédé.

Salomon-Guillaume Counis, dit le dictionnaire de Gabet, naquit à Genève en 1785, et fut élève de Girodet. Avant de peindre Louis XVIII et la famille royale, il avait été chargé de reproduire les traits de Napoléon Ier. Dès le Salon de 1812, il obtenait une médaille d'or, qui fut rappelée au Salon de 1817, pour un émail de grande dimension représentant le comte de Forbin, directeur général du musée. Gabet fait également allusion au compliment que le roi Louis XVIII adressa à l'artiste, à l'occasion de son portrait, en 1819.

Il est au moins singulier que l'auteur des *Beaux-Arts à Genève*, J.-J. Rigaud, dans son livre qui contient tant de renseignements curieux sur *Petitot*, *Bordier*, et les peintres en émail de la Suisse, ne nomme même pas *Salomon-Guillaume Counis*.

La pièce suivante est extraite d'un recueil d'autographes de la Bibliothèque nationale (n° 2773 du fonds français, nouvelles acquisitions).

J. J. G.

Digitized by Google

Ce 15 octobre 1824.

Monsieur le Vicomte[1] !

Appellé à protéger les arts, permettez-moi d'avoir l'honneur de vous signaler un homme d'un mérite rare, le seul en Europe qui remplace le fameux Petitot et qui puisse continuer cette belle collection des portraits de nos Rois, monumens indestructibles que la peinture sur émail peut seule donner les moyens d'exécuter.

Veuillez, Monsieur le Vicomte, examiner par vous-même les émaux exposés actuellement au Louvre sous les nos 377 et 378[2], vous serez frappé de leur admirable exécution et du talent extraordinaire de Mr *Counis* que les étrangers m'ont fait connaître.

La difficulté extrême de ce genre de peinture, son utilité monumentale, la nécessité d'encourager cette partie de l'art, le grand talent de M. *Counis* vous feront sans doute penser, Monsieur le Vicomte, à l'attacher au cabinet de S. M. et à le charger de la continuation des *Petitots*.

Au salon de 1817, M. Counis reçut une médaille d'or[3]. Au salon de 1819[4], S. M. daigna dire à M. Cou-

1. En tête de cette lettre, se trouve l'analyse suivante :
« Musée. — M. le baron de Ferussac demande pour M. Counis, peintre sur émail, des travaux. — 15 octobre 1824. »

2. Le catalogue du Salon de 1824 indique, sous le n° 377 :
« Pygmalion et Galathée, émail, d'après M. Girodet-Trioson, » et, sous le n° 378 : « Portraits en émail. »

3. Il avait exposé, sous le n° 178 : « Un cadre renfermant le portrait en émail de M. le comte de F*** (Forbin) d'après M. Paulin Guérin, et un autre portrait en émail, » et, sous le n° 179 : « Une jeune paysanne en prière. »

4. Au Salon de 1819, se trouvaient exposés : « Le portrait de S. M., d'après Paulin Guérin ; celui de Mme de Staël, d'après Gérard ; celui de M. Trioson, d'après Girodet. Le portrait d'une jeune fille; enfin une tête de Christ, du tableau de Raphaël dit le

Digitized by Google

nis qu'*elle reconnoissoit en lui un second Petitot, et qu'elle s'occuperoit d'utiliser son beau talent.*

Je ne crois pas me tromper, Monsieur le Vicomte, en espérant que vous me saurez bon gré d'avoir signalé à votre zèle le talent de Mr *Counis*, assuré que, si la chose est possible, vous lui serez favorable et que vous en entretiendrez Monsieur le duc de Doudeauville.

Agréez, s'il vous plaît, l'expression de la haute considération et de tous les sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Vicomte,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Baron de Férussac.

Spasimo. » — Voy. aussi le catalogue de 1822, nos 263, 264. Il expose encore en 1827. A partir de 1831, son nom ne paraît plus au livret.

Digitized by Google

LETTRE DU PEINTRE

PIERRE-LUC-CHARLES CICERI

SUR L'ATELIER DE PEINTURE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE[1]

(Août 1815).

Paris, le 12 août 1815.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre un travail sur l'amélioration de l'attelier des peintures de l'Académie royale de musique. L'état actuel de cet attelier se compose de quatre peintres et de quatre élèves, savoir :

MM. *Protain*,	peintre d'architecture, aux appointemens de	3,600 fr.
Bocquet,	peintre de figures, aux appointemens de	3,600
Ciceri,	peintre de paysage, aux appointemens	p. Mémoire
Bara,	traceur, aux appointemens de	3,000

ÉLÈVES.

MM. *Jigun*,	aux appointemens de	1,500
Dumai,	id.	1,500

1. Cette pièce fait partie d'un recueil de lettres autographes classées à la Bibliothèque nationale dans le fonds français sous le n° 2773, fol. 95 (nouvelles acquisitions). Cicéri est né en 1782 et mort en 1868. — Voir Etat-civil d'artistes français, billets d'enterrements, p. 88.

Digitized by Google

Bara aîné,	id.	1,000
Bara jeune,	id.	1,000
Montant des appointemens		15,200 fr.

Parmi les peintres désignés ci-dessus, il y en a trois que leur âge met hors d'état de pouvoir remplir le but que l'administration doit en attendre.

Ce théâtre étant un des premiers de l'Europe, le choix des artistes doit en être la base fondamentale.

Après douze ans d'observation sur les différens artistes qui se sont adonnés au genre de la décoration, je n'en connois pas qui réunissent toutes les qualités requises, tant par leur talent que par leur conduite, que MM. *Daguerre*, peintre d'architecture, en remplacement de M. *Protain ; Josse*, peintre de figures, en remplacement de M. *Bocquet*, et *Jigun*, en remplacement de M. *Bara*.

Le principe d'économie, qu'on doit apporter sous le rapport pécunier, se trouve dans la différence des appointemens, et en même tems dans la perfection et célérité des décorations.

Différence des appointements :

à MM. *Daguerre*	3,000 fr.
Gosse	2,400
Jigun, aux appointemens de 1,500 fr., auroit	2,000
Un élève, en remplacement de M. *Jigun*	600
Les élèves, tels que MM. *Dumai, Bara* aîné et *Bara* jeune, conserveroient leurs appointemens, formant ensemble la somme de	3,500
Montant des nouveaux appointemens	11,500
Les appointements des anciens peintres montent à la somme de	15,200
Ceux des nouveaux peintres, à	11,500
Économie réelle	3,700 fr.

Digitized by Google

qui, par la suite, servira à augmenter les appointemens des artistes qui auront mérité par leur talent la bienveillance de Monsr l'Intendant général.

Un travail très nécessaire relativement aux anciennes décorations renfermées dans les magasins, et que j'aurai l'honneur, Monsieur, de vous soumettre, pourra présenter un grand but d'économie par leur matériel, et offrir au public des objets nouveaux qui renaîtront de leur antiquité.

Je suis avec un profond respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

CICERI.

Digitized by Google

JACQUELIN DE MOLISSON

PEINTRE

(1483-1505).

Pièces communiquées par M. Ulysse Robert.

I.

En la présence de moy, Guillaume Calipel, Secrétaire de Monseigneur le Duc d'Orléans, de Milan, etc., *Jaquelin de Molisson*, paintre, demorant à Tours, a confessé avoir eu et reçeu de Jaques Hurault, Conseiller, Trésorier, Argentier et Receveur general des finances de mondit Seigneur, la somme de quatre escuz, qui deue luy estoit pour avoir paint l'escu de jouste de mondit Seigneur, de laquelle somme de quatre escuz ledit *de Molisson*, s'est tenu et tient pour contant et bien paié et en a quicté et quicte ledit Trésorier et tous autres. Tesmoing mon seing manuel, cy mis, le XIIIme jour de janvier, l'an mil cccc IIIIXX et trois.

CALLIPEL.

II.

Les Maire et Eschevins, commis et esleuz aux gouvernement et affaires communs de la ville de Bourges, à Claude Pichonnet, recepveur des deniers communs de la dicte ville, salut. Nous vous mandons que desdicts

Digitized by Google

deniers communs de vostre recepte vous payez, baillez et delivrez à Ursine, vefve de feu *Jacquelin de Molisson*, en son vivant paintre, demourant en la dicte ville, tant en son nom que comme ayant le gouvernement et administracion des enffans dudict deffunct et d'elle, la somme de quatorze livres tournois, qui deue estoit audict deffunct pour avoir fait la besoigne qu'il s'ensuit, c'est assavoir :

Pour cinq grans chappiteaulx garniz d'istoires, d'armoiries et fleurons, lesquels ont esté mis et assis en cinq grans torches qui ont esté portées à l'entour du corps de Dieu à la procession de la Feste-Dieu derrièrement passée, ainsi que l'on a acoustumé de faire.

Item, pour six escussons, faiz de bateure sur papier renfforcé, les cinq aux armes de ladicte ville et l'autre aux armes de Monsieur le Maire, qui ont esté actachez ausdictes torches au dessoubz desdicts chappiteaulx.

Item, pour cinq petiz chappiteaulx, armoiez aux armes de nous, Maire et Eschevins, qui ont esté mis aux torches de nous, Maire et Eschevins.

Item, plus pour avoir garny de paincture d'asur et semé de fleurs de liz trente six bouloises[1], lesquelles ont esté distribuées par nous aux Officiers du Roy de ladicte ville et à autres, ainsi que l'on a acoustumé de faire par cydevant.

Laquelle besoigne dessusdicte ledict feu *Jacquelin de Molisson* a faicte par nostre commandement et ordonnance, et icelle baillée et délivrée en la Chambre de ladicte ville, comme nous a certiffié de bouche Denis Hyon, Clerc des œuvres et affaires communs de ladicte

1. Ou de grosses boules à jouer, ou des espèces de massues en bois. Cf. Du Cange, éd. Didot, I, verbo *Bola* 3, p. 715.

Digitized by Google

ville, et, par rapportant ces presentes et quictance de ladicte vefve audit nom, ladicte somme de XIIII l. tournois sera allouée en voz comptes partout où il appartiendra sans difficulté. Donnée en la Chambre de ladicte ville, soubz noz seings manuelz, le XIIe jour de juing, l'an mil cinq cens et cinq.

J. SALAT. — F. PERREAU. — E. HOUET. — TALLIER.

(Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, pièces originales, dossier Molisson.)

Digitized by Google

JANET

DEUX SONNETS DE MARC-CLAUDE DE BUTTET

GENTILHOMME SAVOISIEN.

M. Paul Lacroix vient de réimprimer dans le *Cabinet des Bibliophiles* de M. Jouaust les *Œuvres poétiques* fort rares de Marc-Claude de Buttet d'après l'édition de 1561. C'est un assez méchant poète Ronsardien dont les deux meilleures choses sont deux paysanneries, l'ode XX sur la vaillantise de Jaquet qui tue un loup pour sauver la chèvre de Janette, et l'ode XXVIII sur Tenot qui monte dans un noyer pour gauler des noix et qui, en descendant, chante une chanson d'amour à la Maryot. Ce sont les deux seules choses qu'on pourrait citer partout. Le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris* a extrait d'après l'Epithalame des noces d'Emmanuel Philibert et de Mme Marguerite, fille de Henri II, une description curieuse de la Grand'salle du Palais. Nous reproduisons ici les deux sonnets XXV et XXXI à l'honneur de notre Janet.

A. de M.

Sonnet XXV.

D'ore en avant tu seras notre Appelle
Docte *Janet*, qui d'un pinceau savant
En tes tableaux as jà mis en avant
Les hauts portraits que la Grèce nous cèle.
Or, si tu veux que ta gloire immortelle
Avec les ans ne s'en aille coulant,
Peins, je te prie, le visage excellent
De la beauté sur toutes beautés belle,

Digitized by Google

Peins la, sans plus à mon dam regarder;
Mais garde toy de trop la regarder,
Ah, trop ingrat te seroit ton ouvrage,
Car, en voïant un doux regard si beau
Tu serès fait Pygmalion nouveau,
Mourant en vain d'une tant belle image.

Sonnet XXXI.

O Dieu *Janet*, que tu m'es admirable
Et, grand témoin du haut povoir de Dieu,
D'avoir compris en un si peu de lieu
Ce dont le Monde encores n'est capable.
Puisqu'à mes maux seul tu es secourable,
Pour toi je sacre à la mémoire un vœu
Qui ne craindra ni le fer, ni le feu,
Ni du tems pront la course perdurable.
Mais qui t'a fèt en ton art si étrange?
Ni *Raphaël*, ni le grand *Michel Lange*
Sauroit trouver si beau divin visage;
Car tu fais voir en ce peu de peinture
Tout le povoir du Ciel et de Nature
Et de mes ans la perte et le dommage.

Digitized by Google

PRÉSENT

FAIT PAR LA VILLE DE PARIS

A LA REINE MARIE DE MÉDICIS

A CAUSE DE LA NAISSANCE D'UN DAUPHIN

D'UNE

TAPISSERIE DE L'HISTOIRE DE SCIPION.

Document communiqué par M. Fernand Bournon.

18 décembre 1601. — R. 15, f° 709 et 713.

Assemblée en la Ville, en laquelle M. le Prévost des Marchands a dit que le Roy désiroit que la Ville fit présent à la Reine d'une tapisserie qu'elle avoit vu chés des Allemands, au fauxbourg Saint-Marcel. Sur quoy, il a esté arresté dans l'assemblée du 10 dudit qu'il étoit du devoir de la Ville de faire présent à la Reine de la dite tapisserie, qui valoit 7 à 8,000 écus; que, pour cela, s'il n'y avoit pas d'argent, il falloit en emprunter et en faire le remboursement sur le produit de l'impôt qui se lève pour le rétablissement des fontaines, lequel Sa Majesté seroit suppliée de proroger.

28 janvier 1602. — R. 15, f° 448.

Lettre du Prévost des Marchands et Echevins aux Maire et Echevins de la ville d'Amiens pour les prier de leur faire tenir la tapisserie que la Roine avoit achetée à Amiens pour le Roi.

Digitized by Google

12 février 1602. — R. 15, f° 771.

Lettres-patentes du Roi portant que S. M., ayant égard à la résolution prise par la Ville, en l'assemblée du 18 décembre 1601, auroit confirmé l'acte fait en icelle, en conséquence a permis aux Prévost des Marchans et Eschevins de prendre les deniers nécessaires pour l'achat d'une tapisserie dont la Ville faisoit présent à la Reine au sujet de la naissance de M. le Dauphin, sur les deniers de l'impôt pour le rétablissement des fontaines, et ce nonobstant les lettres-patentes du 27 avril précédent, portant qu'après le rétablissement des fontaines ledit impôt cesseroit, et a attribué à la Ville toute juridiction à ce sujet, privativement à toute autre Cour.

27 mars 1602. — R. 15, f° 804.

François Mauplan, gentilhomme flamand, a présenté à Messieurs une tenture de tapisserie de Bruxelles en huit pièces, représentant l'histoire de Scipion, rehaussée d'or, laquelle avoit été achetée par la Ville pour en faire présent à la Reine; la tapisserie fut mesurée en présence de Mrs du Bureau et de M. d'Argouges, trésorier de la Reine; elle contenoit 75 aunes, mesure de Paris.

27 mars 1602. — R. 15, f° 805.

Mandement au s^r de Versigny de se trouver au Bureau de la Ville pour accompagner Messieurs à aller présenter à la Reine la tapisserie ordonnée lui être donnée.

(Bibliothèque nationale, mss. Moreau, 1070, f° 108.)

Digitized by Google

GUILLAUME BICHEUX

INVENTEUR

DE LA MOULURE EN PATES DE VERRE

1618.

Document communiqué par M. Tamizey de Larroque.

Maistre *Guillaume Bicheux*, maistre patenostrier de Paris, parroisse Saint-Nicolas-des-Champs, rue Saint-Denis, à l'image Saint-Michel, premier inventeur de la moulleure du verre en sable, disoit le 14 avril 1618 qu'il estoit aagé de 42 ans, et qu'environ l'an 1603, n'estant lors aagé que de 27 ou 28 ans, aprèz le décèz de feu *Jacques*, son père, maistre verrier de Normandie, qui estoit natif de Buly prèz de Neucatel[1] et de la forèz de Lyons[2], il rencontra une empreinte de verre qu'il estimoit estre antique, laquelle il voulut imiter, et, après diverses preuves qu'il en fit premièrement en plastre, puis en autres matières composées et liées en un corps, et finalement en sables et terres de toutes façons, enfin au bout de 4 années de recherche, avec grande perte de temps et de moyens, il commença de faire une pièce fort passablement bien faicte sur une empreinte du Myl-

1. Bully, Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel-en-Bray.
2. Lyons-la-Forêt, Eure, arr. des Andelys, dont il est si souvent question dans les *Plaisants traits de vérité*.

Digitized by Google

tiades de M. de Bagarris, et, depuis, de jour à aultre, il y a continuellement descouvert par la practique diverz inconveniantz et difficultez, à toutes lesquelles il a trouvé les remèdes, estant parvenu à telle facilité que, dans deux heures, il peult mouller une antique et rendre l'empreinte accomplie, si ce n'est qu'elle fust de telle grandeur qu'elle eust besoin d'estre longuement recuitte.

Il monstra son invention premièrement à un *La Fleur*[1], aprèz au sieur de La Verrière, auditeur des Comtes, après à ce Le Bay, escrivain[2], qui se tient sur la porte Montmartre, à un *Fermin* qui travaille en cire, au sieur Fayet et à plusieurs autres, ayant mesme moullé devant le Roy, chez M. de Souvray, où le filz bastard du feu Evesque de Comminges l'avoit introduict[3].

Il dict que feu M. de Nemours[4] avoit emmené un homme à Paris, qui avoit desjà quelque petite entrée en la cognoissance de la moulleure du verre, mais non pas en sable, ains en creux d'or ou d'argent, où il

1. Certainement *Nicolas La Fleur*, brodeur et graveur, dont M. Robert-Dumesnil a catalogué l'œuvre dans le *Peintre-graveur français*.

2. Probablement Le Bé, qui pourrait être de la famille des trois Guillaume Le Bé, graveurs et fondeurs de caractères, de François Ier à Louis XIV.

3. S'agit-il là d'un bâtard d'Urbain de Saint-Gelais, évêque de Comminges, mort en 1613, lequel était lui-même fils naturel de Louis de Saint-Gelais, seigneur de Lanssac, chevalier d'honneur de la reine Catherine de Médicis, reçu chevalier de l'ordre du Saint-Esprit le 31 décembre 1579, etc. La conjecture est d'autant plus admissible que le successeur d'Urbain de Saint-Gelais, Gilles de Souvré, vivait encore à l'époque où fut rédigé ce mémoire (1618) et qu'il ne mourut qu'en 1623.

4. Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours, né en 1567, mort en juillet 1595. Il ne peut être question de son frère cadet, Henri, duc de Nemours après la mort de son aîné, parce qu'il a vécu jusqu'en 1632.

Digitized by Google

accommodoit du verre noir et blanc, comme si c'eust esté de l'esmail, et en distinguoit les couleurs à son plaisir. Et, quand le verre estoit fondu et raffroidy, il mettoit le tout en eau fort, ou de despart, où c'est que, l'argent et l'or s'i dissolvant, le verre demeuroit net, mais encores y avoit-il tousjours de grandes imperfections.

(Bibliothèque de Carpentras, manuscrits de Peiresc. Registre LIII, fol. 189.)

Digitized by Google

NICOLAS POUSSIN

LA DESCENTE DE CROIX DES CAPUCINS DE BLOIS.

Dans son rapport sur les archives départementales de Loir-et-Cher pour l'année 1880 (Blois, 1880, in-8° de 15 pages), notre collaborateur, M. Fernand Bournon, a publié une pièce qu'il convient de recueillir ici. Parmi des documents relatifs à l'administration du département pendant la Révolution, il a rencontré cette lettre, adressée par le Directoire du département au Directoire du district de Saint-Aignan :

Citoyens. — Lors de la suppression des Communautés et des Ordres religieux, il fut transféré dans la commune d'Oisly, canton de Contres, un tableau original du célèbre le *Poussin*, représentant une Descente de croix et faisant partie de l'église des ci-devant Capucins de Blois.

La Commission des Estats désirant qu'un tableau de ce genre fasse partie du Musée, vous voudrez bien donner les ordres les plus précis à la Municipalité d'Oisly pour ce que ce précieux morceau vous soit promptement remis, et prendre toutes les précautions pour son emballage et transport à Blois.

Nous vous prions, Citoyens, de veiller à ce que ce tableau n'éprouve aucune avarie lors de son déplacement et chargement sur la voiture et d'insérer, dans la lettre de voiture, la clause de responsabilité personnelle en cas de dégradation.

Salut et fraternité.

25 ventôse an III (15 mars 1795).

Digitized by Google

Le consul Mummius rendit aussi responsables les voituriers des tableaux et des statues qu'il faisait transporter à Rome, en les menaçant même de les leur faire refaire s'il leur arrivait malheur, mais encore était-ce les chefs-d'œuvre de la Grèce. Ici le doute est d'autant plus permis qu'en dehors de cette lettre il ne reste ni une trace, ni même un souvenir de cette Descente de croix.

Poussin est venu dans le Blaisois, et parmi les œuvres, sinon de sa jeunesse, au moins de sa première période, Félibien a parlé des Bacchanales qu'il avait peintes dans un pavillon du parc du château de Cheverny. Celles-là, qui étaient bien authentiques, n'ont pas laissé plus de trace, à moins qu'on ne veuille penser que les Bacchanales anonymes du musée de Tours, qui ne sont que de la fin du XVIIe siècle, qui sont mal dessinées et mal peintes, mais dont la composition et l'invention sont profondément poussinesques et absolument supérieures à l'exécution, en seraient peut-être une copie et un souvenir.

Mais pour la Descente de croix des Capucins de Blois, dont personne ne paraît avoir parlé, le doute est encore plus complet, s'il est possible. A la fin du dernier siècle, une copie du maître, une toile de *Mosnier* ou de *Verdier*, même de n'importe quel élève ou de n'importe quel imitateur de *Vouet* ou de *Lebrun*, pouvait être prise pour un *Poussin* par le mieux intentionné de tous les Directoires de départements. M. Bournon ne sait qu'en penser et je ne serai pas le seul à ne pas en savoir davantage. C'est précisément pour cela qu'il n'est pas inutile de poser au moins la question.

A. de M.

Digitized by Google

SENTENCE ET ARRÊT RENDUS

CONTRE

ANDRÉ-CHARLES BOULLE

AU PROFIT DE SES OUVRIERS.

(1685.)

Après l'important article sur *Pierre* et *André-Charles Boulle* publié dans les anciennes *Archives de l'art français* (t. IV, p. 321-350) auquel les monographies de MM. Asselineau (1re éd. Alençon, 1854, 2e éd. Alençon, 1855, 3e éd. Paris, Rouquette, 1872), et de M. Jules Périn (Paris, Aubry, 1867) n'ont ajouté que bien peu de chose, l'histoire de la vie et des aventures du grand ébéniste de Louis XIV semble connue dans tous ses détails.

Toutefois les Comptes des Bâtiments du Roi, que nous publions en ce moment dans la collection des *Documents inédits* et dont le premier volume (1664-1680) vient de paraître, renferment la mention de nombreux payements faits à *Boulle* pour des ouvrages destinés à Versailles et aux autres Maisons royales. Les tables de cette publication permettent de retrouver facilement tous les passages relatifs aux artistes cités dans les Comptes. Il est donc inutile de les énumérer ici. Nous ferons observer seulement que *Boulle* n'est pas le seul ébéniste renommé de son temps. Il avait des rivaux, dont la réputation semble avoir égalé la sienne, notamment *Jacques Sommer* ou *Somer*, mort de bonne heure, vers 1673 ou 1675.

Les pièces que nous publions aujourd'hui et qui nous ont été signalées par notre collègue, M. Alexandre Tuetey, rappellent un des côtés les plus tristes de la carrière du pauvre artiste. On savait déjà que *Boulle*, aux prises avec des difficultés de toute sorte, avait souvent dû se défendre en justice contre les réclamations inquiétantes et en somme assez légitimes de ses créanciers. Nous le voyons ici plaider contre ses ouvriers, à

Digitized by Google

propos des journées qui leur sont dues. Il fallait, pour en venir là, qu'il fût réduit à une extrême détresse. Bien entendu, il perd son procès; ses adversaires se voient adjuger leurs conclusions et obtiennent gain de cause. Ces débats judiciaires offriraient peu d'intérêt si la sentence n'énumérait les noms des demandeurs, c'est-à-dire des collaborateurs attitrés de *Boulle*. C'est à ce point de vue surtout que ce document nous paraît mériter d'être publié.

L'atelier de Boulle occupait au moins quinze ouvriers. C'est le nombre des réclamants énumérés dans la sentence. Parmi eux on remarque plusieurs noms qui accusent une origine allemande incontestable. D'ailleurs l'émule le plus fameux de notre ébéniste, ce *Jacques Sommer* dont nous venons de parler, n'était-il pas lui-même de nationalité étrangère ?

J. J. G.

20 mars 1685.

Sentence de la prévôté de l'Hôtel, condamnant André Boule, ébéniste, à régler les journées de ses ouvriers[1].

Loys : Plusieurs ouvriers. — Colleau : Boulle.

Après avoir veu les pièces sur le bureau et entendu les partyes en la Chambre du conseil, nous avons condamné la partye de Colleau à payer à celle de Loys les journées à eux deubz pendant le temps qu'ils ont travaillé pour la partye de Colleau, sçavoir : à *Jacques la Neuville* 73 liv. pour ses journées, en rapportant mainlevée de la saisye faite par la veuve Bocquet ; à *Jean Saint-Yves* la somme de 53 liv.; *Antoine Aztigues*[2], 45 liv., à la desduction de 34 liv. qu'il est convenu avoir receu ; *Maurice Degra*, 67 liv., à la desduction de 3 liv. qu'il est convenu avoir receu; *Ulrich Cemelmer*, la

1. Arch. nat. V 115, fol. 81.
2. Ou Oztigues.

Digitized by Google

somme de 105 liv.; *Leo Rhindorffe*, 58 liv. 9 s.; *Simon Chotepot*, la somme de 60 liv., à la desduction de 3 liv. qu'il est demeuré d'accord avoir receu; *Adam de Vaux*, la somme de 60 liv.; *Michel Chastelier*, la somme de 30 liv.; à *Joseph Lutier* 9 liv. 3 s., à *Leo Veneman*, la somme de 20 liv.; en affirmant par eux que lesd. sommes leur sont bien et légitimement deubs. Et à l'esgard de *Zacarie Strague*, *Dominique Poulain*, *Jean Maugin* et *Denis Desforges*, ordonons que, dans lundy pour tout dellais, la partye de Colleau sera tenue d'arrester compte avecq eux et leur payer le reliqua, sinon dès à présent, et en vertu de la présente sentence, sans qu'il en soit besoing d'autre, ordonnons qu'il payera aud. *Strague* la somme de 193 liv., aud. *Poulain* 25 liv., aud. *Maugin* 82 liv. 10 s., et aud. *Desforges* 62 liv. 10 s., en affirmant par eux que les sommes leur sont entièrement deubz. Avons donné acte ausd. *Neufville*, *Sainct-Yves*, *Oztigues*, *Maurice de Grea*, *Cemdelme*, *Rhindorfe*, *Chotepot*, *de Vaux*, *Chastelier* et *Veneman* de leurs affirmations; en conséquence la sentence exécutée à leur esgard, et condamne la partye de Colleau aux despens, chacuns à leur esgard, que nous avons liquidez à 30 s., non compris le coust de la présente sentence, despens réservez à l'esgard de *Strague* et consors jusqu'après l'affirmation exécutée, sans préjudice de l'appel.

II.

Arrêt rendu sur l'appel de Boulle[1].

31 décembre 1685.

Entre *André-Charles Boulle*, ébéniste scizeleur et marqueteur du Roi, appelant de sentence contre lui

1. Arch. nat. V^8, 626.

Digitized by Google

rendue en la prévosté de l'Hostel, le 15 mars 1685, et de tout ce que s'en est ensuivi, et requérant suivant la requête et exploit du 21 dud. mois de mars, controllé à Paris le lendemain, que le tout soit infirmé avec dommages intérest et despens et au principal qu'il soit ordonné qu'avant toutes choses les parties viendront à compte, d'une part,

Et *Maurice Clergea, Ulrich Cemdemme*, *Leo Reindorfe, Simon Chotepert, Zacarie Strague, Jean Mangin* et *Denis Desforges,* tous compagnons orphèvres, ébénistes et menuisiers, intimés, d'autre,

Le conseil a mis et met l'appellation au néant, a ordonné et ordonne que ce dont est appel sortira son plein et entier effect, a condamné et condamne led. *Boulle* en l'amende de douze livres et aux despens.

Digitized by Google

MARCHÉ PASSÉ

PAR

GUILLAUME JACOB

ORFÈVRE

POUR UNE CROIX PROCESSIONNELLE

2 juillet 1685.

A la dernière exposition de l'Union Centrale (1880) dans la grande salle, au centre du premier étage occupé par le musée rétrospectif, on avait mis sous les yeux du public de très intéressants dessins d'orfévrerie remontant au XVIIIe ou même au XVIIe siècle. Un grand nombre appartenait à un des fabricants d'orfévrerie d'église les plus habiles de notre temps, à la maison Trioullier frères. Parmi ces anciens modèles, il s'en trouvait un particulièrement curieux par son inscription. Elle constate en effet qu'un marché avait été passé entre *Guillaume Jacob*, maître orfèvre de Paris, et l'évêque d'Avranches, le 2 juillet 1685, pour l'exécution en argent de la croix processionnelle tracée sur le papier, au bas duquel figure le marché. La croix, dessinée à la sanguine sous l'inspiration, sinon de la main de *Charles le Brun*, a ses bras décorés de têtes d'anges ; au milieu, le corps du Christ ; et sur la hampe un semis de fleurs de lis. L'ensemble a de la pompe et de la magnificence ; toutefois on sent déjà venir les confusions du style Louis XV qui transportera à la sacristie les élégances mondaines du boudoir et de l'alcôve.

Sur *Guillaume Jacob* nous n'avons pas de renseignements biographiques particuliers. Notre confrère, M. P. Mantz, le connaît certainement. Quand donc se décidera-t-il à nous dire ce qu'il sait, tout ce qu'il sait, sur les orfèvres parisiens? Voilà vraiment

Digitized by Google

une corporation qui joue de malheur. Deux chercheurs, deux connaisseurs émérites ont passé, chacun de leur côté, leur vie à s'occuper de nos anciens orfèvres, et de tant de travaux et de découvertes, il ne restera peut-être que quelques articles trop courts publiés il y a vingt ans et les notes succinctes d'un catalogue de vente. C'est trop peu en vérité.

Voici toujours le texte du traité passé par *Guillaume Jacob* avec l'évêque d'Avranches :

Nous soussignez, sommes convenus de ce qui ensuit scavoir que moy, *Guillaume Jacob*, maistre orfœuvre de cette ville de Paris, promets et m'oblige faire et rendre parfaicte, dans six semaines à compter de ce jour, une croix processionnelle avec son baston d'argent de la pesanteur de vingt à vingt-deux marcz au plus, à raison de trente-huict livres chacun marc. Et nous, Gabriel-Philippe de Froullay Tessé, seigneur evesque d'Avranches, promets paier audit *Jacob* lad. croix et sur le total en avons paié présentement la somme de quattre cent livres. Et le restant sera paié en livrant lad. croix. Faict à Paris, ce 2e juillet 1685, le tout suivant et conformément au présent modelle par nous parafé.

Gabriel Ph. de Froullay de Tessé,
Ev. d'Avranches.
Guillaume Jacob.

Digitized by Google

ENQUÊTE DE NOBLESSE

POUR LE PEINTRE

CHARLES NATOIRE

21 février 1755.

La correspondance de *Natoire* avec Antoine Duchesne, prévôt des Bâtiments du Roi, publiée jadis dans le deuxième volume des *Archives de l'art français* (246-304), a fait connaître les longues négociations auxquelles donna lieu le cordon de Saint-Michel accordé au directeur de l'Académie de Rome. Dès 1752, il en est question dans les lettres du peintre, comme d'une chose décidée et presque faite, et cependant *Natoire* meurt vingt-cinq ans plus tard, sans avoir jamais été solennellement reçu dans l'ordre où il désirait si vivement entrer. La réception ne pouvait probablement se faire par procuration ; or, l'artiste mourut à Castel-Gandolfo avant d'avoir revu la France. Rien de curieux, surtout comme étude de mœurs et de caractère, comme ces lettres où l'intérêt, aux prises avec la vanité, cherche à obtenir aux meilleures conditions une décoration vivement désirée. La pièce suivante nous fait assister à une des formalités qui précédaient la délivrance du fameux cordon. Le candidat devait faire preuve de noblesse, ou du moins obtenir des lettres lui conférant la qualité qu'il n'avait pas reçue par hérédité. La procédure, on le voit ici, n'était ni longue, ni compliquée ; mais les frais atteignaient un assez haut chiffre ; aussi, souvent, les gens de mérite ou en faveur obtenaient-ils remise d'une partie de ces droits. Il est probable que *Natoire* profita d'une concession de cette nature. Mais il est un point sur lequel on se montrait impitoyable. Le récipiendaire était tenu de faire ses preuves de bon catholique. C'est cette démonstration qui fait le principal objet de l'enquête

Digitized by Google

suivante. Tout le reste n'est qu'accessoire et de pure forme. Un passage de la correspondance de *Natoire* fournissait déjà sur cette particularité une indication bonne à rappeler ici. « Le ministre, dit l'artiste dans une lettre en date du 29 avril 1755, demande deux pièces nécessaires, qui sont mon extrait baptistâire et un certificat de catholicité... Pour ma foy de catholique, je vous prie de passer chez mon confesseur qui étoit un capusin, nommé le père Marcel, qui rendroit témoignage sur cet article. » Le témoignage du père Marcel, capucin dans la maison de la rue Saint-Honoré, devenait inutile par suite de l'enquête qui avait suffisamment établi les faits, avant même que la lettre que nous venons de citer eût été écrite. Aussi croyons-nous que *Natoire* ne tarda pas à arriver au but de ses désirs, sans cependant connaître la date exacte à laquelle eurent lieu l'envoi et la remise de cette décoration si ardemment convoitée.

L'enquête que nous publions ici n'ajoutera sans doute pas grand'chose à la biographie de l'artiste. Les dépositions sont conçues en termes fort vagues. Mais ce genre de documents se rencontre assez rarement, quoique les cordons et croix aient été de tout temps fort recherchés par les artistes. On sait que Carpeaux avait songé, lors de son mariage, à demander le titre de baron. J. J. G.

Enqueste de noblesse faitte par nous Jean Berroyer, conseiller du Roy en sa Cour des Aydes, commissaire en ceste partie par arrêt du vingt-un du présent mois de février, à la requête du S. CHARLES NATOIRE, *professeur de l'Accadémie royalle de peinture et sculpture de cette ville de Paris et directeur de celle de peinture de Rome, sur les lettres de noblesse à luy accordées par le Roy au mois d'avril mil sept cent cinquante trois, à laquelle enquête nous avons procédé ainsy qu'il en suit, et qu'il est porté en notre procès-verbal de prestation de serment des témoins cy-après, en datte de ce jourd'huy et séparé de la présente.*

Digitized by Google

Du mardy, vingt-cinq février mil sept cent cinquante cinq, neuf heures du matin, en notre hôtel, sis rue de la Harpe, paroisse Saint-Cosme.

Joseph Priquel, écuyer, s^r de la Bussierre, officier des gardes de la ville, agé de cinquante ans, demeurant à Paris rue de l'Arbre-Sec, paroisse Saint-Germain de l'Auxerrois, témoin assigné en vertu de notre ordonnance du vingt un du présent mois de février, par l'exploit du vingt-deux dudit mois, la copie duquel ledit témoin nous auroit représenté; lequel, après serment par luy fait de dire vérité et qu'il a declaré n'estre parent, allié, serviteur, ni domestique des parties, lecture à luy faitte desdites lettres de noblesse et dudit arrêt du vingt-un dudit présent mois,

Dépose qu'il connoît led. S. *Natoire* depuis l'âge de dix-neuf ans qu'il est arrivé à Paris, que les lettres de noblesse que S. M. luy a accordées ne font que confirmer les sentiments d'honneur et de probité qu'il a gravés dans le cœur, qu'il le connoît pour être de la religion catholique, apostolique et romaine, très zélé et affectionné au service du Roy, et qu'il sçait qu'il a longtems travaillé et avec beaucoup de soin à orner les maisons du Roy des plus beaux morceaux de peinture, lesquelles font tous les jours l'admiration, non seulement des étrangers, mais même des plus habilles peintres de ce royaume; est tout ce qu'il a dit sçavoir. Lecture à luy faitte de sa déposition, a dit icelle contenir vérité, y a persisté et déclaré n'y vouloir ajouter ny diminuer, et a signé

PRIQUEL DE LA BUSSIÈRE.

Jean-Baptiste-Casimir-Othon Barfeknecht, bourgeois de Paris, âgé de vingt-cinq ans passé, demeurant à

Digitized by Google

Paris, rue des Blancs-Manteaux, paroisse Saint-Jean-en Grève, témoin assigné en vertu de notre ordonnance du vingt-un février, présent mois, par l'exploit du vingt-deux dudit mois, la copie duquel exploit ledit témoin nous auroit représenté, lequel, après serment par luy fait de dire vérité, et qu'il a déclaré n'être parent, allié, serviteur, ni domestique des parties, lecture à luy faitte desdites lettres de noblesse et dudit arrêt du vingt un du présent mois de février,

Dépose qu'il connoît ledit sieur *Natoire* depuis environ cinq ans pour être de très bonne vie et mœurs et respectable par sa conduitte, qu'il a toujours fait profession de la religion catholique, apostolique et romaine, et qu'il sçait que son rare mérite l'a fait parvenir à professer [à] l'Accadémie royalle de peinture et sculpture de cette ville et à obtenir la direction de celle de peinture de Rome ; que la noblesse que S. M. luy a accordée est une juste récompense des soins qu'il s'est donné et se donne journellement pour faire fleurir à son exemple les arts de peinture et sculpture ; c'est tout ce que le déposant nous a dit sçavoir. Lecture à luy faitte de sa déposition, a dit qu'elle contient vérité, y a persisté et déclaré n'i vouloir ajouter ni diminuer, et a signé

BARFEKNECHT.

Me Pierre Huzau le jeune, procureur en la Cour, demeurant à Paris, cul-de-sac de Pequet, parroisse Saint-Merry, âgé de trente ans, témoin assigné en vertu de notre ordonnance du vingt-un du présent mois de février, par exploit du vingt-deux dudit mois, la copie duquel ledit témoin nous auroit représenté ; lequel, après serment par luy fait de dire vérité et qu'il a déclaré n'être parent, allié, serviteur, ni domestique des parties,

Digitized by Google

lecture à luy faitte desdittes lettres de noblesse et dudit arrêt du vingt-un dudit présent mois de février,

Dépose qu'il connoît led. S. *Natoire* depuis plusieurs années, qu'il sçait qu'il s'est distingué et se distingue encore tous les jours dans les arts de peinture et sculpture, que sa longue application l'a élevé par degré à la dignité de professeur de l'Académie royalle de peinture et sculpture de cette ville et de directeur de celle de peinture de Rome où il ne cesse de travailler avec beaucoup de succès et d'encourager par son exemple les jeunes gens qu'on y envoye à se distinguer dans cet art, que les lettres de noblesse que le Roy vient de luy accorder en est une preuve éclatante, dont le contenu est sincère et véritable; et est tout ce qu'il a dit savoir. Lecture à luy faitte de sa déposition, a dit icelle contenir vérité, y a persisté et déclaré n'i vouloir ajouter ni diminuer, et a signé

HUZEAU LE JEUNE.

Me François Cournault, procureur en la cour, demeurant à Paris, rue des Noyers, paroisse Saint-Estienne-du-Mont, âgé de trente-deux ans, témoin assigné en vertu de notre ordonnance du vingt-un du présent mois de février, par exploit du vingt-deux dudit mois, la copie duquel ledit témoin nous auroit représenté; lequel, après serment par luy fait de dire vérité, et qu'il a déclaré n'être parent, allié, serviteur ni domestique des parties, lecture à luy faitte desdittes lettres de noblesse et dud. arrêt du vingt-un du présent mois de février,

Dépose qu'il connoît ledit sieur *Natoire* depuis près de six ans, qu'il est d'une conduitte régulière et d'une probité à toute épreuve, qu'il professe la religion catho-

Digitized by Google

lique apostolique et romaine, et qu'il sçait que par l'application que ledit S. *Natoire* a pris pour les arts de peinture et sculpture, il est parvenu à signaler ses talens au grand avantage de tous les curieux et des plus habiles peintres, ce qui luy a mérité leurs applaudissements et l'a élevé à la dignité de professeur de l'Académie royalle de peinture et sculpture de Paris et de directeur de celle de peinture à Rome, qu'il s'est acquité et s'acquite encore de ses places avec tant de distinction que S. M. a jugé à propos de le récompenser en luy accordant des lettres d'annoblissement ; est tout ce qu'il a dit sçavoir. Lecture à luy faitte de sa déposition, a dit qu'elle contient vérité, y a persisté et déclaré n'y vouloir adjouter ni diminuer, et a signé :

COURNAULT.

Fait par nous, conseiller commissaire susdit et soussigné lesdits jour, mois et an que dessus.

BERROYER[1].

(Archives nationales, Z1a, 604.)

1. A cette pièce est jointe la requête du s. François Payen, procureur de *Charles Natoire*, aux fins qu'il soit procédé à l'audition des témoins assignés en vertu de l'arrêt du 21 février ; ce sont les quatre témoins dont nous avons ici les dépositions.

Digitized by Google

OBJETS D'ART

ACQUIS POUR L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE

PAR LE BARON DE GRIMM.

(1787-1790.)

Documents communiqués et annotés par
M. J. J. Guiffrey.

Le baron Frédéric Melchior de Grimm ne se contentait pas d'envoyer au duc de Saxe-Gotha, à l'impératrice de Russie et à différents princes d'Allemagne cette *Correspondance littéraire* qui a pris place parmi les plus curieux mémoires sur le XVIIIe siècle et dont M. Maurice Tourneux publie en ce moment une nouvelle édition enrichie d'excellentes notes. Il se charge au besoin d'une quantité de petites commissions ayant fort peu de rapport avec son rôle officiel. Il devient même à la fin le factotum de Catherine. C'est à lui que sont confiées les négociations relatives à l'acquisition d'objets d'art, à l'achat des grandes collections qui partent à cette époque pour la Russie. Il fait au besoin l'office de banquier et paye les pensions ou les mémoires dus par ses protecteurs. En 1790, lors de la retraite du corps diplomatique, Grimm quitta Paris et se retira à Gotha où il mourut en 1807, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Après son départ, ses papiers furent mis sous séquestre et c'est ainsi qu'ils nous sont parvenus [1].

Notre confrère et ami, M. Em. Campardon, ayant l'occasion de

1. Archives nationales. T, 319, 4 et 5.

Digitized by Google

compulser ces dossiers pour un travail sur Mme d'Epinay qui doit paraître très prochainement, nous a obligeamment indiqué les pièces relatives aux beaux-arts. Elles concernent des objets et des personnages fort différents; mais elles ont une communauté d'origine qui ne permet pas de les séparer. On verra que l'agent de l'impératrice de Russie avait à s'occuper en même temps de mille objets, dont quelques-uns d'une singulière importance :

I.

Quittance du peintre en émail Hurter *pour quinze peintures vendues à l'impératrice de Russie.*

Le peintre de miniatures *Hurter* est peu connu. Son nom manque à presque tous les dictionnaires spéciaux. Le lexique de Nagler nous apprend qu'il était originaire de Schaffouse et appartenait par conséquent à cette école suisse qui s'est appliquée surtout à l'art de la peinture en émail. Nagler ajoute qu'en Angleterre, où il alla vers 1770, *Hurter* se fit payer une peinture jusqu'à 60 guinées (soit 1500 l.). On voit par la quittance suivante que le renseignement est exact, puisque les deux portraits de Charles Ier et de sa femme sont comptés 3,000 l. chacun.

Le *Journal* de Wille contient sur notre artiste une note bonne à rappeler. Elle se trouve à la date du 16 septembre 1785 [1] : « M. *Hurter*, revenant d'Angleterre, où il a travaillé plusieurs années en émail, m'est venu voir. Il retourne à Schaffouse sa patrie. Je l'ay connu autrefois à Paris. »

Si *Hurter* quitta l'Angleterre en 1785, il paraît s'être arrêté à Paris plus longtemps que ne le donne à entendre le journal de *Wille*, puisqu'il signe, le 30 mai 1787, la quittance que nous publions.

Il est enfin à remarquer qu'à l'exemple de son compatriote *Petitot*, *Hurter* semble avoir eu une prédilection particulière pour les portraits d'Antoine van Dyck.

1. Tome II, p. 127.

Digitized by Google

Paris, le 24e may 1787.

Délivrés à Monsieur le baron de Grimm, pour le compte de S. M. l'Impératrice de touttes les Russies, les articles suivants en peintures sur de l'émail.

A. Un grand portrait de Charles Ier, roy d'Angleterre, mesurant six pouces anglois de diamètre, à 125 l. d'or de France, faisant . . . . . 3,000 l.

B. Henriette sa femme, même grandeur . 3,000

Pièces contenues dans une boîte quarrée.

N° 1. Charles Ier, en plus petit et plus jeune, ...	20 l. d'or fait		480
— 2. Henriette sa femme, dito			480
— 3. Hugo Grotius, après Vandyk.	30	—	720
— 4. Capitaine Cooch . . .	20	—	480
— 5. Ariadné abandonné d'après Angélique (Angelica Kaufmann) . .	40	—	960
— 6. Le prince de Galles . .	20	—	480

Second compartiment.

— 1. Miss Palmer.	20	—	480
— 2. Vénus après nature . .	50	—	1,200
— 3. L'hiver après Rosalba .	20	—	480
— 4. Mme Pignatelli. . . .	25	—	600
— 5. Le Portrait d'Angélique Kauffman.	40	—	960
— 6. L'Infant Cardinal, après Rubens	25	—	600
— 7. Henry IV, roy de France, d'après Porbus. . .	30	—	720

Digitized by Google

Les deux grands cadres d'or moulu et étuis de chagrin, faisant			480
13 cadres pour les petits avec la boëte, à	6	faisant	144
La Vierge du Guide déjà envoyez, à.	25	—	600
Total. . . .			15,864 l.

J'ay reçu de monsieur le baron de Grimm la somme de quinze mille huit cent soixante quatre livres tournois, faisant le total de cellui dessus mentionné par article, pour solde, dont quittance donnée de ma main.

Ce 30e may 1787.

HURTER.

II.

Vente à l'impératrice de Russie des pierres gravées du duc d'Orléans.

Le cabinet des pierres gravées du duc d'Orléans était un des plus fameux de l'Europe. On connaît la publication où sont reproduites en 176 planches les plus belles pièces de cette collection. Elle parut de 1780 à 1784, sous le titre : « *Description des principales pierres gravées du cabinet de S. A. S. Mgr. le duc d'Orléans,* premier prince du sang; » Tome I, chez MM. les abbés de La Chau et Le Blond, et chez Pissot, libraire à Paris, 1780, in-fol. 100 pl. gravées par M. Saint-Aubin ; T. II, 1784, in-fol. avec 76 planches gravées.

La publication était à peine terminée que le duc d'Orléans mourait (18 novembre 1785), laissant pour héritiers un fils qui devint plus tard Philippe Egalité, et une fille mariée au duc de Bourbon. La collection de pierres gravées, connue dans toute l'Europe, avait une grande valeur ; aussi les héritiers s'empressèrent-ils d'accepter les offres qui leur venaient de l'étranger et de la céder à l'impératrice de Russie pour la somme énorme de 450,000.

Digitized by Google

livres. A côté des représentants des deux parties contractantes nous voyons figurer à l'acte un des deux auteurs de la publication citée plus haut, l'abbé de La Chau, comme ayant eu la garde de la collection. Ce procès-verbal a été imprimé en note par M. Maurice Tourneux dans son édition de la *Correspondance de Grimm*, (tome I, p. 7, note 1). Nous croyons utile de le réunir ici aux autres pièces provenant de la même source.

L'an mil sept cent quatre-vingt-sept, le vingt-six octobre,

Nous, Frédéric-Melchior, baron de Grimm et du Saint Empire Romain, chevalier Grand'Croix de la seconde classe de l'ordre impérial de Saint Wladimir, Conseiller d'État de S. M. l'Impératrice de toutes les Russies, chargé des ordres particuliers de Sa Majesté Impériale pour l'objet des présentes,

Et nous, Jérôme-Joseph Geoffroy de Limon, chevalier, seigneur de Drubec, Drumare, Blouville, Aiguillan, Crèvecœur, Thillard et autres lieux, gouverneur des ville et château de Touque, Conseiller du roy en ses conseils, Contrôleur général des finances de S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans, commissaire chargé des ordres exprès et des pouvoirs de S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans,

Soussignés,

Nous étant rassemblés au Palais-Royal pour procédér à la remise et au payement du cabinet des pierres gravées dépendantes de la succession de feu Monseigneur le duc d'Orléans, acquis des Sérénissimes Princes et Princesses ses héritiers pour S. M. Impériale, nous y avons procédé ainsi qu'il suit en présence de M. l'abbé Delachau, garde du cabinet des pierres gravées et bibliothécaire de feu Monseigneur le duc

Digitized by Google

d'Orléans, et de M. Galli, trésorier de S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans.

Chaque tiroir, au nombre de vingt-huit, contenant en total quatorze cent soixante huit pierres gravées, ont été par nous vérifiés et reconnus conformes au catalogue imprimé dudit cabinet, emballés sous nos yeux, cordés et cachetés du cachet du commissaire de S. M. I. qui le reconnoît et s'en charge par le présent et en décharge M. l'abbé Delachau.

Et, à l'instant, le commissaire de S. M. I. a remis en espèces et monnoye ayant cours la somme de quatre cent cinquante mille livres à M. Galli qui le reconnoît et s'en charge par le présent et s'oblige d'en compter à S. A. S. pour le prix dudit cabinet qui avoit été convenu entre le fondé de pouvoir de S. M. I. et ceux des Sérénissimes Princes et Princesses héritiers de feu Monseigneur le duc d'Orléans, avant que S. A. S. se trouvât par l'événement de l'acte de partage maître et propriétaire de la succession nobiliaire du feu Prince son père; et, au moyen dudit payement, le commissaire de S. A. S. quite et décharge le commissaire de S. M. I. et tous autres du prix dudit cabinet.

Fait sextuple entre nous soussignés, savoir : deux expéditions pour le commissaire de S. M. l'Impératrice de Russie pour lui servir de quittance et d'atestation que les pierres gravées qui lui ont été livrées sont exactement celles qui composoient le cabinet de feu Monseigneur d'Orléans, une expédition pour le commissaire de S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans, pour lui servir de reconnoissance de la remise du cabinet, une expédition pour les archives de S. A. S., une expédition pour M. l'abbé De La Chau, pour lui servir de décharge

Digitized by Google

du dépôt qui avoit été confié à sa garde, et la sixième expédition pour le trésorier de S. A. S. et lui servir de pièce justificative.

A Paris, au Palais-Royal, le vingt-six octobre mil sept cent quatre-vingt-sept.

Le baron DE GRIMM. — GEOFFROY DE LIMON. — GALLI. — L'abbé DE LA CHAU.

III.

Pension du sculpteur Gillet.

Le sculpteur *Nicolas-François Gillet*, né le 31 mars 1712[1], à Paris, mort le 7 février 1791, avait été admis à l'Académie le 30 avril 1757, quand il fut appelé en Russie pour professer la sculpture dans l'académie des beaux-arts fondée à Saint-Pétersbourg par l'impératrice Elisabeth trois ans avant sa mort. Il aurait même rempli les fonctions de Directeur de la Compagnie dès le moment de sa fondation ; c'est au moins le titre qu'il prend dans la pièce suivante et qu'il porte aussi sur deux quittances identiques, datées de 1789 et de 1790, que nous jugeons inutile de reproduire ici, car elles sont exactement conçues dans les mêmes termes que celle de 1791.

Après avoir habité Moscou en 1758 et 1759, Gillet s'établit à Saint-Pétersbourg en 1760, et y séjourna jusqu'à son départ. Il était de retour à Paris en 1779. M. Dussieux a donné d'après Nagler, dans ses *Artistes français à l'étranger*, l'énumération des principales œuvres laissées par *Gillet* en Russie. Notons enfin ce détail intéressant que les deux filles de l'artiste, *Félicité* et *Sophie*, obtinrent un certain succès par leurs sculptures et se mirent en état d'aider leur père dans ses travaux. Nagler assure même que la dernière fut agréée à l'Académie de peinture, ce qui nous paraît une erreur, car son nom ne figure pas sur les registres de la Compagnie.

1. L'acte suivant nous donne la date exacte de la naissance de Gillet et nous permet de corriger l'erreur des biographes qui le faisaient naître trois ans trop tôt, en 1709.

Digitized by Google

En présence des notaires à Paris, soussignés, fut présent :

M. *Nicolas-François Gillet*, sculpteur du Roy et de son académie, premier et ancien directeur de l'académie Impériale de Russie, demeurant à Paris, rue Verte, faubourg Saint-Honoré, n° 2, paroisse de la Madeleine de la Ville l'Évêque, né le trente-un mars mil sept cent douze,

A reconnu avoir reçu de M. de Grimm, Conseiller d'État de Sa Majesté Impériale l'Impératrice de toutes les Russies, chevalier, grand'croix de la seconde classe de l'ordre de Saint Wadimir, la somme de deux mille livres tournois pour lui tenir lieu de la pension de retraite de quatre cens roubles, cy-devant accordée et ensuite retirée par l'académie royale des beaux-arts de Pétersbourg, pendant l'année mil sept cent quatre-vingt-dix.

Déclarant en outre le S. *Gillet* que cette somme de deux mille livres lui a été exactement payée toutes les années précédentes à son échéance, depuis son établissement jusqu'à ce jour, par M. de Grimm.

Dont quittance. A Paris, en l'étude, l'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le vingt-neuf janvier, et a signé ces présentes[1].

N. GILLET. — *Grandoz*. — *Badenier*.

IV.

Vente à l'impératrice de Russie de la collection du comte de Baudouin.

Voici une seconde collection qui a le sort des pierres gravées du duc d'Orléans. Par malheur, nous n'avons sur les trésors de

1. A cette pièce sont jointes deux autres quittances dans des termes exactement identiques pour les années 1789 et 1790.

Digitized by Google

celle-ci aucun renseignement positif. Vendue en bloc, elle ne fut pas cataloguée par un des experts en vogue, et il serait bien difficile aujourd'hui de déterminer les morceaux précieux qui la formaient. L'impératrice Catherine put, avec les immenses ressources de toutes les Russies, acheter un peu partout, soit en France, soit en Angleterre, de véritables galeries de tableaux toutes formées, et improviser ainsi le musée de Saint-Pétersbourg.

Sur la liste des catalogues de vente du XVIIIe siècle, dressée par M. Duplessis, figure, à la date du 11 mars 1786, un catalogue de tableaux, dessins, estampes encadrées et en feuilles provenant du cabinet de feu M. Baudouin. Il ne s'agit évidemment pas de l'amateur qui avait vendu sa collection à l'Impératrice, car on n'eût pas manqué de lui donner sur le catalogue sa qualité de comte.

Le 4 mai 1797 (15 floréal an V) fut vendue une collection de tableaux, compositions de maîtres célèbres... estampes encadrées et en feuilles... provenant du cabinet de feu le citoyen de Baudouin. Ici nous pourrions avoir affaire au collectionneur qui traita avec le baron de Grimm ; peut-être avait-il gardé un certain nombre de tableaux jugés indignes d'entrer dans le musée de Saint-Pétersbourg, peut-être aussi, avec cet acharnement particulier aux amateurs qui se sont défaits de leurs trésors, n'avait-il rien eu de plus pressé que de former un nouveau cabinet. Quant à supposer que la vente consentie à l'Impératrice de Russie n'eût pas été suivie d'effet, une pareille hypothèse ne serait pas soutenable puisque le comte de Baudouin avait donné quittance du prix convenu.

Si succincte que soit la pièce à laquelle nous devons la connaissance de ce marché, elle nous a conservé deux renseignements importants. La collection se composait de cent quinze tableaux et le prix d'estimation pour la totalité s'éleva à deux cent trente mille livres. Les tableaux étaient donc évalués deux mille livres chacun en moyenne. Évidemment ces peintures n'étaient pas sans mérite, car si certains maîtres hollandais surtout obtenaient dans les ventes du temps de très hauts prix, bien des peintres excellents n'avaient pas atteint la valeur marchande à laquelle ils sont parvenus de notre temps.

Le musée de Saint-Pétersbourg a été formé à l'origine de la

Digitized by Google

réunion de plusieurs collections célèbres et de beaucoup d'acquisitions partielles. La galerie de Hougton Hall, celle du comte de Brühl, la collection de M. Crozat, baron de Thiers, et une partie du cabinet du comte de Choiseul ont formé le premier noyau de la galerie impériale. Les toiles dont l'origine n'est pas indiquée et dont l'acquisition remonte à Catherine sont trop nombreuses pour qu'il soit possible de déterminer celles qui constituaient le cabinet du comte de Baudouin. Ce travail de reconstitution n'offrirait pas d'ailleurs grand intérêt puisque les tableaux sont perdus pour notre pays. Contentons-nous donc de signaler le fait resté ignoré jusqu'à ce jour.

J'ay reçu de Monsieur le baron de Grimm la somme de deux cent trente mil livres tournois pour prix de mon cabinet de tableaux que je m'engage à lui livrer à sa volonté au nombre de cent quinze tableaux, conformément au catalogue et à la notte que je lui en ai fourni.

Fait double à Paris, ce vingt-quatre avril mil sept cent quatre-vingt-quatre.

Le Cte de Baudouin.

Pour 23,000 liv.

V.

Quittances de divers objets fournis pour l'impératrice de Russie.

Le baron de Grimm n'achetait pas seulement des pierres gravées, des tableaux, des émaux. On lui demandait encore des objets de toute nature, livres, papier, plumes, et jusqu'à des lits et des matelas. C'était un factotum toujours prêt à toutes les besognes, moyennant une honnête commission. D'ailleurs le fait n'a rien qui doive étonner. Nous en connaissons un exemple récent que nous demandons la permission de rappeler ici. Un peintre français de grand mérite, mort récemment, avait été chargé par le sultan, il y a vingt ou trente ans, de construire et de décorer un palais qui périt quelques années plus tard dans un incendie. Le

Digitized by Google

palais construit, il fallut le meubler; on s'adressa encore à l'artiste dont les talents avaient gagné les bonnes grâces du sultan. Comme il se contentait d'une commission raisonnable, au lieu d'abuser de la confiance de son client, ainsi que tous les intermédiaires auxquels on avait eu recours jusque-là, on en vint à lui confier le soin d'une foule d'emplettes qui ne rentraient en aucune manière dans ses attributions. Il eut à expédier à Constantinople des oiseaux, des vins et mille autres choses.

Il n'est donc pas étonnant que Grimm, au XVIIIe siècle, ait été chargé de procurer à Catherine tous les objets dont elle pouvait avoir besoin. Il vivait à Paris; on avait confiance en lui. C'était l'essentiel. Parmi les quittances dont nous donnons ci-après différents spécimens, une pièce mérite d'attirer particulièrement l'attention. Nous voulons parler de cette écritoire pour laquelle le sieur de Mailly reçoit, en divers acomptes, du 21 juin 1775 au 31 décembre 1777, une somme de trente-six mille livres, sans préjudice d'une gratification supplémentaire de vingt mille livres gracieusement accordée par l'Impératrice, en dédommagement de ses dépenses et peines. Il est fâcheux qu'aucune des neuf quittances partielles qui nous sont parvenues, pas plus que celle du 31 décembre 1777, ne fournisse aucun détail sur la nature et la décoration de ce meuble. Seul, le reçu notarié des vingt mille livres accordées à titre de gratification supplémentaire nous fait savoir qu'il s'agit d'une « écritoire dans le genre militaire » composée et exécutée par le s. de Mailly. Ne serait-il pas intéressant de retrouver ce monument dans le mobilier du palais impérial ?

Aux principales pièces de cette affaire nous joignons un reçu de vingt-huit mille livres, signé par deux joailliers de Paris, fournisseurs de deux aigrettes en diamant, et un mémoire où sont portés les objets les plus variés, témoignage curieux de la diversité des commissions envoyées à l'homme de confiance de l'Impératrice.

I.

Quittance de la somme de trente-six mille livres pour une écritoire fournie par le S. de Mailly.

J'ay reçu de Monsieur le baron de Grimm, ministre plénipotentiaire de Saxe-Gotha, par ordre de Sa Majesté

Digitized by Google

l'Impératrice de toutes les Russies, la somme de six mille cent vingt livres, qui, avec toutes les sommes que j'ay touché successivement depuis le vingt et un juin mille sept cent soixante et quinze, fait la somme de trente-six mille livres, et le prix complet que j'avois fait pour l'écritoire offerte à Sa Majesté Impériale, accepté par Elle, et délivré depuis à mondit sieur baron de Grimm, déchargeant mondit sieur baron de Grimm du marché fait entre nous à ce sujet et m'engageant à lui fournir à la première réquisition ma quittance par devant notaires de la somme de trente-six mille livres et la décharge entière dudit marché, m'en rapportant au surplus, tant pour les augmentations fait audit ouvrage dont l'arbitrage requi auprès du magistrat par Monsieur Meister pour mondit sieur baron de Grimm, fait foy, que pour les malheurs qui me sont arrivés dans le cours de cette entreprise, à la générosité naturelle de Sa Majesté Impériale. Fait double pour ne servir que d'une seule et même quittance, à Paris, le trente-un décembre mille sept cent soixante et dix-sept.

De Mailly.

2.

Quittance d'une gratification de vingt mille livres accordée au S. de Mailly.

Je soussigné François Guesdon, premier commis du Bureau de l'ordinaire des Guerres, au nom et comme fondé de la procuration du sieur de Mailly, passée devant Me Alleaume et son confrère, notaires à Paris, le 4 juillet 1778, en son absence, reconnois avoir reçu de Monsieur le baron de Grimm, ministre plénipotentiaire du duc de Saxe-Gotha près le Roy, sous l'autorité

Digitized by Google

et en présence de Monsieur Le Noir, Conseiller d'État, Lieutenant général de police, la somme de vingt mille livres que Sa Majesté l'Impératrice de Russie a bien voulu accorder audit sieur de Mailly, comme gratification, indépendamment du prix de trente-six mille livres que ledit sieur de Mailly a cy devant touché, pour une écritoire dans le genre militaire exécutée et offerte par luy à l'Impératrice et agréée par Sa Majesté Impériale.

Fait à Paris, le cinq septembre mil sept cent soixante-dix-huit.

Guesdon.

3.

Quittance de vingt-huit mille livres pour deux aigrettes de diamant fournies par Du Pan et Jolivet.

Nous avons reçu de Monsieur de Grimm, ministre plénipotentiaire de Saxe-Gotha, par ordre de Son Altesse Impériale Madame la Grande-Duchesse de toutes les Russies, la somme de vingt-huit mille livres tournois, pour deux aigrettes de diamant.

Fait à Paris, ce 11 octobre 1775.

Du Pan et Jolivet.

4.

Mémoire pour Monsieur de Grim.

Savoir :

Payé pour toutes les cartes et plans faits depuis l'avènement au trône de S. M. I.	15 r.	»» c.
Pour une grammaire Russe et Françoise.	1	10
Pour un dictionnaire François et Russe avec le relieur.	3	»»

Digitized by Google

Pour 2 almanachs dont un géographique et l'autre de cour.	»	60
Pour papiers.	2	25
Pour plumes.	1	»»
Pour cire à cacheter.	2	30
Pour avoir fait graver une petite planche en cuivre avec le nom	4	»»
Pour cartes blanches.	1	60
Pour l'impression des cartes.	3	60
Pour 1 lit de fer et ses rideaux en toile peinte	20	»»
Pour deux étuis de carton pour mettre les cartes.	1	»»
Pour 2 livres tablettes de bouillon. . .	8	»»
Pour 4 livres de grueau	»	20
Pour 1 matelat de peau.	18	»»
Pour un porte-manteau de cuir pour mettre le lit.	10	»»
Pour 29 arch. toille pour draps à 40 c. .	11	60
Payé à M. Hay suivant son mémoire. .	66	50
Pour deux portraits en gravure rouge, dont un de l'Impératrice et un du Grand-Duc.	3	»»
Pour 6 aulnes toiles cirées, à 20 cop. .	1	20
Pour caisse, corde et cloux	1	»»
Pour 1 sac de toile pour mettre le lit de fer.	1	»»
Pour façon des draps et tayes d'oreiller .	»	50
Pour le schevauchique qui a conduit le bagage	»	14
R.	176	59

Commissions 10 roubles.

Payé 186 roubles 60 copèkes à M. Saint-Vanne.

Digitized by Google

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

JEAN-BAPTISTE AUDEBERT

PEINTRE ET GRAVEUR D'HISTOIRE NATURELLE.

Cherchez le nom d'*Audebert* dans les dictionnaires spéciaux consacrés aux artistes français, notamment dans le plus récent, je ne dis pas le plus complet de tous, dans celui de Bellier de la Chavignerie, et vous ne le trouverez pas. Oubli d'autant plus étrange et inexcusable qu'*Audebert* était signalé depuis longtemps à l'attention des biographes par des ouvrages étrangers. Dès 1835, Nagler lui consacrait une notice courte mais exacte dans son Künstler Lexicon. Il est mentionné dans Füssli et dans la *Nouvelle Biographie générale*. Enfin, le nouveau Dictionnaire du docteur J. Meyer a résumé en quelques lignes tous les renseignements rassemblés par ses devanciers.

Ainsi *Audebert* n'est ni un oublié, ni un inconnu; mais le genre spécial auquel il s'était voué n'était pas fait pour le mettre en relief, et c'est pour le tirer de cette obscurité que nous réimprimons ici la Notice nécrologique que lui consacrait, au moment de sa mort, une des principales feuilles du temps, le *Journal de Paris*, du 20 frimaire an IX (11 décembre 1800, p. 485).

Il convient de joindre à cette notice rédigée en termes généraux quelques indications précises. Ainsi, le nouveau Dictionnaire de M. J. Meyer constate qu'*Audebert*, né à Rochefort en 1749 et venu de bonne heure à Paris, s'était livré à la peinture de la miniature, quand un riche amateur d'histoire naturelle, Gigot d'Orey, le chargea de peindre les plus rares pièces de sa collection et le fit voyager dans ce but en Angleterre et en Hollande.

Digitized by Google

Les dessins qu'il en rapporta servirent à l'*Histoire des Insectes* d'Olivier.

Audebert publia seul l'*Histoire naturelle des singes, des makis et des galéopithèques*, Paris, an VIII, avec des planches qu'il avait dessinées et gravées. Pour son *Histoire des colibris, des oiseaux-mouches, des jacamars et des promérops*, dont le texte est de J. P. Vieillot, notre artiste avait inventé une recette qui rendait les plumes dorées des oiseaux avec des couleurs métalliques de manière à faire illusion. Il laissait inachevée une *Histoire des grimpereaux et des oiseaux de paradis*, terminée par Desray et Vieillot.

Audebert avait exposé, en 1795, un cadre de miniatures contenant entre autres portraits celui de Le Vaillant, l'explorateur de l'Afrique, et, en 1796, un tableau représentant une *Jeune femme au moment où elle vient de recevoir un cadeau.*

J. J. G.

Si jamais les arts eurent à regretter la perte d'un homme essentiel c'est surtout dans ce moment. L'auteur de l'histoire des singes et des makis, *J.-B. Audebert*, peintre graveur et naturaliste, vient de mourir à la fleur de son âge, lorsque ses rares talens alloient l'associer à la gloire des Pline et des Linnée.

Audebert s'étoit formé de lui-même. Né à Rochefort, de parents pauvres, il n'avoit reçu d'eux que les premières notions du dessein; mais son intelligence et l'infatigable activité de son esprit lui firent bientôt trouver dans ce foible secours, et la subsistance, et les moyens d'acquérir un nom. Un attrait irrésistible l'entraînoit à l'étude des animaux; il ne tarda pas à les bien connoître, et son début en histoire naturelle fut un chef-d'œuvre, l'*Histoire naturelle des singes et des makis.*

Persuadé que l'histoire naturelle ne pouvoit se passer

Digitized by Google

de peinture, que les simples descriptions ne donnoient point des idées assez justes de l'objet décrit, et que l'art de peindre exerçoit sur l'esprit un empire plus puissant et plus absolu que l'art d'écrire, il a joint aux descriptions les plus claires la figure de chaque animal, qu'il a su peindre et graver d'une manière absolument neuve. Mais l'ouvrage qui demandoit au plus haut point la réunion de ses talens, c'est l'*Histoire naturelle des Colibris*, oiseaux mouches et sucriers, qu'il terminoit lorsque la mort l'a frappé et qui est prête à paroître. On concevra difficilement son adresse à donner à ses figures tout l'éclat et le chatoyant du plumage de ces brillans oiseaux, cependant il l'a fait, et au point de tromper les yeux ; couleurs, attitudes, tout est vrai, c'est la nature elle-même.

En voyant ce qu'il nous laisse, que de regrets lorsqu'on saura qu'il méditoit deux grands ouvrages, l'un sur les oiseaux de proie et l'autre sur les animaux carnassiers. Ils nous manquent et manqueront à sa gloire. Les matériaux en sont prêts, il est vrai ; mais l'homme de génie, l'artiste savant et laborieux n'y est plus pour les mettre en œuvre.

Nota. — Il laisse une très belle collection de quadrupèdes et d'oiseaux, parmi lesquels il s'en trouve de très rares et des espèces uniques. Il les a montés lui-même. Il laisse en outre une collection assez nombreuse de très beaux insectes, tant étrangers que du pays.

Camille.

Digitized by Google

JEAN-HENRI ET MAYER SIMON

GRAVEURS SUR PIERRES FINES.

Notice de M. J. Guiffrey.

Le projet de souscription publié par le Journal de Paris, du 5 brumaire an IX (27 octobre 1800), et que nous reproduisons ici, nous est une occasion de rappeler une famille d'artistes peu connus et qui cependant ne manquaient pas de mérite. D'ailleurs, les graveurs sur pierres fines qui sont peut-être, de tous les artistes, ceux qui font les œuvres les plus durables, sont, en général, fort peu connus et fort peu appréciés de leur vivant. Il faut ajouter, à vrai dire, que le nombre des amateurs capables d'apprécier ce genre de travail est fort restreint.

Grâce au livre publié par M. J. F. Leturcq dans la collection de notre Société, on connaît les principales circonstances de la vie de *Jacques Guay*, ce grand artiste qui a laissé de véritables chefs-d'œuvre et qui fut le maître de Mme de Pompadour dans l'art difficile de la gravure sur pierres fines. Et voyez les bizarreries du hasard! En dépit de toutes ses recherches, M. Leturcq ne put jamais découvrir la date précise de la naissance de *Guay*, non plus que celle de sa mort. Preuve bien caractéristique de l'indifférence du public et des contemporains pour un artiste appartenant à cette classe! M. Leturcq est forcé d'écrire : *Jacques Guay* naquit à Marseille *vers* 1715. Une bonne fortune inattendue, comme il en arrive parfois aux fureteurs, nous a fait rencontrer, au moment où nous n'y songions guère, l'acte de baptême de *Guay*, fixant sa naissance au 26 septembre 1711; mais nous ignorons toujours l'époque précise de sa mort. Une fatalité semble s'être acharnée sur sa personne. Il vivait encore quand une notice consacrée à sa biographie et à ses œuvres fut lue à l'Académie

Digitized by Google

de peinture et de sculpture, les procès-verbaux en font foi ; c'était en 1790 ou 1791. La notice biographique a disparu sans laisser de traces. Quel prix elle aurait pour nous!

Guay laissait en mourant un élève formé par ses conseils, ayant travaillé longtemps sous ses yeux dans une maison où nous avons vu, il y a quelques années à peine, les débris de l'atelier et de la collection formée par *Guay*. Cette maison, ainsi que la collection, appartenaient alors à M. Leturcq, héritier de *Jean-Henri Beck*, élève de *Mayer Simon*, élève lui-même de *Jacques Guay*. Là s'étaient conservés, depuis près d'un siècle, les modèles en cire et les épreuves en soufre de presque toutes les œuvres du graveur attitré de Mme de Pompadour, précieuses reliques malheureusement dispersées dans ces derniers temps et dont nous ignorons aujourd'hui le sort. Le Cabinet des médailles a recueilli et sauvé du naufrage les pièces présentant un véritable intérêt d'art, camées ou intailles signées par *Guay;* mais que sont devenus ces mille souvenirs sans valeur qu'un artiste conserve précieusement comme le catalogue vivant de son œuvre et que trois générations nous avaient pieusement transmis?

Mayer Simon était élève de *Jacques Guay* qui, après l'avoir initié aux secrets de la glyptique, lui laissa, semble-t-il, toute sa fortune. C'est ainsi que l'élève conserva l'atelier et la maison de son maître ; elle porte le n° 6 (actuel) de la rue Portefoin. C'est là que nous avons pu voir récemment l'œuvre de *Guay* dans le local même où il avait vécu et travaillé.

Mayer Simon descendait, paraît-il, d'un habile artiste anglais qui, du temps de Cromwell, avait gravé sur pierres fines et en médailles. Il avait un frère, le chevalier *Jean-Henri Simon* qui mourut en 1834, à l'âge de 82 ans, après avoir passé la plus grande partie de sa vie à Bruxelles, laissant un fils, graveur en pierres fines comme lui, né à Paris le 28 janvier 1788, et nommé *Jean-Marie-Amable-Henri Simon*. *Jean-Henri Simon* exposa plusieurs agates et cornalines gravées aux salons de 1799 et de 1800. M. Leturcq cite plusieurs œuvres de lui conservées à la Bibliothèque nationale (Cabinet des médailles).

Mayer Simon, qu'on appelait aussi *Simon de Paris*, pour le distinguer de son frère, fit, dit M. Leturcq, quelques portraits de Louis XVI, du premier Consul et de divers personnages contemporains. Il n'avait pas, paraît-il, le talent de son maître; d'ailleurs

Digitized by Google

les circonstances au milieu desquelles il vécut n'étaient pas de nature à relever l'art auquel il s'était voué. Millin parle de lui dans son *Introduction à l'étude de l'archéologie et des pierres gravées* (Paris, 1826); il dit que *Mayer Simon* risqua, pendant la Révolution, diverses tentatives pour conserver en France les procédés et le goût de la glyptique; mais que le manque d'ouvrage et d'encouragement le fit renoncer à son entreprise et par la suite il se livra de préférence à la gravure sur métaux, sans délaisser complètement la glyptique.

L'annonce du *Journal de Paris* nous fait connaître une de ces tentatives destinées à réveiller dans le public le goût de la gravure en pierres fines. Les souscripteurs devaient faire preuve d'une certaine abnégation. On leur demandait 144 livres et en échange on leur offrait l'empreinte de quarante-neuf portraits destinés à la Bibliothèque nationale. Il est douteux que cette proposition ait rencontré un grand succès dans le public.

Ce n'est pas *Simon de Paris* ou *Mayer Simon*, comme on pourrait le croire, qui se trouvait à la tête de cette entreprise, mais bien son frère *Jean-Henri Simon*, désigné ici comme professeur de l'école nationale de gravure sur pierres fines, titre qui lui est donné sur le livret de l'exposition de 1800, où nous voyons figurer plusieurs des ouvrages annoncés ici, par exemple le « portrait du premier Consul gravé sur une cornaline » accompagné de plusieurs autres objets en pierres précieuses sous le même numéro.

Ainsi, le projet annoncé par le *Journal de Paris* avait reçu un commencement d'exécution. Fut-il continué? Que sont devenues les pierres gravées par *Henri Simon*? Nous avons vainement demandé la réponse au livre de M. Leturcq. Peut-être un de nos lecteurs pourra-t-il apporter quelque lumière sur ce fait oublié de l'histoire de l'art.

J. J. G.

Première collection de XLIX portraits d'élite, dont la majeure partie seront faits d'après nature, et choisis dans le recueil historique de ceux des généraux et fonctionnaires publics, qui, sous leur administration, ont

Digitized by Google

rendu des services signalés à la chose publique, proposée par souscription. Ces 49 portraits seront gravés sur des pierres fines qui sont destinées à être déposées au Cabinet national des médailles, pour en augmenter la précieuse collection, par le citoyen *Simon*, professeur de l'école nationale de gravures sur pierres fines. Leurs empreintes seront soigneusement moulées sur ces pierres fines et encadrées sous verre, avec cercles dorés. Il sera livré successivement deux portraits par mois, sans y comprendre celui du premier Consul Bonaparte. Le prix de la souscription est de 144 fr. pour les 49 cadres précités, sur laquelle il ne sera déposé par les souscripteurs que celle de 72 fr. pour la première année; chez le citoyen Huguet, notaire, domicilié rue Croix-des-Petits-Champs, n° 41. On délivrera aux souscripteurs, chez le même notaire, et chez l'auteur, en son atelier, rue de l'Université, maison d'Aiguillon, en face du dépôt de la guerre, un programme détaillé, contenant les noms des personnages choisis pour la collection des portraits ci-dessus énoncés, ensemble avec le cadre renfermant le portrait du premier Consul, vu qu'il est déjà terminé dans la forme adoptée pour les 48 autres portraits.

(*Journal de Paris*, 5 brumaire an IX.)

Digitized by Google

TARIF DES PORTRAITS PEINTS

PAR

PIERRE-ROCH VIGNERON

PEINTRE D'HISTOIRE ET DE PORTRAITS

Pièce communiquée par M. J. Badin.

Bien qu'imprimée, ou plutôt gravée sur une planche de cuivre pour être tirée en taille-douce, l'annonce dont nous publions le texte, surtout à titre de curiosité, doit être d'une extrême rareté aujourd'hui. Avant d'en donner la reproduction nous rappellerons que *Pierre-Roch Vigneron*, peintre et lithographe, né en 1789, était élève de Gautherot et de Gros. Il peignit beaucoup de portraits ; mais ce fut surtout le *Convoi du pauvre* qui fit sa réputation. Jazet a gravé ce tableau qui obtint un immense succès ; le même artiste a reproduit deux autres compositions de *Vigneron :* le *Duel* et l'*Exécution militaire.*

Vigneron a publié plusieurs suites de portraits d'artistes dramatiques, de peintres et de médecins célèbres, dessinés par lui sur la pierre. D'ailleurs il prend soin, dans la pièce que nous allons reproduire, de nous renseigner sur ses nombreux travaux.

Ce prospectus où le peintre fait connaître au public le prix de ses portraits est gravé sur une carte qui mesure environ 14 cent. de hauteur sur 20 cent. de largeur. Le texte est entouré d'une large bordure formée de perles et autres ornements. Il nous est impossible de rendre l'aspect de cette singulière pièce. Nous en copions du moins fidèlement le contenu :

VIGNERON

PEINTRE D'HISTOIRE MODERNE ET DE PORTRAITS

38, rue Rochechouart.

—

Auteur du *Convoi du pauvre* (acheté par M. le duc

Digitized by Google

de Choiseul, pair de France), des *Apprêts d'un mariage* (acheté par le duc d'Orléans, aujourd'hui roi des Français), de *Christophe Colomb* (commandé en 1815 par le gouvernement), du *Soldat Laboureur*, du *Duel*, de l'*Exécution militaire*, de la *Mère forcée par la misère d'abandonner son enfant* (acheté par le duc d'Orléans, aujourd'hui roi des Français), du *Chiffonnier qui recueille un enfant*, de la *Confession*, du *Marchand de vin dans son laboratoire*, du *portrait en pied de Talma dans son cabinet à Brunoy*, des *Héritiers*, de l'*Avis aux Mères*, de l'*Orpheline* (acheté par le roi des Français), de plusieurs *collections de portraits d'hommes et de femmes célèbres*, auteur de plus de *quatre mille ouvrages* créés tant en croquis, dessins, que peintures dans tous les genres, fait connaître au public le prix qu'il met à ses portraits de diverses dimensions dans chaque genre[1] :

PRIX DES PORTRAITS EN PIED ENCADRÉS, PEINTURE A L'HUILE.

Trois séances, une heure chaque :

La tête 9 lignes, fond simple,	F. 60
La tête 9 lignes, fond composé,	80
La tête 1 pouce, fond simple,	90
La tête 1 pouce, fond composé,	110
La tête 1 pouce 1/2, fond simple,	125
La tête 1 pouce 1/2, fond composé,	150
La tête 2 pouces, fond simple,	200
La tête 2 pouces, fond composé,	225

1. La suite est divisée en trois colonnes ; comme nous ne pouvons reproduire ici cette disposition, nous commençons par la plus importante en publiant à la suite du titre le renseignement sur le temps et le nombre des séances inscrit en travers et s'appliquant à toute la série.

Digitized by Google

La tête 2 pouces 1/2, fond simple,	250
La tête 2 pouces 1/2, fond composé	300
La tête 3 pouces, fond simple,	325
La tête 3 pouces, fond composé,	350

PRIX DES BUSTES ENCADRÉS, AQUARELLES, MINIATURES.

Deux séances, une heure chaque :

La tête 1/2 pouce,	F. 25
La tête 9 lignes,	25

PEINTURES A L'HUILE OU A L'AQUARELLE.

Deux séances, une heure chaque :

La tête 1 pouce,	F. 30
La tête 1 pouce 1/2,	50
La tête 2 pouces,	60
La tête 2 pouces 1/2,	80
La tête 3 pouces,	100

PEINTURES A L'HUILE.

Trois séances, une heure chaque :

Grand comme nature, homme,	F. 130
Grand comme nature, costume simple	150
Avec des mains,	250

PRIX DES LITHOGRAPHIES. — BUSTES, CROQUIS.

Deux séances, une heure chaque :

La tête 1 pouce,	F. 30
La tête 1 pouce 1/2,	50
La tête seule terminée 1 pouce 1/2,	80
La tête 2 pouces,	80
La tête seule terminée 2 pouces,	120

BUSTES TERMINÉS.

Trois séances, une heure chaque.

La tête 2 pouces,	F. 150

Digitized by Google

La tête 2 pouces 1/2,	200
La tête 3 pouces, fond,	300
La tête 3 pouces 1/2, fond,	350
La tête 4 pouces, fond simple,	400
La tête 4 pouces, fond composé,	500

DESSINS A LA MINE DE PLOMB.

Une séance de une heure :

CROQUIS BUSTE : la tête 1 pouce 1/2, F. 25

Deux séances, une heure chaque :

BUSTES : la tête terminée 1 pouce 1/2, F. 50
la tête 2 pouces, 100

Trois séances, une heure chaque :

BUSTES : la tête, 2 pouces, terminée avec mains, F. 200.

Digitized by Google

LETTRE

SUR LA VIERGE A L'HOSTIE ET LE PORTRAIT DE CHERUBINI

PAR

INGRES

1840.

La pièce suivante, bien que n'offrant aucun caractère authentique, a cependant la valeur d'un renseignement précis et impartial. Un voyageur, chargé par un de ses amis de lui envoyer de Rome les nouvelles du monde des arts, lui adresse une description minutieuse de deux tableaux importants de Ingres. Le narrateur ne se défend pas contre son enthousiasme, cependant il juge avec goût et discernement. Bien qu'il prétende ne pas écrire un article de journal, il prévoit que sa lettre sera peut-être publiée et prend ses précautions pour qu'elle n'ait pas à subir de trop graves remanîments. Elle nous présente donc l'opinion réfléchie d'un juge éclairé et compétent. Elle vaut bien à ce titre la critique d'un compte-rendu d'exposition.

Les biographes de Ingres n'ont eu garde d'oublier, dans leur récit et dans leur catalogue, les deux importantes compositions dont il est ici parlé. Dans le livre de M. le vicomte Henri Delaborde est rapportée une description de la *Vierge à l'hostie*, due au peintre lui-même. Il n'est pas sans intérêt de la rapprocher de la pièce qu'on va lire : « La Mère du Fils de Dieu, « dit Ingres, déjà montée au ciel et descendue en apparition « aux fidèles, adore, les mains jointes, devant un autel, la divinité « de son Fils dans l'hostie sacrée et dans le calice, symboles « de la rédemption du genre humain. Deux saints, saint Nicolas « et saint Alexandre, sont à côté d'elle. »

Digitized by Google

Il existe trois répétitions de ce tableau; l'une, datée de 1854, figura à l'Exposition universelle en 1855. Deux anges avaient remplacé, aux côtés de la Vierge, saint Nicolas et saint Alexandre, les deux patrons de la Russie. Elle appartient à l'État. Une deuxième répétition, avec beaucoup de modifications, porte la date de 1860. Enfin, la troisième, signée *J. Ingres*, 1866, aujourd'hui au Musée de Montauban, est le dernier tableau auquel l'artiste ait travaillé. En effet, le 31 décembre 1866, moins de quinze jours avant sa mort, il inscrivait sur un carnet qui lui servait à noter les principaux événements de sa vie : « fini aujourd'hui ma Vierge. » Pour qu'il ait repris jusqu'à quatre fois la composition dont le premier exemplaire était destiné à l'empereur de Russie, il fallait qu'il attachât à ce tableau une importance particulière et qu'il le jugeât digne d'être compté parmi ses œuvres d'élite.

Le portrait de Cherubini, aujourd'hui exposé dans les salles hautes du Louvre, est suffisamment connu pour qu'il soit inutile de nous y arrêter longtemps. Remarquons cependant que le tableau n'était pas encore terminé quand fut écrite la description qui suit. Ingres avait d'abord voulu faire un simple portrait du musicien, d'après nature, sur une toile d'assez petite dimension, avant son départ pour Rome. L'addition très visible d'un morceau de toile permit l'introduction de cette Muse qui reproduit, comme on le savait d'ailleurs, les traits de Mlle de Rayneval, fille du premier secrétaire de l'ambassade de France à Rome. Avant de quitter la villa Médicis, Ingres écrivait, le 5 septembre 1840, à son ami M. Gatteaux : « J'apporterai avec moi à Paris le portrait terminé de Cherubini sur lequel je fonde l'espoir de réussir. » Cependant, le portrait de Cherubini ne fut achevé que deux ans plus tard, puisqu'il porte cette signature : *J. Ingres, pinx. Paris, 1842*. Avant de peindre la Muse de l'harmonie, Ingres avait dessiné, d'après le noble modèle qui consentit à figurer dans cette scène, une tête de grandeur naturelle, lithographiée par M. Balze. Il a également laissé des portraits à la mine de plomb du comte et de la comtesse de Rayneval; le dernier porte la date de 1844.

J. G.

Digitized by Google

Rome, 23 mars 1840.

Monsieur,

Vous m'avez demandé lors de mon départ pour l'Italie, de vous signaler les faits intéressants que je rencontrerais en route; les nouvelles sont fort stériles dans ce pays où il n'y a de vie que parmi les morts. Cependant je sors de chez M. Ingres qui m'a fait voir deux tableaux dont je vais vous entretenir pour m'acquitter envers vous. La rédaction vous appartiendra tout entière. J'écris à la hâte pour pouvoir arriver le premier.

M. Ingres quitte Rome la semaine prochaine. Il emporte à Paris deux nouvelles productions qui ne manqueront pas d'attirer l'attention du monde artistique. L'une de ces deux toiles est un sujet de sainteté destiné à l'empereur de Russie. Pendant le sacrifice de la messe, la Vierge, placée entre saint Nicolas et saint Alexandre, apparaît au-dessus de l'autel. L'épisode est indiqué simplement par une tablette qui occupe le premier plan du tableau et sur laquelle sont placés deux flambeaux et le calice surmonté d'une hostie. Les personnages sont de grandeur naturelle et vus jusqu'aux genoux. La Vierge, dans l'attitude de l'adoration, joint les mains et baisse les yeux sur l'hostie. Il est impossible de voir un mélange plus noble d'adoration et de majesté. Il n'y a rien dans cette dévotion du sentiment de la prière humaine; à la place de l'humilité catholique, l'artiste a mis la fierté d'une puissance céleste. La bouche est sévère, hautaine peut-être, l'œil s'absorbe avec assurance dans la contemplation du symbole divin. Si cette femme n'était qu'une femme, l'expression serait téméraire; mais c'est la mère d'un Dieu, il n'y a pas à en douter

Digitized by Google

en face de cette beauté qui n'appartient pas à la terre. Comme intention, cette Vierge a de la ressemblance avec celle du vœu de Louis XIII. Il n'est donné qu'à M. Ingres de trouver une forme aussi pure et d'imposer à cette forme une expression aussi profonde. Les orbites des yeux, les paupières sont d'une suavité raphaëlesque. Quant aux mains et au cou, la chair en est aussi souple que celle d'un Corrége; ceci étonnera peut-être de la part de l'auteur du Saint-Symphorien qui, cette fois, sans rien perdre de sa précision dans les contours, a donné à la pâte toute la mollesse de la nature. Ces mains en adoration sont un chef-d'œuvre d'exécution. Les deux saints qui accompagnent la figure principale ont le rôle un peu vague des personnages qui escortent toujours les *Vierges au donataire;* mais, pris en eux-mêmes, ils sont fort beaux. Le saint Nicolas surtout est une tête remarquable de gravité et de recueillement. Comme composition, rien n'est plus simple que ce tableau : Les trois personnages sont placés dans le repos et rangés sur une même ligne; mais le calme est immense et la simplicité d'effet est un des beaux résultats obtenus. La partie des draperies et des ornements est traitée avec l'habileté qu'on a déjà remarquée dans la *Stratonice*. Le manteau bleu de la Vierge et les détails de sa coiffure sont d'une sobriété et cependant d'une opulence de plis tout à fait magistrale. Quant aux détails, à l'autel, aux flambeaux, au vase, les vieux flamands n'arrivaient pas à un effet plus complet avec des moyens aussi simples. Le calice est un tour de force de peinture.

Le second tableau représente le portrait de Cherubini assis devant une Muse qui, debout derrière lui, avance la main au-dessus de sa tête. Voici, à coup sûr, l'une

Digitized by Google

des plus belles choses qui soient sorties du pinceau de ce maître. Depuis Raphaël, nul n'a su, comme M. Ingres, mettre en évidence la moralité de son modèle et idéaliser un portrait. Cet art est réellement consécratoire, et M. Ingres ne s'est pas trompé en croyant rendre un hommage à l'illustre compositeur; il a fait une apothéose. La tête avait été peinte en France il y a cinq ans. Rien n'est méditatif et sublime comme ces yeux qui semblent en quelque sorte fixer l'harmonie. La bouche est souffrante et mélancolique; elle fait penser au grand air des Abencerages. Trait pour trait, cette ressemblance est frappante, et néanmoins elle est toute entière poétisée. Telle était la façon des grands artistes du XVIe siècle. M. Ingres a su donner à la nature une simplicité presqu'antique. Le front immense est d'une beauté grecque pour la sobriété des plans et la majesté pacifique. Ici, la noblesse est d'autant plus frappante que, par audace et sentiment de sa force, l'artiste a abordé le costume moderne dans toute sa prose. M. Cherubini est vu à mi-jambes, assis dans un fauteuil, enveloppé dans un carique jaune, le chapeau à la main gauche, le bras droit appuyé et soutenant familièrement la tête. Le carique jaune est un carique s'il en fut, mais la toge n'aurait pas eu plus de dignité. Par une opposition qui est presqu'une coquetterie de l'auteur, la Muse est un idéal mythologique tenant la lyre et se drapant dans une tunique blanche. La tête a été faite d'après Mlle de R..., une des plus belles Françaises que l'on rencontre dans la société romaine. Les traits ont des proportions presqu'héroïques, les sourcils ont un développement étrange, la bouche un sourire inconnu, le regard une limpidité surnaturelle; c'est une Muse. Et cette Muse de l'harmonie semble n'avoir de chair que pour être

Digitized by Google

belle. L'art en effet lui a donné une carnation qui n'a rien de mortel. Le bras qui semble prendre le compositeur sous sa protection est d'un sentiment sublime. Il veut-dire, selon l'expression de M. Ingres : « Celui-là est mon enfant! » Comme science, le raccourci de ce bras qui s'avance presque directement sur le spectateur est au-dessus de tout éloge. L'autre tient la lyre antique, et la main semble prête à préluder. Qu'on rapproche en esprit cette jeune déesse antique et le vieillard en cravate blanche, le carique de l'un et la draperie de l'autre, le contraste paraîtra étrange. Quand on verra à Paris le parti qu'en a tiré l'artiste, la difficulté surmontée semblera plus étonnante encore. Nous ne prétendons pas donner ici une critique de ces deux tableaux; nous constatons seulement le départ de Rome pour Paris de deux œuvres d'un homme sans égal pour la science et dont le génie poétique est de premier ordre.

Vous voyez, Monsieur, que j'écris cela un peu à l'étourdie. L'impression est exacte, et tous les gens admis dans l'atelier de M. Ingres en sortent ravis. J'ai négligé bien des critiques, parce qu'il n'est pas l'heure pour vous de parler longuement de ces deux tableaux. Faites de ma lettre ce qu'il vous plaira et je la ferme en toute hâte.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Ch. Poran.

Un post-scriptum, contenant des compliments envoyés à des amis communs, se termine par ces mots : *Il est inutile de vous prier de ne pas mettre mon nom à cette note si vous l'imprimez.*

(L'adresse se trouvait sur une enveloppe qui n'a pas été conservée ; nous ignorons par conséquent le nom du destinataire.)

Digitized by Google

INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES

D'ARTISTES MODERNES

Communiquées par M. Ch. Fournier.

I.

TOMBEAU DES FAMILLES MÊNE ET CAÏN AU CIMETIÈRE MONTMARTRE.

Ornement : — En tête du registre des inscriptions : un disque. Dans ce disque les lettres C M formant un monogramme embrassé en partie par deux branches de lierre réunies par leurs tiges.

A plat, sur le monument, un rameau d'hortensia sur une croix latine. Cette fleur est là pour rappeler le prénom de Mme Mêne.

Du disque sculpté sur le haut de la tablette verticale append, comme accrochée à deux patères, une guirlande de roses, chrysanthèmes, narcisses, et encore l'hortensia.

Dominique Mêne
décédé le 21 août 1846
à l'âge de 65 ans.

—

Digitized by Google

Jules Mêne
décédé le 20 janvier 1849
à l'âge de 25 ans.

—

Madame P. J. Mêne
Hortense Caroline Gabrielle
décédée le 3 mai 1879
à l'âge de 68 ans.

—

P. J. Mêne, statuaire
chevalier de la légion d'honneur
décédé le 21 mai 1879
à l'âge de 69 ans.

—

Madame A. Gourdet
née Émilie Caïn
décédée le 27 juin 1847
à l'âge de 23 ans.

—

François Toussaint Caïn
décédé le 13 octobre 1863
à l'âge de 76 ans.

—

Madame F. Caïn
née Madeleine Chopart
décédée le 6 août 1870
à l'âge de 74 ans.

—

Digitized by Google

II.

TOMBEAU DE DESEINE, DESSINATEUR, AU CIMETIÈRE MONTPARNASSE.

A
la mémoire
d'Alexandre-Joseph
Deseine
dessinateur,
sa famille
et
ses amis.

Le monument est surmonté d'un buste en bronze. Le défunt paraît avoir succombé, ses traits l'indiquent dans la fleur de la jeunesse.

III.

TOMBEAU DE L. P. DESEINE, STATUAIRE, AU CIMETIÈRE MONTPARNASSE.

L. P. Deseine, statuaire,
Membre de l'ancienne Académie royale
de peinture, sculpture, de Paris,
de celles de Rouen, de Berlin, etc.
Chevalier de l'ordre de l'Éperon d'or,
Né à Paris le X juillet MDCCXLIX,
Décédé le XI octobre MDCCCXXII,
dans les sentimens religieux
qui ont fait la consolation de sa vie.
De Profundis.

—

Digitized by Google

Une partie de ses nombreux ouvrages sont :
A St Roch, la mise au tombeau de Notre Seigneur
Et les bas-reliefs des cinq 1es stations de la Passion;
A Notre-Dame, le monument du cardinal de Belloy;
A Vincennes, celui du duc d'Enghien; au Corps
Législatif, la statue du chancelier Lhopital; à la
Cour de cassation, celle d'Aguesseau; à Chantilly,
celles de Bacchus et d'Hébé, les bustes de Louis
16, de Louis 17, de Louis 18, et autres.

—

(Médaillon-portrait en bas-relief sur la tablette funéraire[1].)

En regard de l'inscription funéraire du sculpteur Deseine, se trouve celle de sa sœur; elle est ainsi conçue :

Ane Mne Deseine
sœur de *L. P. Deseine*, statre
fut sa constante
et unique compagne.

—

1. Le volume publié par M. Pinard sous ce titre : le Cimetière du Sud, Montparnasse (Paris, Retaux, 1866, in-12), donne les noms de toutes les personnes et par conséquent des artistes inhumés dans ce cimetière; mais il se contente de citer le nom avec les prénoms, suivi des dates de la naissance et de la mort du personnage. Ainsi, pour le sculpteur *Deseine*, il ne parle pas de la touchante inscription rappelant l'affection fidèle de sa sœur; mais il ajoute cette remarque que nous devons recueillir : Son cœur seul est déposé dans ce monument. Nous ne pouvons bien entendu contrôler l'exactitude du renseignement. Pour le dessinateur Desenne, le livre de M. Pinard donne des détails biographiques que l'inscription a omis. D'après lui, *A.-J. Desenne*, né à Paris le 1er janvier 1785, est mort le 30 janvier 1827.

J. G.

Digitized by Google

D'après sa volonté
ses restes ont été réunis
A ceux de son frère
Bien aimé.

—

1758-1839
De Profundis.

—

Digitized by Google

BERNARD PERROT

MAITRE DE LA VERRERIE D'ORLÉANS

INVENTEUR D'UN PROCÉDÉ

POUR COULER LE CRISTAL ET Y REPRÉSENTER DES FIGURES.

(1688.)

Les pièces suivantes font connaître une industrie provinciale complètement tombée dans l'oubli. Au surplus, nous possédons fort peu de renseignements sur les anciens verriers français. Le livre le plus considérable sur la matière a été publié en 1873, à Rouen, par M. O. Le Vaillant de la Fieffe, sous le titre : *Les Verriers de la Normandie et les gentilshommes et artistes verriers normands.* Mais il renferme plutôt une suite de monographies qu'un traité méthodique ou une étude approfondie de la question. On remarque en outre dans cet ouvrage une préoccupation nobiliaire que le titre indique.

M. Cochin a publié sur l'histoire de la manufacture de Saint-Gobain un livre qui n'a pas été mis dans le commerce ; il avait à sa disposition les documents originaux remontant à la première origine de la manufacture, c'est-à-dire à Colbert. Mais cette monographie, d'ailleurs assez rare, n'envisage qu'un côté très restreint de la question : l'histoire de la manufacture créée et subventionnée par Colbert pour affranchir notre pays du tribut payé jusque là aux fabricants de glaces de Venise.

Quant aux modestes chefs d'industries particulières, aux inventeurs doués d'un esprit curieux et hardi, comme *Guillaume Bicheux* ou *Bernard Perrot*[1], personne ne s'en est occupé jusqu'à

1. Il nous a paru intéressant de rapprocher dans ce volume les documents concernant *Bernard Perrot* de la curieuse communication sur *Guillaume Bicheux* que nous devons à M. Tamizey de Larroque et qui se trouve publiée ci-dessus (p. 311-3).

Digitized by Google

ce jour; personne ne connaît leurs noms; personne ne se doutait que, parmi les artisans de la vieille France, il s'en était trouvé qui avaient tenté de disputer aux célèbres fabriques de Venise et de Murano les secrets de l'art du verre.

Perrot vient d'ailleurs après la fondation de la manufacture de glaces créée par Colbert; mais, à en juger par les privilèges successifs qu'il obtient, par les détails dans lesquels entre celui que nous publions ici, il aurait trouvé pour l'industrie récemment importée d'Italie des applications nouvelles et présentant un réel intérêt d'art.

Au surplus cet inventeur jusqu'ici inconnu a peut-être tout simplement apporté d'Italie des secrets dérobés aux fameux verriers de Venise. En effet, dans une pièce fort rare et fort peu connue bien que déjà imprimée, notre *Bernard Perrot* prend le titre de *gentilhomme italien*, *verrier de profession*. Cette pièce est une lettre-patente portant la date de 1666; elle précède donc l'établissement de la verrerie d'Orléans, dont le privilège ne remonte qu'au 7 décembre 1668; elle nous ouvre sur l'esprit curieux et inventif du sieur Perrot des aperçus tout à fait inattendus. En effet, par lettres-patentes données à Vincennes le 18 septembre 1666, « il est permis au sieur *Perrot*, gentilhomme « italien, de faire la manufacture, vente et débit d'un feu de « terre en boules qui brûle sans fumée, ni mauvaise odeur, fort « utile au public. » Sans nous étendre plus longuement sur une découverte qui ne nous intéresse ici qu'en raison du nom de son auteur, il nous sera permis de faire observer que cette matière combustible nouvelle est une véritable tourbe dont notre homme aura remarqué le premier les propriétés en analysant les terrains qu'il comptait employer pour la fabrication du verre. Nous savons par Palissy que la science des géologues est sortie du laboratoire des potiers; nous en trouvons ici une nouvelle preuve. La pièce imprimée, relative au feu de terre en boules du s. *Bernard Perrot*, n'occupe pas moins de 12 pages in-4° de petit texte, y compris l'enregistrement au Parlement, à la Chambre des Comptes et à la Cour des Aydes, y compris aussi la relation de certaines expériences fort curieuses qui eurent pour résultat d'établir et de faire constater officiellement les qualités du nouveau mode de chauffage [1].

1. Une de ces expériences consista à chauffer un four et à

Digitized by Google

Cette pièce singulière mériterait d'être étudiée à nouveau par un des érudits qui s'occupent de l'histoire de la ville d'Orléans. Il faudrait rechercher dans les archives locales s'il n'y reste pas quelque vestige des divers établissements du sieur *Perrot*. C'est une figure qui mérite, on le voit, de provoquer l'attention des curieux.

J. J. G.

28 février 1672.

Confirmation de l'establissement de la verrerie d'Orléans en faveur de Bernard Perrot.

Louis, par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, à nos amez et féaux conseillers, les gens tenans nos cours de Parlement, etc., salut. Notre cher et bien amé *Bernard Perrot*, gentilhomme verrier, nous a faict exposer qu'ayant obtenu de nous la permission d'establir une verrerie en tel des lieux de nostre royaume que bon luy sembleroit pour mettre en pratique plusieurs beaux secrets dont il s'est acquis la connoissance par un long travail pour perfectionner le cristal et rendre le verre intérieurement et dans sa substance en couleur rouge transparente, mesme faire un riche émail qui s'applique sur toutes sortes d'ouvrages de cuivre et autres matières, ainsy qu'il est plus au long porté par les lettres-patentes que nous luy en avons faict expédier le septiesme décembre 1668, il auroit choisy la ville d'Orléans comme le lieu le plus propre et le plus commode pour son travail, et y auroit faict son establissement, tant du consentement des eschevins de lad. ville,

faire cuire un pain et des gâteaux avec les boules du sieur Perrot. L'expérience prouva que, tout en n'ayant pas pour cet usage les qualités du bois, le nouveau combustible ne donnait au pain ni odeur ni mauvais goût.

Digitized by Google

avec l'agrément verbal de nostre très cher et très amé frère unique le duc d'Orléans, qu'en vertu aussy de la cession que le s^r *Jean Castelon*, son oncle, maître de la verrerie de Nevers, luy auroit faict, à cet effet départy du privilege que nous luy avons accordé par nos lettres-patentes du 20 avril 1662, le long de la rivière de Loire depuis Nevers jusques à Poictiers pour la fabrique de toutes sortes de verres de cristail et autres marchandises de verreries pendant trente ans; ensuitte de quoy led. *Pérrot* ayant, par ses ouvrages, donné des preuves de son adresse et de la beauté de ses secrets, nous en aurions esté si satisfaicts que, sur l'information que nous eusmes, quelques temps après son establissement, un accident de feu arriva à sa verrerie, qui estoit capable de le ruyner, nous voulusmes bien, par un effect de nostre libéralité, luy donner moyen de se relever de sa perte, afin qu'il pust continuer son travail, ainsy qu'il a faict jusqu'à présent à la satisfaction du public; cependant le nommé Paul Massolay de la Motte se seroit advisé, sur une permission de l'entrepreneur des glaces du fauxbourg Saint-Antoine de nostre bonne ville de Paris, de prétendre establir une seconde verrerie dans lad. ville d'Orléans, au préjudice desd. lettres-patentes du 20 avril 1662 bien et deuement vériffiées en nostre cour de Parlement à Paris, et sans le consentement de nostred. frère le duc d'Orléans, et mesme pour tascher de soutenir son entreprise, il auroit, sur une requeste plaine de suppositions, obtenu arrest le 18 septembre dernier, portant renvoy au s^r Marin de la Chasteignerais, intendant de la justice, police et finances de la généralité d'Orléans, pour donner son advis sur le contenu en lad. requeste; mais cet arrest estant venu à la connoissance de nostred. frère le duc d'Orléans, et

Digitized by Google

nous ayant faict remontrer par son procureur général que, depuis que nous luy avons accordé son apanage, nous n'avions point souffert qu'il y eust esté faict aucune nouveauté sans son consentement et au préjudice des lettres de sond. appanage, et que par conséquent led. arrest ne pouvoit estre que l'effect d'une surprise estant si fort au préjudice de ses drois et de l'establissement dud. *Perrot* qu'il avoit agréé et qu'il avoit de nouveau confirmé par son brevet du 28 septembre dernier, nous aurions par autre arrest du 10 octobre ensuivant révoqué celuy dud. jour 18 septembre rendu en faveur dud. Massolay, avec deffenses à luy de s'en servir à peine de nullité, cassation de procédure et de trois mil livres d'amende. Ensuitte duquel arrest nostred. frère, pour ne rien obmettre de ce qui pourroit contribuer à l'affermissement et à la conservation de la verrerie dud. *Perrot*, il en a de nouveau et en tant que besoin seroit, confirmé l'establissement par ses lettres-patentes du 3e jour de novembre pour vingt années consécutives ; or, comme nous ne sommes pas moins portés à favoriser, ainsy que nous l'avons desjà faict, tant par les biens faits et la protection dont nous avons honoré led. *Perrot* dans les accidens qui luy sont arrivés, que par la révocation de l'arrest obtenu par led. Massolay, nous avons reçeu bien volontiers la très humble supplication qu'il nous a faicte de luy accorder pareillement nos lettres de confirmation à ce nécessaires. A ces causes et autres à ce nous mouvans . . . . . avons confirmé et approuvé, confirmons et approuvons par ces présentes, signées de nostre main, l'establissement de lad. verrerie faict, comme dit est, par led. *Perrot* en lad. ville d'Orléans en vertu de nosd. lettres-patentes des 13 juillet 1662 et 7 décembre 1668 ; voulons et entendons que, conformément ausd. lettres et à celles

Digitized by Google

données par nostred. frère le duc d'Orléans, du 3 novembre dernier, que nous avons, en tant que besoin seroit, approuvées, led. *Perrot* continue d'y fabriquer ou faire fabriquer, avec tels associez et par tels ouvriers que bon luy semblera, pendant le temps de vingt années, toutes sortes d'ouvrages de cristal, de verre commun, de verre teint et d'émail et autres sortes de verreries en telles figures, fassons, manières et grandeur qu'il conviendra pour la commodité publique, et de les faire transporter, vendre et débiter en toutes les villes et autres lieux de nostre royaume où bon luy semblera sans aucun empeschement, ainsy qu'il est porté par lesd. lettres. . . . . .

Sy vous mandons... que ces présentes nos lettres de confirmation, ensemble celles du 7 décembre 1668... vous ayez à enregistrer purement et simplement. Et d'autant que lesd. lettres du 7 décembre 1668 ne vous ont pas esté présentées dans l'année de leur impétration et qu'à cause de ce vous pourriés faire difficulté à leur enrégistrement, nous vous ordonnons que vous ayez à y procéder sans vous arrester à lad. surannation.

Donné à Saint Germain en Laye, le dernier jour de febvrier, l'an de grace mil six cens soixante douze et de nostre regne le vingt neufiesme. Signé : Louis, et plus bas par le Roy : Colbert.

(Arch. nat. X1a, 8670, fol. 186 v°.)

Privilége pour couler les cristaux en tables creuses et y représenter des figures, en faveur du s^r Perrot, *maître de la verrerie d'Orléans.*

Du 25 septembre 1688, à Versailles.

Louis, etc., à nos amez et féaux les gens tenant nos cours de Parlement, maistres des requêtes ordinaires de

Digitized by Google

nostre Hostel, baillifs, sénéchaux, prevosts, juges, leurs lieutenans et autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, salut. Nostre cher et bien amé *Bernard Perrot*, écuyer, maistre de la verrerie establye en nostre ville d'Orléans, nous a très humblement fait remontrer que, par ses soins et par les diverses expériences qu'il a faites à très grands frais, il a inventé un moyen inconnu jusques à présent de couler le cristal en tables, comme on fait les métaux, luy donnant telle couleur que l'on veut, mesme de rendre lesd. tables creuses à la manière des camayeux et d'y représenter des portraits, d'y graver des lettres et toute autre sorte de figures, comme pareillement de faire toute sorte de bas reliefs, corniches et mouleures, et bien que par l'establissement fait de lad. verrerie avec l'agréement et permission de notre très cher et très amé frère unique le duc d'Orléans, authorisé par nos lettres-patentes des 7 décembre 1668 et 22 aoust 1672, il puisse et lui soit loisible de mettre en pratique généralement tous les beaux secrets qu'il avoit dès lors inventez pour perfectionner le cristal et le teindre intérieurement et dans sa substance, néantmoins, comme cette nouvelle invention qu'il a trouvée depuis ce temps là de pouvoir couler led. cristal en tables comme les métaux paroist si extraordinaire qu'elle semble ne pouvoir estre entendue ny comprise sous des termes généraux et qu'il est nécessaire d'en faire une déclaration spéciale et précise pour oster tout prétexte à ceux qui voudroient troubler led. exposant dans sond. privilège, c'est ce qui l'oblige de recourir à nostre authorité à ce qu'en confirmant et expliquant le susd. privilège, il nous plaise le faire jouir du fruit de ses travaux et des dépenses qu'il a faites pour ses recherches curieuses qui peuvent estre utiles pour les ornemens

Digitized by Google

publics. A ces causes et autres à ce nous mouvant, en confirmant nosd. lettres patentes des 7 décembre 1668 et 22 aoust 1672..., nous avons permis et permettons par ces présentes, signées de nostre main, aud. *Perrot* et ayans cause, à l'exclusion de tous autres, de couler led. cristal en tables en la forme qu'il jugera le plus à propos pour la commodité publique, soit de les rendre creuses à la manière des camayeux pour y représenter des portraits, ou pour graver des lettres et toute autre sorte de figures, soit de faire des bas-reliefs, corniches, mouleures et généralement tels autres ouvrages de semblable qualité que bon luy semblera, et d'autant que la présente grace n'est qu'une simple explication et non une extension de celle que nous luy avons cy-devant accordée, voulons et entendons que led. *Perrot* et ayans cause jouissent de la présente permission tout ainsy et en la manière que si elle estoit particulièrement expliquée et déclarée en nosd. lettres-patentes des 7 décembre 1668 et 22 aoust 1672, lesquelles avec cesd. présentes ne seront censées et réputées qu'une seule et mesme grace, et parce qu'il ne reste plus que cinq années à expirer du premier privilège et que ce terme ne seroit pas suffisant pour récompenser led. *Perrot* des dépenses qu'il a faites pour trouver cette nouvelle manière, nous luy avons d'abondant prorogé et prorogeons led. privilege de dix autres années entières et consécutives. Si vous mandons, etc. Donné, etc.

(Arch. nat. O[1], 32, fol. 252 verso.)

Digitized by Google

LETTRES DE FILIATION

ACCORDÉES PAR LES RELIGIEUX AUGUSTINS DE PARIS

A

PAOLO DE MATTEI

PEINTRE NAPOLITAIN

(13 septembre 1703).

Dans sa *Description de la ville de Paris* (t. III, p. 115), Piganiol parle en ces termes de l'artiste et de la décoration qui font l'objet de la pièce que nous donnons plus loin : « Au milieu de « ce plafond (le plafond de la bibliothèque des Augustins « déchaussés de la place des Victoires), est un tableau peint à « fresque, en 1703, par *Paul Mattei*, peintre napolitain. Ce « tableau qui a douze pieds de long sur huit de large, est allégo- « rique et représente la Religion, accompagnée de la Vérité, qui, « par les rayons d'un soleil qu'elle a sur sa poitrine, et par un « fouet qu'elle tient d'une de ses mains, tâche d'éclairer et de « ramener l'Erreur qui est dans un coin de ce tableau. Un ange « qui est auprès de la Vérité tient un livre ouvert, où l'on lit ces « paroles qu'il adresse à l'Erreur : *Quare detraxisti Sermonibus* « *Veritatis*? (Job, VI, v. 25). Ce tableau fut peint en dix-huit « heures à plusieurs reprises, et cette circonstance prouve sans « réplique la rapidité du pinceau de *Paul Mattei*. Par reconnais- « sance, les Augustins déchaussés ont affilié *Paul Mattei*, sa « femme et ses enfants, à leur congrégation, et les ont rendus « participans durant leur vie, et même après leur mort, de toutes « les messes, offices, prières, méditations, prédications, absti- « nences, jeûnes, mortifications, pénitences, veilles, pélerinages,

Digitized by Google

« et généralement de toutes les bonnes œuvres qui se pratiquent « dans ladite congrégation. Les lettres de filiation et d'association « sont du P. Cherubin de Sainte-Élisabeth, vicaire général des « Augustins déchaussés de la congrégation de France, et sont « datées du 13 de septembre 1703. » Évidemment, Piganiol tenait ses renseignements de première source et a connu l'acte même de filiation que nous publions ici. On ne pourrait souhaiter un commentaire plus précis et plus exact de cette pièce que l'article que nous venons de reproduire.

Bien qu'il s'agisse en cette circonstance d'un peintre étranger, et quoique le document en question soit imprimé, nous avons cru qu'il devait trouver place ici parce que l'artiste qu'il concerne a beaucoup travaillé à Paris et parce que la manière dont la pièce nous a été conservée indique que les exemplaires doivent être fort rares et que le nôtre est peut-être unique aujourd'hui.

Nous l'avons rencontré dans un résidu de papiers sur les beaux-arts, provenant du couvent des Augustins de la place des Victoires, aujourd'hui classé aux Archives nationales dans le carton coté M 809. L'acte de filiation imprimé occupe le recto d'une feuille de papier double, de format in-folio, portant en tête une gravure assez ordinaire, sans nom d'auteur, avec la seule mention : *Trouvain ex.*, qui représente saint Augustin en habits épiscopaux, assis devant une table et écrivant comme illuminé par les rayons qui viennent d'en haut. Il tient dans sa main gauche un cœur embrasé. Sous cette image est imprimé l'acte de filiation. On comprend que les exemplaires d'une pièce de cette nature soient aujourd'hui de la plus grande rareté et qu'un pareil document ait tout l'intérêt de l'inédit. La mention de Piganiol pourrait à la rigueur remplacer ce texte ; mais la pièce nous paraît assez curieuse par elle-même pour mériter d'être reproduite. Elle nous fournit de plus l'occasion de dire quelques mots d'un de ces Italiens expéditifs qui venaient chercher fortune en France et causaient l'ébahissement des badauds par leur déplorable facilité.

Paolo-Antonio Mattei ou *de Matteis*, peintre napolitain, né en 1662, mort en 1728, vint à Paris au commencement de l'année 1702. Une note manuscrite, jointe à l'acte de filiation et qui provient comme lui du couvent des Augustins, nous apprend que ce fut le vice-amiral comte d'Estrées, qui l'amena en France en 1702. Il peignit successivement, en 1703, une

Digitized by Google

galerie dans la maison d'Antoine Crozat, sise sur la place des Victoires (Piganiol, III, 4); un saint Léon désarmant Attila, commandé par le duc de Gesvres pour une chapelle de l'église des Célestins (Piganiol, IV, 227); le plafond de la bibliothèque des Augustins déchaussés qui valut à l'artiste l'acte de filiation reproduit ici ; enfin une galerie dans l'hôtel du marquis de Clérembaut, dans la rue de l'Université, dont Piganiol, désillusionné sur les talents de l'artiste napolitain, a dit (VIII, p. 171) : « Il n'a pas mieux réussi ici que chez M. Crozat à la place Louis-le-Grand. »

La note manuscrite qui accompagne notre acte donne de curieux détails sur le succès de *Mattei* à Paris. Cette note confirme d'ailleurs les renseignements fournis par Crozat.

L'habitude d'affilier les artistes aux ordres religieux pour lesquels ils travaillaient remonte à une date fort ancienne. Pour n'en citer qu'un exemple notable, *Antonio Allegri*, après avoir peint l'admirable coupole de Saint-Jean à Parme, fut admis par les Bénédictins dans la confrérie du Mont-Cassin[1].

J. J. G.

I.

Lettres de filiation.

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint Esprit.

Nous, frère Chérubin de Sainte Elisabeth, vicaire général des Religieux Hermites Déchaussez de l'Ordre de Saint-Augustin, de la Congrégation de France, ne pouvant pas mieux faire connoître aux Amis et Bienfacteurs de notre Congrégation les sentimens de reconnoissance que nous avons de leur affection et de leurs bienfaits, que par la voye des choses spirituelles ; selon le pouvoir concédé à notre Office par le Pape Urbain

1. Voy. *Le Corrège* par Marg. Albana Mignaty, 1881, in-8°, p. 291.

Digitized by Google

huitième d'heureuse mémoire, et de l'autorité que nous exerçons; Nous avons de bon cœur concédé et octroyé, concédons et octroyons les présentes Lettres signées de nôtre main, et scellées du grand sceau de nôtre office, par lesquelles nous affilions à nôtre dite Congrégation, recevons et faisons Membres et Enfans spirituels d'icelle; sçavoir, Messire *Paolo de Mattei*, né en la ville de Naples, qui par des graces singulières a sçu joindre à la noblesse de la naissance les rares talens qui ont distinguez les plus grands hommes dans l'art de peindre et en huile et à fresque. La Providence a permis que la France, aussi bien que l'Italie, pût admirer les merveilles d'un génie si noble et si grand, d'une imagination si vive et si féconde et d'une main si habile et si diligente. La Cour et la Ville ont tour à tour avoüez en sa faveur que le seul témoignage des yeux pouvoit rendre croyable que, dans tous les caractères, le goût du vray et de l'excellent pût arriver jusqu'à sa perfection quand le pinceau faisoit, comme le sien, assez de diligence pour imiter de bien près celle de l'enchantement. Cet homme si illustre, voulant dans Paris, comme dans Naples, donner des marques extérieures des sentimens de reconnoissance que la Religion luy a toujours inspiré, il a cherché dans les dons mêmes qu'il a reçû du ciel de quoy faire une offrande au Seigneur. Pour commencer à donner des effets à un aussi pieux dessein, — Il a peint à fresque un tableau de douze pieds de long sur huit pieds de large sans la bordure, dans le milieu du platfond de la bibliothèque de nôtre Couvent royal de Paris, situé près de la place des Victoires : ce tableau représente la Religion accompagnée de la Vérité; et cette Vérité qui employe sa force et ses remontrances pour châtier l'Hérésie. Les connoisseurs,

Digitized by Google

qui ne sont partisans que de la vérité, estiment cet ouvrage, soit pour le dessein, l'ordonnance, les attitudes et les drapperies, soit pour cette belle harmonie qui met du gracieux dans le tout ensemble. Depuis cet ouvrage fini, Monsieur *de Mattei* nous a encore demandé de peindre à fresque, dans la voûte d'une des chapelles de nôtre Eglise, l'Image de la Résurection du Sauveur; mais il faudra attendre que les lieux soient disposez à recevoir un si riche et si précieux ornement. Nous, désirant de marquer à Monsieur *De Mattei* combien nous sommes sensibles au choix qu'il a fait de nôtre Eglise et de nôtre Maison, pour y mettre, comme en dépost perpetuel, le tribut dont la Piété et la Religion l'ont rendu redevable au Seigneur; non seulement Nous l'avons affilié à nôtre ordre; mais pour donner à nôtre reconnoissance toute l'etendüe qu'elle peut avoir, nous affilions encore à sa considération la Signora Rosolea Perrone, son épouse; et de plus les enfans que la bénédiction du Ciel leur a donné dans le mariage, qui sont Maria Angela; Giovanni; Francesco; Agnello; Nicoletta; Vittoria; Emmanuela et Felice de Mattei.

Et tous ensemble et en particulier les faisons participans, non seulement durant leur vie, mais encore après leur mort, de toutes les Messes, Offices, Prières, Méditations, Prédications, Abstinences, Jeunes, Disciplines, Mortifications, Pénitences, Veilles, Pélérinages, et généralement de toutes les bonnes œuvres qui, par la grâce de Dieu, se pratiquent dans nôtre dite Congrégation. Donné en nôtre Monastère de Paris, le treizième jour du mois de septembre, l'an de grace mil sept cens trois.

Digitized by Google

II.

A la pièce imprimée qui précède se trouve jointe cette note manuscrite :

« Le signor *Paul Mathei*, peintre napolitain que M. le comte d'Estrés, vice-amiral de France, amena avec luy vers le commencement de 1702. Ayant montré au comte de ses ouvrages, ce comte alloit tous les jours chez lui le voir travailler et en conceut tant d'estime qu'il crut obliger la France que de l'y amener. Il a fait une galerie chez M. Croizat, en 1702, que tous les grands connoisseurs en peinture viennent voir et admirer, mesme les princes S. A. Mgr le prince de Conty, Mr le duc d'Orléans qui veulent qu'il travaille pour eux.

« Il prétend imiter le coloris des anciens peintres par sa manière hardie de peindre.

« En deux ou trois coups de pinceau, il trace les lignes du visage de ceux dont il fait les portraits et il prend au moins pour chaque 80 escus.

« Il donne de la jalousie à tous les habiles peintres de cette ville (1702).

« Sur la fin du mois d'aoust 1703, il peignit un tableau à phresque au milieu de la voulte de nostre bibliothèque qui représente la Religion, la Vérité qui chasse l'Hérésie. Il fit ses ouvrages en 18 heures, et gratis, en considération de nostre R. P. Jacques, son confesseur. Quantité de peintres sont venus voir et admirer ces ouvrages. »

(Extrait, comme l'acte de filiation imprimé, d'un cahier de notes sur les peintres, rédigé par un religieux du couvent des Augustins au commencement du dix-huitième siècle et conservé aux Archives nationales sous la cote M, 809.)

Digitized by Google

BUSTES COMMANDÉS

AUX SCULPTEURS

MICHALLON ET DESEINE

POUR LE MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS

(31 août 1817).

Pièce communiquée et annotée par M. J. J. Guiffrey.

La lettre suivante, écrite par Alexandre Lenoir, créateur et ancien conservateur du musée des Monuments français, à Ch. J. Lafolie, conservateur des monuments publics de Paris, auteur des *Mémoires historiques relatifs à la fonte et à l'élévation de la statue équestre de Henri IV* (Paris, Le Normant, 1819, in-8°), rappelle un des faits les plus singuliers auxquels ait donné naissance la fondation du musée des Petits-Augustins. Le conservateur, désireux de joindre aux chefs-d'œuvre des plus grands artistes de toutes les époques le portrait de ces artistes, avait demandé aux sculpteurs en réputation le buste d'un certain nombre de grands hommes dont il n'avait pu retrouver l'effigie. On sent ce que devaient être ces bustes faits de pratique et pour un prix médiocre. En effet, pour tout émolument le sculpteur recevait, outre le bloc de marbre destiné au buste, des débris de marbre qu'il pouvait utiliser à d'autres ouvrages. Bien entendu, il fallait que les morceaux fussent de dimension suffisante pour être employés. Combien de fragments précieux ont dû périr, grâce à cette transaction étrange à laquelle d'ailleurs personne ne trouvait alors à redire, et dont Lenoir fait lui-même l'aveu avec une franchise qui prouve la tranquillité de sa conscience. Si j'insiste sur le rôle singulier joué en cette occurrence

Digitized by Google

par un homme qui a rendu à l'art des services signalés, c'est qu'on est en train pour le moment, à force d'exagérer l'importance de Le Noir, de fausser complètement l'histoire. Lui seul se serait préoccupé, pendant la durée de la Révolution, de protéger les trésors artistiques dont le sol de la France était couvert; lui seul aurait sauvé, au péril de ses jours, tout ce que nous avons conservé de l'art national. De pareilles assertions sont en contradiction flagrante avec les faits. Les décrets de la Convention et les rapports de Grégoire, qu'on omet tout simplement quand ils deviendraient gênants, sont là pour le démontrer. Le Noir n'a eu aucune action à Versailles et les appartements comme les statues des jardins sont sortis presque intacts de cette redoutable épreuve. On a fait grand bruit de la vente du mobilier. Valait-il mieux le laisser piller par le premier venu ? On oublie trop que le Régent a failli détruire Marly, que la sordide économie du cardinal de Fleury a couvert la France de ruines, que c'est la monarchie qui a dépecé le tombeau des Valois à Saint-Denis, et que la cupidité des bandes noires sous le Directoire ou l'Empire a fait périr plus de monuments d'art que les aveugles fureurs populaires de 1793 et de 1794.

Le rôle d'Alexandre Le Noir est assez beau d'ailleurs pour qu'on ne cherche pas à l'exalter outre mesure, aux seules fins de dénigrer les hommes de la même époque qui ont rendu des services identiques, mais dont le caractère ou les opinions déplaisent.

Nous ne lui reprocherons pas, de notre côté, le singulier usage qu'il faisait des fragments de marbre non utilisés dans ses reconstitutions archéologiques. Il agissait au reste sous la responsabilité du ministre qui n'eût pas permis un pareil trafic, s'il n'eût semblé alors fort naturel.

Des deux artistes nommés dans la pièce suivante nous n'avons rien de nouveau à dire. *De Seine* se montre ici sous un jour peu favorable, ce qui ne surprendra aucun de ceux qui le connaissent un peu. Je ne comprends guère, je l'avoue, ce marché passé avec le curé de Saint-Roch, par suite duquel *De Seine* procure au curé un *Christ* en croix et un groupe en marbre à la condition d'être débarrassé de l'exécution des bustes qu'il avait pris l'engagement de livrer. En somme, de cette lettre il résulte clairement que pas un seul des bustes dus par *De Seine* au musée des Petits-Augustins ne fut exécuté. Par contre, *Michallon* remplit

Digitized by Google

fidèlement les conventions arrêtées avec Le Noir et exécuta en marbre les effigies de Jean Goujon, de Peiresc et de Gluck.

Il y a dans cette lettre une phrase étonnante. L'homme, qui raconte sérieusement qu'il a *fourni* à un sculpteur *les os de la tête d'Héloïse* pour l'aider à modeler le buste de *cette femme intéressante*, mérite pour cette seule phrase de passer à la postérité. Et que dire de cette appréciation satisfaite : *Ce buste mérite des éloges* ? Il n'y manque qu'un mot sur la ressemblance de ce portrait, et ce serait complet.

J. J. G.

L'administrateur des monumens de l'Eglise royale de Saint-Denis, etc. A monsieur Lafolie, conservateur des monumens publics.

Paris, ce 31 août 1817.

Monsieur,

Je m'empresse de vous adresser les renseignemens que vous désirez relativement au buste de Winckelmann, que M. *De Seine*, sculpteur, devoit exécuter en marbre pour le musée des monumens français.

Il a été convenu entre MM. *Michallon* et *De Seine*, sculpteurs, d'exécuter en marbre, pour le musée des monumens français, les bustes de quelques personnages illustres de la France, moyennant la somme de *mille francs*, par buste, payables en débris de marbres ou statues considérées comme ne pouvant être d'aucune utilité pour l'étude de l'art ou pour celle de l'histoire ; de cette somme est excepté le marbre propre à l'exécution du buste : ce marbre devoit être pris dans les magasins du musée. Cette convention n'étoit que verbale et n'a jamais eu d'autre officialité.

Cependant, le 16 nivôse an 5, cette proposition ayant

Digitized by Google

été adoptée par M. Ginguené, directeur général de l'instruction publique, M. *Michallon* s'est occupé de suite des bustes de Jean Goujon, de Peyresc et de Gluck; il les a executé en marbre.

Les modèles de ces deux premiers bustes ayant été adressés à M. le Directeur général de l'instruction publique, le 3 frimaire an 6, il m'a témoigné combien il étoit satisfait de ce travail par une lettre fort détaillée et très flatteuse pour l'artiste [1].

Aujourd'hui que le musée des monumens francais se trouve suprimé, j'ai la satisfaction de voir que les deux bustes sont demandés par l'administration du musée du Roi pour faire l'ornement de la salle française qu'elle doit établir à la suite des salles antiques.

M. *De Seine*, en adoptant, pour son compte, les arrangemens qui convenoient à M. *Michallon*, s'étoit chargé de l'exécution des bustes d'Héloïse, d'Abailard, de Charles VIII, de Michel Montaigne, de la Fontaine, de Winckelmann. Tous ces bustes ont éte modelés par M. *De Seine*, excepté celui d'Abailard qui n'a point été fait.

M. *De Seine* étoit l'ami de M. le Directeur général de l'instruction publique et, par cette raison seule, il lui fut agréable de participer à une opération dont M. Guinguené suivoit avec plaisir l'exécution, puisque M. *De Seine* s'est plu lui-même à lui offrir le premier plâtre de son Héloïse qu'il a modelé d'après les os de la tête de cette femme intéressante que je lui ai fournis. Ce buste mérite des éloges.

M. *De Seine* devoit successivement traduire en

1. M. Michallon en a été payé par les moyens ci-dessus énoncés; c'est-à-dire conformément à l'autorisation du 16 nivôse an V.

Digitized by Google

marbre les bustes ci-dessus détaillés, il ne l'a pas fait. Le buste seul de Winckelmann a été mis aux points après en avoir reçu le marbre.

M. le curé de Saint-Roch, désirant avoir pour son église un Christ en marbre de six pieds, par *Michel Anguier*, et un groupe de grandeur naturelle aussi en marbre, représentant le baptême de Jésus-Christ, par *Jean-Baptiste Le Moine*, qui se trouvoient au dépôt du musée, les fit demander par M. *De Seine*, à la charge par lui de fournir les bustes demandés. Ainsi ces monumens passèrent à Saint-Roch où ils sont placés et fort bien restaurés.

J'ignore totalement quels ont été les arrengemens pris à cet égard entre M. le curé de Saint-Roch et M. *De Seine*, je sais seulement de M. le curé lui-même que M. *De Seine* a été payé par lui de ces deux objets. En conséquence, je crois que M. *De Seine* n'a rien à répéter sur les travaux qu'il a faits pour le musée, et même qu'il seroit redevable du buste en marbre de Winckelmann.

Quant aux raisons qui ont empêché l'achèvement de ce buste, M. *De Seine* seul les connaît. Pour moi, je les ignore.

Je pense donc que la somme donnée à M. *De Seine* par M. le curé de Saint-Roch doit être suffisante pour sa liquidation. On peut s'en informer auprès de M. le curé lui-même.

Voilà, Monsieur, les renseignements que je puis vous donner sur une affaire qui, en voulant rappeler à la mémoire des français l'image de quelques hommes qui ont honoré la patrie, n'a pas laissé que de me causer de grands désagrémens de la part d'un homme avec lequel

Digitized by Google

j'ai toujours agi noblement et franchement; je serai satisfait s'ils remplissent vos intentions.

J'ai l'honneur d'être avec des sentiments distingués, etc.

Le Ch^er^ ALEXANDRE LENOIR.

(Cette lettre, entièrement autographe, est actuellement entre nos mains.)

Digitized by Google

MATHIEU CHEVRIER

PEINTRE DE LYON

EMPLOYÉ PAR FRANÇOIS Ier ET PAR HENRI II

ET SES FILS

MICHEL, HUGUES ET MATHIEU CHEVRIER

(1492-1594).

Documents communiqués et annotés par M. Natalis Rondot.

Mathieu Chevrier, maître peintre à Lyon, était certainement un artiste habile dans les travaux de décoration, car il a été employé par le consulat de Lyon, de 1516 à 1548, aux préparatifs faits pour les entrées qui eurent lieu dans ce long espace de temps, et par le roi en 1539 et en 1547.

ENTRÉE DE LA REINE CLAUDE [1].

Février 1516.

Mathieu Chyvrier, pour une journée à vij s.

ENTRÉE DE MARIE DE ROVÈRE, DUC D'URBIN, ET DE SA FEMME ÉLÉONORE DE GONZAGUE [2].

1518.

Rolle de la despense faicte ou moys de mars mil cinq cens xviij pour préparer l'entrée du duc d'Urbin, nepveu de nostre sainct père le pape.

1. Archives de Lyon, CC 334, f° 35.
2. Archives de Lyon, CC 658.

Digitized by Google

A *Mathieu Cheuvrier,* paintre, pour ung patron qu'il avoit fet pour montrer à mess^rs^, ouquel patront a deux escussons ous armes de la ville, et les chacun sont d'armines et fleurdellis.

Pour ce vj s. t.

ENTRÉES DE LA REINE ÉLÉONORE ET DU DAUPHIN[1].

1533.

Parties fournies par Me *Mathieu Chevrier*, paintre :

Item, iiij^xx^ livre de colle, iij frans.

Item, xxxvj livre de croys[2] blanche, xxxvj s.

. . . . . .

(Suit la liste des couleurs qui ont été livrées : ocre, *myne*, noir, rose, *scandre d'azu,* jaune, etc.)

Item, *Mathieu Chevrier* congnoys et confesse avoir receu de messieurs de la Ville sept lyvre onze soubz six deniers.

(Signé :) *Mathieu Cheurier.*

(Le mandement et la quittance portent la date du 30 mai 1533.)

ENTRÉE DU CARDINAL DE FERRARE[3].

1540.

Carnet des frais de l'entrée mons^r^ le révérendissime cardinal de Ferrare arcevesque de Lyon, faicte ou moys de may 1540 :

Maistres paintres ...

A Me *Mathieu Charryer*[4], paintre, pour quatorze jours, audict pris de x^s^ po^r^ jour, vij l.

1. Archives de Lyon, CC 838.
2. C'est de la craie.
3. Archives de Lyon, CC 934.
4. Nous avons lu Charryer, mais il est probable qu'il faut Chavryer ou Chevryer.

Digitized by Google

A Me *Mathieu Chevrier*, paintre, trente cinq livres pour parties de coleurs, come azur, croye blanche, tornesol et autres coleurs par luy fournies aux paintres, comme il appert par ses parties signées, ci xxxv l.

ENTRÉE DE HENRI II
ET DE CATHERINE DE MÉDICIS[1]

1548.

A Me *Mathieu Cheuvrier*, painctre, por dix huict livres de creon pour les painctres, menusiers et charpentiers, à xxd livre, cy xxxs.

(*Chevrier* a fourni toutes les couleurs qui furent employées aux travaux de peinture : Noir broyé, ocre jaulne, brung rouge, seruge de Venize, scendres d'argent, etc. — Il a travaillé comme peintre aux décorations.)

Telles sont les seules occasions dans lesquelles *Mathieu Chevrier* figure dans les comptes lyonnais. C'était sans aucun doute un peintre de valeur, et sa réputation était étendue.

En 1539, lors des préparatifs qui furent faits pour l'entrée de Charles-Quint à Paris, *Mathieu Chevrier* fut chargé de faire les dessins des décorations, au cas où le *Rosso* ferait défaut[2].

En 1547, *Chevrier* a peint des écussons pour les funérailles du dauphin :

A *Mathieu Chevrier*, painctre, demourant à Lyon, la saume de viijxx livres tournois, à luy ordonnée et payée comptant pour son payement de cinq cens escussons qu'il a faictz aux armoiries de feu ms. le Daulphin[3], assavoir : deux cens assez grands qui ont esté mis et distribuez par les églises estant sur le chemin dudict Tournon à Paris, et dedans lesquelles le corps et cueur

1. Archives de Lyon, CC.
2. Archives nationales, registres de l'Hôtel de ville de Paris.
3. François, dauphin de Viennois, fils aîné de François Ier, mort à Tournon le 10 août 1536.

Digitized by Google

dudict feu seigneur furent mis en repos, et trois cens autres petiz escussons qui ont esté distribuez aux pauvres, ci viij^{xx} l. t.

Aux valletz de *Mathieu Chevrier*, en don, pour avoir diligence et haste de faire tous les escussons, ci xx s. t.[1] »

Mathieu Chevrier est né vers 1492.

Il a épousé Françoise Jaquemet, et a eu d'elle deux fils : Michel et Hugues. Nous parlerons de ceux-ci plus loin.

Mathieu a fait son testament à Lyon le 30 décembre 1552. Cette pièce, qui n'est pas sans présenter de l'intérêt, nous a été conservée ; on la trouvera aux archives de Lyon, dans le 2e volume des testaments enregistrés au greffe des insinuations de la sénéchaussée de Lyon, f°s 106 verso à 110 recto.

Ce testament a été fait « par devant Pierre de Challes, notaire tabelyon royal, demeurant audict Lyon ».

« Honorable homme, *Mathieu Chevrier*, marchant painctre, citoyen dudict Lyon... considérant qu'il est sexagénaire.. » a arrêté ses dernières volontés. — Il « a esleu et elict la sépulture de sondict corps dans l'esglise du couvent des Jacobins, appellée Nostre Dame de Confort, [en] ceste ville de Lyon, en la chappelle sainct Joseph...

« Item icelluy testateur a cogneu et confessé, cognoit

1. Cet article de dépense se trouve dans le « Compte des funérailles du feu roy Françoys premier de ce nom. » — Bibliothèque nationale, mss., fonds français, n° 10392, f° 379 recto. — Les corps et les cœurs des enfants de François Ier (le dauphin et le duc d'Orléans) furent inhumés à Saint-Denis, en même temps que le roi leur père, en 1547.

Digitized by Google

et confesse avoir eu et receu de Françoyse Jaquemet, sa chère femme, la somme de trois centz livres tournois, tant pour son dot de mariage que pour ses droictz paternels... »

Il léguait à sa femme, en outre de ce qu'il avait reçu d'elle, 150 livres tournois ; — « Plus les habillemens, bagues et joyaulx de ladicte Françoyse... — Plus la moytié de tous ses biens meubles, mesnage, utencilz de mayson, linge, or, argent monnoyé et non monnoyé,... plus le train de marchandise,... — Plus la moytié de la boutique... »

Le reste de son avoir fut partagé par lui entre ses enfants et petits-enfants.

Mathieu Chevrier demeurait à Lyon, du côté du Rhône, « depuis le pays Peloux tirant en la rue de la Ferrandière[1] ».

La dernière mention que nous connaissions relative à ce peintre est de 1555[2].

MICHEL CHEVRIER

PEINTRE

Michel Chevrier, fils de *Mathieu* et de Françoise Jaquemet, sa femme, a été peintre comme son père.

Il a eu une fille, nommée Françoise, « filliolle (filleule) » de son grand-père.

Il était compagnon peintre en 1533, et a pris part alors aux travaux de décoration pour l'entrée de la reine Éléonore.

Il demeurait du côté du Rhône.

Nous l'avons perdu de vue après 1552.

1. Archives de Lyon, CC 22, 33, 41, 43, 57, 136, 143, 144, 267, 270, 271, 274, 287 et 955. — EE (1523).
2. Archives de Lyon, CC 57.

Digitized by Google

HUGUES CHEVRIER

PEINTRE

Hugues Chevrier, autre fils de *Mathieu* et de Françoise Jaquemet, était aussi peintre.

Il épousa Anne Vivien, et a eu d'elle un fils, nommé Antoine.

Il a travaillé aux décorations, lors des entrées, en 1533, en 1540, en 1548. Il figure quelquefois dans les comptes sous le nom de « maistre *Huguet* le painctre. »

Il demeurait du côté du Rhône [1], et mourut de 1559 à 1562.

MATHIEU II CHEVRIER

PEINTRE

Enfin, nous avons trouvé à Lyon, de 1574 à 1594, un peintre, du nom de *Mathieu Chevrier*, qui a été marié et qui a été employé en 1574 aux travaux de l'entrée de Henri III.

Natalis Rondot.

1. Archives de Lyon, CC 41, 287, 955.

Digitized by Google

LES
MAYS DE NOTRE-DAME DE PARIS
LA CONFRÉRIE ROYALE
DE SAINTE-ANNE ET SAINT-MARCEL
ET
LA CORPORATION DES ORFÈVRES DE PARIS

Par M. V.-J. Vaillant, secrétaire de la Société des Amis des Arts de Boulogne-sur-Mer.

Les renseignements conservés dans les anciennes descriptions de Paris, et plus particulièrement dans les ouvrages de Florent Le Comte, de Germain Brice, de Saugrain, de Piganiol de La Force, d'Hurtaut et Magny, de d'Argenville, permettraient de reconstituer sans beaucoup de difficulté le catalogue complet, ou peu s'en faudrait, des œuvres de peinture qui, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, concouraient avec les sculptures, les vitraux et les tapisseries à la décoration de l'église métropolitaine. Désignation des sujets, noms des artistes, date de leur exécution et de leur entrée dans le trésor artistique de Notre-Dame, noms des donateurs, position que les tableaux occupaient dans le chœur, la nef et les chapelles, circonstances qui ont déterminé la commande de la plupart d'entr'eux, autant de détails intéressants qu'un travail peu compliqué de compilation fixerait avec une grande certitude.

Le dépouillement sommaire de ces auteurs et une inspection rapide des Mémoires de l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture, dus principalement à Guillet de Saint-Georges, produisent, lorsqu'on les complète au moyen de la brochure anonyme in-4°, publiée en 1707 chez Ch. Huquier, qui a été signalée et

Digitized by Google

utilisée par M. Emile Bellier de La Chavignerie[1] dans ses *Mays de Notre-Dame*, un ensemble d'environ 120 toiles d'origines diverses.

Huit, décrites par d'Argenville[2] après Germain Brice[3], furent données par Mme Antoine de La Porte, en commémoration de ses cinquante années de canonicat. Etablies au-dessus des stalles des chanoines, elles servaient encore il n'y a pas longtemps[4] à la décoration du chœur. En voici la liste :

1° L'Assomption, peinte, selon d'Argenville, par *Antoine Coypel*, et, selon Dulaure, par *Laurent de La Hire;*

2° La Présentation de la Vierge au Temple, par *Philippe de Champagne;*

3° Une Fuite en Égypte, par *Louis Boulogne.*

4° Une Présentation de Notre-Seigneur au Temple, aussi par *Louis Boulogne;*

5° L'Adoration des Mages, par *La Fosse* [Mém. inéd. de l'Acad. T. II, p. 6];

6° La Visitation de la Vierge, aussi connue sous le nom de « *Le Magnificat*, » œuvre de *Jean Jouvenet*, exécutée de la main gauche [Mém. inéd. de l'Acad. t. II, p. 30] après son hémiplégie de 1713;

7° La Naissance de la Vierge, par *Philippe de Champagne;*

8° L'Assomption, par *Hallé.*

Trois autres étaient des ex-voto présentés en 1638, 1684 et 1687 par le roi Louis XIII, par le peintre *Antoine Paillet*, de l'Académie royale, et par le marquis de Locmaria[5]. Le premier, peint par *Philippe de Champagne*, représentait le fils de Henri IV

1. *Gazette des Beaux-Arts*, 1re période, t. XVI, 1864, pp. 457-469.

2. *Voyage pittoresque de Paris*, 4e édition, 1765, pp. 10-11.

3. *Description de la ville de Paris*, 7e édition, 1717, t. III, pp. 342-3.

4. *Histoire de Paris et de ses monuments*, par Dulaure, Paris, Furne, 1846, in-4°, p. 120.

5. Il s'agit du futur Lieutenant-général des armées du roi qui, en octobre 1671, aux fêtes qui signalèrent l'ouverture des États de Bretagne, excita la naïve admiration de Mme de Sévigné par ses merveilleux passe-pieds, ses élégants menuets et sa ravissante légèreté à ôter et à remettre son chapeau. (Lettre d'août 1671 à Mme de Grignan, datée des Roches.)

Digitized by Google

faisant hommage de la couronne de France à la Vierge; le deuxième, « une Sainte Famille où il y a un Saint Antoine[1] », et le troisième, Saint Yves, patron des gens de loi, dans sa gloire, peint par *Pierre Monier*.

Une trentaine de tableaux dus aux pinceaux de *Philippe de Champagne*, de *N. Poussin*, d'*Aubin Vouet*, de *Carle Vanloo*, de *Vien*, de *Poerson* père, de *Lubin Baugin* et de *Noël Hallé*, étaient venus s'y ajouter à des dates diverses et dans des circonstances variées.

Quant aux 76 autres[2], ils avaient tous une origine commune, les mêmes dimensions et une désignation unique : ce sont les *Mays de Notre-Dame*, ainsi nommés parce qu'ils ont été présentés à la Vierge le premier jour du mois de mai entre les années 1630 et 1707. Ils mesuraient 11 pieds de hauteur sur 12 de largeur, étaient destinés à décorer la nef de l'église et représentaient tous les actes des Apôtres, comme le porte une lettre du Chapitre de Paris, en date du 10 avril 1630.

La présentation en était faite par les deux *maistres* ou présidents d'une Confrérie qui se recrutait exclusivement parmi les membres du corps ou corporation des orfèvres-joailliers de Paris : c'était une offrande gracieuse, un don gratuit et libre que faisaient les deux premiers dignitaires de la Confrérie placée sous le patronage de sainte Anne et de saint Marcel, en reconnaissance de leur élection par leurs confrères et pendant leur année de bâtonnat. Tel était le caractère spécial de cette série de peintures auxquelles on attache d'ordinaire, mais à tort, la désignation de tableaux votifs.

Les *Mays de Notre-Dame* n'étaient point des ex-voto, et la preuve en sera faite par une pièce authentique. Il n'y avait pas eu de vœu, ni de la corporation des orfèvres de Paris, ni de ceux d'entre eux qui avaient formé la confrérie de sainte Anne et de saint Marcel; jamais il n'y eut de fonds spéciaux, de fondations permanentes, de caisse particulièrement réservée à la

1. Hurtaut et Magny, p. 620.

2. On en compte ordinairement 77; c'est le nombre adopté par M. E. Bellier de la Chavignerie. Mais il y aurait lieu d'éliminer le tableau du Vœu de Louis XIII, qui figure indûment dans son catalogue des Mays de Notre-Dame sous le n° 6, de même que dans la liste qu'en a dressée Florent Le Comte.

Digitized by Google

dépense d'un tableau qui, vers la fin du XVIIe siècle, coûtait 600 livres. Les frais en étaient faits par les deux maîtres de la Confrérie, sans le concours de leurs collègues. Elus annuellement par les confrères le jour de l'Ascension, ils choisissaient un sujet, en confiaient l'exécution à un peintre, faisaient entre eux deux les frais du tableau, et le présentaient, en leurs deux noms personnels, le premier jour du mois de mai suivant à l'offrande de la messe, à laquelle assistaient les anciens dignitaires *à bâtons* et tous les confrères, ainsi que ceux des membres du corps de métier qui jugeaient convenable de se rendre à cet office spécial.

Il n'existe aucun titre, on ne connaît aucun contrat imposant au corps de l'orfèvrerie, ni à la Confrérie qui s'était, par agrégation volontaire, formée dans son sein, l'obligation de faire don d'une peinture à l'église métropolitaine, ni aucun acte bilatéral conférant au Chapitre de Notre-Dame le droit d'en exiger la présentation.

L'histoire de l'association pieuse dont il s'agit est connue. Elle fut définitivement constituée à l'époque où, les reliques du bon évêque saint Marcel, le plus populaire, après sainte Geneviève, des patrons de Paris, ayant été déposées en grande pompe à Notre-Dame par l'évêque Eudes de Sully qui vivait sous Philippe-Auguste, le corps des orfèvres participa à cette fête de la translation en offrant au trésor de Notre-Dame la châsse qui devait contenir ses reliques. « C'est, raconte Germain Brice (t. III, « p. 350), un ouvrage de vermeil doré, en forme de petite église « gothique travaillée délicatement, enrichie de pierreries de « diverses espèces, et d'émaux clairs sur or, d'une couleur très « vive. » Madame de Sévigné[1], en décrivant à madame de Grignan les péripéties de la procession solennelle de l'Ascension, en 1675, où saint Marcel, après avoir parcouru les rues de Paris avec sainte Geneviève, ne s'arrache à sa douce compagnie qu'avec de vifs regrets, estime d'après les bruits publics qu' « il y avoit pour « deux millions de pierreries » et que « c'étoit la plus belle chose du monde. »

En récompense du don de ce véritable chef-d'œuvre, ses généreux donateurs reçurent un double privilège : l'octroi gracieux

1. Lettre du 6 août 1675.

Digitized by Google

d'une chapelle dans l'église métropolitaine, et le droit exclusif de porter la châsse de saint Marcel dans les processions solennelles.

Le premier reliquaire fut déposé dans cette chapelle, au-dessus du maître-autel[1] qui, depuis longtemps déjà, servait de centre de réunion à ceux des orfèvres qui avaient une dévotion particulière à la Sainte-Vierge en l'église de Notre-Dame.

Saint Eloi était le patron de la corporation entière des orfèvres : saint Marcel fut choisi comme patron de la confraternité particulière qui se forma dans son sein; puis, lorsque les nouveaux confrères lui adjoignirent sainte Anne dans leurs dévotions, la confrérie fut érigée sous le titre de sainte Anne et saint Marcel, dont « le service se fait, dit Isaac Trouvé (p. 37), à leur chapelle le « jour saint Marcel et le jour sainte Anne[2]; laquelle Confrérie est « administrée par deux maistres orfèvres qui sont élus tous les « ans à l'issue de la procession et messe solennelle de la feste « de l'Ascension, jour auquel les orfèvres portent cette châsse, ce « qu'ils font aussy lorsqu'ils portent la châsse sainte Geneviève. »

Cette association, dont la piété et la bienfaisance formaient les deux mobiles, n'était pas la seule qui se fût constituée parmi les orfèvres parisiens. Deux autres furent érigées, la première, dès 1206, dans l'étage souterrain de l'église abbatiale de Montmartre sous l'invocation des « invincibles martyrs saint Denys, saint Rustique et saint Eleuthère[3]; » la seconde sous celle de la Sainte Vierge, en 1353, dans l'église du Blanc-Mesnil, au Bourget, où « ils faisoient faire des services tous les samedys et les festes de « Nostre-Dame[4]. »

En dehors et au-dessus de ces trois confraternités qui étaient « à la volonté d'un chascun, à quy il estoit permis de suivre telle « qu'il luy plaisoit, » le corps de l'orfévrerie possédait sa chapelle particulière : « *La Chapelle des Orfèvres,* » connue aussi sous le nom d'église Saint-Eloi. Ouverte au culte le 12 novembre 1403, elle avait été, ainsi que l'hôpital où étaient reçus les

1. I. Trouvé, p. 35.
2. Le 3 novembre et le 28 juillet.
3. On donnait le nom de Cave Saint-Denis à cet étage inférieur de la chapelle dite du Martyre, parce qu'on la considérait comme la sixième et dernière station de la passion de saint Denis.
4. I. Trouvé, p. 32.

Digitized by Google

orfèvres pauvres ou malades, leurs veuves et leurs orphelins, construite aux frais de la bourse commune sur l'emplacement de l'hôtel des Trois-Degrés situé rue des Trois-Portes (rue des Orfèvres) et acheté en 1399 à l'orfèvre Roger de la Poterne. L'hôpital et l'église furent reconstruits au XVIe siècle sur les plans de Philibert de Lorme. La chapelle fut ornée de statues de Moïse, d'Aaron, des Apôtres par Germain Pillon[1]. C'est là, dans le pâté de maisons acquises successivement par le corps de l'orfèvrerie, que se trouvait « *le Bureau des Orfèvres* » où se centralisaient tous les services administratifs de ce syndicat : la caisse commune, la direction des charités, le contrôle et la marque des espèces d'or et d'argent, etc.; son entrée était rue des Lavandières-Sainte-Opportune[2].

La Confrérie de Sainte-Anne et de Saint-Marcel était constituée depuis un siècle et demi; elle s'était développée; ses membres étaient nombreux et leurs affaires avaient prospéré. Le premier mai 1449, ils allèrent en grande pompe déposer « devant le maistre autel de Notre-Dame[3] », un « *May verdoyant* », simple arbre vert, peut-être une épine fleurie, le *mai-arbre* de l'Artois. Il fut arrêté par les confrères que cette offrande se renouvellerait d'année en année, et qu'elle serait présentée au nom de la Confrérie par « deux d'entre eux qu'ils nommoient *Princes du* « *may*, qui avoient cette commission de la part de la compagnie.»

C'est donc par erreur que l'on a parlé de la plantation de ce *May verdoyant* sur le parvis de Notre-Dame. Isaac Trouvé[4],

1. Dargenville, Voyage pittoresque de Paris, p. 40.
2. Abr. du Pradel. *Le livre commode :* commerce des ouvrages d'or, d'argent, de pierreries, de perles, etc. Bibliothèque elzévirienne, 1878, t. I, p. 244.
3. I. Trouvé, p. 38.
4. Mémoire historique touchant l'origine et l'ancienneté du tableau votif que les marchands orfèvres de Paris présentent le premier jour de may de chaque année en offrande à la Sainte Vierge dans l'église métropolitaine de Paris, avec l'éloge de l'église de Paris et celuy de l'art d'orfèvrerie, l'origine de l'ancienneté et la dévotion des orfèvres à la Sainte Vierge, l'établissement de leur chapelle et confrérie royalle de Sainte-Anne et Saint-Marcel dans la même église, et le port de la châsse Saint-Marcel le jour de l'Ascension, et de celle de Sainte-Geneviève, ès processions solennelles et publiques, recueilly par l'ordre des

Digitized by Google

ancien garde du corps de l'orfèvrerie, ancien confrère de la Confrérie royale de Sainte-Anne et Saint-Marcel, à qui « les mar-« chands orfèvres-joailliers ses confrères » donnèrent commission, en 1684, de décrire l'origine et l'ancienneté de leur confrérie, établit ce point en pleine connaissance des faits; il le cite comme étant extrait d'un document contemporain : « Le « registre autentique qui est entre les mains et dans le coffre de « la communauté des orfèvres-confrères de Sainte-Anne », et qui allait de 1451 à 1481.

C'était donc bien un acte de pure dévotion, l'*autodafé* de « quelques particuliers orfèvres » qui, réunis suivant une affinité de sentiments religieux, s'étaient formés en une confraternité en dehors de la corporation générale, élisaient leurs officiers et obéissaient à des règlements qu'ils avaient délibérés entre eux.

L'arbre entier et feuillu, forme primitive de leur offrande annuelle, fut remplacé, en 1481, par une sorte de reposoir ou d'autel portatif en verdure et en feuillage, auquel on accrochait, comme aux arbres de Noël, des banderoles, des bannières, des devises pieuses, des emblèmes religieux et divers objets de dévotion, qui bientôt servaient à la décoration de la chapelle patronale.

Quelques années plus tard, « dans un registre plus moderne, » dit Isaac Trouvé (page 39), « il se trouva que les orfèvres adjou-« tèrent à cette première dévotion du May le don d'une machine « d'architecture en forme de tabernacle, suspendue au hault de « la voulte de l'église vis-à-vis la grande porte du chœur, « à laquelle ils joignoient et attachoient pour chaque année le « premier jour de may des sonnets, rondeaulx et aultres sortes « de vers..... Lequel tabernacle ils posèrent en 1499. »

Cette première intervention de l'art parmi les effusions poétiques, semblable à celles du Puy d'Amiens et de l'Académie des Palinods de Rouen, amena bientôt d'heureuses modifications au petit édicule de bois, verdure et décors flottants. En 1533, eut lieu la présentation d'un tabernacle « auquel ils posèrent des tableaux

marchands orfèvres-joaillers confrères en l'an 1684,... par Isaac Trouvé, marchand orfèvre joailler, ancien garde et ancien confrère de la confrérie royalle de Sainte-Anne et Saint-Marcel, porteur de la châsse Saint-Marcel. — Bibliothèque nationale, réserve, Z 2284, t. 196 d'un recueil de mémoires.

Digitized by Google

« de l'Histoire du Vieux Testament, commençant par la création « du monde, fort excellement faict à six panpres (pans?), à « l'angle de chascun desquels estoit représenté la figure d'un « prophète, et portoit dans sa superficie une infinité de « rameaux. »

« Voilà, s'écrie avec raison l'historiographe de la Confrérie, « voilà la seule et véritable origine du premier tableau » offert à la Vierge. D'autre part nous savons que le sujet en était choisi et l'exécution confiée par les deux nouveaux titulaires de la maîtrise confraternelle à des artistes de leur choix.

Six ans plus tard, l'existence de cette offrande annuelle fut menacée. Une ordonnance de François Ier interdit en effet dans tout le royaume la constitution et le maintien de confréries se recrutant dans les divers corps de métiers. Mais il en fut apparemment de cette ordonnance de 1539 comme de celle de Blois et de celle de Moulins qui défendaient expressément d'affecter les revenus de ces confréries de « *gens de mestiers* » à d'autres usages que l'éducation des enfants, l'entretien des pauvres, le soin des malades et des infirmes, « *et aultres œuvres pitoyables* »; elle ne semble pas avoir reçu une exécution bien rigoureuse. D'ailleurs n'en fut-il pas de même de diverses autres mesures somptuaires qui visaient leurs dépenses réputées de luxe, telles que festoiements, assemblées et « *banquets pour bastons* » à l'occasion de l'élection de nouveaux dignitaires? Leur effet paraît avoir été à peu près nul.

Dès 1594, conformément aux règlements qui régissaient la Confrérie, les quatre maistres ont la charge et le gouvernement direct du May, c'est-à-dire qu'ils acceptent, en échange de leur dignité, l'obligation envers leurs électeurs de pourvoir aux frais, de faire choix du peintre, de surveiller, en tant que faire se peut, l'exécution et de présider à la cérémonie de la présentation du May. En même temps, ils sont autorisés à recevoir et à employer les contributions volontaires de ceux de leurs confrères qui veulent bien participer de leurs deniers aux frais que cette présentation nécessite.

En 1608, le tabernacle hexagone, où le bois, la verdure, les statuettes et les tableautins se mêlent dans un ensemble assez peu harmonieux sans doute, leur paraît avoir fait son temps, et, l'histoire de l'Ancien Testament épuisée, ils font construire un

Digitized by Google

« tabernacle plus beau et plus riche » que les précédents, et de forme triangulaire. « Le vuide des faces estoit enrichy de « moulures pour enchâsser les trois tableaux. » Un petit édicule en bois de sapin et à trois pans, décoré de trois épisodes de la vie de la Sainte Vierge, tel est le modèle qui eut cours jusqu'en 1629. Il était d'ailleurs convenu que, l'année de leur bâtonnat expiré, ces peintures rentreraient en possession de ceux des maîtres qui les avaient commandées et payées. Cette série de scènes de l'Ancien Testament et de la vie de la Vierge qui furent prescrites depuis 1499 jusqu'en 1629, est pour ainsi dire inconnue. La seule mention descriptive qui en soit faite est celle que Guillet de Saint-Georges en donne dans la notice qu'il consacre à *Claude Vignon* (Mémoires inédits, t. I, p. 274). « On voit de sa main, « dit-il, dans l'église cathédrale de Notre-Dame de Paris, quatre « des tableaux votifs ou tableaux de mai que le corps des orfèvres « de Paris offre à la Vierge chaque premier jour du mois de « mai. De ces quatre, il y en a trois petits et un grand. Chacun « des trois petits a une hauteur de trois pieds sur une largeur « de deux pieds et demi, selon l'usage pratiqué jusqu'en l'an- « née 1630. Ils sont posés dans le lambris de la chapelle de « Sainte-Anne. L'un représente la Vocation de saint Pierre et de « saint André, l'autre l'Incrédulité de saint Thomas, et le troi- « sième la Descente du Saint-Esprit. Mais l'usage des grands « tableaux, qui ont chacun onze pieds de hauteur, ayant été « introduit en 1630, M. *Vignon* fit le sien en 1638, et y repré- « senta saint Philippe, diacre, qui baptise l'eunuque de Candace, « reine d'Ethiopie. » Note précieuse qui fixe les proportions des « *petits mays* » et qui permettrait de reconstituer l'édicule qui servait à les encadrer.

La reine Anne d'Autriche ayant reçu du pape Paul V, en 1620, un des ossements de sainte Anne, offert à Sa Sainteté par le patriarche de Jérusalem, les orfèvres furent chargés par elle de faire une châsse pour cette relique de sa patronne. En même temps, la Reine fit reconstruire à Notre-Dame la chapelle placée sous ce vocable. Pendant la durée des travaux, le tabernacle de la confrérie, qui les gênait, fut transporté dans la chapelle Saint-Christophe et suspendu devant son image. Selon Isaac Trouvé, il y resta jusqu'en 1681. C'est là que, le 1er mai 1629, eut lieu la présentation du tableau annuel. On ne l'y conserva que pendant

Digitized by Google

cette journée-là, car le lendemain il fut porté dans la chapelle de la Vierge où il resta pendant « *le mois de Marie* », et il finit l'année dans le chœur. Au premier jour de mai de l'année suivante, le Chapitre devait décider, à sa convenance, s'il y avait lieu de maintenir le *May* dans le chœur ou si on le ferait servir à la décoration d'une autre partie de l'église.

Les travaux de la chapelle Sainte-Anne une fois terminés, une dernière modification fut introduite, c'était en 1630, dans la cérémonie de la Confrérie. « Sur la requeste présentée par les « maistres orfèvres, confrères de la confrérie de Sainte-Anne [1] », MM. les doyens et chanoines de Nostre-Dame acceptèrent, d'un commun accord, la substitution « d'un tableau peint d'onze « pieds de haut » au petit tableau de trois pieds sur deux et demi ; ils décidèrent en outre que les Mays, « après avoir esté « posés comme auparavant devant le portail (du chœur) durant « le premier jour de may », seraient « mis devant l'autel de la « Sainte Vierge, et de là en rang dans le chœur de l'église, et « ensuite aux colonnes et piliers de la nef. » Ces grandes compositions devaient reproduire tous les Actes des Apôtres.

De 1630 à 1707, soixante-seize de ces tableaux furent présentés par les maîtres de la confrérie, et toujours à leurs frais, à l'exception de ceux des années 1680, 1681 et 1682. Ces trois derniers *Mays* furent exceptionnellement payés au moyen de contributions volontaires des confrères, par déférence aux prescriptions du règlement général de l'orfèvrerie daté du 30 décembre 1679, qui interdisait l'admission de nouveaux confrères, l'élection de nouveaux maîtres et toute dépense de luxe. Ces prohibitions furent levées, en mars 1683, par des lettres-patentes de Sa Majesté, données à Compiègne et vérifiées en Parlement le 8 mai suivant. Elles portaient confirmation de la confrérie royale de Sainte-Anne et Saint-Marcel, congé d'élire de nouveaux maîtres annuels, autorisation de présenter le tableau « en sa manière accoustumée », c'est-à-dire aux frais des nouveaux bâtonniers, et rétablissement de toutes choses en leur état ancien. Aussi voyons-nous [2] les sieurs « Vivant et Pierre, administrateurs en charge de la Confrérie, » présenter le May de 1684 en leur nom personnel.

1. E. Bellier de la Chavignerie. Gazette, p. 458.
2. I. Trouvé, p. 56.

Digitized by Google

Jusqu'en 1690, la maîtrise de la Confrérie royale de Sainte-Anne et de Saint-Marcel semble avoir été recherchée comme une enviable dignité, et tous les maîtres successivement élus paraissent avoir, sans exception, fait de leurs propres deniers, sauf pour la période de 1680 à 1682, la dépense du tableau annuel.

Le jour de l'Ascension 1690, l'un des confrères, Jean Le Bastier, désigné aux suffrages des électeurs, refusa de se laisser porter. La Confrérie passa outre et lui conféra le bâtonnat en dépit de ses réserves et de son opposition ; de là refus du nouvel élu d'acquitter sa moitié des frais du *May* offert en 1691 par son co-dignitaire Claude Trépant. Ce refus était sans précédent; jusqu'alors aucun confrère ne s'était soustrait ni à l'honneur de la maîtrise, ni à l'obligation, quelque onéreuse qu'elle ait pu devenir, d'*entretenir* la grande solennité de sa Confrérie ; le règlement n'avait pas, comme dans d'autres associations analogues, prévu le cas d'un *maistre nouvel élu qui laisseroit déchoir la feste* et en imposerait les charges au doyen d'âge ou aux anciens maistres ou à la Confrérie. On porta l'affaire devant le Lieutenant-général de police qui condamna Jean Le Bastier [1], le maître-malgré-lui, à payer sa quote-part du tableau. Il interjeta aussitôt appel de cette sentence au Conseil du Roi ; l'affaire dura trois ans.

Toutes les péripéties de ce procès se trouvent rapportées et commentées dans une pièce produite, le 20 avril 1693, par maître Aubry, avocat des deux anciens gardes de l'orfèvrerie, Cornier et Beurrey. Cette *Requête* paraît être restée absolument inconnue. A titre de document autorisé sur l'origine, le développement, les variations et les causes de la décadence des *Mays de Notre-Dame*, elle a sa place marquée dans les *Nouvelles Archives de l'art français*.

Le procès de Jean Le Bastier fixe la période critique de cette pieuse institution. Volontaire jusqu'alors, elle tend à devenir une contribution obligatoire et exigible de par le roi, et cela à une époque de calamités publiques, de malheurs nationaux et de

1. Deux ans plus tard, Jean le Bastier, avec quatre autres orfèvres, voyait, par arrêt du 4 août 1693, saisir chez lui des ouvrages qu'il avait exécutés et mis en vente sans la marque ou poinçon de contrôle de la corporation. (Ed. Fournier, note, t. I, p. 244 du « Livre commode » d'Abraham du Pradel.)

Digitized by Google

misères générales. L'oblation du *May* sera-t-elle obstinément refusée au chapitre de Notre-Dame par les dignitaires de la confrérie ? Sera-t-elle reconnue par le Conseil du Roi comme étant une offrande laissée à la piété, à la libéralité, à l'ostentation ou à l'indifférence des maîtres à venir ? Sera-t-elle imposée au Corps de l'orfèvrerie, ou mise à la charge de la Confrérie ? Interviendra-t-il une transaction qui permettra aux uns d'accepter l'honneur en déclinant les charges d'usage, aux autres de briguer les charges en vue de la dignité à acquérir, à chacun de consulter ses convenances personnelles et d'en agir suivant de variables intérêts ? De toute manière l'institution des *Mays* est atteinte dans son principe ; la décadence commence ; quelques années encore, elle finira dans la routine, l'indifférence et l'oubli, comme tant d'autres institutions qui ont fait leur temps ou dont le cours des événements et des idées a détruit la vitalité et la raison d'être.

Le dernier des Mays de Notre-Dame fut présenté en 1707 : c'était donc le 77e, si l'on suit le catalogue dressé en 1864 par M. E. Bellier de La Chavignerie, ou le 76e, si l'on en retranche le « Vœu de Louis XIII » qu'il y a classé sous le n° 10 à l'année 1638.

Cette précieuse collection de peintures religieuses à laquelle les plus grands artistes de l'école française avaient collaboré, resta intacte, ou bien peu s'en faut, jusqu'à la Révolution. En 1731, elle avait été restaurée et réparée par *Achille-René Grégoire*, à qui le Chapitre confia « tous ces tableaux que le temps et la « poussière avoient fort obscurcis et maltraités, » et, s'il faut ajouter une foi complète au certificat approbatif, que le premier peintre du roi *Louis Boulogne*, *Largillière*, *Claude Hallé*, *Van Clève*, *Nicolas* et *Guillaume Coustou* voulurent bien lui délivrer, le 9 juin 1732, l'élève de *Restout* les avait « nétoyés et rétablis « dans leur ancien et premier état, sans aucune altération de sa « part [1] ».

Trente-huit de ces grandes compositions ont disparu : les plus minutieuses recherches n'avaient pu en faire retrouver trace en 1864. Quant à l'autre moitié de la collection que l'on connaît, il est resté trente tableaux dans la collection du Louvre [2], cinq dans

1. Hurtaut et Magny, t. III, p. 623.
2. Le n° 45 en a été distrait en faveur de la chapelle de Saint-Cyr-l'École.

Digitized by Google

des musées de province : à Rouen le n° 3 ; à Strasbourg le n° 7 ; à Toulouse le n° 12 ; à Marseille le n° 39 et à Rennes le n° 65. Les trois derniers se trouvaient : le n° 36 dans l'église de Saint-Louis, à Versailles, le n° 25 dans l'église d'un village de la banlieue de Paris, et le n° 61 dans celle de Larchant en Gâtinois, où il a été retrouvé par M. E. Bellier de La Chavignerie.

Egalement rares sont les mentions faites des répétitions ou premiers croquis des grands *Mays* que, suivant une consécration d'usage, les peintres devaient, sans augmentation de prix, faire pour les maîtres de la confrérie. Florent le Comte et Félibien, puis, d'après eux, F. Villot[1], citent « l'*original en petit* » du martyre de Saint-Etienne, par *Ch. Le Brun*, comme se trouvant de leur temps chez M. Le Normand, greffier en chef du Grand Conseil, ils ajoutent qu'il était « différemment traité des petits « tableaux qu'il fit pour MM. Regnaut et Crevon, orfèvres et « administrateurs en charge alors[2]. »

Ce qu'étaient les petits *Mays* qui décoraient les tabernacles annuels, et quel intérêt ils présenteraient pour l'histoire de l'art français, il est possible de s'en faire une certaine idée en se rapportant à deux manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale. Ils portent les numéros 6811 et 7584.

Le premier de ces deux recueils, également intéressants au point de vue de l'art provincial en France depuis le milieu du XVe siècle jusqu'au milieu du XVIe, est celui que le corps de ville d'Amiens offrit, en 1517, à Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mère de François Ier[3]. On y voit reproduits ou plutôt imités dans une suite de grandes miniatures dessinées en grisaille par *Jacques Platel* d'Amiens et « enluminées et historiées »

1. Catalogue du musée du Louvre, édition 1860, école française, n° 522.

2. Un délicat amateur qui s'est surtout attaché à l'école française, M. Girou de Buzareingnes, ancien député et chirurgien distingué, possède une première idée en petit, et avec de notables variantes, du fameux tableau de *Le Sueur* représentant la Prédication de Saint-Paul et offert en 1649 (n° 21 de la collection). Elle est incontestablement de sa main et de la plus parfaite conservation.

3. Bibliothèque nationale. Département des manuscrits, n° 6811. — Voir les Manuscrits François de la Bibliothèque du Roi de M. Paulin Paris, I, 1836, p. 297-304.

Digitized by Google

par *Jehan Pinchon* de Paris [1], quarante-sept des tableaux que les maîtres en charge de la confrérie du Puy de Notre-Dame avaient, dès 1452, présentés à la Vierge, ainsi que faisaient le 1er mai les maistres en charge de la confrérie de Sainte-Anne et Saint-Marcel. On sait que, dans le principe, le tableau restait un an dans l'église paroissiale du maistre *nouvel fait*, puis rentrait en sa possession définitive pour faire place à celui de son successeur, ainsi que cela se passait à Paris. De même qu'à Paris, il fut décidé, en 1500, que les tableaux, avec leurs chants royaux couronnés au concours annuel, après avoir, entre deux Noëls, décoré la chapelle patronale, dite du Pilier-Rouge, qui avait été concédée, le 20 décembre 1488, à la Confrérie, resteraient désormais dans la cathédrale et serviraient à la décorer. Encore comme à Paris, le Chapitre d'Amiens jugea que deux cents tableaux et plus, avec leurs grands cadres sculptés et leurs chants royaux ou ballades explicatives, produisaient un fouillis encombrant et nuisible à l'aspect architectural du monument. En 1670, il fit enlever presque tous les volets des triptyques; en 1709 et 1713, il disposa, à sa convenance, du pieux musée artistique dont les *Princes du Puy* [2] s'étaient ingéniés à enrichir le lieu de leur dévotion. Il en plaça les meilleurs morceaux dans les chapelles, répartit les autres dans les cures canoniales et dans les églises de campagne, et voua le reste aux injures du temps et des hommes. La Révolution dispersa ceux qui se trouvaient alors dans la cathédrale. Plus tard, de nos jours, en 1825, furent dispersés par les mains d'un évêque, des derniers restes qui y avaient retrouvé un asile. Bref, de cette inappréciable collection qui illustrait, outre la piété éclairée de ses donateurs, l'état de la peinture en Picardie depuis 1452, date du premier tableau catalogué, jusqu'en 1666 où François Quignon, chirurgien, présenta le dernier connu, il n'a survécu à tant de vicissitudes, en dehors

1. Les Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, t. XV (1858), p. 553, reproduisent l'extrait du *Registre aux Comptes* de la ville d'Amiens qui donne toutes les « dépenses faites pour le manuscrit offert à la duchesse d'Angoulême. »

2. L'*Histoire du théâtre en France*, de M. L. Petit de Julleville, établit l'influence que ces *Puys* ou Sociétés littéraires du Nord et de l'Ouest de la France exercèrent sur le développement intellectuel et esthétique de la Picardie, de la Normandie et de la Flandre française dès le XIVe siècle.

Digitized by Google

des 47 miniatures du manuscrit de Louise de Savoie, que 22 tableaux ou parties de tableaux. Six sont recueillis au musée d'Amiens, huit au palais épiscopal, un à la cathédrale, un autre dans la chapelle des Dames du Sacré-Cœur, un aussi dans l'église d'Orvillers (canton d'Albert); deux sont entrés dans des collections particulières. Les deux volets du triptyque de 1501, représentant le sacre du roi David et celui de Louis XII, se trouvent au musée de Cluny. Le dernier (tableau de 1605), adjugé pour 370 francs à la vente Lépinois, en 1850, fait maintenant partie de la collection d'un amateur regretté, M. Maurice Cottier [1].

Quant à leurs dimensions, elles n'avaient rien de fixe, puisque les hauteurs varient de 0m90 à 1m55, et les largeurs de 0m67 à 1m08. Leurs auteurs sont presque tous inconnus : c'est à peine si on peut en nommer trois ou quatre avec quelque certitude : Maistre *Colin* d'Amiens, *Pierre Duval*, *Quentin Varin*, le maître du *Poussin*, et *Claude François* dit *Frère Luc*, Recollet [2], tous d'ailleurs contemporains de *Nicolas Blasset*, sculpteur du roi, d'*Antoine Cauwain*, imagier en bois, et les deux frères *Nicolas* et *Regnault des Hoteux* [3], les deux habiles orfèvres émailleurs qui exécutèrent au commencement du XVIe siècle une grande statue en argent de la Vierge du Puy [4].

1. Voy. Galerie des portraits nationaux à l'Exposition universelle de 1878, n° 118 du catalogue dressé par M. H. Jouin. — Le seul tableau connu d'*Antoine de Recouvrance*, peintre de la fin du seizième siècle qui vivait encore en 1610, décrit dans le premier volume des *Nouvelles Archives de l'art français*, 1872 (p. 64), pourrait bien avoir appartenu à la série qui nous occupe ici. Il est inventorié sous le n° 865 dans le catalogue de l'exposition des portraits nationaux en 1878 et appartient à M. Auguste Pinel, de Chaumont.

2. Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, t. XV, p. 508.

3. A ces noms il y aurait peut-être lieu d'ajouter ceux des maîtres et compagnons peintres *Guillaume Laignel*, *Antoine de Monceau*, *Jehan Fluni* (*Fluri ? Fleuri ?*), *Jehan Rabache*, *Jehan Dubois* et *Jacques Sellières* qui furent envoyés d'Amiens à Boulogne-sur-Mer en 1532, afin de restaurer l'abbaye de Notre-Dame où François Ier devait recevoir Henri VIII.

4. Il reste encore à Abbeville quelques souvenirs artistiques d'une société semblable, la confrérie du Puy de la Conception, qui avait dans le principe porté le nom de Puy d'Amour, changé,

Digitized by Google

Une collection semblable de chants royaux, ballades et rondeaux prononcés en l'honneur de la Sainte-Vierge du Puy de Rouen, fut présentée à François Ier lors de son retour de capti-

en 1401, en celui du Puy des Ballades. Son président annuel, le *Prince du Puy*, présentait dans la Collégiale de Saint-Wulfran un tableau, un objet d'art ou quelque ornement qui pouvait servir aux solennités de la confrérie. De ces offrandes on possède actuellement trois panneaux sans nom connu d'auteur et une statuette d'argent. Deux de ces panneaux sont exposés au musée Boucher de Perthes, dans l'ancienne salle à manger : ils formaient autrefois les volets d'un triptyque offert, en 1549, par N. Amourette, riche marchand, célèbre par le don qu'il fit, l'année suivante, à l'église Saint-Wulfran des deux beaux vantaux sculptés de la maîtresse porte du portail. Ils représentent le donateur et sa femme à mi-corps, agenouillés devant un prie-Dieu, les mains jointes; un paysage occupe les fonds; un phylactère porte la devise du donateur qui se retrouve sur la porte de la Collégiale :

*Vierge aulx humains la porte d'*Amour estes

Le troisième panneau se voit au musée de l'hôtel de Lamotte, à Abbeville; il porte le palinod ou refrain :

Beau jardin clos qui de bons fruis regorgue

Dans le bas le donateur, accompagné de sa mère, de sa femme et d'une petite fille, fait hommage à la Vierge représentée debout, tenant sur le bras gauche l'enfant Jésus, au milieu d'un *beau jardin* qu'une clôture basse entoure ; divers épisodes bibliques ou mystiques en remplissent le champ.

Quant à la statuette d'argent repoussé, elle fait partie du trésor de l'église Saint-Wulfran. Une inscription mutilée laisse voir qu'elle fut présentée par un *prince du Puy*, du nom de Gaillard, seigneur d'Ochancourt. Sa raison d'être est désignée dans une sorte de rébus, un petit *puits* garni de sa poulie, d'une chaîne et d'un seau. Ce petit monument intéressant de l'orfèvrerie religieuse du XVIe siècle est porté sur un socle carré donné en 1624 par « Jehan · Lesperon · Escuyer · sieur des Granges · conseil- « ler · du · roi · et · président · en · l'eslection · de · Ponthieu · « estant battonier... »

Il y a fait graver son refrain et un autre, peut-être celui de sa femme, peut-être un souvenir du donataire de la statuette :

Lesperon · *fort . ou · reside · la · grace.*
Rose · Gaillarde · *aus · espines · trouvée.*

La statuette mesure 0m43 de hauteur, et le pied 0m20. En comprenant la couronne qui fut également donnée par Jehan Lesperon, la hauteur totale est de 0m60.

Digitized by Google

vité en Espagne. Le manuscrit, conservé à la Bibliothèque nationale (manuscrits n° 6989), est illustré de cinquante grandes miniatures qui expliquent et commentent les poésies couronnées des princes des Palinods pendant dix années[1]. Entre autres sujets curieux, les industries les plus importantes de la Normandie s'y trouvent représentées avec de précieux détails : l'imprimeur à sa presse, le tisseur de haute lice à son métier, l'armurier à sa forge, le potier à sa roue; une peinture nous montre la pêche à la balance, une autre la culture du ver à soie.

De même que dans le volume offert à Louise de Savoie par le Puy d'Amiens, les miniatures qui illustrent le recueil présenté à François Ier par les Princes nouvellement élus du Palinod de Rouen reproduisent ou tout au moins traduisent sur vélin avec plus ou moins de fidélité les tableaux qu'ils avaient fait faire en l'honneur de la Vierge Immaculée, leur patronne. La présentation annuelle de tableaux, à titre d'hommage volontaire, est un fait formellement établi par les deux articles XXXIX et XL des statuts de la Confrérie. Ce règlement constitutif se trouve consigné dans un petit ouvrage fort rare, conservé à la bibliothèque publique de Rouen, dont je dois la connaissance à M. Gaston Le Brethon, le docte conservateur du musée céramique de cette ville.

Il a pour titre :

Le Puy
de la
Conception de Nostre-Dame
fondé au couvent des Carmes
à Rouen.

Son origine, érection, statuts et confirmation.

C'est un petit volume in-8°, sans lieu ni date, de 174 pages; mais il a dû être imprimé en 1615, car il existe un arrêt du Parlement qui en autorise l'impression et qui porte la date du 11 mars 1615. Une seconde édition, faite l'année suivante, est de tous points semblable à la première, si ce n'est qu'elle comporte trois pages en plus. L'une et l'autre reproduisent la bulle d'institution et la confirmation des statuts par Mgr l'archevêque de Rouen, en date de Paris, le 18 décembre 1614. Une des

1. Paulin Paris, Manuscrits François de la bibl. du Roi, III, 1840, p. 257-68.

Digitized by Google

plus curieuses parties est la liste des Princes et Confrères de la Conception depuis l'an 1486 jusqu'en 1614 pour la première, et 1615 pour la deuxième.

A la page 61, se trouvent les articles qui font la preuve de l'oblation annuelle et plus ou moins volontaire d'un tableau.

« Article XXXIX.

« Lesdits Princes sont exhortez de faire faire un tableau qui « sera attaché contre les murailles du cloistre dudit Couvent, « dans lequel tableau seront escrites les Poësies[1] qui auront « mérité les prix l'année de leur principauté, avec les noms des « Poëthes et Autheurs desdits ouvrages.

« Article XL.

« Le Prince esleu pour l'année prochaine sera tenu faire faire « un Tableau, qui portera d'un costé la figure d'un des mystères « de ladicte Conception, et de l'autre costé les armes de sa « famille : lequel tableau sera appendu et attaché sous le grand « chandelier qui est devant l'autel principal dudict Couvent, ce « qui sera fait le premier jour de janvier pour y demeurer toute « l'année, à la fin de laquelle ledict Prince en aura la disposi- « tion. »

Dans la seconde édition des statuts, des manchettes insérées vis-à-vis de ces deux articles, portent respectivement :

« Tableau pour les Poësies », et

« Tableau du mystère de la Conception[2]. »

Quoique l'on n'ait retrouvé ou reconnu aucun des tableaux ainsi offerts le premier jour de l'an en l'église des Chartreux de

1. Tel était également l'usage à Amiens pour les pièces couronnées dans les concours.

2. Parmi les notes dont M. Francisque Michel a enrichi l'édition qu'il a donnée du « Roman d'Eustache Le Moine [Paris, Silvestre, 1834], se rencontre, à la page 93, la mention d'un recueil signalé par lui comme fort rare et qui éclaircirait sans doute plus d'un point resté obscur dans l'histoire de cette association poétique et artistique. Voici le titre de ce recueil : « Palinodz, « Chants Royaux, Ballades, Rondeaux et Epigrammes à l'hon- « neur de l'Immaculée Conception de la toute belle Mère de « Dieu, Patronne des Normands, presentez au Puy à Rouen, « composez par scientifiques personnaiges, etc. A Paris, à l'en- « seigne de l'Eléphant, chez Fr. Regnault; petit in-8°, sans date, « mais vers 1525. »

Digitized by Google

Rouen, le fait de leur présentation n'est point contestable : il reste acquis.

De ces œuvres de l'art provincial, de ces « Mays » rouennais, rivaux de ceux de Notre-Dame et de Saint-Germain-des-Prés[1] de Paris, d'Amiens, d'Abbeville, le seul souvenir plus ou moins fidèle, mais éminemment authentique, est perpétué dans le recueil des Chants Royaux offert au fils de Louise de Savoie. La perte d'un nombre si considérable de peintures originales constitue une irréparable lacune pour l'étude du développement des écoles d'art provincial et pour la connaissance des peintres qui travaillaient en dehors de Paris.

Si c'en était ici la place, on tirerait encore des renseignements intéressants de la liste des maîtres orfèvres qui, pour commémorer par un acte de pieuse et artistique libéralité leur avènement à la présidence de la confrérie de Sainte-Anne et Saint-Marcel, ont enrichi de tant de peintures l'église métropolitaine de Paris. On compléterait ainsi leurs maigres notices biographiques ou les simples nomenclatures déjà recueillies, entre autres celles qu'ont dressées A. Jacquemart dans son Histoire du mobilier, et le poétique abbé de Marolles. Les uns, en effet, appartiennent aux traditionnelles familles des Lescot, des Debonnaire, des de Villers, des de La Haye, des Loir, des Cousinet, des Petit qui comptent tant d'illustrations. Auprès d'eux se placent dans un rang plus modeste les fabricants de vaisselle d'or et d'argent, les entrepreneurs d'ouvrages de bronze, les ciseleurs, les dessinateurs et les joailliers qui ont, chacun dans leur spécialité, puissamment aidé au développement et à la renommée de l'art français dans l'orfèvrerie. Par la perfection, l'importance et le goût de leurs œuvres, ils méritent d'avoir leur historien.

V.-J. Vaillant.

1. Nous donnons à la fin du présent article la liste des dix tableaux qui furent offerts à l'église de Saint-Germain-des-Prés le 1er mai depuis 1716 jusqu'en 1720. On en présentait deux chaque année. Voy. *Recherches sur la vie des peintres provinciaux* par M. de Chennevières, III, 314.

Digitized by Google

REQUESTE
présentée
au Conseil
par les Maistres et Gardes
de l'Orfévrerie et Joaillerie de Paris
Sur le May de Notre-Dame, ou le Tableau qui se presente à la Vierge le premier jour du moi de May de chaque année.

Au Roy
Et à Nosseigneurs de son Conseil.

Sire,

Les Maistres et Gardes de la Communauté des Marchands Orfévres et Joailliers de la Ville de Paris, Remontrent très humblement à Votre Majesté, Que l'honneur de leur Corps, qui n'a jamais receu aucune atteinte, et l'indigence où il se trouve (les deux plus puissans motifs qui les puissent animer) les obligent de se pourvoir contre un Arrest du Conseil du 7e de May 1692, qui, contre ce qui s'est pratiqué dans tous les temps, a chargé ce Corps des frais du Tableau qui se présente à la Vierge le premier jour du mois de May de chaque année.

Mais ils ont cet avantage qu'ils ne réclament contre cet Arrest, que pour soustenir l'exécution tant des Ordonnances les plus anciennes et les plus universelles du Royaume, que du dernier Reglement general qui a été fait pour la reformation de l'Orfévrerie, (duquel il est remarquable que cet Arrest mesme a ordonné l'exe-

Digitized by Google

cution). En un mot, c'est icy une remontrance publique et absolument necessaire d'un Corps entier et très-considerable, quoique fort abatu, appuyée sur des Loix fondamentales, et non pas une demande en cassation ordinaire.

L'Arrest dont il s'agit impose non-seulement une nouvelle charge au Corps de l'Orfévrerie, qui est déja fort embarassé de subvenir à celles qu'il ne peut se dispenser de soustenir, lesquelles vont à plus de douze mille livres par an, dont il paye prés de sept mille livres pour le seul interest des sommes qu'il a mises en differents temps dans les coffres de Votre Majesté, et dont il employe prés de deux mille livres à loger, nourrir et entretenir ses pauvres; mais cet Arrest le deshonore encore, en ce qu'en le condamnant à faire présenter le Tableau par ses Gardes et à ses frais, il donne lieu de croire que ce soit une obligation à laquelle ce Corps ne puisse se soustraire; ce qui luy est d'autant plus injurieux, que c'estoit déja une erreur assez commune parmy le peuple, que ce Tableau fust la peine de quelque malversation commise dans les siecles precedens.

Or, les Suplians connoissent trop bien la justice exacte et les bontez naturelles de Votre Majesté, pour croire qu'elle ait voulu que leur Communauté surmontast ses forces pour faire une dépense qui luy tourneroit à injure; et qu'elle l'ait voulu nonobstant que l'usage et la disposition de toutes les Ordonnances y soient contraires. Et c'est ce qui leur fait vivement espérer qu'Elle ne manquera pas de remettre les choses en leur ancien état, quand Elle sera aussi instruite qu'ils desireroient qu'Elle l'eust été.

De tous les Auteurs qui ont écrit des Antiquitez

Digitized by Google

Françoises, il n'y a que le Pere du Breul Religieux de Saint-Germain Desprez, qui ait fait mention du Tableau de la presentation duquel il s'agit, ou plûtost du May de Notre-Dame. Car ce May n'a pas toûjours été un Tableau tel que ceux que l'on presente depuis plusieurs années.

Il dit que l'an 1449, « Quelques *notables personnages* Maîtres Orfévres de Paris, eurent la Devotion « de presenter le premier jour de May de chaque année « un May devant le grand Portail de l'Eglise de Notre-« Dame, et qu'ils élurent un Prince pour un an seule-« ment, qui auroit la charge de faire les frais de ce « May ; Qu'il fut aussi érigé du consentement de Mon-« sieur l'Evêque de Paris une Confrerie de Sainte « Anne en la mesme Eglise, et quatre Confreres ordon-« nez pour la régir ; Que depuis (sçavoir, dit-il, l'an « 1595) il fut ordonné *que les quatre Maistres de la « Confrerie auroient la charge et le gouvernement du « May*, et que ceux qui voudroient estre de la Com-« munauté du May mettroient leurs noms par écrit, et « signeroient pour contribuer aux frais.

« Il explique ensuite ce que c'etoit que ce May dans « les premiers temps, et fait connoistre que jusqu'en « l'année 1607 ce n'étoit qu'un arbre posé sur un pilier « en forme de Tabernacle à diverses faces, lequel étoit « orné de differentes figures de soye, d'or et d'argent, « qui representoient quelques histoires, avec des ins-« criptions en vers qui en donnoient l'explication ; « qu'en 1607, on ajouta à l'ancien May un Tabernacle « de sapin en forme triangulaire, dans lequel étoient « enchassez trois petits Tableaux que l'on changeoit « tous les ans. »

Ce témoignage authentique de du Breul, fait claire-

Digitized by Google

ment connoistre qu'*il n'y a jamais eu aucune obligation de la part des Orfévres de présenter le May ou le Tableau*, mais que cette presentation a procedé DE LA DEVOTION, *et par consequent d'une volonté absolument libre*, non pas du Corps ou de la Communauté des Orfevres, *mais seulement* de quelques Maistres Orfevres, comme parle cet Auteur. Il prouve mesme que cette liberté s'est maintenuë pendant un siecle et demy, puisqu'il dit qu'en 1595 et depuis 1449, *Ceux qui vouloient estre de la Communauté du May signoient pour contribuer aux frais.* Il prouve enfin que dès 1595, c'etoit les Maistres de la Confrerie de Sainte Anne, élus chaque année, qui presentoient le May.

Depuis l'année 1607 ou 1608, on a continué de presenter les petits Tableaux jusqu'en 1630, auquel temps seulement on a commencé à en offrir d'aussi grands que ceux qui se présentent actuellement.

Mais ce n'a jamais été la Communauté des Orfévres qui a fait cette dépense ni cette presentation. C'a toûjours esté les particuliers élus chaque année par les Confreres de la Confrerie de Sainte Anne et de Saint Marcel pour estre Maistres et Administrateurs de cette Confrerie, qui de leur bonne volonté ont fait cette offrande à leurs propres frais, comme en reconnoissance de leur élection, et de ce qu'il sont admis par ce moyen à porter la Chasse de Saint Marcel : ce qu'ils tiennent à d'autant plus grand honneur, que ce sont eux, qui par preference aux Bourgeois, que l'on appelle vulgairement les Notables, deplacent la Chasse de Sainte Geneviéve, et la portent les premiers aux Processions qui se font pour les necessitez publiques.

Et il est tres-remarquable que lorsque Votre Majesté a, par l'article 8e du Reglement general fait pour la

Digitized by Google

reformation du Corps de l'Orfévrerie le 30e de Décembre 1679, ordonné que les deux derniers des Gardes de l'Orfévrerie feroient la charge de Maistres des Confreries établies entre les Orfévres (sans qu'il pust estre fait élection d'aucuns Maistres de Confreries) *elle leur a en mesme temps et par le mesme article fait expresses defenses* de faire aucunes autres depenses que celles qui sont necessaires pour le service Divin, conformément aux titres des Fondations. Ce qui les dispensoit sans aucune difficulté, ou plûtost ce qui leur défendoit expressement de faire aucune dépense pour la presentation du Tableau, qui n'est certainement ni du Service Divin, ni fondé par aucun titre.

Aussi la premiere chose que les Gardes de l'Orfévrerie firent en execution de ce Reglement, fut de declarer à Messieurs du Chapitre de Notre-Dame qu'ils administreroient la Confrerie de Sainte Anne, mais *qu'ils ne donneroient point de Tableau* comme les Maistres de cette Confrerie avoient fait auparavant; et tant le Chapitre de Notre-Dame (tout puissant et tout éclairé qu'il est) que les Confreres de Sainte Anne comprirent si bien qu'ils ne pouvoient obliger les Gardes ou le Corps de l'Orfévrerie à faire cette dépense, qu'il fut résolu entre le Chapitre et les anciens Maistres et Confreres de Sainte Anne, que les Maistres et Confreres se pourvoiroient pour obtenir de Votre Majesté la permission de continuer d'élire chaque année des Maistres de Confreries, et de leur faire presenter le Tableau comme par le passé, et que le Chapitre interposeroit ses bons offices pour leur ayder à obtenir les Lettres qui leur seroient nécessaires.

C'est ce qui a été fait, car au mois de Mars 1683, les Confreres *de Sainte Anne et de Saint Marcel* ont

Digitized by Google

obtenu des Lettres, par lesquelles Votre Majesté, en confirmant les Actes du Chapitre et les Deliberations des Confreres, a ordonné, *Que la Confrerie de Sainte Anne et de Saint Marcel seroit continuée et entretenuë à l'avenir, comme par le passé, regie et administrée* par deux Maistres *qui seroient élûs tous les ans*, et que la presentation du Tableau seroit faite à la Vierge par les Confreres le premier jour de May de chaque année, et le Service Divin fait et celebré aux jours accoûtumez. Et l'on ne peut obmettre que ces lettres portent, entr'autres choses, que jusqu'au Reglement de 1679, *La Confrérie de Sainte Anne n'a jamais été confuse, ni n'a eu rien de commun avec les Confreries du Corps de l'Orfévrerie, mais qu'elle a toûjours été regie, et le Tableau presenté aux frais des Maistres particuliers élûs chaque année, indépendamment des Maistres et Gardes de l'Orfévrerie.*

Comme ces lettres avoient été obtenuës sans la participation des Gardes de l'Orfévrerie, et qu'elles sembloient estre contraires au dernier Reglement general, en ce (qu'au lieu que ce Reglement défendoit qu'il fût fait aucune élection de Maistres de Confreries, et ordonnoit aux Gardes d'en faire les fonctions, avec défenses expresses de faire d'autres dépenses que celles nécessaires pour le Service Divin, conformément aux titres des Fondations) elles rétablissoient l'élection des Maistres et la presentation qu'ils avoient coûtume de faire du Tableau, les Gardes s'opposerent à leur enregistrement; mais par Arrest du Parlement du 8e de May 1683 il a été ordonné, sans avoir égard à leur opposition, qu'elles seroient enregistrées pour estre executées selon leur forme et teneur; et, sur les conclusions du Procureur General, attendu que les Gardes avoient

Digitized by Google

depuis l'Edit[1] de 1679 regy la Confrerie, et en avoient receu les revenus, mesme la contribution faite par les Confreres pour la presentation du Tableau, il fut ordonné par cet Arrest qu'ils le presenteroient *cette année* seulement, le jour de la Conception alors prochaine. De laquelle presentation particuliere, ils ont depuis été déchargez sur la requisition mesme des anciens Maistres et Confreres de Sainte Anne par Acte du Chapitre de Notre-Dame du 13e de Septembre 1683.

Depuis l'obtention et l'enregistrement de ces Lettres, les Confreres qui ont été elûs chaque année Maistres de la Confrerie, ont offert le Tableau à leurs frais, comme cela s'étoit pratiqué avant le Reglement de 1679. Et il est mesme remarquable que pendant les années 1680, 1681 et 1682, qui est tout l'intervalle qu'il y a eû entre le Reglement general et l'obtention des Lettres, les Gardes de l'Orfévrerie ont bien administré la Confrerie suivant le Reglement; mais qu'executant le mesme Reglement, ils n'ont point fait les frais du Tableau, lequel a été donné pendant ces années par la contribution des Confreres : ainsi l'on ne peut pas dire que le Corps de l'Orfévrerie, ni ses Gardes ayent jamais fait la dépense du Tableau.

Le nommé Jean le Bastier, homme fort accommodé, ayant été elû pour l'un des Maistres de la Confrerie le jour de l'Ascension de l'année de 1690 refusa de contribuer à la presentation du Tableau du 1r de May 1691 sur le fondement de quelques declarations qu'il avoit faites à ce qu'on n'eust à l'elire. Cependant ce Tableau fut presenté, celuy qui avoit été élu avec luy

1. Le Reglement, correction manuscrite du temps.

Digitized by Google

ayant payé sa part de bonne grace, et le Bastier ayant été contrainct à acquiter la sienne en vertu d'une Sentence du sieur Lieutenant General de Police qui l'y condamna.

Le Bastier ne s'en est pas tenu à ses premiers refus, ni à la Sentence du sieur Lieutenant General de Police, il s'est pourvû au Conseil et y a demandé par plusieurs requestes consecutives l'execution de l'article 8e du Reglement general de 1679, et qu'en interpretant les Lettres de 1683, et sans avoir égard à la Sentence du sieur de la Reynie, l'election faite de sa personne, au prejudice de ses protestations et de la liberté que l'on doit avoir d'accepter ou de refuser, fust déclarée nulle.

Il a fait ensuitte assigner les Gardes de l'Orfévrerie en assistance de cause à ce que l'Arrest fust declaré commun avec eux, et qu'ils fussent tenus de l'acquitter et garantir de la nomination faite de sa personne par les Maistres et Confreres de la Confrerie de sainte Anne pour estre Maistre de cette mesme Confrerie, en sorte que les Gardes n'ont dû songer, et n'ont en effet (pour le bien dire) songé à autre chose qu'à deffendre à cette demande en garantie, ne s'imaginant pas qu'il pust arriver que le Corps de l'Orfévrerie fust chargé de la dépense du Tableau contre la disposition expresse de toutes les Ordonnances et Reglemens, et mesme contre la veritable intention de toutes les parties.

Car quoy que le Bastier, flottant toûjours, et ne sçachant à quoy s'en tenir, ait contre ses premières conclusions et par une quatriéme Requeste demandé que les Gardes fussent tenus de la presentation du Tableau sans avoir égard aux Lettres de 1683, il est remarquable qu'il est presque aussi-tost retourné à son premier sentiment, puisque par un acte du 19e d'Avril

Digitized by Google

1692, il a formellement déclaré qu'il n'avoit jamais eu dessein par ses écritures ny autrement de charger le Bureau de l'Orfévrerie de Paris des frais de la Confrerie et de la presentation du Tableau.

Cependant, comme on ne manque pas de sujets qui aspirent à présenter le Tableau, les anciens Maistres et Confreres en ont, pendant le procés, élû deux le jour de l'Ascension de 1691, qui ont offert fort volontiers le Tableau du premier jour de May 1692, et les supplians sont informez qu'à l'Ascension de 1692 (avant que l'on eust connoissance de l'Arrest) les anciens Maistres et Confreres en ont encore élû deux nouveaux qui sont prests de donner le Tableau du premier jour [de][1] May de cette année.

« Mais tout cela n'a pas empesché que par Arrest du « 7e May 1692, il n'ait été ordonné qu'il ne sera plus « à l'avenir procédé à aucune élection d'Administra- « teurs de la Confrerie de sainte Anne et de saint « Marcel, et que conformement au Reglement *general* « *de l'Orfevrerie du* 29e *de Decembre* 1679, *les deux* « *derniers Maistres et Gardes en charge feront la* « *fonction d'Administrateurs* de la Confrerie, Presen- « teront le Tableau tous les ans en la maniere accoutu- « mée aux frais du Corps de l'Orfévrerie, *et qu'à cet* « *effet la Communauté sera incessamment assemblée* « *par devant le sieur Lieutenant general de Police* « pour régler et pourvoir a l'Etablissement d'un fonds « nécessaire, les Lettres patentes du mois de Mars 1683 « sortissant au surplus leur plein et entier effet, et que « les deniers par luy consignez pour raison de ce, luy « seront rendus et restituez par les Maistres et Gardes

1. Mot omis à l'impression, rétabli à la main.

Digitized by Google

« aux frais des Corps, dépens compensez entre toutes « les parties. »

La Communauté ayant été generalement convoquée pour entendre la lecture de cet Arrest, tous ceux qui ont pû y estre presents, lesquels se trouvent au nombre de deux cens quarante et un, ont (à quatre seulement prés) été d'avis qu'il étoit non seulement contraire au Reglement general, mais encore injurieux et tres préjudiciable au Corps de l'Orfevrerie, et qu'on ne pouvoit se dispenser d'en demander la cassation.

C'est en vertu de ce pouvoir unanime de tout le Corps que les supplians reclament contre cet Arrest, et les moyens qu'ils ont pour le faire revoquer sont plus pressans et plus victorieux qu'on ne peut s'imaginer.

Car premierement il est évident par les propres termes de l'Arrest que le Conseil n'a rien eu plus à cœur, *que de faire executer le Reglement general fait pour la réformation de l'Orfévrerie* le 30e de Décembre 1679. Et cependant il est certain que l'Arrest, dans sa principale disposition, contrevient formellement au Reglement.

Le Conseil a voulu que le Reglement general fust executé, puis que tout ce qu'il a ordonné, il l'a ordonné conformement au Reglement general de l'Orfévrerie du 30e de decembre 1679, (ce sont les propres termes de l'Arrest) cependant on ne peut disconvenir que l'Arrest ne contrevienne formellement à ce Reglement, puisque ce Reglement en ordonnant par l'article huitième que les deux derniers des Gardes feront la charge de Maistres des Confreries particulieres établies entre les Orfévres les décharge, ou plustost leur fait très-expresses défenses de faire *aucunes autres dépenses que* celles qui sont necessaires pour le Service Divin con-

Digitized by Google

formément aux Titres des fondations, et qu'au contraire l'Arrest les condamne à presenter le Tableau tous les ans en la maniere accoustumée aux frais du Corps de l'Orfévrerie, quoy qu'on ne fasse pas dire que la presentation du Tableau soit du service divin, et quoy d'ailleurs qu'il ne soit pas fondé, ce que le Conseil a si bien reconnu, qu'il a ordonné que la Communauté s'assembleroit devant Monsieur le Lieutenant general de Police *pour pourvoir à l'établissement d'un fonds necessaire.*

En un mot d'un côté le Reglement general défend aux Gardes de faire d'autres dépenses que celles qui sont necessaires pour le service Divin et qui sont fondées (ces deux circonstances sont requises conjointement et copulativement) d'un autre côté l'Arrest condamne les Gardes à faire la dépense du Tableau, lequel n'a rien de commun avec le service divin, et reconnoist en mesme temps qu'il n'y a point de fonds pour cette dépense. On ne peut s'imaginer une contrariété plus formelle ny mieux caracterisée, et cela fournit aux Supplians deux moyens de cassation incontestables.

Le premier resulte de la contrariété de l'Arrest et du Reglement du 30e de Decembre 1679, qui est un Reglement general fait au Conseil d'Estat de Votre Majesté pour la police universelle et la réformation du Corps de l'Orfévrerie, qui est en un mot de ces loix publiques, ausquelles un Arrest ne peut contrevenir sans estre sujet à cassation.

Le Second se tire de ce que l'Arrest contient deux dispositions absolument contraires, en ce qu'il ordonne nommement l'exécution du Reglement general de 1679, et y contrevient en même temps formellement. Ce qui est un moyen de Requeste civile suivant l'article 34e du

Digitized by Google

titre des Requestes civiles de l'Ordonnance de 1667, et par consequent un moyen de cassation infaillible en l'espèce.

L'Arrest est de plus directement contraire à l'Edit de Votre Majesté du mois de Mars 1691, portant creation des offices de Syndics, Gardes et Jurez des Communautez, *lequel défend expressement et en plusieurs endroits aux Corps et Communautez, de faire aucunes dépenses de Confreries.* Et les Supplians ont d'autant plus lieu d'esperer que Votre Majesté ne laissera pas subsister à leur prejudice une contravention aussi formelle et aussi considerable à cet Edit, que de leur part ils l'ont executé, en payant, comme ils ont fait, dans les coffres de Votre Majesté une somme de soixante mille livres pour le prix des charges des Gardes de leur Corps.

Cet Arrest contient encore une contravention formelle aux Ordonnances les plus anciennes du Royaume, les plus universelles (*a*) et les plus fondamentales, et parti-

(*a*). *De l'Ordonnance de François Ier de 1539; art. 185e.*

Que suivant nos anciennes Ordonnances et Arrests de nos Cours Souveraines, *seront abatues, interdites et défendues toutes Confreries de gens de mestier et artisans* par tout nostre Royaume.

186e. Et ne s'entremettront lesdits artisans et gens de mestier, sur peine de punition corporelle, ains seront tenus dedans deux mois aprés la publication des presentes *faire en chacune de nos dites Villes, apporter et mettre* par devers *nos Juges ordinaires* des lieux toutes *choses servans,* et qui auroient été *députées et destinées pour le fait desdites Confreries,* pour en estre ordonné ainsi que verront être à faire.

De l'Ordonnance d'Orléans art. 10.

Ordonnons *que les deniers et revenus de toutes Confreries* (la Charge du Service Divin deduite et satisfaite) *soient appliquez à l'entretenement des Ecoles et aumosnes* és plus prochaines Villes ou Bourgades et Villages où lesdites Confreries auront été instituées, *sans que lesdits deniers puissent estre employez à*

Digitized by Google

culierement aux articles 185e et 186e de l'Ordonnance de François Ier de 1539, à l'article dixe de l'Ordonnance d'Orleans, à l'article 74e de celle de Moulins, et à l'article 37e de l'Ordonnance de Blois; *Toutes lesquelles Ordonnances se trouvent conformes au Reglement general de l'Orfévrerie, en ce qu'elles défendent expressement et unanimement qu'il soit fait d'autres frais de Confreries par les Corps et Communautés (supposé même que ces Corps ayent des fonds, ce qui ne se rencontre pas icy) que les dépenses necessaires pour la celebration du service divin.*

Il se trouve d'ailleurs une nullité tres-essentielle dans la forme, laquelle consiste en ce que cet Arrest a chargé le Corps de l'Orfévrerie des frais et de la presentation du Tableau, sans, pour le bien dire, que personne l'ait demandé du moins valablement, et sans que la demande

autre usage pour quelque cause que ce soit. Commandons tres-expressement à nos Officiers et aux Maires, Echevins, Capitouls et Conseillers des Villes et Bourgades chacun en son endroit d'y avoir l'œil, à peine de s'en prendre à eux.

De l'Ordonnance de Moulins art. 74.

Enjoignons aussi faire executer réaument et de fait les Ordonnances faites pour *oster et interdire les Confreries*, assemblées, et banquets accoutumez pour bastons et autres choses semblables, *et les deniers d'icelles être employez suivant le contenu esdites ordonnances :* Ce que pareillement entendons être executé pour le regard de la reception des Maistres en tous Arts, disciplines et mestiers sans permettre par nos Juges la commutation des banquets en argent, ou autre chose equivalant, qui pourroit être donnée pour parvenir ausdites receptions.

De l'Ordonnance de Blois art. 37.

Suivant les anciennes Ordonnances des Roys nos predecesseurs, Nous avons défendu et défendons *toutes Confreries* de gens de mestier et artisans, assemblées et banquets. *Et sera le revenu desdites Confreries employé*, tant à la Celebration du Service Divin *selon l'ordonnance qui en sera faite par l'Evêque Diocesain, qu'à la nourriture des pauvres du mestier et autres œuvres pitoyables.*

Digitized by Google

qui en a esté faite ait été reglée ni receuë : Cependant on sçait que suivant les Ordonnances, c'est une maxime certaine dans l'ordre judiciaire, qu'on ne doit prononcer que sur les demandes qui ont été faites, receuës et reglées. Et cette regle est en aussi grande recommandation au Conseil, qu'en aucun autre tribunal.

Le Bastier n'a rien demandé autre chose par sa presente requeste du 2e Septembre 1690, sinon que le reglement general fust executé selon sa forme et teneur, et que l'élection faite de sa personne fust declarée nulle. Ce qui n'alloit point à faire charger le corps de l'Orfévrerie de la dépense du Tableau, puisque suivant le reglement general, il ne devoit faire que les dépenses du service divin et fondées.

Or, il est certain qu'aussitost que l'on a eu répondu à cette requeste, cela a valu un Reglement, et qu'il y a eu une veritable litiscontestation dans la cause, en sorte que l'état n'a pû en estre changé que par des conclusions receües et reglées par Arrest. Mais on n'a jamais obtenu aucun Arrest pour cela.

Le Bastier a encore par deux Requestes presentées les 14e de Decembre 1690 et 30e de juin 1691, persisté à l'execution du Reglement general sans demander, non plus que par sa premiere Requeste, que le Corps de l'Orfévrerie fust tenu de la presentation du Tableau, et par une quatriéme Requeste du 13e d'Aoust 1691 il a pour la premiere fois demandé que les Gardes fussent tenus de faire la presentation du Tableau. Mais quoy que ce fust une nouvelle demande qui derogeast veritablement à ses premieres, elle n'a point été receuë ni reglée par Arrest.

Bien loin de là, par acte du 19e d'Avril 1692, il a « déclaré qu'il n'avoit jamais eu dessein par ses écri-

Digitized by Google

« tures ni autrement de charger le Bureau de l'Orfé-
« vrerie de Paris des frais de la presentation du Tableau,
« n'ayant jamais eu d'autre but que de demander l'expli-
« cation ou le rapport des Lettres de. 1683, afin que la
« liberté de presenter ou de ne pas presenter le Tableau
« demeurast en son entier. »

Quant aux particuliers Orfévres qui sont intervenus en l'instance, ils ont presenté deux Requestes. Par la premiere du 20e Janvier 1692, ils n'ont pris aucunes conclusions contre le Corps de l'Orfévrerie, mais ils ont seulement demandé l'execution de l'article 8e du Reglement general, et que les Administrateurs de la Confrerie de Sainte Anne fussent tenus de s'y conformer. Par la deuxième du 28e de Mars ensuivant, ils n'ont fait qu'adherer aux conclusions prises par le Bastier, et il est remarquable qu'en ce temps-là, le Bastier n'avoit point encore demandé que les Gardes fussent tenus de presenter le Tableau, et par consequent ces particuliers ne peuvent être presumez l'avoir demandé par cette Requeste.

Et ce n'est en effet que par deux actes des 24e et 26e d'Avril 1692, qu'ils ont commencé à pretendre « que les frais du Tableau devoient être faits par le « Bureau de l'Orfévrerie, sauf au cas que les fonds ordi- « naires du Bureau ne se trouvassent insuffisans « pour fournir à cette dépense, à les augmenter jusques « à la concurrence necessaire, par telles voyes qu'il « seroit avisé. » Voilà de quelle maniere a été faite la principale demande sur laquelle l'Arrest a prononcé. En un mot, cette demande n'a été ni valablement faite ny receuë ny reglée. Ce qui influë une nullité tres-considerable sur l'Arrest dont il s'agit.

Enfin non seulement cet Arrest est contraire à luy-

Digitized by Google

même, non seulement il contrevient et au Reglement general de l'Orfévrerie, et à l'Edit du mois de Mars 1691 et aux Ordonnances fondamentales, et les plus anciennes et universelles du Royaume; non seulement il contient des nullitez essentielles, mais il renverse encore, au prejudice du Corps de l'Orfévrerie, et sans qu'il y ait contre ce Corps ny titre, ny possession, ny usage, ce qui s'est pratiqué dans tous les temps puisque (comme les Suplians l'ont demontré, et comme cela se prouve tant par ce qu'en raporte du Breul, que par l'exposé des lettres de 1683, ausquelles les Suplians n'ont eu aucune part, et encore par les deliberations tant du Chapitre de Notre-Dame, que des Confreres et anciens Maistres et Administrateurs de la Confrerie de Sainte Anne) ce n'a jamais été le Corps ou la Communauté des Orfévres qui a fait la dépense et la presentation du Tableau, mais que dans l'origine et en 1499 ç'a été *quelques particuliers Orfévres*, qui de leur chef en eurent la devotion; qu'ensuite ç'a été ceux qui ont eu une pareille volonté et devotion que les premiers; Que, dés 1595 jusques au Reglement general de 1679, ç'a été ceux qui ont été élus chaque année par les Confreres et anciens Maistres et Administrateurs de la Confrerie de sainte Anne et de saint Marcel pour être Maistres et Administrateurs de la mesme Confrerie, qui ont volontiers fait cette offrande à leurs frais particuliers; Que pendant les trois années qui se sont écoulées depuis le Reglement general jusques à l'obtention des Lettres de 1683 le Tableau a été donné par la contribution des Confreres de sainte Anne et de saint Marcel; que depuis les Lettres de 1683, et même pendant le procès qui a été jugé par l'Arrest dont il s'agit au 7e de May 1692, le Tableau a continué d'estre pre-

Digitized by Google

senté par ceux qui ont été élûs chaque année Maistres et Administrateurs de la Confrerie ; Qu'enfin celuy qui sera presenté le premier de May prochain, le sera encore par ceux, qui à l'Ascension derniere ont été élûs Maistres et Administrateurs de la même Confrerie.

Et il est remarquable qu'en cela cet Arrest contient encore des dispositions contraires, puisque nonobstant qu'il établisse une chose toute nouvelle et absolument inusitée, il ne laisse pas d'ordonner que les Gardes Orfévres presenteront le Tableau tous les ans *en la maniere accoûtumée aux frais du Corps de l'Orfévrerie.*

C'est d'ailleurs une chose bien étrange, et bien contraire aux Loix, mais particulierement à l'équité que Votre Majesté a en si grande recommandation, que sans titre (car il est remarquable que ni le Chapitre de Notre-Dame, composé qu'il est de personnes tres-distinguées par toutes sortes de lumieres, ni qui que ce soit, n'a jamais allégué aucune sorte de titre à cet égard, ni contre le Corps de l'Orfévrerie, ni même contre les Maistres de la Confrerie de Sainte Anne), sans possession ni usage, on impose à un Corps aussi considerable, mais en même temps aussi affligé que l'est l'Orfévrerie depuis la rupture et l'interdiction de la plus grande partie de ses ouvrages, une nouvelle charge de plus de six cents livres par an : et qu'on la luy impose nonobstant ses tres-humbles remontrances ; nonobstant qu'il ait bien de la peine à supporter plus de douze mille livres de dépense qu'il ne peut se dispenser de faire chaque année, dont il paye prés de sept mille livres pour la seule rente des deniers qu'il a mis dans les coffres de Votre Majesté, et dont il employe deux mille livres pour loger, nourrir et entretenir ses pauvres ;

Digitized by Google

nonobstant enfin que cette nouvelle charge ne puisse luy tourner qu'à injure et à confusion dans le public, à cause de la fausse opinion qui s'y trouve repanduë, contre toute raison, que la presentation du Tableau soit une peine, et non pas une pure devotion.

Ce seroit aussi une chose tout à fait extraordinaire et qui repugneroit également et à la sainteté de l'Eglise, et à la majesté de son culte, et à la pureté de ses intentions, que l'on fist une obligation de ce qui n'est et ne doit estre qu'une pure devotion ; une necessité de ce qui ne peut estre agreable à Dieu, s'il ne procede d'une volonté également libre et ardente ; une action de Religion et un point de culte, de ce qui y est tout à fait étranger, et de ce qui renferme bien plus de vanité que de devotion ; il seroit à craindre que de telles contraintes ne fissent oublier aux Fideles la tendresse et la charité que l'Eglise a pour eux, et que, la meconnoissant sous de telles rigueurs, ils ne la prissent plûtost pour une marastre que pour une bonne Mere. Aussi les Saints Peres, quelque zelez qu'ils ayent été pour l'interest sacré de l'Eglise, ont estimé (*a*) que les offrandes mêmes qui sont attachées au Service Divin, et qui se font à la Messe (ausquelles la presentation du Tableau,

(*a*). Modicam unusquisque stipam menstrua die, vel cùm velit, et si modò velit, et si modò possit, apponit. Nam nemo compellitur, sed sponte confert. — Tertullian. in apolog. cap. 39.

Verùm an populus teneatur ad oblationes in Missæ sacro ex præcepto, an verò oblationes illæ voluntariæ sint, quæri solet, et receptum est has oblationes suâ naturâ, nisi aliundè accedat obligatio, puta, ex promissione, vel Ecclesiæ necessitate, vel longi temporis consuetudine, voluntarias esse. Plenè S. Thomas 2. 2. quæst. 86, articul. 1, de Turrecrêmata in Canon. omnis de Consecrat. distinct. 1. Antonin. in sum. 3. parte. titul. Joannes Andreas, Panorm. et cæteri in Rubric. de Parochiis. Host. Sylvester, et alii in summis.

Durantus de Ritib. Eccles. Cathol. lib. 2. Cap. 26.

Digitized by Google

qui ne fait nullement partie du culte ni du Service Divin ne peut jamais estre comparée) étoient de leur nature absolument libres et volontaires, s'il ne se trouvoit d'ailleurs quelque obligation procedant, ou de promesse, ou de la necessité de l'Eglise, ou d'un usage étably depuis tres-longtemps (ce qui ne se rencontre pas icy contre le Corps de l'Orfévrerie, qui n'a jamais fait la dépense ni la presentation du Tableau).

C'est aussi parmy nous une Jurisprudence également certaine et équitable, que quant aux droits d'Oblations, on doit distinguer ceux qui tiennent lieu d'alimens aux Curez, d'avec ceux qui n'ont pas la même cause; et que, comme les premiers sont necessaires : sçavoir les dixmes des fruits et des bestiaux, les Paroissiens ne s'en peuvent dispenser. Mais qu'à l'égard des autres, ce sont des offrandes absolument gratuites, qui dépendent de leur devotion et de leur volonté, et que l'usage même ne peut pas rendre d'obligation (*a*). Les Livres sont remplis d'Arrests qui etablissent ces principes. Si donc les Paroissiens ne peuvent estre obligez de faire à leur propre Pasteur des offrandes qui font partie du Service Divin, quoy même qu'ils ayent coûtume de leur en faire, à combien plus forte raison le Corps de l'Orfévrerie n'a-t-il pû estre condamné à faire la presentation du Tableau qu'il n'a jamais faite, et qui est absolument étrangere et au Service Divin et à tous devoirs de Paroisse ?

Mais, si en general il est étrange, injuste, extraordinaire et hors d'usage d'obliger qui que ce soit à faire une oblation qu'il n'a jamais faite, et qui est absolu-

(*a*). Henrys Liv. I. de ses Arrests. Chap. 3. quest. 21. Jovet en sa Bibliotheque des Arrests sur la Lettre O, en rapporte deux.

Digitized by Google

ment étrangère et au Service Divin et à son devoir, combien seroit-il plus étrange, injuste et extraordinaire de contraindre le Corps de l'Orfévrerie à presenter malgré luy un Tableau qu'il n'a non seulement jamais donné, et qui n'est ni de devoir ni du Service Divin, mais qu'il ne pourroit même presenter sans que cela luy tournast à injure dans le public? Combien enfin cela seroit-il plus injuste *pendant qu'il se trouve une infinité de personnes qui ne desirent rien tant que de presenter ce Tableau à leurs frais particuliers, lorsque, suivant l'usage de tous les temps, et aux termes des Lettres Patentes du mois de Mars* 1683, *registrées par Arrest du Parlement, on les élira pour estre Maistres et Administrateurs de la Confrerie de Sainte Anne et de Saint Marcel. Les Supplians peuvent assurer le Conseil qu'il y a actuellement plus de vingt particuliers qui sont d'eux-mesmes dans cette disposition, et l'on ne doit pas apprehender d'en manquer, puisque cela n'est point arrivé pendant plus de deux cens*[1] *cinquante ans, et que depuis tout ce temps-là le Bastier est l'unique qui ait refusé cet honneur, auquel on ne doute pas qu'il ne voulust presentement estre admis.*

Il est d'ailleurs remarquable, qu'au lieu qu'il n'y auroit aucun inconvenient à rétablir suivant les Lettres de 1683, l'élection qui dans tous les temps s'est faite chaque année de deux Maistres de la Confrerie de Sainte Anne, pour presenter le Tableau, soit parceque, comme il vient d'estre dit, *il y a actuellement plus de*

1. Le texte imprimé dit : *cent cinquante ans;* une correction manuscrite ancienne porte : *deux cens cinquante ans;* ce qui nous ramène en effet à 1443, date fort rapprochée de la première présentation (1449) du « *May Verdoyant* ».

Digitized by Google

vingt particuliers qui aspirent à cette élection, et qu'on n'en manquera jamais, soit parce que l'on n'élit que des personnes fort accommodées, soit enfin, parce qu'on peut prevenir toute difficulté en ordonnant que ceux qu'on élira seront libres de ne pas accepter leur élection; on ne pourroit éviter de grands desordres en executant l'Arrest dont il s'agit.

En effet, pour établir le fonds nécessaire pour la presentation du Tableau, ou il faudroit faire contribuer tout le Corps generalement, à quoy il y auroit une tres-grande injustice, ceux qui ont une fois presenté le Tableau à leurs frais particuliers (qui sont en grand nombre) ne devant plus estre assujetis à aucune charge à cet égard, ou il faudroit ne faire contribuer que ceux qui ne l'ont point presenté, ou bien il faudroit prendre le fonds sur les Recipiendaires; et ces deux derniers expedients seroient également mauvais, parce qu'outre qu'on reçoit peu de Maistres chaque année, la charge tomberoit en ces deux cas également sur l'aisé et le mal-aisé, au lieu que l'on n'élit que des personnes fort accommodées pour Administrateurs et pour faire la presentation. Ou enfin il ne faudroit faire contribuer que les riches, soit d'entre ceux qui sont actuellement Maistres, et qui n'ont point donné de Tableau, soit de ceux que l'on recevra. Mais cet expedient ne seroit pas meilleur que tous les autres, parce qu'outre que la charge seroit trop considerable par le petit nombre de ceux qui la porteroient, et qu'elle tomberoit sur plusieurs contre leur volonté, la distinction des facultez seroit d'ailleurs trop difficile à faire et d'une discussion qui ne manqueroit pas de donner lieu à bien des contestations.

On peut adjoûter à tous ces moyens transcendans,

Digitized by Google

que ces sortes de charges publiques à imposer pour des dépenses aussi peu necessaires, que l'est celle du Tableau, ont toûjours été si odieuses d'elles-mêmes, qu'il reste des Loix par lesquelles on voit que les Empereurs Romains, tous jaloux qu'ils étoient de leur gloire, ont défendu comme injustes les contributions qui se faisoient pour leur ériger des statuës, ou pour conserver leurs images (*a*). Et puisque c'est une maxime Canonique que les Vases sacrez, et ce que l'Eglise a de plus precieux, peut et doit être aliéné pour le soulagement des pauvres (*b*), on ne peut disconvenir qu'il n'y eût quelque sorte d'inhumanité à contraindre un Corps (qui a bien de la peine à subvenir aux necessitez de ses pauvres, et qui dépense tous les ans plus de deux mille livres pour les loger, les nourrir et les entretenir) à faire une dépense aussi vaine et aussi superfluë que celle du Tableau.

Enfin (pour reprendre toute la difficulté en un mot) le Chapitre de Notre-Dame d'un costé desire que l'on continuë de presenter le Tableau, d'un autre costé le Bastier éleu pour le presenter, et environ quinze autres Orfèvres qui apprehendent d'estre choisis dans la suite, souhaitent d'en estre exempts, et aiment mieux que tout le Corps ensemble soit chargé de la presentation du Tableau, que d'estre exposez à faire quelque jour ce que tous leurs predecesseurs ont rempli avec joye. D'autre part les Maistres et Administrateurs de la Confrerie de Sainte Anne et de Saint Marcel, tant pour eux

(*a*). In nostræ serenitatis imaginibus ac statuis erigendis *privatæ collectionis injuriam propulsari præcipimus*. Leg. 3. Cod. de Stat. et imaginib.

(*b*). C. Apostolicos et C. aurum 12. q. 1. In his tribus generibus (scilicet in alimoniâ pauperum etc.) Vasa Ecclesiæ etiam initiata confringere, conflare, vendere licet. C. aurum 12. q. 2.

Digitized by Google

que pour ceux qui les ont précédé dans cette Charge, sont les premiers à dire que la presentation n'a jamais été faite et ne doit l'estre à l'avenir que par les Maistres et Administrateurs de cette Confrerie, distinctement du Corps de l'Orfévrerie, et demandent que cela leur soit permis en interpretant l'article huitiéme du Reglement general de l'Orfévrerie du trentiéme de Decembre 1679, suivant les Lettres Patentes qu'ils ont obtenuës expressement à cet effet, au mois de Mars 1683, enregistrées au Parlement ; se faisant fort qu'ils ne manqueront pas à l'avenir, non plus que dans les siecles passez, de Sujets qui veuillent bien presenter le Tableau. Le Corps de l'Orfevrerie de sa part fait connoistre que, soit que l'on suive l'usage de plus de deux cens cinquante ans passez, soit que l'on s'attache à l'execution du dernier Reglement general de l'Orfévrerie, ou à celle des Lettres de 1683, il ne peut estre chargé de la presentation du Tableau, quand on ne voudroit faire aucune attention sur une infinité d'autres moyens qu'il a pour s'en faire décharger.

En cet état, quelle autre voie de justice et d'équité le Conseil pourroit-il prendre, que d'ordonner que le Tableau sera presenté comme par le passé, et en execution des Lettres de 1683, par les Maistres et Administrateurs de la Confrerie de Sainte Anne et de Saint Marcel *qui demandent à le présenter*, et que personne n'y pourra estre contraint ?

De cette maniere l'usage de tous les temps sera rétably, le Reglement general de 1679 sera benignement interpreté en faveur du Tableau ; les lettres de 1683 seront executées ; et toutes les parties du procés seront également satisfaites ; le Chapitre de Notre-Dame aura le tableau qu'il demande ; les Administrateurs de la

Digitized by Google

Confrerie de Sainte Anne le presenteront, comme ils le souhaitent; le peu de particuliers qui craignent d'estre élûs pour le presenter n'auront plus rien à apprehender, et le Corps de l'Orfévrerie se trouvera déchargé d'une dépense qui luy seroit et à charge et injurieuse.

Les choses étant aussi faciles à concilier, les Suplians ne peuvent qu'espérer que VOTRE MAJESTÉ, ayant égard à la force de leurs moyens, à la justice de leurs tres-humbles remontrances, et aux nullitez de l'Arrest du Conseil du 7e de May 1692; mais particulierement aux contraventions qui s'y trouvent aux Ordonnances les plus anciennes et les plus universelles du Royaume, voudra bien distraire cet Arrest de la cause, et leur subvenir par cette justice qui a toûjours fait estimer aux grands Rois que leur toute puissance devoit se laisser vaincre en faveur de leur propre reputation[1].

A ces causes, Sire, plaise à VOTRE MAJESTÉ, ordonner que l'article 8e du Reglement general de l'Orfévrerie du 30e de Décembre 1679 sera executé selon sa forme et teneur; Ce faisant, que les deux derniers des Gardes de l'Orfévrerie feront la charge de Maistres de la Confrerie de Sainte Anne et de Saint Marcel, sans estre tenus de faire la dépense ni la presentation du Tableau, ni d'autres dépenses que celles qui sont necessaires pour le Service Divin, conformément aux titres des Fondations; si mieux n'aime Votre Majesté, où elle voudroit que l'on continuast de presenter le Tableau, ordonner en interpretant l'article 8e du Reglement general du 30e de Decembre 1679, que les Lettres Patentes du mois de Mars 1683, seront executées selon leur forme et teneur. Ce faisant, que la Confrerie de Sainte Anne

1. *Patiuntur se pro sua fama superari.* — Cassiodor.

Digitized by Google

et de Saint Marcel etablie dans l'Eglise de Paris, y sera continuée et entretenuë à l'avenir comme par le passé, régie et administrée par les deux Maistres qui seront élûs tous les ans en la maniere accoûtumée, et que le Tableau sera par eux presenté à leurs frais aussi en la maniere accoûtumée, sans que le Corps de l'Orfévrerie puisse estre inquieté en façon quelconque pour raison de ce; et ce, sans avoir égard à l'Arrest du Conseil du 7e de May 1692. Et les Suplians continuëront leurs prieres pour la santé de Vôtre Majesté, et pour la prosperité de ses armes triomphantes. Signé AUBRY, Avocat des Suplians, CORNIER, ancien, et BEURREY, ancien.

Signifié le 20e Avril 1693.

Digitized by Google

LISTE

DES GRANDS MAYS DE NOTRE-DAME[1]

OFFERTS DE 1630 A 1707 PAR LA COMMUNAUTÉ DES ORFÈVRES DE PARIS.

1. — 1630. — « Saint Pierre et Saint Paul qui montent au Temple, et Saint Pierre qui guérit un boiteux » peint par *Georges Lallemand*, et présenté par messieurs Noel Masson et Denis Dumelin.

2. — 1631. — « Les miracles de la Sainte Vierge « arrivez dans Notre Dame ès années 1625 et 1628[2] » « peint par Monsieur *Le Moine* » et présenté par MM. Jean Breton et Gabriel Davin.

3. — 1632. — « La mort d'Ananie et de Saphira sa « femme, » peint par *Vouet Le Jeune*[3], présenté par MM. Jean Morien et Nicolas Chéron, et actuellement au musée de Rouen, n° 70 des catalogues anciens. Cette toile faisait partie d'un lot de trente-huit tableaux envoyés en l'an XII par le Ministre de l'Intérieur. Elle est signée : A. Vouet Fe., à gauche sur une marche.

1. La liste des *Mays* de Notre-Dame publiée d'abord par Florent le Comte, puis dans le Dictionnaire parisien de Hurtaut et Magny, avait été réimprimée avec de nombreuses annotations, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, par M. Em. Bellier de la Chavignerie ; mais elle est là comme perdue. Nous pensons qu'on sera bien aise de retrouver ici ce document si important pour l'histoire de l'art en France.

2. Il s'agit de guérisons considérées comme miraculeuses et attribuées à l'intercession de la Vierge.

3. Aubin, frère de Simon.

Digitized by Google

4. — 1633. — « Saint Étienne priant avant d'être « lapidé, » peint par *Georges Lallemand*, et présenté par MM. Eustache Chevreau et François Lescot.

5. — 1634. — « Une Pentecôte, » peinte par *Jacques Blanchard* le père, présentée par MM. Antoine Crochet et Claude Rosnel ; « ce sujet est gravé par *Regnesson* ». — Entré au Louvre le 27 frimaire an II (17 décembre 1793 [1]).

6. — 1635. — « Saint Pierre qui de son ombre « guérit les malades, » peint par *Laurent de la Hire*, présenté par MM. Jean Verret [2] et Michel Julien, actuellement au Louvre, n° 288 du catalogue ; signé : *L. de Lahire, in. et f. 1635.*

7. — 1636. — « Saint Paul dans l'aréopage d'Athènes « convertissant Saint Denis et plusieurs autres par sa « prédication, » peint par monsieur *de Lestain*, présenté par MM. Jean Marces et Nic. de Bonières, gravé par *Abraham Bosse* (G. Duplessis, n° 25) ; envoyé au musée de Strasbourg par le musée de Paris en 1803.

8. — 1637. — « La conversion de Saint Paul, » peinte par *Laurent de la Hire*, présentée par MM. François Hénault et Ant. de La Fosse, gravée à l'eau-forte par l'artiste lui-même. (R. Dumesnil, t. I, p. 85.) Entré au Louvre le 25 frimaire an II.

9. — 1638. — « Le Roy Louis XIII, qui s'y voit « representé à genoux, offrant sa couronne à la Sainte « Vierge ; elle y paroît regardant un Christ mort, » peint par *Philippe de Champagne*, présenté par le Roi ;

1. Les tableaux dont nous constatons ainsi l'entrée, sont ceux qui ne font plus partie de la collection du Louvre, et qui ont sans doute été donnés à des églises avant l'année 1800, époque à laquelle ont été formés les premiers inventaires administratifs du Muséum. — (Note de M. E. Bellier de la Chavignerie.)

2. M. Fréd. Villot, dans son catalogue, dit Verrat.

Digitized by Google

actuellement au musée de Caen, où il porte le n° 98 (catalogue, 6e édition); il y a été envoyé en 1803 par le musée de Paris.

10. — 1638. — « Saint Philippe Diacre, baptisant « l'Eunuque sur-intendant de Candace, reine d'Éthio- « pie, » peint par *Claude Vignon* le père, présenté par MM. François de Laître et Jean de la Noue, gravé à l'eau-forte par le peintre. (R. Dumesnil, t. VII, p. 155, n° 22.)

11. — 1639. — « Corneille se prosternant devant « Saint Pierre, » peint par *Vouet* le jeune, et présenté par MM. Michel du Tillet et Jean Le Mercier.

12. — 1640. — « Saint Pierre délivré de la prison, « où il avait été mis par Agrippa, » peint par M. *Vouet* le jeune, présenté par MM. Garnier et Pierre Auget; envoyé en 1803 par le musée de Paris à celui de Toulouse, n° 394 du catalogue.

13. — 1641. — « La décollation de Saint Jacques « dans Jérusalem, » peinte par M. *Prévost*, et présentée par MM. Charles de la Haye et Claude de Villers.

14. — 1642. — « La première prédication de Saint « Pierre dans la Ville de Jérusalem, » peinte par *Charles Poerson* le père, présentée par MM. Pierre Le Bastier et François Le Quint, et décrite sous le n° 226 dans le Catalogue historique et chronologique des peintures et tableaux réunis au Dépôt national des monuments français par Alexandre Le Noir, le 11 vendémiaire an III [1].

1. Ce Catalogue qu'il ne faut pas confondre avec ceux du musée des Monuments français publiés par Alex. Lenoir, de 1793 à 1815, a paru, pour la première fois, dans le *Bulletin archéologique* publié par le Comité des arts et monuments, 1845. Tome III, p. 279-327.

Digitized by Google

15. — 1643. — « Le Crucifiement de Saint Pierre, » peint par *Sebastien Bourdon*, présenté par MM. Pasquier Charpentier et Honoré du Melin, gravé par *Nicolas Tardieu* (Landon, t. I, pl. 13); actuellement au Louvre, n° 42.

16. — 1644. — « Saint Paul et Saint Barnabé « déchirent leurs vêtemens, en détestant l'idolâtrie des « peuples de la Ville de Lycaonie, qui vouloient leur « faire des Sacrifices, à cause d'un homme boiteux et « perclus de ses membres dès sa naissance qu'ils « avoient guéri, » peint par *Michel Corneille* le père, présenté par MM. Jean de Rosnel et François le Maistre, gravé par *François Poilly;* donné en 1862 à la collection du Louvre, par décision du chapitre de Notre-Dame de Paris; ne figure pas au Catalogue de 1878.

17. — 1645. — « Ananie guérissant l'aveuglement « de Saint Paul et le baptisant, » peint par *Ch. Errard*, présenté par MM. Louis du Melin et Robert Barbier. Et « enlevé de Notre-Dame, » dit Guillet de Saint Georges, le 4 novembre 1690 (Mémoires inédits..... de l'Académie royale de Peinture et Sculpture; t. I, p. 76).

18. — 1646. — « Les enfans d'un Juif Prince des « Prêtres nommé Sœna (Sceva) invoquant le nom de « Jésus; et les miracles des linges qui avoient touché « le corps de Saint Paul, » peint par M. *Boulogne* père, présenté par MM. François de La Haye et Guillaume Langlois; donné en 1862 à la collection du Louvre, par décision du chapitre de Notre-Dame de Paris.

19. — 1647. — « Le Martyre de Saint André, » peint par M. *C. Le Brun*, présenté par MM. Nicolas

Digitized by Google

Boucher et Simon Grouard, gravé par *Étienne Picard Le Romain;* entré au Louvre le 25 frimaire an II.

20. — 1648. — « Le Martyre de Saint Simon, » peint par M. *L. Boulogne* le père, présenté par MM. Philippes Pijart et Louis Le Blond; et donné à la collection du Louvre, par décision du chapitre de Notre-Dame.

21. — 1649. — « Saint Paul, par la force de sa pré« dication, fait brûler aux Gentils leurs livres de magie, » peint par M. *Le Sueur*, présenté par MM. Philippes Renault ou Regnaut et Gilles Crevon, gravé par *Étienne Picart* dit *le Romain*, *B. Audran*, *P. Soubeyran*, *J.-C. Ulmer, Massard,* etc.; actuellement au Louvre, n° 521 ; signé : *E. Le Sueur 1649.*

22. — 1650. — « Saint Paul rend aveugle un faux « prophète (Barjésus) et convertit par ce miracle le « Proconsul Sergius, » peint par M. *Loir*, présenté par MM. Thomas Garnier et Pierre de la Fosse; donné, en 1862, à la collection du Louvre, par décision du chapitre de Notre-Dame.

23. — 1651. — « Le Martyre de Saint Étienne, » peint par M. *Le Brun*, présenté par MM. Jean Crocher et Nicolas de Laize, gravé par *Gérard Audran*, *G. Edelinck*, *E. Picart*, *Brissart*, *Duflos, Bazin* et autres ; actuellement au Louvre, n° 65 ; signé : *Car. Le Brun, 1651.*

24. — 1652. — « La veuve nommée Thabite res« suscitée par Saint Pierre, » peint par M. *Testelin*, présenté par Joachim Murier et Pierre Barbier, gravé par *A. Bosse;* donné, en 1862, à la collection du Louvre, par décision du chapitre de Notre-Dame.

25. — 1653. — « Saint Paul dans l'Isle de Malte, « où il est abordé après son naufrage,... est piqué par

Digitized by Google

« la vipère, » peint par *Charles Person* (Poerson) le père, présenté par MM. Philippe Rougemaille et Pierre Prévost; donné, en 1821, à une église de la banlieue de Paris [1].

26. — 1654. — « Lidye, marchand de pourpre, con-« verti par Saint Paul, » peint par M. *Z. Heince*, et présenté par MM. Guillaume Loir et Germain Danain.

27. — 1655. — « La Flagellation de Saint Paul et « de Saint Silas, » peint par M. *Louis Testelin*, présenté par MM. François Roberday et Louis de Pluviers, et entré au Louvre le 26 frimaire an II [2].

28. — 1656. — « Saint Paul deffend sa cause « devant le Roi Agrippa et Bérénice sur leurs Trônes, » peint par M. *Villequin*, présenté par MM. Jean Blarue et Ant. Turpin; porté sous le n° 606 au catalogue des Monuments français.

29. — 1657. — « La décollation de Saint Paul à « Rome, » peint par M. *Boulogne* le père, qui l'a gravé à l'eau-forte, présenté par MM. Claude Crochet et François Jacob; donné, en 1862, à la collection du Louvre par décision du chapitre de Notre-Dame (Ce sujet a été gravé au burin par *Jean Langlois*).

30. — 1658. — « Un Centenier prosterné devant « Saint Pierre venu de Joppé à Césarée pour lui donner « le Baptême, » peint par *Michel Corneille* le père, présenté par MM. Girard Debonnaire et Pierre Prévost.

1. L'Inventaire des richesses d'art de la France, si cette utile publication ne sombre pas au milieu des transformations coûteuses que subit chaque jour l'administration des Beaux-Arts, nous dira peut-être quelle est cette église.

2. Il existe une description imprimée de ce *May*. En voici le titre : « *L'Explication du tableau posé le 1er may devant Notre-Dame* (S. l. n. d.; in-4°, pp. 4) — B. de L. C.

Digitized by Google

31. — 1659. — « Le Trépas de la Sainte Vierge, » peint par *R. du Dot*[1], présenté par MM. Pierre de La Porte et François le Maître.

32. — 1660. — « Le Martyre de Saint Barthelemy, » peint par M. *Paillet*, présenté par MM. Pierre Marcadez et Nicolas Petit.

33. — 1661. — « Saint Jacques conduit au Sup-« plice et faisant un miracle sur un paralitique ; ce que « voyant un de ses Juges, il se convertit, le baise et se « déclare Chrétien, » peint par M. *Coypel* père, présenté par MM. Jean Picart et François Le Bret; donné, en 1862, à la collection du Louvre, par décision du chapitre de Notre-Dame.

34. — 1662. — « Saint Jean enlevé pour être jetté « dans la chaudière d'huile bouillante près la Porte « Latine, » peint par M. *D. Hallé*, présenté par MM. Charles Hainault et Jean-François Breteau[2], gravé par *L. Cossin;* donné, en 1862, à la collection du Louvre, par décision du chapitre de Notre-Dame.

35. — 1663. — « L'enlèvement de S. Philippe « Diacre, après avoir baptisé l'Eunuque de Candace, « Reine d'Ethiopie, » peint par M. *Thomas Blanchet*, présenté par MM. Guillaume Morice et Isaac Trouvé, gravé par *Tardieu;* donné, en 1862, à la collection du Louvre, par décision du chapitre de Notre-Dame.

36. — 1664. — « Notre Seigneur apparoissant à Saint « Pierre, fuyant la persécution de Rome, et qui lui « demande : *Domine, quo vadis?* » peint par M. de *Sourlay* [*Jerôme Sorlay*][3], présenté par MM. Jacques

1. René Dudot, peintre-graveur de Rouen.

2. Briceau ?

3. Dargenville (p. 4) l'attribue à *Pierre Mignard*, et non à son élève. Voyez sur *Sorlay* le testament de *Mignard* donné dans les *Archives de l'Art français*, t. V, 41-51.

Digitized by Google

Bouillot et Antoine Turpin, gravé par *Le Bossu ;* actuellement à l'église Saint-Louis de Versailles.

37. — 1665. — « Simon le Magicien, présentant « de l'argent à Saint Pierre, pour acheter le pouvoir de « donner le Saint Esprit, d'où est venu le nom de « Simonie, » peint par M. *Z. Heince*, présenté par MM. René Cousinet et Philippe Le Bastier, et décrit dans une brochure intitulée ; Explication du tableau présenté à la Sainte Vierge, le premier jour de may 1665, par MM. les orfèvres de cette ville de Paris. Paris, Jean Promé, 1665, in-4°, 4 p.

38. — 1666. — « Les portes de la prison où Saint « Paul et Silas étoient détenus s'ouvrirent pendant la « nuit, et... Le Geolier croyant ses prisonniers echapez, « se veut tuer : mais au contraire Saint Paul le rassure « et le convertit en même tems, » peint par M. *Montagne* fils, présenté par MM. Médéric de Vaux et Nicolas de Bonières, gravé par *Barberi*, et donné, en 1862, à la collection du Louvre, par décision du chapitre de Notre-Dame.

39. — 1667. — « Saint Paul renversé par terre et « lapidé dans la Ville de Lystre, » peint par *J. Baptiste de Champagne,* présenté par MM. Daniel de Clèves et Joseph Breteau, gravé par *L. Cossin ;* donné, en 1803, par le musée du Louvre à celui de Marseille où il est inscrit sous le n° 119.

40. — 1668. — « La fille d'un Roi d'Arménie « appelé Polemon, délivrée par Saint Barthélemy de la « possession du Démon, et ce Miracle convertit son « père, » peint par M. *Vignon* le fils[1] [probablement

1. L'essai sur la vie de M. *Jouvenet*, mss. 305, bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts, dit que le May de 1668 fut peint par

Digitized by Google

Claude-François], et présenté par MM. Louis Masson et Antoine de Gastines.

41. — 1669. — « Une Ascension, » peinte par M. *Boulogne* le père, et présentée par MM. de Berquan et Simon Grouard.

42. — 1670. — « Saint André tressaillant de joye « à la vue de son supplice, » peint par M. *Gabriel Blanchard*, dit le neveu, présenté par MM. François Garnier et François Le Noble; donné, en 1862, à la collection du Louvre, par décision du chapitre de Notre-Dame.

43. — 1671. — « La Conversion de S. Denis dans « Athènes, » peint par M. *J.-B. de Cany*, et présenté par MM. Charles Quevanne et Charles Clerin.

44. — 1672. — « La vocation de Saint Pierre et de « Saint André, » peint par M. *Michel Corneille* fils aîné, présenté par Estienne Le Bret et Claude de Paris; donné, en 1862, à la collection du Louvre, par décision du chapitre de Notre-Dame.

45. — 1673. — « Le Paralitique que l'on porte à « Jesus-Christ qui le guérit, » peint par M. *J. Jouvenet*, présenté par MM. François de la Fosse et Pierre du Hamel, gravé par *Vermeulen;* ce tableau appartient à la collection du Louvre; placé momentanément (1864) à Saint-Cyr.

46. — 1674. — « La Décollation de Saint Jean « dans la prison, dont le corps est enlevé par les Dis- « ciples, et la tête par Hérodiade, » peint par *Claude Audran*, présenté par MM. Alexis Loir et Charles du Hamel; donné, en 1862, à la collection du Louvre, par décision du chapitre de Notre-Dame.

Jean Jouvenet, et représentait la Guérison du Paralytique; or c'est là le sujet du May de 1670, peint par *Bon Boulogne.*

Digitized by Google

47. — 1675. — « Saint Etienne entre ses bour-« reaux qui le conduisent au Supplice, » peint par M. *Hoüasse*, présenté par Claude de Villers et Pierre François, décrit dans une brochure contemporaine intitulée : Explication du tableau présenté à la Sainte Vierge par MM. les orfèvres de Paris, le premier jour de May 1675 (s. l. n. d. in-4°, 4 p.); donné, en 1862, à la collection du Louvre, par décision du chapitre de Notre-Dame.

48. — 1676. — « La Séparation de Saint Paul et « de Saint Barnabé, » peint par M. *Ballin* (c'est *Michel Ballin*. — Jal., p. 102, lui assigne ce tableau), présenté par MM. Philippe Grouard et Louis Loir (l'orfèvre et graveur en médailles qui avait été parrain, l'année précédente, de Claire-Blanche, fille de *Michel Ballin*, peintre, rue des Orties, et de Claire Garnier).

49. — 1677. — « La Résurrection de Lazare, » peinte par M. *Verdier*, et présentée par MM. Nicolas de Launay et Charles Julliet, que le *Livre Commode* d'Abraham du Pradel nomme Juillet, et dont il donne l'adresse, en 1692, sur le quai de l'Horloge.

50. — 1678. — « Le Miracle de Jesus-Christ sur « le paralitique au bord de la Piscine, » peint par *Bon Boulogne* l'aîné, présenté par MM. François de Villers et Laurent Pillard, gravé par *Jean Langlois;* donné, en 1862, à la collection du Louvre, par décision du chapitre de Notre-Dame.

51. — 1679. — « Saint Pierre délivré de prison « par l'Ange, » peint par *Jean-Baptiste Corneille*, présenté par MM. Charles Masse et Jean-B. Crevon. N° 369 du catalogue des Monuments français.

52. — 1680. — « L'Assomption de la Vierge, » peinte par *Antoine Coypel*, présentée par MM. Pierre

Digitized by Google

Le Tessier de Montarcy et François de Lens, tableau « fait par la contribution des anciens confrères[1], » et coté n° 452 au catalogue des Monuments français.

53. — 1681. — « Les Noces de Cana, » peintes par M. *Jean Cotelle* le fils ; ce May « fut présenté aux « dépens de tous les Confrères de Sainte Anne, suivant « les nouveaux Réglemens de l'Orphévrerie ; ce qui « empêcha en cette année 1681 de faire élection de « nouveaux confrères de Sainte Anne. »

54. — 1682. — « Le Baptême de Notre Seigneur « baptisé par Saint Jean, » peint par M. *Alexandre* (*Ubulesqui*) : ce tableau votif « fut présenté aux mêmes « frais et pour les mêmes raisons au premier may « 1682. » Voy. le n° 337 du catalogue des Monuments français.

Es années 1683 et 1684, continue Florent Le Comte, il n'y eut point « de tableaux » par suite de difficultés provenant du Réglement de l'Orfévrerie en date du 30 décembre 1679. Il n'y eut pourtant de lacune dans la série annuelle des *Mays* qu'en 1683 ; en effet Florent Le Comte mentionne un grand tableau « orné de « sa bordure cintrée et dorée ; » « il a été donné, « ajoute-t-il, en 1684 et a été peint par Monsieur *Paillet*, « et représente une Sainte Famille, où il y a un Saint « Antoine, et en haut se voit une gloire d'Anges[2]. »

« Il y a encore, poursuit-il, un autre plus grand « tableau, à côté de la porte de l'Église, au-dessous du « cadran ; il a été donné en 1697 par M. Laumaria « (de Locmaria) de grande qualité en Bretagne ; il a été

1. Voir la Requête publiée ci-dessus.

2. Isaac Trouvé (p. 56) ajoute que ce tableau fut présenté « par les sieurs Vivant et Pierre, administrateurs de la Con- « frérie. »

Digitized by Google

« peint par Monsieur *Monier*, professeur en l'Acadé-
« mie Royale, et représente les Chambres assemblées
« pour juger un procès de conséquence ; dans le haut
« se voit une gloire céleste, où paraît Saint Yves priant
« le Seigneur pour le favorable succès de cette affaire. »
Il n'est pas bien clair pourquoi Florent le Comte place parmi les Mays de la Confrérie de Sainte Anne et de Saint Marcel un tableau que Lepicié (Mémoires inédits de l'Académie, t. I, p. 9) décrit comme représentant un vœu à saint Yves offert « par les procureurs
« sous l'intercession de la Sainte Vierge qui intercède
« pour eux auprès de son Fils. » Il avait d'autant moins de raison de le faire figurer dans cette série, qu'en cette année 1697, il y eut présentation d'un May, œuvre de *F. Marot*.

55. — 1685. — « Le Sermon de Notre Seigneur
« sur la montagne, et la guérison d'un malade, » peint par M. *C.-F. Poerson* le fils, « présenté à la Sainte
« Vierge en tems ordinaire par messieurs Jean Vivant
« et François Pierre, administrateurs en charge de la
« Confrérie Royale de Sainte Anne nouvellement
« élus. »

56. — 1686. — « Le Centenier prosterné aux pieds
« du Sauveur, qui l'assure de la guérison de sa fille, en
« faveur de sa foi extrêmement vive et de sa véritable
« humilité, » peint par M. *Louis Boulogne* le jeune, présenté par MM. Denis-Germain Godin et Pierre Anceaux. Coté n° 400 au catalogue des Monuments français.

57. — 1687. — « Notre Seigneur chassant les
« marchands qui prophanoient par leur trafic l'entrée
« du Temple, » peint par M. *Hallé* le fils, présenté par MM. Jacques Trouvé et Jean Vattin ; donné, en

Digitized by Google

1862, à la collection du Louvre, par décision du chapitre de Notre-Dame.

58. — 1688. — « Agabus[1] prédisant à Saint Paul « ce qu'il devoit souffrir à Jérusalem, » peint par M. *Louis Chéron*, présenté par MM. Nicolas de Laize et Antoine Dagneaux, gravé par *N. Tardieu;* donné, en 1862, à la collection du Louvre, par décision du chapitre de Notre-Dame.

59. — 1689. — « Notre Seigneur ressuscitant la « fille de Jaïre, Prince de la Synagogue, » peint par M. *de Vernansal*, présenté par MM. Louis Ponné et Charles-Antoine Lagneau ; décrit dans une brochure intitulée : « Explication du tableau présenté à la Sainte « Vierge par MM. les Orfèvres de Paris le premier « jour de may 1688[2]. » (Paris, Thomas Guillain, in-4°, 4 p.); donné, en 1862, à la collection du Louvre, par décision du chapitre de Notre-Dame.

60. — 1690. — « Hérodiade devant Hérode apportant dans un bassin la tête de Saint Jean, » peint par M. *L. Chéron*, présenté par MM. Mathias de la Fosse et Amboise Gaudin, et gravé par *N. Tardieu*.

61. — 1691. — « Notre Seigneur ressuscitant le fils « de la veuve de Naïm, » peint par M. *Simon Guillebaut*, présenté par MM. Pijart et Pierre Ladoireau ; décrit dans la brochure intitulée : « Explication du

1. Il s'agit bien du petit prophète Agabus, et non pas d'Habacuc dont M. E. Bellier de la Chavignerie emploie le nom par erreur. Voir les Actes des Apôtres, chap. XXI, vv. 10-15.

2. Florent le Comte, dont nous suivons le catalogue, intervertit l'ordre de ces deux derniers tableaux : si la notice descriptive de la toile de *G.-L. Vernansal* ne porte pas par erreur la date de 1688, il y a lieu de la placer, ainsi que le fait M. E. Bellier de la Chavignerie, avant celle de *L. Chéron*. Les tableaux ont été classés et numérotés en 1707.

Digitized by Google

« tableau présenté à la Sainte Vierge par MM. les mar-
« chands orfèvres de Paris, le premier jour de may
« 1691. » — Paris, T. Guillain, s. d. in-4°; — donné, en 1736, à l'Eglise Saint Mathurin de Larchant en Gâtinais par les chanoines de Notre-Dame de Paris qui étaient Seigneurs haut-justiciers du pays depuis le XIe siècle [1], et actuellement placé sur le maître-autel de cette église.

62. — 1692. — « Notre Seigneur guérissant plu-
« sieurs malades, » peint par M. *Alexandre Ubelesqui*, présenté par MM. Jean Le Bastier et Claude Tripart; donné, en 1862, à la collection du Louvre, par décision du chapitre de Notre-Dame.

63. — 1693. — « Notre Seigneur au milieu de ses
« Apôtres, guérissant Saint Thomas de son incrédu-
« lité, » peint par M. *Arnould Devuez*, et présenté par MM. Claude Ballin et Pierre Creuset.

64. — 1694. — « Saint Jean dans le désert prê-
« chant la Pénitence au Peuple qui venoit pour l'en-
« tendre, » peint par M. *J. Parossel*, présenté par MM. François Renard et Jean Gaillard; donné, en 1862, à la collection du Louvre, par décision du chapitre de Notre-Dame.

65. — 1695. — « L'entretien de Notre Seigneur
« avec la Samaritaine qui venoit pour puiser de l'eau,
« à ce puits auprès duquel le Sauveur se reposoit, »
peint par M. *Louis Boulogne le jeune*, présenté par MM. Adrien Poly et Louis du Mont; envoyé par le musée de Paris, en 1806, à celui de Rennes, catalogué dans ce musée, n° 209, sous le titre de « la femme ma-
« lade guérie en touchant le vêtement de Jésus-Christ. »

1. Chroniques de Saint-Mathurin de Larchant en Gâtinais, par M. E. Bellier de la Chavignerie. Paris, Aubry, 1864.

Digitized by Google

66. — 1696. — « Le Miracle des cinq pains, » peint par M. *Jules Christophe*, présenté par MM. Pierre Le Roy et Charles Gérard ; porté sous le n° 414 au catalogue des Monuments français.

67. — 1697. — « L'Apparition de Notre Seigneur « aux trois Maries, » peint par M. *François Marot*, et présenté par MM. Gilles Anseau et Jean Goujon.

68. — 1698. — « L'Adoration des Mages, » peint par M. *Vivien*, présenté par MM. Antoine Lagneau et Antoine Maginet, et inscrit sous le n° 414 au catalogue des Monuments français.

69. — 1699. — « Notre Seigneur jettant un regard « sur saint Pierre qui vient de le renier, » peint par M. *François Tavernier*, présenté par MM. Jean-André Picart et Henri Cain, et décrit dans une brochure intitulée : « Explication du tableau présenté à la Sainte « Vierge par MM. les Orfèvres de Paris, le premier « may 1699, » — s. l. n. d. in-4.

Ici s'arrête le catalogue des *Mays de Notre-Dame* dressé par Florent le Comte. Hurtaut et Magny, dans leur description de l'église métropolitaine de Paris (p. 616 et suivantes), complètent la série jusqu'en 1707 en indiquant les sujets des huit tableaux qui la terminent avec les noms de leurs maîtres qui en ont fait la présentation. Cette liste se retrouve au complet dans le livret explicatif du May de 1707 (Paris, Ch. Huquier, 1707, in-4) cité par M. E. Bellier de la Chavignerie.

70. — 1700. — « Le possédé aveugle et muet, » peint par *Guy-Louis Vernansal*. N° 437 du catalogue d'Alexandre Le Noir.

71. — 1701. — « La femme adultère, » peint par *Étienne Regnault*.

72. — 1702. — « Un exorciste juif et un des fils de « Scéva, prince des Prêtres, battus par le Démon, »

Digitized by Google

peint par *Mathieu Elyas;* donné, en 1862, à la collection du Louvre, par délibération du chapitre de Notre-Dame.

73. — 1703. — « Saint Pierre qui guérit un boi-« teux en lui disant : Au nom de Jésus de Nazareth, « levez-vous et marchez, » peint par *Louis de Silvestre;* gravé par *Tardieu;* donné, en 1862, à la collection du Louvre, par délibération du chapitre de Notre-Dame.

74. — 1704. — « Jésus-Christ chez Marthe et « Marie; c'est le moment où Marthe vient dire à Jésus : « Seigneur, ne considérez-vous point que ma sœur me « laisse servir toute seule? Dites-lui donc qu'elle « m'aide, » peint par *Simpol* (*Claude de Saint-Pol*); donné, en 1862, à la collection du Louvre, par délibération du chapitre de Notre-Dame.

75. — 1705. — « Saint Paul qui va partir de Milet « pour aller à Jérusalem, » peint par *Louis Galloche;* donné, en 1862, à la collection du Louvre, par délibération du chapitre de Notre-Dame.

76. — 1706. — « Jésus-Christ guérit une femme « qui, depuis douze ans, avoit une perte de sang, » peint par *Pierre-Jacques Cazes;* donné, en 1862, à la collection du Louvre, par délibération du chapitre de Notre-Dame.

77. — 1707. — « Saint Paul à Troade ressuscitant « un jeune homme nommé Eutyque, tombé d'une « fenêtre, » peint par *Jacques Courtin;* n° 551 du catalogue d'Alex. Lenoir.

Digitized by Google

CATALOGUE DES MAYS DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS.

Des Mays de Notre-Dame, il faut rapprocher les tableaux offerts par les peintres, dans des circonstances analogues, à l'église abbatiale de Saint-Germain-des-Prés. Cet usage commença en 1716; chaque année les artistes faisaient hommage de deux tableaux, comme le prouvent les descriptions imprimées contemporaines. Notre confrère, M. Lavigne, nous communique, trop tard pour les insérer ici, quatre des cinq feuilles contenant l'explication des dix tableaux présentés de 1716 à 1721.

Voici du moins la liste de ces dix tableaux; plusieurs sont encore conservés dans l'église de Saint-Germain :

Ces toiles étaient placées dans la nef, cinq de chaque côté.

On voyait à droite, en regardant l'autel :

1. Saint Pierre guérissant un boiteux à la porte du Temple, par *Cazes;* offert en 1716.

2. Saint Pierre faisant mourir Saphire pour avoir menti au Saint Esprit, par *Leclerc;* offert en 1718.

3. L'Eunuque de la reine de Candace, baptisé par le diacre Philippe, par *Bertin;* offert en 1718.

4. Le Baptême de Saint Paul par Ananie, par *Restout,* neveu de *Jouvenet;* offert en 1719.

5. Saint Pierre ressuscitant Tabithe, par *Cazes;* offert en 1720.

A gauche étaient placées les toiles suivantes :

6. Saint Pierre délivré de prison par un Ange, par *Van Loo;* offert en 1720.

7. Saint Paul confessant sa foi devant le Proconsul, par *Le Moyne (François);* offert en 1719.

8. Saint Paul et Saint Barnabé repoussant les sacrifices qu'on veut leur offrir à Lystra, par *Christophe;* offert en 1717.

9. Saint Paul en prison qui convertit son geôlier, par *Hallé;* offert en 1717.

10. Saint Paul dans l'île de Malthe mordu par une vipère sans en être blessé, par *Verdot;* offert en 1716.

Tous les historiens de Paris, au dix-huitième siècle, Germain Brice (édition de 1725), Piganiol de la Force, Dargenville, Thiéry, donnent l'énumération de ces dix tableaux.

Digitized by Google

LISTE DES ÉLÈVES

DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

QUI ONT REMPORTÉ LES GRANDS PRIX DE PEINTURE, SCULPTURE, ARCHITECTURE, GRAVURE EN TAILLE-DOUCE, GRAVURE EN MÉDAILLES ET EN PIERRES FINES ET DE PAYSAGE HISTORIQUE

DEPUIS 1858 JUSQU'EN 1881[1].

Relevé fait sur les procès-verbaux originaux de l'Institut et les registres de l'École nationale des Beaux-Arts.

Document communiqué par M. Henry Jouin, archiviste de la Commission de l'Inventaire des richesses d'art.

1858.

PEINTURE.

Adam et Eve trouvant le corps d'Abel.

1er Grand prix : Henner[2] (Jean-Jacques), né à Bernwiller (Haut-Rhin) ; 29 ans.

1. Pour les grands prix depuis 1663 jusqu'en 1857, voyez les *Archives de l'Art français* (1857-58), tome V, page 273-333. Le tome VI de la même série donne les grands prix de 1858 à 1861 (p. 399-401) ; mais comme cette suite est perdue dans un supplément où on ne songe guère à aller la chercher, nous avons cru qu'il convenait de reprendre cette liste en 1858.

Nous avons complété les renseignements fournis par les listes officielles et les journaux à l'aide des notes gracieusement communiquées par M. le secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts ; ces notes nous ont permis d'ajouter l'âge, le lieu de naissance et les professeurs de chaque lauréat.

2. Professeurs : MM. Drolling et Picot.

Digitized by Google

2e — Ulmann[1] (Benjamin), né à Blotzheim (Haut-Rhin); 29 ans.

Mention : Lefebvre[2] (Jules-Joseph), né à Tournan (Seine-et-Marne); 24 ans.

SCULPTURE.

Achille saisissant ses armes (ronde-bosse).

Pas de 1er grand prix.

2es Grands prix : Watrinelle[3] (Antoine-Gustave), né à Verdun (Meuse); 30 ans. Delaplanche[4] (Eugène), né à Belleville (Seine); 22 ans.

Pas de mention.

ARCHITECTURE.

Hôtel impérial des Invalides de la marine.

1er Grand prix : Coquart[5] (Ernest-Georges), né à Paris; 27 ans.

2e — Thierry[6] (Charles-Alphonse), né à Paris; 28 ans.

Mention : Train[7] (Eugène), né à Toul (Meurthe); 26 ans.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE.

Académie d'après nature.

Pas de 1er grand prix.

1. Professeurs : MM. Drolling et Picot.
2. — M. Léon Cogniet.
3. — M. Toussaint.
4. — M. Duret.
5. — M. Lebas.
6. — M. Lebas.
7. — MM. Jay et Questel.

Digitized by Google

2e Prix : Miciol[1] (Pierre), né à Lyon ; 25 ans.
Mention : Nargeot[2] (Jean-Adrien), né à Paris ; 21 ans.

1859.

PEINTURE.

Coriolan chez Tullus, roi des Volsques.

1er Grand prix : Ulmann (Benjamin).
2e — Lefebvre (Jules-Joseph).
Mention : Lix[3] (Frédéric-Théodore), né à Strasbourg ; 29 ans.

SCULPTURE.

Mézence blessé préservé par l'intrépidité de son fils Lauzus (bas-relief).

1ers Grands prix : Falguière[4] (Jean-Alexandre-Joseph), né à Toulouse ; 28 ans.
Cugnot[5] (Louis-Léon), né à Vaugirard (Seine) ; 24 ans.
2e — Sanson[6] (Justin-Chrysostôme), né à Nemours (Seine-et-Marne) ; 26 ans.
Mentions : Gauthier[7] (Charles), né à Chauvirey-le-Châtel (Haute-Saône) ; 28 ans.
Barthélemy[8] (Raymond), né à Toulouse ; 26 ans.

1. Professeurs : M. Vibert.
2. — son père et MM. Gleyre et Dubouloz.
3. — MM. Drolling et Biennoury.
4. — M. Jouffroy.
5. — MM. Duret et Dieboldt.
6. — MM. Jouffroy et Lequien.
7. — M. Jouffroy.
8. — M. Duret.

Digitized by Google

ARCHITECTURE.

Palais pour la Cour de cassation.

1ers Grands prix : Boitte[1] (François-Philippe), né à Paris; 29 ans.
Thierry (Charles-Alphonse), né à Paris; 29 ans.

2e — Pascal[2] (Jean-Louis), né à Paris; 22 ans.

M. Heim, grand prix de 1857, ayant été, pour raison de santé, obligé d'abandonner sa pension de Rome, après deux ans de pensionnat, l'Académie a été autorisée à accorder les trois dernières années de sa pension à un autre lauréat, et M. Thierry a joui de cette pension de trois années.

GRAVURE EN MÉDAILLES ET EN PIERRES FINES.

Jason enlevant la Toison d'or.

Concours annulé et renvoyé à 1860, pour éviter qu'il s'écoulât huit années sans pensionnaire graveur en médailles.

1860.

PEINTURE.

Sophocle accusé par ses fils.

1er Grand prix : Michel[3] (Ernest-Barthélemy), né à Montpellier; 27 ans.

2e — Layraud[4] (Fortuné-Joseph-Séra-

1. Professeurs : MM. feu Blouet, Gilbert, St-Père et Trouillet.
2. — M. Questel.
3. — MM. Picot et Cabanel.
4. — MM. Léon Cogniet et Robert Fleury.

Digitized by Google

phin), né à Laroche-sur-Bois (Drôme); 27 ans.

Mention : Monchablon[1] (Xavier-Alphonse), né à Aviller (Vosges); 25 ans.

SCULPTURE.

Oreste se réfugiant à l'autel de Minerve (ronde-bosse).

1er Grand prix : Barthélemy (Raymond).

2e — Nathan[2] (Jules-Isidore), né à Seignelay (Yonne); 24 ans.

Pas de mention.

ARCHITECTURE.

Résidence impériale dans la ville de Nice.

1er Grand prix : Joyau[3] (Joseph-Louis-Achille), né à Nantes; 29 ans.

2es — { Bénard[4] (Paul), né à Paris; 26 ans.
Guadet[5] (Julien), né à Paris; 26 ans.

Pas de mention.

GRAVURE EN MÉDAILLES ET EN PIERRES FINES.

Un guerrier dépose sur l'autel du dieu Mars la palme de la Victoire (pierre en relief, acier en creux. — *Tête d'Hercule* pour la pierre. — Concours remis de 1859).

1er Grand prix : Lagrange[6] (Jean), né à Lyon; 29 ans.

1. Professeurs : MM. Gleyre et Cornu.
2. — MM. Duret et Dantan.
3. — M. Questel.
4. — M. Lebas.
5. — M. André.
6. — MM. Flandrin, Bonnassieux, Vibert et Chabaud.

Digitized by Google

2e — { Borrel[1] (Alfred) ; 24 ans.
Chaplain[2] (Jules-Clément), né à Mortagne (Orne) ; 21 ans.

Pas de mention.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE.

Académie gravée d'après nature.

1ers Grands prix : { Dubouchet[3] (Henri-Joseph), né à Caluire et Cuire (Rhône); 27 ans.
Miciol (Pierre), né à Lyon; 27 ans.

2es — { Nargeot (Jean-Adrien), né à Paris; 23 ans.
Huot[4] (Adolphe-Joseph), né à Paris; 21 ans.

Pas de mention.

1861.

PEINTURE.

Mort de Priam.

1er Grand prix : Lefebvre (Jules-Joseph).

2es — { Leloir[5] (Alexandre-Louis), né à Paris; 18 ans.
Girard[6] (Marie-François-Firmin), né à Poncin (Ain); 23 ans.

Mention : Robert-Fleury[7] (Tony), né à Paris; 24 ans.

1. Professeurs : MM. Jouffroy, Merlet et Borrel.
2. — MM. Jouffroy, Oudiné et Lecoq de Boisbaudran.
3. — M. Vibert.
4. — M. Henriquel-Dupont.
5. — M. Aug. Leloir, son père.
6. — M. Gleyre.
7. — MM. Delaroche et L. Cogniet.

Digitized by Google

SCULPTURE.

Chryséis rendue à son père Ulysse (bas-relief).

1er Grand prix : Sanson (Justin-Chrysostôme).

2es — Gauthier (Charles).
Barrias[1] (Louis-Ernest), né à Paris; 21 ans.

Mention : Deloye[2] (Jean-Baptiste-Gustave), né à Sedan (Ardennes); 23 ans.

ARCHITECTURE.

Établissement de bains dans une ville d'eaux thermales.

1er Grand prix : Moyaux[3] (Constant), né à Anzin (Nord); 26 ans.

2es — Flon[4] (Jules-Nicolas), né à Hainsviller (Oise); 23 ans.
Chabrol[5] (François-Wilbrod), né à Paris; 26 ans.

Pas de mention.

PAYSAGE HISTORIQUE.

La Marche de Silène.

1er Grand prix : Girard[6] (Paul-Albert), né à Paris; 22 ans.

2e — Guillaumet[7] (Gustave-Achille), né à Paris; 21 ans.

1. Professeurs : MM. Cavelier et Jouffroy.
2. — MM. Lemaire et Jouffroy.
3. — M. Lebas.
4. — M. Guénepin.
5. — M. Lebas.
6. — MM. Flandrin et Picot.
7. — MM. Picot et Abel de Pujol.

Digitized by Google

Mention : Bonnefoy[1] (Arthur-Henri), né à Boulogne (Pas-de-Calais) ; 22 ans.

1862.

PEINTURE.

Véturie aux pieds de Coriolan.

Pas de premier grand prix.

2es Grands prix : { Loudet[2] (Alfred), né à Montélimar (Drôme) ; 26 ans.
Monchablon (Xavier-Alphonse).

Mention : Regnault[3] (Alexandre-Georges-Henri), né à Paris ; 19 ans.

SCULPTURE.

Le berger Aristée pleure ses abeilles (ronde-bosse).

1er Grand prix : Hiolle[4] (Ernest-Eugène), né à Paris ; 28 ans.

2es — { Fesquet[5] (Jules), né à Charleval (Bouches-du-Rhône) ; 26 ans.
Deloye (Jean-Baptiste-Gustave).

Pas de mention.

ARCHITECTURE.

Palais pour le gouverneur de l'Algérie destiné aussi à la résidence temporaire du souverain.

1er Grand prix : Chabrol (François-Wilbrod).

1. Professeurs : M. Léon Cogniet.
2. — M. L. Cogniet.
3. — M. Lamothe.
4. — M. Jouffroy.
5. — M. Dantan aîné.

Digitized by Google

2es — Brune[1] (Emmanuel), né à Paris; 24 ans;
Dutert[2] (Arthur-Fleury-Victor), né à Douai; 23 ans.

Pas de mention.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE.

Académie gravée d'après nature.

1er Grand prix : Huot (Adolphe-Joseph).
2e — Carre[3] (Jules-Ferdinand), né à Noyers (Yonne); 24 ans.

Pas de mention.

1863.

PEINTURE.

Joseph se fait reconnaître par ses frères.

1ers Grands prix : Layraud (Fortuné-Joseph-Séraphin).
Monchablon (Xavier-Alphonse).

2es — Bourgeois[4] (Léon-Pierre-Urbain); né à Nevers; 21 ans.
Dupuis[5] (Pierre), né à Orléans; 36 ans.

Mention : Maillart[6] (Diogène-Ulysse-Napoléon), né à la Chaussée-du-Bois-d'Écu (Oise).

1. Professeurs : M. Questel.
2. — M. Lebas.
3. — MM. Levy et Laemlein.
4. — M. Cornu.
5. — MM. L. Cogniet et H. Vernet.
6. — MM. L. Cogniet et Cornu.

Digitized by Google

SCULPTURE.

Nisus et Euryale (bas-relief).

1er Grand prix : Bourgeois[1] (Charles-Arthur), né à Dijon ; 25 ans.

2e — Croisy[2] (Onésime-Aristide), né à Fagnon (Ardennes) ; 23 ans.

Mention : Nadaud[3], dit Bonnetaud[4] (Auguste), né à Abbeville ; 28 ans.

ARCHITECTURE.

Escalier principal du palais d'un souverain.

1er Grand prix : Brune (Emmanuel).

2es — { Noguet[5] (Louis), né à Paris; 22 ans. Rigault[6] (Napoléon-Eugène) ; 22 ans. }

Pas de mention.

GRAVURE EN MÉDAILLES ET EN PIERRES FINES.

Bacchus faisant boire une panthère. — Tête de Mercure antique.

1er Grand prix : Chaplain (Jules-Clément), né à Mortagne (Orne) ; 24 ans.

2e — Burdy[7] (Henri-Auguste), né à Grenoble; 30 ans.

1. Professeurs : MM. Guillaume et Duret.
2. — M. Toussaint.
3. — MM. Toussaint et Duret.
4. Cet artiste figure au livret du salon de 1881, sous le seul nom de Nadaud (Auguste).
5. Professeurs : MM. Garnaud et Questel.
6. — MM. Lebas et Lesueur.
7. — M. Oudiné.

Digitized by Google

Mention : Degeorges[1] (Charles-Jean-Marie), né à Lyon; 26 ans.

1864.

PEINTURE.

Homère dans l'île de Scyros.

Grand prix : Maillard (Diogène-Ulysse-Napoléon).
1er Accessit : Leloir (Alexandre-Louis).
2e — Thirion[2] (Eugène), né à Paris; 25 ans.

SCULPTURE.

Ulysse bandant l'arc que les prétendants n'ont pu ployer (ronde-bosse).

1ers Grands prix : Delaplanche[3] (Eugène), né à Belleville (Seine)[4]; 28 ans. Deschamps[5] (Jean-Baptiste), né à Tournus (Saône-et-L.); 23 ans.
1er Accessit : Combarieu (Frédéric-Charles-Félix), né à Paris; 30 ans.

ARCHITECTURE.

Un hospice dans une des hautes montagnes des Alpes.

Grands prix : Guadet[6] (Julien). Dutert (Arthur-Victor-Fleury).
1er Accessit : Pascal (Jean-Louis).

1. Professeurs : MM. Duret, Flandrin et Chabaud.
2. — M. Cabanel.
3. — M. Duret.
4. Ce lauréat ayant dépassé l'âge de 25 ans fixé comme limite par le nouveau règlement établi en 1864 et qui enlevait le jugement à l'Institut pour l'attribuer à un jury spécial, un autre grand prix fut décerné par le nouveau jury.
5. Professeurs : M. Jouffroy.
6. — M. André.

Digitized by Google

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE.

Académie gravée d'après nature.

Aucune récompense.

1865.

PEINTURE.

Orphée aux enfers.

Grand prix : Machard [1] (Jules-Louis), né à Sampano (Jura) ; 26 ans.

1er Accessit : Girard [2] (Firmin), né à Poncin (Eure) ; 27 ans.

2e — Jacquesson de la Chevreuse [3] (Marie-Louis-François), né à Toulouse ; 26 ans.

SCULPTURE.

Fondation de Marseille (bas-relief).

Grand prix : Barrias [4] (Louis-Ernest), né à Paris ; 24 ans.

1er Accessit : Croisy (Onésime-Aristide).

2e — Caillé [5] (Joseph-Michel), né à Nantes ; 29 ans.

ARCHITECTURE.

Une hôtellerie pour voyageurs.

Grands prix : Noguet (Louis).
Gerhardt [6] (Gustave-Adolphe), né à Strasbourg ; 22 ans.

1. Professeurs : M. Signol.
2. — M. Gleyre.
3. — M. Gérôme.
4. — MM. Jouffroy, Cavelier et Cogniet.
5. — M. Duret.
6. — M. André.

Digitized by Google

1er Accessit : André[1] (Gaspard-Abraham), né à Lyon; 25 ans.

2e — Batigny[2] (Jules-Louis), né à Valenciennes; 27 ans.

1866.

PEINTURE.

Thétis apporte à Achille les armes forgées par Vulcain.

Grand prix : Regnault (Alexandre-Georges-Henri).

1er Accessit : Glaize[3] (Pierre-Paul-Léon), né à Paris; 24 ans.

2e — Blanc[4] (Joseph), né à Montmartre (Seine); 20 ans.

3e — Blanchard[5] (Édouard-Théophile), né à Paris; 22 ans.

SCULPTURE.

Alexandre au tombeau d'Achille (ronde-bosse).

Pas de grand prix.

1er Accessit : Cassagne[6] (Jean-Henri), né à Toulouse; 24 ans.

2e — Fourquet[7] (Léon-Charles), né à Saint-Forget (Seine-et-Oise); 25 ans.

ARCHITECTURE.

Hôtel pour un riche banquier.

Grand prix : Pascal (Jean-Louis).

1. Professeurs : M. Questel.
2. — MM. Lebas et Ginain.
3. — MM. Gérôme et Glaize.
4. — MM. Cabanel et Bin.
5. — MM. Cabanel et Picot.
6. — M. Jouffroy.
7. — M. Jouffroy.

Digitized by Google

1er Accessit : Batigny (Jules-Louis).
2e — Bénard[1] (Henri-Jean-Émile), né à Goderville (Seine-Inférieure) ; 22 ans.

GRAVURE EN MÉDAILLES.

La France protégeant l'Algérie.

Grand prix : Degeorge (Charles-Jean-Marie).
Accessit : Bion[2] (Laurent-Paul), né à Paris ; 21 ans.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE.

Académie gravée d'après nature.

Grands prix : Laguillermie[3] (Auguste-Frédéric), né à Paris ; 25 ans.
Jacquet[4] (Jules), né à Paris ; 25 ans.
Accessit : Waltner[5] (Charles-Albert), né à Paris ; 20 ans.

1867.

PEINTURE.

Meurtre de Laïus par Œdipe.

Grand prix : Blanc (Paul-Joseph).
1er Accessit : Bourgeois[6] (Léon-Pierre-Urbain), né à Nevers ; 25 ans.
2e — Blanchard (Édouard-Théophile).

SCULPTURE.

Dispute d'Achille et d'Agamemnon (bas-relief).

Pas de Prix.

1. Professeurs : M. Paccard.
2. — MM. Jouffroy, Farochon et Montagny.
3. — M. Flameng.
4. — MM. Henriquel, Pils et Laemlein.
5. — MM. Henriquel, Gérôme et Martinet.
6. — MM. Flandrin et Cabanel.

Digitized by Google

1er Accessit : Allar[1] (André-Joseph), né à Toulon; 22 ans.
2e — Dujardin[2] (Louis-Auguste), né à Paris; 20 ans.
3e — Dumilâtre[3] (Jean-Edme-Achille-Alphonse), né à Bordeaux; 23 ans.
4e — Truffot[4] (Émile-Louis), né à Valenciennes; 24 ans.

ARCHITECTURE.

Palais pour l'exposition des beaux-arts.

Grand prix : Bénard (Émile).
1er Accessit : Mayeux[5] (Pierre-Henri), né à Paris; 22 ans.
2e — Robin[6] (Prosper-Étienne), né à Montigny (Pas-de-Calais); 23 ans.

1868.

PEINTURE.

Mort d'Astyanax.

Grand prix : Blanchard (Édouard-Théophile).
Accessit : Blanc-Garin[7] (Ernest-Stanislas), né à Givet (Ardennes); 25 ans.

1. Professeurs : M. Cavelier.
2. — M. Dumont.
3. — MM. Dumont et Cavelier.
4. — MM. Duret et Cavelier.
5. — MM. Paccard et Guénepin.
6. — M. Paccard.
7. — M. Cabanel.

Digitized by Google

SCULPTURE.

Thésée vainqueur du Minotaure (ronde-bosse).

Grands prix : Noël[1] (Edme-Antony-Paul), né à Paris ; 23 ans.
Mercié[2] (Marius-Jean-Antoine), né à Toulouse ; 23 ans.

Accessit : Truffot (Émile-Louis).

ARCHITECTURE.

Un calvaire.

Grand prix : Leclerc[3] (Charles-Alfred), né à Paris ; 25 ans.

Accessit : Monfort[4] (Jules-Charles-Étienne), né à Nantes ; 24 ans.

Mention : Bizet[5] (Maurice-Adolphe-Marie), né à Paris ; 24 ans.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE.

Académie gravée d'après nature.

Grand prix : Waltner (Charles-Albert).

Mention : Boutelié[6] (Louis-Abdon), né à Paris ; 25 ans.

1869.

PEINTURE.

Le soldat de Marathon.

Grand prix : Merson[7] (Nicolas-Luc-Olivier), né à Paris ; 23 ans.

1. Professeurs : MM. Cavelier et Lequesne.
2. — MM. Jouffroy et Falguière.
3. — M. Questel.
4. — M. Questel.
5. — M. Guénepin.
6. — M. Henriquel.
7. — MM. Pils et Chassevent.

Digitized by Google

1er Accessit : Mathieu [1] (Pierre-Oscar), né à Saint-Jean-de-Fos (Hérault) ; 24 ans.
2e — Vimont [2] (Édouard), né à Paris; 23 ans.
3e — Sylvestre [3] (Joseph-Noël), né à Beziers (Hérault) ; 22 ans.

SCULPTURE.

Alexandre buvant tandis que Philippe son médecin lit la lettre de Parménion (bas-relief).

Grand prix : Allar (André-Joseph).
1er Accessit : Idrac [4] (Jean-Antoine-Marie), né à Toulouse ; 20 ans.
2e — Martin [5] (Charles-Marie-Félix), né à Neuilly (Seine) ; 25 ans.

ARCHITECTURE.

Palais d'ambassade française dans la capitale d'un puissant État.

Grand prix : Dutert [6] (Charles-Louis-Ferdinand), né à Douai ; 24 ans.
1er Accessit : Bizet (Maurice-Adolphe-Marie).
Mention : Ulmann [7] (Samuel-Émile-James), né à Paris ; 25 ans.

GRAVURE EN MÉDAILLES.

La Fortune et l'Enfant.

Grand prix : Soldi [8] (Émile-Arthur), né à Belleville (Seine) ; 23 ans.

1. Professeurs : MM. Cabanel et Cogniet.
2. — MM. Cabanel et Maillot.
3. — M. Cabanel.
4. — M. Cavelier.
5. — M. Cavelier.
6. — MM. Lebas et Ginain.
7. — MM. Lebas et Ginain.
8. — MM. Farochon et Lequesne.

Digitized by Google

1er Accessit : Dupuis[1] (Jean-Baptiste-Daniel), né à Blois ; 20 ans.

Mention : Roty[2] (Louis-Oscar), né à Paris ; 23 ans.

1870.

PEINTURE.

Mort de Messaline.

Grand prix : Lematte[3] (Jacques-François-Fernand), né à Saint-Quentin ; 20 ans.

Accessit[4] : Chartran[5] (Théobald), né à Besançon ; 21 ans.

SCULPTURE.

Samson rompant ses liens (ronde-bosse).

Grand prix : Lafrance[6] (Jules-Isidore), né à Paris.

1er Accessit : Charles[7] (Alfred-Constantin), né à Saint-Martin-Boulogne (Pas-de-Calais).

2e — Marqueste[8] (Laurent-Honoré), né à Toulouse ; 22 ans.

ARCHITECTURE.

Une École de médecine.

Grand prix : Thomas[9] (Albert-Félix-Théophile), né à Marseille ; 23 ans.

1. Professeurs : MM. Farochon et Cavelier.
2. — MM. Dumont et Ponscarme.
3. — M. Cabanel.
4. M. Mathieu ayant obtenu un premier accessit en 1869, cette récompense ne lui a pas été décernée une seconde fois.
5. Professeurs : M. Cabanel.
6. — MM. Duret et Maillet.
7. — MM. Dumont et Bonnassieux.
8. — M. Jouffroy.
9. — MM. Paccard et Vaudoyer.

Digitized by Google

1er Accessit (rappel, M. André ayant déjà obtenu un accessit en 1865) : André (François-Alexandre).

Mention : Dillon (Albert-Nicolas).

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE.

Académie gravée d'après nature.

Grand prix : Jacquet[1] (Achille), né à Courbevoie (Seine) ; 24 ans.

1er Accessit : Massard[2] (Jules-Louis), né à Versailles ; 22 ans.

1871.

PEINTURE.

Adieux d'Œdipe aux cadavres de sa femme et de ses fils.

Grand prix : Toudouze[3] (Édouard), né à Paris ; 23 ans.

1er Accessit : Vimont (Édouard), né à Paris ; 25 ans.

2e — Lecomte[4] (Jean-Antoine-Jules), né à Paris ; 29 ans.

SCULPTURE.

Flagellation de Jésus (bas-relief).

Grand prix : Marqueste (Laurent-Honoré).

1er Accessit (rappel de 1869) : Idrac (Jean-Antoine-Marie).

2e — Lenoir[5] (Alfred), né à Paris ; 21 ans.

1. Professeurs : MM. Henriquel, Pils et Laemlein.
2. — MM. Henriquel, Pils et Massard.
3. — MM. Pils et Leloir.
4. — M. Gerôme.
5. — M. Cavelier.

Digitized by Google

ARCHITECTURE.

Palais pour les représentants de la France.

Grand prix : Ulmann (Samuel-Émile-James).

1er Accessit : Coquet[1] (Jean-François-Adolphe), né à Lyon ; 30 ans.

2e — Bernier[2] (Stanislas-Louis), né à Paris ; 26 ans.

Mention : Langlois[3] (Marie-Auguste-Paul), né à Paris ; 26 ans.

1872.

PEINTURE.

Une scène du Déluge.

Grand prix : Ferrier[4] (Joseph-Marie-Augustin-Gabriel), né à Nîmes (Gard) ; 25 ans.

1er second grand prix : Médard[5] (Eugène-Isidore), né à Paris ; 25 ans.

2e — Comerre[6] (Léon-François), né à Trélon (Nord) ; 22 ans.

SCULPTURE.

Ajax bravant les dieux et foudroyé (ronde-bosse).

Grand prix : Coutan[7] (Jules-Félix), né à Paris ; 24 ans.

1er second grand prix : Dumilâtre[8] (Jean-Edme-Achille-Alphonse), né à Bordeaux ; 28 ans.

1. Professeurs : M. Questel.
2. — M. Daumet.
3. — M. Ginain.
4. — M. Pils.
5. — MM. Gerôme, Cogniet et Cornu.
6. — M. Cabanel.
7. — M. Cavelier.
8. — MM. Dumont et Cavelier.

Digitized by Google

2e second grand prix : Hugues[1] (Dominique-Jean-Baptiste), né à Marseille; 23 ans.

ARCHITECTURE.

Un Muséum d'histoire naturelle.

Grand prix : Bernier (Stanislas-Louis).

1er second grand prix : Scellier[2] (Louis-Henri-Georges), né à Meudon (Seine-et-Oise); 28 ans.

2e — Barth[3] (Jules-Chrétien), né à Schiltigheim (Alsace); 28 ans.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE.

Académie gravée d'après nature.

Grand prix : Boutelié (Louis-Abdon).

Pas de second grand prix.

GRAVURE EN MÉDAILLES ET EN PIERRES FINES.

Soldat spartiate préparant ses armes avant le combat des Thermopyles.

1er Grand prix : Dupuis[4] (Jean-Baptiste-Daniel).

2e Prix : Roty (Louis-Oscar).

1873.

PEINTURE.

La captivité des Juifs à Babylone.

Grand prix : Morot[5] (Aimé-Nicolas), né à Paris; 23 ans.

1. Professeurs : M. Dumont.
2. — MM. Lebas et Ginain.
3. — MM. André et Coquart.
4. — MM. Cavelier et Ponscarme.
5. — M. Cabanel.

Digitized by Google

1er second grand prix : Ponsan[1] (Debat dit) (Édouard-Bernard), né à Toulouse ; 26 ans.

2e — Rixens[2] (Jean-André), né à Saint-Gaudens (Haute-Garonne) ; 27 ans.

SCULPTURE.

Philoctète ramené au camp par Ulysse et Néoptolème est soigné par Machaon (bas-relief).

Grand prix : Idrac (Jean-Antoine-Marie).

1er second grand prix : Hugues[3] (Dominique-Jean-Baptiste), né à Marseille ; 24 ans.

2e — Injalbert[4] (Jean-Antoine), né à Béziers ; 28 ans.

ARCHITECTURE.

Un Château-d'eau sur la déclivité d'une colline.

Grand prix : Lambert[5] (Marcel-Noël), né à Paris ; 26 ans.

1er second grand prix : Barth (Jules-Chrétien).

2e — Ratouin[6] (Henri-Auguste), né à Paris ; 29 ans.

1. Professeurs : M. Cabanel.
2. — M. Gerôme.
3. — MM. Dumont et Bonnassieux.
4. — M. Dumont.
5. — MM. Paccard et André.
6. — MM. Paccard, feu Vaudoyer et Coquart.

Digitized by Google

1874.

PEINTURE.

Mort de Timophane.

Grand prix : Besnard[1] (Paul-Albert), né à Paris; 25 ans.
1er second grand prix : Comerre (Léon-François).
Mention : Dantan[2] (Édouard-Joseph), né à Paris; 26 ans.

SCULPTURE.

Douleur d'Orphée (ronde-bosse).

Grand prix : Injalbert (Jean-Antoine).
1er second grand prix : Guilbert[3] (Ernest-Charles-Démosthène), né à Paris; 26 ans.
2e — Bernard[4] (Edmond-Olympe-Anne), né à Toulouse; 25 ans.

ARCHITECTURE.

Un palais des facultés de théologie, des lettres et des sciences.

Grand prix : Loviot[5] (Benoît-Édouard), né à Paris; 25 ans.
1er second grand prix : Pamart[6] (Gabriel-Edmond), né à Paris; 29 ans.
2e — Paulin[7] (Edmond-Jean-Baptiste), né à Paris; 26 ans.

1. Professeurs : M. Cabanel.
2. — M. Pils.
3. — M. Dumont.
4. — M. Jouffroy.
5. — M. Coquart.
6. — MM. Vaudoyer et Coquart.
7. — MM. Vaudoyer et Ginain.

Digitized by Google

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE.

Académie gravée d'après nature.

Pas de Grand prix.

1er second grand prix : Boisson[1] (Léon-François), né à Nîmes; 20 ans.

2e — Deblois[2] (Charles-Théodore), né à Fleurines (Oise); 23 ans.

1875.

PEINTURE.

L'Annonciation aux Bergers.

Grand prix : Comerre (Léon-François).

1er second grand prix : Bastien-Lepage[3] (Julien), né à Damvillers (Meuse); 27 ans.

2e — Bellanger[4] (Camille-Félix), né à Paris; 22 ans.

SCULPTURE.

Homère accompagné de son jeune guide chante ses poésies dans une ville de Grèce (bas-relief).

Grand prix : Hugues (Dominique-Jean-Baptiste).

1er second grand prix : Perrin[5] (Mamert-Jacques), né à Lyon; 28 ans.

2e — Fagel[6] (Léon), né à Valenciennes; 24 ans.

1. Professeurs : M. Henriquel.
2. — M. Henriquel.
3. — M. Cabanel.
4. — M. Cabanel.
5. — M. Dumont.
6. — M. Cavelier.

Digitized by Google

ARCHITECTURE.

Un palais de justice pour Paris.

Grand prix : Paulin (Edmond-Jean-Baptiste).

1er second grand prix : Bréasson[1] (Jean), né à Lyon; 27 ans.

2e — Blondel[2] (Paul), né à Belleville (Seine); 28 ans.

GRAVURE EN MÉDAILLES.

Un berger cherchant à lire l'inscription gravée sur un des rochers du passage des Thermopyles.

Grand prix : Roty (Louis-Oscar).

1er second grand prix : Patey[3] (Henri-Auguste-Jules), né à Paris; 20 ans.

1876.

PEINTURE.

Priam demandant à Achille le corps d'Hector.

Grand prix : Wencker[4] (Joseph), né à Strasbourg; 28 ans.

1er second grand prix : Dagnan[5] (Jean-Adolphe-Pascal), né à Paris; 24 ans.

SCULPTURE.

Jason enlevant la Toison d'or (ronde-bosse).

Grand prix : Lanson[6] (Alfred-Désiré), né à Orléans; 25 ans.

1. Professeurs : MM. Questel et Pascal.
2. — M. Daumet.
3. — MM. Chaplin, Jouffroy et Chapu.
4. — M. Gerôme.
5. — M. Gerôme.
6. — MM. Jouffroy et Millet.

Digitized by Google

1er second grand prix : Boucher[1] (Alfred), né à Bouy-sur-Orvin ; 25 ans.

2e — Turcan[2] (Jean), né à Arles (Bouches-du-Rhône) ; 29 ans et demi.

ARCHITECTURE.

Un palais des Arts.

Grand prix : Blondel (Paul).

1er second grand prix : Bernard[3] (Marie-Joseph-Cassien), né à la Mure (Isère) ; 28 ans.

2e — Roussi[4] (Charles-Georges), né à Paris ; 29 ans.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE.

Académie gravée d'après nature.

Grand prix : Boisson[5] (Léon-Louis), né à Nîmes (Gard) ; 22 ans.

Mention : Rabouille[6] (Edmond-Achille), né à Paris ; 25 ans.

1877.

PEINTURE.

Papirius insulté par un Gaulois après la prise de Rome.

Grand prix : Chartran (Théobald).

1er second grand prix : Fritel[7] (Pierre), né à Paris ; 24 ans.

1. Professeurs : M. Dumont.
2. — M. Cavelier.
3. — MM. Questel et Pascal.
4. — M. Guénepin.
5. — M. Henriquel.
6. — MM. Henriquel et Lehmann.
7. — M. Cabanel.

Digitized by Google

2e second grand prix : Courtois[1] (Gustave-Claude-Étienne), né à Pusay (Haute-Saône); 25 ans.

SCULPTURE.

Orphée ayant été déchiré par les Bacchantes, des pêcheurs trouvent sur les bords de l'Hèbre, fleuve de Thrace, la lyre du poète et sa tête qui avait conservé toute sa fraîcheur et sa beauté (bas-relief).

Grand prix : Cordonnier[2] (Alphonse-Amédée), né à la Madeleine (Nord); 29 ans.

1er second grand prix : Labatut[3] (Jacques-Théodore-Dominique), né à Toulouse; 26 ans.

2e — Lefebvre[4] (Camille), né à Issy (Seine); 24 ans.

ARCHITECTURE.

Un Athénée pour une ville capitale.

Grand prix : Nénot[5] (Paul), né à Paris; 24 ans.

1er second grand prix : Mariaud[6] (Martial), né à Nontron (Dordogne); 27 ans.

2e — Chancel[7] (Adrien-Pierre-Anthelme), né à Paris; 24 ans.

1. Professeurs : M. Gerôme.
2. — M. Dumont.
3. — MM. Jouffroy et Mercié.
4. — MM. Cavelier et Millet.
5. — MM. Lequeux, Questel et Pascal.
6. — M. André.
7. — M. Moyaux.

Digitized by Google

1878.

PEINTURE.

Auguste visitant le tombeau d'Alexandre à Alexandrie.

Grand prix : Schommer[1] (François), né à Paris; 28 ans.

1er second grand prix : Doucet[2] (Henri-Lucien), né à Paris; 22 ans.

2e — Buland[3] (Jean-Eugène), né à Paris; 26 ans.

SCULPTURE.

Les derniers moments de Caton d'Utique (ronde-bosse).

Grand prix : Grasset[4] (Edmond), né à Breuilly (Indre-et-Loire); 26 ans.

1er second grand prix : Lefebvre (Camille).

Mention : Suchetet[5] (Auguste), né à Vendeuvre (Aube); 23 ans et demi.

ARCHITECTURE.

Une cathédrale.

Grand prix : Laloux[6] (Victor-Alexandre-Frédéric), né à Tours; 28 ans.

1er second grand prix : Dauphin[7] (Louis-Marie-Théodore), né à Paris; 29 ans.

1. Professeurs : MM. Pils et Lehmann.
2. — MM. J. Lefebvre et Boulanger.
3. — M. Cabanel.
4. — M. Dumont.
5. — M. Cavelier.
6. — M. André.
7. — M. André.

Digitized by Google

2e — Blavette[1] (Victor-Auguste), né à Brun (Sarthe) ; 28 ans.

GRAVURE EN MÉDAILLES.

Caïn maudit.

Grand prix : Bottée[2] (Louis-Alexandre), né à Paris ; 26 ans.

Pas de 1er second grand prix.

2e second grand prix : Dubois[3] (Henri), né à Rome ; 19 ans.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE.

Académie gravée d'après nature.

Grand prix : Deblois[4] (Charles), né à Fleurines (Oise) ; 27 ans.

Second grand prix : Rabouille (Edmond), né à Paris ; 27 ans.

Mention : Vion[5] (Henri-Félix), né à Paris ; 25 ans.

1879.

PEINTURE.

Mort de Démosthène.

Grand prix : Bramtot[6] (Alfred-Henri), né à Paris ; 27 ans.

1er second grand prix : Buland (Jean-Eugène).

2e — Pichot[7] (Émile), né à la Chapelle-Vandomoise (Loir-et-Cher) ; 22 ans.

1. Professeurs : M. Ginain.
2. — MM. Ponscarme, Dumont et Millet.
3. — MM. Chapu, Jouffroy et Alphée Dubois.
4. — M. Henriquel.
5. — MM. Henriquel et Gerôme.
6. — M. Bouguereau.
7. — MM. Cabanel et Bertrand.

Digitized by Google

SCULPTURE.

Tobie rendant la vue à son père (bas-relief).

Grand prix : Fagel[1] (Léon), né à Valenciennes; 28 ans et demi.

1er second grand prix : Mombur[2] (Jean), né à Ennezat (Puy-de-Dôme); 29 ans.

2e — Pépin[3] (Édouard-Félicien-Alexis), né à Paris; 26 ans.

ARCHITECTURE.

Un Conservatoire de musique et déclamation pour une grande capitale.

Grand prix : Blavette (Victor-Auguste), né à Brains (Sarthe); 28 ans et demi.

1er second grand prix : Girault[4] (Charles-Louis), né à Cosne (Nièvre), le 27 décembre 1851.

2e — Genuys[5] (Charles-Louis), né à Paris; 27 ans.

1880.

PEINTURE.

Reconnaissance d'Ulysse et de Télémaque dans la cabane d'Eumée.

Grand prix : Doucet[6] (Henri-Lucien), né à Paris, le 23 août 1856.

1. Professeurs : M. Cavelier.
2. — MM. Dumont et Bonnassieux.
3. — M. Cavelier.
4. — M. Daumet.
5. — M. Train.
6. — MM. Lefebvre et Boulanger.

Digitized by Google

1er second grand prix : Truffot[1] (Georges), né à Pontoise (Seine-et-Oise), le 6 janvier 1857.

2e — Royer-Lionel[2] (Fernand-Noël), né à Château-du-Loir (Sarthe), le 25 décembre 1852.

SCULPTURE.

L'Enfant prodigue gardant les pourceaux (ronde-bosse).

Grand prix : Peynot[3] (Émile-Edmond), né à Villeneuve-sur-Yonne (Yonne), le 22 novembre 1850.

1er second grand prix : Roulleau[4] (Jules), né à Libourne (Gironde), le 16 octobre 1855.

2e — Hanneaux[5] (Emmanuel), né à Metz, le 31 janvier 1855.

ARCHITECTURE.

Un Hospice pour les enfants infirmes ou malades au bord de la mer.

Grand prix : Girault (Charles-Louis).

1er second grand prix : Hermant[6] (René-Jacques), né à Paris, le 7 mai 1855.

2e — Ruy[7] (Jean-Émile), né à Paris, le 5 juillet 1853.

1. Professeurs : MM. Lehmann et Bouguereau.
2. — M. Cabanel.
3. — MM. Jouffroy et Hiolle.
4. — M. Cavelier.
5. — M. Dumont.
6. — M. Vaudremer.
7. — MM. Vaudremer et André.

Digitized by Google

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE.

Académie gravée d'après nature.

Grand prix : Buland[1] (Jean-Émile), né à Paris, le 8 octobre 1857.

Pas de second grand prix.

1881.

PEINTURE.

La colère d'Achille apaisée par Minerve.

Grand prix : Fournier[2] (Paul-Édouard), né à Paris, le 17 décembre 1857.

1er second grand prix : Danger[3] (Henri-Camille), né à Paris, le 31 janvier 1857.

SCULPTURE.

Tyrtée chantant ses Messéniennes devant les Lacédémoniens.

Grand prix : Labatut[4] (Jacques-Théodore-Dominique), né à Toulouse, le 31 juillet 1851.

1er second grand prix : Peene[5] (Augustin-Pierre-Charles), né à Bergues (Nord), le 20 mai 1853.

2e — Puech[6] (Pierre-Denis), né à Gavernac (Aveyron), le 20 décembre 1854.

1. Professeurs : M. Henriquel.
2. — MM. Cabanel, J. Lefebvre et Boulanger.
3. — MM. Gerôme et Aimé Millet.
4. — M. Jouffroy.
5. — MM. Dumont et Bonnassieux.
6. — MM. Jouffroy et Chapu.

Digitized by Google

ARCHITECTURE.

Un Palais-Cercle des Beaux-Arts.

Grand prix : Deglane[1] (Henri-Adolphe-Auguste), né à Paris, le 10 décembre 1855.

1er second grand prix : Maillard[2] (Norbert-Auguste), né à la Chaussée-du-Bois-d'Écu (Oise), le 6 juin 1856.

2e — Julien[3] (Albert-Joseph), né à Pont-Sainte-Maxence, le 6 juillet 1852.

GRAVURE EN MÉDAILLES.

Le Laboureur de Virgile.

Grand prix : Patey[4] (Auguste-Henri-Jules), né à Paris, le 9 septembre 1855.

1er second grand prix : Vernon[5] (Charles-Frédéric-Victor), né à Paris, le 17 novembre 1858.

1. Professeurs : M. André.
2. — M. Guadet.
3. — M. Daumet.
4. — MM. Jouffroy, Chapu et Chaplain.
5. — MM. Cavelier, Tasset et Millet.

Digitized by Google

LISTE

DES ÉLÈVES PEINTRES ET SCULPTEURS

DE L'ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

Couronnés de 1862[1] *à 1881 dans le concours*

DE LA

TÊTE D'EXPRESSION

FONDÉ EN 1760 DANS L'ANCIENNE ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE PAR LE COMTE DE CAYLUS,

Relevé fait sur les procès-verbaux originaux de l'École nationale des Beaux-Arts,

et communiqué par M. Henry Jouin.

1862.

La Résignation.

SCULPTURE.

Prix : Bourgeois (Charles-Arthur, baron).
Mention : Delaplanche (Eugène).

PEINTURE.

Prix : Perrault (Léon).

1. La liste des lauréats du concours de la tête d'expression jusqu'en 1862 a été publiée dans les anciennes *Archives de l'Art français*, 2e série, Tross éditeur, année 1881. Tome I, p. 195.

Digitized by Google

1863.

La Tristesse.

SCULPTURE.

Prix : Delaplanche (Eugène).
Mention : Deloye (Gustave).

PEINTURE.

Prix : Némoz (Jean-Baptiste-Augustin).

1864.

La Frayeur.

SCULPTURE.

Prix : Louis (Hubert).
Mention : Barrias (Louis-Ernest).

PEINTURE.

Prix : Loudet (Alfred).

1865.

SCULPTURE.

La Pudeur mêlée de crainte.

Prix : Martin (Félix).
Mention : { Charles (Alfred).
Lafrance (Jules-Isidore).

PEINTURE.

La Satisfaction.

Prix : Vely (Anatole).

1866.

SCULPTURE.

La Foi religieuse.

Prix : Croisy (Aristide).

Digitized by Google

Mention : { Charles (Alfred).
Germain (Jean-Baptiste).

PEINTURE.

La Réflexion.

Prix : Cot (Pierre-Auguste).
Mention : Leyendecker (Paul).

1867.

SCULPTURE.

La Vengeance.

Prix : Cassagne (Jean-Henry).
Mention : Truffot (Émile-Louis).

PEINTURE.

La Rêverie souriante.

Prix : Mathieu (Oscar-Pierre).

1868.

SCULPTURE.

Mater dolorosa.

Prix : Idrac (Jean-Antoine-Marie).

PEINTURE.

Une rêverie souriante.

Prix : Philippoteaux (Paul-Dominique).
Mention : Blanchard (Édouard-Théophile).

1869.

SCULPTURE.

Un Pâtre priant la Madone.

Prix : Lenoir (Alfred).

Digitized by Google

PEINTURE.

Souvenir agréable.

Pas de prix.

1870.

SCULPTURE.

La Prière.

Prix : Charles (Alfred).
Mention : Seilhade (Prosper-Jean-Émile).

PEINTURE.

La Pudeur.

Pas de prix.
Mention : Ponsan (Édouard-Bernard).

1871.

SCULPTURE.

La Jalousie.

Prix : Marqueste (Laurent-Honoré).
Mention : Injalbert (Jean-Antonin).
Dumilâtre (Alphonse-Jean).
Coutan (Jules-Félix).

PEINTURE.

La Prière le jour des Rameaux.

Prix : Chartran (Théobald).
Mention : Comerre (Léon-François).
Ferrier (Marie-Augustin-Gabriel).

1872.

SCULPTURE.

L'Admiration.

Prix ex-æquo : Dumilâtre (Alphonse-Jean).
Prieur (René).

Digitized by Google

PEINTURE.

La Prière.

Prix : Ferrier (Marie-Augustin-Gabriel).

Mention : { Médard (Eugène).
Dantan (Joseph-Édouard).

1873.

SCULPTURE.

La Modestie.

Prix : Lormier (Édouard).
Mention : Mabille (Jules-Louis).

PEINTURE.

La Fermeté.

Prix : Ponsan (Édouard-Bernard).
Mention : Médard (Eugène).

1874.

SCULPTURE.

Moïse.

Prix : Fagel (Léon).

Mention : { Injalbert (Jean-Antonin).
Hudelet (Paul-Henri).

PEINTURE.

Le Sourire.

Prix : Comerre (Léon-François).

1875.

SCULPTURE.

La Contemplation.

Prix : Lamon (Alfred-Désiré).
Mention : Puech (Denis).

Digitized by Google

PEINTURE.

Béatrix.

Prix : Rixens (Jean-André).

Mention : { Gaudefroy (Alphonse).
Moreau-Vauthier (Louis-Charles-Victor).

1876.

La Réflexion.

SCULPTURE.

Pas de prix.

Mention : { Peynot (Émile).
Puech (Denis).

PEINTURE.

« Après examen, délibération et vote, le jury décide que le concours ne donne lieu à aucune récompense. » (Procès-verbal du 11 février 1876.)

1877.

SCULPTURE.

L'Espérance chrétienne.

Prix : Boucher (Alfred).

Mention : { Perrin (Jacques).
Michel (Gustave).

PEINTURE.

La Prière.

Prix : Zier (Édouard).

Mention : Dantan (Joseph-Édouard).

Digitized by Google

1878.

SCULPTURE.

La Méditation.

Prix : Suchetet (Auguste).

Mention : { Michel (Gustave-Frédéric).
Printemps (Jules).

PEINTURE.

La Résignation.

Prix : Jamin (Paul-Joseph).

1879.

SCULPTURE.

La Fierté.

Prix : Michel (Gustave-Frédéric).

PEINTURE.

L'Attente.

« Après examen, délibération et vote, le jury n'accorde pas de récompense. » (Procès-verbal du 4 février 1879.)

1880.

SCULPTURE.

L'Attention, d'après un modèle de femme.

Pas de prix.

Mention : { Mombur (Jean).
Peynot (Émile).
Carlès (Antonin).

PEINTURE.

La Prière, d'après un modèle d'homme.

Prix : Royer (Lionel-Fernand-Noël).

Digitized by Google

Mention : { Lacaille (Félix-Jules).
Danger (Henri-Camille).

1881.

SCULPTURE.

L'Idée de vengeance, d'après un modèle de femme.

Prix : Roulleau (Jules-Pierre).

Mention : { Peene (Augustin).
Lombard (Édouard-Henri).

PEINTURE.

Le Chagrin, d'après un modèle de femme.

Pas de prix.

Mention : { Fournier (Louis-Paul-Édouard).
Rochegrosse (Antoine-Georges-Marie).

Digitized by Google

LISTE DES ÉLÈVES PEINTRES

DE

L'ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

Couronnés de 1862 à 1881 dans le concours

DE LA

DEMI-FIGURE D'HOMME PEINTE

DIT DU TORSE, FONDÉ DANS L'ANCIENNE ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, EN 1776, PAR MAURICE QUENTIN DE LA TOUR [1].

Relevé fait sur les procès-verbaux originaux de l'École nationale des Beaux-Arts,

et communiqué par M. Henry Jouin.

1862.

Prix partagé : { Girard (Firmin).
Robert-Fleury (Tony).

Mention : { Monchablon (Xavier-Alphonse).
Nanteuil (Paul).
Douillard (Alexis-Marie-Louis).

1863.

Prix : Loudet (Alfred).

Mention : { Némoz (Jean-Baptiste-Augustin).
Monchablon (Xavier-Alphonse).

1. La liste des lauréats du concours de la demi-figure peinte ou du torse jusqu'en 1862 a été publiée dans les anciennes *Archives de l'Art français*, 2e série, Tross éditeur, année 1861. T. I, p. 203.

Digitized by Google

1864.

Prix partagé : { Leloir (Louis).
Maillart (Diogène-Ulysse-Napoléon).

1865.

Prix partagé : { Cot (Pierre-Auguste).
Vely (Anatole).

Mention : { Mathieu (Oscar-Pierre).
Jacquesson de la Chevreuse (Louis).

1866.

Prix : Mathieu (Oscar-Pierre).
Mention : Bourgeois (Urbain).

1867.

Prix partagé : { Leyendecker (Paul).
Duval (Eugène-Stanislas-Guillaume).

1868.

Prix : Blanchard (Édouard-Théophile).
Mention : Philippoteaux (Paul-Dominique).

1869.

Prix ex-æquo : { Peslin (Flavien).
Ponsan (Édouard-Bernard).

Mention ex-æquo : { Constant (Benjamin).
Philippoteaux (Paul-Dominique).

1870.

Pas de prix.
Mention : Lematte (Jacques-François-Fernand).

Digitized by Google

1871.

Prix ex-æquo : { Ferrier (Marie-Augustin-Gabriel).
Garnier (Jules-Arsène).

1872.

Prix : Comerre (Léon-François).
Mention : Collin (Louis-Joseph-Raphaël).

1873.

Prix : Dupain (Edmond-Louis).
Mention : { Dantan (Joseph-Édouard).
Bellanger (Camille-Félix).

1874.

Pas de prix.
Mention : Dantan (Joseph-Édouard).

1875.

Prix : Dantan (Joseph-Édouard).
Mention : { Bramtot (Alfred-Henri).
Rixens (Jean-André).

1876.

Pas de prix.
Mention : Bellanger (Camille-Félix).

1877.

Prix : Schommer (François).
Mention : { Bramtot (Alfred-Henri).
Dagnan (Jean-Adolphe-Pascal).

Digitized by Google

1878.

Pas de prix.

Mention : { Doucet (Henri-Lucien).
Moreau-Vauthier (Louis-Charles-Victor).

1879.

Prix : Doucet (Lucien).

Mention : { Jamin (Paul-Joseph).
Bettanier (Albert).

1880.

Prix : Buland (Jean-Eugène).

Mention : { Berton (Armand).
Royer (Lionel-Fernand-Noël).

1881.

Prix : Barnoni.

Mention : { Berton (Armand).
Pichot (Émile-Jules).

Digitized by Google

LES GRAVEURS LYONNAIS

DU NOM DE

LE BRUN OU BRUN

AU XVIIIe SIÈCLE.

Notice communiquée par M. Natalis Rondot.

Dans une des précédentes livraisons du présent volume des *Nouvelles Archives de l'art français* (2e série, tome II, pages 257 à 263), ont été publiées plusieurs pièces relatives à la prétention d'une dame Allard, se disant descendante de *Charles Le Brun*, le premier peintre de Louis XIV. C'est à ce titre que cette dame Allard sollicitait une pension de M. d'Angiviller, directeur général des Bâtiments. Sa prétention n'était pas appuyée de preuves décisives, mais plusieurs des faits qu'elle alléguait étaient exacts. La requête de la dame Allard, fille de Joseph et petite-fille de Damien Le Brun, fut adressée à M. d'Angiviller en 1788; nous ignorons quelle suite lui fut donnée.

Charles Le Brun, le premier peintre du Roi, aurait eu un fils, du nom d'André, qui s'établit à Saint-Étienne en Forez, et André Le Brun aurait eu trois fils.

Un des fils d'André, Damien, eut quatre fils, dont le deuxième était Joseph Le Brun, père de la dame Allard.

D'après celle-ci, « les quatre fils de Damien Le Brun (étaient) tous grands médaillistes et exerçant l'état de la gravure dans toutes sortes de genres. »

Ces quatre graveurs ont demeuré et ont travaillé à Lyon, et nous allons dire ce que nous savons d'eux.

Dans les nombreuses pièces qui les concernent, nous n'avons rien observé qui confirmât directement le fait de cette descendance dont la fille de Joseph Le Brun se faisait honneur; toutefois il convient de remarquer que deux des fils de Damien ont pris, à plusieurs reprises, dans des actes, la qualité de noble et le titre d'écuyer.

Digitized by Google

I.

ANDRÉ I LE BRUN.

André, qui a été présenté par la dame Allard comme fils de *Charles Le Brun*, était établi à Saint-Étienne en Forez, et a eu trois fils : DAMIEN, ANTOINE et un troisième dont nous ne savons pas le prénom.

II.

DAMIEN LE BRUN.

1681. † 1747.

Damien Le Brun ou *Brun*, maître graveur, fils d'André I, est né en 1681, à Saint-Étienne en Forez.

Il a toujours signé : D. BRUN.

Il épousa Benoîte Chapelon, et eut d'elle quatre fils : André II, Joseph, François et Barthélemy.

Damien s'est établi à Lyon.

Il était graveur, et Mme Allard l'a présenté comme « grand médailliste. » Il est décédé à Lyon le 14 janvier 1747 : « *Damien Brun*, maître graveur, âgé de soixante-six ans, décédé hier, a été inhumé dans l'église paroissiale de Sainte-Croix par moy vicaire soussigné ce quinzième janvier mil sept cens quarante sept, en présence des témoins soussignés.

« (Signé :) A. Le Brun; B. Le Brun; Guy; J. Le Brun; F. Le Brun; De la Rüe; Craponne, vicaire[1]. »

ANTOINE LE BRUN.

1682. † 1752.

Antoine Le Brun ou *Brun*, maître graveur, fils

1. Archives de Lyon, paroisse Sainte-Croix.

Digitized by Google

d'André I, est né, en 1682, à Saint-Étienne en Forez.

Il signait : A. Le Brun et A. Brun. Nous ne connaissons aucun de ses ouvrages.

Antoine Le Brun est décédé à Lyon le 21 avril 1752[1].

III.

Damien Le Brun, établi à Lyon, a eu quatre fils : 1° André II ; 2° Joseph ; 3° François ; 4° Barthélemy.

1°

ANDRÉ II LE BRUN.

. . 1731-1747.

André Le Brun ou *Brun*, graveur, fils de *Damien* et de Benoîte Chapelon, sa femme, signait : A. Le Brun et A. Brun.

Il a épousé : en premières noces, le 18 septembre 1731, Pierrette Bernard ; en secondes noces, en 1741, Jeanne Deshayes.

« Sieur *André Brun*, majeur et maistre de ses droits, graveur de profession en ceste ville, époux, d'une part, et demoiselle Pierrette Bernard, fille de défunts Claude Bernard et Eustache Buisson, habitants de Saint-Didier au Mont d'or, demeurant en ceste ville depuis plusieurs années, aussi majeure et maistresse de ses droits, épouse, d'autre part ; les parties après avoir passé leur contrat de mariage chez Me Vernon, notaire, Conseiller du roi à Lyon, ... ont receu la bénédiction nuptiale en face de l'église, aujourd'huy 18e septembre 1731, en présence de sieur *Damien Brun*, père de l'époux, d'Antoine Paccalin, d'Antoine Clapisson et de Claude Bailli, qui

1. Acte d'inhumation du 22 avril 1752. Archives de Lyon, paroisse Sainte-Croix.

Digitized by Google

ont signé, et non l'épouse pour ne le sçavoir de ce enquis.

« (Signé :) A. Brun; D. Brun; A. Pacalin; A. Clapisson; Bailly; Roux, vic. [1]. »

Pierrette Bernard a donné à *André Le Brun* un enfant, mort le 18 novembre 1732, peu de jours après sa naissance. Elle est décédée à Lyon le 21 mars 1740 :

« 22 mars, sépulture de demoiselle Pierrette Bernard, épouse de sieur *André Brun*, graveur, décédée hier, munie des sacremens de l'église, âgée d'environ 48 ans.

« (Signé :) A. Brun; F. Brun[2].... »

André Le Brun a eu de Jeanne Deshayes, sa seconde femme, cinq enfants, savoir :

1° Jeanne : « Jeanne, fille légitime de sieur *André Brun*, graveur de cette ville, et de demoiselle Jeanne Deshayes, ses père et mère, née hier, a esté baptisée cejourd'hui, dix-huitième janvier mil sept cent quarante deux, dans l'église paroissiale de Sainte-Croix.... Son parrain a esté sieur *Damien Brun*, aussi graveur de cette ville, et sa marraine demoiselle Jeanne Chauvin, épouse de sieur Charles Deshayes, bourgeois de Lyon....

« (Signé :) A. Brun; Chauvin Deshayes; D. Brun; Ch. Deshayes pere; Charles Deshayes fils; Malliard Deshayes; Dugaiby; C. Brun; F. Brun; Sabot, clerc; B. Brun...[3]. »

2° Charles, né le 29 avril et baptisé le 1er mai 1743.

3° Élisabeth, née le 1er juin et baptisée le 2 juin 1744.

4° Charles-André : « Charles André, fils légitime de noble *André Le Brun*, écuyer, et de demoiselle Jeanne

1. Archives de Lyon, paroisse Sainte-Croix.
2. Archives de Lyon, paroisse Sainte-Croix.
3. Archives de Lyon, paroisse Sainte-Croix.

Digitized by Google

Deshayes, ses père et mère, né d'hier, a esté baptisé dans l'église paroissiale de Sainte-Croix, par le vicaire soussigné, le 29e décembre 1745. Son parrain a esté sieur Charles Deshayes, bourgeois de Lyon; sa marraine, demoiselle Madeleine Chauvin, épouse de Jean Seranne, marchand de cette ville.

« (Signé :) Chauvin Seranne; Ch. Deshayes; D. Brun; A. Brun; Ch. Deshayes fils; Chauvin Deshayes; Dugaiby, vic.; Gabet, clerc[1]. »

5° Andrée-Josèphe : « Andrée Josèphe, fille légitime de noble *André Brun*, professeur en l'art de la gravure, et de Jeanne Deshayes, ses père et mère, née d'hier, a esté baptizée... dans l'église paroissiale de Sainte-Croix. Son parrain a esté Pierre Duhan, bourgeois de Lyon; sa marraine, Andrée Joseph Devernay de Colony, épouse de noble Antoine Devernay, écuyer.

« (Signé :) De Colonys Devernay; P. Duhan; A. Le Brun; Malliard Deshayes; De la Farge; Ch. Deshayes fils; Duhan; Vincent; Sabot; Dugaiby, vic.[2]. »

On aura remarqué, dans les actes qui précèdent, que : 1° André Le Brun a pris la qualité de noble et le titre d'écuyer; 2° il était, non seulement graveur, mais « professeur en l'art de la gravure. »

2°

JOSEPH LE BRUN.

1708. † 1777.

Joseph Le Brun, maître graveur, deuxième fils de *Damien* et de Benoîte Chapelon, sa femme, est né vers 1708. Il signait : J. Le Brun.

1. Archives de Lyon, paroisse Sainte-Croix.
2. Archives de Lyon, paroisse Sainte-Croix.

Digitized by Google

Il a épousé Marie-Antoinette Girard, dont il a eu deux enfants : un fils, *François*, qui fut aussi graveur ; une fille, Benoîte. Voici l'acte de baptême de cette dernière : « Benoîte, fille légitime de *Joseph Le Brun*, graveur, et de demoiselle Antoinette Girard, son épouse, née hier à la montée de la Glacière, a esté baptisée dans l'église Saint Pierre Saint Saturnin..., le 19 janvier 1759...

« (Signé :) François Le Brun ; Benoîte Le Brun ; J. Le Brun[1]... »

Benoîte Le Brun est très probablement cette dame Allard qui fit appel, en 1788, à la bienveillance de M. d'Angiviller, alléguant qu'elle descendait de *Charles Le Brun*, et disant, dans sa requête, que son père était « grand médailliste. »

Joseph Le Brun a demeuré à Lyon de 1736 à 1764. Il mourut à Paris en 1774, à l'âge de 69 ans.

3°

FRANÇOIS LE BRUN.

. . 1736-1773.

François Le Brun, maître graveur, fils de *Damien* et de Benoîte Chapelon, sa femme, épousa Marie-Anne Révérony, née à Lyon le 8 avril 1719. Il signait : F. Le Brun, et le plus souvent : Le Brun.

Il fut commis par la Cour des monnaies de Lyon, avec le graveur *Clair* (Clair IV) *Jacquemin*, pour remplir les fonctions de graveur de la Monnaie, après le décès de *Clair* (Clair III) *Jacquemin*. Il les exerça con-

1. Archives de Lyon, paroisse Saint-Pierre Saint-Saturnin.

Digitized by Google

curremment avec *Clair Jacquemin,* depuis le mois de janvier jusqu'au 15 novembre 1760[1].

Il a gravé des coins pour les marques employées par les inspecteurs des manufactures de toiles[2].

Il a gravé des jetons, entre autres : le jeton des agents de change de Lyon, qui porte au revers, à l'exergue : *Agents de change* | *de Lyon* | *1773*, et le jeton du collège de médecine de Lyon, qui porte au revers, à l'exergue : *Colleg. medic.* | *lugd.* Ces deux jetons sont signés : le premier, à l'avers, à l'exergue : LEB.. N[3]; le second, à l'avers, à l'exergue : LEBRUN.

4°

BARTHÉLEMY LE BRUN.

. . 1741-1750.

Barthélemy Le Brun, maître graveur, fils de *Damien* et de Benoîte Chapelon, sa femme, épousa, à Lyon, le 6 juillet 1741, Laurence André, « marchande toilière. » Voici l'acte de mariage : « Sieur *Barthelemy Le Brun,* graveur en cette ville de Lion, fils de sieur *Damien Le Brun,* aussi maistre graveur à Lion, et de demoiselle Benoite Chapelon, et demoiselle Laurence André, marchande toilière de cette ville, fille de sieur Antoine André, maistre menuisier à Étoile en Dauphiné, et de demoiselle Marie Sever ; procédant ledit époux de l'autorité et consentement de son père présent à la célébration, et l'épouse comme majeure, et en outre de l'autorité de son père aussi présent à la célébration ; le contrat receu par Me Bonnet et son confrère, Conseilliers du

1. Archives du Rhône, B 79 et B 80.
2. Archives de Lyon, CC (non classé).
3. Les lettres *ru* n'ont pas été gravées.

Digitized by Google

roy, notaires royaux à Lion... ont receu la bénédiction nuptiale et ont esté unis par le sacré lien de mariage en face de notre mère la sainte Église, par le vicaire sousigné, le sixième juillet mil sept cent quarante un, en présence de sieur *Damien Brun*, père de l'époux, Antoine André, père de l'épouse, Jean-Baptiste Gogot, clerc tonsuré de l'église, et Claude Bailli, domestique de l'église, qui ont signé avec l'époux et l'épouse.

« (Signé :) D. Brun; A. André; B. Le Brun; Laurence André; Gogot; Bailly; Catherine Brun; Dugaiby[1]. »

Barthélemy Le Brun a eu, de Laurence André, quatre enfants :

1° Benoîte : « Benoîte, fille de sieur *Barthelemy Brun*, graveur, et de demoiselle Laurence André, née hier, » a été baptisée le 17 septembre 1743 dans l'église Sainte-Croix. « Son parrain a esté sieur *Joseph Brun*, aussi graveur de cette ville; sa marraine, dame Benoite Chapelon, épouse de sieur Damien Brun....

(Signé :) J. Le Brun; D. Brun; B. Brun; C. Brun; Le Brun[2].... »

2° Marie-Antoinette : « Marie-Antoinette, fille légitime de sieur *Barthelemi Le Brun*, maistre graveur à Lyon, et de demoiselle Laurence André, née le six (septembre 1744), a étez baptisez cejourd'huy, septième septembre mil sept cent quarante quatre, dans l'église parroissiale de Sainte-Croix... Son parrain a étez sieur *François Le Brun*, graveur à Lyon et oncle paternel de l'enfant, et sa marraine, demoiselle Marie An-

1. Archives de Lyon, paroisse Sainte-Croix.
2. Archives de Lyon, paroisse Sainte-Croix.

Digitized by Google

toine (*sic*) Girard, épouse de sieur *Joseph Le Brun*, aussi graveur à Lyon, qui ont signé avec le père.

« (Signé :) Marie-Antoinette Girard, famme de Joseph Brun ; F. Le Brun ; B. Le Brun ; J. Le Brun ; Sabot, clerc ; Simon, vicaire[1]. »

3° Marianne : « Marianne, fille naturelle et légitime de sieur *Barthelemi Le Brun*, maistre graveur à Lyon, et demoiselle Laurence André, ses père et mère, né du jour d'hier, a esté baptizée dans l'église parroissialle Sainte-Croix de Lyon.... ce neuviesme décembre mil sept cent quarente cinq. Son parrain a esté sieur *Anthoine Lebrun,* aussy maistre graveur à Lyon, et sa marraine, damoiselle Marianne Reverony, espouse de sieur *François Le Brun*, aussy maistre de ladite profession, qui ont signez...

« (Signé :) Brun ; Mariane Reverony ; B. Le Brun ; D. Brun ; J. Le Brun ; F. Le Brun ; Pluche, clerc ; Potier, vicaire[2]. »

4° Melchior : « Melchior, fils légitime de noble *Barthélemi Le Brun*, professant l'art de la gravure, et de Laurance André, demoiselle, ses père et mère, né hier, a esté baptizé le vinctième février mil sept cent quarante sept, dans l'église paroissiale de Sainte-Croix, par le vicaire sousigné. Le parrain a esté sieur Melchior Parent fils, marchand négotiant à Lion ; la marraine demoiselle Geneviève Dupont, fille de sieur Joseph Dupont, bourgois du Bugey, qui ont signés avec le père et les autres témoins.

« (Signé :) Dupont ; B. Le Brun ; Parent fils ; Le Brun ; Le Brun ; Sabot, clerc ; Dugaiby[3]. »

1. Archives de Lyon, paroisse Sainte-Croix.
2. Archives de Lyon, paroisse Sainte-Croix.
3. Archives de Lyon, paroisse Sainte-Croix.

Digitized by Google

Barthélemy Le Brun a été professeur de gravure comme son frère *André;* il a gravé des jetons.

On conserve au musée de Lyon une plaque ronde de cuivre rouge, de 90 millimètres de diamètre, qui avait été mise sous la première pierre d'un des bâtiments de l'abbaye de la Déserte.

Avers. — Écusson aux armes.

Au-dessous : *Barthelemy Lebrun f*t.

Revers. — *Dame dame* | *Claudine* | *Constance de Moyriat* | *de Chastillon abbesse* | *de cette abbaye* | *royale* | *de la Deserte* | *a fait construire* | *ce batiment* | *en M.D.CC.LIV* | *au mois d'aoust.*

En résumé, si la prétention de la dame Allard était fondée, les trois fils d'André Le Brun auraient été les petits-fils, et les quatre fils de Damien Le Brun les arrière-petits-fils de Charles Le Brun, le premier peintre de Louis XIV.

Natalis Rondot.

Digitized by Google

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

—

P. 45-56. — Le politype de MM. Hoffmann, graveurs.

Consultez sur cette invention le *Guide des amateurs et des étrangers à Paris*, de Thiéry. Il donne (t. I, p. 719-724) des détails assez étendus sur l'invention et sur ses auteurs. Un de nos confrères, M. Alkan aîné, possède sur cette découverte des renseignements du plus haut intérêt dont il nous a promis de faire profiter notre recueil.

Voyez aussi sur le même sujet les *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en France*, à la date du 31 mars 1786 (t. XXXI, p. 221 et XXXIV, p. 339). Les inventions et les publications des sieurs Hoffmann y sont très clairement analysées. Le 21 octobre 1787, le même recueil (t. XXXVI, p. 130) annonce que le journal politype a été interdit et que les scellés ont été mis sur les papiers des sieurs Hoffmann.

P. 91-92. — *Le Brun*, peintre en miniatures.

Jal, dans son précieux *Dictionnaire* (p. 754-796), signale un Michel Le Brun, peintre du Roi, qui épousa une demoiselle Marie-Catherine Van Loo, dont il eut quatre enfants : un fils, nommé Louis-Michel, peintre comme son père, et une fille qui reçut les noms de Marie-Marguerite. Celle-ci épousa, le 20 octobre 1747, Charles-Amédée-Philippe Van Loo, fils de Jean-Baptiste Van Loo et de Marguerite Le Brun. Est-ce le père, est-ce le fils qui a exécuté les miniatures portées au mémoire de 1756 publié dans ce recueil? Jal nous apprend seulement que Louis-Michel prenait le titre d'écuyer et vivait encore en 1768.

P. 139. — *Jacques Laboureur*, tailleur d'antiquités.

Ligne 10, au lieu de : 8 février 1644, lisez : le 8 février 1664.

P. 138. — *Jean-Baptiste Goy*, mort curé de Sainte-Marguerite.

L'*Inventaire des richesses d'art de la France* nous donne dans le tome premier des monuments religieux de Paris (p. 351,

Digitized by Google

— description de l'église Sainte-Marguerite) des détails sur le prêtre qui, après avoir été sculpteur, devint peintre pour décorer son église où on voyait, d'après d'Argenville, une *Cène* et une *Prédication de Jésus au désert* de sa composition. M. Paul Mantz, auteur de la description de l'église Sainte-Marguerite, y signale, à l'extérieur, un bas-relief en pierre, représentant la *Madone*, qui peut être attribué, mais sans preuve positive, au curé *Jean-Baptiste Goy*.

P. 156. — Quittance d'un tableau de *Pierre Parrocel*.

Dans sa *Monographie des Parrocel*, publiée à Marseille en 1861 (in-12 de 200 p.), M. Etienne Parrocel, énumérant les tableaux peints par *Pierre Parrocel* pour différentes églises du Midi, parle longuement (p. 107-109) du tableau de Cavaillon ; il représente César du Bus, natif de Cavaillon, fondateur des écoles chrétiennes, qui montre le Triomphe de la religion. Les archives de la paroisse conservent, paraît-il, un reçu de la somme de 136 livres 10 sols, payée à compte pour ce tableau.

Ajoutons que le frère de *Pierre* (voy. ci-dessus p. 156) se nommait, d'après l'auteur que nous venons de citer, non pas *Ignace*, mais *Ignace-Jacques*. Ce détail a son importance quand il s'agit d'une famille aussi nombreuse et d'une généalogie aussi compliquée.

P. 189. — Ligne 1, au lieu de : et dis de propos délibéré, lisez : et c'est de propos délibéré...

Digitized by Google

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES

DOCUMENTS PUBLIÉS DANS CE VOLUME.

	Pages.
Listes des membres fondateurs de la Société. .	v
Assemblées générales des membres fondateurs du 28 mai 1880 et du 29 avril 1881. — Rapports du trésorier	IX
I. *Colart de Laon :* Documents inédits (1391-1411), avec fac-similé de sa signature et dessin de son sceau, — communiqués et annotés par M. Ulysse Robert	12-23
II. *Jacquelin de Molisson*, peintre (1483-1505). Pièces communiquées par M. Ulysse Robert	304-6
III. *Mathieu Chevrier*, peintre de Lyon, employé par François Ier et Henri II, et ses fils *Michel*, *Hugues* et *Mathieu* (1492-1594). — Documents communiqués et annotés par M. Natalis Rondot	384-90
IV. *Jehan Bourdichon :* Prix et quittance du grand livre d'heures d'Anne de Bretagne (14 mars 1508). — Communiqué et annoté par M. A. Steyert	1-11
V. *Merevache*, peintre poitevin de la première moitié du seizième siècle	24
VI. Véritable nom de la femme de *Jérôme Pacherot*, sculpteur italien, établi au commencement du XVIe siècle, d'abord à Amboise,	

Digitized by Google

ensuite à Tours (25 janvier 1519), — par M. Ch. de Grandmaison 25-26
VII. Objets d'art transportés de Rome en France, du seizième au dix-neuvième siècle (1541-1864). — Documents recueillis et publiés par M. A. Bertolotti, traduits et annotés par M. Pol Nicard 57-82
VIII. Lettres de Catherine de Médicis sur les portraits de ses enfants (juin 1552). — Communiquées par M. Ed. de Barthélemy . . 27-28
IX. *Janet :* Deux sonnets de Marc-Claude de Buttet, gentilhomme savoisien (vers 1561). — Communiqués par M. A. de Montaiglon. 307
X. Quittance de *Jacques Laboureur,* tailleur d'antiquités, pour les travaux exécutés à l'Arsenal de Paris (20 septembre 1584). — Communication de M. Chabouillet . . . 136-140
XI. Présent d'une tapisserie de l'histoire de Scipion, fait par la ville de Paris à la reine Marie de Médicis à l'occasion de la naissance d'un dauphin (1601-2). — Document communiqué par M. F. Bournon 309-10
XII. *Guillaume Dupré*, sculpteur et graveur en pierres fines. — Nouveaux documents pour sa biographie communiqués par M. Chabouillet 182-9
XIII. *Guillaume Bicheux*, inventeur de la moulure en pâte de verre (1618). — Document communiqué par M. Tamizey de Larroque. 311-3
XIV. *Nicolas Poussin :* La descente de croix des Capucins de Blois. — Document communiqué par M. F. Bournon 314-5
XV. Les Mays de Notre-Dame de Paris, la confrérie royale de Saint-Anne et de Saint-Marcel et la corporation des orfèvres de Paris, avec la liste des mays offerts à l'église de Paris de 1630 à 1707 et de ceux offerts à Saint-Germain-des-Prés de 1716 à 1720. — Article de M. V.-J. Vaillant 390-445

Digitized by Google

XVI. *Claude Vignon* : Quittance d'un tableau pour les Mathurins (1646-7). — Communiquée par M. Léopold Delisle. 190-1
XVII. Documents sur les tapisseries et les broderies (1651-1764). — Communiqués par M. J. Guiffrey. 141-7
XVIII. Lettre relative aux tapisseries des Gobelins (27 octobre 1651) 142-3
XIX. Le sculpteur *Jean-Baptiste Goy*, mort curé de Sainte-Marguerite (1664-1738) . . . 148-9 et 506
XX. *Ambroise Duval*, sculpteur-fondeur du Roi : Marché de six vases pour les orangers de Versailles (13 décembre 1665) 150-2
XXI. *Philippe Deyègre*, marbrier des Bâtiments du Roi : Marché pour les marbres de la fontaine de l'Arc-de-Triomphe à Versailles (3 février 1679). 153-5
XXII. Sentence et arrêt rendus contre *André-Charles Boulle* au profit de ses ouvriers (1685). — Documents communiqués et annotés par M. J. Guiffrey 316-9
XXIII. Marché passé par *Guillaume Jacob*, orfèvre, pour une croix processionnelle (2 juillet 1685). 320-1
XXIV. *Bernard Perrot*, maître de la verrerie d'Orléans, inventeur d'un procédé pour couler le cristal et y représenter des figures (1688). — Document communiqué et annoté par M. J. Guiffrey 364-71
XXV. Lettre de *François*, fils de *Jean Warin*, à M. de Pontchartrain (8 mai 1693). — Communiquée et annotée par M. A. de Boislisle. 29-32
XXVI. Cheminée de marbre exécutée par *Antoine Coysevox* (1694). — Document communiqué par M. J. Guiffrey 83-5
XXVII. Les graveurs lyonnais du nom de *Le Brun* ou *Brun* au XVIIIe siècle. — Notice de M. Natalis Rondot 496-505
XXVIII. Lettres de filiation accordées par les

Digitized by Google

religieux Augustins de Paris à *Paolo de Mattei*, peintre napolitain (13 septembre 1703) — Document communiqué et annoté par M. J. Guiffrey 372-77

XXIX. Quittance d'un tableau du peintre *Pierre Parrocel* pour l'église de Cavaillon (1709). — Communiquée par M. J. Guiffrey . 156-9 et 507

XXX. *Blaise Hurlot*, peintre de l'Académie de Saint-Luc (15 juillet 1715) 86

XXXI. Les sculpteurs *Lambert-Sigisbert* et *Nicolas-Sébastien Adam* (1729-1790). — Documents annotés par M. J. Guiffrey . . 163-81

1° Placet de *Lambert-Sigisbert Adam* (1729). 164

2° Lettre de *Lambert-Sigisbert Adam* au duc d'Antin (1730) 166

3° Lettre de *Nicolas-Sébastien Adam* (1740) 167

4° Lettre de *Billaudel* à *Lambert-Sigisbert Adam* (1742) 168

5° Lettre adressée à *Lambert-Sigisbert Adam* (1742) 169

6°-7° Mémoire et note sur le groupe du bassin de Neptune à Versailles (1742). . . 170

8° Observations sur les réclamations de *Lambert-Sigisbert Adam* (1751). 172

9° Placet du même à la marquise de Pompadour 174

10° *Adam* l'aîné à M. le marquis de Marigny (1755) 176

11° Décompte des ouvrages faits pour le Roi par feu M. *Adam* l'aîné (1759). . . . 177

12° Mémoire à M. d'Angiviller pour le sieur *Nicolas-Sébastien Adam* (1775) . . . 178

13° Mémoire pour la veuve Adam (1787). 179

14° Requête de la veuve Adam au comte d'Angiviller (1789) 180

XXXII. La tenture des Indes par *Alexandre-François Desportes* (1738). — Documents communiqués par J.-J. Guiffrey 194-8

Digitized by Google

XXXIII. Marché pour la fourniture d'un meuble de tapisserie (21 janvier 1739) 144-5
XXXIV. *Dumont le Romain* : Dessus de porte pour le château de La Muette, etc. (1749-1764) 199-201
XXXV. Mémoire d'un tableau fait par le peintre *Jean Restout* pour la manufacture des Gobelins (18 novembre 1751). — Documents appartenant à M. le comte Borromée, de Milan 87-90
XXXVI. Billet d'enterrement de *Charles-Antoine Coypel*, premier peintre du Roi (15 juin 1752). — Communiqué par M. Chabouillet 202-3
XXXVII. Enquête de noblesse pour le peintre *Charles Natoire* (21 février 1755). — Document communiqué et annoté par M. J.-J. Guiffrey 322-7
XXXVIII. *Compignie*, tourneur du Roi (vers 1755) 192-3
XXXIX. Les sculpteurs *Vinache* et *Gillet* (1755-1789). — Documents communiqués par M. J.-J. Guiffrey 204-9
XL. Mémoire de portraits exécutés par *Le Brun*, peintre en miniatures (1756-57) . . . . 91-2 et 506
XLI. Mémoire d'un meuble brodé fait pour la duchesse de Valentinois (1759) 145-7
XLII. Donation du comte de Caylus à l'Académie de peinture pour la fondation du concours dit de la Tête d'expression (21 juin 1760) — Communiqué par M. Charles Henry . . 210-9
XLIII. *Claude Desbatisses*, sculpteur, professeur de l'Académie de Saint-Luc, mort en 1761. — Note communiquée par M. H. Menu. . 37-8
XLIV. Placet de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse aux États de Bourgogne sur plusieurs objets de dépense (1763). — Communiqué par M. J.-J. Guiffrey. 220-8

Digitized by Google

XLV. *Edme Dumont*, sculpteur, chargé de terminer une statue de *Falconet* (1765-1772) . 229-31
XLVI. *Boiston*, sculpteur de l'Académie de Saint-Luc (1770) 232-4
XLVII. Bulletin de souscription au portrait de Louis XV, par *Charles-Nicolas Cochin* fils (1779). — Collection du comte Borromée, de Milan. 131
XLVIII. *Balthazard*, peintre : Allégorie sur l'accouchement de la Reine (1779). . . . 33-36
XLIX. Le tombeau de l'abbé Terray, par le sculpteur *Félix Lecomte* (1780). 242-3
L. *Honoré Guibert*, sculpteur en ornements (1780). — Document communiqué et annoté par M. J. Guiffrey 235-41
LI. *Jacques-Germain Soufflot* et *Restout* fils. — Extrait des registres du chapitre de Sainte-Geneviève (1780-81) 244-6
LII. *André Feuillet*, maître de dessin, et *Jean-Baptiste Feuillet*, sculpteur, ancien directeur de l'Académie de Saint-Luc (1780). — Note communiquée par M. J.-J. Guiffrey. 39-40
LIII. Le Saint Jean l'Evangeliste de *Raphaël* (1781-83). — Note de M. F. Reiset. (Voyez le volume de 1879, p. 407-17.) 42-44
LIV. Le politype de MM. Hoffmann, graveurs (1783-1787). — Documents communiqués et annotés par M. J.-J. Guiffrey . . . . 45-56 et 506
LV. *Nicolas-François Dupré*, sculpteur (1784) . 247-9
LVI. Lettre en vers de *Charles-Nicolas Cochin* fils (12 mars 1785). — Communiquée par M. le baron Portalis 41
LVII. Correspondance du comte d'Angiviller avec Bosschaert, pour l'acquisition de divers tableaux provenant des couvents supprimés des Pays-Bas, pendant les années 1785 et 1786. — Documents communiqués et annotés par M. J.-J. Guiffrey 93-130

Digitized by Google

1° Lettre de M. de Wailly à M. d'Angiviller, 31 août 1785 96
2° Lettre de Bosschaert à M. de Wailly . 98
3° Lettre de *Sauvage* à M. d'Angiviller, 26 août 1785 99
4° Lettre de *Sauvage* à M. de Wailly, 28 septembre 1785 103
5° Lettre de Bosschaert à *Sauvage* . . . 103
6° Note du prix des tableaux achetés pour M. d'Angiviller 107
7° Lettre de Bosschaert au comte d'Angiviller, 1er octobre 1785 108
8° Lettre de Bosschaert à M. d'Angiviller, 11 octobre 1785 109
9° Quittance du prix d'emballage des tableaux et de la commission, 11 oct. 1785. 112
10° Quittance du prix d'adjudication des tableaux . . . . . »
11° Lettre adressée à Bosschaert, 11 octobre 1785. . . . . »
12° Lettre de Bosschaert à M. d'Angiviller, 4 novembre 1785. 113
13° Lettre de Bosschaert à M. d'Angiviller, 19 novembre 1785 117
14° Lettre de Bosschaert à M. d'Angiviller, 23 novembre 1785 120
15° Lettre de *Sauvage* à M. d'Angiviller, 4 décembre 1785. 124
16° Lettre de *Pierre* à M. d'Angiviller, 1er décembre 1785 125
17° Lettre de Bosschaert à M. d'Angiviller, 13 décembre 1785 . . . . . »
18° Lettre de Bosschaert à M. d'Angiviller, 7 mai 1786 127
19° Lettre de *Sauvage*, juin 1786 . . . 129
20° Note des frais de douane, etc. . . . »

LVIII. *Michel-Bruno Bellengé*, peintre de fleurs : Modèle pour la manufacture de la Savon-

Digitized by Google

nerie (1786). — Communiqué par M. J. Guiffrey 250-6
LIX. Objets d'art acquis pour l'Impératrice de Russie par le baron de Grimm (1787-1790). — Documents communiqués et annotés par M. J.-J. Guiffrey. 328-41
1° Quittance du peintre en émail *Hurter*, pour quinze peintures vendues à l'Impératrice de Russie 329
2° Vente à l'Impératrice de Russie des pierres gravées du duc d'Orléans 331
3° Pension du sculpteur *Gillet* 334
4° Vente à l'Impératrice de Russie de la collection du comte de Baudouin 335
5° Quittances de divers objets fournis pour l'Impératrice de Russie. 337
6° Quittance d'une somme de 56,000 livres pour prix d'une écritoire fournie par le sr de Mailly et gratification au même. . . . 338
7° Quittance de 28,000 livres pour deux aigrettes de diamant. 340
8° Mémoire pour M. de Grimm 340
LX. Les descendants de *Charles Le Brun* (1788). (Voy. n° XXVII.) 257-64
LXI. Inventaire des peintures et sculptures du couvent des Cordeliers de Paris, dressé par MM. *Doyen* et *Mouchy* en 1790. — Communiqué par M. J. Guiffrey 265-93
LXII. Statue de saint Vincent de Paul par *Jean-Baptiste Stouf* (29 décembre 1790). . . . 294-5
LXIII. Projets de souscription pour honorer la mémoire de Mirabeau (1791) : 1° Lettre de Lavallery, officier municipal de la ville d'Etampes, au président de l'Assemblée nationale à Paris (4 avril 1791). 132-4
2° Projet de souscription à un buste de Mirabeau en porcelaine adressé au public par l'entrepreneur de la manufacture de porcelaines d'Orléans (18 avril 1791) . . . 134-5

Digitized by Google

LXIV. Rapport fait par le citoyen Sabatier sur quelques monuments des sciences et des arts existants dans le district d'Avignon, adressé à l'agent national près le district (vers 1792) 159-62
LXV. Notice nécrologique sur *Jean-Baptiste Audebert*, peintre et graveur d'histoire naturelle (1800) 342-4
LXVI. *Jean Henri* et *Mayer Simon*, graveurs sur pierres fines (1801). — Notice de M. J.-J. Guiffrey 345-8
LXVII. Lettre du peintre *Pierre-Luc-Charles Ciceri* sur l'atelier de peinture de l'Académie royale de musique (août 1815). . . . 301-4
LXVIII. *Jacques Swebach* dit *Fontaines*, peintre de batailles et de guerre (1818) 296-7
LXIX. Bustes commandés aux sculpteurs *Michallon* et *Deseine* pour le Musée des monuments français. 378-83
LXX. *Salomon-Guillaume Counis*, peintre en émail (1824) 298-300
LXXI. Tarif des portraits peints par *Pierre Roch Vigneron*, peintre d'histoire et de portraits. — Pièce communiquée par M. Jules Badin. 349-52
LXXI. Lettre sur la Vierge à l'hostie et le portrait de Cherubini par *Ingres* (1840). — Document communiqué et annoté par M. J. J. Guiffrey 353-8
LXXIII. Inscriptions funéraires d'artistes modernes. — Communiquées par M. Ch. Fournier. 359-63
1° Tombeau des familles *Mène* et *Caïn* . 359-60
2° Tombeau de *A.-J. Deseine*, dessinateur. 361
3° Tombeau de *L.-P. Deseine*, statuaire. 361-3
LXXIV. Liste des grands prix de peinture, sculpture, architecture et gravure depuis 1858 jusqu'en 1881 451-483
LXXV. Liste des lauréats du concours de la tête d'expression de 1862 à 1881 484-491
LXXVI. Liste des lauréats du concours du torse. 492-495

Digitized by Google

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS.

Nouvelles Archives de l'Art français, recueil de documents inédits.

1re SÉRIE.

I. Année 1872 (1re année); prix du volume pour les non-souscripteurs. 25 fr.
II. Année 1873 (2e année). 20 fr.
III. Année 1874-75 (3e année). 20 fr.
IV. Année 1876 (4e année). 15 fr.
V. Année 1877 (5e année). 15 fr.
VI. Année 1878 (6e année). 15 fr.

2e SÉRIE.

I. Année 1879-80 (7e année), t. VII. 15 fr.
II. Année 1880-81 (8e année), t. VIII. 15 fr.

Mémoires pour servir à l'histoire des Maisons royales et Bastimens de France, par André Félibien, publiés pour la première fois d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale. 1 volume in-8°, 1873. 8 fr.

Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture (1648-1793), publiés, avec l'autorisation de M. le Ministre de l'Instruction publique, d'après les registres originaux conservés à l'École des Beaux-Arts.

1er volume, 1648 à 1672 (1875). 10 fr.
2e volume, 1673 à 1688 (1878). 10 fr.

Digitized by Google

3e volume, 1689 à 1704 (1880). 10 fr.
4e volume, 1705 à 1725 (1881). 10 fr.

Les Comptes des Bâtiments du Roi (1528-1571), suivis de documents inédits sur les châteaux royaux et les beaux-arts au XVIe siècle, recueillis et mis en ordre par le marquis Léon de Laborde, publiés par la Société de l'histoire de l'art français. 2 vol. 1877-1880. 25 fr.

Etat civil d'artistes français. Billets d'enterrement ou de décès, depuis 1823 jusqu'à nos jours, réunis et publiés par M. Hubert Lavigne. 1 vol. in-8°. 1881. 6 fr.

Mémoires inédits de Charles-Nicolas Cochin sur le Comte de Caylus, Bouchardon, les Slodtz, publiés d'après le manuscrit autographe par M. Charles Henry. 1 vol. in-8°. 1880. 8 fr.

Nota. — Ces dix-sept volumes seront délivrés aux nouveaux membres de la Société pour 1882, avec le *Bulletin* trimestriel (publié de 1875 à 1878 et qui ne se vend pas séparément), pour le montant de la cotisation de neuf années, soit 180 fr.

Digitized by Google

COLLECTION

DE TRAVAUX SUR L'ART FRANÇAIS

PUBLIÉS PAR LEURS AUTEURS SOUS LE PATRONAGE DE LA SOCIÉTÉ.

1. Actes d'État-civil d'artistes français, peintres, graveurs, sculpteurs, architectes, extraits des registres de l'Hôtel-de-Ville de Paris, détruits dans l'incendie du 24 mai 1871, par H. Herluison. 1873, 1 vol. in-8°, tiré à petit nombre. 20 fr.
Le même ouvrage, papier de Hollande. 30 fr.

2. Lettres de noblesse et décorations accordées aux artistes en France pendant le XVII° et le XVIII° siècle, par J. J. Guiffrey. 1873, 1 vol. in-8°. (*Tirage à part à 50 exemplaires.*) 3 fr.

3. Notes et documents inédits sur les expositions du XVIII° siècle, recueillis et mis en ordre par J. J. Guiffrey. 1873, 1 vol. in-12, tiré à petit nombre. 10 fr.

4. Notice sur Jacques Guay, graveur sur pierres fines du roi Louis XV, documents inédits émanant de Guay et notes sur les gravures en taille-douce et en pierres fines de la marquise de Pompadour, par J.-F. Leturcq. 1873, 1 vol. in-8° avec 12 planches, reproduisant la plupart des œuvres de Guay, tiré à 300 exemplaires. 12 fr. 50

5. Éloge de Lancret par Balot de Sovot, accompagné du catalogue de ses tableaux et de ses estampes, de notes et de pièces inédites, le tout réuni et publié par J. J. Guiffrey. 1874, in-8°. Tiré à 200 exemplaires sur papier de Hollande. 9 fr.

6. Noel Le Mire et son œuvre, suivi du catalogue raisonné de l'œuvre de son frère Louis Le Mire et de plusieurs tables, avec un portrait à l'eau-forte et des bois inédits, par Jules Hédou. 1875, 1 vol. in-8° tiré à 300 exempl. sur papier de Hollande. 25 fr.
Le même ouvrage, papier Whatman, avec double épreuve du portrait et des bois (50 exemplaires). 35 fr.

7. Livret de l'Exposition du Colisée (1776), suivi de l'exposition ouverte à l'Elisée en 1797 et précédé d'une histoire du Colisée d'après les mémoires du temps, avec une table des artistes qui prirent part à ces deux expositions; complément des livrets de l'Académie royale et de l'Académie de Saint-Luc. 1875, in-12.
215 exemplaires sur papier vergé. 3 fr.
10 sur papier de Hollande. 6 fr.
5 sur papier de Chine. 10 fr.

Digitized by Google

8. Sébastien Le Clerc et son œuvre (1637-1714) par M. Édouard Meaume. Ouvrage couronné par l'Académie de Metz. 1877, grand in-8° de 338 pages, sur papier vergé de Hollande, tiré à 205 exemplaires. 18 fr.

9. La famille des Juste en Italie et en France par Anatole de Montaiglon. 1876-7, in-4° de 76 pages, sur papier de Hollande, avec 14 figures dans le texte (tirage à part de la *Gazette des Beaux-Arts* à 50 exemplaires, dont 30 seulement mis en vente). 12 fr.

10. Notice sur Jacques Neilson, entrepreneur et directeur des teintures de la manufacture royale des tapisseries des Gobelins au XVIII° siècle, par Albert Curmer. 1878, in-8° (tiré à 125 exemplaires). 4 fr.

11. Jean le Prince et son œuvre (1734-1781), par Jules Hédou, ouvrage comprenant une notice biographique, le catalogue de l'œuvre de l'artiste, le secret de son procédé de gravure au lavis et nombre de documents inédits, avec portrait à l'eau-forte par A. Gilbert. 1879. 1 vol. in-8, tiré à 300 exemp. sur papier de Hollande. 20 fr.

Le même ouvrage, papier Whatman, avec double épreuve du portrait, tiré à 50 exemplaires. 30 fr.

12. Les Orfèvres de Paris en 1700. Procès-verbaux de visites et déclarations faites en exécution de l'édit du mois de mars 1700, publiés et annotés par M. J. J. Guiffrey. 1879, in-8°. (Tirage à part à 100 ex. du *Bulletin de l'Union centrale*.) 3 fr.

13. Les Artistes Angevins, peintres, sculpteurs, maîtres d'œuvres, architectes, graveurs, musiciens, d'après les Archives Angevines, par Célestin Port. 1881. In-8° de 333 p., tiré à 100 exemplaires. 15 fr.

Et à 20 exemplaires sur papier de Hollande. 25 fr.

Nota. — Aux termes de l'art. XVII des statuts, les membres de la Société de l'Histoire de l'Art français jouissent d'une remise de vingt pour cent sur le prix des ouvrages publiés dans cette collection, en adressant directement leurs demandes au libraire de la Société.

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

Digitized by Google